Bulletin

de la

Société archéologique

du

Finistère

tome CVII 1979

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DU FINISTÈRE

(reconnue d'utilité publique par décret du 20 mars 1889)

Hôtel de Ville, 29000 QUIMPER
C.C.P. 338-65 G RENNES

Présidents d'honneur:

M. le Préfet du Finistère
M. le Président du Conseil général du Finistère
Mgr l'Évêque de Quimper et de Léon

Composition du bureau (1980)

Président honoraire:	M. René Daniel
Président:	M. Tanguy Daniel
Vice-présidents:	M. Pierre Keraval M. le médecin général Charles Laurent Frère Guy Leclerc M. le chanoine Jean-Louis Le Floc'h M. Georges-Michel Thomas
Secrétaire général:	M. Yves Tanneau
Secrétaire général adjoint:	M. Hervé Glorennec
Secrétaires:	Mlle Yvonne Picquenard M. Grégoire Le Clech M. Alain Le Grand
Trésorier:	M. Jean-Louis Guillou
Trésorier adjoint:	M. Guy Pernez

SOMMAIRE

Pages

ARCHÉOLOGIE: DE LA PRÉHISTOIRE AU MOYEN AGE

P.-R. GIOT. — Chronique de préhistoire et de protohistoire finistériennes pour 1979 9

P.-R. GIOT, B. HALLEGOUET, J.-L. MONNIER. — Le cairn au péril de la mer de l'îlot de Roc'h-Avel en Landéda (Finistère) 23

J. BRIARD, J. BOURHIS, H. CABILLIC, Y. ONNEE. — Tumulus et coffres à Plouhinec (Finistère). Les fouilles de Kergoglay, 1978 33

René SANQUER. — Chronique d'archéologie antique et médiévale (année 1979) 55

EN CORNOUAILLE

Pierre-Yves LAMBERT. — La chanson du voyer de Quimperlé 91

Jean-Luc DEUFFIC. — Les documents nécrologiques de l'abbaye Notre-Dame de Daoulas 103

Yves TANNEAU. — Aspects de la vie sociale à travers les délibérations municipales. Ploaré et Le Juch au XIX[e] siècle 149

BREST ET LE LÉON

Jean-Pierre LEGUAY. — Le Léon, ses villes et Morlaix au Moyen Age 181

Philippe HENWOOD. — A propos d'un fragment de compte inédit. Travaux au château de Brest en 1594 237

Yves TRIPIER. — Les origines sociales des subdélégués brestois 243

ANCIENS HOPITAUX

Pages

Jehan BAZIN. — Fondation de l'hôpital de Landerneau (1336) 259

Louis-Pierre LE MAITRE. — L'hôpital de la Trinité en ville close de Concarneau 267

PAPETIERS ET IMPRIMEURS

Georges-Michel THOMAS. — Le moulin à papier de Penanfers en Ploudiry 277

Gwennole LE MENN. — Bibliographie bretonne. Qui furent les premiers imprimeurs de Quimper (XVII[e] siècle)? Leurs impressions 283

LE PATRIMOINE ARTISTIQUE

Monuments et objets d'art du Finistère. Études, découvertes, restaurations (année 1979)..... 315

Yves-Pascal CASTEL. — Plats d'offrande de la région mosane (XV[e]-XVI[e] siècles) 345

Jean-Claude GUERET. — L'orgue de Saint-Thégonnec. Une synthèse de trois siècles 355

Georges-Michel THOMAS. — Une famille d'organistes: les Verax 365

DOCUMENTATION BIBLIOGRAPHIQUE

Chantal GUILLOU, Tanguy DANIEL. — Bibliographie annuelle de l'histoire du Finistère (année 1979) 367

F. BROUDIC. — Bibliographie des publications consacrées à la langue et à la littérature bretonnes (années 1977-1978)..... 409

Comptes rendus bibliographiques 451

Elisabeth Yves LE FEBVRE. — Yves Le Febvre, historien .. 469

LA VIE DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

Procès-verbaux des séances et excursions:
Séance du 27 janvier 1979 477
Annexe au procès-verbal: Jean Caraes (1897-1978) 478

Pages

Séance du 24 février 1979 479
Séance du 31 mars 1979 481
Séance et excursion du 22 avril 1979 483
Annexe au procès-verbal: René Le Moigne (1913-1979) 484
Séance et excursion du 20 mai 1979 484
Annexe au procès-verbal: Alain Breut (1925-1979) 485
Séance et excursion du 25 juin 1979 486
Séance et excursion du 29 juillet 1979 489
Séance et excursion du 26 septembre 1979 491
Annexe au procès-verbal: le frère François Le Bail (1903-1979) 493
Séance du 14 octobre 1979 493
Séance du 24 novembre 1979 496
Séance du 29 décembre 1979 497

Table des illustrations 501

archéologie: de la préhistoire au moyen âge

P.-R. GIOT

Chronique de préhistoire et de protohistoire finistériennes pour 1979

L'arsenal des méthodes scientifiques appliquées à l'archéologie fait des pas de géant depuis quelques lustres. On a même été conduit à forger des néologismes plus ou moins heureux pour en désigner certaines disciplines («archéométrie» qui a bénéficié d'une adoption internationalement reconnue, «archéophysique», «archéochimie», «géoarchéologie»), dès lors que les associations de substantifs et d'adjectifs ne paraissent plus suffire (faut-il dire «science archéologique», «archéologie scientifique» ou «archéoscience»?), l'anglo-saxon se tirant mieux d'affaire de ces problèmes terminologiques.

Dès ses origines, et d'ailleurs pour obtenir sa véritable reconnaissance au milieu du siècle dernier, la préhistoire avait eu un besoin impérieux et même absolu de s'appuyer sur les sciences naturelles; sans l'aide de la géologie et de la paléontologie, l'homme fossile ou «antédiluvien» n'aurait jamais pu obtenir sa place au ciel. Toutes les branches de l'archéologie, au moins sous des formes élémentaires, ont tôt su faire appel à des identifications, des analyses et des dosages, des études d'environnement biologique, des tentatives de chronométrie «absolue», des astuces sinon des méthodes de détection sur le terrain, à des calculs enfin. Le recours systématique à toutes les ressources des sciences statistiques, physiques et naturelles est graduellement devenu de plus en plus général depuis quelques décennies et tous raisonnements tendent à se quantifier.

Il y a les archéologues dont la formation et l'information leur permettent valablement d'assimiler et d'intégrer pleinement ces apports scientifiques à leur démarche intellectuelle, et d'appréhender en même temps les limites de signification des données numériques. Il y a aussi malheureusement les archéologues qui se trouvent mal à l'aise devant des hiéroglyphes magiques qu'ils ne comprennent pas bien, comme une poule face à un œuf d'autruche; ils n'arrivent pas à digérer le mode d'emploi de ces mets nouveaux pour eux; ils y ont parfois recours comme à des remèdes miracles ou parce que cela leur semble à la mode et qu'ils ont peur de paraître arriérés s'ils s'en abstiennent: alors ils les interprètent trop souvent

maladroitement ou incorrectement. On a pu dire récemment que l'archéométrie, c'est avant tout un état d'esprit. En fait même un mathématiquement « analphabète » (outre-Manche on dira *innumerate*) ou « inculte » peut acquérir cet état d'esprit. Il y entre pour beaucoup un sens pratique de l'efficacité relative des différentes méthodes et outils les uns par rapport aux autres; aucune technique ne participe du miracle. Il n'est pas question de prendre un marteau-pilon pour écraser une noisette, un ordinateur pour extraire une racine carrée occasionnelle, de faire faire des analyses coûteuses ou des datations onéreuses quand elles ne sont susceptibles de rien apporter.

En même temps, des méthodes relativement simples et peu onéreuses de mise en application, sinon mangeuses de temps, on est passé à des sophistications de plus en plus poussées. C'est aussi que de plus en plus de mathématiciens, physiciens, chimistes, astronomes, géophysiciens, géologues, minéralogistes, biologistes ou paléontologistes se sont trouvés intéressés par le domaine et même par le débouché de l'archéologie et ne la considèrent plus comme une activité de dilettante ou d'érudit original. Ils ont donc parfois plaisir à distraire, au moins pour quelques essais occasionnels, les moyens de puissantes « machines ». Actuellement le prix de revient du fonctionnement des grands monstres — ou le coût de construction des adaptations périphériques appropriées à chaque cas d'espèce — en limite l'utilisation à quelques expériences de pointe.

Dans le domaine de l'utilisation des techniques de « routine », l'archéologie se heurte également en pratique au manque de personnel d'exécution (donc à un problème de salaires) autant qu'au coût relatif des appareils. Les « joujoux » qui remplacent les appareils encore modestes que nous pouvions acheter il y a vingt ou trente ans, sont devenus de deux à dix fois plus onéreux (en monnaie constante), mais ils sont évidemment d'autant plus fiables, plus précis et plus performants; ils demandent aussi à être amortis rapidement: bien vite on risque de ne plus trouver de pièces de rechange. Seuls les moyens de calcul, les calculatrices et les mini-ordinateurs suivent un processus commercial les rendant de plus en plus accessibles. Il reste aussi que bien des opérations préliminaires nécessitent des manipulations et préparations manuelles — et non automatisables — mangeuses de temps, donc de salaires s'il y en avait.

C'est alors que l'on perçoit un déséquilibre affreux. Le patrimoine archéologique disparaît à vue d'œil; les moyens d'étude traditionnels comme les techniques d'avant-garde ne sont souvent disponibles que dans des proportions sans commune mesure avec le taux réel de destruction ou de dégradation. Quand bien des moyens seront vraiment opérationnels et disponibles pour tous, ils n'auront plus rien à quoi s'appliquer. Si nous prenons le cas d'une région limitée, comme celle du département du Finistère, pour prendre cet exemple qui nous tient à cœur ici, on peut dire que l'étude généralisée et approfondie de ce qu'il reste de son patrimoine archéologique avant qu'il ne soit trop tard, en ayant recours à toutes les techniques actuellement au point, sa préservation et sa gestion subséquentes,

nécessiteraient et justifieraient chaque année un budget à peu près équivalent à ce qui est dépensé pour ce faire dans le quart ou la moitié de l'Europe. C'est dire aussi l'importance scientifique potentielle de ce patrimoine qu'on ne voit guère, qu'on est conduit à laisser détruire et dégrader, et dont tout au plus un minime échantillon peut être sommairement étudié. On retrouve ici un autre problème, celui de l'échantillonnage de ce à quoi on appliquera ses modestes efforts, et celui du hasard et de la nécessité.

C'est dire que personne n'est au fond du cœur satisfait des stratégies opérationnelles qu'il est forcé de subir plutôt que d'appliquer, étant entendu que nous ne sommes pas ici pour chanter les louanges d'autosatisfaction que se décernent volontiers des organismes qui affectent d'être myopes ou aveugles. Chacun fait ce qu'il peut, le moins mal qu'il peut.

A côté des progrès rapides des méthodes scientifiques appliquées à l'archéologie, les progrès des techniques assistant celle-ci (et l'emploi de la photographie et de la topographie sous leurs instrumentations actuelles n'est pas plus l'emploi de « gadgets » que celui d'un mini-ordinateur à cassettes sur un chantier de fouilles pour en « gérer », en réalité pour en enregistrer des monceaux de coordonnées qu'autrefois on n'arrivait pas à noter sur les carnets), nous avons fait allusion il y a quelques années à l'apport théorique des essais de renouveau du raisonnement archéologique grâce en particulier à l'impulsion de la « nouvelle archéologie ». On est passé dans l'ère « binfordienne » (c'est faire grand cas du nom d'un chercheur entre cent d'ailleurs), à la quête de stratégies plus efficaces, de langages et de pensées plus rigoureux, de modèles explicatifs mieux conçus. Bien entendu, il ne faut pas rejeter pour autant tout l'acquis de deux siècles d'efforts, ni encore moins être dupes de spéculations à l'esbroufe, la saine archéologie ne peut pas davantage céder son terrain aux faiseurs que les autres méthodes scientifiques le leur aux charlatans, et ni les uns ni les autres aux sectes d'illuminés. Comme partout, tout ce qui est excessif est nul.

Depuis qu'ils existent, les archéologues ont eu recours à des parallèles ethnographiques, ils ont utilisé des modèles ethnologiques « exotiques » ou proches pour tenter d'expliquer les phénomènes dont ils avaient des témoignages matériels. C'est une méthode à la fois très intéressante et très dangereuse, dont il ne faut pas être victime (qu'on pense à l'énorme erreur des si classiques « cités lacustres » de cent ans de manuels scolaires) et dont on ne saurait non plus faire un rejet méprisant. Cependant, dans tout ce qui est d'ordre technologique, à côté de la technologie comparée, il y a un apport encore plus enrichissant, c'est celui de l'archéologie expérimentale. Dès le siècle dernier, il y a eu des précurseurs (ne serait-ce que du côté des faussaires...). Depuis une cinquantaine d'années, la taille du silex a livré tous ses secrets à ses praticiens les plus habiles qui sont en même temps les meilleurs typologistes: on ne comprend bien que ce que l'on sait faire à perfection soi-même.

Les expériences d'agriculture néolithique ou protohistorique en vraie grandeur sont nombreuses, les « fermes expérimentales » se sont multipliées. Certaines n'ont duré que le temps d'une mise en scène de cinéma ou de

télévision, d'autres ont abouti à des présentations de musées en plein air ou « archéodromes ». Par contre, la ferme de l'âge du fer (vers 300 avant notre ère) de Butser Hill, près de Petersfield en Hampshire (non loin des terminus des car-ferries qui aboutissent à Portsmouth et à Southampton) n'est pas un Petit-Trianon d'opéra-comique, mais fonctionne comme une station scientifique permanente depuis huit ans sous la direction de P.J. Reynolds (14 plus 2 hectares plus particulièrement accessibles au public).

On a construit aussi des sections de retranchements expérimentaux (talus et fossé), où l'on fait des fouilles de contrôle à intervalles programmés pour voir l'évolution des structures et objets enfouis (Overton-Dyke). Sans faire appel à Obelix, ni aux géants, ni à la lévitation ou aux extra-terrestres, on a déplacé des dalles mégalithiques en vraie grandeur. En juillet 1979, à Bougon (Deux-Sèvres), site d'un important ensemble de cairns et de tumulus, sous la direction de J.-P. Mohen, une réplique en béton d'une dalle dolménique de 32 tonnes a été soulevée, mise sur rouleaux et sur un chemin de roulement en rondins épannelés sur la face supérieure. Elle a été déplacée sans efforts, dans une atmosphère de fête, par les soins de quelque 200 hommes (environ 170 pour tirer, les autres pour actionner des leviers soulageant l'arrière de la dalle et pour déplacer les bois au fur et à mesure de l'avance). N'oublions pas qu'à Brest, le 20 juillet 1961, un « menhir » fut mâté à la gloire de l'équipage du sous-marin *Narval* avec un V renversé, fait de deux troncs d'arbres liés, par du personnel de la Direction du port, le tout grâce aux conseils de feu le docteur P.-A. Cariou.

Malheureusement, au lieu d'instructives expériences en vraie grandeur, les mégalithes suscitent toute une littérature ésotérique ou farfelue de plus en plus envahissante, comme si d'aucuns voulaient faire revivre en autant de sectes rivales, les croyances ésotériques ou magiques des peuples constructeurs de mégalithes à l'égal de nouvelles religions révélées. Un drame affreux ayant eu lieu dans les Guyanes porte un témoignage « en vraie grandeur » de psychosociologie expérimentale qui doit nous éclairer dans nos interprétations archéologiques et historiques. Il a montré qu'avec des techniques appropriées on peut faire gober n'importe quoi à une population et lui faire faire n'importe quoi ; à vrai dire l'histoire des cinquante dernières années abonde en de tels exemples d'intoxication collective des esprits, tout comme avant ou jadis. Ne nous étonnons pas qu'on ait fait construire des ensembles considérables de mégalithes lors de ferveurs collectives, c'était tout de même mieux que de faire le peuple se suicider. Mais une fois encore, c'est se moquer du monde que de prétendre vouloir, même avec la comparaison de toutes les religions du monde, découvrir toutes les motivations de constructeurs de mégalithes. Contentons-nous de retrouver leurs techniques.

Mais précisément, dans ou à côté de ce domaine technologique se situent les problèmes concernant la métrologie (le système de mesures) des constructeurs. Dans ce domaine, on passe du meilleur au pire sans s'en apercevoir. Il est évidemment vraisemblable que chaque groupe humain, à ce stade de civilisation, utilisait quelques unités simples, pas forcément les

mêmes partout. Il faudrait commencer par le commencement, et pouvoir établir les bases de numération, au surplus. Il faut aussi raisonner sur des plans précis et corrects, ce qui n'a pas toujours été le cas lorsque des chercheurs en chambre ont utilisé des croquis établis tant bien que mal par d'autres. Il se trouve que, même après le recours à des méthodes d'analyse statistique très perfectionnées de grandes séries de données métriques prises sur des ensembles mégalithiques, il n'est jusqu'ici apparu aucune évidence vraiment satisfaisante permettant de conclure sans discussion à l'existence d'unités, même si celles-ci sont vraisemblables. Les démonstrations plus affirmatives de certains auteurs enthousiastes reposent sur des pétitions de principe que des mathématiciens plus rigoureux ne peuvent se permettre d'avaler aussi légèrement. C'est dommage, c'est si commode d'ajuster un triangle rectangle 3 - 4 - 5 dans une structure quelconque.

Quand on passe au domaine angulaire, celui des orientations, on n'est pas plus avancé. Nous devons toujours rendre un juste salut à ce précurseur que fut en Finistère le commandant A. Devoir, mais pas plus que les mille gens qui ont travaillé depuis, il n'a jamais rien démontré. On constate avec plaisir que, par exemple, des couloirs de dolmens aussi célèbres que New Grange ou que Dissignac sont axés approximativement sur des levers solaires solsticiaux. Pour le reste, concernant alignements, cromlec'hs ou autres ensembles, on se meut dans des masses d'hypothèses toutes plus intéressantes et improbables les unes que les autres.

Toutes ces spéculations passionnées ont parfois une retombée positive, c'est qu'elles ont obligé les chercheurs à faire les frais de lever des plans plus corrects que ceux dont on disposait antérieurement. De même, dans le fatras des illuminés, il faut avouer que de temps à autre il surnage quelque observation correcte. Il faut beaucoup décanter, filtrer, vérifier, et, dans de tels brouets, personne n'a le temps de le faire. Les méthodes de filtrage optique sont applicables à la recherche d'organisations du paysage du type des centuriations et des cadastrations antiques, pas à celles des orientations mégalithiques.

Ces théories ont souvent besoin de faire appel à des monuments qui n'existent plus de nos jours (pour ne pas parler de ceux qui n'ont jamais existé). A la vitesse où les modestes menhirs et autres vestiges disparaissent, il sera de plus en plus difficile de vérifier quoi que ce soit.

On pense toujours d'abord aux gros travaux lorsqu'on traite de l'hémorragie du patrimoine archéologique. C'est sans doute vrai en milieu urbain et en ce qui concerne les voies de communication; on sous-estime l'usure continue due à l'agriculture ou à la sylviculture en campagne. Avec les engins mécanisés, cette usure a décuplé. D'autres menaces, imprévues il y a quelques années, introduisent des ravages localisés, telle que la vogue des détecteurs de métaux qui secoue les chercheurs de trésors d'un peu tous les pays d'Europe, maladie qui provoque des petits farfouillages et quelques beaux procès.

L'effet des marées noires répétées sur des gisements situés sous les estrans est fâcheux; c'est à l'occasion des nettoyages que les dégâts se font: on n'envoie pas des hommes ou des engins sur les plages et autour de celles-ci sans faire disparaître des quantités de vestiges antiques. Une autre source de dégradation indirecte des sites littoraux, d'un si grand intérêt en Bretagne, est l'édification de plus en plus fréquente de murs de défense contre la mer ou d'enrochements et de digues, comme c'est désormais la manie. Pour diverses raisons, nous n'énumérons pas la liste des sites ainsi détruits, dégradés ou cachés, mais elle serait longue.

Un programme d'archéologie du paysage

Pour situer les industries paléolithiques dans les incessantes variations des climats, des faunes et des flores, les préhistoriens ont de tout temps attaché une grande importance à l'environnement naturel et tout autant pour le postglaciaire. La connaissance du paysage végétal par la palynologie, le reflet fidèle de ses variations, l'appréciation de l'impact des activités humaines par la déforestation, l'agriculture et l'élevage sur ce paysage végétal ont été autant de révélations qui s'affinent toutes les fois que des études complémentaires de détail sont possibles. Les grains de pollens ne se conservent pas bien dans tous les milieux. La recherche patiente de pollens dans les vieux sols fossilisés sous des monuments mégalithiques ou sous des tumulus des époques protohistoriques finit par donner quelques informations très intéressantes, grâce aux soins éclairés de Mme M.-T. Morzadec-Kerfourn, sur les paysages des environs juste avant la construction de ces monuments.

Un autre aspect des activités agricoles protohistoriques ou antiques se retrouve par bribes à l'état fossilisé à la surface des vieux sols enfouis sous les manteaux de dunes littorales ou subsistant parfois sous le sable des estrans. Nous avons signalé plusieurs fois ainsi des traces de cultivation et des restes de petits talus antiques dans ces chroniques (1). Il est moins sûr que toutes ces traces remontent à l'âge du fer, comme on tendait à le penser au vu des tessons de poterie subsistant dans ces vieux sols. Maintenant que nous sommes certains que de la poterie très fruste, presque identique à la poterie la plus commune de la vraie protohistoire, a été à nouveau en usage dans nos régions au très haut Moyen Age, il faudra davantage discuter les cas d'espèce. Il n'empêche qu'un parcellaire très ancien, au moins par places marqué par des petits talus, des pierres alignées ou des murets, a existé, soit juste avant, soit juste après la période gallo-romaine. De même les « fermes indigènes », visibles par photographie aérienne les années de sécheresse exceptionnelle, se montrent composées d'enclos imbriqués limités par des fossés, mais certainement aussi par quelques talus et haies.

---

(1) Voir aussi une mise au point dans *Penn ar Bed*, 7, n° 60, 1970, p. 249-256.

A titre d'exemple nous figurons le cas du Tevenn en Plougoulm, progressivement dégagé lors d'exploitations du sable des dunes, sans que nous soyons certains d'avoir eu l'occasion de noter la totalité des structures.

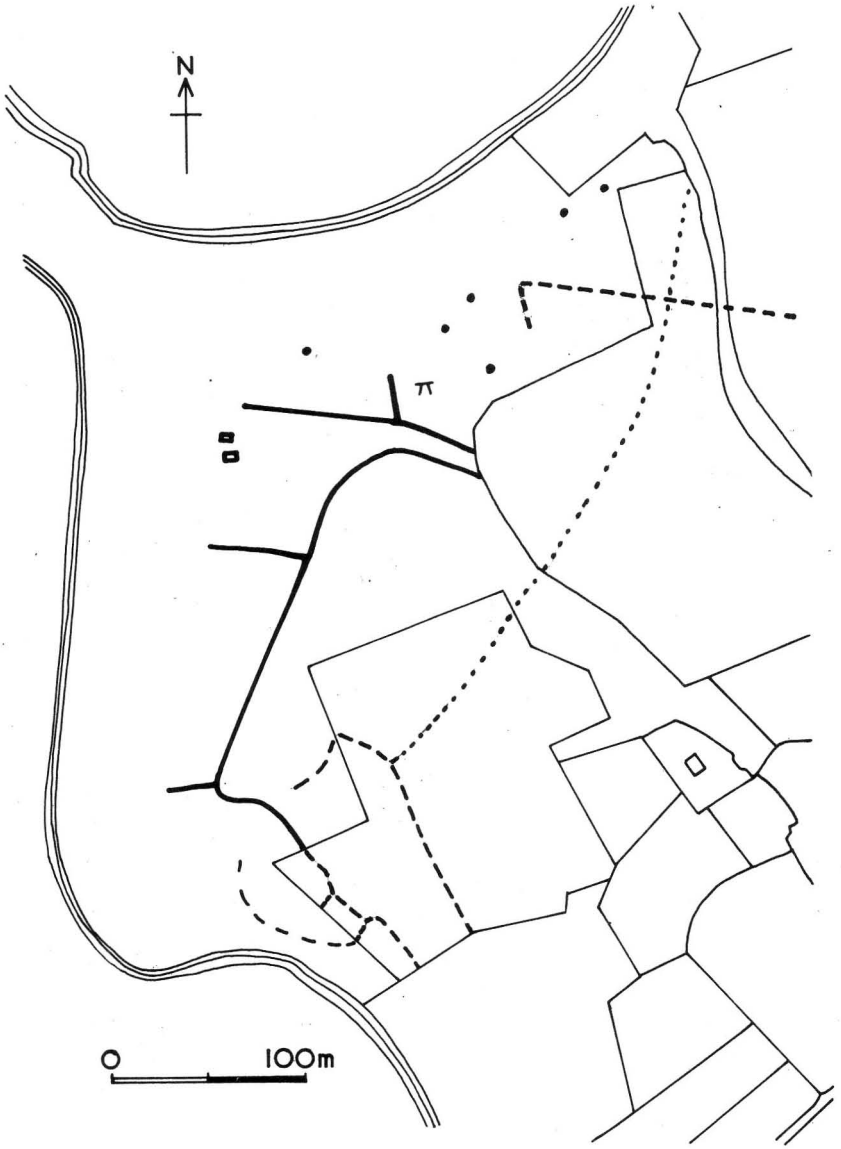


Fig. 1. — Plougoulm, *Le Tevenn.*

Traces de parcellaire antique (âge du fer?)

On y a remarqué de petits talus continus (traits continus larges), d'autres plus abîmés (traits discontinus), quelques tas de cailloux (gros points), sans compter des antiquités plus anciennes (dolmen et coffres). On a nettement là l'amorce d'un parcellaire antique avec des champs aux limites arrondies. Les présomptions sont en faveur d'un âge pouvant remonter à l'époque de La Tène. Non seulement il a été trouvé des tessons caractéristiques dans le vieux sol fossilisé sous la dune, mais aussi à la base de celle-ci, des sépultures incluses sous certains des tas de cailloux; à la base de la dune un petit sol intermédiaire contenait aussi des objets protohistoriques. La dune semble avoir donc commencé à fossiliser le site au cours de l'âge du fer, même si sa plus grande masse, la seule apparente sur les hauteurs, est médiévale.

Pour ce qui est des structures antiques restées en place sur les estrans relativement abrités, des séries de murets très remarquables ont été découverts aux îles Scilly par P. Fowler et C. Thomas (2). Il s'agit de paysages très semblables à ceux des îles et îlots de l'archipel de Molène et de la côte à écueils du nord du Finistère, par exemple devant Landéda ou Plouguerneau. Nous avons déjà repéré dans cette dernière zone des structures similaires. La question de leurs dates reste ouverte. Nos collègues britanniques estiment qu'il y a aux Scilly une continuité d'organisation du paysage partant des cairns du néolithique final et de l'âge du bronze jusqu'aux systèmes de murets de clôtures et de cabanes protohistoriques et médiévaux, le tout en fonction du rythme de la montée des eaux.

Ces questions de très anciens paysages agricoles fossilisés, ainsi que celles relatives à l'intégration aux paysages ultérieurs des monuments et vestiges antiques sont un premier volet de tout un programme de recherches d'*archéologie du paysage*. Aussi avec le concours de la Délégation générale à la recherche scientifique et technique, dans le cadre d'une action concertée « Archéologie métropolitaine », avons-nous pu mettre en route en Bretagne un modeste programme de cette discipline, au premier chef avec le concours de M. Batt, et en relation avec les conseils éclairés de spécialistes tels que P. Fowler et C. Taylor. Un autre volet concerne les reliques de paysages anciens intégrés par places dans le parcellaire actuel ou subactuel, paysages qui peuvent être gallo-romains ou médiévaux. Le troisième volet réalise le relais avec les nombreux travaux de géographie agraire des géographes, et concerne les paysages actuels qui sont essentiellement le résultat d'une bocagisation relativement récente avec multiplication des talus plantés. Toutefois, les perspectives intéressantes pour les archéologues (autres que ceux s'occupant du postmédiéval) ne sont pas liées au bocage, mais bien à la recherche des données sur les paysages antiques et anciens, les zones de champs ouverts et les quelques talus anciens (3).

---

(2) *Lyonesse revisited: the early walls of Scilly*, dans *Antiquity*, t. LIII, 1979, p. 175-189, pl.

(3) Les grandes lignes des résultats d'une première approche sont résumées dans un rapport à la Délégation générale à la recherche scientifique et technique: P.-R. Giot et M. Batt, *Archéologie du paysage bocager armoricain*, octobre 1978-octobre 1979, 35 p.

A vrai dire, sous le nom « archéologie du paysage », on tend, selon les tendances, à englober toutes sortes de considérations très intéressantes mais fort disparates. Les divers types de terroirs sont diversement favorables à ces études polydisciplinaires.

La notion est née en particulier en Grande-Bretagne, où un taux de préservation extraordinaire des traces agricoles antiques s'est maintenu jusqu'à ces dernières décennies, près de la moitié du territoire étant resté depuis au moins un millénaire en pâture, sans l'action destructrice des araires et des charrues. Aussi, très tôt, la grande tradition de la *field archaeology* a su reconnaître au sol et depuis les airs mille types de traces dont celles conventionnellement encore appelées en divers pays d'Europe du Nord les *celtic fields*. La mise en culture ou les plantations de forêts sont en train d'y perpétrer des ravages ; heureusement, beaucoup a été étudié avec minutie et expertisé à temps.

A juste titre, on commence à se rendre compte d'une manière plus générale qu'un site, un gisement ou un monument n'est pas isolé. Il a fait partie d'un environnement lors de son occupation principale ou de sa construction, comme aux phases ultérieures. Son intégration au paysage et le rôle éventuel qu'il a pu y jouer peut être l'objet d'une recherche spécifique, tout autant que ses rapports avec d'autres sites ou monuments similaires du voisinage ou d'une région plus vaste. En vérité, ces considérations ne sont pas nouvelles, et ont de tout temps retenu plus d'attention qu'on ne se l'imagine ; il est parfois difficile de les exploiter positivement et pratiquement, en dépassant pour chaque cas d'espèce le niveau des lieux communs et des évidences.

Quelques événements archéologiques de 1979

Quatre chantiers de fouilles ou de sauvetages programmés ont fonctionné. M. C.-T. Le Roux a continué à explorer le cairn mégalithique de *Ty-Floc'h* en *Saint-Thois*. Il s'est confirmé avoir une disposition rappelant à de nombreux égards le site de l'île Carn à Ploudalmézeau. Un petit cairn « primaire » à plan polygonal massif limité par un parement en pierre sèche et englobant un dolmen à couloir, à deux chambres partiellement compartimentées au moyen de petites dalles plantées en épis le long des parois. La réalisation fait très largement appel à la maçonnerie sèche, avec des renforts mégalithiques encastrés dans la base des murs. Cependant la couverture était une voûte encorbellée s'appuyant par des sortes de « culs-de-lampes » sur certains des compartiments. Ce dolmen à couloir unique pour deux chambres rappelle donc le dolmen nord de Carn (à ceci près que, dans ce dernier site, il est le plus tardif).

Au nord de ce cairn « primaire » venait se greffer un cairn « secondaire », contenant un autre dolmen, très ruiné, dont le plan précis n'a pu être reconstitué. Le tout était ennoyé dans un grand cairn « tertiaire », subcirculaire, délimité par une ligne de gros blocs formant un parement très fruste : ce cairn « tertiaire » rappelle lui encore, ne serait-ce que par son rôle de

fermeture, celui de l'île Carn. Dans les deux cas, on a pu vouloir condamner des monuments en cours de ruine précoce, du fait de conceptions architecturales trop audacieuses eu égard à la solidité des matériaux employés.

En dehors des ossements rencontrés lors de la première campagne dans le couloir du premier dolmen, la suite de l'exploration en a livré beaucoup d'autres à M. C.-T. Le Roux. Le groupe le plus nombreux était disposé dans trois petits compartiments, au fond d'une des chambres du dolmen central ; ils n'étaient pas en connexion anatomique mais rassemblés en sorte de « fagots », surtout dans le compartiment central. Nous les avons étudiés, ils correspondent à peu d'individus, un certain nombre des fragments portent des traces de chauffage modéré, quelques-uns des petites entailles. Il y a aussi quelques morceaux d'os d'animaux (dont des molaires de porc ou sanglier). La conservation des ossements est suffisamment rare dans les dolmens armoricains (à l'opposé des dolmens des pays calcaires où la bonne conservation est très générale), du fait de circonstances de gisement favorisant leur dissolution par les eaux pluviales dont l'acidité n'est pas neutralisée. Les os de Saint-Thois sont loin d'être en état brillant, mais s'ils ont subsisté partiellement dans ces compartiments, c'est qu'ils étaient protégés par des sortes de « parapluies ».

Nous avons nous-même entamé une nouvelle étude de l'ensemble mégalithique de *Quélarn* en *Plobannalec,* avec la collaboration de M. A.M. ApSimon, *Senior Lecturer* en archéologie à l'université de Southampton. Ce groupe de monuments a été signalé en 1850 par Armand du Chatellier (4), qui en a alors publié un plan sommaire. Son fils Paul du Chatellier (qui le localisait sous le nom de Tronwal, partie ouest) y a fait des fouilles sommaires vers 1887, jamais publiées en détail, décomptant un « dolmen à galerie » et « 27 chambres à ciel ouvert » (qu'on appelait aussi des « chambres à couverture ignorée » et actuellement des « chambres compartimentées »), précédés en contrebas au sud d'un menhir. Ces monuments à grandes chambres carrées ou rectangulaires compartimentées par des supports internes étaient jadis très nombreux dans le sud-ouest du Finistère, entre Plogoff et l'Aven, ils ont subi tant de ravages que l'ensemble de Quélarn, classé monument historique depuis le 10 juin 1920, demeure le plus représentatif en pays bigouden.

Après nettoyage, un plan d'ensemble a été levé. Un cairn diffus, aux limites à préciser, de plus de 50 m de long englobe, d'est en ouest, le monument à chambre compartimentée A, puis de suite le monument B, qui est le plus complet en ce sens qu'il conserve une table à l'arrivée du couloir vers le centre de la chambre compartimentée. Ensuite un complexe C-D correspond soit à deux, soit à trois monuments élémentaires, à moins qu'on puisse y voir une très grande chambre rectangulaire (comme celle décrite à

(4) *Bulletin archéologique de l'Association bretonne,* 1851, p. 52-59, pl. h.t.

Pen-ar-Menez en Treffiagat par P. du Chatellier). Enfin, le monument E, aux dimensions gigantesques, la chambre faisant 8 x 8 m, mais très ruiné, quoique au couloir mieux préservé. En avant et en contre-bas de celui-ci se trouvent quelques pierres périphériques F.

Une reconnaissance du couloir E en a précisé la structure. Dans le complexe C-D, le démontage d'un massif faisant cloison entre deux chambres a permis d'atteindre le vieux sol dans une zone protégée et non perturbée. De sorte que Mme M.-T. Morzadec a pu y découvrir assez de pollens pour décrire l'environnement végétal (de la phase subboréale) et montrer qu'avant la construction le site était fréquenté et entouré de prairies pâturées.

L'effort essentiel a concerné le monument B. Comme tous les autres, sa destruction partielle remonte au Moyen Age. A cette époque, on a dû exploiter en carrière les superstructures, et arracher quelques supports dont subsistent les fosses d'arrachement, notamment pour les chambres ou compartiments I (S.-O.) et IV (S.-E.). La chambre ou compartiment III (N.-E.) conserve les restes d'un beau dallage. L'entrée dans les compartiments II et III à partir du couloir se faisait au-dessus de pierres de seuil. La paroi ouest du dégagement central était constituée par un muret de pierres sèches dont il restait la base ; sa paroi est gardait quelques traces d'un autre muret, et il est probable qu'un muret fermait également sa paroi nord. On retiendra l'importance des massifs entre compartiments, qui devaient jouer un rôle essentiel dans la sustentation des voûtes, rôle peut-être plus important que celui des orthostats garnissant les parois des compartiments. Il subsistait, malgré des déprédations médiévales et plus récentes, quelques bribes de mobilier au fond de certains compartiments, mais il n'a jamais dû être abondant.

Goarem ou *Menez-ar-C'horriket* est le microtoponyme de ce site. Au point de vue légendaire, on notera que pour certains anciens des villages voisins les « seigneurs » venaient y faire la fête. Serait-ce le dernier reflet des souvenirs de la fréquentation médiévale? En tout cas celle-ci est attestée par des tessons de céramique onctueuse, et d'autres d'une céramique beige avec quelques décors à la molette pouvant faire penser aux environs du XII[e] siècle. Si l'on se hasarde à une appréciation du volume des superstructures enlevées au Moyen Age, on peut tenter une estimation de l'ordre de 1000 à 1500 m^3. Il est à rappeler que dans le site tout voisin de Tronwal, partie est, exploré plus à fond par P. du Chatellier, celui-ci avait trouvé divers débris gallo-romains.

∴

Les sépultures de l'îlot de *Roc'h-Croum* en *Santec* ont fait l'objet d'une deuxième campagne de sauvetage par les soins de M. Y. Lecerf, avec des résultats semblables à ceux de la première intervention.

∴

Des trois tumulus de la *Croix-Saint-Ener* en *Botsorhel* (à l'est de la D. 42, et indiqués sur la carte Michelin), l'un fut arasé par la culture, le plus grand fut fouillé et refouillé jadis et sa chambre funéraire s'éboula ; et le troisième moins visible ne fut gratté que superficiellement. Une fouille de contrôle de cette série intermédiaire entre le groupe des monts d'Arrée et celui du Trégorrois semblait intéressante à juste titre à M. J. Briard. Elle fut d'ailleurs suivie de la remise en état du grand tumulus.

Dans ce grand tumulus, du côté est de l'ensemble, il n'y avait que la partie supérieure de la chambre funéraire de détruite. La couverture était composée d'énormes blocs granitiques disposés en un encorbellement. Les parois en pierre sèche étaient conservées jusqu'à 1,60 m de hauteur. De forme subtrapézoïdale à angles arrondis, la longueur de la sépulture atteignait 3,80 m pour une largeur entre 1,70 et 3 m, ce qui est considérable. Au centre subsistait le calage d'un cercueil de bois avec un mobilier funéraire: un poignard en bronze, une petite lame également en bronze et 4 gros rivets provenant sans doute d'un baudrier ou d'un élément de ceinture. A l'extérieur du cercueil furent recueillis en deux blocs les fragments d'une très belle poterie funéraire à une anse décorée de motifs incisés, chevrons, lignes et triangles hachurés. Les fouilleurs du siècle dernier avaient fort heureusement été découragés juste à temps. Ce mobilier correspond à celui d'un petit chef ou notable de l'âge du bronze, probablement aux alentours de 1600 avant J.-C.

Le deuxième tumulus, à l'ouest, allait amener d'autres surprises: il comprenait deux sépultures d'enfants, chacune dans un petit coffre mégalithique entouré d'un cercle de pierres, l'une au sud, l'autre à l'est d'un grand foyer central sans doute rituel. L'examen des coupes montrait que la tombe sud avait été la première construite, un liséré d'humus intermédiaire se dessinant parfaitement au-dessus d'elle (comme nous avons jadis observé à Kervingar en Plouarzel) dans la coupe principale. Un premier enfant avait été enterré, puis un deuxième quelques années après. Sans doute symboliquement les deux tombes ont été réunies sous le même tertre.

Ces documents apportent des ouvertures nouvelles sur les mœurs funéraires de l'age du bronze armoricain. Les dents des enfants, en cours d'étude par le docteur J. Peuziat, montrent un défaut de croissance dû à un état maladif. L'étude du vieux sol fossilisé sous le grand tumulus apporte des renseignements précieux sur l'environnement de l'époque, par l'étude pédologique (M. M. Le Goffic) comme par l'étude palynologique (Mme M.-T. Morzadec). Ainsi cette fouille très remarquable et très complète a été une pleine réussite méthodologique.

∴

La crise économique que nous subissons depuis quelques années — en réalité sous une forme larvée depuis toujours ! — a ses répercussions sur la recherche archéologique sous des formes très variées selon les cas d'espèce,

ne serait-ce que par les incidences de l'inflation. Se déplacer devient un luxe, prendre des photos en noir et blanc aussi, et ainsi de suite.

En donnant l'an dernier une idée des ressources en hommes et en budget que la Grande-Bretagne consacrait jusqu'à ces dernières années à l'archéologie de sauvetage, nous savions que cela n'allait pas durer. En effet, il a suffi d'un changement de gouvernement pour que des coupes sombres et drastiques s'introduisent pour bien des choses, et notamment pour le personnel non permanent. Ailleurs on cherche à repasser bien des responsabilités aux communautés locales qui n'en peuvent mais. Comme l'inflation n'empêche pas encore les bulldozers ou les tracteurs de marcher, pas plus que les pioches, il n'y a pas d'effet corrélatif sur le taux de destruction du patrimoine, patrimoine dont on a voulu cependant faire un élégant leitmotiv.

Tant dans le domaine administratif ou de la gestion, que dans les efforts intellectuels, que de temps perdu à agiter des problèmes mal posés ou pas posés du tout, des faux problèmes et des non-problèmes, et à esquiver les vraies questions!

P.-R. GIOT, B. HALLEGOUET, J.-L. MONNIER

Le cairn au péril de la mer de l'îlot de Roc'h-Avel en Landéda (Finistère)

Le site fut découvert le 8 août 1925 par le commandant E. Morel, infatigable prospecteur du Groupe finistérien d'études préhistoriques, qui y retourna le 11 du même mois, puis à nouveau le 8 septembre 1925, le 23 septembre 1926 et le 4 février 1927. Il avait bien reconnu au sud-est de l'îlot un cairn mégalithique coupé en deux par le trait de côte et donc à demi érodé par l'érosion marine. A sa mort, en octobre 1927, il laissait le brouillon d'un article resté inédit, et d'où nous extrayons les passages suivants:

« Roc'h-Avel. Explorant aux environs de la basse-mer, le 8 août 1925, les îlots rocheux au large de la presqu'île Sainte-Marguerite, j'ai remarqué que la bordure E.-S.-E. de Roc'h-Avel était constituée par un amas de grosses pierres anguleuses — reste d'un galgal de forme classique en grande partie démoli par la mer qui en a éparpillé les éléments pierreux sur le haut de l'estran. Roc'h-Avel sur le côté N.-E. de l'entrée de l'Aber-Benoît est un îlot rocheux (granulite) de peu d'étendue retenant de l'arène par places et en partie recouvert par un amas de sable de dune fixé par la végétation habituelle du littoral; il est situé à environ 500 m de la presqu'île Sainte-Marguerite à laquelle il est relié, comme d'autres îlots ou plateaux rocheux voisins par une sorte de plaine de sable; il est actuellement utilisé, de même que les autres îlots, pour le séchage du goémon.

« La partie restante du galgal — à peu près la moitié (le profil dans le sens W.-N.-W. E.-S.-E. indique qu'il n'en reste pas davantage) — a une longueur d'une vingtaine de mètres dans le sens N.-N.-E. S.-S.-W., une hauteur de 2 à 2,50 m au centre et une largeur restante de 7 à 8 m seulement, dans la partie centrale, entre la section verticale et la levée de galets située du côté W.-N.-W. entre deux pointements rocheux voisins protégeant le galgal du côté du large. Les pierres anguleuses, la plupart de granulite jaunâtre et de dimensions allant jusqu'à 0,40 m et 0,50 m, sont entassées sans ordre, les interstices entre elles en partie comblés par du sable. A la surface supérieure se voient aussi des galets entre lesquels pousse une herbe rase dont les racines et un peu de terre végétale forment un revêtement d'environ 0,10 m d'épaisseur. Il est

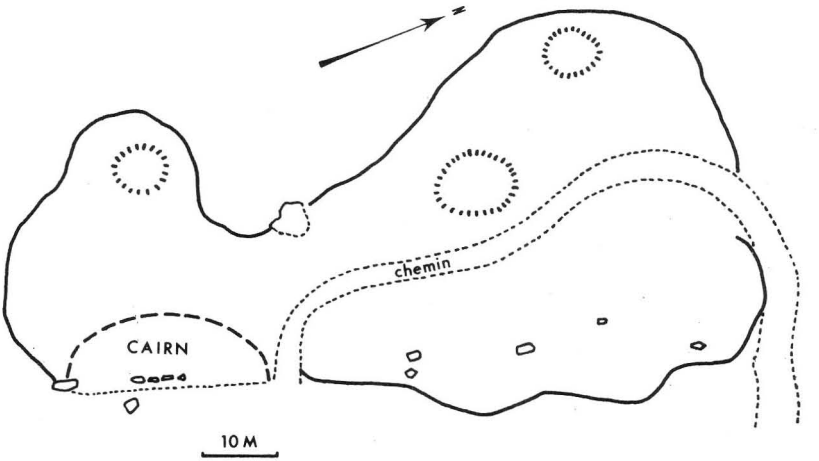


Fig. 1. — Landéda, *cairn de Roc'h-Avel.*

Plan schématique, d'après E. Morel. Echelle approximative.

possible qu'à l'origine les pierres aient été entassées sans mélange de terre ou de sable comme paraissait l'avoir été celles du tumulus de l'îlot Carn et que le sable d'apport éolien se soit infiltré, par la suite, entre les pierres. Il n'y a aucune trace de chape argileuse ou vaseuse, mais le galgal repose sur une couche argileuse brun foncé avec petits et moyens grains anguleux paraissant atteindre 0,40 à 0,50 m d'épaisseur et reposant sur la roche sous-jacente dont elle remplit les anfractuosités.

« A l'extrémité S.-S.-W. se trouve dressée une dalle de 1,20 m de hauteur et de largeur sur 0,35 m d'épaisseur. Elle est orientée suivant sa grande dimension vers le centre du galgal (N. 18° E. vrai), centre où se trouvent alignées dans la même direction trois pierres dressées, avec interposition d'une autre en travers entre la première et la seconde du côté S.-S.-W. et prolongement par une cinquième placée obliquement après la dernière du côté N.-N.-E. Ces cinq pierres sont de moindres dimensions que celle de l'extrémité S.-S.-W. et leurs parties supérieures restent de 0,49 à 0,75 m en dessous de la surface supérieure du tumulus...

« Presque à toucher la section verticale de la partie restante du galgal de Roc'h-Avel et près de son centre se voit à plat, au haut de la grève, une dalle de plus grandes dimensions (2 x 1 m environ) qui peut provenir, après chavirement, d'un creux correspondant de la tranche du galgal; d'après la patine qu'elle présente, elle pouvait être dressée, comme celles dont il a déjà été question, avec la partie supérieure exposée à l'air depuis longtemps sur une hauteur d'environ 0,40 m; le bord de cette dalle est cassé du côté N., peut-être à la suite de sa chute, des fragments de cassure récente se voyant près d'elle.

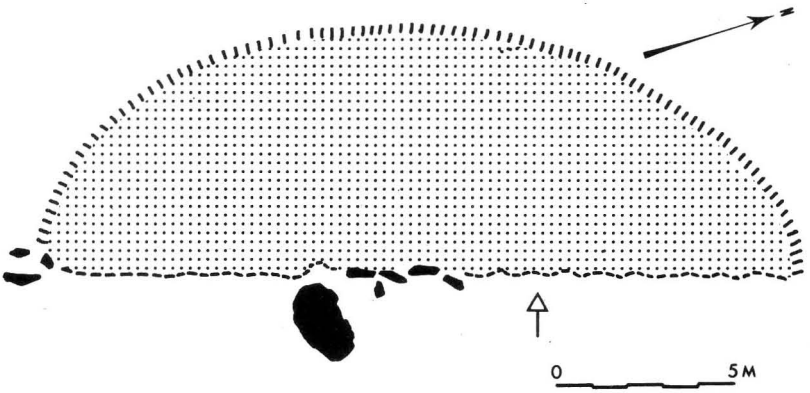


Fig. 2. — Landéda, *cairn de Roc'h-Avel*

Plan du cairn et des pierres vues par E. Morel, d'après son relevé. Echelle approximative. La flèche indique l'emplacement de la chambre en pierres sèches, non vue par E. Morel.

« Toutes ces dalles sont de granulite feuilletée ou de granite de Plouescat; quelques-unes ont dû être apportées d'ailleurs — leur aspect feuilleté et grain fin n'étant pas ceux de la roche de l'îlot.

« Je n'ai rien remarqué dans la partie centrale comme excavation ou restes de fosse creusée au-dessous du niveau de base du galgal; comme je l'ai dit, l'épaisseur de la couche argileuse paraît d'ailleurs être assez faible sous ce galgal. Mais il faut ajouter que, dans l'état actuel, rien ne permet de se prononcer sur la nature de la sépulture...

« La pierre dressée à l'extérieur à l'extrémité S.-S.-W. et dans le prolongement de sa grande dimension au N. 18° E., les pierres verticales placées vers le centre correspondent-elles à une particularité de construction, à une sorte d'alignement marquant le grand axe d'un tumulus de forme allongée? Ou bien ces pierres centrales formaient-elles le côté W.-N.-W. d'une chambre ou galerie dont le côté E.-S.-E. aurait disparu, la grande dalle à plat sur la grève ayant servi de dalle de recouvrement? Supposition qui s'accorderait avec le profil et le peu de largeur de la partie restante et de la présence de deux pierres en travers; quelques dalles ou blocs éparpillés au haut de la grève peuvent aussi provenir d'un dispositif central. Mais en somme, rien ne permet de se prononcer; aucune indication ne permet davantage de dire s'il y a eu fouille avant la démolition par la mer.

« Parmi les pierres apparentes de la tranche du galgal et celles étalées au haut de la grève, quelques-unes paraissent brûlées. J'ai aussi trouvé un galet de silex, un galet brûlé ayant servi de percuteur par bout et par côté, puis, encastrés à la surface de la couche argileuse sous-jacente, quelques fragments

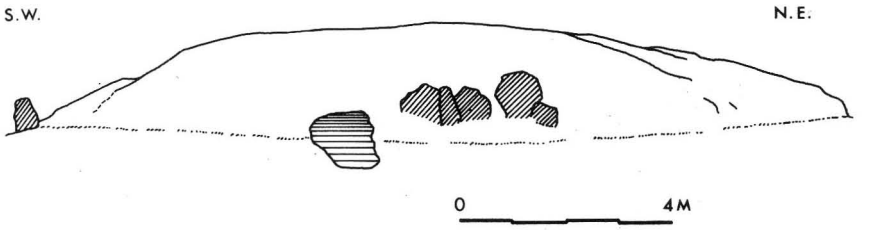


Fig. 3. — Landéda, *cairn de Roc'h-Avel.*
Elévation perspective, d'après E. Morel.

de silex et de poterie et, enfin, sous la pierraille et à la surface de cette argile, un fragment de calotte crânienne mince, à l'endroit correspondant au centre du galgal.

« A la périphérie du côté W. et près de l'un des pointements rocheux indiqués plus haut, une autre dalle de 1,15 m de long, 0,55 m de haut et 0,30 m d'épaisseur, paraissant dressée intentionnellement, a sa grande dimension orientée vers l'E.-N.-E., direction passant un peu au N. du centre du galgal ; mais pour elle, le dressage et l'association au tumulus ne sont pas aussi nets que pour la dalle du S.-S.-W. A une trentaine de mètres dans le N.-W. du tumulus se voit une autre éminence d'environ 1,50 m de haut surmontée d'un four à brûler le goémon abandonné depuis longtemps...

« Au point de vue variation du littoral, il n'y a pas de doute que le galgal de Roc'h-Avel soit un témoin d'érosion ; mais il semble qu'il soit permis d'aller plus loin et d'envisager l'érosion accélérée par l'immersion...

« Ce galgal de Roc'h-Avel n'a vraisemblablement pas été construit dans les conditions de site actuelles et on peut supposer qu'il n'a été entamé par l'érosion marine qu'à la suite d'un changement relatif de niveau de la mer l'ayant amené au niveau critique des pleines mers permettant l'attaque dans le mauvais temps... »

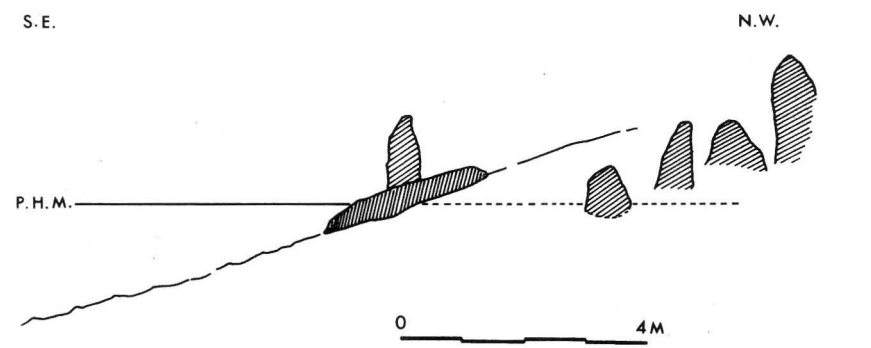


Fig. 4. — Landéda, *cairn de Roc'h-Avel.*

Section et situation par rapport au niveau des plus hautes mers de vives-eaux, d'après E. Morel. Echelle approximative.

Le reste du manuscrit concerne évidemment la comparaison avec les autres sites de la région attestant les variations de la ligne de rivage, problème qui avait à juste titre, après le commandant A. Devoir, passionné le commandant E. Morel, auquel ainsi un brin de justice est rendu.

Le nom de Roc'h-Avel (la roche du vent) est quelquefois orthographié Roc-Ael (la roche de l'ange, par confusion avec la baie des Anges voisine), ou plus souvent Roc-Aer (la roche vipère).

***

Il y a quelque vingt-cinq ans, vers 1955, lorsque nous avons visité le site pour la première fois, nous avons constaté que la description de E. Morel était très exacte, à ceci près qu'il n'avait fait aucune mention de la présence d'une paroi en pierres sèches maçonnées, apparaissant sur la section 2 à 3 m au nord des dalles qu'il décrivait au centre du cairn. Cette paroi subcirculaire était de construction identique à celles que nous connaissions dans les chambres des dolmens de Barnenez et de Carn. Il y avait donc, côte à côte, une chambre à paroi en pierres sèches, et une autre avec des dalles plantées verticalement plaquées devant une paroi en pierres sèches, similaire. De cette dernière, il n'apparaissait d'ailleurs plus que trois dalles, les autres ayant été déchaussées par l'érosion et traînant sur l'estran. Le pied de ces parois était d'ailleurs enseveli et protégé par des pierres éboulées du cairn, et une forte végétation littorale maintenait le tout.

Les choses restèrent en cet état pendant une douzaine d'années. Puis au début de 1968, il fut subitement constaté que des curieux avaient dégarni la base des trois dalles encore verticales, dégageant le vieux sol situé à leur pied (constituant le sol de la chambre), et qu'on y avait remué la terre. Celle-ci contenait quelques tessons de poterie et des charbons de bois. Malheureusement, les tempêtes qui s'ensuivirent provoquèrent l'irréparable, et les trois dalles basculèrent à leur tour sur l'estran. De sorte que depuis il ne reste plus rien en place des dalles garnissant la chambre centrale.

Jusqu'ici la paroi (le tiers de paroi environ) de la chambre en pierres sèches demeurait en l'état. Une reprise de l'érosion marine en 1979 fut consécutive à une nette régression de la protection végétale (peut-être victime d'aspersion par les déchets de « marée noire » garnissant les pierres de l'estran quelques mètres plus bas). Le sol de la chambre, ou ce qui en restait, se trouva à découvert et fit apparaître des fragments d'ossements, de silex et de poterie. Une intervention de sauvetage devenait urgente. Elle eut lieu pendant une période de mortes-eaux de novembre 1979.

L'eau de mer ayant dissous une certaine quantité du sol limoneux, des fragments osseux étaient déjà libres et déplacés. La répartition de ceux restés en place a montré qu'ils se trouvaient pratiquement tous à nettement moins d'un mètre de la paroi maçonnée, sous son « abri » ayant la meilleure efficacité protectrice contre les pluies les plus abondantes (celles du sud-ouest). L'effet corrosif des eaux de pluie, chargées en gaz carbonique atmosphérique, est ainsi nettement mis en évidence en ce qui concerne la

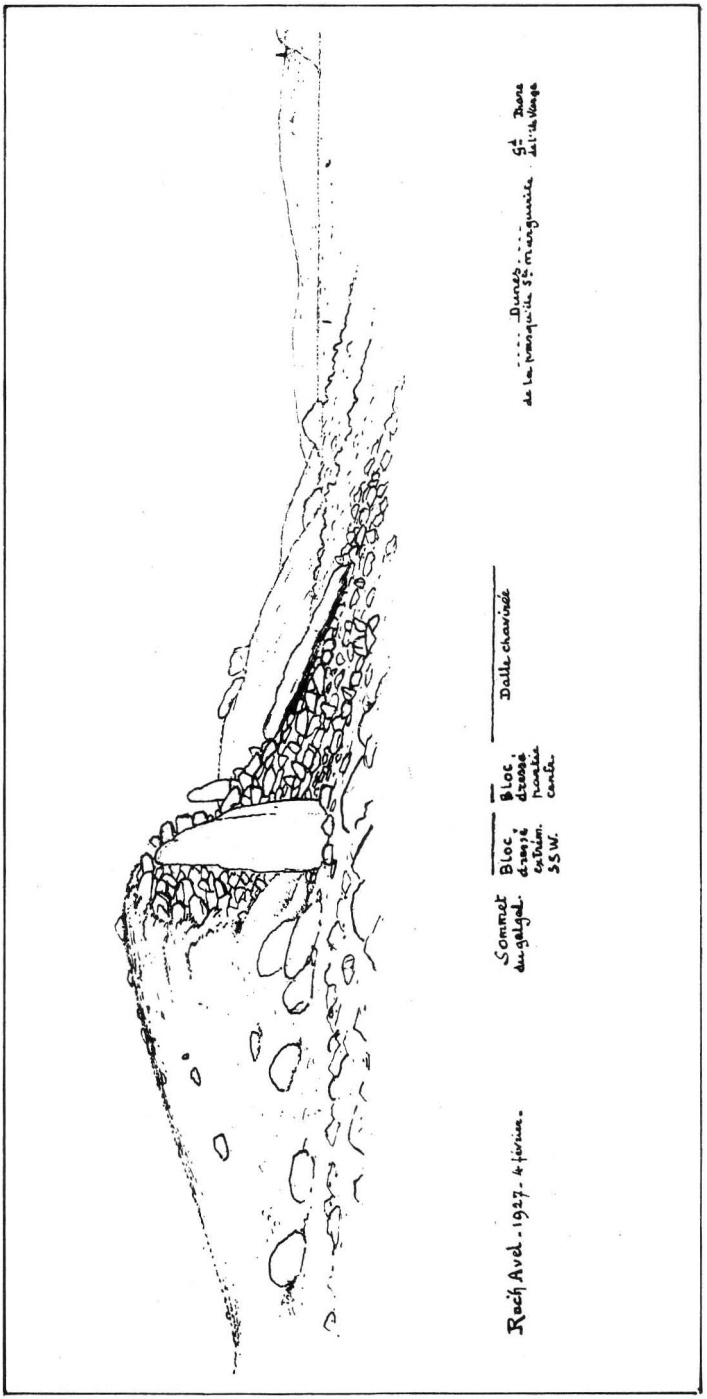


Fig. 5. — Landéda, *cairn de Roc'h-Avel.*
Dessin original de E. Morel, 4 février 1927. Vue du sud.

conservation différentielle des ossements. Il faut ajouter que le sable dunaire garnissant les interstices des pierres du cairn contient des fragments de coquilles, ce qui suffit à atténuer l'acidité des eaux percolant à traves. Au-delà de la zone abritée, la conservation de quelques fragments osseux était exceptionnelle (peut-être à l'abri de quelque pierre); le limon grossier formant le sol de la chambre est argileux et très largement décalcifié.

Le seul os important intact est un humérus d'adulte. Non loin se trouvaient quelques vertèbres et une rotule. Il y a aussi un tibia d'adulte malheureusement sans son plateau. En deux groupes dans la zone centrale plusieurs fragments de mandibules, montrant qu'on avait affaire à un minimum de deux sujets adultes. Quelques fragments d'os de grand enfant ou adolescent prouvent qu'on avait au moins un troisième sujet présent. Il est difficile, sur des restes aussi fragmentaires, d'en dire davantage. L'humérus est robuste et correspond à une personne de taille moyenne (longueur 31,5 cm): Les quelques molaires et prémolaires encore en place ou isolées sont fragiles, les faces masticatrices sont assez largement abrasées.

Il faut noter plusieurs fragments d'os nettement brûlé. Mais la présence d'une molaire supérieure de mouton doit nous montrer qu'il peut y avoir des

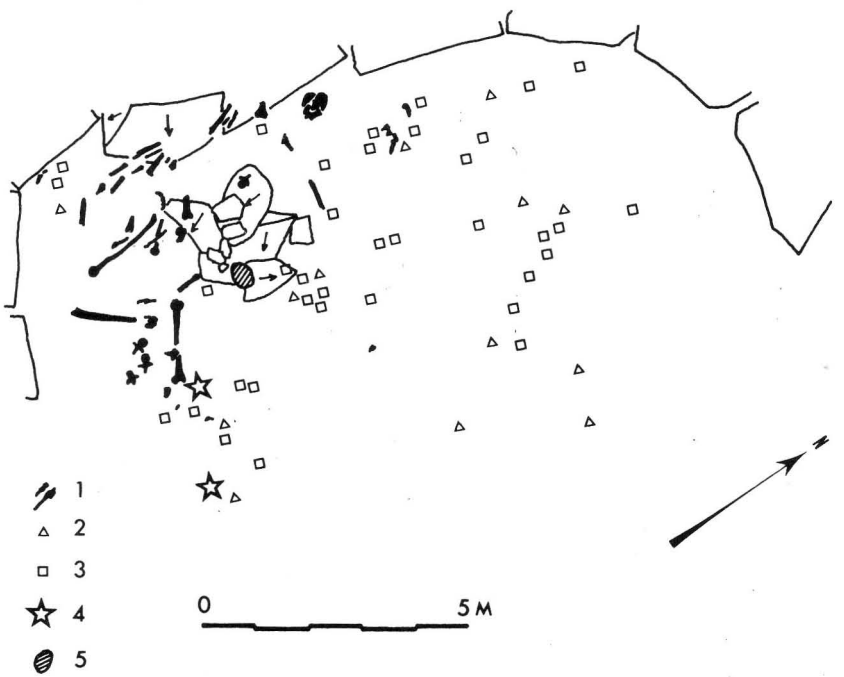


Fig. 6. — Landéda, *cairn de Roc'h-Avel.*

Plan de situation dans la chambre en pierres sèches: 1: ossements. 2: silex. 3: tessons de poterie. 4: amas de charbon de bois. 5: galet de granite rougi et craquelé au feu, surmontant une masse de charbons de bois, de cendres et de pierres brûlées.

fragments d'os non humains, et de ce fait il ne s'agit pas forcément d'un reste d'incinération. Au surplus il peut s'agir d'os secondairement affectés par un feu, et éventuellement par celui du foyer dont il sera question plus bas, dont les dits fragments n'étaient pas loin.

Quelques coquilles de patelles semblent anciennes et non réintroduites dans le limon. Les quelques (55) éclats de silex sont juste des déchets de taille. Les plus gros et les menus tessons de poterie (90), correspondent à ce qu'on trouve normalement dans de tels monuments dans la région. On remarquera qu'ils sont plus fréquents hors de la zone à os.

Les fragments d'os sont souvent empâtés dans le limon arénacé durci par un peu de calcaire ayant diffusé ; il est difficile de les dégager sans dégâts, alors qu'ils sont eux-mêmes plutôt fragiles. Il s'agit certes d'ossements dissociés et déplacés. Cependant certains voisinages reflètent peut-être les dernières traces soit des inhumations, soit du groupage en « bottes » d'os longs contre les parois.

Le remplissage limoneux venait affleurer le sommet des pierres de base de la maçonnerie sèche. Celles-ci reposaient sur un niveau beaucoup plus arénacé, avec des indications de la proximité de « hauts-fonds » du substratum rocheux. L'épaisseur du limon était en moyenne de l'ordre de 0,15 m. Au fur et à mesure que le décapage descendait, on notait la diminution de fréquence des fragments d'os et d'industrie. Ceux-ci en pratique se limitaient à la surface de la zone limoneuse, mais ils avaient pu s'enfoncer dans celle-ci par tassement, et surtout lorsque le limon était ameubli par humidification lors des marées de fort coefficient.

Un ensemble de pierres accumulées, plus ou moins brûlées, accompagnées d'une masse de charbons de bois et d'un galet de granite rougi se trouvait à la base. Il s'agit certainement des restes d'un foyer organisé. Bien que quelques fragments osseux aient été trouvés au-dessus, il n'est pas tout à fait certain qu'il soit antérieur aux sépultures, et il peut s'agir éventuellement d'une introduction limitée dans une petite fosse. Dans ce milieu limoneux et très foncé, très terreux, les traces de remaniement pourraient passer inaperçues. Parmi les pierres, il faut signaler un fragment d'une meule dormante utilisée sur deux faces opposées.

Au point de vue chronologique, en dehors de la date radiocarbone que l'on peut espérer pour les charbons de ce foyer, on ne dispose que de l'uniformité de la poterie. Elle reste à pâte relativement fine, qu'elle ait 3 mm d'épaisseur ou qu'elle en ait 10 mm ; elle correspond à des bols à fonds ronds dérivés du type Carn. Il n'y a que deux fragments de rebords, évasés, avec une lèvre légèrement marquée. Ces tessons étant souvent un peu érodés, le parfait lissage de la surface n'est plus toujours perceptible. L'échantillonnage ne montre aucune trace de décor ou d'anse, etc. Toutes choses qui confirmeraient une fréquentation limitée durant la première moitié du néolithique moyen.

*
* *

On est donc certain que ce cairn du Roc'h-Avel comprenait dans sa partie centrale deux chambres voisines, dont l'une aux parois garnies de dalles verticales plaquées. Il est plus difficile de diagnostiquer la nature du bloc dressé à l'extrémité méridionale du cairn ; il est cependant très possible que ce soit un chicot du socle rocheux. Dans son ensemble le cairn a dû subir bien des amoindrissements.

Au-delà de l'ancien chemin des charrettes à goémon qui le limite au nord, se trouve une autre butte sableuse de beaucoup plus grandes dimensions ; la moitié méridionale de cette butte montre la présence d'un substrat de pierres. Il est très possible qu'il s'agisse d'un autre cairn (sinon la prolongation du premier). Les deux monuments se trouveraient dans des situations de voisinage semblables à celles des quatre cairns de l'île Guennoc, qui se trouve au large de cette traînée d'îles et d'îlots dont Roc'h-Avel est l'un des éléments les plus proches du continent actuel.

Ces types de monuments sont normalement construits sur des points hauts par rapport au paysage environnant. Sans atteindre l'altitude des îles Garo, Tariec ou Guennoc, Roc'h-Avel se dégage suffisamment au-dessus du paysage des marées basses actuelles pour répondre à cette norme. Les indications des « tourbières » littorales, autrement dit des dépôts organiques littoraux formés derrière cordons dans des marais, et subsistant par places sous les estrans actuels, montrent d'une manière générale dans larégion que le niveau des plus hautes mers à l'époque de ces types de monuments mégalithiques se situait à peu près vers le niveau des plus basses mers actuelles. Cependant, de tous les monuments du type « dolmen à couloir » du nord de la Bretagne, ceux de Roc'h-Avel sont les plus bas situés. Il a pu s'en trouver d'autres, aujourd'hui complètement méconnaissables, sur d'autres légers « points hauts » au-dessus de la basse plaine maritime. D'autre part, au néolithique récent et final, les allées couvertes, plus indifférentes en ce qui concerne leur localisation topographique, se seront souvent trouvées implantées en des situations qui les mettent actuellement, dans cette région, entre le niveau moyen et les plus hautes mers (Kerlouan, Plouescat). Le problème qui se pose reste toujours celui de savoir si, entre la période de construction des dolmens à couloir et celle des allées couvertes, il a pu y avoir une période de haut niveau marin suivie d'une régression, quoiqu'il n'y ait aucune indication régionale en faveur d'une telle oscillation.

J. BRIARD, J. BOURHIS,
H. CABILLIC, Y. ONNÉE*

Tumulus et coffres à Plouhinec (Finistère)
Les fouilles de Kergoglay, 1978.

La région du Cap fut intensément peuplée aux époques préhistoriques. La présence de la mer facilitait les échanges. Les rivages jouaient un rôle important dans la quête de la subsistance. Les cordons littoraux de la baie d'Audierne étaient assez riches en silex pour alimenter les ateliers de taille dès le mésolithique. Les falaises rocheuses, attaquées par l'océan Atlantique se débitaient naturellement en grandes dalles dont surent tirer parti les bâtisseurs de mégalithes du néolithique et les constructeurs de caveaux de l'âge du bronze. Bien des sites escarpés se prêtaient à l'établissement d'habitats fortifiés dont les plus importants remontent à l'époque gauloise. Enfin l'on sut finalement extraire le sel marin de l'océan pour en faire une nouvelle source d'échanges et de prospérité. Tout cela explique la permanence de l'occupation préhistorique marquée encore de nos jours par la présence de nombreux vestiges.

Le territoire de la commune de Plouhinec est l'un de ceux où la densité des témoignages du passé est la plus importante malgré les destructions modernes. Ateliers de débitage du silex, dolmens, allées couvertes, tumulus et camps furent recensés dès le siècle dernier. Les pionniers de l'archéologie armoricaine entreprirent à partir de 1870 des campagnes de fouilles dont les comptes rendus dans les sociétés savantes de l'époque nous semblent trop brefs à de rares exceptions. Le chanoine J.-M. Abgrall explora les tumulus de Stang-Yen, Kervana et Bellevue-Bihan. A. Grenot révéla la nécropole mégalithique du Souc'h et ouvrit le tumulus de Kergoglay. L'inlassable Paul du Chatellier étudia entre autres les mégalithes de Saint-Dreyer, les tumulus de Gorré, Pitévin, Menez-Bresiguen au Boidou (Le Rouedou) et Kelouer. H. Le Carguet, percepteur à Audierne, traversa le Goyen pour examiner de plus près l'ensemble complexe des fortifications gauloises et gallo-romaines de Kersigneau. Beaucoup de découvertes fortuites demeurèrent sans doute inédites, en particulier ces petits coffres dont les responsables du Groupe

(*) Équipe de recherche n° 27 du C.N.R.S. associée à l'université de Rennes.

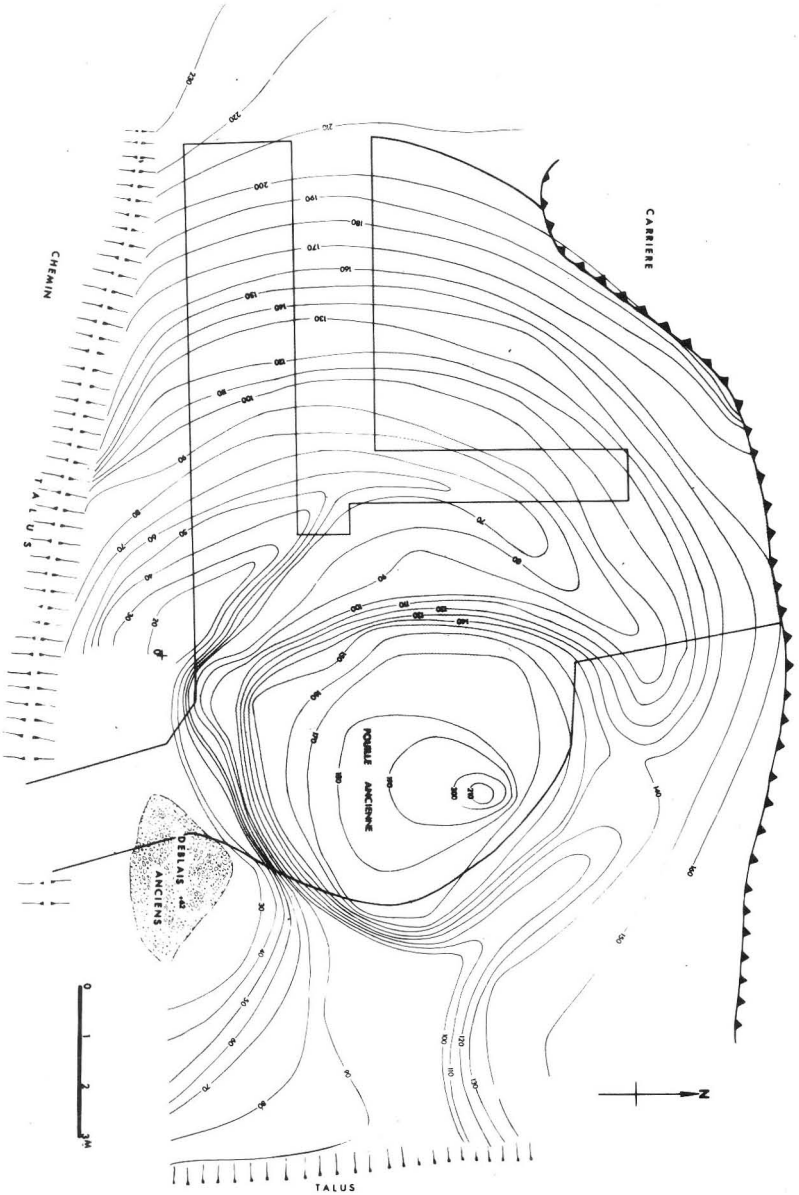


Fig. 1. — Plouhinec, *tumulus de Kergoglay.*

Topographie et plan de fouille. En pointillé: zones de fouilles. Courbes isohypses de 10 en 10 cm. Au centre, traces de la fouille ancienne, entonnoir profond de 2,10 m. Du côté nord et ouest le tumulus était intact montrant des courbes régulières. Le monument devait mesurer 3 m de hauteur pour 22 m de diamètre. Au nord, le tumulus est bordé par une petite carrière. Au sud, un chemin l'a rogné progressivement.

finistérien d'études préhistoriques recensèrent plus d'une soixantaine vers 1925 entre le bourg de Plouhinec et la mer. Ils reconstituèrent d'ailleurs l'un de ces coffres provenant de Tréouzien au Musée préhistorique finistérien à Saint-Guénolé-Penmarc'h.

La période moderne a malheureusement vu ce patrimoine se dégrader progressivement. La belle allée couverte de Poulhan ne s'est jamais remise des coups des défenseurs du Mur de l'Atlantique. Les travaux agricoles ou vicinaux ont entraîné la destruction de beaucoup de monuments. Même un monument aussi important que la nécropole du Souc'h, connue dans toute l'Europe préhistorique, n'est pas à l'abri des vandales qui l'utilisent comme dépôt à ordures. Malgré les bonnes volontés ou les efforts publics ou privés des groupes archéologiques, beaucoup de destructions fortuites ou conscientes peuvent atteindre des monuments mineurs dont l'intérêt n'est pas évident au non-spécialiste. C'est pourquoi nous avons mené ces dernières années des campagnes de contrôle sur les monuments anciennement fouillés comme les tumulus de Lescongard et de Kergoglay auquel est consacrée la présente note. C'est souvent d'ailleurs l'occasion de les restaurer et d'assurer leur protection.

Le tumulus de Kergoglay

Historique

Le tumulus de Kergoglay (1) se trouve à 3 km au sud du bourg de Plouhinec sur le bord ouest de la route menant vers le petit port de Pors-Poulhan (coordonnées Lambert II, 0925-3556). Il culmine à 93 m de hauteur, précédant la descente vers la mer et a été choisi comme point de relais géodésique. De son sommet on aperçoit toute la baie d'Audierne et la pointe de Penmarc'h. C'est, comme pour beaucoup de tumulus de cette région, un monument établi sur un point dominant.

Ce tumulus fut fouillé une première fois en 1896, de façon expéditive semble-t-il, et les relations à son sujet ne dépassent guère quelques lignes. Flagelle (2) signale que le tertre intact mesurait 3 m de haut pour une vingtaine de mètres de diamètre. J.-M. Abgrall (3) signale que le tumulus fut fouillé par A. Grenot et que le vase fut déposé au musée de Quimper. Il figure

---

(1) Nous devons à Mme Le Bars, que nous remercions, de précieux renseignements sur l'évolution de ce toponyme: Kergoglay en 1946; Kergogais vers 1860 (Arch. dép. du Finistère, 4 J); Kergoglay au cadastre de 1836; Kergoglay (biens nationaux); Kergoglé en 1763 (Arch. dép. du Finistère, 194 G); manoir de Kergoglay, à Jean Kergoglay. On pourrait y voir l'interprétation suivante: Ker Gog-Lé « le tertre du serment », mais Gog Lay peut provenir de Le Lay, nom de personne fréquent dans la région. M. P.-R. Giot propose l'interprétation Ker Coguel « le lieu de la butte ». Il est regrettable que pour les cartes de l'I.G.N. ou la liste officielle des lieux-dits du Finistère ait été retenue la forme erronée de Kerglogay.

(2) Flagelle, *Notes archéologiques sur le Finistère,* dans *Bulletin de la Société académique de Brest,* 1876.

(3) J.-M. Abgrall, *Exploration d'un tumulus à Park-Stang-Yen et d'une sépulture à Kervana en Plouhinec,* dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère,* t. XI, 1884, p. 169-178.

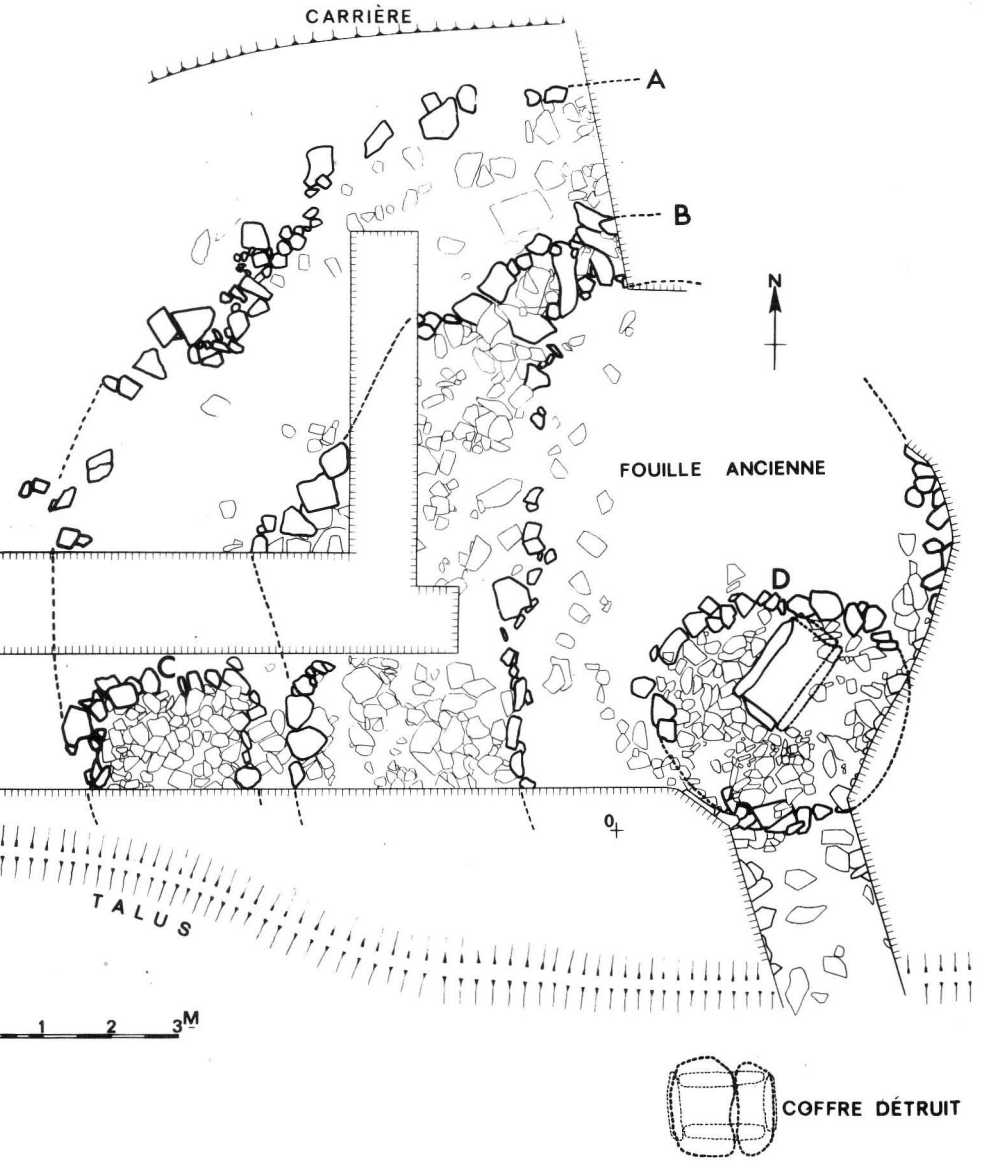


Fig. 2. — Plouhinec, *tumulus de Kergoglay.*

Plan général de la fouille montrant la position du coffre central, la position probable du coffre détruit au sud, la tranchée ouest avec sa tombelle marginale et les lits de pierres, périphérique et interne du quadrant nord-ouest.

d'ailleurs avec la mention « don Alavoine » dans le catalogue de ce musée paru en 1885. Ce petit vase à une anse fait partie des collections actuelles du Musée préhistorique finistérien et nous l'avons republié dans une courte note (4). Vers 1945, le tumulus fut rogné dans son flanc sud pour l'élargissement du chemin menant au village de Kerfendal. Lors de ces travaux, un petit coffre recouvert de deux dalles de granite fut mis au jour. Comme il était placé au milieu du chemin, il fut détruit et les fragments de dalles furent rejetés contre un talus proche. D'après ces éléments de dalles et les souvenirs des cultivateurs, nous avons pu tenter une reconstitution de ce petit coffre qui était orienté suivant l'axe initial du chemin, soit grossièrement est-ouest. Les dimensions extérieures du coffre étaient de l'ordre de 80 cm sur 50 cm. Les deux fragments de dalles retrouvés mesuraient 75 cm de longueur. Elles devaient être disposées de façon à déborder légèrement les parois du caveau (fig. 2). Aucune trace de squelette, aucun élément de mobilier n'a, semble-t-il, été recueilli dans ce coffre qui ne contenait que des terres d'infiltration. Plus récemment, un nouvel élargissement du chemin mit à vif les flancs du tumulus. Comme sa partie sud était encore bien en forme, une fouille de contrôle fut décidée pour avoir une coupe correcte du monument et des éléments de datation. M. H. Pennamen, de Pont-Croix, propriétaire du monument (parcelle Z X 15 du cadastre rénové de Plouhinec) donna son accord bienveillant pour ces travaux. Un support logistique nous fut aimablement fourni par la municipalité de Plouhinec que nous remercions. La fouille bénéficia d'une subvention du Service des fouilles et put avoir lieu grâce au concours de chercheurs bénévoles (5).

Topographie

Le point O fut choisi au point du tumulus le plus élevé dans sa partie sud encore intacte. A cet endroit un petit monticule de 60 cm de haut sur 1 m de long résultait d'un rejet de déblais des fouilles anciennes. Le lever au niveau automatique de chantier permit l'établissement des courbes de niveaux de 10 en 10 cm. La dénivelée maximum vers l'est était encore de 2,30 m, ce qui correspond aux indications de Flagelle qui donnait une hauteur de 3 m au monument intact. La fouille qui permit de retrouver le coffre central et les éléments d'une couronne périphérique fit connaître le diamètre initial du tumulus variant de 22 à 23 m. Au centre, la trace de la fouille ancienne se marquait par un grand cratère de 6 à 7 m de diamètre et 2,10 m de profondeur (fig. 1). Sur le flanc sud, le tumulus rogné par l'établissement du chemin présentait des pentes escarpées. Du côté nord, il était bordé par une petite

(4) J. BRIARD, *Un tumulus du Bronze ancien à Lescongar en Plouhinec (Finistère)*, dans *Gallia-Préhistoire*, t. XI, 1968, p. 247-259.

(5) Autorisation de fouilles F.I.A.S. 1978 n° 78-11. Outre les signataires de l'article, ont participé aux travaux en juillet ou septembre 1978: Mlles Brault, institutrice; D. Le Borgne, étudiante en médecine; Mmes H. Bourhis et M. Briard; MM. J.-Y. Gouret, maître assistant à l'université de Rennes; P. Le Beguec, professeur; F. Le Provost, correspondant du Service des fouilles; J. Peuziat, docteur en odontologie; A. Stourm, professeur à Plozévet.



Fig. 3. — Plouhinec, *tumulus de Kergoglay en fin de fouille.*

Le coffre central est reconstitué au milieu de son cairn. On voit la structure du tumulus avec les lits de pierres intermédiaires.



carrière de granite qui descendait à plus de 1,50 m au-dessous du vieux sol. Ceci permettait d'observer la structure du sous-sol : sous une couche végétale réduite à quelque 20 cm, une couche d'arène de 30 à 40 cm précédait la roche exploitée autrefois comme en de nombreux endroits du pays par petites carrières d'une dizaine de mètres de front de taille. Une mare bordée de saules emplissait le fond de la carrière. Sur le tumulus était établie une végétation de fougères, ajoncs et bruyères mêlés de graminées. Le cratère de fouille était encombré d'une épaisse couche de terre de bruyère à laquelle on avait rajouté depuis le siècle dernier les détritus les plus variés, verres, charbons ou ferrailles. Mais, après nettoyage, apparurent les éléments d'entourage de la tombe centrale qui heureusement étaient décalés vers le sud de l'entonnoir. De plus, des coupes intéressantes montrèrent que la structure du monument comportait des assises de pierres venant armer l'amas de terre. De ce fait, le tumulus était resté bien en forme (fig. 3).

La tombe centrale

Il s'agissait d'une sépulture en coffre entourée d'un petit massif de pierres circulaire. Une vingtaine de blocs de 20 à 50 cm de long furent dégagés du côté nord et une douzaine dans la coupe sud. L'ensemble qui devait comprendre une cinquantaine d'éléments dessinait grossièrement un cercle. La structure ayant 3,70 m suivant l'axe nord-sud et 3,85 m suivant l'axe est-ouest. Les fouilleurs du siècle dernier avaient « plongé » dans le coffre, enlevant les dalles de couverture et dérangeant les autres sauf la dalle nord bien en place et la dalle ouest simplement basculée. De ce fait, il est aisé de donner les dimensions internes du caveau : 1,35 m de long, 0,70 m de large et 0,70 m de haut d'après la hauteur des dalles conservées. Comme toujours, la couverture devait affleurer au niveau supérieur des dalles de chant. Le coffre avait été aménagé dans le sous-sol à une profondeur de 60 cm correspondant à l'enlèvement de la terre arable et de la couche de sous-sol arénacé. Ce coffre était relativement étroit et ne pouvait permettre l'ensevelissement d'un adulte qu'en position recroquevillée ou « forcée », les membres inférieurs étant repliés vers la poitrine. C'est une position qui a été observée pour les coffres de Tréouzien à Plouhinec. Une dernière particularité de ce tombeau, c'est qu'il était doublement décalé : d'une part, par rapport au tumulus, il se situait dans la partie sud à environ 2 m du centre réel de la butte. D'autre part, dans son entourage de pierres, il est décalé dans la partie nord-est, l'angle du coffre touchant même les pierres d'entourage.

Ceci peut-être soit fortuit, soit rituel : le coffre était décalé de façon à laisser près du caveau une aire à déposer les offrandes funéraires. L'orientation du caveau, nord-est sud-ouest n'est pas des plus fréquentes. Les coffres isolés ou en cimetières sont surtout orientés de l'est au sud-est, mais on peut noter que les sépultures de Plougonvelin ou de Pleyben avaient la même orientation qu'à Kergoglay (6). C'est probablement de ce petit

(6) Y. LECERF, *Les sépultures en coffres de l'âge du bronze en Armorique*, Paris, École pratique des hautes études, 1979.

coffre que vient le vase trouvé au siècle dernier, car visiblement le sous-sol n'a pas été entamé plus au nord pour l'établissement d'une autre tombe.

Le vase de Kergoglay est un petit cruchon en pâte grisâtre assez fine, haut de 115 mm, large de 70 mm, au fond aplati. A l'ouverture le diamètre varie de 85 à 90 mm (fig. 4). Les parois sont assez épaisses, de 70 mm à la panse pour 100 mm au fond. Une seule anse prend au-dessous du rebord, légèrement pincée au milieu. Quelques vases assez similaires proviennent des fouilles des tumulus des monts d'Arrée, mais ils sont souvent de facture plus grossière, comme ceux du plateau du Norohou. Ces poteries sont difficiles à dater avec précision. On peut y voir de lointains dérivés de cruchons campaniformes et l'on pourrait en trouver de lointains cousins dans beaucoup de centres européens du Bronze ancien. Toutefois, ce type de poterie a pu persister dans une phase avancée du Bronze ancien armoricain, vers 1600-1400 avant J.-C. Il manque d'associations avec ces poteries pour pouvoir les situer dans une fourchette plus étroite.



Fig. 4. — Plouhinec, *tumulus de Kergoglay.*
Vase provenant de la sépulture centrale. Hauteur: 115 mm. Musée préhistorique finistérien.

Structure du tumulus

Elle a été reconnue par des sections menées vers le nord et vers l'ouest et par la fouille intégrale du quadrant nord-ouest (fig. 2). Dans toutes ces zones

de fouilles, on a rencontré les mêmes structures:

— l'humus récent riche en terre de bruyère avec des poches irrégulières dues à la présence d'ajoncs;

— des poches d'arène limoneuse jaune foncé provenant du sous-sol;

— du limon brun, mélange de limon jaune du sous-sol et d'humus superficiel;

— un limon jaune arénacé, plus abondant dans les couches inférieures du tumulus;

— des lits de grosses pierres venaient s'intercaler dans les apports de terre: l'un dessinait une couronne extérieure à 11 m du centre du coffre, les deux autres partaient en structures circulaires à 4 m et 8 m du centre (fig. 2). Ces lits de pierre s'élevaient vers le centre, suivant la pente du tumulus (fig. 3) en formant des calottes sphériques;

— le vieux sol, gris brun, était riche en charbons de bois et en silex;

— le sous-sol, arénacé, était d'épaisseur variable suivant la disposition irrégulière du granite sous-jacent, assez bosselé. Dans la coupe nord, on notait des poches d'arène pouvant atteindre 60 cm;

— au centre, le sous-sol avait été creusé en pente douce pour former une cuvette dans laquelle la tombe et son cairn avaient été aménagés.

Ces divers éléments montrent qu'il y a eu une organisation de la construction du tumulus. On a creusé une fosse au centre pour y placer le coffre qui a été entouré d'un premier massif de pierres circulaire bien paré. Puis on a amené une première couche de terre que l'on a recouverte d'un lit de pierres. Ensuite, une seconde épaisseur de limon a été amenée, paniers par paniers, donnant une structure lenticulaire avec paquets jaunes et paquets bruns et l'on a aménagé un second lit de pierres. On a complété la butte par un dernier apport de limon bordé sur le pourtour d'une couronne de pierres. Pourquoi ces structures basées sur des plans circulaires? Elles peuvent marquer des stades successifs et séparés par des laps de temps dans la construction du monument. Chaque lit de pierres peut marquer la pause effectuée et consolider l'apport de terre sous-jacent. Mais elles devaient aussi avoir une valeur rituelle. Le nombre des coffres ou des tumulus du Bronze ancien entourés de cercles de pierres ou de fossés circulaires est considérable dans toute l'Europe du Nord-Ouest. En 1979, les fouilles du tumulus ouest de Botsorhel nous ont ainsi montré deux coffres d'enfants entourés chacun de leur cercle rituel de pierres. D'autres exemples de tumulus bretons (Saint-Jude n° 1 à Bourbriac, Côtes-du-Nord) ont révélé des couronnes périphériques complétées ou partielles. Outre leur rôle rituel, elles permettaient le blocage des terres des tertres funéraires.

La tombelle ouest

Dans la coupe ouest on retrouvait la structure de limon interrompue par des lits de pierres. Mais de plus à 7,5 m du centre un amas de pierre correspondait sans doute à une tombelle secondaire. Elle mesurait 1,60 m de

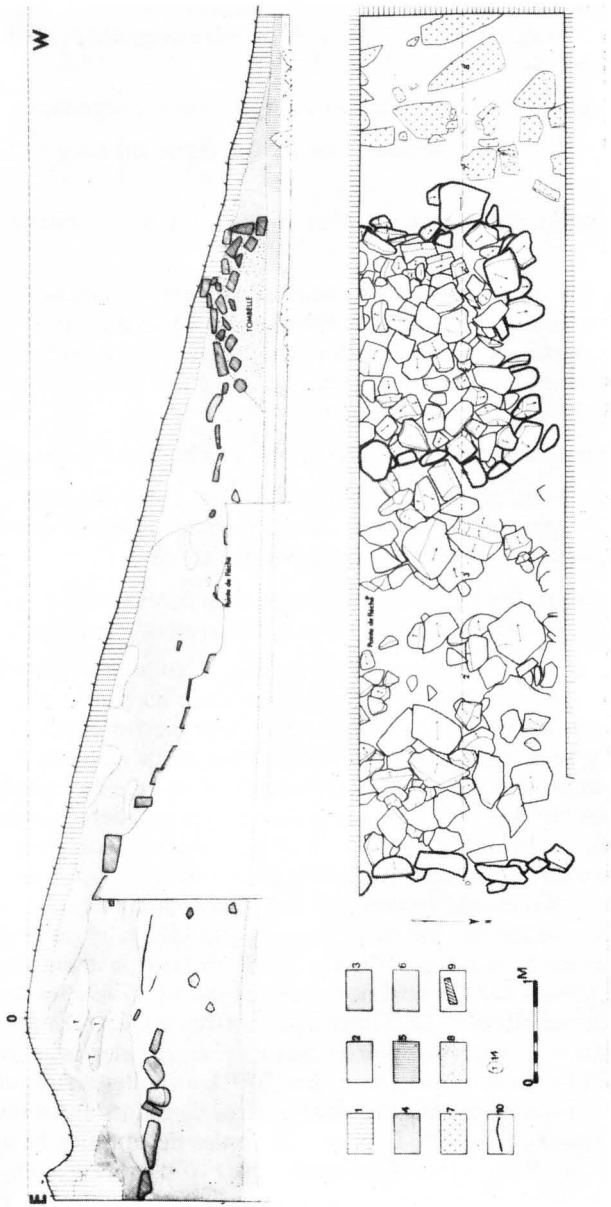


Fig. 5. — Plouhinec, *tumulus de Kergoglay.*

Plan et coupe de la tranchée ouest. 1 : humus récent (terre de bruyère) ; 2 : poches d'arène limoneuse jaune foncé ; 3 : limon brun ; 4 : limon jaune arénacé ; 5 : vieux sol brun ; 6 : arène granitique du sous-sol jaune ; 7 : socle granitique ; 8 : remplissage de la tombelle ouest : terre et cailloux ; 9 : pierres ; 10 : traînées noires de manganèse ; 14 : terriers.

diamètre suivant l'axe est-ouest pour une hauteur de 60 cm au-dessus du vieux sol; sa largeur était de 2 m environ mais une partie de la tombelle reste bloquée sous les zones-témoins non fouillées (fig. 5). Sous la chape de pierre supérieure, la tombelle, construite sur le vieux sol, n'a montré qu'un amas hétérogène de pierres et de terre noirâtre. Aucun élément mobilier n'était visible à l'intérieur. Plusieurs tumulus de l'âge du bronze ancien ont ainsi montré latéralement des tombes secondaires sans mobilier apparent. Une des tombelles latérales du tumulus de Kervingard à Plouarzel (Finistère), fouillée par P.-R. Giot, n'était qu'un amas de pierres. A Saint-Jude n° 1 à Bourbriac, (Côtes-du-Nord), un caveau creusé dans le sol en bordure ouest du tumulus était bourré de pierres, tombe indiscutable mais dépourvue de matériel funéraire. Il est vrai que des offrandes en matières organiques, colliers en perles d'or, d'ambre ou de coquillages ont pu être détruits par l'acidité des sols.

Toutefois à l'extérieur de la tombelle, à 1 m vers le centre du tumulus, une pointe de flèche en silex gris-noir à pédoncule central et petites barbelures a été trouvée. Elle est plus proche des pointes de flèches associées au campaniforme que des belles pointes de flèches armoricaines des tumulus bretons du Bronze ancien. Elle mesure 32 mm de longueur pour 11 mm de largeur à la base. On pourrait penser à un objet perdu fortuitement mais il est curieux de constater qu'à plusieurs reprises (Kersandy à Plouhinec [Finistère]; Saint-Adrien [Côtes-du-Nord]), des pointes de flèches ont été trouvées à proximité immédiate de la tombe. Un dépôt rituel n'est pas à exclure.

Mobilier des terres et datations

Dans cette région où l'on a débité des rognons de silex côtiers dès le mésolithique, les éclats de débitage et même les outils sont fréquents dans bien des sols. A Kergoglay, les silex étaient abondants au niveau du vieux sol mais aussi dans les terres ayant servi à la construction du tumulus et dans les champs avoisinants.

Des éclats, parfois retouchés, des pièces esquillées (fig. 6, n° 2), des nucléus à débitage lamellaire étaient fréquents (fig. 6, n^{os} 6 et 7). Il faut noter un très beau perçoir (fig. 6, n° 3), des grattoirs (fig. 6, n° 4) et des racloirs (fig. 6, n° 8). D'autres pièces semblent des instruments de fortune. On a simplement entamé le cortex du silex par une troncature (fig. 6, n° 5).

Au centre du tumulus furent recueillis de nombreux galets longilignes utilisés comme lissoirs ou instruments de percussion (fig. 6, n° 14). Des petits percuteurs en quartz complétaient l'outillage très sommaire. Enfin, il faut noter la présence d'un fragment de meule dormante en granite témoignant de la culture des céréales à cette époque.

La poterie était assez peu abondante. Un petit fragment provenant du quadrant nord-ouest, de couleur brune, semble bien montrer un décor de type campaniforme (fig. 6, n° 10): une ligne au peigne horizontale est surmontée de traits disposés en oblique. Les autres poteries sont du type Bronze ancien, de différentes épaisseurs: les unes assez fines et à rebords

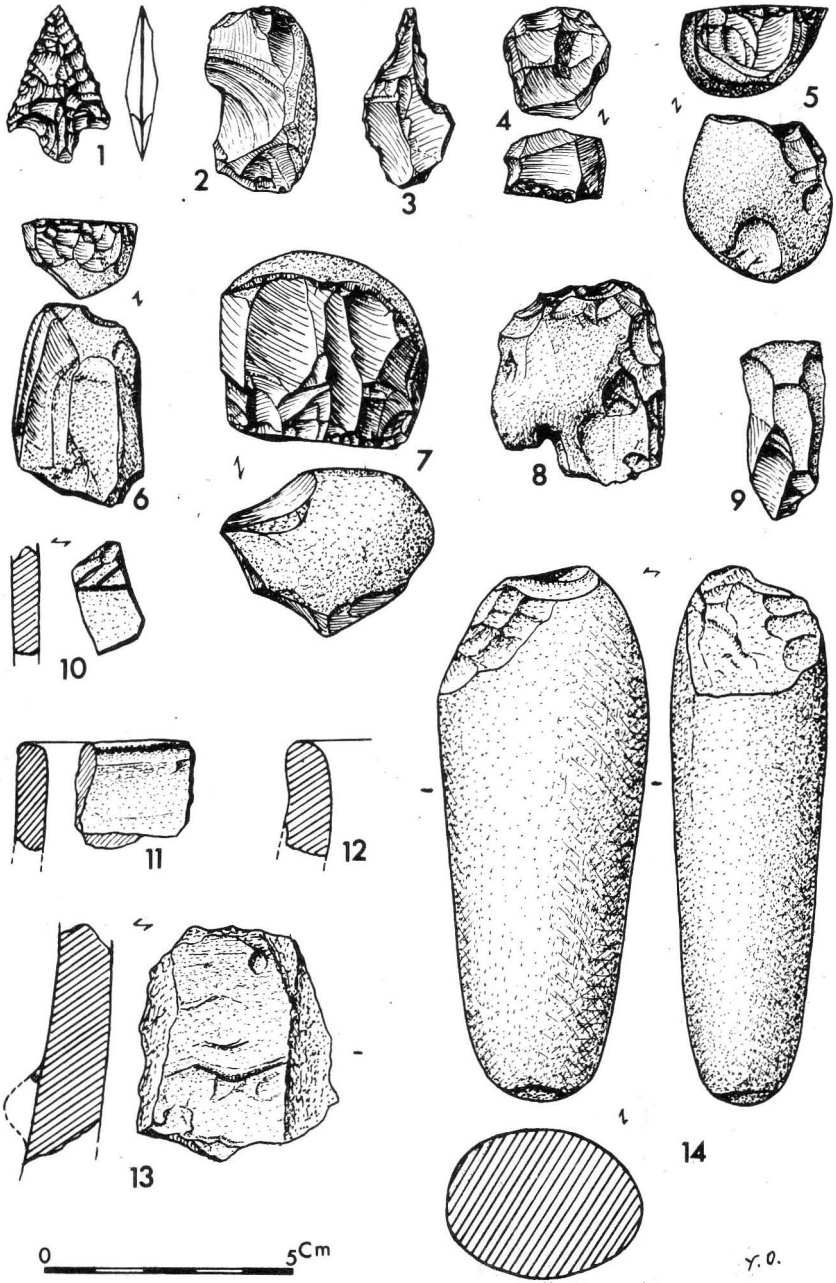


Fig. 6. — Plouhinec, *tumulus de Kergoglay.*

1 : pointe de flèche en silex, tranchée ouest ; 2 : pièce esquillée ; 3 : perçoir ; 4 : grattoir ; 5 : pièce tronquée ; 6 et 7 : nucléus ; 8 : racloir ; 9 : éclat ; 10 : fragment de poterie campaniforme ; 11 à 13 : poteries du Bronze ; 14 : outil en galet de schiste.

droits (fig. 6, n° 11), les autres plus épaisses et montrant des cordons décoratifs parfois décollés (fig. 6, n° 13).

Le tumulus a subi des visites en bien des périodes. Il faut noter ainsi dans les couches superficielles la présence de céramique onctueuse médiévale.

Le grattage du vieux sol permit l'obtention de charbons de bois d'assez petite taille utilisés pour une tentative de datation par le radiocarbone, réalisée grâce à Mme G. Delibrias au Centre des faibles radioactivités du C.N.R.S. à Gif-sur-Yvette. Le résultat fut assez surprenant: 5190 ± 80 ans B.P. (Gif 4689), soit 3240 ans avant J.-C. en datation conventionnelle et entre 3500 et 4000 ans avant J.-C. si l'on suit les corrections de calibration, soit en plein néolithique. Le brûlis conservé sous le vieux sol date donc d'une période largement antérieure à la construction du tumulus de l'âge du bronze. Ce n'est pas la première fois qu'un tel phénomène est observé puisque le tumulus de Juno-Bella à Berrien précédemment évoqué dans ce bulletin (7), avait montré un brûlis de vieux sol remontant au néolithique final, aux environs de 2500 avant J.-C.

En conclusion, la reprise de la fouille du tumulus de Kergoglay a permis de comprendre mieux la structure d'un tumulus à coffres différent des tumulus à grands caveaux classiques et pointes de flèche comme ceux de Kersandy et de Lescongar à Plouhinec même. Malgré les destructions, l'ensemble apparaît comme assez complexe avec une tombe en coffre principale mais décalée du centre du coffre secondaire au sud (détruit vers 1945) et une tombelle sommaire en bordure ouest accompagnée fortuitement ou non d'une pointe de flèche chalcolithique en silex. La présence d'un tesson probablement campaniforme confirme une possible association Campaniforme-Bronze ancien déjà reconnue lors des fouilles des tumulus de Pluguffan (Finistère) ou de Priziac (Morbihan).

Le polissoir d'Ar Vouarm

Historique

Lors des fouilles du tumulus de Kergoglay à Plouhinec, M. Trividic, exploitant au village voisin de Kerfendal, vint nous signaler qu'il avait dans un de ses champs une curieuse pierre près de laquelle il avait autrefois trouvé deux haches polies. La plus grande et la plus belle a malheureusement disparu. Par contre, il fit don pour les collections publiques de la seconde hache qui est en dolérite assez courte (75 mm pour une largeur de 50 mm et une épaisseur maximum de 45 mm). Le talon semble avoir été repoli peut-être après un accident qui aurait raccourci la hache.

M. Trividic nous indiqua qu'à l'endroit de la découverte des haches se trouvait une curieuse pierre entourée de plus petites, pierre qu'il accrochait à chaque labour. Il nous invita à venir voir sur place.

---

(7) J. BRIARD, *Tumulus des monts d'Arrée, Juno Bella à Berrien,* dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère,* t. CVI, 1978, p. 17-35.

Le champ où se situe la découverte se trouve au lieu-dit Ar Vouarm (La Garenne). Il est placé en bordure immédiate à l'est de la route menant du bourg de Plouhinec au port de Pors-Poulhan, à 400 m au nord du tumulus de Kergoglay. La pierre elle-même est distante d'une centaine de mètres de la route.

Le simple enlèvement de la terre labourée (le champ était sous maïs) a permis de dégager la roche et ses pierres voisines pour en faire un plan (fig. 7). Il est apparu par la suite qu'il s'agissait d'un affleurement naturel curieusement disposé toutefois en pseudo-tombelle. Le bloc principal mesurait 1,40 m de long, 1,10 m de large et 0,40 m d'épaisseur. Il était en granulite local et se reliait par un jeu de fractionnement des diaclases au substratum rocheux. La dalle avait simplement été légèrement soulevée de son socle par le jeu des racines ; la pièce était vraisemblablement en landes et bois avant la mise en culture.

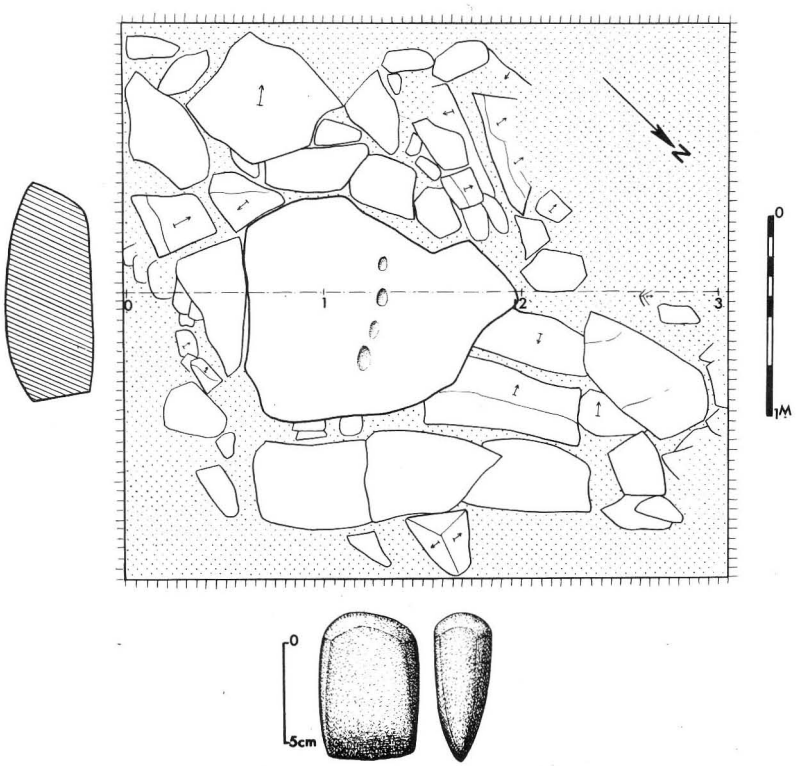


Fig. 7. — Plouhinec, *polissoir d'Ar Vouarm.*

Plan du bloc en place avec son entourage de petites pierres. Relevé des 4 cuvettes polies. A côté, dessin d'une des haches polies en dolérite trouvées près du polissoir.

Toute la surface de la pierre était striée de zébrures blanches correspondant au passage récent des socs de charrue. Mais la surprise fut de reconnaître quatre petites cuvettes patinées disposées transversalement. Elles sont de forme elliptique de 8 à 16 cm de longueur et assez peu profondes (1 à 2 cm). En ce sens, elles diffèrent des véritables cupules plus profondes et plus circulaires aménagées sur les roches ou les parois des caveaux de l'âge du bronze. Plus vraisemblablement, il s'agit de petites cuvettes de polissage, liées d'ailleurs à la présence immédiate de haches polies dans ce champ. Le travail est relativement restreint, attestant que la roche n'a pas été longuement utilisée. Il s'agissait peut-être d'un travail fortuit, sans lendemain.

Grâce à la municipalité de Plouhinec, le bloc a pu être préservé de l'oubli ou de la destruction. Comme il était gênant pour la culture, il a été déplacé pour être exposé dans le petit jardin-musée lapidaire entourant l'église de Plouhinec. Malgré les rayures dues au soc de la charrue, les cuvettes sont visibles nettement. Le déplacement du bloc effectué de main d'homme avec l'aide de troncs d'arbres formant leviers n'a posé aucun problème.

L'intérêt de la pierre d'Ar Vouarm est certain. Il montre un type probable de petit polissoir dont les exemples sont quand même rarissimes et laisse supposer que le finissage des haches polies ne se faisait pas en des endroits déterminés fixes, mais que parfois des petits polissoirs de fortune étaient utilisés pour un petit nombre de haches.

La dalle de Lannilis à Plouhinec

Historique

En décembre 1978, M. F. Pennec, cultivateur exploitant à Lannilis en Plouhinec, mit au jour, lors d'un labour, une grande dalle de granite de 4,50 m de long et 2 m de large. Latéralement quelques pierres, alors enlevées, montraient que la dalle avait une épaisseur d'au moins 40 cm. Toutefois le pourtour n'avait été dégagé que partiellement. Prévenue par les soins de la mairie de Plouhinec, la Direction des antiquités préhistoriques de Bretagne déclencha une enquête sur place menée par J. Briard et H. Poulain, collaborateur technique au Service des fouilles. Plans et photos de la dalle découverte furent effectués, mais le propriétaire ne souhaitait pas alors, par suite de difficultés de succession, que le monument fût reconnu plus avant. Au premier abord, il apparaissait comme une possible table de couverture d'une tombe de l'âge du bronze avec ses murets latéraux. Après le décès accidentel de M. Pennec en 1975, ses héritiers souhaitèrent que l'on reprenne l'examen de ce monument. Une fouille fut programmée en liaison avec celle du tumulus de Kergoglay et menée en septembre 1978 avec le concours de MM. Le Beguec et Le Provost et de Mlles Le Borgne et Le Pennec. M. Le Lay, fermier exploitant la parcelle, participa aux travaux de remise en état du terrain. Comme à Kergoglay, la municipalité de Plouhinec permit l'hébergement des fouilleurs.

La dalle de Lannilis se trouve au sud du bourg de Plouhinec, à 800 m au sud-ouest du cimetière, près du hameau de Lannilis. Aucun relief de terrain ne laissait supposer un quelconque tertre ou structure funéraire au-dessus de la dalle. Le champ longtemps en landes était mis en cultures depuis quelques années. En 1978, il était en orge avant sa mise en pâture. La dalle était au niveau de la sole des labours et cette masse de granite montrait d'ailleurs, une fois décapée, les traces longitudinales du passage des socs de charrue.

La fouille

Un grand décapage de 8 m de long sur 6 m de large permit de circonscrire la présumée dalle et ses structures. Très vite il apparut qu'il s'agissait d'un affleurement naturel. La roche plongeait en profondeur pour se raccorder de façon continue à l'affleurement granitique. Les faux murets latéraux n'étaient que de petites veines de granite qui s'étaient débitées en moellons naturellement par un jeu d'érosion. Une fois cette assise fragmentée enlevée, on retrouvait le granite sain et compact. Toutefois, la roche présentait deux curiosités naturelles: une orientation nord-sud et une forme anthropomorphe avec un appendice céphalique côté sud qui n'était pas sans rappeler la dalle du caveau de Kersandy, taillée en déesse-mère. C'est encore un jeu de la nature. Cependant, la dalle a été manifestement travaillée et régularisée soigneusement par bouchardage. On l'a « préparée » peut-être pour en faire un menhir ou une dalle de monument mégalithique, mais il est apparu sans doute impossible de la dégager de son socle par trop massif. Cette roche pourrait donc être un témoin original d'un mode de travail néolithique: la préparation d'un élément de monument mégalithique avant son enlèvement (fig. 8).

Pour dater ce travail et appuyer cette hypothèse, deux éléments associés au monument peuvent être pris en considération. Tout d'abord, au contact même de la dalle ont été recueillis quelques silex dont deux grattoirs. L'un est aménagé sur un petit nucléus à débitage lamellaire. Ces grattoirs peuvent être néolithiques, mais ils étaient encore en usage au Bronze ancien. Un autre élément de datation a été fourni par un petit amas de charbons de bois situé à 40 cm de profondeur dans l'angle sud-est du bloc régularisé. Ce petit foyer à permis, grâce à Mme Délibrias, une intéressante datation radiocarbone: 4780 ± 80 ans B.P. (Gif 4690), soit 2830 ans avant J.-C. en datation conventionnelle, au-delà de 3000 ans en datation calibrée, soit en plein néolithique.

La dalle de Lannilis fait partie de ces monuments atypiques dont l'explication reste subjective. Les éléments archéologiques et le radiocarbone concordent pour dater le travail de régularisation de la pierre du néolithique. Mégalithe inachevé par suite de l'impossibilité d'extraire le bloc qui n'est que le sommet d'un affleurement granitique? C'est une solution vraisemblable, mais on peut aussi penser que l'orientation nord-sud du rocher et sa forme anthropomorphe ont pu en faire un lieu de curiosité dès le néolithique, sinon même un lieu de culte. Ce témoin curieux, impossible à extirper ou redresser, a été laissé en place dans le sol une fois dégagé des éléments granitiques en moellons qui l'entouraient.

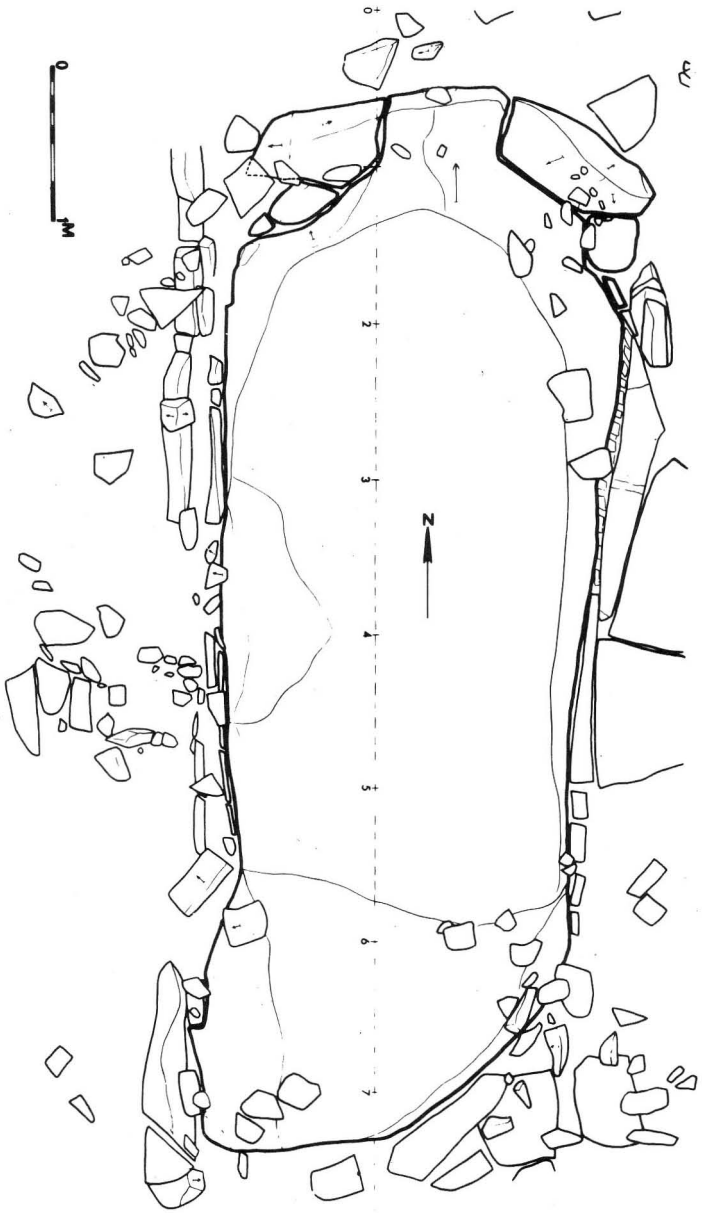


Fig. 8. — Plouhinec, *dalle de Lannilis.*

Plan de la dalle montrant la partie régularisée en surface (1,5 m à 5,75 m). Notez la forme anthropomorphe au nord, créée par le jeu des diaclases, l'entourage en pseudo-muret de chaque côté.

L'âge du bronze à Plouhinec, une révision

Mégalithes et tumulus

Dès le mésolithique, de nombreux ateliers de taille occupèrent l'actuel terroir de la commune de Plouhinec. Leur recensement précis n'a pas encore été effectué, mais les endroits où les microlithes abondent sont nombreux en bordure de côte comme à la pointe du Souc'h et se sont même étendus vers l'intérieur des terres au niveau des tumulus de Kersandy ou de Kergoglay. Souvent ces premières industries se mêlent à celles du néolithique et il est probable que jusqu'à l'âge du bronze persista en ces régions une industrie quelque peu dégénérée de la taille du silex.

Les premiers monuments mégalithiques de la région furent ces dolmens à chambre complexe ou compartimentée qui se rattachent à un groupe un peu particulier du Sud-Finistère localisé entre l'estuaire de l'Odet et le Goyen. A Plouhinec, les ensembles de la pointe du Souc'h et ceux presque entièrement détruits à l'heure actuelle de Saint-Dreyer font partie de ce groupe (8). Ils sont caractérisés par la présence de poteries chasséennes et un type de céramique un peu particulier, le « type du Souc'h », comprenant de petits vases à fond rond avec anses perforées verticalement. Ces monuments, apparus assez tôt au IV^{e} millénaire avant J.-C. furent encore en usage ou en réutilisation à l'âge du bronze. A. Grenot (9) dans ses fouilles au Souc'h, relate la découverte de huit objets de bronze, fragments d'anneaux ou de bracelets, de tubes en feuille de bronze ou de fragments de lames ou de haches. On ne connaît rien quant au contenu des allées couvertes de Pors-Poulhan ou du Souc'h-Nord.

Il est curieux de constater que tous ces monuments mégalithiques ont une répartition très particulière à proximité immédiate de la côte. A cela une raison pratique: les dalles qui les composaient étaient prises aux falaises en bordure de côte et il est évident qu'il était difficile de monter ces blocs énormes sur le sommet du plateau. Mais comme souvent, ces monuments devaient être proches des habitats et cela laisse à penser qu'ils étaient construits par des populations établies près de la mer à cause de certaines de leurs activités primordiales comme la taille du silex, la pêche ou la navigation.

Les tumulus de l'âge du bronze vont montrer une répartition différente: ils sont presque tous établis sur les premières hauteurs du plateau, dominant largement le paysage vers la mer. Le tumulus de Kergoglay domine à 93 m de hauteur, ceux de Kersandy ou celui de Mané-Pitevin étaient également en retrait de la mer à des hauteurs voisinant 60 m. Ceux de l'intérieur: Lescongar, Corré, Bellevue ou Kervana se situaient à des altitudes voisines

(8) J. L'HELGOUACH, *Les sépultures mégalithiques en Armorique*, Rennes, 1966, p. 148.

(9) A. GRENOT, *Relation d'une fouille pratiquée au Souc'h* dans *Bulletin de la Société académique de Brest*, t. VII, 1871, p. 140-164.

de 60 m. Comme partout en Bretagne, le tumulus, sépulture souvent de notable sinon « princière », était destiné à être vu de loin. Le chef, mort ou vivant, devait dominer symboliquement ses sujets. Mais d'autres indices plus prosaïques nous sont fournis par les patientes analyses palynologiques de spécialistes comme Mme M.-T. Morzadec-Kerfourn. Ils témoignent de l'implantation des populations du bronze en des secteurs soit non défrichés, soit abandonnés provisoirement, et où le couvert végétal avait repoussé naturellement en particulier sous forme d'aulne, chêne et noisetier.

Le tumulus de Kersandy que nous avons fouillé en 1975 avec l'accord de son sympathique propriétaire, M. R. Le Brun, nous a montré que les gens de l'âge du bronze n'hésitaient pas à réemployer des éléments mégalithiques pour construire leurs caveaux funéraires puisque la dalle de couverture de cette tombe du Bronze était constituée par une stèle anthropomorphe de « déesse-mère » néolithique (10). Les mœurs religieuses avaient changé. Les cultes de fécondité marqués par les idoles féminines étaient abandonnés au profit de cultes nouveaux, soleil, char ou cheval, ou encore par ces énigmatiques signes abstraits, les cupules ou les signes pédiformes si abondants au Bronze ancien.

Les tumulus de Plouhinec

Les tumulus furent assez nombreux à Plouhinec. On ne peut dire grand-chose des monuments signalés autrefois et détruits sans grande observation, comme ceux de Lezarouant, à l'embouchure du Goyen, signalés par J.-M. Abgrall, ou celui de Kersiny (chemin de Trebeuzec) qui, suivant le commandant Devoir, aurait contenu du mobilier néolithique (?).

Les tumulus à coffres semblent avoir été assez nombreux et continuer une tradition locale des petits coffres qui pourrait remonter au néolithique. A Keridon, un tumulus déjà détruit au siècle dernier contenait deux de ces coffres (11). Au Stang-Yen, entre Kergoglay et le bourg, trois tumulus contenaient également de telles sépultures à coffres, avec des squelettes à l'intérieur. L'un deux fut fouillé par Abgrall (1884). Il mesurait 10 à 12 m de diamètre et recouvrait un coffre à deux dalles de couverture de 1,10 m/0,50 m où reposait un beau squelette de grande stature à crâne dolichocéphale. P. du Chatellier, en 1883, relate la fouille du tumulus de Pitevin (12). C'était un tertre de 13 m de diamètre et 1,40 m de haut avec tombe décalée au sud-est. Elle était recouverte d'une dalle de granite de 1 m/1,50 m coiffant un coffre de 1,30 m de long sur 0,60 m de large. A l'intérieur gisait un squelette en bon état dans lequel le distingué anthropologue A. de Quatrefages crut

---

(10) J. BRIARD, *Mégalithes et tumulus de l'âge du bronze. La « Dame de Kersandy », Plouhinec (Finistère)*, dans *L'architecture mégalithique, Bulletin de la Société polymathique du Morbihan*, 1977, p. 31-48.

(11) Cf. *supra*, note 3.

(12) P. DU CHATELLIER, *Nouvelles explorations dans les communes de Plozévet et de Plouhinec (Finistère). Sépultures de l'époque du bronze (tumulus de Pitevin...)*, dans *Revue archéologique*, juillet 1883.

reconnaître un sujet cro-magnoïde. En réalité, suivant P.-R. Giot, il s'agit d'un Méditerranéen robuste, peut-être descendant des populations antérieures néolithiques.

Les tumulus de Keribou, au nord du village de Gorré-Plouhinec, furent fouillés par les fermiers (13) qui dans l'un d'eux trouvèrent des sépultures en coffres. C'est donc une tradition locale bien implantée dans le pays et les régions avoisinantes, puisque le tumulus de Stang-ar-Run à Mahalon recouvrait lui aussi quatre sépultures en petits coffres. Mais, de plus, il contenait un vase assez atypique mais avec quatre anses plates qui probablement est une variante locale des vases à quatre anses de l'âge du bronze armoricain. C'est le seul tumulus de toute cette série à coffres qui ait fourni un mobilier funéraire en dehors de Kergoglay.

Le tumulus du Gorré, également fouillé par P. du Chatellier, apparaît comme un peu particulier. Mesurant 30 m de diamètre pour plus de 2 m de haut même après arasement, c'était un monument imposant. Il contenait dans ses terres des tessons de poteries et de nombreux petits racloirs en silex de forme discoïde abondants au Bronze ancien. Les vestiges d'une tombe à structure de bois furent reconnus au centre sur une longueur de 1,65 m et une largeur de 0,60 m, sans doute un cercueil taillé dans un tronc de chêne. Les fragments d'une poterie furent recueillis, de même que les ultimes vestiges d'un collier de perles en ambre. Le cercueil était protégé par une structure de pierres qui elle aussi s'était effondrée à la suite du pourrissement du cercueil.

D'autres tumulus avaient des structures en pierres sèches recouvertes d'une dalle en granite. L'une d'elle est la « Pierre des Korrigans » ou « Trou des Korrigans » situé à l'est du manoir de Kervana, non loin du village de Trohonan. Elle était encore visible ces dernières années et l'un de nous (H. Cabillic) put en dresser un petit croquis. La dalle de la tombe apparaissait bloquée dans un talus au-dessus d'un muret en pierres sèches. Malheureusement, cette tombe fut repoussée au bulldozer lors des travaux de remembrement récents pour combler un chemin creux entre deux parcelles (1978). Cette tombe fut fouillée par J.-M. Abgrall en juin 1881. A cette époque, la dalle affleurait, toujours au bord du chemin creux, comme un grand bloc de granite presque circulaire de 3 m de diamètre. La chambre sous-jacente était en pierres sèches de 1,60 m de profondeur, 1,30 m de largeur et 2,70 m de longueur. Elle contenait des fragments de silex et de quartz taillés, des débris de poterie dont l'un décoré de losanges et de dents de loup et des scories de fer. Ces dernières proviennent soit de violations, soit d'infiltrations dans le caveau.

D'autres tumulus au Menez-Breniguen près du Roidou (Boidou), comprenaient des sépultures plus ou moins encorbellées avec poteries et des débris de bronzes, peut-être fragments de poignards.

---

(13) P. DU CHATELLIER, *Sépultures de Stang-ar-Run à Mahalon (Finistère). Exploration du tumulus du Gorré à Plouhinec (Finistère)*, dans *Bulletin et mémoires de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord*, 1880.

Enfin, il faut signaler pour mémoire les tumulus à pointes de flèches en silex récemment fouillés. Le tumulus de Lescongar refouillé en 1966 (14) a livré une série de dix-sept pointes de flèches en silex et quatre poignards en bronze si corrodés qu'au départ ils ont été pris pour des poignards en os. En réalité, c'étaient des bronzes ayant perdu leur cuivre par électrolyse naturelle dans le sol. Mais le plus beau monument, par son caveau mégalithique et sa dalle de couverture anthropomorphe, reste celui de Kersandy. Il contenait une série de pointes de flèches en silex de type armoricain associée à un poignard en bronze très corrodé. Ces deux monuments appartiennent à une série bien datée des environs de 1800 ans avant J.-C.

Il faudrait dire un mot des nombreux coffres qui ont été découverts dans la région. Certains peuvent remonter au néolithique et l'on a signalé souvent à leur voisinage des haches polies. Il en existe de véritables cimetières comme près du moulin de Tréouzien entre Pors-Poulhan et Kergoglay (fig. 9). D'autres semblent avoir été très proches des tumulus du Bronze et l'on en a signalé près des tumulus de Lescongar. M. Bideau, de Kersandy, nous a indiqué que, vers 1925, deux beaux coffres furent mis au jour dans le champ immédiatement à l'est du tumulus de Kersandy (Parasett). Ils contenaient des squelettes sans mobilier. Une curiosité signalée par P. du Chatellier est la présence à Kerdréal de petits coffres dans lesquels les ossements étaient

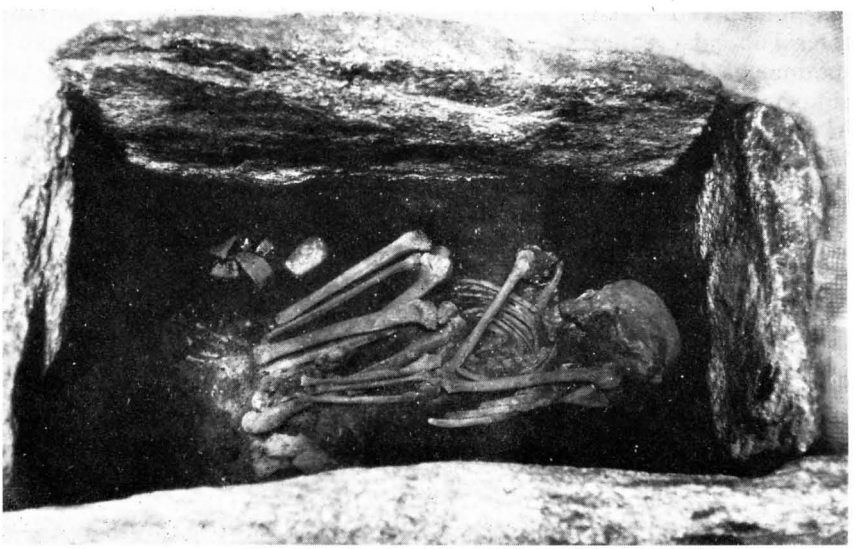


Fig. 9. — Plouhinec, *coffre de Tréouzien avec squelette recroquevillé.*
(Document du Musée préhistorique finistérien).

(14) Cf. *supra,* note 4.

répartis par « paquets » soit d'os longs soit d'autres parties du corps ou de crânes par exemple, comme si les corps avaient été décharnés avant l'enfouissement partiel dans ces coffres trop petits pour des adultes.

D'autres coffres furent signalés par H. Le Carguet (15) près du célèbre retranchement gaulois de Kersigneau, mais leur inventaire complet nous entraînerait trop loin. Ils témoignent simplement d'une forte population locale à la fin du néolithique et à l'âge du bronze.

En résumé, l'âge du bronze à Plouhinec est bien représenté dans sa phase intiale. Les tumulus à coffres ou les nombreux coffres isolés peuvent correspondre à une tradition locale perpétuée par les descendants des Néolithiques du Souc'h ou des allées couvertes de Pors-Poulhan. La rupture avec la tradition néolithique est marquée par les sépultures de Gorré où l'ambre et le cercueil en bois apparaissent et les tombes à poignards en bronze et pointes de flèches en silex de Lescongar et Kersandy. Cette phase peut se situer aux environs de 1800 avant J.-C. D'autres tombes en coffres pouvaient contenir des poteries à anse comme à Kergoglay. Le caveau en pierre sèche de Kervana pourrait être légèrement plus tardif avec une poterie probablement décorée de dents de loup (1600 avant J.-C.). En dehors des tombes, les documents se font rares. Un dépôt de haches-lingots en cuivre à Kervrazet, quelques haches plates isolées dont une au sud de Kergoglay, une hache à talon sans anneau du Bronze moyen de type breton (Musée préhistorique finistérien) et quelques haches à douille du Bronze final qui auraient été recueillies près de Kersigneau. Les habitats sont rares également, mais il faut noter l'abondance des silex et même des poteries autour des tumulus, notamment de celui de Kersandy. Ils peuvent marquer l'emplacement de campements légers. Quelques traces de retranchements et maisons auraient été observées autrefois près du tumulus de Lescongar, mais ils ont été rasés depuis. Il nous reste en guise de conclusion un vœu à formuler, c'est que tous s'accordent à sauver ce qui reste du patrimoine préhistorique de Plouhinec !

(15) H. Le Carguet, *Découverte et exploration d'une station gauloise et d'un camp romain sur la rive gauche du Goayen, rivière d'Audierne (Finistère),* dans *Bulletin et mémoires de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord,* t. XXVIII, 1890, p. 33-52.

RENÉ SANQUER*

Chronique d'archéologie antique et médiévale (année 1979)

ARZANO, Beuzidou (3,0 — N.-E.) [fig. 1.].

Cette commune qui, dans l'Antiquité, appartenait selon toute vraisemblance à la *civitas* des *Veneti,* est englobée aujourd'hui dans le département du Finistère et, à ce titre, ressortit à notre chronique. De l'époque gauloise, on y connaissait un « camp de César » près de Saint-Adrien/Lanrougouarec, sur les bords de l'Ellé (1),et une stèle hémisphérique recouvrant une sépulture à incinération, sur la route de Quimper, vis-à-vis de la propriété de M. de Keroualan (en 1876) [2]. La période romaine était peu

(1) M. WHEELER, *Hill-forts of northern France,* Londres, 1957, p. 107, n° 17. Bonne description également dans PEYRON et ABGRALL, *Notices sur les paroisses,* t. I, Arzano, 1904, p. 11-26.

(2) FLAGELLE, *Notes archéologiques sur le département du Finistère,* dans *Bulletin de la Société académique de Brest,* 2e série, t. IV, 1876-1877, p. 2.

* Directeur des antiquités historiques de Bretagne.

Ce texte, utilisant le résultat de recherches entreprises par le Service public des Fouilles et Antiquités, est publié avec l'accord des autorités responsables.

Remerciements à Mmes et MM. : J.-J. Baley, M. Bolzer, M. Cariou, Y.-P. Castel, A. Daniel, J.-L. Deuffic, L. Elégouët, J. Feutren, M. Gaillot, Y. et T. Guenver, B. Hallegouët, F. Jestin, Ch. Ménard, J. Mornand, F. Motta, J. Nivart, J. Peuziat, J. Philippe, Fl. Poncet, Y. Quémeneur, Simon.

BIBLIOGRAPHIE

ABRÉVIATIONS UTILISÉES

AeB: Archéologie en Bretagne, Brest, depuis 1974, nos 1 à 25.

B.S.A.F.: Bulletin de la Société archéologique du Finistère, Quimper.

C.A.A.M.: Chroniques d'archéologie antique et médiévale, publiées par R. SANQUER dans le *Bulletin de la Société archéologique du Finistère* depuis 1967.

Le Men: R.-F. LE MEN, *Statistique monumentale du Finistère, époque romaine,* dans *B.S.A.F.,* 1875.

P.D.C.: Paul DU CHATELLIER, *Les époques préhistorique et gauloise dans le Finistère,* Rennes-Quimper, 1907.

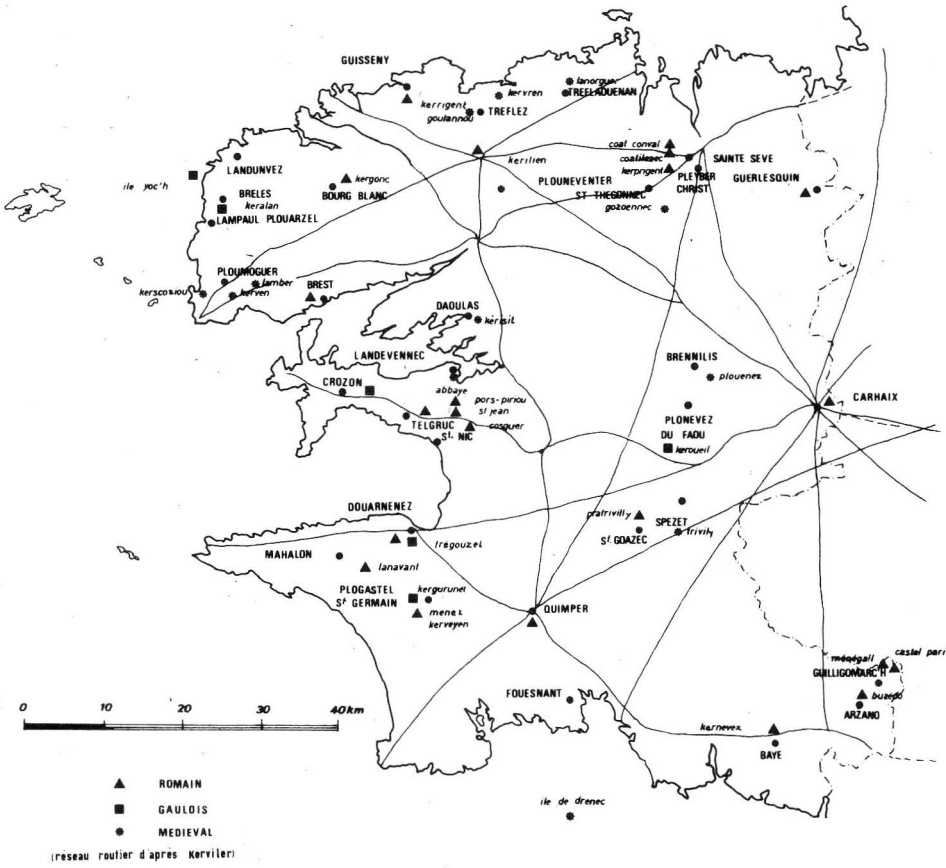


Fig. 1. — Carte des lieux cités dans le texte.

représentée jusqu'ici, à moins d'y affecter les substructions que Flagelle remarqua à Penher (3,0 — S.-E.) dans Park-ar-Vur et dans un autre champ, au nord des habitations du village (3). Un membre de l'active Société lorientaise d'archéologie, M. Patrick Kernec, de Plouay, y a récemment repéré un établissement du temps de l'Empire romain. A l'est des villages de Beuzidou — si justement nommé — et de Kerharnout, dans une grande parcelle qui occupe en partie le sommet d'une butte au pied de laquelle, à 700 m de là, coule le Scorff, on relève, après les labours, des fragments de tuiles romaines et des tessons de poterie commune de la même époque. Cet établissement rural appartient à un petit groupement assez dense qui s'étend jusqu'à Guilligomarc'h (voir *infra*).

(3) FLAGELLE, *op. cit*, p. 3.

BAYE, Kernevez (0,5 —N.).

Les répertoires anciens signalaient des tuiles romaines près du bourg, dans la propriété de M. Le Noc, sans autre précision (4). Ce gisement a pu être mieux localisé dans le courant de l'année dernière, grâce à la curiosité d'un journaliste qui s'intéresse activement à l'archéologie, M. F. Motta, directeur de l'agence du *Télégramme de Brest et de l'Ouest* à Quimperlé, auquel nous devons déjà d'intéressantes découvertes à Carhaix et dans le sud-est du département (5). Ce correspondant nous a signalé, dans un champ situé à faible distance au nord du bourg, près du lieu-dit Kernevez, la mise en évidence récente, du fait des labours, de substructions de maçonneries liées par du mortier romain. Une visite sur place nous a permis de récupérer plusieurs fragments de scories de fer, de poteries communes, de *terra nigra* et de céramique sigillée. La production de *terra nigra,* on le sait, s'achève avec le règne de Trajan (98-114 apr. J.-C.). La sigillée recueillie à Kernevez, quant à elle, fournit une « fourchette » de datation allant de la fin du I^er^ siècle apr. J.C. (ateliers de la Gaule du Sud) au milieu du III^e^ siècle (productions des ateliers de Lezoux). Deux petites monnaies de bronze repoussent plus loin encore l'occupation des lieux: l'une est un *follis* de Constantin, à la légende PROVIDENTIAE CAESS (« A la providence des deux Césars), émise en 324-328 pour Constantin II; l'autre, un *aes* 3 du type VICTORIAE DD. AUGGQ NN n° 2 (« A la victoire de nos seigneurs les deux Augustes »), peut-être imitée localement à partir des émissions de 341-346 en l'honneur de Constance II et Constant (6).

Des fouilles à Kernevez nous procureraient sans doute le plan d'une nouvelle *villa* romaine, mais elles ne présentent aucune urgence tant qu'une menace de construction ne pèsera pas sur les lieux. Le simple examen des quelques vestiges recueillis lors d'une seule prospection fournit déjà un schéma vraisemblable pour l'histoire de cet établissement romain. On imagine en effet sans grand risque d'erreur, à la lumière des recherches voisines pratiquées dans le département, une évolution du type suivant: construction de l'habitation au début du I^er^ siècle apr. J.-C., occupation sans problèmes majeurs pendant les trois premiers siècles de notre ère, destruction au cours de la décennie des années 270, réoccupation au IV^e^ siècle sans doute par des populations venues d'outre-Manche (cf. *infra,* Douarnenez, Trogouzel).

BOURG-BLANC, Kergonc (2,5 — N.-E.).

Dans une précédente chronique, j'avais fait connaître la découverte d'un trésor monétaire romain dans le champ dit Park-Moguer-Vennest. Cent

(4) Le Men, p. 123; P.D.C, p. 353.

(5) En particulier à Quimperlé et à Riec-sur-Belon, cf. *C.A.A.M.,* 1979, p. 76-82. Que M. Motta veuille bien être assuré de notre amicale reconnaissance.

(6) Expertise de M. P. Galliou, que je remercie ici pour son aide précieuse.

cinquante-trois *antoniniani,* frappés entre 249 et 276, et un denier d'argent de Geta, appartenaient à un lot plus important que le cultivateur inventeur avait négligé et dispersé au hasard des labours (7). Un premier trésor, de trois cent dix monnaies, avait déjà été mis au jour en 1905 (8) dans le même champ. Compte tenu des circonstances de la trouvaille, il était à prévoir que d'autres monnaies réapparaîtraient. C'est chose faite.

D'une part, un étudiant brestois m'a apporté pour analyse, sept nouvelles pièces, dont les références sont les suivantes:

Gordien (238-243)	2 (RIC n^{os} 2 et 87)
Philippe (247)	1 (RIC n^{o} 4)
Valérien (255)	1 (RIC n^{o} 3)
Postume (258-267)	3 (RIC n^{os} 104, 377 et ?)

D'autre part, tout récemment, deux prospecteurs munis d'un détecteur de métaux ont réussi à localiser le fond du vase qui avait abrité le « trésor ». Il contenait encore plusieurs centaines de monnaies. La chance a voulu que ce soient deux prospecteurs honnêtes et soucieux d'agir dans la légalité, qui m'ont prévenu aussitôt, le vase encore dans la terre à son emplacement initial. Les résultats de l'étude entreprise seront résumés ici-même l'année prochaine, mais je me pose de plus en plus la question du danger qu'il y a à donner dans cette chronique des localisations précises pour les découvertes car il est évident que les possesseurs d'engins de prospection viennent y puiser les indications nécessaires à leur « sport » favori.

BRÉLÈS, Keralan (2,0 —S.).

La commune de Brélès n'a pas livré jusqu'ici beaucoup de vestiges de l'Antiquité historique et ceux qui nous sont connus concernent, semble-t-il, l'âge du fer plutôt que l'époque romaine. En effet, M. P.-R. Giot a signalé naguère (9) la découverte d'un souterrain artificiel à Kerdivichant (1,5 —S.) et un renseignement plus ancien fait état de la mise au jour, en 1840, au village de Keriligou (3,0 —S.), « d'une quantité d'urnes funéraires qui furent dérobées dans la nuit qui suivit la découverte » (10). Rien n'empêche de dater ces urnes du temps des Romains mais, en l'absence de toute mention de tuiles ou de substructions, on y verra de préférence une petite nécropole à incinération de La Tène tardive.

---

(7) *C.A.A. M.,* 1969, p. 22-23 et H. Nicollet, *Trouvaille du Bourg-Blanc (Finistère),* dans *Revue numismatique,* 1966, p. 181-191.

(8) Jourdan de La Passardière, *B.S.A.F.,* 1906, p. XX-XXII.

(9) P.-R. Giot, *Chronique de préhistoire et de protohistoire finistériennes,* dans *B.S.A.F.,* 1961, p. 116.

(10) Peyron et Abgrall, *Notices sur les paroisses,* t. I, Brélès, p. 318.

Nous devons à M. l'abbé Castel — autre prospecteur infatigable de nos campagnes — la connaissance à Brélès d'un nouveau site de cette époque. Bien que le circuit officiel d'information prévu par les textes doive passer, en cas de découverte archéologique, par le maire de la commune et le préfet du département, les règlements administratifs demeurent le plus souvent inconnus, et le canal le plus efficace, dans nos régions, conduit au recteur de la paroisse, lequel sait quel confrère compétent il faut prévenir. C'est ainsi que M. Noël Le Mao, propriétaire à Traon-Gall, vint dire à M. le recteur de Brélès qu'il avait vu le sol s'effondrer sous les roues de son tracteur, libérant une cavité souterraine, pendant qu'il labourait son champ dit Menez-an-Ty-Coz (la colline de la vieille maison).

Le groupe de champs qui portent le même nom occupe un promontoire, à l'intersection des deux rivières qui forment l'Aber-Ildut. Des traces anciennes montrent que ce site défendu naturellement fut occupé dans le passé. Le sol du champ où le souterrain fut découvert surmonte de 1,50 m les terrains avoisinants. La roche y est assez dure pour qu'on y ait taillé de larges meules de moulins — ceux-ci ne manquent pas à proximité — dont l'une est encore là, découpée mais non détachée du rocher, dédaignée pour une raison inconnue.

La Direction des antiquités historiques de Bretagne entreprit d'effectuer une fouille de sauvetage au cours du printemps de 1979 (11). Nos lecteurs désireux d'être complètement informés devront attendre la publication scientifique complète qui paraîtra bientôt. Nous nous bornerons ici à quelques renseignements succincts. Le souterrain a la forme d'un long boyau aplati en forme de Z très couché, d'une longueur de 15 m. Dans le détail, on y distingue trois salles oblongues, taillées dans un micaschiste très décomposé, séparées par des puits d'accès. La profondeur varie de -2,25 m dans la salle n° 1, à -2,70 m dans le puits n° 1. La hauteur sous plafond s'élève de 1,21 m dans la salle n° 1 à 1,70 m dans la salle n° 2. Curieusement, la totalité des salles avait été remblayée jusqu'à la voûte, ce qui rendit le travail long et difficile. Un premier comblement datait de l'Antiquité: les couches inférieures ont livré de nombreuses poteries, des pierre d'encadrement de foyers, des broyeurs, des affûtoirs, des pierres de fronde. Par la suite, des effondrements avaient dû se produire car une poterie assez récente fut reconnue dans la terre qui remplissait le sommet d'une des salles. Un autre trait rend cette cache intéressante: des sortes de tranchées menaient aux accès du souterrain, en deux endroits. Déjà, au moment de la grande sécheresse de 1976, M. Le Mao avait remarqué que deux traînées claires, où la pousse du blé était plus active, menaient vers le point où, trois ans plus tard, il découvrit la cavité. Au moment de la fouille, une de ces tranchées fut suivie sur 5,20 m: large de 0,60 m, elle mesurait 0,60 m de profondeur au départ, formait une rampe d'accès en pente douce vers le puits n° 2, pour s'interrompre brusquement par une marche de 1,80 m.

---

(11) Ont participé à la fouille MM. J.-P. Bardel, M. Clément, J.-C. Desgroux, B. Dubourdieu.

L'étude du mobilier découvert, due à M. Michel Clément, distingue deux séries de vases. Les uns, de profil bas, ont la forme d'écuelles, de jattes, à pâte fine ; les autres, plus hauts, à pâte plus grossière, représentent la vaisselle d'usage. Un beau fragment de vase à décor incisé de « vagues déferlantes », auquel s'ajoutent des tessons estampés, conduisent à dater le premier comblement du souterrain du III^e^ siècle av. J.-C.

BRENNILIS, Karhaes Vihan (3,5 — S.-E.).

M. Michael Batt a poursuivi en 1979 le dégagement du village médiéval de Karhaes-Vihan (Petit-Carhaix). Un large débroussaillage des fougères et de la lande recouvrant le site a permis de prendre une vue d'ensemble des bâtiments qui, contrairement aux autres villages du même type fouillés en Bretagne, sont dispersés et disposés selon un arc de cercle nord-sud, chacun offrant une façade ouverte au sud.

A partir de la première maison mise au jour en 1978 (12), deux nouveaux logements ont été complètement étudiés en 1979 (13). Le bâtiment n° 2, orienté selon un axe est-ouest, offre la forme d'un rectangle d'assez grandes dimensions (9 m x 5,50 m). Les murs latéraux, en pierres sèches, sans parement extérieur, sont appuyés directement contre deux talus de terre formant pignons. Deux portes, l'une dans la façade nord, l'autre dans la façade sud, conduisent dans une salle intérieure au sol légèrement surcreusé. Un foyer central était placé dans l'axe des deux portes. A l'extérieur, une petite crèche flanquait l'habitation, du côté du sud-ouest. Le bâtiment n° 3, pareillement rectangulaire, également appuyé sur des talus, n'a pas livré de foyer, mais quatre enfoncements du sol qui, creusés dans la roche, ont dû recevoir soit des poteaux pour soutenir le toit, soit des montants pour supporter deux cloisons.

La vie dans ce village, aux maisons ramassées, tapies à ras de terre, commence à se laisser deviner : on y labourait la terre, puisqu'un soc d'araire en granit a été recueilli (14). On y cultivait les céréales, puisque trois meules dormantes en granit furent prélevées, en réutilisation dans les murs. On y élevait du bétail, puisque des enclos sont adjoints aux maisons. On avait même les moyens de se procurer de la vaisselle venant d'aussi loin que Lannilis/Plouvien dans le Léon ou que Bodérès en Plonéour-Lanvern (Cornouaille), si du moins les attributions du fouilleur sont justifiées. Il est plus délicat de proposer une date en l'absence de tout élément de référence (des monnaies, par exemple). Avec les éléments en sa possession — essentiellement les caractéristiques de forme et de composition des tessons de poterie glanés sur le site —, M. Batt ne craint pas de faire naître le village

(12) M. BATT, *Karhaes-Vihan, un village médiéval déserté,* dans *Aeb,* 1979, n° 20-21, p. 37-42.

(13) M. BATT, *Karhaes-Vihan, un village médiéval déserté, fouilles de 1979,* dans *Aeb,* 1979, n° 24, p. 18-22.

(14) M. BATT, *Un soc d'araire en pierre mis au jour à Karhaes-Vihan en Brennilis,* dans *AeB,* 1980, n° 25, p. 43-46.

aux XII^e-XIII^e siècles. Heureusement, un prélèvement d'argile cuite provenant du foyer du bâtiment n° 2, effectué par M. Langouet pour une étude de l'archéomagnétisme, fournira sous peu un élément objectif de datation, fixant pour nous un instant précis de la vie de ce village, entre le Moyen Age et le moment où, par abandon progressif, le groupement humain cessa d'exister.

BREST, le château.

La seconde tour romaine de la façade orientale du château a revu la lumière cette année à l'occasion de travaux d'aménagement entrepris par les services de la préfecture maritime. On sait depuis longtemps que la « fausse braie », terre-plein étroit qui borde le pied du rempart jusqu'au parapet extérieur, du côté de la tour Madelaine, recouvre les bases de trois tours romaines arasées du temps de Colbert, tours dont les plans anciens conservent le souvenir et dont les arrachements encore visibles rappellent l'emplacement (15). Une des tours, la plus proche de la tour Madelaine, affleurait. Sa circonférence a été matérialisée en surface pour que les visiteurs du château puissent, lors du circuit qui leur est proposé, apprécier l'âge reculé de la fortification. L'idée de rechercher la seconde, pour compléter la série, parut judicieuse, et une excavation fut creusée sous l'arrachement voisin de la poterne romaine. La tour apparut bien, de même diamètre et de même maçonnerie que la précédente, mais à une profondeur trop grande (— 2,50 m) pour que l'on puisse songer à la laisser à l'air libre. Par ailleurs, l'arasement n'avait pas été effectué avec autant de soin et l'affleurement marquait une pente très accentuée vers l'extérieur.

Le plan ancien du château de Brest a fait l'objet d'une étude très ingénieuse de la part d'un étudiant de l'université de Brest, M. J.-M. Ropars (16). En se fondant essentiellement sur un texte des archives anglaises publié par M. Michel Jones (17), qui faisait état de la chute des trois vieilles tours dans la mer en 1385, et en s'appuyant sur un plan du château de la fin du XVI^e siècle, M. Ropars propose pour le *castellum* romain de Brest-*Osismis* un plan en forme de trapèze régulier qui n'est pas sans exemple au Bas-Empire romain. L'hypothèse est séduisante et demande à être confirmée par la recherche de plusieurs plans identiques dans le monde romain et par d'autres découvertes à l'intérieur du château de Brest.

CARHAIX, ville.

Il serait anormal, compte tenu de la présence de vigilants correspondants, qu'une année se passât sans découverte archéologique à

(15) R. SANQUER, *C.A.A.M.*, 1972, p. 43-53.

(16) J.-M. ROPARS, *Le plan du castellum romain de Brest : une nouvelle hypothèse*, dans *Aeb*, 1979, n° 24, p. 43-50.

(17) M. JONES, *Brest sous les Anglais*, dans *Les Cahiers de l'Iroise*, 16^e année, 1969, p. 2-12.

Carhaix. Il faut noter avec plaisir que l'intérêt porté par les Carhaisiens à leur patrimoine antique s'est concrétisé récemment par une réunion entre M. le maire et plusieurs adjoints d'une part et le directeur des Antiquités historiques d'autre part. La décision a été prise de faire tous les efforts pour consolider et présenter au public une partie de l'aqueduc de Persivien. Déjà le terrain a été acquis et protégé de toute construction ultérieure.

En 1979, les travaux de terrassement dus à l'agrandissement de la Maison médicale de la rue de l'Aqueduc romain, ont amené en surface de nombreux éléments d'architecture (tuiles, moellons, mortier de tuileau, conduits de chaleur, pilets, etc.) qui annoncent d'ordinaire la présence en sous-sol d'un hypocauste. Grâce à la compréhension du propriétaire, le docteur Lévénez, une rapide campagne de sauvetage put être menée au cours du mois de juillet, par les soins du Service des antiquités, sans retarder les travaux de construction du nouvel édifice. Une rapide reconnaissance aboutit à la mise en évidence d'une partie d'un hypocauste dont l'encadrement de murs avait pratiquement disparu, ainsi que les briques (0,22 x 0,21 x 0,05 m) qui constituaient les pilettes de la suspension. La partie dégagée, dont la suite s'enfonce sous le jardin voisin, avait 3 m de large et 2,90 m de long. Le fourneau, ou *praefurnium,* s'ouvrait à l'ouest, et son canal, flanqué de muretins de briques, mesurait 0,62 m en largeur (fig. 2).



Fig. 2. — Carhaix, *impasse de la rue de l'aqueduc romain.*
Restes de l'hypocauste.

Comme il arrive souvent, une partie du décor de la pièce supérieure fut protégée par l'effondrement du sol de l'hypocauste. De nombreux fragments d'enduits peints ont ainsi été récupérés et des tentatives de reconstitution sont actuellement menées dans un laboratoire spécialisé. Deux panneaux seront présentés ultérieurement au musée de Quimper. Nous savons déjà que cette salle — le *caldarium* ou salle chaude de thermes — était voûtée puisque les enduits présentent une courbure significative. Un décor simple de grands cercles concentriques de couleurs vives sur fond blanc, bordés de bourgeons stylisés jaunes et bruns, en occupait le centre (fig. 3). Les murs reprenaient le



Fig. 3. — Carhaix, *impasse de la rue de l'aqueduc romain.*

Panneau d'enduit peint de la voûte.

modèle habituel des grands panneaux à fond blanc, cernés de larges traits, flanqués de guirlandes diverses de feuillages et de fruits (fig. 4). La

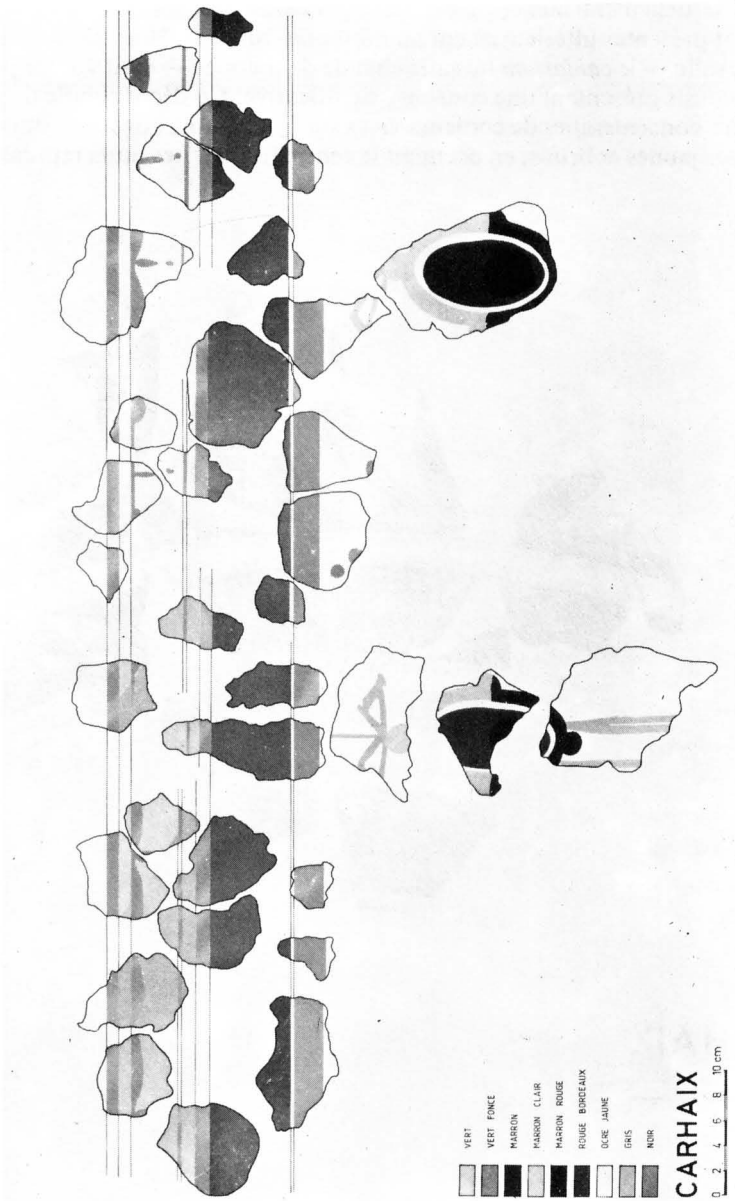


Fig. 4. — Carhaix, *impasse de la rue de l'aqueduc romain.*

Panneau d'enduit peint des murs.

céramique, découverte en petite quantité, n'offre pas de critères chronologiques précis: les qualités courantes de la poterie commune et sigillée des trois premiers siècles y étaient représentées (cruches, ovoïdes, gobelets, mortiers, amphores, assiettes, en céramique fumigée, en poterie commune à cuisson réductrice ou oxydante). Plus caractéristique, une fibule en bronze figurant un monstre anguipède à tête de cheval, décorée en champlevé d'un émail aujourd'hui disparu, d'un type bien connu, appartient à la seconde moitié du IIe siècle (fig. 5). Une petite applique de bronze (fig. 5), en forme de *pelta* (bouclier d'Amazone), a peut-être fait partie d'une statuette (18). Enfin, une petite monnaie du IVe siècle, imitation frappée au temps des fils de Constantin, annonce que ce site, lui aussi, fut réoccupé après sa destruction (cf. *supra,* Baye et *infra,* Douarnenez).

L'alimentation en eau de cet établissement de bains ne devait pas poser de problème: en effet, l'aqueduc alimentant Carhaix passait à une quinzaine de mètres au nord et dominait de 5,03 m le fond de l'hypocauste.

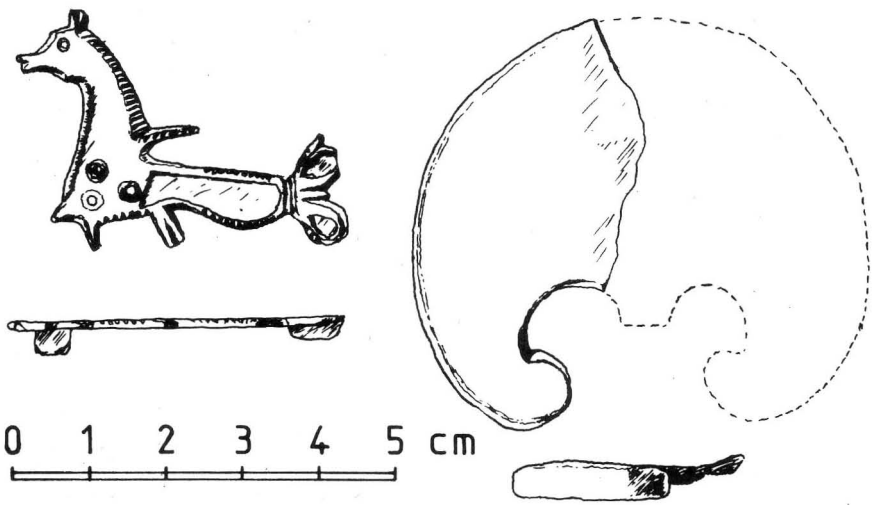


Fig. 5. — Carhaix, *impasse de la rue de l'aqueduc romain.*
Fibule zoomorphe (bronze) et fragment de *pelta* (bronze).

DAOULAS, Kerisit (0,6 —E.).

Dans l'étude que j'ai consacrée récemment aux mottes féodales du Finistère (19), j'avais invité nos confrères à me communiquer toutes les

(18) Un ornement identique a été découvert à Naintré (Vienne), dans le théâtre romain du vieux Poitiers, cf. *Gallia,* 1977, p. 382.

(19) R. SANQUER, *Les mottes féodales du Finistère,* dans *B.S.A.F.,* t. CV, 1977, p. 99-126.

rectifications et tous les compléments qu'ils jugeraient utiles, tant j'étais conscient des imperfections et des inexactitudes contenues dans la nomenclature des sites. Peu de réponses me sont parvenues. L'un des membres de notre Société, M. J.-L. Deuffic, a cependant pris la peine de m'apporter un complément d'information sur la motte de Kerisit à Daoulas, mentionnée par tous les auteurs mais dont on ne voit plus trace de nos jours. Son emplacement est cependant rappelé par le nom d'un terrain dit Park-ar-C'hastel, situé sur une des îles qui, autrefois, formaient cette partie de la rivière, aujourd'hui comblée. La motte était connue sous le nom de « château de Daoulas » et un aveu de Louis de Rohan-Chabot, daté de la fin du XVII[e] siècle en fait mention dans les termes suivants, que M. Deuffic a transcrits: « *Déclare lui appartenir... l'ancien château de ladite ville de Daoulas, avec ses mottes, remparts, clôtures et douffres (douves) à présent en ruines, jardins, chapelle et colombier à cause de laquelle seigneurie a aussi droit de contraindre ses hommes, sujets, vassaux tant en proche qu'arrière fief, de faire les charrois, tournées et travaux requis pour les réparations du quai, ponts, moulins, auditoirs, prisons... qui se pratiquaient lors que les seigneurs de Léon faisaient leur séjour et demeure au dit château...* ». Ce château est attesté dès la fin du XII[e] siècle dans une charte de fondation de l'abbaye de Daoulas « *et potagium cervisiae ejusdem castri, uxore senescalli septimam partem quam habebat concedente... statuerunt etiam ut canonicus qui celebraret missam in capella castri Doulas quotidie commederet in curiam* » (traduction: « et le droit sur la consommation de cervoise de ce même château, la femme du sénéchal concédant la septième partie qu'elle détenait... on établit aussi que le chanoine qui célébrerait la messe dans la chapelle du château de Daoulas mangerait chaque jour à la cour » [du châtelain] (20). Les textes concernant les mottes sont trop rares, surtout en Bretagne, pour que nous ayons hésité à reproduire ces lignes. Que l'exemple de M. Deuffic encourage ceux de nos lecteurs qui désirent participer à l'œuvre de recensement de ces vestiges menacés entre tous à se joindre à nous. Le travail à faire est certes considérable (visites sur place, copie du cadastre, photographie, recherches dans les archives, etc.), mais il apporte à ceux qui s'y livrent, en même temps que l'épanouissement que procure une activité physique, l'enrichissement d'un exercice intellectuel et la satisfaction d'œuvrer pour l'intérêt général.

DOUARNENEZ, Trogouzel (3,2 —S.).

M. Michel Clément a, pour la troisième année consécutive, poursuivi la fouille de l'important site archéologique de Trogouzel et amorcé l'étude du matériel (21). Je résume ici les principales conclusions de l'auteur: une

(20) Traduction de M. G. Peyronnet, professeur d'histoire du Moyen Age à l'université de Bretagne occidentale, que je remercie. Le dictionnaire de Du Cange, *Glossarium mediae et infimae latinitatis*, se réfère d'ailleurs au cartulaire de Notre-Dame de Daoulas pour la traduction de *potagium*, vol. 6, art. 2, p. 436, col. 2.

(21) M. CLÉMENT, *Douarnenez: fouilles du temple gallo-romain de Trogouzel*, dans *Aeb*, n° 24, 1979, p. 23-25.

première construction de bois a été élevée sur le site à une époque aussi reculée que le IIe siècle av. J.-C. et peut-être même auparavant. On en connaît deux trous de poteaux qui, par leurs dimensions, témoignent de la taille imposante de cet édifice primitif. L'un des trous avait un diamètre de 0,80 m et une profondeur de 0,60 m, l'autre, pour un diamètre identique, descendait à 0,80 m. La destination cultuelle de ce premier ensemble n'est nullement attestée mais ne doit pas être écartée *a priori*. Ce premier temple (?) brûla dès la fin du IIe ou le début du Ier siècle avant notre ère. En effet, des charbons de bois issus de l'épaisse couche de terre noire qui recouvrait les structures gauloises ont été soumis à la mesure du radiocarbone, laquelle a fourni deux datations assez hautes: 250 ± 60 av. J.-C. et 120 ± 60 av. J.-C. Il faut se souvenir également que des témoignages encore plus anciens, pouvant remonter aux Ve et IVe siècles avant notre ère, ont été recueillis sur le site: tessons de céramique estampée de La Tène ancienne, stèles funéraires hautes, prouvant la pérennité des lieux de culte celtiques.

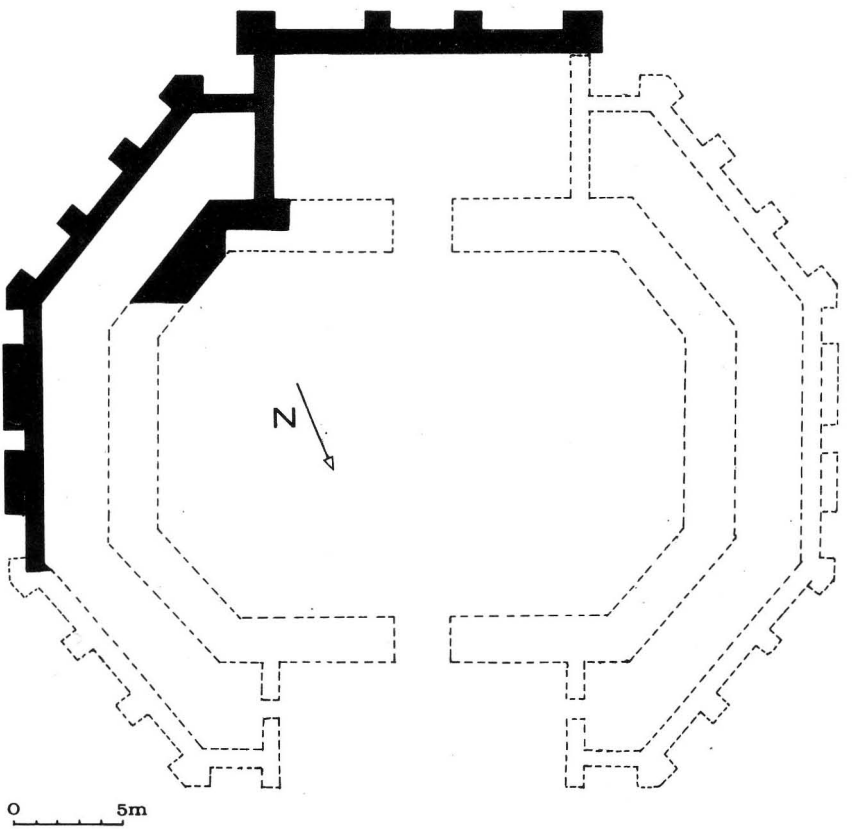


Fig. 6. — Douarnenez, *Trogouzel.*

Plan hypothétique du temple gallo-romain en fonction de la partie déjà dégagée.

A l'époque romaine, en un seul siècle, le premier qui suivit la naissance du Christ, trois édifices différents se superposèrent au même endroit: le premier, sous l'empereur Auguste, au tout début du siècle; le second, vers les années 40-50, le troisième sous Domitien, au tournant du second siècle. Les restes des deux premières constructions, presque totalement éliminés lors de la dernière campagne, aperçus en 1978, n'ont pas été revus en 1979. Par contre, le plan de l'édifice flavien — adjectif formé sur le nom de famille de Domitien, *Flavius* — se précise: une grande salle latérale interrompt au sud-est la galerie du déambulatoire (fig. 6). Ses dimensions (13,75 m x 6,70 m) correspondent à celles qui figurent dans le plan donné jadis par Halna du Fretay, lequel interprétait cette salle comme le sanctuaire du temple, la demeure du dieu, le siège de sa statue vénérée, la *cella.* Certes, on ne peut écarter l'hypothèse d'une *cella* précédée d'une galerie-portique octogonale ouverte au nord-est, mais ce plan serait unique en son genre. Il apparaît plus logique de fermer complètement l'octogone (fig. 6).

La destruction de ce dernier temple pose problème: M. Clément pense à un effondrement brutal, les murs basculant vers l'extérieur par pans entiers, soit sous l'effet d'un tremblement de terre — comme M. P.-R. Giot en a émis l'hypothèse —, soit par suite de malfaçons dont certaines sont encore visibles. Il ne faut même pas écarter un écroulement suivant de peu l'inauguration car aucun indice de fréquentation des lieux au IIe siècle n'a été relevé. Ainsi, sur une centaine de monnaies découvertes, tant gauloises que romaines, on n'en compte aucune de 84 à 266 apr. J.-C. Par contre, l'utilisation des lieux reprend dès la fin du IIIe siècle et la fouille de Trogouzel apporte sa contribution à une question fort débattue actuellement, celle de l'état de l'Armorique au IVe siècle: après les invasions destructrices du dernier quart du IIIe siècle, faut-il évoquer une « renaissance constantinienne » pendant laquelle les Armoricains romanisés reprirent le dessus, ou plutôt envisager leur remplacement par une population nouvelle, implantée par les Romains pour combler les vides laissés par les destructions antérieures? A Trogouzel, une « réoccupation parasitaire » des ruines du temple est incontestable; une sorte d'habitation en fosse a été creusée à l'emplacement de la salle latérale, un parement de pierres sèches se superposant au mur dérasé du temple. L'étude des monnaies montre que cette installation de fortune fonctionna entre 310 et 350 et qu'elle ne fut pas abandonnée avant la fin du siècle. Un fragment de boucle de ceinturon très proche de celle de Pont-de-Buis, celle-ci datée de la seconde moitié du IVe siècle, figure parmi le mobilier découvert. Qui donc étaient ces occupants du IVe siècle? Des auxiliaires barbares de l'armée romaine? Les premiers Bretons venus d'outre-Manche? La poursuite des recherches nous le dira sans doute.

Depuis la fin du Ier siècle de notre ère, le temple gallo-romain de Trogouzel a servi de carrière de pierres aux candidats à la construction, à tel point que le mur central, épais de 2 m, a été « nettoyé » jusqu'au fond de la tranchée de fondation, sur presque tout son périmètre. Sous les quelques pans de murs qui restaient encore debout, certains ont encore pu trouver à s'abriter au Moyen Age, puisqu'une petite cabane a été installée à l'abri des

puissants contreforts. Quelques tessons de céramique onctueuse, au milieu des reliefs de cuisine, en portent témoignage. Une telle longévité pour un site archéologique — plus de 1000 ans d'occupation — mérite bien les efforts qui ont conduit à la décision de classement des derniers vestiges au nombre des monuments historiques (22).

GUERLESQUIN, bourg.

Notre confrère M. Le Brigant m'a communiqué divers renseignements concernant la commune qu'il habite. Je les livre ici avant de me rendre sur place pour en obtenir confirmation. A côté du cimetière actuel, une butte de 200 m de long sur 100 m de large serait l'ancien *Castel Even Guen,* château primitif de Guerlesquin. A l'ouest, sept parcelles portent le nom de Park-an-Dossen (le champ de la butte). A 100 m vers l'ouest, une petite villa romaine occuperait le Park-Bihan (le petit champ). Présentant la forme d'un U très aplati, elle mesurerait 60 m de long, 11 m de largeur au centre, 22 m aux extrémités.

GUILLIGOMARC'H, Méné-Gall (2,0 —N.), Castel Bruille (4,0 —N.-E.).

P. Merlat a signalé naguère (23) la découverte d'une cachette souterraine gauloise près de Méné-Gall; il notait au même endroit la présence de nombreux fragments de tuiles romaines qui semblaient provenir de l'arasement de buttes artificielles voisines. M. P. Kernec (voir *supra,* Arzano) a revisité les lieux en 1979 et établi une fiche précise. Le site occupe le sommet d'une colline, à 500 m au nord du bourg, près de l'actuel terrain de sports. A 500 m au nord-ouest, un ruisseau coule vers le sud, parallèlement au Scorff qui creuse une vallée profonde à 1200 m à l'est, formant la limite du Finistère. Sur ce sommet, P. Kernec a recueilli, dans trois parcelles cultivées, limitées par des talus, assez de tuiles à rebord et de poteries communes pour confirmer l'existence d'un établissement romain. La découverte du souterrain en 1957 ne lui semble pas assurée. Il croit plutôt que les ouvriers, en ouvrant la route menant à Méné-Gall, ont mis au jour des murets romains qu'ils prirent pour des éléments de souterrain.

Un autre membre de la Société lorientaise d'archéologie, M. L. Bardel, a signalé sur la parcelle cadastrale n° 598 de la section B2, dominant la route n° 169 d'une part, le chemin de Guilligomarc'h et une petite vallée à l'est d'autre part, au lieu-dit Castel Bruille, un petit fortin affectant la forme d'un quadrilatère dont l'intérieur renferme diverses substructions. Les parcelles voisines, n^{os} 595, 596, 597 ont livré des fragments de poterie à pâte blanc rosé d'époque médiévale. A faible distance, au-delà d'une petite vallée, un lieu-dit et une parcelle portent le nom d'une autre fortification, Castel Paris. Il n'est

(22) La décision de classement date du 28 janvier 1980.

(23) P. MERLAT, *Chronique du directeur de la circonscription de Bretagne,* dans *Gallia,* 1957, p. 185.

pas étonnant que cette limite si tranchée du Scorff ait fait office de frontière à diverses époques. On se souvient cependant que la ferme romaine de Goarc'h-Quenaou, dans la même commune, était cernée d'un large mur d'enceinte (24). Il ne faut donc pas songer, chaque fois que l'on se trouve en présence d'un rempart, à un rôle militaire. Pendant des siècles, les paysans, surtout ceux qui défrichaient les zones désertes, ont dû se défendre par leurs propres moyens contre les bêtes et les brigands. Les enceintes de terre, les haies serrées d'épines, les douves inondées, leur assuraient une sécurité précaire pendant leur sommeil.

GUISSÉNY, Kerrigent (3,0 —S.).

Sur le territoire de cette commune, comme dans les paroisses voisines, le rebord du plateau du Léon a fixé plusieurs sites d'habitat depuis l'époque gauloise (par ex.: Toul-Louarn) jusqu'à l'époque médiévale (par ex.: motte féodale de Castel-al-Lez). Les Gallo-Romains profitèrent, eux aussi, des avantages de la situation: un premier établissement avait déjà été repéré à Kernevez (25); un second vient d'être reconnu grâce à la sagacité de Mlle Fl. Poncet, de Roscoff, qui transmit le renseignement par l'intermédiaire de M. B. Hallegouet. Sur une butte culminant à 57 m entre les villages de Kerléac'h et de Kerringant au sud, et celui de Kerrigent au nord, de nombreuses traces archéologiques ont été révélées par des travaux de défrichage. Une première prospection de surface, en même temps qu'elle permettait d'observer les traces de nombreux foyers, rassembla plusieurs haches polies, un culot et des fragments d'amphores vinaires romaines Dr. IA (1er siècle av. J.-C.), des fragments de *tegulae* et même des poids en bronze de l'Ancien Régime. Une visite sur place de M. P. Galliou confirma la présence de clayonnages d'argile cuite d'époque gauloise, de tessons de céramique commune gallo-romaine et médiévale. Aucune structure d'habitation n'était alors visible. L'occupation des lieux s'est étendue sur un éventail chronologique de plusieurs millénaires, depuis l'époque néolithique (haches polies). Des habitations préromaines se sont appuyées sur les blocs erratiques qui parsèment le sommet (clayonnages, amphores Dr. IA, céramique de transition de La Tène finale). La présence humaine sur ce plateau s'est poursuivie à l'époque romaine — peut-être de manière occasionnelle — et les blocs ont servi de carrière aux Temps modernes (poids à la fleur de lis).

LAMPAUL-PLOUARZEL, en mer.

M. Y. Quéméneur, sablier à Portsall, me prévint un jour qu'il avait pêché en mer, à quelques milles au large, trois poteries, qu'il souhaitait remettre aux mains des archéologues. La trouvaille réunissait une grande cruche en poterie grise, contenant encore quelques os d'animaux, et deux

(24) *C.A.A.M.*, 1973, p. 38-39.

(25) *C.A.A.M.*, 1968, p. 13-14.

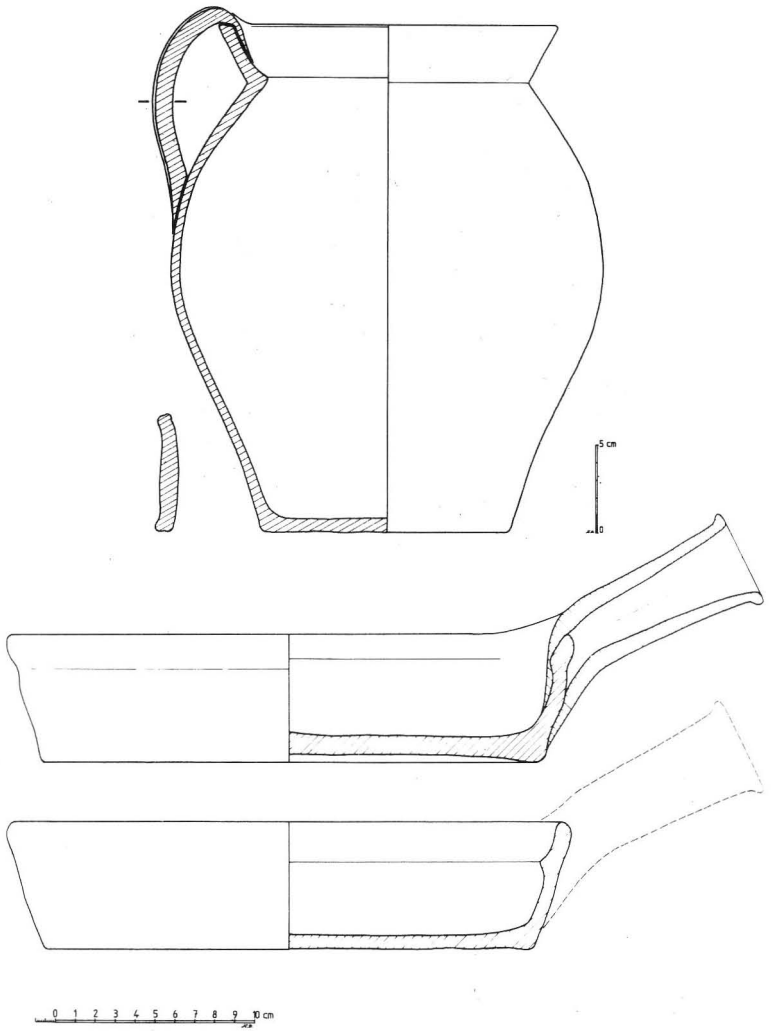


Fig. 7. — Lampaul-Plouarzel, *en mer.*

Cruche et poêlons.

poêlons en céramique vernissée intérieurement (fig. 7): les trois vases devaient constituer la vaisselle d'usage d'une barque de pêcheur. La typologie de la céramique médiévale et moderne n'est pas encore assez avancée pour que l'on puisse dater ces poteries avec précision, mais leur aspect et la qualité de leur cuisson n'incitent pas à retenir une date très ancienne.

LANDÉVENNEC, ancienne abbaye.

La Direction des antiquités historiques de Bretagne a poursuivi en 1979 une fouille de reconnaissance parmi les anciens bâtiments de l'abbaye de Landévennec (26). M. J.-P. Bardel dirigeait la petite équipe qui a implanté ses sondages face au logis abbatial du XVIII[e] siècle, devant le musée et à l'intérieur de l'église romane. Sur le premier emplacement, l'espoir de retrouver les premiers établissements monastiques établis sur cette rive de l'Aulne après le transfert de la communauté des moines de l'île Tibidy à Landévennec fut déçu: seuls furent reconnus un petit bâtiment datant tout au plus de la fin du Moyen Age, les terrassements des jardins du XVIII[e] siècle et une grande aire à battre. En face du musée, une petite portion du mur ouest du cloître a été repérée ainsi qu'une petite cuisine et un couloir d'accès éclairé par une petite arcature.

Le plan de l'ancienne église a été précisé: il est vraisemblable maintenant que l'édifice originel — préroman et roman — comportait une nef unique, de même longueur qu'aujourd'hui, dans laquelle on descendait par un escalier monumental, dont le calage de la première marche a été mis en évidence. La nef se terminait en avant par un chœur carré séparé d'un avant-chœur par une grille de chancel. Cet avant-chœur était dallé du carrelage remis au jour en 1978. Deux petites sacristies flanquaient le chœur. Il convient donc d'apporter les compléments nécessaires au plan publié précédemment (27).

LANDUNVEZ, île d'Yock.

Pour les membres du club de voile d'Argenton, l'île d'Yock est un but de promenade tout proche. On la contourne, on y atterrit, on s'y promène. C'est dans ces circonstances, sans doute, qu'une étudiante de la faculté des lettres de Brest a vu dépasser de la microfalaise qui borde l'île au sud-ouest quelques tessons de poterie. En grattant le sable, elle fit venir à elle une vingtaine de fragments qui, recollés, fournirent la forme d'une jatte de La Tène finale (120-50 av. J.-C.), assez semblable à celle qui fut découverte à Trébry (Côtes-du-Nord) en 1973 (28). Une reconnaissance ultérieure sur l'île, menée par M. J.-P. Bardel, fit connaître de nombreux témoignages d'une occupation de la même époque (foyers, tessons), répartis sur tout le pourtour de l'îlot.

MAHALON, Lanavant (3,4 — S.-E.).

Il y a vingt ans, lors d'une réunion de notre Société à Quimper, le 31 mars 1960, Mme Loxq fit circuler deux objets découverts à proximité du

---

(26) Pour les résultats précédents, voir J.-P. BARDEL, *Landévennec, ancienne abbaye,* dans *Aeb,* 1978-1979, n° 20-21, p. 46-49 et n° 24, p. 26, ainsi que R. SANQUER, *C.A.A.M.,* 1979, p. 52-55.

(27) J.-P. BARDEL, art. cité, p. 47 et R. SANQUER, art. cité, p. 53.

(28) R. SANQUER, *Chronique du directeur de la circonscription de Bretagne,* dans *Gallia,* 1975, p. 367, fig. 34.

manoir de Lanavant: un petit personnage en bronze, très fruste, et un ustensile également en bronze, rappelant les lardoires des anciennes ménagères (29). Depuis cette date, nul n'avait entendu parler de cette trouvaille. Elle a ressurgi l'an dernier. M. le docteur J. Peuziat, chirurgien-dentiste à Douarnenez et excellent connaisseur en archéologie, a eu en mains le petit personnage et en a établi un dessin (fig. 8). La figurine de bronze, d'un

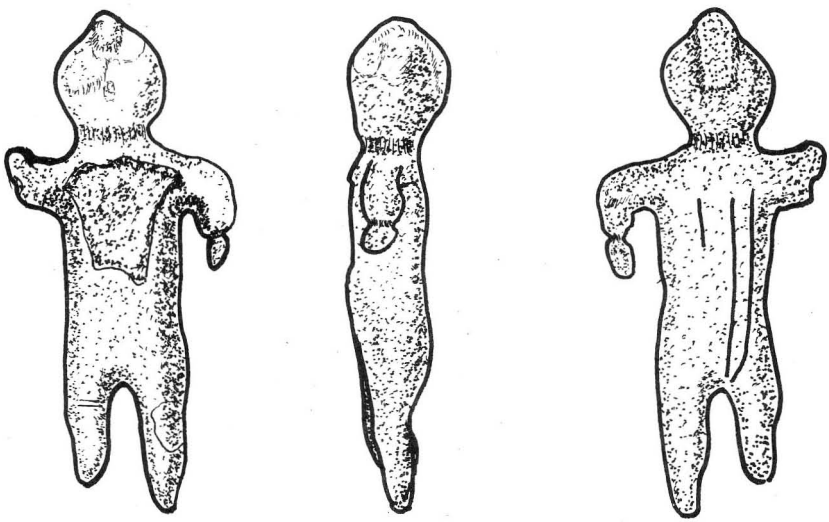


Fig. 8. — Mahalon, *Lavanant.*

Statuette de Mars (?). Échelle 1/1.

style plus que sommaire, mesure 64 mm de hauteur. La tête est réduite à une boule lisse dont le seul trait saillant consiste en un bombement sagittal allant du tiers supérieur de la face à l'occiput. Le buste montre, sur la face antérieure, une petite excavation de forme trapézoïdale, et sur la face postérieure, des filets subverticaux, légèrement convergents vers le bas. Le bras droit, réduit à l'état de moignon, devait être à l'origine dressé vers le haut. Le gauche est pointé vers le bas et légèrement en avant. La main est sommairement dégagée par une rainure creusée après coulée. L'amorce du cimier et le mouvement des bras font penser à une représentation maladroite du dieu Mars, dont le culte avait, semble-t-il, la faveur des Osismes. L. Pape, dans sa thèse, répertorie sur le territoire de la *civitas* huit figurines de Mars en bronze, dont une à Goulien, une autre à Cléden-Cap-Sizun (30).

---

(29) *B.S.A.F.*, 1960, p. V, p. XIV.

(30) L. Pape, *La* civitas *des Osismes à l'époque gallo-romaine,* Paris, 1978, p. 175-176.

Il serait souhaitable que le propriétaire actuel de la statuette, qui demeure à Pont-Croix, croyons-nous, nous confie la statuette pour une analyse métallographique et nous fasse connaître la « lardoire » de bronze, s'il en est également le possesseur. Il ne court aucun risque qu'on lui confisque son bien.

PLEYBER-CHRIST, Goarem-Gozquer (4,8 — N.-O.), Goarem-an-Ilis, (4,9 — N.-E.).

Je dois à l'amitié de M. l'abbé Feutren, recteur de la paroisse, la connaissance de deux nouveaux sites romains sur le plateau qui culmine à 123 m, entre Coatilezec et Coat-Conval. La trace du premier est marquée, dans le champ dit Goarem-ar-Gozquer (la garenne de la Vieuxville), par trois amas de *tegulae,* distants de plus de 50 m les uns des autres, indice d'un établissement rural étendu. Une récolte de surface n'a livré que quelques tessons de poterie commune. Cependant, un fragment de céramique d'Argonne suffit pour attester une fréquentation des lieux au IVe siècle de notre ère (cf. *supra,* Baye et Douarnenez). Le second site romain, que signalaient quelques tuiles à rebord, était localisé dans le Park-Ruven (le champ au pierres rouges), près de Maner-Coz (le vieux manoir).

J'ai repris, dans ma chronique de 1978, une information du bulletin paroissial de Pleyber-Christ dans lequel M. l'abbé Feutren faisait connaître l'existence de substructions antiques entourées d'une enceinte au lieu-dit Goarem-an-Ilis (la garenne de l'église). Je datais prudemment ces vestiges de la fin de l'âge du fer. Cette indication chronologique pourrait être confortée par l'existence, à faible distance au nord de l'établissement, d'une série de monticules circulaires et tangents, de 5 m de diamètre en moyenne et de faible hauteur (0,50 m environ au sommet). J. Feutren a eu la curiosité, avec quelques jeunes de sa paroisse, de vérifier la composition de l'un d'entre eux: entièrement constitué de pierres brutes de taille moyenne (0,20 à 0,30 m de longueur), reposant sur un sol où abondaient les fragments de charbon de bois, ce monticule n'offrait comme seul trait caractéristique qu'une roche plus grande que les autres (0,60 m x 0,25 m), mal équarrie, fichée sur le sommet. Il n'est pas trop imprudent de considérer ces amas de pierres comme des *tombelles,* ces premières tombes à incinération du début de l'âge du fer, et d'identifier la pierre centrale comme une de ces premières stèles funéraires qui, par la suite, évolueront pour former ces monuments à quatre pans, soigneusement taillés, que nous connaissons bien (31). Si cette hypothèse était exacte, il faudrait faire remonter l'origine de l'occupation de Goarem-Coz-Ilis au VIe siècle av. J.-C. au moins. Mais seule une fouille soignée de ces tombelles pourrait nous apporter une réponse fiable.

---

(31) On peut voir une de ces stèles primitives au château de Trévarez en Saint-Goazec. Elle provient d'un camp du même type que celui de Goarem-an-Ilis, celui de Coat-Plin-Coat, en Saint-Goazec.

PLOGASTEL-SAINT-GERMAIN, Menez-Kerveyen (3,5 — S.-O.), Kergurunet (3,0 — O.).

Cette commune a connu dans l'Antiquité une vive activité et un peuplement dense, comme on peut s'en rendre compte à la lecture de la meilleure synthèse parue à ce jour sur son passé, celle de l'abbé Parcheminou (32). L'âge du bronze y est représenté par deux tumulus — à Pendreo et à Kerouanquen — et par deux dépôts de haches à douilles, l'un au sommet d'une carrière à Saint-Honoré, l'autre à Menez-Kerveyen. A l'âge du fer, Plogastel-Saint-Germain constitue certainement un centre important: une monnaie d'or gauloise a été recueillie sur le territoire de la commune, et une urne cinéraire près de la chapelle Saint-Germain. Le nom même de la paroisse, *Plebs Castelli,* lui vient du grand camp quadrangulaire (160 x 59 m), entouré de douves, qui coiffe le sommet de la croupe où s'est établi le bourg. Si la plupart de ces camps n'ont pas de date assurée, celui-ci bénéficie d'une trouvaille qui en situe la contruction dans les siècles qui précédèrent l'ère chrétienne : on se souvient de la découverte, à l'intérieur de l'enceinte, en 1968, d'un dépôt d'amphores vinaires du premier siècle av. J.-C. (33). D'autre découvertes — monnaies, statuette, armes, poteries — prolongent l'occupation pendant l'époque romaine. Un second camp, plus petit (45 x 40 m), aux angles arrondis, pareillement entouré de douves, jouxtait le précédent, à 40 m au nord-est. Il a aujourd'hui disparu, de même que la majeure partie du grand camp. D'après l'abbé Parcheminou, trois voies romaines se croisaient à Plogastel-Saint-Germain, l'une de Quimper à Audierne, la seconde entre Moustoir-Saint-Demet et Plovan, la troisième de Douarnenez à Kerity. Cette dernière passait par Menez-Kervoyen, Kergurunet et Branguelven en Landudec. Elles ne sont pas toutes attestées par les bons auteurs, mais nous les acceptons sous réserve de vérification sur le terrain, car la troisième nous permet de relier entre elles les deux découvertes faites en 1979, dont je dois la connaissance à M. l'abbé Y.-P. Castel qui prospectait la commune pour le compte de l'Inventaire des monuments et richesses artistiques de Bretagne.

A Menez-Kerveyen, M. Y.-A. Peuziat, en creusant les fondations de sa maison, dans la parcelle E 687, mit au jour, sans y donner une grande attention, un vase intact, de 20 cm de haut, en céramique rouge, très fine et très bien cuite, orné de dessins géométriques peints en noir sur fond rouge, et rempli d'ossements incinérés. Malheureusement, il le laissa entre les mains des enfants qui s'en amusèrent et rapidement le mirent en morceaux. Il fallut que, quelques jours plus tard, M. Bolzer, bijoutier au bourg, passât par là pour en récupérer quelques débris. Il en parla à M. l'abbé Castel, qui me fit part de la découverte. M. Bolzer a eu l'élégance de léguer les morceaux du vase à la Direction des antiquités historiques, pour étude. M. P.-R. Giot a bien voulu se charger de faire dire aux reliques de l'urne — malheureusement lavées à grande eau et brossées — tout ce qu'elles pouvaient encore exprimer.

---

(32) Abbé C. PARCHEMINOU, *Plogastel-Saint-Germain,* Quimper, 1955, 55 p.

(33) *C.A.A.M.*, 1968, p. 31-35.

La forme du vase, à la carène aiguë d'une part, la qualité de la pâte et de la cuisson d'autre part, la technique de peinture au graphite et à l'hématite enfin, suffisent déjà à affirmer qu'un des rares exemplaires de vases peints de la période de Hallstatt en Bretagne (700-500 av. J.-C.) a été ainsi irrémédiablement perdu. En effet, jusqu'ici on ne connaissait qu'un seul récipient de cette catégorie, celui de Tossen-Kergouroniou en Prat (Côtes-du-Nord) aujourd'hui conservé au musée de Nantes (34) et daté du Hallstatt final. Mais comment accuser quelqu'un de négligence. Tout le monde ne peut pas être un spécialiste de l'âge du fer! Consolons-nous en constatant qu'il reste au moins quelques bribes de connaissance. En attendant la publication de P.-R. Giot, remarquons qu'il y a une correspondance entre les haches à douille du bronze final jadis recueillies à Menez-Kerveyen et le vase récemment mis au jour: les unes et les autres peuvent être attribués au VI[e] siècle av. J.-C.

Y.-P. Castel, poursuivant ses investigations dans la commune, eut son attention attirée par les restes d'un camp quadrangulaire récemment arasé à Kergurunet, en bordure de la forêt du Quilliou, là où, selon Parcheminou, un poste romain gardait la voie de Douarnenez à Kerity. Effectivement, des fragments de poterie signalaient une occupation romaine: fonds de coupelles en poterie sigillée de Lezoux et de la Gaule du Sud, bol éversé en *terra nigra,* rebords d'urnes en céramique commune, culot d'amphore vinaire. Une datation vers le milieu du I[er] siècle apr. J.-C. est confirmée par un fragment de bol à pâte blanche et à couverte plombifère, orné de godrons, provenant de la fabrique de Saint-Rémy-en-Rollat (Allier) [fig. 9].

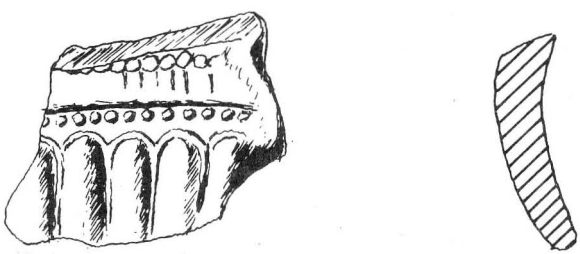


Fig. 9. — Plogastel-Saint-Germain, *Kergurunet.*

Fragment de céramique de Saint-Rémy-en-Rollat (Allier) [milieu du I[er] siècle apr. J.-C.].

Ainsi tous les témoignages recueillis jadis et récemment tendent à montrer que Plogastel-Saint-Germain connut un maximum d'activité pendant le premier millénaire avant notre ère et qu'il connut son apogée à la fin de l'indépendance gauloise. Nous n'avons relevé aucun signe d'un développement équivalent sous l'Empire romain, au-delà du I[er] siècle av. J.-C.

---

(34) P.-R. Giot, Y. Lecerf, Y. Onnée, *Céramique armoricaine de l'âge du fer,* II, Rennes, 1971, p. 9 et pl. XXXV à XXXVII.

PLONÉVEZ-DU-FAOU, Kervoel (5,5 — S.).

Dans la plupart des cas, les souterrains-refuges de l'âge du fer apparaissent isolément, offrant le plus souvent l'image d'un habitat rural dispersé, d'une distribution analogue, finalement, à celle de nos campagnes bretonnes actuelles (35). C'est ce qui fait l'intérêt de la découverte de Kervoel en Plonévez-du-Faou où, à l'intérieur d'un espace de moins d'un hectare, ont été localisés trois souterrains et un segment de fossé comblé. Encore ne faut-il pas négliger les indications du cultivateur propriétaire, M. Le Du, qui affirme qu'ailleurs dans son champ «*cela sonne le creux*» et qui est persuadé de l'existence d'autres souterrains. Une prospection ultérieure, par la mesure de la résistivité électrique, confirmera ou infirmera ses dires.

Ainsi, pour la première fois peut-être, on connaîtrait un véritable village gaulois, défendu par un système de fossés, dont chaque habitation aurait son souterrain ou silo. On conçoit l'importance scientifique de ces recherches. Les circonstances de la découverte sont les suivantes: il y a une quinzaine d'années — après 1966 — les services de la Direction départementale de l'équipement modifièrent le tracé du chemin communal V.C. 9 afin d'éviter le village de Kervoel en passant à l'est de celui-ci. L'examen de l'ancien cadastre — celui de 1839 revisé en 1966 — est instructif: il montre que le champ où les souterrains ont été découverts occupait le centre d'un terroir circulaire limité par une circonférence de talus. Le village, alors nommé Keroueilh, flanquait au nord-ouest ce lot arrondi. A la suite du remembrement, il ne reste rien de cette disposition. Le long du chemin d'exploitation n° 44, récemment élargi, on voit en section, dans le fossé, deux traces de foyers qui reposent sur le sol naturel, sous la terre végétale, et, dans les parcelles voisines, de nombreux tessons gaulois ont été recueillis en surface, confirmant l'hypothèse d'un village étendu. Les travaux de terrassement du nouveau C.C.9, sectionnant ce terroir selon un alignement de talus, tranchèrent plusieurs galeries souterraines. Soit ignorance, soit crainte de retarder le chantier, la découverte ne fut pas signalée à l'époque. En 1979, le docteur Ménard, correspondant de notre Société pour le canton de Châteauneuf-du-Faou, eut connaissance du fait et retrouva dans les fossés de la route la trace de deux galeries, distantes l'une de l'autre de 25 m. Il avertit alors la Direction des antiquités historiques de Bretagne et une fouille de sauvetage fut organisée au mois d'avril, sous la direction de M. J.-P. Bardel. L'essentiel du travail consista à relever systématiquement les structures visibles.

Le premier souterrain s'ouvre par un boyau dans le fossé est de la route, au niveau d'une ancienne chatière. La partie qui subsiste en sous-sol mesure 4,50 m et se compose d'une salle, d'une chatière aménagée, d'une antichambre et d'un puits d'accès, le tout creusé dans un schiste briovérien très décomposé qui se délite en petites plaquettes régulières. La salle, assez étroite (largeur: 1 m), s'allonge sur 2,20 m et l'on peut se tenir debout en son

(35) Voir en dernier lieu P.-R. GIOT et *alii, Protohistoire de la Bretagne,* Rennes, 1979, p. 292-300, notamment la carte p. 294, qui accuse si nettement la coupure entre l'ouest et l'est de la péninsule armoricaine.

centre (1,80 m). La chatière aménagée est encadrée de deux plaques de schiste verticales supportant une troisième à plat, ménageant un passage étroit (largeur: 0,42; hauteur: 0,52; longueur: 0,50 m) [fig. 10]. De chaque côté, et sur le dessus, une maçonnerie de plaques de schiste a été montée à l'argile pour combler l'espace entre le cadre et la paroi de la galerie percée. Ce type de chatière, assez rare et approprié au schiste, a déjà été rencontré dans le souterrain de Grohan à Quessoy (Côtes-du-Nord) [36]. Le puits d'accès, vertical, placé sous un talus, n'a pas été vidé, par prudence.

Le souterrain n° 2 formait un boyau rectiligne (longueur: 3,70 m; largeur: 0,70 m; hauteur: 1,40 m). Il n'a pu être fouillé, faute de temps.

Le mobilier archéologique découvert au cours de cette fouille de sauvetage comprend quelques fragments de clayonnage d'argile et, surtout, une écuelle du second âge du fer (III^e-II^e siècle). Un problème est posé par l'existence de nombreuses plaques de schiste débitées en formes régulières (pointe de lance, socs, plaquettes percées, au centre ou sur le bord, d'un ou plusieurs trous).

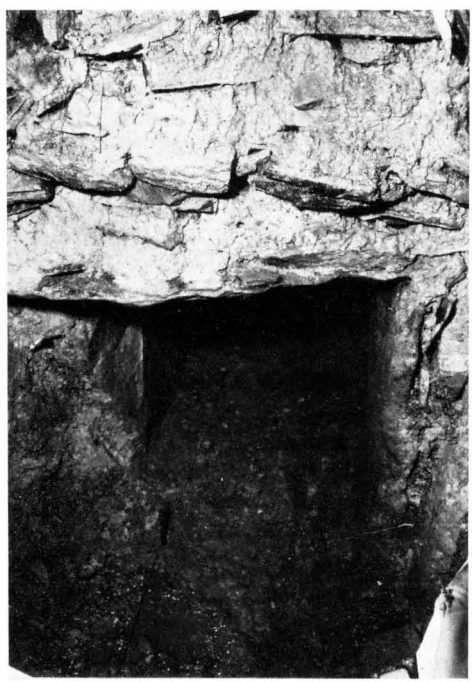


Fig. 10. — Plonévez-du-Faou, *Kervoel.*
Chatière du souterrain n° 1.

(36) *Annales de Bretagne,* mars 1969, n° 1, p. 61-81.

L'étude du mobilier du fossé et la fouille du troisième souterrain n'étant pas terminées, nous réservons pour l'année prochaine les conclusions de cette intervention.

PLOUMOGUER, Kerven (2,6 —E.), Kerscoziou, (3,0 — S.-O.).

Depuis plusieurs années, la commune de Ploumoguer tient une place appréciable dans cette chronique. Elle doit cette mention régulière d'une part à son intéressante fortification féodale de Lamber, d'autre part, à la densité remarquable de souterrains-refuges creusés dans le sol communal depuis le début des Temps modernes. En 1979, elle n'a pas manqué à l'usage. Grâce à



Fig. 11. — Ploumoguer, *Kerven.*

Cache souterraine.

l'actif secrétaire de mairie, M. J. Cariou, la Direction des antiquités historiques a été prévenue de la découverte fortuite, au mois d'octobre, d'une cachette souterraine sur le terrain de la ferme de Kerven, exploitée par M. Bonnaventure. Une visite sur place a permis de constater que, dans un champ voisin de la maison d'habitation, à l'est, s'ouvrait une excavation rectangulaire de 2,50 m x 1,75 m, orientée nord-sud, profonde de plus de 1,80 m. M. Bonnaventure, en labourant pour les plantations d'automne, avait heurté une dalle verticale, l'avait extirpée à l'aide de son tracteur, dégageant une ouverture profonde, ce qui provoqua, quelques heures plus tard, l'effondrement de la plus grande partie de la voûte de pierres recouvrant la cachette (fig. 11). La salle souterraine est creusée dans le granit local. Les murs, appareillés de moellons assemblés à l'argile, recèlent deux niches aménagées dans l'épaisseur, l'une dans l'angle nord-ouest, l'autre dans le mur est. Une porte, surmontée d'un linteau de pierre, donnait accès, au nord, à un trou d'homme par où s'effectuait l'entrée dans la cachette. Deux dalles camouflaient l'ouverture. La section de la voûte dessinait un arc brisé. L'accumulation de déblais par suite de l'effondrement du toit interdisant une fouille qui aurait, en se prolongeant, gêné l'exploitant, il fut décidé de se contenter d'en effectuer les relevés, décision d'autant plus facile à prendre que ce type d'édifice nous est maintenant bien connu et qu'il ne livre pas, en général, de documents importants (fig. 12).

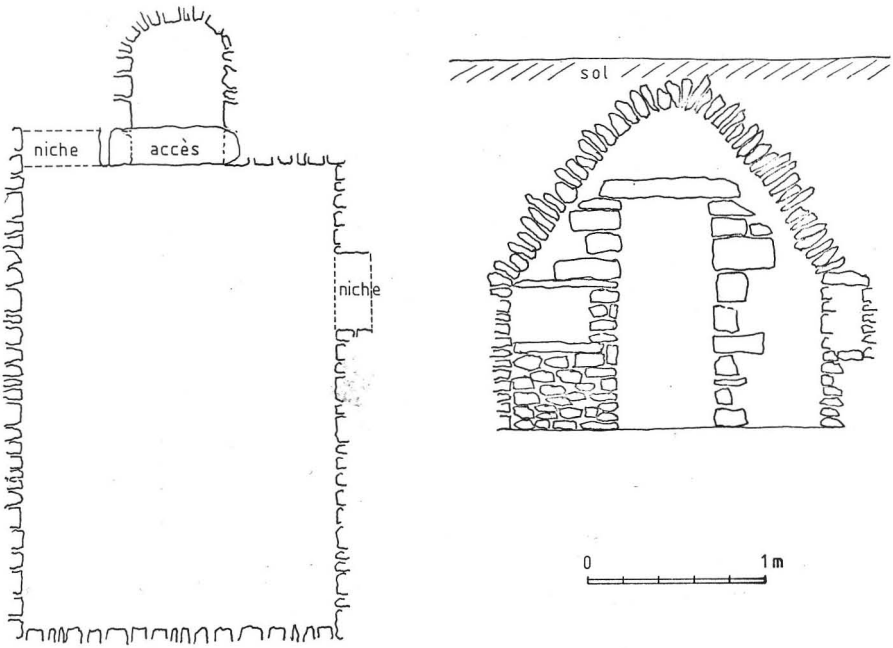


Fig. 12. — Ploumoguer, *Kerven.*

Cache souterraine, plan et coupe.

Pendant que nous étions à Ploumoguer, la découverte d'un second souterrain nous fut signalée: elle avait eu lieu à Kerscoziou, lors de l'élargissement d'un chemin rural. On en apercevait encore l'ouverture, au flanc d'un talus, mais l'accumulation des terres empêchait qu'on y pénétrât.

Ces cachettes sont particulièrement nombreuses aux deux extrémités de la péninsule bretonne, en particulier dans le Cap-Sizun et le Léon occidental (37). Leur groupement, essentiellement littoral, la proximité d'habitations anciennes, indiquent bien que ces abris étaient destinés à protéger les paysans contre une menace venue de la mer. Une bourse du milieu du XVI[e] siècle retrouvée dans un souterrain de la même catégorie à Plouzané (38) désigne les responsables de cette situation critique: au XVI[e] siècle, à de multiples reprises, les troupes anglaises débarquèrent dans la région à l'occasion des guerres de religion. Cela ne signifie pas que ces cachettes étaient inconnues auparavant. La forme semi-ogivale du souterrain de Kerven se distingue des voûtes en plein cintre ou en anse de panier répertoriées ailleurs.

Cela pourrait indiquer une date antérieure au XVI[e] siècle, mais sans certitude. Une autre question vient à l'esprit à propos de ces cachettes, celle de la relative opulence des cultivateurs qui pouvaient se permettre de construire de tels abris. Que l'on imagine aujourd'hui l'investissement que représenterait l'aménagement d'un abri anti-atomique dans chaque ferme! Car la densité des trouvailles de souterrains connues depuis seulement une dizaine d'années montre bien que les manoirs n'étaient pas les seuls à détenir ce moyen de protection, mais que la plupart des exploitations plus petites en étaient pourvues. Les études récentes de notre collègue Jean Tanguy (39) ont mis l'accent sur la richesse de nos campagnes bretonnes dans les deux siècles qui ont succédé à l'indépendance du duché de Bretagne. La présence de ces souterrains auprès de chaque ferme fournit une illustration de cette relative aisance du paysan léonard. Elle vient également compenser et équilibrer l'impression de «misérabilisme» qui émane des études portant essentiellement sur l'architecture rurale domestique en Bretagne (40) et qui mettent au premier plan les formes les plus archaïques de l'habitat, induisant ainsi que le progrès a été constant et régulier dans nos campagnes, depuis les origines jusqu'à nos jours. Mais, dans ce domaine aussi, les études historiques nouvelles, en introduisant la notion de cycles, soit économiques, soit démographiques, etc., ont modifié notre perception de l'évolution de nos sociétés. Dans le domaine propre qui est le nôtre, cela signifie: puisqu'il y a eu, dans les siècles passés de l'histoire de la Bretagne, des périodes fastes, où

---

(37) Pour une étude synthétique de ces souterrains, consulter J.-P. BARDEL, *Les souterrains médiévaux de Bretagne,* dans *Archeologia,* août 1976, p. 50-57.

(38) R. SANQUER, *Les antiquités de la région de Plouzané,* dans *B.S.A.F.,* 1966, p. 17-23.

(39) *Histoire de la Bretagne et des pays celtiques,* éd. Skol Vreiz, 3[e] partie, La Bretagne province (1532-1789), chap. 17, 18, 22, par Jean Tanguy.

(40) Cf. *infra,* rubrique Tréflez.

la richesse était plus répandue, auxquelles ont succédé des séquences de dépression, ne faut-il pas inférer une évolution parallèle de l'habitat, plus confortable peut-être aux XVI^e-XVII^e siècles qu'à la fin du XIX^e, où l'on voit réapparaître des formes archaïques (loges, huttes, etc.).

PLOUMOGUER, Lamber (3,5 — E.).

La Direction des antiquités historiques de Bretagne maintient une surveillance aux abords de la motte féodale de Lamber et, puisqu'il n'a pas été possible de conserver entièrement ce joyau de notre patrimoine, essaie au moins de tirer le meilleur bénéfice scientifique de sa lente destruction. A la suite de la découverte, l'an dernier, d'un nouveau pion de tric-trac et d'un grand vase charnier (41), une intervention du Service fut décidée et confiée à M. M. Clément. Les parties internes du donjon furent dégagées, un plan complet des structures mises au jour, levé, et un sondage, ouvert (fig. 13). Avant l'intervention, l'entrée du donjon, au sud, était rendue pratiquement impossible par l'abondance de la végétation et à cause de l'épaisseur du remblai interne, composé presque exclusivement de gros moellons. La configuration exacte du mur restant inconnue, la première opération — longue et difficile — consista à éliminer ajoncs et genêts, puis à déblayer le remplissage du donjon jusqu'au niveau supérieur de la muraille.

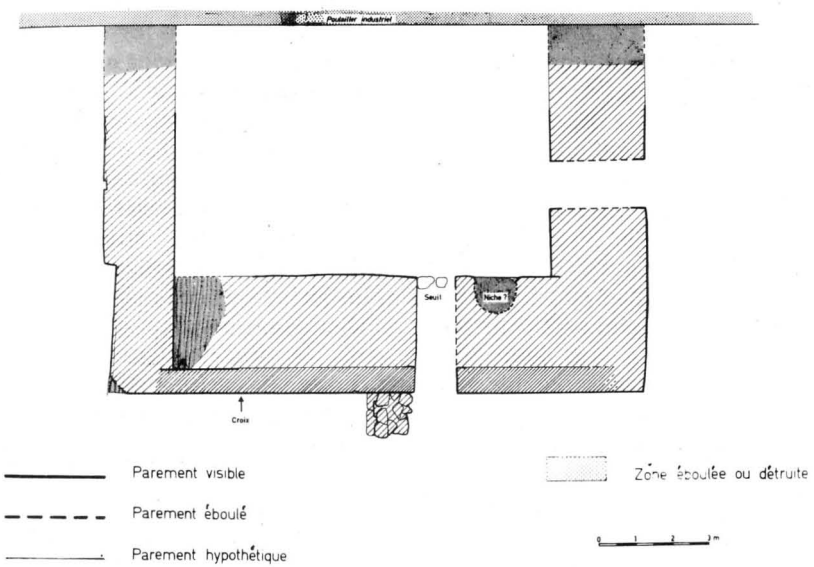


Fig. 13. — Ploumoguer, *Lamber.*
Plan du donjon.

(41) *C.A.A.M.*, 1978, p. 72-74.

Une fois ce dégagement accompli, le plan put être dressé. Il restera malheureusement toujours incomplet, puisque la construction d'un poulailler industriel a entraîné la destruction du mur nord. Mais les premières observations, faites en 1967 (42), ont noté la forme rectangulaire des substructions et il semble que les murs ouest et est ne mesuraient originellement que quelques mètres de plus, en direction du nord. Dans son état actuel, l'édifice se présente sous la forme d'un bâtiment grossièrement rectangulaire de 14,80 m de longueur. Les murs formant le petit côté du rectangle ont été conservés sur une longueur d'environ 10 m.

Dans les dimensions, comme dans la disposition, chaque mur présente une originalité et il est nécessaire de les décrire l'un après l'autre. Le mur ouest, dans sa partie nord, mesure 2 m de largeur; à 3,50 m de l'angle sud-ouest, on remarque un retrait de 0,30 m dans le parement extérieur, à peu près au niveau où se fait la jonction avec le mur sud à l'intérieur du donjon. Signalons, à 2 m au nord de ce retrait, la présence d'une petite cavité rectangulaire ayant pu recevoir un poteau ou un madrier de bois. Le mur est a une forme plus régulière. Large de 2,55 m, il se caractérise par sa bonne conservation due à une construction très soignée dont la perfection est particulièrement bien visible à l'angle sud-est.

A 5 m de cet angle sud-est est percée une porte large de 1,35 m. Les parements ont disparu sur les deux côtés du véritable couloir qu'elle forme dans l'épaisseur de la muraille, probablement à la suite d'écroulements, et ne persistent qu'aux quatre angles. Le mur sud formant la façade du donjon est le plus impressionnant puisque sa largeur mesure 3,25 m, soit la plus grande des trois murs encore existants. A 5 m de l'extrémité est du mur de façade, une porte traverse l'épaisse muraille. Elle s'élargit régulièrement de l'intérieur vers l'extérieur, passant d'1 m à 1,25 m. Le seuil, formé de deux pierres plates, est encore bien visible, du côté intérieur du donjon. Seul le parement du mur ouest qui borde l'entrée est bien conservé. Immédiatement à la sortie, une petit massif de pierrailles, s'avançant d'environ 1,20 m vers l'extérieur, forme une sorte de muretin destiné à protéger l'entrée du donjon, mais son état de dégradation est tel qu'on doit se réduire à formuler des hypothèses sur sa raison d'être. Aucune fouille n'a pu être menée dans ce secteur et il est probable qu'il s'agisse simplement d'un gros bloc de maçonnerie tombé de la muraille et « oublié » par la pelleteuse lors du dégagement de la motte par les engins mécaniques.

A l'intérieur du donjon, à l'est de la porte, le parement s'interrompt sur une longueur de 1,25 m. Il est difficile de savoir exactement quel aspect présentait cette section du mur à l'origine, puisqu'une fouille clandestine en a complètement perturbé la physionomie. Il est sûr qu'il ne s'agit pas là d'un simple écroulement, puisque le parement s'interrompt de manière très régulière sous la forme de deux arêtes encore à peu près verticales, malgré l'état de dégradation avancé de ce secteur. L'hypothèse d'une sorte de niche où aurait été entreposé un grand vase est très plausible: c'est à cet endroit que

(42) *C.A.A.M.*, 1967, p. 37-38.

le fouilleur a découvert assez profondément à l'intérieur de la muraille les nombreux fragments du grand vase-charnier présenté l'an dernier (41). On peut aussi envisager qu'un foyer était installé dans cette niche, mais il n'y en a pas de preuve tangible.

Un des problèmes les plus complexes qui se posent lorsqu'on observe soigneusement la technique de construction du donjon est celui du raccordement entre les murs latéraux et le mur de façade. Lors des premières recherches (en 1967), les fouilleurs attaquant le secteur ouest du donjon avaient dégagé le parement intérieur du mur ouest et poursuivi leur tranchée vers le sud. Ils cessèrent leur avancée lorsqu'ils rencontrèrent un parement très solide en A (fig. 13), ce qui donnait curieusement une épaisseur de 0,70 m au mur de façade. Lorsque fut repris, en 1979, le dégagement de l'intérieur du donjon, un des objectifs prioritaires fut de préciser la configuration exacte du parement interne du mur sud. La seule méthode efficace était d'entreprendre un dégagement à partir de la porte, où le parement était encore bien visible, et où il donnait une épaisseur de 3,15 m à la muraille. On pouvait penser qu'il existait dans l'angle sud-ouest une sorte de recoin, mais le dégagement du parement interne du mur sud vers l'ouest ne montra l'existence d'aucun angle. Le raccordement avec le mur ouest n'existait pas, que les fouilleurs précédents ne l'aient pas aperçu ou que, plus probablement, la muraille se fût écroulée à cet endroit. Mais, à l'origine, le parement interne du mur sud joignait certainement celui du mur ouest. Une observation attentive du parement ouest du passage d'entrée ouvert dans la muraille sud permet de retrouver le prolongement et l'extrémité du mur de 0,70 m d'épaisseur, intérieur à la muraille. Le parement du mur est du même passage d'entrée est presque entièrement détruit. Néanmoins, l'extrémité de ce mur intérieur est décelable. En revanche, on ne peut l'observer, ni à l'extérieur du mur ouest, ce qui pourrait s'expliquer par l'état de dégradation de l'angle sud-ouest, ni à l'extérieur du mur est. La seule explication satisfaisante de cette curieuse disposition est la suivante: dans une première phase, on a construit un mur d'environ 0,70 m d'épaisseur, bien appareillé sur les deux faces. Dans une seconde phase, la muraille a été considérablement épaissie, pour atteindre les dimensions imposantes actuelles. On ne peut observer le prolongement de ce mur dans la porte est, ce qui peut être expliqué par l'état d'éboulement des parements. Il est peu vraisemblable de voir dans cet épaississement du mur du donjon le remaniement d'un édifice plus ancien. Il s'agit plutôt d'une technique de construction permettant d'obtenir une très grande solidité de la face extérieure de la muraille. A l'extérieur de la muraille sud, une pierre porte une très belle croix pattée. La gravure n'est que faiblement marquée, ce qui explique qu'elle n'ait pas été signalée antérieurement (fig. 14). Signalons, à propos des croix rurales bretonnes, la parution d'un important article où les auteurs ont repris l'ensemble des documents médiévaux mentionnant des croix (43). H. et L. Martin arrivent à la conclusion que les premières croix monumentales furent érigées dès le IX[e] siècle, que, jusqu'au XI[e] siècle, ces

(43) H. MARTIN et L. MARTIN, *Croix rurales et sacralisation de l'espace, le cas de la Bretagne au Moyen Age,* dans *Archives de sciences sociales des religions,* n° 43/1, 1977, p. 23-38.



Fig. 14. — Ploumoguer, *Lamber.*

Croix pattée (muraille sud).

symboles affirmaient leur nature chrétienne «sur» et «contre» leurs opposants païens (les mégalithes) et que, par la suite, le nombre des croix rurales augmente jusqu'à devenir un élément habituel du paysage.

Pour en revenir à Lamber, un sondage fut ouvert pour rectifier la coupe et dégager la base du mur, à l'extérieur du donjon. Une couche de cendres y est bien évidente et on remarque nettement qu'elle passe sous la base du mur. Celui-ci, comme sur l'ensemble de la motte, est construit sans fondations. A l'intérieur du donjon, un sondage de 3 m x 3 m fut ouvert malgré les conditions difficiles d'installation: une masse très importante de gros moellons, de plus de 2 m d'épaisseur, recouvrait cette zone. Après enlèvement de cette couche de grosses pierres mêlées d'argile, une épaisse couche de cendres a été mise au jour. Des fragments d'os en constituaient malheureusement l'unique mobilier, contrairement aux fouilles précédentes qui avaient livré un matériel relativement abondant. Cette couche, qui est bien datée de la fin du XI^{e} siècle, est nettement visible sous le mur. Entre la couche de grosses pierres et la couche de cendres, les traces d'un mince sol en argile brune ont pu être reconnues, n'étant vraiment observables qu'à la base du mur. C'est cette fine couche qui constituait le véritable sol du donjon. En raison de sa minceur, celui-ci a probablement été détruit par la chute des massifs de maçonnerie lors de l'écroulement ou de la destruction du donjon. Dans l'angle nord-ouest du sondage, les traces d'un foyer, fait d'argile cuite

très rouge, ont été remarquées. Le sol de l'édifice en bois qui a précédé la construction du donjon est beaucoup plus évident que le sol du donjon lui-même.

PLOUNÉVENTER, Kerilien (7,0 — N.).

La revue *Archéologie en Bretagne* a publié en 1979 deux fascicules consacrés à l'agglomération romaine de Kerilien (44). Dans un numéro spécial, regroupant les textes anciens fondamentaux de Prosper Mérimée, Miorcec de Kerdanet et J.-M. Abgrall, les auteurs ont rapporté des informations nouvelles sur la voie romaine entre Plabennec et Kerilien (L. Elégouet), sur des éléments d'architecture, de céramique et de terre cuite découverts sur le site. Un supplément de la revue a été plus spécialement réservé à l'étude des collections de poterie sigillée rassemblées par plusieurs érudits de la région de Lesneven.

QUIMPER, ville.

M. J.-P. Le Bihan a eu l'occasion de compléter sa fouille de la rue Michelet (45). Plusieurs assiettes entières en sigillée de la Gaule du Sud et de Lezoux I, dont l'une portait une belle estampille de IULLUS (Montans, 50-90), sont venues s'ajouter aux précédentes. La trouvaille peut-être la plus intéressante est celle d'une tête de statuette en terre blanche du style de Rextugenos, provenant peut-être de l'atelier de La Chapelle-des-Fougeretz (Ille-et-Vilaine).

SAINT-GOAZEC, Prat-Trivily (2,0 — N.-E.).

Au lieu-dit Prat-Trivily, un vaste établissement romain occupait une large plaine vers 50 m d'altitude. Les fragments de tuiles à rebord abondent sur plus d'un hectare. Une prospection rapide nous a livré quelques fragments de poteries communes et un tesson de céramique sigillée de la forme Drag. 46 (II^e-III^e siècles). [Renseignements: M. Gaillot].

SAINT-NIC, Cosquer (1,2 — N.-E.), Saint-Jean (2,0 — N.), Porz-Piriou (3,0 — N.).

Dans une parcelle dite Goarem située à 200-300 m à l'est du village du Cosquer, M. P. Coadour a recueilli des fragments de *tegulae* et *d'imbrices* ainsi que des scories de fer. D'après un renseignement, dans une parcelle

---

(44) *AeB*, n° 22, 2^e trimestre 1979 et P. GALLIOU et R. SANQUER, *La sigillée décorée de Kerilien en Plounéventer*, 1^er supplément à *AeB*, 1979, 66 p.

(45) *C.A.A.M.*, 1978, p. 75-76.

située au-dessus de Saint-Jean, des tuiles romaines auraient été relevées, ainsi que des statues (?). Elles auraient servi à l'empierrement d'un chemin à une date déjà ancienne. A Porz-Piriou, d'autres *tegulae,* accompagnées de poteries romaines, étaient associées à des substructions, dans la parcelle dite Parc-Tric'horn, à 300 m environ au nord du village. Ce champ se trouvant à un kilomètre environ au nord-ouest de la chapelle Saint-Jean, il est possible que ce soit le même que celui signalé ci-dessus. Pour plus de certitude, il conviendrait de compléter cette enquête sur le terrain par une visite à la mairie de la commune pour y prendre copie du cadastre et pour y situer précisément les lieux de découverte. Cela permettrait d'étoffer la connaissance de la répartition des établissements dans le Porzay. (Renseignements: J. Mornand).

SAINT-THÉGONNEC, Coz-Noennec.

En labourant un champ dépendant de la ferme de Coz-Noennec, il y a une quinzaine d'années, le cultivateur mit au jour une fosse de 0,80 m x 0,45 m recouverte par une dalle d'ardoise. A l'intérieur ne se trouvaient que quelques ossements en poudre, des débris de bronze parmi lesquels j'ai reconnu quelques fragments de tige, de lingots et des résidus de fonte. S'agit-il d'une tombe à coffre des débuts de l'âge du fer? (Renseignements: J. Feutren).

SAINTE-SÈVE, Kerprigent (0,5 — S.-O.).

Au nord de l'ancienne voie romaine, sur le plateau, plusieurs fragments de *tegulae,* que j'ai pu voir, ont été recueillis dans un champ. Ce site se confond peut-être avec celui qui fut jadis signalé au Palais, dans la même commune, par Abgrall et Le Guennec (46) et considéré comme douteux par L. Pape (47). [Renseignements: J. Feutren].

SPÉZET, Trivily (5,0 — S.-O.).

Grâce à M. Gaillot, j'ai pu reconnaître, au Haut-Trivily, une enceinte subrectangulaire très endommagée aujourd'hui. Le propriétaire y avait mis au jour une épaisse couche d'argile rougie qu'il serait intéressant de dater.

TRÉFLAOUÉNAN, Lanorguer (1,3 — N.-E.).

Si vous circulez entre Santec et Le Dossen, au lieu dit Pemp-Hent (les cinq routes), vous serez frappés en voyant un poteau de pierre bordant l'entrée de la nouvelle maison de M. et Mme Quimerc'h. En effet, ce poteau,

---

(46) ABGRALL et LE GUENNEC, *Étude sur la voie romaine de Quimper à Saint-Pol-de-Léon,* dans *Bulletin archéologique de l'Association bretonne,* 1911, p. 224.

(47) L. PAPE, *op. cit.,* p. A 189.

grossièrement taillé, sans aucune trace de bouchardage, porte, en léger relief, une silhouette masculine d'un style très archaïque (fig. 15). Renseignements pris, cette pierre a été transportée depuis Lanorguer en Tréflaouénan, où elle faisait partie d'un lot de huit piliers soutenant une vieille grange récemment abattue. Coïncidence ou non, en 1973, j'avais été amené à visiter, dans un champ contigu, un souterrain-refuge d'époque gauloise (48). Cela ne suffit cependant pas à affirmer l'origine gauloise de cette sculpture. (Renseignements: M. Simon).



Fig. 15. — Tréflaouénan, *Lanorguer.*

Pilier sculpté.

(48) *C.A.A.M.*, 1973, p. 76.

TRÉFLEZ, Kervren (2,3 — N.-E.), Arvor (2,0 — N.), Keriogan (1,8 — N.), Goulanou (0,5 — O.).

L'étude de l'architecture rurale vernaculaire en Bretagne est enfin entrée dans le champ des recherches scientifiques. Ce réveil doit beaucoup aux efforts et aux prospections d'un savant britannique, M. G.I. Meirion-Jones, qui a soutenu en 1977, à Londres, une thèse de doctorat sur ce sujet. Preuve de l'intérêt que suscite maintenant cette enquête, le dernier bulletin de notre Société a même publié un appel documenté, quoique parfois acide, pour une « ethnohistoire de la maison rurale » (49). Dans ses publications, M. Meirion-Jones s'intéresse particulièrement aux « petits bâtiments » : loges, porcheries circulaires, pigeonniers, puits, fours, etc.

Voici, par le truchement de notre confrère M. J.-J. Baley, un nouvel exemple de petit bâtiment rural. La fouille de l'ermitage de Saint-Hervé en Lanrivoaré, par M. l'abbé J. Irien, avait attiré l'attention sur les cellules médiévales voûtées et une recherche avait été lancée pour recenser les derniers vestiges de ce type de construction dans le Finistère. Jusqu'ici nous ne connaissions, outre celle de Saint-Hervé, qu'une autre cellule voûtée, en grande partie détruite, à Sainte-Barbe en Gouesnac'h. Dans le dossier de la commune de Tréflez, une photographie sans légende paraissait indiquer l'existence d'une construction du même genre (fig. 16). L'actif M. Baley a



Fig. 16. — Tréflez, *Kervren.*

Log an ludu (cabane pour la cendre).

(49) P. GAILLARD-BANS, *Pour une « ethnohistoire » de la maison rurale : l'exemple de la Basse-Bretagne*, dans *B.S.A.F.*, 1978, p. 339-374.

réussi à localiser non pas une mais six cellules: à Kervren, Arvor, Keriogan (deux) et Goulanou (deux). Seules celles de Kervren et de Goulanou existent encore. Ces curieuses constructions en forme d'*igloos* portent dans le pays le nom de *toul ludu* (le trou à cendres) ou *log an ludu* (cabane pour la cendre). Aux dires d'un habitant d'une ferme voisine, on y brûlait autrefois, à peu près tous les deux ans, le contenu des matelas (constitué de balles d'avoine, de lin, etc.) et des couettes salis ou contaminés à la suite de maladies contagieuses. On y brûlait aussi les mauvaises herbes, le tout produisant de la cendre utilisée ensuite comme engrais. Il n'y avait pas de cheminée: on enlevait une grosse pierre pour pouvoir entasser à l'intérieur ce que l'on voulait voir disparaître, sans fumée ni odeur, et on rebouchait après avoir mis le feu. L'intérieur mesure entre 1,50 m et 3 m de diamètre et 2 m de hauteur. La couverture en encorbellement rappelle celle des chambres mégalithiques des cairns. Existe-t-il dans la région d'autres *toullou ludu?* Nous prions nos confrères qui en connaîtraient de bien vouloir nous en informer.

en Cornouaille

PIERRE-YVES LAMBERT

La chanson du voyer de Quimperlé

Le voyer *(vicarius)* [1] était un seigneur qui, en retour de son fief, devait assurer la justice et la police d'un certain domaine; mais sa fonction judiciaire fut très vite oubliée (2). De l'origine féodale subsiste une obligation militaire: semoncer les vassaux qui doivent le service de chevauchée. La fonction de police consiste dans la surveillance des marchés, l'arrestation des malfaiteurs et l'organisation des prisons. Enfin le voyer percevait les droits seigneuriaux pour le compte de son suzerain, en prélevant son propre pourcentage (un septième des rentrées) [3].

Quimperlé pose un problème très particulier car il y avait plusieurs voyers dans cette ville: il ne s'agit pas de voyers qui se partagent la même charge, comme à Hennebont où deux familles sont alternativement chargées de la voirie, d'une année à l'autre. Mais il y avait deux charges à Quimperlé, et sans doute deux domaines bien délimités, celui du voyer de l'abbé et celui du voyer du duc (plus tard appelé « sergent féodé du roi »). Le domaine de ce dernier est appelé *veyraige* (« voirage ») dans les documents qui seront cités plus loin.

---

(1) Sur les voyers, voir l'excellent travail de Raymond DELAPORTE, *Les sergents, prévôts et voyers féodés en Bretagne des origines au début du XV^e siècle,* Université de Rennes, 1938, 200 p. Les termes *vicarius* et *praepositus* (d'où « prévôt ») paraissent ambigus à date ancienne. Le voyer serait le successeur du *mach-tiern.* La Borderie avait cru que le voyer se confondait avec le vicomte (*Histoire de Bretagne,* t. III, p. 110): R. Delaporte a fait justice de cette opinion; mais il reste difficile de distinguer « voyer » et « sergent féodé ». Pour dom Lobineau, *Histoire de Bretagne,* t. I, p. 109, « Le titre de Vicaire ou de Vaier, estoit pour ceux que le Duc ou les Seigneurs propriétaires de quelque Ville avoient établis Chefs des armes, et de la Justice dans une Ville »; c'était donc un titre de noblesse.

(2) Il n'en reste plus, à l'époque classique, que l'obligation de comparaître aux plaids généraux de chaque juridiction; c'est en tout cas la seule contrainte dont se souvienne un voyer au XVIII^e siècle (Cf. R. DELAPORTE, p. 155 [voir *supra*, n° 1], où il est question des plaids généraux de Quimperlé. Le registre d'audiences de la cour de Quimperlé fait figurer la liste traditionnelle des voyers aux plaids généraux jusqu'au 7 mai 1790!)

(3) Le droit de septième a été remis en cause sous Jean V, duc de Bretagne. Cf. M. PLANIOL, *La très ancienne coutume de Bretagne,* Rennes, 1885, p. 372.

Une pièce du cartulaire de Quimperlé, qui définit les devoirs du voyer de l'abbé, appelé *villicus,* signale en même temps l'existence du voyer du comte, *villicus comitis:* « Sur l'ordre de l'abbé ou de l'intendant, il doit faire en personne la saisie — appelée *saisina* en langue vulgaire — et la remettre sans retard au voyer du comte » (4). D'après R. Delaporte, la saisie en question signifie à la fois l'arrestation des personnes et la saisie des biens. Une autre pièce datée de 1238 précise et délimite les attributions respectives des deux voyers de Quimperlé: « Les malfaiteurs sont livrés par le voyer du comte au voyer de l'abbé (pour être jugés); s'ils sont condamnés à mort, ils sont livrés par le voyer de l'abbé au voyer du comte; l'abbé et le comte (ou leurs voyers) se partagent les biens saisis » (5). De la même façon, il est décidé en 1495 que les amendes de la juridiction royale seront partagées à égalité entre le seigneur de Quimerch (sergent féodé du duc) et le voyer de l'abbé (6).

Enfin de nombreux procès se déclarent au cours du XVII[e] siècle, notamment au moment de la réformation de 1687. Le célèbre jurisconculte Pierre Hévin est appelé en consultation par l'abbaye de Sainte-Croix, qui prétend au droit de haute justice dans la ville de Quimperlé (7). On le consulte encore pour les droits du seigneur de Quimerch (près de Bannalec), Joseph-Hyacinthe de Tinténiac, qui était justement le sergent féodé du roi à Quimperlé (8). C'est grâce à ces consultations que nous avons connaissance, aujourd'hui, d'un texte moyen breton conservé dans les aveux des seigneurs de Quimerch, sergents voyers de Quimperlé.

La chanson dont il s'agit ici a, en effet, été découverte d'abord grâce à une copie de Pierre Hévin, comme nous allons essayer de le montrer.

Ce texte moyen breton a déjà été édité deux fois: d'abord dans le *Bulletin archéologique de l'Association bretonne,* t. VI, 1858, p. 214-216 (communications d'Aymar de Blois, d'Hersart de La Villemarqué et d'Arthur de La Borderie); puis dans le *Bulletin de la Société archéologique du Finistère,* t. XV, 1888 (1889), p. 330 (copie du texte d'Hévin par La Borderie, p. 327, et confrontation des variantes par le même, p. 330) et p. 362 (édition et traduction par E. Ernault).

---

(4) *Ad praeceptum abbatis et cellerarii, invasionem vulgari vocabulo* saisinam *dictam, propria manu facere, deinde villico comitis indilate tradendam* (L. MAITRE et P. DE BERTHOU, *Cartulaire de l'abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé,* 1896, p. 131-132). Cf. Dom MORICE, *Preuves...,* t. I, col. 591; — Dom LOBINEAU, *Histoire de Bretagne,* t. I, p. 203; t. II, col. 345.

(5) Cité par dom Placide Le Duc (R.-F. LE MEN, *Histoire de l'abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé par dom Placide Le Duc, religieux bénédictin de la Congrégation de Saint-Maur,* Quimperlé, 1863), p. 606. Le voyer du comte (du duc) conservera jusqu'au XVIII[e] siècle, le droit de nommer le geôlier de la prison (R. DELAPORTE, p. 154, n.4). L'aveu de 1502 cité plus loin spécifie que les seigneurs de Quimerch sont « garde (s) des cleffs de la prison d'icelle ville ».

(6) Dom P. LE DUC, *op. cit.,* p. 371.

(7) P. HEVIN, *Questions et observations concernant les matières féodales par rapport à la coutume de Bretagne,* Rennes, 1736, p. 246 et suiv., notamment la troisième objection.

(8) Cf. le dossier des Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, 1 F 51 (fonds Hévin).

Nous reproduisons ci-dessous les différents textes imprimés puis le texte manuscrit que nous avons pu lire:

a) Texte livré par Aymar de Blois, sans provenance indiquée (9) [*Association bretonne,* 1858, p. 214]:

> Le seigneur de Quimerch, en sa qualité de voyer de Quimperlé, devait: « avoir de chacunes nopces de ladite communauté de la ville un pot de vin, un pain et un mets de viande, et doibt ledit sergent estre à l'huis de l'église, à l'issue des nopces encontre les nouveaux mariés en chantant:
>
> *Me adve a les allan sent a quelaff*
> *Me biou buguel Breiz gour en querchen*
> *Ma ben essou grac d'aglen.*

(sans traduction).

b) Premier texte fourni par La Borderie à La Villemarqué et provenant de l'*Aveu de la seigneurie de Kymerch rendu au roi* le 10 août 1502 (Chambre des comptes de Bretagne, juridiction ducale de Quimper, A 77) [*Association bretonne,* 1858, p. 215]:

> *Me adue a les alam seul a quelaff*
> *Me biou buguel Breiz gour hez querchen*
> *Mar bez essou goae daqlen*

c) Deuxième texte fourni par La Borderie à La Villemarqué et datant de 1681 (*Association bretonne,* 1858, p. 215):

> *Mé azeu à les allan sent a quelaff*
> *Me biou buguel Brais gour en querchen*
> *Mar ben essou guaye d'aglen.*

Dès la lecture des textes *b* et *c,* de provenance connue, il devient clair que *a* n'en est qu'un mélange confus, avec quelques erreurs supplémentaires *(ma: mar).* On peut considérer que *a* peut être négligé pour l'établissement du texte.

d) Publication par A. de La Borderie de l'aveu de la seigneurie de Quimerch rendu au roi le 10 août 1502, d'après la copie de Pierre Hévin (*Bulletin de la Société archéologique du Finistère,* t. XV, 1888, p. 325 et suiv.):

> Item doibt ledit sergent et commis avoir de chapcunes nopces de ladite communaute de ladite ville un pot de vin, un pain et un mets de viande, et doit ledit sergent être à l'huis de l'eglise, à l'issue des nopces, en contre les nouveaux mariés en chantant
>
> — *me adue ales alam seul aquelaff me biou buguel breiz gourhez querchen mar bez essou grac daqlen* (p. 327-328).

Plus loin, p. 330, A. de La Borderie oppose ligne à ligne les textes de 1502 (« A ») et de 1681 (« B »). Ce dernier est exactement semblable au texte *c* cité ci-dessus, et A est identique à *d.* Cependant, la lecture *grac* est assortie de la

---

(9) « D'après un ancien aveu dont on vient de lui faire voir un extrait »: il s'agit des pièces produites par La Borderie (*b* ou *c*) durant la même séance de l'Association bretonne.

note suivante: « peut-être, mais moins bien *goae* ou *grae* ou *goac*, c'est-à-dire que dans ce mot *(grac)*, on peut, à la rigueur, lire au lieu de l'*r* un *o* et au lieu du *c* un *e* ».

e) On trouve dans le fonds Daniel Bernard, aux Archives départementales du Finistère (110 J 56), une note brève avec deux versions:

(e1)

« Version de 1502.
Me a deu a les alan
Seul a guelaff me biou
buguel breiz gourhen
querchen mar bez essou
quoae da glen.

(e2)

« Version de 1524.
Me a zeu a les alan
seul à guelauff me biou
buguel breiz gour ez querch
mar bez esou quae da glen

« Aveux du baron de Kymerch en Bannalec — 1502 et 1524 ».

f) Lectures proposées.

Les aveux de la seigneurie de Quimerch sont aujourd'hui conservés dans les Archives départementales de la Loire-Atlantique (cote B 2065). Le texte de 1524 est devenu presque illisible. Celui de 1426 ne comporte apparemment pas cette clause. Voici ce que nous lisons dans les aveux du 10 août 1502:

> « Item doit ledit sergent et commis de chacunes nopces de ladite comunaulte de ladite ville ung pot de vin, ung pain et ung mayt de viande, et doit ledit sergent estre a l'uys de l'esglise à l'issue des nopces encontre les nouveaulx mariez en chantant
>
> *me a due ales alan seul a guelaff me biou buguel breiz gourhez querchen mar bez essou goae daglen.*

(L'ornementation des lettres finales de mot permettrait l'erreur *alam* pour *alan,* et la lecture *-s* pour *-z*).

Quant au texte dit de 1681 (texte *c*), il nous est difficile d'en préciser l'identité. S'il s'agit d'un extrait des « Représentations du 22 août 1681 » (Arch. dép. du Finistère, 105 J 862), nous sommes au regret de constater qu'on n'y trouve pas le texte breton. On lit seulement: « et doit être ledit commis à la porte des églises proche des dits mariés et y chanter une chanson » (même formule dans l'aveu du 5 février 1539). Si au contraire il s'agit d'une copie de Pierre Hévin, exécutée vers 1681 (c'est l'époque où commence le procès de Joseph-Hyacinthe de Tinténiac contre Charles Bougis, commissaire à la réformation du domaine de Quimperlé), dans ce cas on ne comprend plus quels sont les textes A et B opposés l'un à l'autre par La Borderie (1502 et 1681), car il a manifestement édité l'aveu de 1502 (A) d'après la copie de Pierre Hévin (B).

Voici d'ailleurs ce qu'on lit dans cette copie de 1681 environ (Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, 1 F 51):

> ...et doibt led. sergent estre à l'huis de l'eglise à l'issüe des nopces encontre les nouveaulx mariés en chantant:
>
> *Me a due a les alam seul a queliff me biou buguel breis gourhen querchen marbes essou grac d'a glen.*

Cette copie indique clairement ses sources:

> «extrait de l'adueu qui est à la chambre septante sept des adueus de la juridiction de Keimperle cotté 77 dans l'inventaire des adueus».

Il semble donc que, dès 1858, La Borderie ait produit des textes mélangés, et fondés sur la connaissance des deux textes de 1502 (aveu original) et 1681 environ (copie de Pierre Hévin). La publication de 1888, par exemple, paraît bien faite d'après la copie Hévin, mais en restaurant le texte de 1502 au moins à l'endroit du passage moyen breton.

On ne peut fonder l'édition que sur des documents authentiques: la copie de Pierre Hévin n'a pas grande valeur de ce point de vue. C'est donc uniquement les textes de 1502 et 1524 qui peuvent nous apporter des informations utiles. Le problème de savoir, si, par exemple, P. Hévin a écrit *grac* ou *goae* dans sa copie n'a aucune importance si l'on sait que l'original porte *goae* (ou *quoae*).

Les textes édités

A) Edition de La Villemarqué à partir des textes *b* et *c* (*Association bretonne,* 1858, p. 215):

> *Me a deu a les a lam*
> *Seul a quellam;*
> *Me biou, buguel Breiz, gour ez querchen*
> *Mar bez essou, quae da glen.*

«Je viens de la cour d'un bond / J'arrive en toute hâte de la cour, aussitôt que cela m'est possible; c'est à moi qu'appartient, enfant de la Bretagne, de t'arrêter par ce cordon; si tu paies le droit de repas nuptial, va au pays».

D'après La Villemarqué, ce sont quatre vers de mesure inégale; il rapporte *quelaff/ quellam* au verbe *gallout,* «pouvoir», et voit dans *gour* le nom du «cordon» (LE PELLETIER, *Dictionnaire,* col. 352). La traduction est expliquée par cette remarque: «Quand aux deux derniers vers, beaucoup moins intelligibles, ils le deviennent quand on se rappelle: 1° que le voyer adressa la parole à l'époux breton; 2° qu'il est à la porte de l'église «encontre les nouveaux mariés», leur barrant le passage (la tradition existe encore) à l'aide d'un cordon; 3° qu'il réclame le droit de *past* nuptial, en latin *esum* (Dom MORICE, *Preuves,* t. I, col. 556)».

B) Edition d'Emile Ernault à partir des textes *d* (« A ») et *c* (« B »), [*Bulletin de la Société archéologique du Finistère,* t. XV, 1888, p. 362]:

Me a deu a les Alan
Seul a guellaff;
Me biou, buguel Breiz, gour ez querchen;
Ma bez essou, quae da glen.

« Je viens de la cour d'Alain, (en me hâtant) tant que je peux; (c'est) à moi (qu') appartient, enfant de Bretagne, (ce) cordon à ton cou; s'il y a issue, (si tu paies la redevance?) va ton chemin (va au pays) ».

Deux notes expliquent les deux modifications apportées à la traduction de La Villemarqué: *Alan* est Alain de Tinténiac, baron de Quimerch, croisé du XIII[e] siècle, ou Alain deuxième du nom, l'un des champions bretons du combat des Trente (1350). D'autre part, Ernault rejette l'étymologie impossible *ēsum* > *essou,* mais en proposant une autre étymologie (fr. *issue*), il ne modifie pas le sens général de la phrase (cf. *Glossaire moyen-breton,* p. 222). Mieux encore, il apporte dans une réunion de la Société archéologique des témoignages de coutumes folkloriques qui confirment, apparemment, l'interprétation du mot *gour* comme « cordon » (*Bulletin de la Société archéologique du Finistère,* t. XVI, 1889, p. XLV et suiv. [10]).

C) Joseph Loth s'est intéressé à notre texte, comme le montre une lettre de lui à Daniel Bernard (Arch. dép. du Finistère, fonds Esnault):

Kerdivio en Lignol, 19 sept.

Je vous remercie beaucoup pour les renseignements que vous m'adressez au sujet de l'aveu. *Seul a guelaf* peut se comprendre comme le propose Ernault, *gellaff* et *gwelaf* s'écrivaient à cette époque de même façon. La rime est entre al*an* et *guelaff* (*aff* avait *a* nasal). *Me biou* terminait le vers. De plus, il faudrait lire, si l'opinion d'Ernault était fondée, *guellaff* avec deux *ll.* De plus, à la 1[ere] personne du sg. de *gallout,* on avait généralement *gallaf,* écrit même *guallaf.* Donc ma traduction serait préférable. *Gour* cordon, ne se trouve pas je crois: on trouve *gur. Essous* est incertain pour le sens. Dans son Glossaire Moyen-Breton, Ernault a traduit par place. *Glen* signifie proprement vallon mais on le trouve en moyen-breton dans le sens de monde: *roe'n glen* roi du monde.

En somme, pour être sûr du sens, il faudrait être au courant des us et coutumes de Quimerch... ».

---

(10) Il cite une noce de Gâtine en 1888, d'après la *Revue poitevine et saintongeaise* du 15 mai 1889: la mariée est « barrée », c'est-à-dire que l'on tend un cordon sur son chemin qu'elle ne franchit qu'en payant une obole. L'abbé Peyron et M. Guépin citent des faits analogues pour la Bretagne (p. XLVII). Il est question d'un jeu identique dans les lois galloises, *gware raffan* « le jeu de la corde » *(Llyfr Blegywryd,* p. 199), l'une des trois occasions où une femme peut embrasser un autre homme que son mari. L'éditeur (Stephen Williams) signale que les enfants de Cwmtawe connaissaient encore ce jeu au début du siècle: des garçons tenaient les deux bouts d'une corde et essayaient d'emprisonner les filles; ils avaient le droit d'embrasser leurs captures. Jeu identique en Angleterre *(kiss in the ring).*

La traduction de Joseph Loth ne nous est pas connue: elle a été communiquée sans doute dans une lettre précédente, non conservée. En tout cas, on remarque que dans ses transcriptions, Daniel Bernard s'est souvenu que «*me biou* terminait le vers». Joseph Loth d'autre part croit à la possibilité d'une rime entre *alan* et *guelaff* (!) Les critiques qu'il adresse à l'interprétation par *gallout* ne laissent pas de doute sur le choix qu'il fait (du verbe *gwelet,* «voir»).

D) Notre interprétation:

(Quatrain, vers égaux de sept pieds chacun).
Me a due a les Alan
Seul a guelaff me biou.
Buguel Breiz gour ez querchen
Mar bez essou quae da[n] glen.

Traduction: «Je viens de la cour d'Alain; tout ce que je vois m'appartient. Enfant de Bretagne, si un homme à ton égard est malhonnête, va à la juridiction».

Notes textuelles:

vers 1. *due: zeu* 1524, *c.*
alan: alam b.

vers 2. *guelaff: quelaff a b c, guelauff* 1524.

vers 3. *ez querchen: -hez querchen* 1502 (*b, d, f, -hen e*1) *ez querch* 1524, *en querchen a, c.*

vers 4. *quae: goae* 1502.

Notes interprétatives:

1. *Alan:* préférer l'interprétation d'Ernault. Mais il s'agit d'un Alain, duc de Bretagne, plutôt que d'un Alain, seigneur de Quimerc'h: c'est le seigneur de Quimerc'h qui est censé parler.

2. *guelaff,* 3. *gour:* cf. la lettre de J. Loth. Il s'agit de *gour* «homme» ou «quelqu'un» (après négation); encore employé en Basse-Cornouaille dans l'expression *gour ebet* «personne», ou même «rien».

2. *seul a* «tout ce que/qui» et *me biou* «je possède» sont des expressions bien connues en moyen breton: cf. *Le Mystère de sainte Barbe,* § 199, *gra dyff seul a guiry* «fais-moi tout ce que tu voudras». On notera que *me biou* a trois syllabes: *ibid,* v. 37, *da gomps outy, membry, rac me biou* «pour lui parler, assurément, car cela me revient» (dix syllabes).

3. *ez querchen* signifie le plus souvent «autour de ton cou». Mais le sens d'origine était «autour de toi» (bas latin *circinus:* cf. vieux gallois *circhinn,* cornique *yn kerghyn* «autour»). Gwennole Le Menn nous signale un texte où *e kerc'hen* signifie bien «à l'égard de»: PERON, *Buhez santez Anna,* p. 142.

4. *esou:* adjectif connu seulement par *Le Mystère de sainte Barbe,* § 357, *a paillardes, pautres esou* «ah, coquine, fille dévergondée» (Ernault), ou «effrontée, révoltée» (*Glossaire moyen breton,* p. 222, où Ernault compare

essüent esuent « opiniâtre, indocile », dans dom Le Pelletier). Superlatif *esouhaff* « odieux », *Le Mirouer de la Mort,* v. 2300 et 2385. Ce mot a été rapproché sans raison du vieux breton *eusouion,* glose de *gestatorum* « mimes, comédiens » (ERNAULT, *loc. cit.,* mais cf. FLEURIOT, *Dictionnaire des gloses en vieux breton,* p. 169).

4. *glen,* à l'origine « vallée », désigne en moyen breton le royaume ou le domaine de juridiction: cf. *Le Grand Mystère de Jésus,* p. 103, *Herodes dre ze/en leuzras arre... Da Pylat de glenn* « Par cela, Hérode le renvoya à Pilate, à sa juridiction ».

Le sens de la chanson.

Pour appuyer son interprétation, La Villemarqué faisait appel à des coutumes folkloriques (le cordon dans les mariages) ou à des usages anciens, de type institutionnel (le droit de past). Il est certain que le contexte immédiatement précédent révèle un droit de past (vin, pain et viande). Ces droits de « mangier » ne se limitaient pas d'ailleurs à la cérémonie du mariage. Mais si les faits allégués sont justes, l'interprétation, elle, ne l'est pas: il n'est pas question ici de « cordon ».

Il y a échange de prestations: les nouveaux mariés apportent certaines nourritures au sergent voyer — une portion du festin de noces, en quelque sorte — et en retour, le sergent doit chanter, ce qui est bien naturel dans une noce. Mais en qualité de sergent voyer, il ne peut que chanter son pouvoir et ses prérogatives: « il vient de la cour d'Alain », son pouvoir lui est conféré par le duc de Bretagne, dont il est le sergent féodé. Il a pouvoir de police sur la ville de Quimperlé (« tout ce que je vois est à moi »). Et il compte sur la bonne volonté des habitants pour venir « à la rescousse », pour prêter main-forte au représentant de l'ordre, en cas de besoin. C'est en effet ce que prévoit la très ancienne coutume de Bretagne (éd. Marcel Planiol, 1896, p. 168 [§ 144]):

> « De ceux qui sont refusanz de prendre les meffesanz. Il appartient à touz et à toutes, quant ils trouvent mauvese gient, les prendre et les rendre à justice, et se ils ne sont si forz ils doivent lever le cri et dire: véez ci qui a fait tel meffait; aidez-moi, si le rendrey à justice... ».

Il reste à expliquer le lieu et l'heure: pourquoi ce geste a-t-il lieu « à l'issue de la messe », à la porte de l'église, et à l'occasion du mariage?

On sait que la population se regroupe traditionnellement à l'église le dimanche matin: sous l'Ancien Régime, les bannies, les ventes aux enchères de biens saisis se font « le dimanche à l'issue de la messe » (Très ancienne coutume, § 303). C'est même « à la porte du moustier » que l'on déclare la dot de la mariée (*ibid.,* p. 508, nota n° 39). Comme la clause qui précède celle qui nous occupe concerne justement les bannies (à ne pas confondre avec les bans de mariage, de caractère religieux), il est clair que, dans l'esprit du rédacteur, la chanson du voyer rentre dans la même série d'obligations que les bannies.

L'occasion du mariage, d'autre part, est privilégiée pour les jeux et tours d'adresse de type folklorique. Et le sergent voyer (qui est en quelque sorte le chef militaire, potentiellement) préside assez souvent à des épreuves

annuelles auxquelles sont soumis les nouveaux mariés (mâles). Les femmes peuvent aussi y participer. Ainsi à Brest, où, tous les trois ans, le grand voyer de Cornouaille préside au saut en mer des jeunes mariés (maris et femmes): cette cérémonie peut être mise en relation avec l'une des fonctions du voyer, qui est de tenir le registre des nouveaux feux (11), dans un but fiscal sans aucun doute. La cérémonie fut supprimée au milieu du XVIII[e] siècle.

Ailleurs, c'est le droit de quintaine: à Pontivy, les jeunes gens mariés dans l'année écoulée doivent être juchés sur un chariot, le mardi de Pâques, devant le procureur fiscal. Tandis que les rouleurs de vin tirent le chariot (avec les cordes fournies par la corporation des cordiers), les jeunes gens doivent par trois fois casser un bois d'aune, la quintaine, contre un poteau surmonté de l'écusson de Rohan. Ceux qui échouent paient soixante sous d'amende (12).

On doit reconnaître d'ailleurs que ces épreuves sont utilisables en d'autres occasions. Ainsi, les poissonniers de Quimperlé doivent faire le saut dans l'Isole, le lundi de Pâques, en présence du procureur (13). Il s'agit donc de réjouissances tantôt corporatives, tantôt associant toute une couche nouvelle de la population, les « nouveaux mariés ». Et il s'agit moins d'une vexation, à l'origine, que d'une épreuve folklorique, qui n'est pas sans faire penser aux rites de passage des autres civilisations. On ne sait si ce genre d'épreuve existait aussi à Quimperlé, pour les nouveaux mariés: mais c'est sûrement dans ce contexte qu'il faut replacer la chanson du voyer.

Note métrique.

Le vers de sept syllabes est rare en moyen breton. C'est un vers de caractère populaire, associé à une grande liberté dans l'usage des rimes et des rimes internes. On connaît déjà deux exemples de ce type de vers:

1. *Le Mystère de sainte Barbe,* § 79, la chanson des maçons qui sont chargés de construire la prison de sainte Barbe:

Aman e can an mecherouryen

« Evelhen eu gonit gloat hac ebataf,
Evelhen eu gounit gloat,
Mar da maoues dan marhat
Ha caffout compaignun mat
Hac e reo da euaf
Evelhen eu gounit gloat, hac ebataf »

« Ici chantent les ouvriers: « C'est ainsi qu'on gagne de l'argent et qu'on s'amuse, c'est ainsi qu'on gagne de l'argent, quand la femme va au marché et

(11) Voir M. DUVAL, *Le grand voyer de Cornouaille et la police des transactions à Brest avant la Révolution,* dans *Les Cahiers de l'Iroise,* 3[e] année, n° 3, juillet-septembre 1956.

(12) Cf. Abbé EUZENOT, *Pontivy avant 1789,* dans *Bulletin archéologique de l'Association bretonne,* 1886 (1887), p. 36-51. Ce droit de quintaine est connu en bien d'autres endroits.

(13) Cette prestation est elle aussi intitulée « droit de quintaine » par l'éditeur (LE MEN, *Histoire de l'abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé,* pièce justificative n° LV, p. 659-661).

qu'elle trouve un bon compagnon qui la mènera boire, c'est ainsi qu'on gagne de l'argent et qu'on s'amuse». Il s'agit donc d'une chanson à boire, avec des vers de sept pieds, et un vers de onze dans le refrain.

2. Distique publié par Léon Fleuriot d'après le manuscrit de Tours n° 576 (14). Voici la lecture et la traduction adoptées en dernier lieu:

Nep na ra mat her da guel
Dezouf he hunan he fel

«Quiconque ne fait le bien tant qu'il peut, à lui-même il manque». M. Fleuriot adopte, à juste titre, la lecture proposée par Roparz Hemon (15) [mais Roparz Hemon comprenait: «à lui-même il est félon», *eo fel.* Cette traduction, très contestable, a été défendue par C. Guyonvarc'h dans une suite d'articles publiés dans *Ogam* (16)]. La traduction proposée par M. Fleuriot (17) est sans conteste la meilleure. Le même auteur a étudié la métrique de ces deux vers d'une façon très pénétrante (18).

Déjà Ernault rapprochait notre texte d'autres poèmes utilisant le vers à sept pieds (19). Sa rareté s'explique par le caractère généralement travaillé et savant des documents moyen bretons: le vers à sept pieds, au contraire, est peu travaillé et semble être un mètre populaire. Chanson à boire ou proverbe, ces poèmes n'ont aucun ornement poétique spécial. La chanson du voyer de Quimperlé ne comporte de rime interne qu'au v. 1 *(al...al)* - rime défectueuse d'ailleurs car le premier *al* devrait être une fin de mot, les deux autres vers n'ayant qu'une allitération (2 *l l*: *l*; 3 *z*: *z*). Seuls les deux derniers vers présentent une rime finale *(-en).*

L'importance du texte

La chanson du voyer de Quimperlé est importante, non seulement en tant que témoignage littéraire ou institutionnel, mais aussi comme témoignage linguistique. L'absence du breton dans les actes officiels n'est pas absolue, comme le remarquait autrefois Ernault (20). Lui-même avait édité

---

(14) L. FLEURIOT, *Un fragment breton peu connu du XIV^e siècle,* dans *Études celtiques,* t. X, fasc. 1, 1962, p. 167-178; corrections, t. XI, fasc. 1, 1964-1965, p. 158-160; fasc. 2, 1966-1967, p. 465-466.

(15) *Ar Bed keltiek,* août-septembre 1963, p. 138.

(16) *Notes d'étymologie et de lexicographie gauloises et celtiques,* dans *Ogam,* t. XVI, 1964, p. 207-209; t. XVII, 1965, p. 360-361; t. XIX, 1967, p. 245-247.

(17) *Etudes celtiques,* t. XI, fasc. 1, 1964-1965, p. 158.

(18) *Ibid.,* t. X, fasc. 1, 1962, p. 177 et suiv.

(19) E. ERNAULT, *Sur quelques textes franco-bretons,* dans *Revue celtique,* t. XVI, 1895, p. 173 et 176. Cf. E. ERNAULT, *L'ancien vers breton,* Paris, 1912, § 34, et allusion dans J. LOTH, *La métrique galloise depuis les plus anciens textes jusqu'à nos jours,* t. II, 2^e partie, Paris, 1902, p. 180-181.

(20) *Sur l'histoire du breton,* § 39, dans *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne,* t. IX, 1928.

une « poésie officielle en moyen breton » (21). A vrai dire, il s'agit ici d'une citation bretonne dans un acte en moyen français. La date n'est pas indifférente : le breton est présent dans l'aveu de 1502 et dans celui de 1524, mais il n'existe plus dans l'aveu de 1539, contemporain de l'ordonnance de Villers-Cotterêts.

C'est en fait l'extrême rareté des archives antérieures à la guerre de succession du duché de Bretagne (1341), qui est responsable de la pauvreté en documents bretons de toute sorte, officiels ou non. Mais il est probable aussi que la langue bretonne n'a jamais eu qu'une présence occasionnelle (22) dans les actes ou contrats, le français ayant succédé là directement au latin comme langue notariale.

(21) *Revue de Bretagne et de Vendée*, t. XLVIII, octobre 1912, p. 185.

(22) Les *termes* juridiques bretons sont présents dans les actes dès l'époque du vieux breton. J. Loth cite l'expression *boit gloedic* « viande au comte » (*Revue celtique*, t. XXXIII, 1912, p. 352) comme venant d'un aveu des seigneurs de Quimerch ; mais P. Hévin le cite comme provenant de La Roche-Moysan (*Questions et observations*... Cf. n. 7, p. 260).

JEAN-LUC DEUFFIC

Les documents nécrologiques de l'abbaye Notre-Dame de Daoulas*

III

Manuscrit fr. 22329 de la Bibliothèque nationale, Paris.

« Extraits de cartulaires, nécrologes et titres, relatifs à l'histoire de Bretagne. 915 p. 310 x 215 mm. XVII[e] siècle. Papier. Blancs-Manteaux 45 ». L'extrait qui nous intéresse occupe les pages 279-283 et porte le titre suivant : « Extrait du nécrologe de l'Abbaye de Doulas au diocèze de Quimper ».

Édition du texte

3° Idus januarii obiit domina Joanna filia vicecomitis de Rohan, uxor domini de Leonia. (72)/.

17 Kal. februarii anno 1363 obiit Eleonara relicta Hervei Senescalli de Doulas. (73)/.

7° Idus februarii anno 1445 obiit R(everendus) in Christo pater dominus bertrandus de Rosmadeuc Eps. Corisopitensis. (74)/.

---

* (2[e] partie). Voir *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 1978, t. CVI, p. 83-102.

---

(72) Jeanne, fille d'Alain VI, vicomte de Rohan, épousa Hervé V de Léon lequel mourut en 1304. Voir LEVOT, *op. cit.*, p. 297. Hervé V, mort au XI des calendes d'avril *(vide infra)*.

(73) Cf. la même notice dans A.D.F. 5 J 65, à la seule différence qu'ici le sénéchal de Daoulas est nommé : il s'agit d'Hervé.

(74) Bertrand de Rosmadec, fils de Guillaume de Rosmadec et de Marguerite du Chastel, aumônier des ducs de Bretagne Jean IV le Conquérant et Jean V le Sage. Il fut reçu chanoine de l'Église de Quimper le 2 juin 1408 (Cartulaire de Quimper, B.N., ms. lat. 9890, fol. 51). Élu et confirmé évêque de Cornouaille en 1416. Il portait *palé d'argent et d'azur à six pièces* avec pour devise : « En bon espoir ».

Le tombeau de ce prélat se trouvait dans la chapelle nommée aujourd'hui Saint-Jean. Le Men, dans sa monographie (p. 104), propose l'épitaphe : « Cy gist le reverend pere (en Dieu : Bertran : de Rosmadec) jadis evesque de Cornouaille, par l'espace de vingt huit ans qui deceda le 7[eme] jour de février (mill cccc XLV pries dieu pur son ame) ».

Il est également mentionné au nécrologe de Landévennec : « VII idus Februarii, obiit... Bertrandus de Rosmadec, episcopus Corisopitum, frater noster, anno M° CCCC° XIV°, qui dedit huic domui capam et insulam cum duabus tunicis ». (OHEIX, p. 7).

Die 19 februarii obiit joannes de Largez fratris Joannis du Largez Epi. Avenetensis. 1530. (75)/.

Ultima die februarii 1418 obiit nobilis domicellus yvo Buzic dominus de Kergoet. (76)/.

8° Idus martii 1651 obiit D (omi) nus Renatus de Rieux Eps. Leonensis et abbas huius monasterii. (77)/.

5° Idus martii anno domini 1276 obiit yvo Corisopitensis Eps. (78)/.

3° Idus martii anno 1407 obiit amicia de Kerguellas. (79)/.

Pridie idus martii anno 1289 obiit Evenus de Forest Episcopus Corisopitensis. (80)

XI° Kal. aprilis anno 1304 obiit dominus herveus de Leonia miles Dominus Castrinovi. (81)

7° Kl aprilis anno 1274 obiit domina Beatrix uxor quondam Joannis filii primogeniti Joannis Britanniae, filia henrici Regis Angliae. (82)/.

6° Kl aprilis anno 1377 obiit Hazenisia filia Alani Kaerhenc uxor gaufridi Machon. (83)

I° die mensis aprilis anno 1516 obiit Joannes vicecomes de Rohan. (84)

---

(75) Nous n'avons retrouvé aucune mention de ce Jean du Largez, frère de l'abbé de Daoulas du même nom qui lui est mort le jour des ides de novembre 1533 (6 novembre) et n'est pas inscrit dans les documents que nous éditons.

(76) Pour ce personnage, voir le manuscrit de Landévennec à la même date.

(77) René de Rieux (1600-1651), premier abbé commendataire de Daoulas. Il était évêque de Léon, abbé du Relec (dans le Léon) et d'Orbais (diocèse de Soissons), premier aumônier de la reine mère de Louis XIII.

Ses armes étaient: *Écartelé au 1er et 4 d'azur à 10 besants d'or 4. 3. 2. et 1, contrecartelé de Bretagne sur le tout de gueules à deux fasces d'or,* qui est d'Harcourt avec pour devise « A tout heurt Rieux». Son tombeau se voit dans la cathédrale de Saint-Pol-de-Léon.

Sur son abbatiat, voir Peyron, p. 97 et *sq.*

(78) Yves Cabellic, évêque de Quimper de 1267 à 1276. Enterré dans la chapelle Saint-Frédéric de la cathédrale de Quimper (anciennement Saint-Nicolas).

(79) Peyron, p. 40, cite un acte de donation par « Anne Keruellaff de sa terre à Créacherin et courtil à Lougonna, par testament, au prieur dudit lieu, et liortz Keruelaff pour son anniversaire », acte daté de 1405. Il est très probable que ce soit la même personne dont il est fait mention dans le nécrologe. *Vide* A.D.F., 1 H 74.

(80) Even de La Forest, évêque de Quimper à partir de 1283, après la fête de saint Clément. Il mourut, d'après le cartulaire de Quimper, le mardi après le dimanche de *Laetare* 1289 (vieux style), c'est-à-dire le 14 mars 1290 (nouveau style). Il fut inhumé dans la chapelle de la Trinité de la cathédrale.

(81) Hervé V de Léon, seigneur de Châteauneuf, vicomte de Léon, succéda à Hervé IV son père. Il épousa Jeanne, fille d'Alain VI, vicomte de Rohan (voir au 3 des ides de janvier de ce même manuscrit), dont il eut 7 enfants. Voir LEVOT, *Biographie bretonne,* t. II, p. 297.

(82) Beatrix d'Angleterre, femme de Jean II duc de Bretagne (de 1286 à 1305) premier fils de Jean 1er le Roux, était la fille d'Henri III d'Angleterre. Le nécrologe de Landévennec donne: « Octavo Kal. Aprilis obiit... et Beatricia filia regis Angliae, quondam uxor Domini Johannis filii primogeniti Johannis ducis Britanniae » (OHEIX, p. 9).

(83) Personnages non identifiés. Rectifier la terminaison -enc en -euc.

(84) Jean, vicomte de Rohan est également mentionné dans la notice du 12 des calendes de septembre, notice plus développée issue probablement d'un obituaire.

I° die mensis aprilis anno 1516 obiit yvo de Sto. Juzaelo. (85)

Nonis aprilis anno 1241 obiit Eudo de Frenant miles fundator ecclesiae Sti. Thomae de Beurdet. (86)

6° Idus aprilis anno 1309 obiit guido Potarius abbas istius monasterii. (87)

Pridie Idus aprilis anno 1285 obiit frater Daniel dictus Calvus Caradeuc abbas istius monasterii. (88)

Decimo octavo Kalendas maii obiit Margari [ta] Comitissa de Porhoet et soror serenissimii principice domi [ni] Joannis Ducis Britanniae, uxor primogeniti domini vicecomi [tis] de Rohan, qui contulit huic ecclesiae quamdam pretiosam casulam. (88 *bis*)/.

Duodecimo Kl maii anno 1223 obiit Salomon de Leonia. (89)

Nono Kal maii obiit Evenus Abbas huius ecclesiae qui rexit suam ecclesiam per 33 annos, et post resignationem vixit per 13 annos. anno Dni. 1209. (90)

Sexto Kl maii anno 1351 obiit frater Alanus Sciso [ris] de Forquilly abbas huius monasterii, qui rexit hanc ecclesiam per 25 annos. (91)

---

(85) La famille de Saint-Juzel était alliée à la maison du Faou.

(86) Eudes de Foesnant fit don en 1231 à l'abbaye de Daoulas du prieuré de saint-Thomas de Benodet (Peyron, p. 21). Soulignons ici l'importance du culte de saint Thomas de Cantorbéry sur le domaine abbatial de Daoulas. En effet, trois des quinze prieurés sont sous le vocable du saint: Landerneau, Camaret et Benodet. Nous essaierons dans un prochain article de montrer combien les vicomtes de Léon, fondateurs de Daoulas, ont joué un rôle essentiel dans la propagation de ce culte aux XII[e] et XIII[e] siècles.

Sur le manuscrit, une seconde main a ajouté « Foenant » et « Benodet ».

(87) Guy Potaire, abbé de Daoulas de 1287 à 1309, succède à Daniel dit Militis.

Les *Mémoires* de Pinson donnent la graphie POTANUS, les autres sources indiquent POTARIUS. La forme POTANUS me semble plus probable. Elle se retrouve dans la notice du 5 des nones de juillet avec le nom d'Yves Potan. (Cf. la commune de Saint-Potan ainsi que le nom de famille de Saint-Potan, D.M., t. II, col. 275).

(88) Daniel, dit Calvus Caradeuc, VII[e] abbé dans la chronologie connue, gouverne de 1285 à 1287. Traduire *calvus* par *maél*, « le tonsuré », « le serviteur » : témoignage curieux pour le XIII[e] siècle d'une tradition irlandaise qui consistait à se placer directement sous le patronage d'un saint. Cf. le Guoscadoc du *Cartulaire de Redon*, p. 13.

(88 *bis*) Voir la première notice du 1 F 1003.

(89) Salomon de Léon, fils d'Hervé 1[er] vicomte de Léon, et de Marguerite fille d'Alain III, vicomte de Rohan. (LEVOT, *op. cit.*, p. 296).

(90) Peyron (p. 26) en citant une version du manuscrit des *Mémoires* de Pinson donne: « Evenus après avoir gouverné trente-trois ans et après avoir survécu treize ans après sa résignation, est mort le 9 des calendes de may 1246, le 25[e] avril (c'est plutôt le 20 avril) ».

Il est difficile dans l'état actuel des recherches de choisir telle ou telle date. Pourtant la mention au nécrologe de Landévennec (édit. Oheix, p. 9) d'un autre abbé de Daoulas mort en 1226 nommé également Evenus, m'incite à garder la date de 1209. En effet, en supposant, comme le fit Peyron, qu'Even soit mort en 1246, on doit lui assigner les dates limites de 1200 et 1233 pour son abbatiat. Dès lors l'abbé cité au nécrologe de Landévennec semble rester en dehors de la chronologie, ce qui me paraît impossible.

(91) Alain Soisson de Forquilly tire son nom d'une terre en la commune d'Irvillac. Il fut abbé de Daoulas de 1325 à 1351: « 1350, 3 novembre. — Alain Soissons de Forquilly, ayant résigné son abbaye de Daoulas, est remplacé par Jean Gueyraud, prieur de Plebe dei, au diocèse de Léon » (Vat., Clément VI, t. CLVI, n° 39). Ce renseignement prouve également qu'il n'y eut pas d'abbé intermédiaire entre Alain Soissons de Forquilly et Jean Guerrault comme l'indiquent Peyron et dom Morice en plaçant Hervé de Poulmic, abbé de Daoulas en 1352 (Peyron, p. 32).

Kalendis maii anno 1130 obiit Rivallonus primus abbas istius ecclesiae. (92)

6° nonas maii 1379 obiit guido de Keroullay. (93)

5° Nonas maii anno 1245 obiit Renoldus Eps. Corisopitensis. (94)

Pridie nonas maii anno 1380 obiit margarita de Kervygny./.

5° idus maii obiit Rds. in Christo Pater Joannes Prodece[r] Abbas istius monasterii anno 1567. (95)

5° idus maii anno 1200 obiit Herveus tertius abbas istius ecclesiae./.

Idibus maii anno 1254 obiit Cadiocus bonae memoriae Episcopus venetensis. (96)

Decimo Septimo Kl junii obiit Herveus Polmic canonicus huius monasterii, qui fuit electus in abbatem et rexit istam abbatiam tamquam abbas benedictus per unum annum. (97)/.

---

(92) Rivallon, premier abbé de Daoulas. Peyron suit dom Morice en faisant remonter la mort de ce prélat en 1180, ce qui est une erreur (voir mon introduction).

(93) S'agit-il de la famille de Keroullé citée par Peyron (p. 131) qui blasonnait: *D'or à trois pommes de pin d'azur,* maison attestée dans la région de Daoulas?

(94) Pour Rainaud, évêque de Quimper, voir note 50.

(95) La famille Le Prédour blasonnait: *De gueules au chevron d'argent accompagné de trois étoiles de même*; elle possédait plusieurs lieux de sépultures en la chapelle Saint-Nicolas de la cathédrale de Quimper (Le Men, *op. cit.,* p. 38). L'obituaire de cette même église (A.D.F., 2 G 57) porte au 9 mai, p. 18: « Eodem die fundationes Joa. Le Predour Missa de St. Nicolas cum Vigilya musica et organia ad altari eius Sti. » Il s'agit sans aucun doute de l'abbé Jean Le Prédour.

Les *Mémoires* de Pinson (Peyron, p. 85) placent la mort de ce prélat au VI des ides de mai 1573: « ... a gouverné 23 ans, ses armes sont toutes effacées dessus son tombeau. Il fut élu peu canoniquement, car il obtint du Pape Jules III une bulle adressée aux seigneurs évesques de Cornouaille, de Léon et de Tréguier ou à un d'eux pour donner l'habit de chanoines réguliers au dit Jean Prédour en l'abbaye de Daoulas en 1550, ce que le grand vicaire de Cornouaille commis à cet effet exécuta en l'an 1552... ».

La date de 1567 donnée par notre présent document ne peut être retenue à cause des différentes lettres obtenues par cet abbé de la chancellerie de Charles IX, roi de France, et datées du 13 mai 1567 (Peyron, p. 90). 1573 semble plus appropriée. Quant au jour de l'obit, le 11 mai doit être conservé, d'autant plus que Pinson propose cette date (après avoir précédemment donné le VI des ides de mai, soit le 10 mai) dans la suite de ses mémoires, article 2e: « ... à côté de la tombe de Charles Jégou, du côté de l'Évangile, est une autre tombe toute usée où on ne remarque que ce peu de mots: ...âgé de soixante quinze ans a régi le dit monastère l'espace de vingt trois ans et décédé l'11 de l'an 1573 ».

Les notaires de 1645 confirment cette date: « ...item autre tombe avec cette inscription: Cy-gist frère Jean Prédour, abbé de Daoullas, et ayant gouverné icelle par l'espace de vingt et trois, est décédé l'onzième may 1573 » (Peyron, p. 91).

Sur l'abbatiat de Jean Le Prédour, voir Peyron, p. 85-91. Son buste se trouve dans l'oratoire abbatial des Trois-Fontaines qu'il a fait construire.

(96) Pour l'évêque Cadioc, voir note 51.

(97) A la lumière des documents que nous possédons, il est difficile de placer exactement cet abbé dans la chronologie connue. Comme nous l'avons vu plus haut (note 91) nous ne pouvons suivre Peyron (et dom Morice) lorsqu'il place Hervé de Poulmic entre Alain de Forquilly et Jean Guerault.

Nous proposons quant à nous de situer ce prélat entre la mort de Jean Guerault (1398) et celle d'Etienne Petit (1440?) et cela grâce à la précision apportée par une pièce des Archives vaticanes: « 7 décembre 1422. — Hervé de Rouasle, chanoine de Daoulas, bachelier formé en

Decimo tertio Kl junii anno 1334 obiit domina Margareta de Raes uxor domini Hervei de Leonia junioris. (98)

Undecimo Kalendas junii anno 1468 obiit magister Guido Maufuric in iure canonico licentiatus abbas istius monasterii, qui rexit istam domum per 27 annos, qui primus impetravit quod abbas istius domus possideret mittram, qui fecit turrim chori. (99)/.

4° Nonas junii anno 1404 obiit Evenus Buzic dominus de Kergoet. (100)

Octavo idus junii anno 1375 obiit guillelmus de Sainct Juzel./.

Quarto idus Junii anno 1337 obiit dominus Herveus de Leonia, Dnus. de Noione. (101)

Decimo octavo Kl. julii anno 1494 obiit catharina Quemener uxor yvonis Milian. (102)

Undecimo Kl julii anno 1470 obiit magister guillelmus Doursez rector ecclesiae parrochialis de grandi campo. (103)/.

Nono Kl julii anno 1414 obiit Joannes de Rosnyvinen. (104)

Nono Kl julii anno 1502 obiit bonae memoriae dominus guillelmus Le Lay Abbas huius monasterii qui rexit praesens monasterium 35 annis, capellam Stae. Trinitatis in cimeterio eiusdem monasterii transferri et edificari in toto fecit, mittram sumptuosam fecit, plures calices argenteos et deauratos acquisivit. (105)

---

théologie de l'Université de Paris, noble, reçut de ce cardinal légat [Louis de Bar, cardinal évêque de Porto] le prieuré de Plougastel vacant par la mort d'Hervé Poulmic abbé de Daoulas»... (Vat., Registres du Latran, n° 234, p. 225).

On peut donc en déduire qu'en décembre 1422 Hervé de Poulmic était mort depuis quelques mois.

(98) Voir note 52. Le 1 F 1003 donne 1333.

(99) Guy Maufuric de Lezuzan (d'une seigneurie en Dirinon) blasonnait : *D'azur au chevron d'argent accompagné de trois oiseaux de même.* Il fut abbé de Daoulas de 1441 (?) à 1467, chargé en 1450, le 20 décembre, de défendre les biens d'Alain de Coëtivy, évêque d'Avignon, cardinal de Saint-Praxède, légat pontifical dans la province de Tours. C'est de ce dernier, le 12 avril 1456, qu'il obtint la faculté de porter la mitre et les ornements pontificaux.

Pour l'abbatiat de Guy de Maufuric, voir Peyron, p. 47-54.

Ajoutons que le personnage est représenté sur le magnifique porche de La Martyre dont il dut être l'un des fervents souscripteurs. Le sculpteur l'ayant fait figurer sans mitre, on peut dès lors fixer l'achèvement de ce porche au plus tard en 1456 (Voir Fons de KORT, *La Martyre, l'église,* p. 4-7 et note 7, p. 34).

(100) De la famille Buzic de Kergoet (Voir notice du dernier jour de février dans le manuscrit de Landévennec, mais le personnage présent n'est encore point identifié).

(101) Cf. notice cinquième du manuscrit 1 F 1003.

(102) Cf. la notice plus développée du manuscrit de Landévennec au même jour.

(103) Cf. la notice plus développée du manuscrit de Landévennec au même jour. Un certain Guillaume Donesez, recteur de Grandchamp en 1453-1454 et licencié en droit civil, est cité par Geslin de Bourgogne dans ses *Anciens Évêchés de Bretagne.* Il est probable qu'il s'agisse du même personnage.

(104) Jean de Rosnyvinen, cité dans une montre d'Alain de Rohan, sire de Léon en septembre 1383 (D.M., t. II, col. 437). Voir note 162 *ter.*

(105) Cf. notice plus développée du manuscrit de Landévennec au même jour.

Sexto nonas julii anno 1522 Angli hostiliter invaserunt Villam de Monte. ^{xo} et eam igne cremarunt, et campanile Ecclesiae beatae Mariae de Muro fuit etiam combustum. (106)/.

Quarto idus julii anno 1598 obiit Rdus. in Christo Pater dominus renatus du Louet abbas Huius coenobii, qui acquisivit silvam de Doulas. (107)

Pridie idus julii anno 1359 obiit Dominus alanus le Scauf. (108)

Decimo sexto Kl Augusti obiit domina Johanna de Memorancy uxor quondam domini Hervei de Leonia, Domini de Noione anno dni. 1341. (109)

Octavo Kl Augusti anno 1429 obiit illustris et potens dominus Alanus Vicecomes de Rohan, et dominus de Leonia. (110)

Sexto Kl augusti anno 1362 obiit elienora de Kercaoët. (111)

Quarto nonas Augusti anno 1325 obiit Herveus de Forquilly abbas istius monasterii. (112)

Pridie Nonas Augusti anno Dni. 1402 obiit Daniel an Nacheneur. (113)

---

(106) Soulignons que c'est Etienne Petit, abbé de Daoulas qui, en 1431, reçut une délégation spéciale du pape Eugène IV pour l'érection en collégiale de la chapelle de Notre-Dame du Mur: «...Prebende dicti collegii... erectae sunt per Rev. patrem Stephanum monasterii B.M. de Daoulas abbatem ad hoc delegatum a predecessore nostro felicis recordationis Eugenio IV... (A.D.F., G 185, bulle d'érection d'Innocent XI).

Mais des faits qui nous intéressent, l'attaque par les Anglais (avec la complicité d'un traître nommé Latricle) de la ville de Morlaix presque vide (foire de Noyal-Pontivy et montre du comte de Laval à Guingamp) nous retiendrons la phrase significative de Bouchard qui, dans ses *Chroniques,* raconte l'empressement des habitants à abandonner leurs maisons et à s'enfuir «...es boys, villaiges et villes prochaines, emportant de leurs biens ce qu'ils en peuvent emporter...»

(107) Cf. la notice du manuscrit de Landévennec au même jour.

(108) *Idem.*

(109) *Idem.* Mais rectifier 1441 qui est une lecture fautive du copiste. Cf. également la notice sixième du manuscrit 1 F 1003.

(110) Cf. la notice plus développée du manuscrit de Landévennec au même jour. Alain VIII, vicomte de Rohan était le fils de Jean, vicomte de Rohan et de Jeanne de Léon. Il épousa la fille d'Olivier de Clisson, Beatrix. Ecuyer jusqu'en 1371, date à laquelle il devint chevalier banneret (FROISSART, *Chroniques,* édit. Kervyn, t. XXIII, p. 43-44; B.N., Nouv. acq. fr. 7414, fol. 262-275: «... lors escuier, à present banneret»; qualifié de baron dans une montre de 1378 (*ibid.,* 8604, n° 60). Fait partie de la compagnie du connétable Bertrand du Guesclin en 1371. Retenu aux gages du roi avec 25 lances pour servir en Bretagne et ailleurs sous le gouvernement du sire de Clisson, le 22 septembre 1377. Conserve cette retenue en 1378, 1379 et 1380 (HAY DU CHATELET. *Du Guesclin,* p. 349 et *sq.;* B.N., Nouv. acq. fr. 7414, fol. 262-275, 276-281 et 282-303).

Se reporter au testament d'Alain de Rohan dans D.M. t, II. col. 1147: «... item je vueil et ordenne un anniversaire solennel estre dit et célébré en l'abbaye de Doulas perpétuellement au jour de mon trespas, pour lequel faire je ordenne cent escus d'or pour emploier en cent sols de rente paiables par chacun an audit jour par la main de mon Receveur de Doulas...» (16 juin 1424).

(111) Cf. la notice plus développée du manuscrit de Landévennec au même jour.

(112) Hervé de Forquilly, abbé de Daoulas de 1309 (?) à 1325 (?). Sur son abbatiat, voir Peyron, p. 29.

(113) Il se trouve dans l'inventaire de 1662 cité par Peyron, p. 39, l'acte suivant: « Don par Daniel an Acheveur à l'abbaye de ses héritages à Kervern (Quimerc'h) et de 9 sols par an de Trellu, pour son obit » (1402). Nous possédons une autre version de cet acte: « Donation faite à l'Abbaye de Daoulas en 1402 par Nubilis, veuve de Daniel an Naheneuc, de 9 sols de rente sur la mottié luy revenant d'héritages au village de Kerguern en la paroisse de Quimerch ». (A.D.F., 1 H 26, fol. 257).

Sexto idus Augusti obiit magister herveus de Landeleur Eps. Corisopitensis. (114)/.

6° Idus augusti anno 1337 obiit herveus Senescalli de Doulas.

5° Idus Augusti anno 1421 obiit Herveus Mausuric domicellus. (115)/.

Decimo Sexto Kl Septembris anno 1362 obiit guillelmus de Santjuzel.

Duodecimo Kl Septembris anno 1504 recepimus ornamenta integra veluti rubei dicti Cramissy per dominum joannem vicecomitem de Rohan fundatorem nostrum huic ecclesiae donata, qui quidem vicecomes obiit in castro de Blein die mercurii post Judica me l[a] aprilis anno 1516./.

Undecimo Kl Septembris anno 1327 obiit magister radulphus de Campis.

Undecimo Kl Septembris anno 1446 obiit maria Hyli [on] uxor hervei Kerbezcat. (116)

Pridie Kl Septembris anno 1318 obiit radulphus de Kaer an clouar. (117)

Pridie idus Septembris anno 1232 ecclesiae beatae mariae de Doulas dedicata fuit a venerabilibus Cadioco venetensi Episcop. et Rannon Corisopitensi Epo. festivitas autem huius dedicationis translata fuit ad diem quintam mensis octobris mediante decreto vicariorum domini Claudii de Rohan ele[ctis] et administratoris ecclesiae Corisopitensis anno domini 1503. (118)

Idibus Septembris anno 1287 obiit frater daniel Militis abbas huius monasterii. (119)

4° Kl octobris anno 1179 obiit Guidomarus vicecomes Leonensis, et eodem die unus pauper pascitur in refectoris de Doulas. (120)

---

(114) Hervé de Landeleau, évêque de Quimper de 1245 à 1260. Son tombeau se trouvait dans le chœur de la cathédrale de Quimper, sépulture de pierre élevée, portant une table de bronze, sur laquelle on voyait sa représentation en relief, avec cette inscription gravée: « Hic jacet magister Hervoeus de Landeleau quondam episcopus corisopitensis qui decessit in vigilia beati Laurentii anno domini M.CC.LXI. Orate pro eo fideles. » (LE MEN, *op. cit.*, p. 14). Cette date de 1261 est également attestée par le nécrologe de Landévennec: « IIII idus Augusti, obiit Briens de Landelen, episcopus Corisopitensis, frater noster, anno Domini M° CC° LX° primo ». (OHEIX, *op. cit.*, p. 14). Cette dernière notice accuse donc deux jours de différence avec celle de Daoulas.

(115) De la famille de Maufuric de Lezuzan. Personnage non identifié. Peut être celui qui fut avec Guyomarc'h, son frère, gouverneur du château de La Roche-Morice à partir du 24 août 1391 (B.N., Fr. 22339, fol. 164: « Procuration donnée par Alain de Rohan sire de Léon à Hervé et Guyomar Manfuric »). Une seconde main a rectifié Mausuric en Maufuric sur le manuscrit.

(116) Cf. la notice du 5 J 65 où la date indiquée est 1440. Il s'agit de la même famille citée par COURCY, t. II, p. 29: « D'Hillion, sr. dudit lieu, paroisse de ce nom, des Douves, paroisse de Plénée-Jugon, de la Ville-Etienne et de Porte-Rouët, paroisse de Saint-Alban. Ref. et montres de 1423 à 1535, par. d'Hillion, Saint-Alban et Saint-Aaron, évêché de Saint-Brieuc. Porte *une bande chargée de trois macles et cotoyée de six coquilles* (sceau 1276); alias: *trois coquilles, au chef chargé de trois macles* (sceau 1381), comme Percevaux ».

(117) Cf. le lieu-dit Ker-an-Clouar en la paroisse de Hanvec.

(118) Consécration de l'abbatiale de Daoulas par Cadioc, évêque de Vannes et Rainaud, évêque de Quimper. Voir notre introduction et les notices correspondant aux décès de ces différents personnages, aux notes 50 et 51.

(119) Daniel, dit Militis, abbé de Daoulas de 1285 à 1287; succède à Daniel dit Calvus Caradeuc.

(120) Voir note 55.

Herveus Comes Leonensis pater supradicti Guidomari obiit anno Dni. 1169 (121)

Guidomarus etiam junior obiit anno Dni. 1208 (122)

Kl octobris 1398 obiit Dominus Joannes Guerand abbas de Doulas qui rexit monasterium per 48 ann[os] bacculum pastoralem fecit, capellam beati aegidii edificavit, nec non renovavit ecclesiam beatae Mariae Magdalenes, claustrum, chorum, refectorium, dormitorium et quasi totum monasterium. (123)

8° idus octobris anno 1529 obiit... de Tournemine dnus. de Coetmeur cui successit franciscus dominus de Keranmelin eius filius primogenitus./.

Decimo Sexto Kl novembris 1527 obiit Jacobus dominus de Rohan in castro de Corlay. (123 *bis*).

Sexto Kl novembris obiit Amon filia Hervei Kermaroci anno 1366. (124)

Quarto Nonas Novembris anno 1493 obiit dominus Alanus Le Mouel Episcopus Corisopitensis. (125)/.

Tertio Nonas novembris anno 1383 obiit Henricus de Rochain./.

Sexto idus Novembris anno 1281 obiit frater Herveus de Guicasteli abbas istius domus. (126)

Commentaire

Ce manuscrit, cité par Molinier (*Obituaires français du Moyen Age*, p. 262), avait été repéré par Couffon qui en fit une communication à la Société archéologique du Finistère en 1928. Les Archives départementales d'Ille-et-Vilaine conservent même de sa main une copie intégrale du document (28 G 56).

Molinier précise également l'existence d'une autre version de ce manuscrit due au collectionneur Gaignières (1664-1714). D'une écriture peu lisible, cette transcription (B.N., Fr. 20893, fol. 28-29) où abondent les abréviations, ne présente guère que quelques fragiles différences dont la

---

(121) Voir note 56.

(122) Voir note 57.

(123) Cf. la notice plus développée du manuscrit de Landévennec au même jour.

(123 *bis*) Jacques de Rohan, né le 10 juin 1478, fils de Jean II de Rohan et de Marie de Bretagne. Mort sans enfant. (LEVOT, *Biographie bretonne).*

(124) Le cartulaire de Quimper (B.N., ms. lat. 9890, fol. 23) dans une charte datée du 19 janvier 1366, cite un « Magistri Hervei de Kenmaroci » qui pourrait être notre personnage.

(125) Alain Le Maout, évêque de Quimper de 1486 à 1493. Il portait : *D'argent au chevron d'azur bordé d'or.* (LE MEN, *op. cit.*, p. 124).

Il fut transféré à Quimper le 7 mars 1484, fit serment de fidélité au duc le 3 juin suivant. Dom Morice *(Histoire de Bretagne,* t. II, p. XXVIII) place sa mort au 2 novembre 1493. Il fut inhumé dans la chapelle de la Madeleine de la cathédrale de Quimper.

Une seconde main a rectifié Le Mouel en Le Moult sur le manuscrit.

(126) Hervé de Guicastel, abbé de Daoulas de (?) à 1281. Son abbatiat reste difficile à préciser dans la chronologie connue. Il est certainement originaire du bourg de la paroisse de Plougastel.

plupart sont le fait d'une mauvaise lecture (ligne oubliée « nec non renovavit ecclesiam beatae Mariae Magadalenes» au jour des calendes d'octobre; Kermaron pour Kermaroci au 6 des calendes de novembre; 1354 au lieu de 1351 pour l'obit d'Alain de Forquilly au 6 des calendes de mai...) ou de négligence.

Le 22329 (fol. 279-283) fait donc partie de cette prestigieuse collection des Blancs-Manteaux rassemblant la partie essentielle des travaux des bénédictins bretons de la Congrégation de Saint-Maur utilisés pour la rédaction des volumineuses Histoires de Bretagne (avec leurs preuves) de dom Morice et de dom Lobineau. Nombre de ces pièces pourtant sont encore restées inédites. Leur valeur est d'être les seuls témoins d'originaux parfois disparus.

Il serait à présent intéressant de cerner l'origine de notre document, d'en connaître l'auteur et la source de sa composition à l'abbaye de Daoulas.

L'indice susceptible de diriger nos recherches se situe dans le dossier 20893 de Gaignières. En effet, plusieurs fois, en marge de certains actes, on retrouve le nom d'Audran. Il est certain, essentiellement à la lumière de la correspondance des bénédictins bretons (édit. La Borderie), qu'Audran indique ici dom Maur Audren de Kerdrel. Celui-ci fut le premier sous les directives de l'évêque de Quimper, de Coëtlogon, et dès le milieu du XVII[e] siècle, à rassembler toutes les sources de l'histoire de Bretagne. Il fut ainsi le précurseur des dom Morice, Lobineau ou Briant qui poursuivirent la voie toute tracée.

Dom Louis Pinson, chanoine et historien de Daoulas, fit même appel aux services de l'érudit comme en témoigne cette note prise dans ses *Mémoires:* «...J'ay neantmoins obligation aux lumières d'un scavant et illustre gentilhomme Breton moine Bénédictin de la Congrégation de Saint Maur nommé dom Maur Audren de Kerdrel abbé régulier de St. Vincent du Mans qui m'a mandé avoir entre ses mains une ancienne chronique qui porte ces mots: «MCLXVII: Incepta est ecclesia apud Daoulas, Bernardo praesule corisopitensi praesente et confirmante». (Comme nous l'avons vu dans l'introduction, cette chronique est celle de l'abbaye de Daoulas, chronique qui fera l'objet d'une édition particulière).

Il est donc certain que les deux religieux ont travaillé ensemble. Dom Maur Audren de Kerdrel a même séjourné en Basse-Bretagne en 1691 et 1692, et un passage à l'abbaye de Daoulas, où les archives étaient encore importantes à cette époque, n'est sûrement pas à exclure.

L'auteur du 22329 (fol. 279-283) serait ainsi dom Maur Audren de Kerdrel qui l'aurait rédigé en 1691-1692. La date de composition est importante, et nous le verrons dans notre conclusion générale, car une comparaison avec le manuscrit de Landévennec montre combien, en quelques années (douze ou treize), le document utilisé, source commune qui sans aucun doute fut le martyrologe-obituaire incunable de 1490, a subi dommages et mutilations. Je n'en veux pour preuve que l'indication que nous donne dom Louis Pinson dans ses *Mémoires:* « Il se trouve aussi à la

marge de ce mesme livre deux nottes historiques qui nous donnent à connoistre que les anciens de cette abbaie avoient bonne envie de transmettre à leurs neveux tout ce qui se passoit de plus curieux dans leur temps, c'est ce qui me faict déplorer l'inhabilité de ceux qui en ont faict un si mauvaix usage, qu'il ne nous en reste plus que quinse feuillets... » (*Mémoires,* p. 100).

Le 22329 (fol. 279-283) comporte 66 notices (du 3 des ides de janvier soit le 11 de ce mois au 6 des ides de novembre, soit le 8 de ce mois) qui suivent l'ordre normal du calendrier. L'ensemble des mois étant représenté, sauf décembre, on peut penser qu'à l'époque de sa transcription la source utilisée se trouvait encore presque intacte.

Du point de vue paléographique, le document ne présente guère de particularités. Une remarque simplement. A la fin de plusieurs notices (21) le copiste a utilisé cette marque ./. dont la signification nous échappe.

A première vue, on pourrait penser, et le titre du manuscrit situe le problème, que le 22329 est effectivement une transcription d'un nécrologe, mais 13 notices se retrouvant dans le manuscrit de Landévennec édité plus loin (qui lui est attesté issu d'un obituaire) on ne peut qualifier le 22329 de nécrologe intégral (cf. les notices du dernier jour de février du 22329 et n° 24 du manuscrit de Landévennec par exemple).

Aussi est-il prudent de ne pas prendre trop à la lettre ce manuscrit des bénédictins, la plupart des notices originales les plus développées ayant été résumées.

Dans le tableau de la figure I on remarque que la plupart des mois sont couverts excepté décembre. En le comparant au tableau II de même principe, il est facile de juger des mutilations subies par le document original.

IV

Manuscrit de la bibliothèque abbatiale de Landévennec

Porte le titre: « Nécrologe. Notes historiques extraites d'un vieux martyrologe imprimé en caractères gothiques, l'an de grâce du Seigneur 1490 pour l'usage de la très célèbre abbaye de Daoulas. Ces notes se voient à la marge de ce matyrologe telles quelles sont transcrites ci-dessous. N_a. Les notes originales sont en latin ».

Edition du texte

[F° 2 r°] — (1) Le 5 des Calandes de février (28 janvier) le même jour est mort Hervé Caan, chanoine de ce monastère et prieur de Camfrout et de Coatmeal, l'an du Seigneur 1559, que son âme repose en paix en la Compagnie des bienheureux. (127)

(127) Sur présentation de l'abbé Jean Le Prédour, le 12 août 1552, Hervé Le Cann est pourvu du prieuré de Perguet-Bénodet. En 1556, il reçoit celui de Coat-Méal et en 1557 celui de Camfrout (Peyron, appendice).

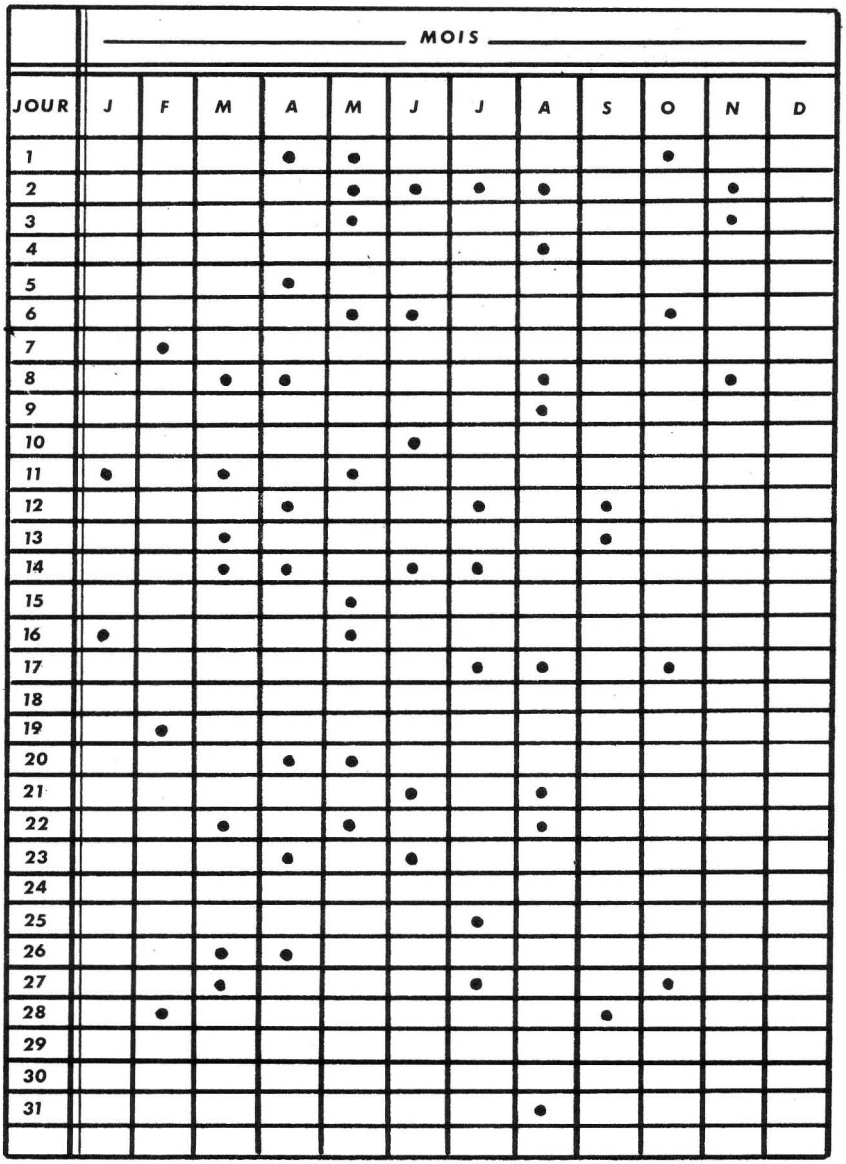


Fig. 1 — Jour où l'on retrouve au moins une notice nécrologique.
(Manuscrit fr. 22329 de la Bibliothèque nationale, Paris).

[F° 2 v°] (2) Le 3 des Calendes de février (30 janvier) le même jour est mort frère Olivier Le Mesgouez prieur de Ploudiry et d'Irvillac, l'an 1488. (128)

[F° 3 r°] (3) Le jour des Calendes de février (1er février) est décédé Guidomar Buzic, nous avons pour son anniversaire une rasam, mesure de froment de rente sur Parc Illien. (129)

[F° 3 r°] (4) Le premier jour de la lune de ce mois nous devons célébrer pour mon seigneur l'évêque de Quimper. (129 *bis*)

[F° 3 v°] (5) Le 3 des nones de février (3 février) ce même jour nous devons célébrer pour Téophanie Hervigny, une messe de Saint Esprit pendant sa vie durante et de requiem après son décès. (130)

[F° 3 v°] (6) Le premier Dimanche après la Purification (131) nous avons à célébrer un Obit solennel pour maitre Laurent de Kernestruer, chanoine de Quimper, et après les nones du Samedi précédent, vêpres et vigiles (matine) dont nous faisons mention (132). Le dit maitre Laurent qui est mort le deuxième jour du mois de 7bre. de l'an 1502 a fait don à l'abbé et au conventuel de ce monastère par parties égales de 30 sols de rente annuelle, qui doivent être payés le jour de la fête de S. Corentin (133), somme qu'il avoit acquise de ses maisons, jardins et du champ de défunt Pierre Derrault dans la rue neuve d'un des faubourgs de Quimper.

[F° 4 r°] (7) La veille des nones de février (4 février) le même jour de l'an du S. 1371 Rivoal fils d'un prêtre de Daoulas est décédé. Il nous a fait dons de dix sols sur ses terres de Leur an Cartis (134) et du bourg de Daoulas et partout ailleurs s'il en possédait.

---

(128) Sur présentation de l'abbé Guyomarc'h Maufuric de Lezuzan, il fut pourvu dès 1467 du prieuré de Hanvec vacant par la résignation de Morice an Ansquellec (Peyron, p. 53). Il fut prieur de Ploudiry de 1474 à 1482 (Peyron, p. 170). La famille de Mesgouez donna à l'abbaye de Daoulas un nombre important de prieurs: Jean Anmescoez, prieur de Camfrout en 1451 (Vat., Registres du Latran, n° 468, fol. 194 r° - 195 v°); Guillaume Mesgouez, prieur de Roscanvel en 1499 (Peyron, p. 170); Jean Mezgouez, prieur de Saint-Thomas de Landerneau en 1510 et Yvon Le Mesgouez, prieur d'Irvillac en 1551 (Peyron, appendice). Les *Mémoires* de Pinson donne la version latine de cette notice, p. 97: « Tertio calendas februarii eodem die obiit frater olivearius an Mesgouez Prior de Ploediri et de Irvillac anno 1488 ».

(129) Cette notice est partiellement citée par Du Cange, *Glossarium...*, t. VII, p. 18: « Calendis Februarii obiit Guidomarus Buzic, pro quo anniversario habemus unum rasam frumenti » au mot RASAM qu'il interprète: « Mensura frumentaria, in agro Dumbensi « RAS »: ubi plerumque continet quatuor cupas ». La revée rase au XVe siècle valait en Cornouaille de 28,5 à 41,4 kg (communication de M. Peyronnet, maître de conférences d'histoire médiévale à l'université de Bretagne occidentale).

(129 *bis*) Voir notice n° 23.

(130) Hervigny peut être une fausse lecture pour Kervigny? Cf. notice de la veille des nones de mai du ms. fr. 22329.

(131) Fête en l'honneur de la Sainte Vierge célébrée le 2 février.

(132) Dans la marge: « Des morts et les neufs leçons pour la fondation de cet obit et vigiles ».

(133) Fête de saint Corentin: le 12 décembre.

(134) Aujourd'hui Leur-Ar-Hardis, près du bourg de Daoulas.

[F° **4** r°] (7) Le même jour de l'an du S. 1412 est mort maitre Auffret Crisaner. Le même jour de l'an du S. 1511 est mort frère Louis Lopriac (135) chanoine de ce monastère.

[F° **4** v°] (8) Le même jour est mort le révérend père et seigneur Bertrand de Rosmadec, évêque de Quimper, qui nous a fait don de 100 sols d'argent monaye courante, nous devons célébrer pour lui un anniversaire solennel avec les neuf leçons des morts, d'après les obligations prises l'an du S. 1445. (136)

[F° **5** r°] (9) Le même jour est morte Harenize Judicel qui a établi en notre faveur une rente annuelle de 2 sols sur toutes ses terres sises auprès de Le Graz. (137)

[F° **5** v°] (10) Le même jour nous avons reçu Jean Guenoredou en participation et communication de tous les biens spirituels qui se font dans notre monastère, nous avons reçu la moitié de deux convenants situés à Lan Harmel en la paroisse de Hanvec. (138)

[F° **6** r°] (10) Jean du Largez, frère ainé de Jean du Largez, évêque d'Avesne, est mort le 19 février de l'an du S. 1530. que son âme repose en paix. ainsi soit-il.

[F° **6** r°] (11) Le 11 des calandes de Mars (19 février) le même jour nous devons faire l'anniversaire de Yves Gourvezen et de son épouse, de Guillaume et Yves leurs enfants et de Hervé autrefois recteur de Landeder (139), à

---

(135) De la famille de Lopriac de Coatmadeu. Les *Mémoires* de Pinson donnent la version latine de cette notice: «Nonis februarii eodem die anno domini 1511 obiit frater Ludovicus Lopriac canonicus huius monasterii».

(136) Voir note 74 et cf. notice du 22329 au même jour.

(137) Aujourd'hui Le Cras au sud-ouest du bourg de Daoulas.

(138) Cette notice est partiellement citée par Du Cange dans son *Glossarium,* t. VIII, p. 196: «Trowentus: Aremoricis trowent. — Molentrina, cujus moloe ventorum vi versantur, Gall: moulin à vent. Necrologium Abbatiae de Daoulas. Dioc. Kimperl.: «Habemus mediatem in duobus Trowentis cum pertinentiis suis apud Lan Hurmel in parochia Hansvec». Pluries occurrit ibi».

Faut-il rapprocher ce Lan-Harmel du lieu-dit Lannervel (Rumengol, 4 km N.-E.) que Loth (*Les saints bretons,* p. 40) compare au Llan-Erfyl en Montgomeryshire (Pays de Galles)? Ervel peut aussi être, d'après lui, Elvel, par dissimilation: Elfael, nom bien connu au pays de Galles.Lan-Harmel suppose un ancien *Lan-Hoarnmael.

La traduction de dom Louis Pinson du «Trowentum» par convenant est ici malvenue. En effet, le convenant est «une usance particulière de quelques seigneuries de Bretagne. C'est proprement la prestation due au Seigneur par le roturier, qui tient quelques terres de lui à titre de domaine congéable» (D.M., t. III, Glossaire).

Dom Louis Le Pelletier dans son *Dictionnaire* breton, t. III, p. 1316, donne: «TROWENT est dans les fondations de l'abbaye de Daoülas pour dire un moulin à vent. C'est mot à mot Tourne Vent ou tourné par le vent. Ce nom ne peut être ancien en ce sens, les moulins à vent étant de nouvelle invention. Davies met Trowynt, Turto inis, c'est-à-dire vent tournant».

Pour Trowent, voir également les notes finales de ce même manuscrit de Landévennec.

(139) N'y a-t-il pas faute de lecture pour Lannédern? Landeder n'est point attesté dans les différents pouillés médiévaux de Bretagne.

cette intention nous avons reçu une terre achetée de Guidon Le Parc, et située auprès du Squilit (140) nommée Guen Lagadic.

[F° 6 v°] (12) Le même jour est mort frère Pierre Bouquin chanoine de ce monastère l'an du S. 1512. (141)

[F° 6 v°] (13) Le 10 des calendes de mars (20 février), le même jour en l'an du S. 1503 est mort frère Yves de Coëtcoursent, chanoine de ce monastère et prieur de Camaret. (142)

[F° 6 v°] (14) Le 9 des Calandes de mars (21 février) le même jour nous devons faire l'anniversaire de Marie Gourvezen, qui nous a donné, à nous abbé et conventuels par parties et séparément jusqu'à la valeur estimative de 40 sols de revenu annuel. (143)

[F° 7 r°] (15) Le 8 des Calandes de mars (22 février) le même jour est mort Hervé Rounault qui nous a donné pour son anniversaire et celui de Jean son père, à l'abbé et aux moines, la moitié du revenu de ses maisons sises à Daoulas, de rente annuelle pendant 10 ans.

[F° 7 r°] (16) Le 6 des Calandes de mars (24 février) le même jour nous devons célébrer une messe de la Ste. Vierge pour Jean Hamon et Angélique son épouse pendant leur vie durante, et une messe des morts après leur décès, pour cet effet ils ont fait don d'une cloche l'an du S. 1410.

[F° 7 v°] (17) Le 6 des calendes de mars (20 février) [144] le 20eme jour du mois de février notre Seigneur très chrétien François roi des français, après une longue guerre fut pris par ses ennemis dans la ville de Pavie et de là conduit en Espagne et enfin délivré en donnant ses deux fils en otage, l'an du S. 1526. le 17eme jour du mois de mars, il arriva et descendit dans la ville de Bayonne par la grâce de Dieu. (145)

---

(140) Sans doute Squivit, au sud-ouest du bourg de Daoulas.

(141) Les *Mémoires* de Pinson donnent la version latine de cette notice: « Undecimo calendas martii eodem die obiit frater Petrus Bouquin canonicus huius monasterii anno domini 1512 ».

(142) « Decimo calendas martii eodem die anno domini 1503 obiit frater Yvo de Coëtcoursent canonicus huius monasterii et Prior de Cameret ». (*Mémoires* de Pinson, p. 97).

(143) Plusieurs Gourvezen sont cités par Peyron d'après actes des inventaires de titres de l'abbaye, p. 38.

(144) Erreur, c'est le 24 février.

(145) « 1526. — Sexto Calendas martii. Die vigesima mensis februarii Christianissimus Dominus noster franciscus francorum Rex post longum conflictum fuit ab hostibus suis captus in civitate Papiensi, et exinde in hispaniam ductus, tandem datis duobus filiis suis obsidebus anno domini 1526. Liberatus die decima septima mensis martii primum in villam suam de Bayone descendit et applicuit Dei providente clementia » (*Mémoires* de Pinson).

Plusieurs Bretons tombèrent devant Pavie. Pierre de Rohan-Gié y fut mortellement blessé le 24 février 1525. Claude de Rieux et Alain de Guengat, vice-amiral de Bretagne, furent faits prisonniers avec le roi dans la forteresse de Pizzighettone.

[F° **8** r°] (18) Le 3 des Calendes de mars (27 février) le même jour mourut frère Jacques Le Maucazre chanoine de ce monastère et premier prieur de Hanvec, l'an du S. 1611, que son âme repose en paix. (146)

[F° **8** r°] (19) Le même jour l'an du S. 1299 est mort Hervé Agires Sizun, qui nous a donné 4 sols de revenu annuel pour faire tous les ans mémoire de lui et de sa mère, cette rente établie sur le moulin de Broc Calvi.

[F° **8** r°] (20) Le même jour l'an du S. 1505 est décédé François Gozern, prieur de Camaret. (147)

[F° **8** v°] (21) Le jour des Calendes de mars (1er mars) l'an du S. 1508, est mort à Quimper Dom Henry Pont an Toul archidiacre de Léon et chanoine de Quimper. (148)

[F° **9** r°] (22) Le même jour a quitté ce lieu d'exil frère Paschase (Darchasius) Donval, prieur conventuel de ce monastère premier prieur de Hanvec, que son âme jouisse d'une paix éternelle. Sa mort est arrivée l'an de la Rédemption du monde 1629. (149)

[F° **9** r°] (23) Le premier jour de la lune de ce mois nous devons célébrer pour mon Seigneur l'Évêque comme il a été dit. (149 *bis*)

---

(146) « Tertio calendas martii eodem die obiit frater Jacobus Le Maucazre canonicus huius monasterii et Prior prioratus de Hanhvec anno Domini 1611 eius anima requiescat in pace ». (*Mémoires* de Pinson).

Il fut pourvu du prieuré de Roscanvel à partir de 1604. De 1609 à 1610, il eut la charge de celui d'Hanvec (Peyron, appendice).

« Maucazre, Sr. du Carpont, paroisse de Lambaul-Guitalmézel. *D'or à trois tourteaux* (alias: roses) *de gueules (Armorial et Nobiliaire de l'Évêché de Saint-Pol-de-Léon,* 1443, par le marquis de Refuge. Edit. Pol de Courcy, Paris, 1863, p. 89).

(147) « Tertio calendas martii eodem die anno domini 1505 obiit frater Franciscus Gozern Prior de Cameret » (*Mémoires* de Pinson).

(148) « Pontantoul (de). Sr. dudit lieu, paroisse de Guinevez, de Lesploëmenan, paroisse de Ploëmenan. *D'hermines au soitoir de gueules* » (REFUGE, *op. cit.,* p. 103).

Henri Pontantoul, clerc de Léon, fut pourvu sur présentation laïque, par Sixte IV (an 12) de la chapellenie de Sainte-Anne de Plougoulm (Vat., Innocent VIII, vol. 703, fol. 194).

(149) « Tertio calendas Martii eodem die migravit e vita frater Paschasius Donval prior claustralis huius coenobii nec non prior prioratus de Hanfvec eius anime aeterne fruatur solatio anno redemptionis 1629 » (*Mémoires* de Pinson, p. 58).

Pascouez Donval assiste à l'assemblée capitulaire de l'abbaye de Daoulas le 11 août 1585 qui statue sur le « droit de champart sur la Montagne Saint-Claude où est la chapelle de la Seigneurie du Roscerf »... (aujourd'hui en Plougastel). En 1587, il se trouve prieur de Camaret ; en 1625, il est pourvu du prieuré d'Hanvec sur la résignation d'Hervé Le Veyer (Peyron, appendice).

Il est à remarquer que la version latine précise le jour du décès de Donval tandis que dans sa traduction Pinson assimile cette notice avec la précédente donnée au 1er mars. Le 3 des calendes de mars correspondant au 27 février, cette présente notice doit être replacée après le décès de Jacques Le Maucazre.

(149 *bis*) Voir notice n° 4.

[F°9 r°[(24) Le même jour nous devons célébrer l'anniversaire de noble Seigneur Yves Buzic Seigneur de Kergoet qui est mort le dernier jour de février l'an du S. 1418. que son âme repose en paix au sein des bienheureux, amen: ledit Seigneur Yves nous a donné toutes les terres à lui appartenant au teroir de Keranglissien. Even, son fils ainé, nous a fait don d'une tablette d'argent doré contenant des reliques célèbres, pour ce don, nous sommes tenus de dire tous les ans une messe du St. Esprit pendant sa vie durante et une messe des morts après son décès, le conventuel de ce monastère doit avoir 3 sols partageables de moitié outre sa part, le jour du décès dudit Yves et ce pour distribution de vin. (150)

(150) Le manuscrit 486 (393 *bis*) de la bibliothèque municipale d'Orléans, fol. 126 v°, porte: « Dans l'enceinte de la balustrade de cette chapelle (du Faou), entre le premier et le second pilier du grand autel est un tombeau élevé de trois pieds où est représenté un cavalier gissant armé de toutes pièces son espée à ses pieds le tout d'une seule pierre... Au devant sont trois écussons le premier est de gueulles a six annelets d'argent qui est Busic le deuxième: parti de Busic et au second d'argent à trois tours crénelées couvertes de gueulles 2 et 1 qui est de Coetnempren Liscoet. L'autre écusson a esté malicieusement rompu a coups de marteaux. Il y a au-dessus de l'arcade une litre chargée d'un écusson de Busic sous un pavillon, a costé pour supports deux lions tenants chacun un guidon au bout d'une lance au-dessus est leur « parlez bien ». Il y a un banc derrière cette tombe où sont les armes en sculpture sur bois de Busic pleines et un autre parti au premier et au second de Busic entouré d'une cordelière de veufve ».

Au fol. 48 v° de ce même manuscrit est l'épitaphe incomplète de la tombe d'Yves Buzic et de sa femme: « Cy gissent puissantes Dames Mahaute de Kergoet et Blanche de La Villenouettes ». La lecture des bénédictins dans le manuscrit B.N. fr. 22329, fol. 122, semble plus correcte car citant Yves Buzic: « Cy gissent Y. Buzic Dame Mahaute de Kerenhoet et Blanche de la Ville Noufve freres ». En effet, Yves Buzic était aussi, en même temps que sieur de Kergoët, celui de Coatmorvan (paroisse de Mahalon). Il avait épousé Blanche de La Villeneuve qui eut en douaire le pré et le moulin Morvan dont le rachat fut acquitté en 1410 (A.D.F., A 39). Est-ce ce même Y. Buzic qui est témoin d'un acte passé le 15 juillet 1377 entre l'évêque de Quimper Geoffroy Le Marc'hec et Jean de Nevet? (Cf. LE MEN, *op. cit.*, p. 92).

Son fils Even fut receveur de Léon pour le duc de Bretagne François II. Il est mentionné dans un comte ducal daté du 27 janvier 1465 (A.D.L.A., E 212). En 1418 il faisait donation à l'abbaye de Daoulas d'un retable d'argent doré pesant deux marcs et demi enrichi de plusieurs reliques, d'une pièce de terre « au terrouer de Daoulas, au-dessous de Keranglissian [aujourd'hui Keranglien], de 13 scillons, 11 scillons de terre chaude [c'est-à-dire le contraire de la terre froide qui est en friches] au même terrouer, encore au même terrouer au-dessous de Keranglissian un petit parc de 11 scillons, avec fossés et au chef d'icelle, 11 scillons, à la charge d'une messe à chant par chaque troisième vendredy de chaque mois, et un obit le premier jour du mois de mars pour Yvon Buzic père du donateur » (A.D.F., 1 H 26, fol. 212).

Le 8 mars 1429 (1430, nouveau style) « Contract de fondation faite à l'abbaye pour Even Buzic, Seigneur de Roserf [en Plougastel, vers Porsguen], de deux messes aux morts en la dite église de Notre Dame de Daoulas, par chacun mois sur l'autel Saint-Gilles à scavoir le premier vendredy du mois la première messe à basse voix et le dernier vendredy du mois à note, pour dotation desquelles messes et obit il a donné deux rais de froment faisant 16 boisseaux mesure de Daoulas à prendre et lever sur ses dixmes terriennes de Kersanton, Garz-an-Floc'h, Kergoat, Kergreac'h, Kerlogean [aujourd'hui Kerzanton, Kerzafloc'h, Kergoat, Kergréac'h et Kerlojean en Loperhet], avec 20 sols monnoye à lever par chacun an sur un tenement au Squivit [en Dirinon] à perpétuité, apeine du double en cas de défaut, et outre 2 raiz froment faisant 8 boisseaux à l'hôpital du dit Daoulas [aujourd'hui chapelle Sainte-Anne] pour être distribués par l'abbé et le Seigneur de Kergoat à chacun jour de Toussaints, à l'issue de la grande messe des abbés et religieux, aux pauvres de la chastellenye, soubz même peine de payer en cas de défault. Et en cas de défault de l'un ou de l'autre de se présenter à la dite distribution, celuy qui s'y trouvera le pourra faire en appelant deux bourgeois de la ville». (A.D.F., 1 H 25, Inventaire 1662, f° 5).

« Buzic, sr. de Lespervez, par. de Plonéour, - de Kerdaoulas, par. de Dirinon, - de Kerinec, par. de Poullan. Ancienne extraction. Réf. 1669, huit générations. Réf. et montres de 1426 à 1552, dites par. et par. de Peumerit-Cap-Caval et Plovan, év. de Cornouaille. *Ecartelé aux 1 et 4: d'or au léopard de gueules* (qui est Névet); *aux 2 et 3: de gueules à 6 annelets d'argent, 3, 2, 1 qui est Buzic* ». Devise: « Comzit mad (parlez bien) ». [COURCY, t. I, p. 87].

[F° **9** r°] (25) Le même jour nous devons célébrer le second anniversaire de Hervé Manfuric (151), Seigneur de Roslohan, et de son épouse, que leurs âmes reposent en paix.

[F° **9** v°] (26) Le cinq des nones de Mars (3 mars) toutes les féries des quatre temps nous avons obligation de célébrer l'anniversaire de Hervé Guidon et celui du Seigneur Olivier Guerandy. (152)

[F° **10** r°] (27) Le même jour est mort frère François Autret, chanoine et prieur conventuel de ce monastère de Daoulas, et premier prieur de Logonna et de Loperchet; il y a acquis à ce monastère beaucoup de biens et fondé un Obit solennel, toutes les féries sixièmes de chaque semaine, l'an du S. 1605, que son âme repose en paix. (153)

[F° **10** r°] (28) Nous abbé et chanoines conventuels, nous sommes tenus toutes les féries sixièmes des quatre temps de dire une messe de requiem pour le Seigneur Guillaume Cren (cruen), notre frère et prieur de Hanvec et de faire mémoire de Rodolphe Le Lann; le dit Seigneur Guillaume nous a donné le manoir de Lemcantper avec le bois du même manoir et ses dépendances partageables entre l'abbé et les moines conventuels, ce bien ne peut être vendu et ses revenus distribués si ce n'est pour la réparation de notre monastère, l'an du S. 1395. (154)

---

(151) De la famille Maufuric de Lezuzan.

« 17 février 1416. — Don par Hervé Maufuric du devoir de la 18e gerbe en une pièce de terre appartenant à l'abbaye au terrouer de Stangan-Ponthir, près du Guern (Dirinon).

« Jeudi après la Saint-Simon et Saint-Jude, octobre 1421. — Don par Hervé Maufuric à l'abbaye de ses héritages à Rochmocuf et Creachcarvin (Irvillac) [Peyron, p. 43-44].

(152) Comme nous le verrons plus loin, Guerandy peut être mis pour Guerault. (Voir notice de l'abbé Guerault).

(153) La leçon latine des *Mémoires* de Pinson (p. 69) donne: « Quarto nonas martii. Eodem die obiit frater Franciscus Autret canonicus et Prior claustralis huius monasterii de Daoulas nec non prior prioratorum de Lougonna et de Loperhet qui acquisivit ei multa bona, et fundavit unum obitum solemnem qualibet sexta feria per hebdomadam anno domini 1605. eius anima fruatur pace ».

Dom François Autret, de la famille « AUTRET, sr. de Kerguiabo, paroisse de Lazret, *d'or à quatre* (alias: cinq) *fasces ondées d'azur* ». (Voir *Armorial et Nobiliaire de l'Évêché de Saint-Pol-de-Léon,* 1443, par le marquis de Refuge. Edit. Pol de Courcy, Paris, 1863, p. 24).

Dès 1567 dom François Autret figure sur la liste des chanoines réguliers de l'abbaye de Daoulas où cette même année, le 15 mars, il acquiert la maison dite Ty-Kerancoet de la rue de Guermeur au bourg dudit Daoulas (cf. Peyron, p. 90).

En 1598 « Fondation faitte par Missire François Autret, prieur de Loperhet, d'une messe de requiem à nottes, à estre ditte le Vendredy de chaque semeine, en l'Église de l'abbaye de Daoulas pour quoy il a légué, et transporté à ladite abbaye le lieu de Guerledan, ou pen ar bouillen [en Irvillac], par luy acquis en 1595 de Demoiselle Françoise Le Jacobin dame de Kerdiles, en outre Parc an croas [terre qu'il avait acquise en 1596 sur Jean Bonderff, située au terroir de Pennanguern en Irvillac], et deux maisons en la ville de Daoulas ». A.D.F., 1 H 26, Inventaire de titres).

Dom François Autret fonda en 1598 l'autel abbatial de Saint-Goulven, pour lequel il légua 43 livres de rente annuelle. Toutefois l'autel ne fut érigé qu'en 1599. Sur le devant de celui-ci étaient représentées les armes des seigneurs Autret de Kerguiabo, « paroisse de Lasret, en Bas-Léon, qui sont *d'argent à 4 fasces d'azur* », mais le sculpteur les avait mal réussies (cf. Peyron, p. 241).

(154) « Nos abbas et conventus tenemur qualibet sexta feria quatuor temporum in

[F° **10** v°] (29) Le 8 des ides de mars (8 mars) le même jour 1651 est mort René de Rieux, Évêque de Léon et abbé de ce monastère que son âme repose en paix. (155)

[F° **10** v°] (30) Le même jour nous devons faire l'anniversaire de Alain Omnès et le 15 mai l'anniversaire de Hervé (156) son frère. Pour ces anniversaires nous avons reçu en don toutes les terres à lui appartenant au terroir de Locomanne (157) et de Kerouysy.

[F° **11** r°] (31) Le 6 des ides de juin (8 juin) le même jour est décédé frère Morvan Le Mer, prieur de Camaret.

[F° **11** r°] (32) Le même jour le noble prélat Guillaume Kervein (158) Seigneur temporel dudit lieu, désirant participer aux prières et oraisons de cette église, à donné et fait présent à ce monastère de la somme de... deniers de revenu annuel à percevoir tous les ans sur le domaine de Kerpradon et Kervezengar. (159)

[F° **11** v°] (33) Le même jour est mort le Seigneur Hervé, Seigneur de Noyon l'an du Seigneur 1337. (160)

[F° **11** v°] (34) Le 3 des ides de juin (11 juin) nous sommes tenus de faire ici l'anniversaire de Pindon Le Bontez, de son épouse et de ses filles et aussi de Yves Le Guentil. Ils nous ont donné la moitié d'un petit... (161) dans la ville de Daoulas, pour faire leur anniversaire.

---

perpetuum celebrare unam missam de requiem pro domino Guillelmo Carnen confratre nostro prioreg. de Hanfvec, et memoriam animae Radulphi an Lann qui quidem Dominus Guillelmus dedit nobis villam de Lemcantper cum situae eiusdem villae cum pertinentiis suis mediatim inter abbatem et conventum, et non potest vendi nec distribui nisi pro reparatione nostri monasterii anno Domini 1396» (*Mémoires* de Pinson, p. 99).

Le 4 mai 1388, vente par Pierre de la Granville du manoir de Leincozper [Hanvec] o son moulin et bois à dom Guillaume Crenez, prieur de Hanffvec» (Peyron, p. 34).

Pour Leincozper, cf. Lincosper (Rumengol, 2 km N.-E.) et dans le glossaire à suivre, les graphies Leincautper (1412) et Leinhautper (1417) citées par Ernault dans son *Glossaire moyen breton,* Paris, 1895-1896, p. 101. Le Lemcantper de cette présente notice est une fausse lecture: «m» pour «in» et «n» pour «u».

(155) Voir note 77.

(156) Ce personnage est cité dans le testament d'Hervé de Léon du 21 août 1363 (D.M., t. I, 1561): «... Item lego Herveo Omnès unum doliatum frumenti et unam pippatam saliginis...».

(157) Logonna.

(158) Kervein ou Kervain: *D'azur à la croix d'argent portée sur un chevron de même accompagnée de trois coquilles aussi d'argent* (armoiries de l'ancienne maîtresse-vitre de l'abbatiale, Peyron, p. 130).

(159) Kervazingar en Plougastel. La carte de Cassini donne Kervezengar.

(160) Voir note 53.

(161) Dans la marge: «ipsimul mediatem molino parvo in villa Daoulas pro dicto annivers».

[F° 12 r°] (35) La veille des ides de juin (12 juin) le même jour est mort Hervé Clerc, notre frère, et mémoire de Yves, père dudit Hervé. (162)

[F° 12 r°] (36) Le même jour le Seigneur Alain Fabry, recteur de Sizun, nous a donné toutes ses terres de Kereben, dans la susdite paroisse de Sizun, telles qu'il les a eues et obtenues de Azelie, fille de Guillaume Bernard; pour cette donation nous devons dire tous les ans à perpétuité à son intention une messe de St. Esprit sa vie durante et de requiem après sa mort 1419. (162 *bis*)

[F° 12 v°] (37) Le dix huit des Calendes de Juillet (14 juin), le même jour est morte Catherine Quemener, épouse de Yves Meliant, qui nous a fait don de moitié entre l'abbé et les conventuels de la somme de vingt sols de revenu annuel, établi sur sa maison et ses jardins situés dans la rue nommée de Daoulas dans la ville de Landerneau et laquelle maison est maintenant habitée par Jean Méliant ce don fondé pour faire son anniversaire, l'an du S. 1494.

[F° 13 r°] (38) Le 12 des Calendes de juillet (20 juin), le même jour 1470 est décédé Guillaume Dourvez recteur de l'Église paroissiale de Grandchamp au diocèse de Vannes, qui pour avoir participation aux biens spirituels de notre couvent nous a donné dix écus d'or; que son âme repose en paix.

[F° 13 v°] (39) Le 10 des Calendes de juillet (22 juin) est mort Dom Gestin de Guernlech (de alnes), notre frère et prieur de Ploudiry, l'an du S. 1462.

[F° 13 v°] (40) Le 9 des calendes de juillet (23 juin) est mort Jean de Rosnivinen, qui nous a donné six sols de revenu annuel l'an du S. 1414. (162 *ter*)

---

(162) Cette notice se retrouve en latin à la fin de ce même manuscrit de Landévennec.

(162 *bis*) « 1er mars 1377. Collation en faveur d'Alain Fabri, de l'église de Sizun, vacante par le décès de Pierre Teui, recteur ». (Vat., Grégoire XI, t. XXXI, fol. 158).

« 12 juin 1419, don à l'abbaye par dom Alain Fébure, prêtre, de ses héritages à Kereret [Sizun] ». (Peyron, p. 44).

L'inventaire 1 H 26 des A.D.F., fol. 115, donne une autre version de cet acte : « Donation faite en 1419 à l'abbaye de Daoulas par Alain Le Fèvre, prêtre, de toutes les terres tant chaudes que froides, emplacement de maison et moulin, pré et pâturage qu'il possédoit au terrouer de Kerener ».

(162 *ter*) Voir note 104. *Mémoires* de Pinson, p. 60 : « Nono calendas Julii eodem die obiit Joannes de Rosnivinen qui dedit nobis six solidos annui redditus anno domini 1414 ».

« Rosnyvinen (de), sr. dudit lieu; trève de Loc-Eguinec, par. de Ploudiry, — de Keranhoat, par. de Loperhet, — de Trébéolin, par. de Dirinon, etc. Ancienne extraction. Chevalier. Réformation de 1669, onze générations. Réformations et montres de 1426 à 1562, par. de Ploudiry, Loperhet, Dirinon, Plougastel, etc. *D'or à la hure de sanglier de sable, arrachée de gueules et défendue d'argent;* alias : *à la bordure engreslée de gueules* ». Devise : « Défens-toi » et aussi : « Non ferit nisi laesus ».

La branche de Keranhoat fondue dans Coëtmenec'h, puis du Louet, du Harlay et Montmorency-Luxembourg ». (COURCY, t. III p. 72).

[F° **13** v°] (41) Le même jour l'an du Seigneur 1502 est mort Dom Guillaume Le Lay d'heureuse mémoire, abbé de ce monastère qu'il gouverna pendant 35 ans avec éloge, et auquel il acquit beaucoup de biens et plusieurs revenus et le fonds du Fresque ainsi qu'une maison située à l'entrée de la ville de Quimper; il a encore fait rebatir une maison dans ce monastère, rétabli les autres édifices et quelques parties de ce couvent. Il a fait transporter dans le cimetière de ce monastère et rebatir en entier une chapelle dédiée à la Sainte Trinité, par ses efforts il a uni à la mense conventuelle les revenus et les offrandes de l'Église paroissiale de Dirinon. Il a fait faire une mitre magnifique, fait l'acquisition de beaucoup d'ornements, et de plusieurs calices d'argent doré, et enfin d'autres biens qu'il serait trop long d'énnumérer; il a établi une rente annuelle de 40 sols au profit des moines pour l'achat du bois de chauffage à brûler pendant l'hiver, les moines sont pour cela tenus de dire après matines un Deprofundis avec l'oraison des morts tous les jours à perpétuité. (163)

[F° **14** r°] (42) Le 8 des Calendes de juillet (24 juin) le même jour 1460 nous avons reçu le frère Jean Théobald prieur de St. Thomas, ses parents, ses bienfaiteurs, et tous ceux pour qui il a obligation de prier, en communication des biens spirituels du monastère, nous devons faire mention spétiale des sus dénommés dans la messe anniversaire de ce

---

(163) La leçon latine des *Mémoires* de Pinson donne: « Nono calendas Julii. Eodem die anno Domini 1502 obiit bonae memoriae Dominus Guillelmus Le Lay abbas huius monasterii qui rexit praesens monasterium triginta quinque annis laudabiliter, et acquisivit eidem multa bona et plures redditus, Munarium de Fresque funditus, et etiam domum huius monasterii apud frontem civitatis corisopitensis spectantem, et domum novam eiusdem monasterii reaedificavit de novo fecit, et coeteras dominos et partes ipsius restauravit et reparavit, nec non capellam Sanctae Trinitatis in coemeterio eiusdem monasterii transferri et aedificari in toto. fructusque redditus et emolumenta ecclesiae parochialis de Dirinon mensae conventuali univi procuravit mitram sumptuosam fecit, et multa indumenta acquisivit plures calices argenteos et deauratos et multa alia bona innumerabilia huic monasterio acquisivitque claustralibus quadraginta solidos annui redditus desuper... in emptionem signorem combustibilium hiernali tempore evernendorum convertendos et tenentur dicere in choro post matutium de profundis cum oratione fidelium singulis diebus in perpetuum ».

Ces armes: *De gueules au lion d'or* sont à son tombeau à la chapelle de La Trinité bâtie en son temps et à la deuxième vitre de la chapelle du Rosaire. (Bibl. mun. d'Orléans, ms. 486, fol. 112 v°).

« A côté de la tombe de Jean du Largez est une autre en cuivre en trois plaques où est représenté un abbé vêtu pontificalement, tenant un calice en ses mains et la mitre en tête et la crosse entre son bras droit, et autour est écrit: Hic jacet frater Guillelmus Le Lay, abbas hujus monasterii de Daoulas, qui rexit illud annis 35 et restauravit ac acquisivit ei plura bona. Obiit die 23 junii anno Domini 1502. Aux quatre coins sont des écussons: *d'azur au lion d'or armé, lampassé et couronné d'argent* ». (*Mémoires* de Pinson, dans Peyron, p. 64).

La lecture des bénédictins pour l'épitaphe semble plus correcte, notamment pour la graphie DOULAS au lieu de DAOULAS. (B.N., Ms. fr., 22329, fol. 123 v°).

Pour l'abbatiat de cet abbé, voir Peyron, p. 54-61. Quelques précisions pourtant. Avant d'être élu abbé de Daoulas, Guillaume Le Lay fut chanoine de l'abbaye de Beauport (ordre des prémontrés, diocèse de Saint-Malo) où il exerça la fonction de « bailli, en cette qualité spéciale qui lui donne l'administration des biens de l'abbaye » (Voir GESLIN DE BOURGOGNE et A. DE BARTHÉLEMY, *Anciens évêchés de Bretagne*, Paris-Saint Brieuc, 1855-1879, t. IV, p. 219, n° 395).

C'est en 1466 (et non 1468, comme l'indique Peyron) que Guillaume Le Lay fut pourvu officiellement de l'abbaye de Daoulas: « 1467, 18 mars. — Guidomarc, chanoine de Daoulas, ayant résigné l'abbaye et Guillaume en ayant été pourvu, celui-ci qui était religieux de Beauport, diocèse de Saint-Brieuc, ordre des prémontrés, devra payer à son prédecesseur Guidomarc, une pension de 120 ducats d'or ». (Vat., Registre de Latran, t. 647, fol. 269).

même monastère, nous avons reçu à cet effet cinquante livre monnoie courante applicable aux réparations et a l'utilité de cette abbaye. (164)

[F° **14** r°] (43) Le 7 des Calendes de juillet (25 juin) le même jour est mort, noble homme maitre Gabriel Omnès citoyen de Daoulas, scribe des cours de Daoulas, d'Irvillac et de Logonna, et de plus, notaire public très intègre de la Cour de Rome, lequel Gabriel nous a donné 20 sols de rente annuelle sur un ancien jardin situé rue du Baslit, et contigu au carrefour vulgairement appelé les Septs Saints. que son âme jouisse d'une paix éternelle, l'an du S. 1630.

[F° **15** r°] (44) Le 15 (165) des Calendes de juillet (27 juin) le même jour nous devons faire l'anniversaire de Téophanie de Kerancoët qui nous a donné pour ce dit anniversaire douze sols et six deniers de revenu sur les terres d'Hervé Covour, au lieu de Bodivy (166) l'an du S. 1399.

[F° **15** r°] (45) Le 4 des Calendes de juillet (28 juin) le même jour nous devons célébrer une messe du St. Esprit pour Marguerite fille de Le Burelle pendant sa vie durante et de requiem après son décès; la dite Marguerite nous a donné cinq sols de rente sur les terres de Kernaézur, sa terre de Plougastel, et celle indivise de Trefaharn. (167)

[F° **15** v°] (46) Le 3 des Calendes de juillet (29 juin) le même jour nous devons faire l'anniversaire de Charles de Kercoët et de Catherine Bot ar Guezen son épouse, qui nous ont donné la somme de 25 sols de revenu annuel, de moitié entre l'abbé et les conventuels l'an du S. 1493. (168)

---

(164) « Octavo calendas Julii eodem die anno Domini 1460 recepimus fratrem Joannem Theobaldi Priorem de Sancto Thoma, parentes, bone factores, et omnes pro quibus Deum escovare tentur, participes bonorum spiritualium eiusdem monasterii; tenemurque facere principalem memoriam in missa anniversariorum dicti monasterii pro salute proedictorum, de quo habuimus quinquaginta libras monetae currentis convertendas in reparationem et utilitatem huius abbatiae » (*Mémoires* de Pinson).

(165) Une note infrapaginale indique « plustot le 5 ».

(166) Note infrapaginale: « en Sizun ».

(167) « Le 27 décembre 1414, donaison faite par Marguerite Burel, femme d'Alain Morant de ses héritages à Trefbarn et 5 sols de rentes sur terres entre Saint-Adrien et Plougastel » (Peyron, p. 42).

(168) Les Kergoet étaient sieurs de Kerisit (Daoulas) et avaient leurs sépultures dans la chapelle abbatiale de Saint-Pierre. Dom Louis Pinson donne la description d'une tombe d'un Charles de Kergoet qui pourrait bien être notre personnage: « Cy git Charles du Kergoet, sieur de Taillard et de Coetenes ». Il se trouvait un ensemble d'armoiries sur cette tombe: *1^er^. D'azur à la face d'or surmontée d'une étoile de même qui est du Kerisit.*

2. D'azur, à une croix d'argent qui est Saint-Deni, en Léon.

3. Parti au sieur du Kerisit au 2^e^ deux bandes.

4. Parti du Kerisit au 2^e^ d'azur aux 3 mains dextres appaumées d'argent qui est de Guengat.

5. Parti au sieur de Kerisit au 2^e^ un sautoir.

6. Parti du Kerisit et de Taillard (Peyron, p. 155).

« Transaction entre le Seigneur abbé de Daoulas et Charles de Kergoet par laquelle ce dernier s'oblige à la dixme de lin sur les terres de son manoir de Kerisit, de payer 8 sols 8 deniers pour atiournéance d'Allain Le Louet, 25 sols pour obit, 16 sols de rente, remis à la décision du Sieur Bresto Juge... » (A.D.F., 1 H 26).

[F° **15** v°] (47) La veille des Calendes de Juillet (30 juin) le même jour a quitté cette vie noble et vénérable frère Tanguy Jouhan, prêtre, chanoine régulier de cette maison, prieur curé de Dirinon et de Camaret, l'an du S. 1649. que son âme jouisse de la paix éternelle, ainsi soit-il. (169)

[F° **15** v°] (48) Le même jour nous devons faire l'anniversaire du sieur Messire Geoffroy dit de Manfuric et d'Azelicie ou Cécile, son épouse, nous recevons du recteur d'Irvillac pour cet anniversaire dix huit deniers sur le jardin du fils de Boizuc et une penne ou arpent (unam penam) [170] de terre près de la maison dudit recteur, l'an du S. 1327.

[F° **15** v°] (49) Le même jour est mort Hervé Cadoc, qui nous a donné deux sols six deniers de revenu annuel l'an du S. 1272. (171)

[F° **16** r°] (50) Le jour des Calendes de juillet (1er juillet) le premier jour de la lune de ce mois nous devons faire l'anniversaire de monseigneur l'Évêque de Quimper, comme il a été dit ci-dessus. (171 *bis*)

[F° **16** v°] (51) Le 6 des nones de juillet (2 juillet) l'an du Seigneur 1522 les anglais attaquèrent les armes à la main, la ville de Morlaix et la brulèrent, la cloche de Notre Dame du Mur fut aussi brulée.

[F° **16** v°] (52) Le même jour nous devons célébrer l'anniversaire de Alain du Louet Seigneur temporel du Quinquis et de Théophanie Le Ohenec (172), son épouse. Le dit Alain nous a donné la somme de vingt cinq sols de revenu annuel, partageables entre l'abbé et les conventuels, l'an du S. 1493. (173)

---

(169) « Pridie calendas Julii. Eodem die cessit humanis nobilis ac venerabilis frater Tanguidus Jouhan presbiter canonicus regularis huius domus prior prioratus curatus de Loco Monnae et de Cameret anno Domini 1649. eius anima pace fruatur aeterna amen ». (*Mémoires* de Pinson, p. 99).

Pinson a confondu dans sa traduction Dirinon et Logonna (Loco Monnae). Tanguy Jouhan fut prieur de Logonna de 1626 à 1630 (Peyron, appendice).

(170) Du Cange cite le nécrologe de Daoulas au terme PENA : « Pena terrae, Modus agri, eadem notione qua "pecia" ab Armorico "pen", caput, finis, terminus, Gall. « bout ». Necrolog. Abbatiae de Daoulas in diocesis Quimperleg: « Pro quo habemus... unam penam Terrae juxta domum ». (*Glossarium...* t. VI, p. 254).

(171) « Pridie calendas Julii eodem die obiit Hervoeus Cadocus de quo habemus duos solidos et sex denarios annui redditus anno domini 1272 » (*Mémoires* de Pinson, p. 96).

(171 *bis*) Voir notices n° 4 et n° 23.

(172) Cf. le lieu-dit Lohennec en Sizun (5 km S.-O).

De Lohennec: *fascé d'or* (Bibl. mun. d'Orléans, ms. 486, fol. 128 v°).

(173) « Contrat d'échange passé en 1491, entre le Seigneur abbé de Daoulas et Allain du Louet, Sr. du Quinquis qui cède à l'abbaye le lieu de Penanbran, en la paroisse de Dirinon » (A.D.F., 1 H 26, fol. 205).

Alain du Louet fut receveur de la châtellenie de Daoulas pour le vicomte de Rohan. (Voir A.D.L.A., B 2011, Aveux et dénombrement des terres nobles: seigneurie de Daoulas, en date du 8 mars 1494, et B.N., Ms. fr. 22337, fol. 161, Aveu fourni à la seigneurie de Léon par l'abbé Guiomarch, en date du 24 mai 1453). Voir aussi D.M., t. III, col. 597: « ... et rogatorum praesentia personaliter constitutus nobilis vir Alanus an Louet Procurator et communis

[F° **16** v°] (53) Le 5 des nones de juillet (3 juillet) le même jour est mort maitre Yves Potan (174), chanoine de Léon, notre frère, qui a légué à cette église un livre intitulé Avicene (175) et plusieurs autres choses pour faire son anniversaire. (176)

[F° **16** v°] (54) Le même jour est mort maitre Hervé, son fils Soldat de Plegis, qui nous a donné vingt cinq sols et un quartier de froment (presselatam) [177] pour faire son anniversaire.

[F° **16** v°] (55) Le même jour est mort maitre Yves de Kerobert qui nous a donné pour faire son anniversaire plusieurs revenus et en particulier sa terre de Kerrehoc. (178)

[F° **17** r°] (56) Le 4 des nones de juillet (4 juillet) le même jour est mort Hervé Judicel Creu (Cren) bourgeois de Daoulas, nous avons pour faire son anniversaire quatre sols de revenu annuel l'an du S. 1270.

---

negotiorum gestor procuratorio nomine illius Domini Vicecomitis de Rohan ex unâ...» (Fondation des Cordeliers de Landerneau, 1488).

«Guillaume Le Lay a baillé à escuyer Alain du Louet, sieur du Plessix, lieu de sépulture et enterrement en la chapelle de M..., au bout de l'autel Saint-Sébastien, à présent autel du Rosaire devers la chapelle Sainte Anne avec faculté de mettre au dit lieu tombe enlevée devers la muraille et tombe basse sur terre jusque à l'endroit du milieu dudit autel devers la dite muraille sans que les abbés et couvent puissent bailler tombe à autres jusqu'au dit lieu, et aussi faculté audit sieur de mettre ses armes en la fenestre au-dessus». (A.D.F., 1 H 25, Inventaire 1662, f° 23).

«Alain du Louet épouse en première noce Marie de la Pallue, de Léon, et eurent: Jean du Louet, qui fut prêtre, Beatrix qui fut mariée à Olivier Le Moine, Sr. de Penancoet. Il épousa en seconde note Téphaine de Lohennec». (F.-M. LUZEL, *Extrait d'un cahier appartenant à Hamon du Louët...*, S.A.F., 1894, t. XXI, p. 453).

«Du Louet, sr de Liorzinic, paroisse de Plougastel, — du Plessix (le Quinquis) et de Lesquivit, par. de Dirinon...; - de Keranhoat, par. de Loperhet. Ancienne extraction. Chevalier. Réf. 1669, dix générations; réf. et montres de 1416 à 1534, par. de Plougastel et Dirinon.

Pour armes antiques: *d'or à trois têtes de loup de sable, arrachées de gueules*. Modernes: *fascé de vair et de gueules* (qui est de Coëtmenec'h).

Macé, conseiller du duc Jean IV en 1391; Pierre, sr. de Liorzinic, marié à Marguerite de Launay, veuve en 1426, laissa de ce mariage: Alain [c'est le personnage de la présente notice] vivant en 1448, épouse de Marie de la Palue...» (COURCY, t. I, p. 206).

(174) Voir note 87.

(175) Ibn Sina, médecin et philosophe iranien, né près de Boukhara (980-1037). C'est un des hommes les plus remarquables de l'Orient par l'étendue de ses connaissances. Il rédigea *le Canon de la médecine* et *la Philosophie illuminative* (Larousse).

(176) «Quinto nonas Julii Eodem die obiit magister Yvo Potanus canonicus Leonensis confrater noster, qui contulit huic abbatia quendam librum qui vocatur Avicena, et multa alia bona pro suo anniversario faciendo» (*Mémoires* de Pinson, p. 96).

(177) Terme inconnu de Du Cange.

(178) «Le 22 novembre 1412, acte faisant mention de la donaison d'Yves Querrobert de la moitié de tous ses acquis [Kerroch et son moulin en Sizun] durant le mariage de Alipe de Cornouaille, sa première femme» (Peyron, p. 42).

«Le jeudi après la Saint André, 1370, Yves Querrobert fonda trois messes à chant par semaine en l'église Notre-Dame de Daoulas et pour ce légua 15 livres de rente sur tous ses biens [Keroc'h et son moulin en Sizun] (Peyron p. 33).

«Lettres du Duc Jehan de Bretagne du 27 septembre 1372 portant amortissement des terres, et héritages, de la fondation de 15 livres de rente d'Yves de Kerobert, et pour y estre participant, a amorty jusques à la concurrence de 40 livres» (A.D.F., 1 H 26, fol. 14).

[F° 17 v°] (57) Le même jour nous devons faire l'anniversaire de Jean Le Jar et de Guenfridde son épouse, pour cet anniversaire le dit Jean s'en oblige à nous donner vingt écus d'or pour acheter des revenus.

[F° 17 v°] (58) Le jour des nones de juillet (5 juillet) [179] le même jour doit être célébrer l'anniversaire de Jean Kerguern (180) et de Guillemette Penguam, son épouse qui nous ont donné à notre seigneur abbé la somme de vingt sols de revenu annuel au couvent l'an du S. 1493.

[F° 17 v°] (59) Le 4 des ides de juillet (12 juillet) le même jour est mort révérend père en Jésus-Christ, le seigneur René du Louet abbé de ce monastère, auquel il a acquis beaucoup de biens, à savoir la forêt de Daoulas. Il a aussi restauré la partie de la maison qui est vers la pompe; il lui a encore acquis un village nommé Kerhéré, et bien d'autres revenus, que son âme jouisse de la paix des biens heureux. Il est parti le jour indiqué ci-dessus, l'an du S. 1598. (181)

---

(179) C'est le 7 juillet.

(180) Le 15 septembre 1494: « Contrat entre Guillaume Le Lay et escuyer Jean de Kerguern sieur dudit lieu. Le Sieur abbé donne à titre de donaison au-dit sieur deux lieux de sépulture en l'église Notre-Dame de Daoulas, l'un en l'arc jouxte l'autel de Notre-Dame devant le chœur près et joignant au bénitier dudit lieu, auquel lieu fera ledit sieur une tombe enlevée et une autre tombe au long d'icelle qui sera basse devers le midy; et l'autre lieu de sépulture jouxte l'huys par lequel on va en la chapelle Saint Sébastien, devers midy, à prendre depuis ledit huys à par fournir vers en haut, on pourra faire tombe enlevée au long de la mazière et une autre tombe à raz de terre au long de la dite tombe enlevée, avec une fenêtre au-dessus prohibitivement à tous autres, laquelle il entretiendra en réparation de vitres avec la faculté d'y mettre armes.

« En outre, ledit abbé baille audit sieur de Kerguern, en échange une pièce de terre froide donnant d'un côté sur le ruisseau de Stangmeur et de l'autre sur le chemin venant de Croasandrec à Dirinon; et en retour desdites tombes le sieur de Kervern baille à l'abbé 25 sols monaie à prendre de Hervé Tréastel au village de Rochquevesen [en Plougastel] et pour la pièce de terre baille 10 sols monaie, à scavoir 17 sols 6 deniers sur Tréastel et 2 sols 6 deniers sur tous ses héritages, mais demande un obit annuel sur lesdites sépultures le 7 juillet pour les âmes trépassées dudit Kerguern et de sa femme ». A.D.F., 1 H 25, inventaire, 1662, fol. 87, et 1 H 26, fol. 143).

« Il y a de plus à la chapelle Notre-Dame de Daoulas une tombe élevée de 3 pieds sur laquelle il y a deux écussons, le premier parti de Kervern-Kerguern (*d'argent à trois oiseaux de sable*) et de Botguéry, le deuxième parti au sieur de Kervern au 2e *de sable à une fasce d'argent de quintefeuilles de sable surmontées d'un lambel à trois pendants* qui est d'une cadette de Kergrech-Kerbabu...

...Au côté de la chapelle du Rosaire, il y a un écu aux armes de Kervern-Kerguern et au-dessus est écrit: UTINAM. (*Mémoires* de Pinson, article 14, dans Peyron, p. 152).

« Kerguern ou Kerguern-Mendu (de) (Ramage de Clécunan), sr. dudit lieu, par. de Dirinon, — de Kernizi, par. de Plougastel-Daoulas, - de Lanvaon. Ancienne extraction. Réf. 1670, huit générations. Réf. et montres de 1526 à 1562, par. de Dirinon et Plougastel-Daoulas. *De sable à trois aigrettes huppées d'argent* (comme Clécunan); alias: *Brisé d'une étoile de même en chef* (pour la branche de Kernizi). Devise: *Utinam* ». (COURCY, t. I, p. 94).

(181) « Quarto idus Julii. Eodem die obiit Reverendus in Christo Pater Dominus Dominos Renatus du Louet abbas huius coenobii, qui quidem acquisivit ei plura bona, scilicet silvam de Daoulas, et partem domus restauravit quae respicit ad pompam, et unum villagium nuncupatum vulgariter Kerhéré, et multa alia bona cuius animas cum bonis requiescat in pace amen. obiit die praedicto anno 1598 » (*Mémoires* de Pinson, p. 36-37).

[F° ... v°] (60) La veille des ides de juillet (14 juillet) le même jour l'an 1359, est mort le sieur Alain Le Scauf duquel nous avons reçu une propriété auprès de Sizun et Ploudiry pour faire son anniversaire. (182)

[F° **20** r°] (61) Le dix sept des Calendes d'aout (16 juillet) le même jour nous avons reçu Jean Hervé et Auregena son épouse en participation des biens spirituels de notre monastère, ces époux nous ont donné la troisième partie du convenant (troventé) Harecheren située en la paroisse de Hanvec; pour faire célébrer leur anniversaire, l'an du S. 1384.

[F° **20** r°] (62) Le même jour est morte Dame Jeanne de Momorancy épouse d'un certain Hervé de Léon, Seigneur de Noyon, militaire, l'an 1441. (183)

[F° **20** v°] (63) Le même jour Yves Lohan (184), maréchal de Daoulas, a donné à nous conventuels une coupe d'argent du poids d'un marc, cette coupe

---

René du Louet, dernier abbé régulier de Daoulas (1581-1597). Il porte pour armes: *Fascé de vair et de gueules de six pièces* (Peyron p. 94). On lui doit la façade du reliquaire qui aujourd'hui sert de sacristie et qui autrefois se trouvait dans le cimetière face à la chapelle Sainte-Anne par laquelle il n'était séparé que par un petit chemin.

Voici la description du tombeau de cet abbé par dom Louis Pinson: « ... A costé est une grande et belle pierre de six pieds de long et de trois de large, gravée à profondeur de demy poulce, sur laquelle est représentée au milieu un écusson facé de vaire et de gueulle de six pièces surmonté d'une mitre précieuse et de la crosse qui est tout au long de la pierre passant derrier l'écu autour de laquelle est écrit: Hic jacet frater Renatus du Louët. Abbas hujus monasterii de Daoulas qui quidem acquisivit ei silvam de Daoulas et plura alia bona rexitque illud annis 16 ejus anima pace fruatur amen. Tout est à Dieu». (Peyron, p. 96).

La lecture des notaires de 1645 diffère quelque peu: « Hic jacet frater Renatus du Louët abbas hujus coenobii de Daoullas qui quidem acquisivit ei Sylvam de Daoullas et plura bona rexitque illud annis XVI obiit autem die XII julii 1598. Cujus anima pace fruatur amen. Tout est à Dieu» (Peyron, p. 96).

Cet abbé est également inscrit au nécrologe de Landévennec, mais au 11 juin: « III idus junii, obiit nobilis ac venerabilis vir Renatus du Louët, abbas monasterii beatae Mariae de Daoulas, 1598». (OHEIX, p. 11).

Sur son abbatiat, voir Peyron, p. 94-96.

(182) A cette époque, nous trouvons deux Alain Le Scanff: celui de notre document et un autre, sûrement de la même famille, chapelain d'Hervé, vicomte de Léon, duquel il reçut par testament 25 livres de rente annuelle: « ...Item do et lego Domino Alano Anscamff capellano meo viginti quinque libras annui reditus in parrochia de Sizun situandas a dicto Domino Alano, vita sibi comite tenendas et habendas...» (D.M., t. I, col. 1561, en date du 21 août 1363).

« Le Samedy après Noël, 1338, Hervé, Seigneur de Léon, permit à dom Alain Le Scanff d'acheter 12 livres de rente en ses fiefs de Léon ou de Cornouaille pour fonder deux messes en ladite abbaye» (Peyron, p. 31).

Mais Alain Le Scanff inscrit à nos documents est certainement celui qui fit don en septembre 1349 à l'abbaye de Daoulas des « provostées» de Ploudiry et de Sizun, acte confirmé le lundi après l'Ascension 1357 avec la donation du manoir du Rohou en Sizun (Peyron, p. 31).

(183) Voir la note 54.

(184) Cf. le lieu-dit Lohan (Irvillac, 1 km S.).

« Contrat d'échange passé en 1463 entre le Seigneur abbé de Daoulas et Yvon Lochan, lequel pour s'affranchir de la dixme à la 18e gerbe sur son Manoir et terres de Lohan, a cédé des héritages à Penvern en Kerioual» (A.D.F., 1 H 26, fol. 157). Il s'agit peut-être du même personnage. Loc'hant (de), sr. dudit lieu et de Guernanboulc'h, paroisse d'Irvillac... Ancienne extraction. Réf. 1668, six générations. Montres et réformations de 1426 à 1536, paroisse d'Irvillac. *D'azur à trois épis de froment d'or* (COURCY, t. II, p. 195).

autrement nommée une cratère ne peut être aliénée en aucune manière, ce don pour faire son anniversaire et celui de Glouegueune et de Marmezec ses épouses.

[F° **20** v°] (64) Le même jour nous devons célébrer l'anniversaire de Yves Léon et de Blanche son épouse, le dit Yves et Blanche ont donné dix livres pour acheter une chappe (185) et de plus ont fait beaucoup de biens à cette abbaye.

[F° **21** r°] (65) Le 13 des Calendes d'aout (20 juillet) le même jour est mort le Seigneur Hervé de Lochan prieur de Ste. Brigitte l'an du S. 1362. (186)

[F° **21** r°] (66) Le 12 des calendes d'aout (20 juillet) est mort Hervé de Léon. (187)

[F° **21** r°] (67) Le même jour est mort Nicol, qui nous a donné deux sols de rente annuelle pour faire son anniversaire l'an du S. 1203.

[F° **22** r°] (68) Le 9 des Calendes d'aout (24 juillet) le même jour nous devons faire l'anniversaire de Catherine Le Gall, qui nous a donné sa maison avec toutes ses dépendances dans le village de Stum (188) paroisse de Dirinon. 1473.

[F° **22** r°] (69) Le 8 des Calandes d'aout (25 juillet) le même jour l'an du S. 1429 est mort très illustre et très puissant seigneur Alain, Vicomte de Rouhan et Seigneur de Léon, que son âme repose en paix avec les bienheureux. (189)

[F° **22** r°] (70) Le même jour est mort frère Jean Le Bourhis, religieux et chanoine de ce monastère, l'an du S. 1487. (190)

[F° **22** v°] (71) Le 8 des calendes d'aout (25 juillet) le même jour est mort frère Jean Le Mélènec l'an 1421. (191)

---

(185) Manteau ecclésiastique.

(186) « Decimo tertio calendas augusti eodem die obiit Dominus Hervoeus Lochan Prior de Loco Brigide anno domini 1362 (*Mémoires* de Pinson, p. 96). Il s'agit ici du prieuré de Loperhet.

(187) C'est le 21 juillet. Voir *supra,* note 56. Il s'agit du comte Hervé de Léon. Cf. notice n° 89.

(188) Le Stum en Dirinon (2 km N.-E.).

(189) « Octavo calendas augusti. Eodem die anno 1429 obiit illustrissimus et praepotens Dominus Alanus Vicecomes de Rohan et Dominus de Leonia. cuius anima cum beatis requiescat in pace. (*Mémoires* de Pinson, p. 100). Voir note 110.

(190) « Octavo Calendas augustii. eodem die obiit frater Joannes an Bourhis religiosus et canonicus huius monasterii » (*Mémoires* de Pinson, p. 97).

(191) « Sexto Calendas augusti. eodem die obiit frater Yvo an Melenac anno Domini 1421 » (*Mémoires* de Pinson, p. 97).

[F° 23 r°] (72) Le même jour est décédée Eléonore de Kerancoët qui nous a fait don de trois blidos (blides) [192], qu'elle percevait tous les ans sur quelques terres à nous appartenant, de plus elle nous a donné un jardin cerné de ses murs qui touche la fontaine de Buzit, le tout pour faire son anniversaire l'an du S. 1362.

[F° 23 r°] (73) Le même jour est décédé Pierre Coet-an-Lem, chanoine de ce monastère et prieur de Camaret, que son âme repose en paix avec les bienheureux. (193)

[F° 23 v°] (74) Le 5 des Calendes d'aout (28 juillet) le même jour est mort Yves fils de Olivier Guerandy (194), qui nous a donné son convenant (troventum) avec ses dépendances et ses terres situées au lieu de Keneuheiz pour célébrer son anniversaire, l'an du S. 1362.

[F° 23 v°] (75) Le 4 des calendes d'aout (29 juillet) le même jour est morte Glouegene Martin, qui nous a donné la moitié d'une ferme située à Goeled, Hanvec, non loin du passage.

[F° 23 v°] (76) Le même jour est décédée Gloaguene, qui nous a donné à nous moines de ce couvent une dixme a elle appartenant dans la paroisse de Logonna (Locmonna).

[F° 23 v°] (77) Le même jour est mort Hervé Even, bourgeois de Daoulas, pour faire son anniversaire et celui de son épouse, nous avons reçu 18 sols en numéraire.

[F° 23 v°] (78) Le même jour est décédé Marie Yvonne Le Tapardec pour célébrer son anniversaire et celui de son mari nous avons reçu une rente annuelle de quatre sous sur le Parc Neuf.

[F° 24 r°] (79) Le 4 des ides d'aout (10 août) le même jour est mort frère Alain Maucazre prieur. (195)

[F° 24 v°] (80) La veille des ides d'aout (12 août) le même jour l'an du seigneur 1376, est mort Dom Jean de Palud, prieur.

[F° 25 r°] (81) Le 17 des calendes d'octobre (15 septembre) le même jour nous devons faire l'anniversaire de Daniel L'ancheur et de Nobilic son épouse qui a

---

(192) Blides doit être pris dans le sens d'annuités. Cf. DU CANGE, à BLIDA: « Monetae species » (t. I, p. 680).

(193) « Sexto Calendas augusti. eodem die 1559 obiit Petrus Coëtanlem huius monasterii canonicus atque professus et Prior de Cameret. eius anima cum beatis requiescat in pace » (*Mémoires* de Pinson).

(194) S'agit-il du même personnage cité au 3 mars de ce manuscrit?

(195) Il résigne le prieuré de Loperhet en 1581 (Peyron, appendice).

donné pour le dit anniversaire dix huit sols de revenu annuel établi sur les terres de Hervé Conan au village de Bodivy, l'an du S. 1391. (196)

[F° 25 r°] (82) Le même jour est mort Lanezic fille de Michel Plom et Jeanne sa sœur qui nous ont donné pour célébrer leur anniversaire, les terres qu'elles possédaient à Guen Lagadic et leurs propriétés auprès du pont de pierre sur le chemin qui conduit à Lezuzan l'an du S. 1348.

[F° 25 v°] (83) Le 14 des calendes d'octobre (18 septembre) le même jour est mort notre père ou abbé Jean de Kerguiziau qui nous a donné et acquis beaucoup de biens à cette abbaye, l'an 1581, que son âme repose en paix. (197)

[F° 26 r°] (84) Le 11 des calendes d'octobre (21 septembre) le même jour nous devons faire l'anniversaire d'Amice Kerigny, épouse de Daniel Gall qui nous ont fait don de la portion a elle appartenant, c'est-à-dire de la septième partie du four appelé Forn Fili.

[F° 26 r°] (85) Le même jour à Nantes est mort Dom Guillaume de Alnet (guernlech), docteur, promoteur de Tréguier, l'an du S. 1528.

---

(196) Voir note 113.

(197) Les *Mémoires* de Pinson (Voir Peyron, p. 91) marquent la mort de Jean de Kerguiziau au troisième des calendes d'octobre 1581 : « Il portait *de gueulle au chevron d'argent accompagné de trois étoiles de même;* [erreur : ce sont les armes de Le Prédour ; celles de Kerguiziau sont *d'azur à trois têtes de faucons d'or*] elles sont à son tombeau, à la vitre de la chapelle de la Madelaine et au dehors du pignon de la chapelle ou de l'aile du Rosaire, qu'il a fait continuer... »

« ... Dessous le prie Dieu est la tombe de frère Jean de Kerguiziau, abbé, mais la pierre est si fort usée que l'on ne peut distinguer que ces seuls caractères :

Monasterii et restauravit ac
Acquisivit ei plura bona : obiit autem
Die 29a septembris 1581 anima...
Coetera deleta sunt » (Voir Peyron, p. 132).

Le procès-verbal des notaires de 1645 (A.D.F., non classé) est plus complet : « Hic jacet frater Johannes de Kerguiziau abbas hujus monasterii de Doullas qui rexit illud annis octo et restauravit et acquisivit ei plura bona obiit autem die decima mensis septembris anno domini 1581 ».

Toutefois, les jours donnés quant au décès de cet abbé (18 septembre pour le martyrologe-obituaire, 29 septembre pour les *Mémoires* de Pinson, le 10 septembre pour les notaires de 1645) ne semblent point correspondre à la vérité. Un dossier extrêmement intéressant composé par un membre de la famille du Louet de Coatjunval nous apprend que : « Vendredi au soir, 22 septembre 1581, décéda en l'abbeïe de Daoulas, révérend père en Dieu Jean de Kerguiziau, abbé de la dite abbeïe, recteur de Plougastel, et autrefois recteur de Lambézellec, chanoine de Léon, archidiacre d'Acre, et le Dimanche en suivant, 24 dudit mois, il fut enterré au-dessous de la tombe enlevée, en laquelle git feu Ollivier du Châtel, autrefois abbé de la dite abbeïe, et au dessus de Jean Prédour, prochain abbé, précédent led. Kerguiziau ». Voir F.-M. LUZEL, *Extrait d'un cahier appartenant à Hamon du Louët...*, S.A.F., 1894, t. XXI, p. 438). Les précisions apportées par ce témoignage d'époque semblent incontestables quant au jour du décès de Jean de Kerguiziau.

Sur l'abbatiat de cet abbé, voir Peyron, p. 91-94, et l'influence qu'il exerça sur le style de quelques parties de l'église de La Martyre, voir Fons de KORT, *La Martyre, l'église,* p. 22.

Les *Mémoires* de Pinson, p. 36, donnent la version latine de cette notice : « Decimo quarto calendas octobris. Eodem die obiit Pater sive abbas noster Joannes Kerguisiau qui quidem contulit et acquisivit huic abbatiae multa bonna anno 1581 eius anima in pace requiescat ».

[F° **26** v°] (86) Le même jour samedi des quatre temps doit être célébré un anniversaire pour maitre Guillaume Guerandy, qui nous a donné sa maison de St. Paul et cinq sols de revenu annuel sur l'héritage de Yves Kervennic. Il nous a donné ses livres et fait beaucoup de bien à cette abbaye de Daoulas, l'an du S. 1398. (198)

[F° **28** r°] (87) Le 5 des calendes d'octobre (27 septembre) le dimanche avant la fête de Saint Michel doit être célébré tous les ans l'anniversaire de Yves Mathias de Keranliou, pour cet effet nous avons reçu six livres l'an du S. 1329.

[F° **28** r°] (88) Le 5 des calendes d'octobre (27 septembre) le même jour l'an du S. 1179 est mort Guyomarch vicomte de Léon et ce même jour pour le repos de son âme est donné à manger aux pauvres dans le refectoire de Daoulas. (199)

[F° **28** r°] (89) Le comte Hervé père dudit Guyomarch est mort l'an du S. 1169. (200)

[F° **28** r°] (90) Guyomarch le jeune est mort l'an du S. 1208. (201)

[F° **28** r°] (91) Le 3 des calendes d'octobre (29 septembre) le même jour nous devons célébrer l'anniversaire de frère Yves Le Dourser et de ses parents et bienfaiteurs, ledit Yves a fait don aux moines de cette abbaye d'une rente de vingt sols de revenu annuel à savoir une somme de sept sols sur les terres du fils d'Alain Lantrou et une somme de treize sols sur Keriou au village de Kergueneyn. (202)

[F° **28** v°] (92) Le troisième des calendes d'octobre (29 septembre) le dimanche après la fête de St. Michel, se célébrera un anniversaire pour le sieur Jean de

---

(198) Guillaume Guerandy n'est autre que Guillaume Guerault, frère de l'abbé Jean (*vide* 1er octobre), dont il fut le procureur: « 7 avril 1351: Jean Gueraud, abbé de Daoulas, promet pour son commun service 75 florins d'or payables par son promoteur, Guillaume Guerauld, moitié à Noël, moitié à la Saint Michel suivante ». (Vat., cot. ancien., Clément VI, t. LVI, n° 39).

Divers actes vont en ce sens: « Le jour de la Saint Barnabé 1389, obligation de 54 livres 2 sols 10 deniers obtenue par l'abbé Jean Guérault sur Hervé Conan, à cause du prêt lui fait, tant par ledit abbé que par Guillaume Guerault son frère ». (A.D.F., 1 H 25, inventaire 1662, fol. 148). « Le 6 décembre 1398, maistre Guillaume Guérault fit don à l'abbaye d'une maison à Saint Paul (de Léon) et de plusieurs héritages à Forquilly » (*Idem,* fol. 108). « Donation faite en 1398 à l'abbaye de Daoulas par Maitre Guillaume Guerault pour Obit et anniversaire d'une maison et dépendances en la ville de St. Paul, et une garcée de froment sur les terres d'Henry Le Page au Minihy ». (A.D.F. 1 H 26, fol. 145).

La famille Guerault portait: *D'azur à trois têtes d'aigles arrachées d'argent,* (Guerault de Chef du Bois ou de Penhoat, originaire des paroisses de Ploudiry et d'Irvillac).

(199) Voir la note 55.

(200) Voir la note 56 et la notice n° 66.

(201) Voir la note 57.

(202) « Tertio calendas octobris eodem die debet fieri anniversarium fratris Yvonis an Dourserv et suorum parentum ac benefactorum, qui acquisivit claustralibus summam viginti

Keroulag (203) et pour monseigneur Hugon évêque de Tréguier et pour les parents et bienfaiteurs des susdénommés, à cette intention nous avons reçu vingt sols de revenu annuel et deux tablettes de bois renfermant d'excellentes reliques.

[F° **28** v°] (93) De même nous avons à célébrer un anniversaire pour Harenerie Le Prédour, qui nous a donné à nous conventuels cinq sols de revenu annuel fondé sur sa maison du Marchalleach. (204)

[F° **29** r°] (94) Le jour des calendes d'octobre (1er octobre) le même jour est mort Dom Jean Guerrault, abbé de Daoulas qui a gouverné avec éloge ce monastère pendant 48 ans il a fait l'acquisition de Keranguinezec Coëterou (205) et d'une partie importante de Forquily, de plus il nous a acquis beaucoup d'autres biens, a fait faire le baton pastoral, la fenêtre du chapitre, bati la chapelle St. Gilles (chapelle du Faou) y a renouvelé le plomb et restauré la chapelle Marie Magdeleine, le chœur, le cloître, le refectoire, le dortoir, en un mot il a refondu presque tout le monastère, l'an du S. 1398. (206)

Le 6 des nones d'octobre (2 octobre) le premier jour de la lune de ce mois doit être célébré l'anniversaire de monseigneur l'Évêque de Quimper comme il a été dit plus haut.

[F° **29** v°] (95) Le 6 des nones d'octobre (2 octobre) le même jour nous devons dire une messe pour Hervé Sénéchal qui nous a donné une portion du village de Kerdezhuel (Kerdezenel) en la paroisse de Plougastel, l'an du S. 1415. (207)

---

solidorum de super terras filii Alani an Autrou et summam tredecim solidorum a Kerriou in villagio de Kergueneyn». (*Mémoires* de Pinson, p. 97).

(203) Il s'agit peut-être de Keroulay. L'évêque de Tréguier cité serait alors Hugues de Keroulay, mort vers la fin de l'année 1384. (Cf. R. COUFFON, *Un catalogue des évêques de Tréguier rédigé au XVe siècle,* dans *Mémoires de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord,* 1929 (1930),t. LXI, p. 61).

(204) Place du Champ-de-foire, aujourd'hui Penanguer au bourg de Daoulas.

(205) Coëterou, aujourd'hui Coateronen en Dirinon (3 km S.).

(206) «Calendis octobris Eodem die obiit Dominus Joannes Guerrault abbas de Daoulas qui honorifice rexit monasterium per quadraginta octo annis. Keranguinezec Coeteronen, et magnam partem de Forquilly, et pluria alia bona nobis acquisivit, baculum pastoralem et fenestram capitalem fecit. Capellam Beati Agidii aedificavit, plumbum renovavit capellam Beatae ecclesiae Mariae Magdalenes, chorum, claustrum, refectorium et quasi totum monasterium renovavit anno domini 1398» (*Mémoires,* de Pinson, p. 31-32).

La version des bénédictins diffère quelque peu et se rapproche davantage de la leçon initiale donnée en français.

Cet abbé est aussi inscrit au nécrologe de Landévennec: «III Kal. Octobris obiit [et d'une écriture plus récente]... Johannes Gueran, abbas monasterii B. Mariae de Daoulas, frater noster, anno Domini... nonagesimo nono». (Edit. Oheix, p. 16).

Sur l'abbatiat de Jean Guérault, voir Peyron, p. 32-36. Ajoutons simplement qu'il fut pourvu de l'abbaye de Daoulas non pas en 1352 mais au terme de l'année 1350: «3 novembre 1350, Alain Soissons de Forquilly ayant résigné son abbaye est remplacé par Jean Gueyraud, prieur de Plebe Dei (Ploudiry) au diocèse de Léon». (Vat., cot. ancien., Clément VI, t. LVI, n° 39).

(207) Voir note 38 et la notice du 5 J 65.

[F° **29** v°] (96) Le 4 des nones d'octobre (4 octobre) le même jour nous devons célébrer une messe pour le salut de l'âme de Jeanne Morvan femme de Yves, qui nous a donné le cinquième de ce qui lui appartenait dans la ferme qu'a tenu Guillaume Le March au village du Parc en la paroisse de Daoulas.

[F° **30** r°] (97) Le même jour est décédée Azelie ou Cécile fille d'un certain ecclésiastique, qui nous a donné la moitié d'un convenant (troventi) au village de Quelieuc, l'an du S. 1376. (208)

[F° **30** r°] (98) Le 3 des nones d'octobre (5 octobre) le même jour et les huit jours suivants nous célébrons la dédicace de Notre Dame de Daoulas. (209)

[F° **30** v°] (99) La veille des nones d'octobre (6 octobre) le même jour est mort frère Hamon Cozty an guer l'an du S. 1491. (210)

[F° **31** r°] (100) Le 8 des ides d'octobre (8 octobre) le même jour est mort l'an du S. 1529, De Tournemine, Seigneur de Coëtmeur, auquel a succédé François Seigneur de Kerammelin son fils ainé.

[F° **31** r°] (101) Le 6 des ides d'octobre (10 octobre) le même jour nous devons célébrer l'anniversaire de frère Rodolphe Gouveretz vicaire de Daoulas, qui a fait l'acquisition de la terre de Guillaume Le Stang, sur la route qui conduit à Dirinon et le champ de Burec, l'an du S. 1407. (211)

Le texte proprement dit s'achève à cette notice. Toutefois, dom Louis Pinson ajoute:

« D'après ces notes marginales je vois que nous en avons à regretter beaucoup d'autres, et je puis dire avec vérité, à quoi bon cette perte? La connaissance de ces notes aurait mis fin à bien des contestations et des procès, mais voilà l'œuvre qu'a produit l'homme mauvais par son incurie. Afin que nos arrières neveux puissent un jour tirer quelque avantage, j'ai transcrit avec soin toutes celles que j'ai pu trouver, ce jour 24 Décembre 1704.

Signé, le frère Louis Pinson, chanoine de cette abbaye et prieur recteur de Ploudiry ».

---

(208) « Donation faite en 1371 de la moitié du lieu du Quilliec, en Dirinon, par Allis fille du prêtre Sacot, en faveur de l'Abbaye de Daoulas, pour décharger son âme et celle de son père qui estoit chanoine à Daoulas » (A.D.F., 1 H 26, fol. 185). Peyron, p. 34, donne une autre version de cet acte: « Le 8 septembre 1371, Adelice Sagot, fille du prêtre Sagot, donna à l'abbaye la moitié du village de Lesquilliec [Dirinon] ».

(209) « Tertio nonas octobris eodem die cum octo sequentibus celebratur festivitas dedicationis Beatae Mariae de Daoulas ». (*Mémoires* de Pinson, p. 42).

(210) « Pridie nonas octobris eodem die obiit frater Hamo an Costranqueis anno domini 1491 » (*Mémoires* de Pinson, p. 97). La graphie Cozty-an-guer semble plus probable.

(211) « Sexto Idus octobris debemus facere anniversarium fratris Radulphi Gouezen Vicarii de Daoulas qui emit et acquisivit unam terram Guillelmi an Stang, iuxta viam quo vadit ad Dirinon et parcum Buzic anno Domini 1407 » (*Mémoires* de Pinson, p. 96. Sans doute « Parc Buzit » [parcelle 362, section A de l'ancien cadastre de Daoulas] près de Keranglien).

Le copiste poursuit alors par quelques éléments d'onomastique.

« Il faut remarquer que dans ces notes se trouvent bien des mots anglais qui sont peu en usage aujourd'hui.

Je vais en donner explications telles qu'elles m'ont été données à moi-même.

Troventus, ce mot doit signifier pestrinum ventilatum (moulin à vent) composé de Tro qui veut dire tour, circuit ; Gurent veut dire comme on peut le voir dans le mot Trober, qui a la même signification de obeli versator troeaul heliotropium (tournesol), Troevezec, lieu planté d'arbres et bien d'autres semblables, que l'on consulte l'académie pour savoir si dans ce temps il y avait dans ce pays beaucoup de moulins à vent. (212)

Jestin de alnet. locution anglaise qui signifie Jestin de l'aunaie (Guern lech et Guernlé). [213]

Pen terro signifie vraisemblablement une certaine portion de terrain. Il est composé de pen qui veut dire l'extrémité, autrefois. (214)

La lettre y seule après le nom d'une femme veut dire je pense qu'elle est veuve et à la valeur de ce mot yntanres, qui signifie veuve.

K/eguencyn, le village du cigne blanc. (215)

Coz ty an queis, entoten (?) Laniena antiqua, vieille boucherie (Laniena antique). [216]

K/antorn doit dénoter une certaine parité. On voit dans une note que les contractans sont tenus réciproquement... (le texte est ici illisible), de K/an pour Ken, parité et dorn, main, comme on le voit dans K/ensort, K/endreuze.

extroit des mémoires pour servir à l'Histoire de l'abbaie de Daoulas par le curé penson.

Herveus Poulmic, canonicus electus in abbatem rixit tamquam abbas benedictus per annum unum obiit 17 calendas junii (16 mai) page 30. [217]

Tertio idus maii eodem die obiit Herveus clerici confratris nostri, et memoria Yvonis patris dicti hervei — page 6 —.» (218).

Commentaire

Ce dernier manuscrit constitue la source la plus importante de l'édition des documents nécrologiques de l'abbaye de Daoulas. Il représente aussi le

---

(212) Voir note 138.

(213) Voir notice 39 de ce manuscrit.

(214) Voir notice 48 et note 170.

(215) Voir notice 91 de ce même manuscrit et note 202.

(216) Voir notice 99 de ce même manuscrit et note 210.

(217) Cet obit ne fait pas partie du texte proprement dit de ce manuscrit de Landévennec, mais il se retrouve dans celui des bénédictins (B.N. ms. fr. 22329, fol. 279 v°) au même jour, avec une version plus développée.

(218) Cet obit se retrouve dans ce même manuscrit de Landévennec, mais au 12 juin, veille des ides de juin, notice 35.

	MOIS											
JOUR	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
1		•	•				•			•		
2		•					•			•		
3		•	•				•					
4		•	•				•			•		
5		•					•			•		
6										•		
7		•										
8			•			•				•		
9												
10						•		•		•		
11						•						
12						•	•	•				
13												
14						•	•					
15								•				
16							•					
17							•					
18									•			
19		•										
20		•				•	•					
21		•							•			
22		•				•						
23						•						
24		•				•	•					
25						•	•					
26												
27		•				•	•		•			
28	•					•	•					
29						•	•		•			
30	•					•						
31												

Fig. 2. — Jour où l'on retrouve au moins une notice nécrologique.
(Manuscrit de la bibliothèque abbatiale de Landévennec).

dernier témoin plus ou moins rigoureux d'un martyrologe-obituaire imprimé en 1490 à l'usage des chanoines réguliers, et aujourd'hui perdu.

De cet incunable, il ne nous est parvenu hélas que la partie nécrologique, qui déjà présentait de graves lacunes à l'époque de sa transcription par dom Louis Pinson en 1704. Le tableau de la figure 2 fait ressortir les « trous » caractéristiques, la fréquence des notices correspondant aux feuillets encore existants.

Le foliotage indiqué en marge (avec le numéro de chaque notice) se trouve sur le document original. Celui-ci correspond évidemment aux indications du copiste d'après le travail de dom Louis Pinson mais ne se rapporte nullement au martyrologe-obituaire. En effet, lorsque par exemple il ne rencontre aucune notice inscrite pour les mois d'avril ou mai, le foliotage ne subit nulle interruption. Il est donc vraisemblable que cette numérotation est celle du manuscrit que dom Louis Pinson avait formé de ces nombreuses notes nécrologiques et que le copiste du document de Landévennec a reproduite.

Il reste donc difficile d'après cette « copie de copie » d'imaginer avec exactitude l'aspect du martyrologe-obituaire initial ou du moins de la partie nécrologique. On peut estimer quand même que deux tiers des notices ont disparu, quatre mois pleins (avril, mai, novembre, et décembre) étant totalement dépourvus de notices, et les mois de mars et octobre, neuf notices. La moyenne des notices des mois les plus complets (juin, février et juillet par exemple) se situant autour de vingt-cinq, il est possible sur un calendrier entier d'envisager un total de plus de trois cents notices. Le présent document n'en comptant que cent trois, on peut dès lors juger de la perte subie.

Nous avons pensé utile et nécessaire de donner en notes infrapaginales les leçons latines de certaines notices tirées des *Mémoires* de Pinson. Souvent elles précisent le jour alors que la traduction l'omet. De plus, la graphie de quelques termes bretons semble plus correcte dans la version originale.

ÉLÉMENTS DE RÉFLEXION GÉNÉRALE

A. Identification des sources

a) Pour le 5 J 65 la question ne fait pas difficulté. Ce manuscrit est issu d'un martyrologe-obituaire ou d'un simple obituaire. Le développement appréciable des notices ainsi que leur caractère le démontrent. La particularité principale d'un obituaire est qu'il renferme essentiellement la liste « des défunts qui ont fondé un anniversaire particulier » (Huyghebaert, p. 36). Le fragment 5 J 65 suit ce principe. De plus, la date indiquée n'est pas, comme on pourrait le supposer à première vue, celle du décès du bienfaiteur mais davantage celle de la donation effectuée à titre d'obit. Ainsi la mauvaise interprétation de cette « doctrine » a amené quelque rédacteur des notices du martyrologe-obituaire incunable de 1490 à inscrire la mort d'Éléonore, veuve d'Hervé, sénéchal de Daoulas, en 1363 (22329, au 17 des calendes de

février), alors que probablement cette dernière date est celle de la donation des cinq sols de rente annuelle (première notice du 5 J 65). Par contre, l'avant-dernière notice du 5 J 65 qui contient bien en 1336 la date de fondation, est transmise par le martyrologe-obituaire de 1490 au niveau de la mort du bienfaiteur, c'est-à-dire en 1337 (22329, au 6 des ides d'août, décès d'Hervé, sénéchal de Daoulas).

b) Le manuscrit 1 F 1003 de Pierre Le Baud semble, quant à lui, une transcription fragmentaire d'un nécrologe. Comme nous l'avons vu dans le commentaire de ce document, il est possible d'envisager deux sources distinctes, car comment expliquer ce fractionnement dans le texte, à moins que Le Baud ait voulu délimiter son travail: première partie, les seigneurs de Léon; deuxième partie: les ducs de Bretagne. Néanmoins si seconde source il y a, elle ne peut être que nécrologe également.

c) Pour les manuscrits 22329 et de Landévennec, il est certain que la source commune est le martyrologe-obituaire de 1490. D'une large part ce document est l'aboutissement d'un remaniement qui allie respectivement plusieurs originaux: obituaire, nécrologe et peut-être annales ou chronique. En se basant uniquement sur la longueur des notices, on peut déterminer la nature de la source, le nécrologe indiquant essentiellement les décès, l'obituaire, la date et la nature de la donation.

B. Thèmes d'intérêt

Nous suivrons ici le plan défini par dom N. Huyghebaert (*op. cit.*, p. 63 et *sq.*) en dégageant quelques idées générales qui seront approfondies dans la deuxième partie de notre travail.

a) Prosopographie

Les documents nécrologiques de l'abbaye de Daoulas nous fournissent une liste appréciable de prieurs, certains jusqu'ici inconnus. Il est possible d'imaginer par exemple d'après l'intensité des citations de quelques prieurés, les rapports (faibles ou importants) entre l'abbaye-mère et ses dépendances.

La numérotation des abbés dans le 22329 est significative: « ... ce sont là supputations pseudo-historiques d'un remanieur, que l'on se gardera bien de prendre pour argent comptant » (Huyghebaert, p. 63). On peut penser que cette numérotation marque la difficulté qu'a posée l'ordre de succession des premiers abbés pour un des chanoines de Daoulas qui là a proposé sa solution (qui n'est pas obligatoirement la bonne!)

Pour ce même manuscrit, on notera l'emploi du terme « ecclesia », entité spirituelle, dans les notices des trois abbés primitifs: Rivallon, Hervé et Even, alors que « monasterium », domaine physique, est utilisé dans les autres notices. Il s'agit peut-être là de l'indice d'un nouvel annotateur.

Le nécrologe de Landévennec (édit. Oheix, p. 9) comporte un détail intéressant la chronologie des abbés de Daoulas: « X° Kal. maii, obiit Evenus, abbas et monachus de Daoulas, frater noster, anno domini M° CC° vicesimo VI° ». Il est surprenant de ne point trouver cet abbé dans nos documents nécrologiques (le mois de mai étant pourtant représenté). Ne

peut-on déceler de cette absence un événement marquant relatif à cet abbé (démission prématurée, expulsion, décès à l'extérieur de Daoulas...)? [219].

b) Histoire générale

Ici l'absence de notices importantes, comme sont la descente des Anglais à Morlaix (6 des nones de juillet) ou la défaite de Pavie en 1525 (n° 17 du manuscrit de Landévennec), regrettée par dom Louis Pinson, présageait de renseignements originaux qui auraient pu être de grand intérêt.

Certains éléments concernant l'histoire de la Bretagne ne sont pas à négliger: le manuscrit 1 F 1003 apporte quelques précisions quant au jour de décès de plusieurs ducs de Bretagne qui parfois posait problème. Toutefois il faut ici être prudent, l'éloignement de Daoulas de la capitale bretonne peut dénaturer cette précision.

c) Généalogie

Ici encore les documents nécrologiques apportent des renseignements appréciables. Tout d'abord en ce qui concerne les seigneurs de Léon, grands fondateurs de l'abbaye de Daoulas, les citations montent à neuf notices. C'est pourquoi à la lumière de ces nouvelles sources (et de celles du nécrologe de l'abbaye de Saint-Mathieu du Finistère contenu dans le 1 F 1003 également), j'envisage d'établir une généalogie complète, mettant l'accent sur l'originalité et la puissance de cette illustre famille.

D'autres filiations peuvent être aussi dégagées sommairement comme celles des Maufuric de Lezuzan, des Buzic de Kergoët, des Saint-Juzel... par exemple.

d) Histoire sociale

L'étude de la situation économique des seigneurs locaux apparaît des plus intéressantes. Un exemple: que peut-on penser de la donation d'Even Buzic (notice du 2 mars dans le manuscrit de Landévennec) comportant plusieurs pièces de terre et surtout des reliques? On peut facilement juger du niveau social de cette famille. Il en est de même pour la donation d'Yves Lohan d'une coupe d'argent d'un poids d'environ 250 grammes (notice n° 63 du manuscrit de Landévennec).

e) Philologie

L'importance des documents nécrologiques de l'abbaye de Daoulas a été comprise par Du Cange. Celui-ci en a puisé quelques termes particuliers (pena, rasam, trowentum...). Il serait intéressant de savoir qui lui a transmis une copie du document (partielle ou complète). Le célèbre érudit étant mort en 1688, il faut écarter dom Louis Pinson (chanoine à Daoulas à partir de 1686).

---

(219) Daoulas était en confraternité de prières avec Landévennec: c'est peut-être là l'explication de la présence d'Even dans le nécrologe du monastère bénédictin. (Dom Noël MARS, *Histoire du Royal Monastère de Saint-Guennolé de Landévennec*, 1648. Édition dans *Pax*, chapitre III, section II).

Du point de vue onomastique, et nous le verrons dans la seconde partie de notre travail, l'intérêt qu'offre ces documents mortuaires demeure essentiel, les graphies anciennes représentant toujours les bases de ces études.

ANNEXE I

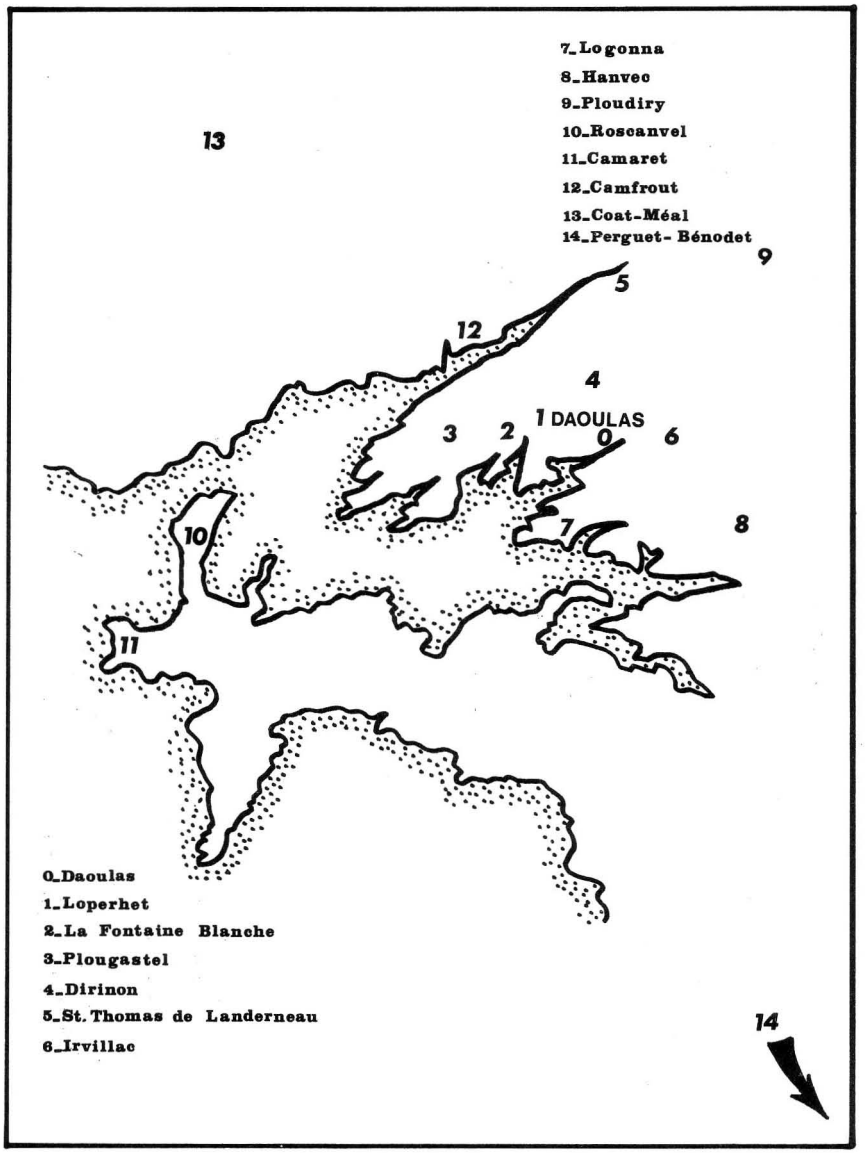


Fig. 3. — Daoulas et ses prieurés.

ANNEXE II

A. Fondateurs ayant normalement place dans les documents nécrologiques mais ne s'y trouvant point:

Guillaume Grall

« 11 janvier 1417 (1418 n.s.), don par Guillaume Grall d'héritages à Kervern (Quimerch) pour son obit ». (Peyron, p. 43).

Jean de Rosnyvinen

« 28 février 1454 (1455 n.s.), testament de Jean de Rosnyvinen, par lequel il ordonne 2 messes par semaine, sçavoir: une du St. Esprit à basse voix et l'autre de Beata à chant le jour de jeudy sur l'autel de Ste. Catherine, sa vie durante, et après son trépas une messe à chant de Requiem par semaine au jour qu'il lui arrivera de mourir, et autre messe de Requiem au jour de mardi ou de jeudy par semaine, et un anniversaire avec vigiles des morts le jour précédent ». (Peyron, p. 51).

Guillaume Le Heuc

« Par testament daté du vendredi après la fête de Saint Pierre Es-liens (2 août) 1401, Guillaume Le Heuc donnait à Daoulas 4 livres de rente, et demandait à être enterré dans l'église abbatiale » (A.D.F., 1 H 3).

Jacques, seigneur du Faou, et Tephaine de Saint-Juzel, sa femme

« Le 10 may 1442, testament de Jacques, seigneur du Fou et Tephaine de Saint-Juzel, par lequel ils fondent une messe par semaine à perpétuité en l'église Notre Dame de Daoulas... » (Peyron, p. 49).

Olivier Le Meudec

« Le 3 juin 1523, testament d'Olivier Le Meudec par lequel il a baillé 20 sols sur la maison de Kerberiou et aplacement de maison au Graz, à l'abbaye, à charge de celebrer une messe à chacun an à son intention à pareil jour de son trépas » (Peyron, p. 74).

Olivier Le Marhic

« 1544, 19 septembre, garant d'un vergier près Saint Nicolas, que Olivier Le Marhic, prêtre, a donné à l'abbaye pour une messe à être dicte à chacun jour de mardy par semaine en l'église abbatiale » (Peyron, p. 84).

B. Abbés de Daoulas ne figurant pas dans les documents nécrologiques:

Louis de La Pallue (1399-1409)
Sur cet abbé, voir Peyron, p. 36 et *sq.*

Etienne Petit (1410-1440)
Peyron, p. 41 et *sq.* (220).

---

(220) Description du tombeau d'Etienne Petit: « Au milieu de cette chapelle [du Fou], réservée pour la sépulture de quelques bienfaiteurs et pour la sépulture des chanoines de la dite abbaye, il y a un tombeau élevé de deux pieds sur lequel est représenté un abbé revêtu de ses habits pontificaux, la crosse entre les bras, le bout de laquelle est avalé par un dragon, le tout d'une seule pierre parfaitement bien sculptée. A un des côtés est représenté l'écusson de ses armes qui est *d'azur à la face d'argent chargée d'une tête de lyon des gueulle, la dite face accompagnée de deux croissants d'or en chef et de deux besants de même en pointe.* La crosse abbatiale passant en pal sur l'écu. Il y a encore sur la dite tombe un autre écu chargé d'une fougère qui est pour désigner sa patrie et non pas son blason; autour est écrit: « Cy git Etienne Petit, abbé de Daoulas, natif de Fougères. Dy [pour Dieu] ly pardouint ». (Dom Louis PINSON, dans Peyron, p. 47).

Etienne Petit fut recommandé au duc de Bretagne Jean V par le pape Jean XXIII

Jean du Largez (1502-1520)

Cet abbé est mort aux ides de novembre (13 de ce mois) d'après dom Louis Pinson. Sur son abbatiat et les nombreuses fondations qu'il effectua, voir Peyron, p. 61 et *sq.* Notons que son frère (et hononyme) est inscrit dans le ms. fr. 22329 au 19 février 1530 (221).

Charles Jégou (1519-1535)

Ancien recteur de Tréoultré-Penmarc'h, chanoine de la collégiale de Saint-Trémeur de Carhaix en 1512 « a gouverné 15 ans et est mort le 3 des ides de janvier (11

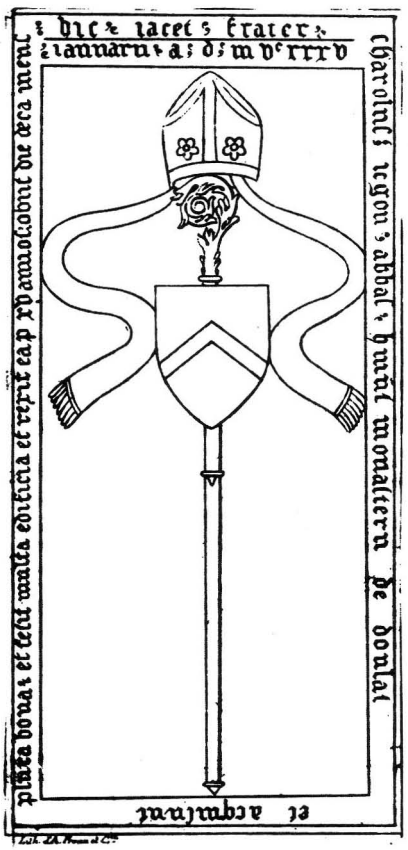


Fig. 4. — Daoulas (cimetière). *Tombe de l'abbé Charles Jégou.*

(Baldassare Cossa) en 1410 (A.D.L.A., E 51/2). Cet abbé aurait été de l'ordre des Templiers (*sic*) [Bibl. mun. de Nantes, ms. 950].

(221) Epitaphe de la tombe de Jean du Largez selon dom Louis Pinson: « Hic jacet frater Johannes du Largez espicopus Eveneten et abbas huius monasterii eidem permulta acquirens

janvier) 1535». (Peyron, p. 71 et *sq.)* [222]. Il fit faire la maîtresse-vitre achevée vers 1530, la sablière en 1529 (CASTEL, S.A.F., 1977, t. CV, p. 154-155) et fut un mécène actif.

Olivier du Chastel (1536-1550)

Il était le fils du célèbre Tanguy du Chastel et de Marie du Juch. Dom Louis Pinson situe sa mort au 5 des ides d'octobre (11 octobre). Sur cet abbé, voir Peyron, p. 82 et *sq.* (223).

---

bona honorifice illud rexit sex annos obiit sexta luce novembris anno 1533 cuius anima sit in pace amen».

Sur le commentaire de ce texte, voir Peyron, p. 70, qui pense «sexdecim annos» au lieu de «sex annos».

(222) «Il [Charles Jégou] fut enterré devant le maître autel sous une grande pierre de cinq pieds de long sur deux et demy de large, sur laquelle est représenté au milieu un écusson *de gueulle au chevron d'argent aux trois papillons de même,* l'écu surmonté de la mitre et la crosse passant derrière l'écu tout du long de la pierre et autour est écrit: «Hic jacet frater Charolus Jegou abbas huius monasterii de Doulas et acquisivit plura bona et fecit multa edificia et rexit CA p. XV annos obiit die deca mens januarii a d M V C XXXV.» (Peyron, p. 81).

(223) «Au costé de l'Évangile il y a un tombeau de pierre élevé de deux pieds où est représenté en bosse un abbé couché, revêtu de ses habits pontificaux, la crosse en main, autour duquel est écrit: Cy git Reverend Père en Dieu, frère Ollivier du Chastel, abbé de céans, fils de deffunct messire Tanguy du Chastel et de dame Marie du Juch, dame du Chastel et du Juch, ayant régné 14 ans, décédé le 11 octobre 1550. Ses armes sont en deux endroits de ce tombeau *fascées d'or et de gueulle de six pièces* l'écu surmonté de la crosse, qui est du Chastel» (Peyron, p. 84).

Ce tombeau se voyait sur les quais du port de Brest au début du XIX[e] siècle (J.F. BROUSMICHE, *Voyage dans le Finistère en 1829, 1830 et 1831,* édit. Morvran, p. 56 et *sq.*) où il fut certainement la proie des «piqueurs de pierre».

INDEX DES NOMS DE LIEUX

(Les chiffres en italique renvoient à l'article publié dans le volume précédent; les chiffres en caractères romains renvoient au présent article).

A

Aaron (seigneurie d'), 109.
Acquigny (seigneurie d'), *97.*
Acre (archidiaconé d'), 130.
Arrouaise (congrégation d'), 86.
Avesnes, *87,* 115.

B

Baslit (rue du), 123.
Bayonne (rue du), 116.
Beauport (abbaye de), 122.
Belle-Isle, *99.*
Benodet (Saint-Thomas de), 105.
Blein (château de), 109.
Bodivy, 123, 130.
Bréhant-Loudéac, *86.*
Brest (séminaire royal de la marine de), *88.*
Brindisi (Brundusium), *98.*
Broc Calvi, 117.
Burec, 133.
Buzit (fontaine), 129.

C

Caer an biget, *93.*
Camaret, 105, 116, 117, 120, 123, 124, 129.
Camfrout, 112, 114.
Carpont (seigneurie de), 117.
Castillon, *94.*
Chancelade, *86.*
Châteaulin, *91.*
Châteauneuf-en-Thimerais, *99.*
Coatméal, 112.
Coetenes, 123.
Coetmeur, 110, 133.
Coatmorvan (seigneurie de), 118.
Concarneau, *94.*
Cornouaille (comté de), *99.*
Cornouaille (évêché de), *94,* 103, 106, 114.
Cramissy, 109.
Cras (Le), 115, 140.
Creachcarvin, 104, 119.
Creacherin, 104.
Croasandrec, 126.

D

Daoulas (rue de), 121.
Dirinon, *91, 94,* 107, 118, 119, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 133.
Douves, 109.

E

Ergué-Gabéric, *91.*
Espagne, 116.

F

Faou (chapelle abbatiale du), 118, 132, 140.
Fontaine-Blanche (chapelle de la), *97.*
Formigny, *94.*
Forn Fili, 130.
Forquilly, 105, 131, 132.
Frémerville, *98.*
Fresq Beussit, *91.*
Fresque (Le), 122.

G

Garz-an-Floc'h (ou Kerzafloc'h), 118.
Goeled, 129.
Grandchamp, 107, 120.
Graz (Le), 115.
Guen Lagadic, 116, 130.
Guerledan, 119.
Guermeur (rue de), 119.
Guern, 119.
Guernanboulc'h, 127.
Guinevez, 117.
Guingamp, *94, 99.*

H

Hanvec, 109, 114, 115, 117, 119, 127, 129.
Harecheren, 127.
Hillion, *94.*

I

Irvillac, 105, 114, 119, 123, 124.

K

Keinmerc'h (Quimerc'h), *91,* 108, 140.
Ker an clouar, 109.
Keranglian (Keranglissian), 118, 133.
Keranguinezec-Coëterou, 132.
Keranhoat, 121, 125.
Kerarstrang, *94.*
Kerdaoulas, 118.
Kerdezhuel, *93,* 132.
Kerdiles, 119.
Kerdrevel, *93.*
Kereben, 121.
Kerener, 121.
Kereret, 121.
Kergoal (ou Kergoat), 118.
Kergoët, 118.
Kergonan (seigneurie de), *91.*
Kergueneyn, 131.
Kerguiabo, 119.
Kerhéré, 126.
Keriou, 131.
Kerioual, 127.
Kerisit, 123.
Kerlojean (ou Kerlogean), 118.
Kernizi, 126.
Kerouisy, 120.
Kerpradon, 120.
Kerrehoc, 125.
Kersanton (ou Kerzanton), 118.
Kersulec, *91.*
Kertrauell, *93.*
Kervern, *94,* 126, 140.
Kervezengar, 120.
Kervezgar, *93.*
Kerviec, *95.*

L

Lambézellec, 130.
Lampaul-Ploudalmézeau, 117.
Landeder, 115.
Landerneau, 105, 121, 125.
Landévennec (abbaye de), *86,* 138.
Langolen, *91.*
Lan Harmel, 115.
Lannedern, 115.
Lannervel, 115.
Lanvillio, *94.*
Lazret, 119.
Leincautper, 119.
Lemcantper, 119.
Léon (évêché de), 106, 117, 118.
Lespervez, 118.
Lesploëmenan, 117.
Lesquillec, 133.
Lesquivit, 125.
Lestrmeral, *94.*
Lesvreac'h, *95.*
Leur an cartis (ou Leur ar Hardis), 114.
Lezuzan, 130.
Lingoual, *94.*
Liorzinic, 125.
Llan-Erfyl, 115.
Loc-Eguiner, 121.
Logonna, 104, 119, 120, 123, 129.
Lohennec, 124, 125.
Loperhet, *95,* 118, 119, 121, 125, 128, 129.

M

Mahalon, 118.
Marchalleac'h, 132.
Marie-Madeleine (chapelle abbatiale de), 110, 130, 132.
Martyre (La), *97,* 107, 130.
Minihy, 131.
Morlaix (Monte relaxo), 108, 124, 138.
Morvan (moulin), 118.
Mur (Notre-Dame du), 108, 124.

N

Nantes, *97, 100,* 130.

O

Orbaix, 104.

P

Parc (Le), 133.
Parc an croas, 119.
Parc illien, 114.
Parc neuf, 129.
Paris (Université de), *87,* 106.
Pavie, 116.
Penanbran, 124.
Penancoët, 125.
Pen ar bouillen, 119.
Pennanguern, 119.
Penvern, 127.
Perguet-Bénodet, 112.
Pizzighettone, 116.
Plénée-Jugon, 109.
Plessix, 125.
Ploëmenan, 117.
Plonéour, *86,* 118.

Ploudiry, *94*, 105, 114, 121, 127, 132.
Plougastel, *93*, 107, 110, 117, 118, 121, 123, 125, 132.
Ploumoguer, *94*.
Plounéour-Ménez, *86*, 118.
Plouzané, *94*.
Porsguen, 118.
Porte-Rouët, 109.
Prières (abbaye de), *101*.

Q

Quelieuc, 133.
Quimerc'h, *91*, 108, 140.
Quimper, *91*, *94*, *97*, 103, 109, 114, 117, 122.
Quimperlé (Sainte-Croix de), *99*.
Quinquis, 124, 125.

R

Rochmocuf, 119.
Rochquevezen (ou Rochquerezen), 126.
Rohou (manoir du), 127.
Rome, 123.
Rosaire (chapelle abbatiale du), 122, 125, 130.
Roscanvel, 114, 117.
Roscerf (seigneurie du), 117.
Rosnyvinen, *94*.
Rumengol, 115.
Rumicquel (ou Runmychael), *94*.

S

Saint-Adrien, 123.
Saint-Alban, 109.
Saint-Brieuc (évêché de), 109.
Saint-Corentin (église de), *99*.
Saint-Claude (montagne de), 117.
Saint-Gilles (chapelle abbatiale de), *94*, 118, 132.
Saint-Goulven (chapelle abbatiale de), 119.
Saint-Jacques de Monfort (abbaye de), *86*.
Saint-Jean (chapelle de), 103.
Saint-Jean des Vignes (abbaye de), *86*.
Saint-Mathieu du Finistère (abbaye de), *86*, 138.
Saint-Mayeux (paroisse de), *97*.
Saint-Nicolas (chapelle de), 106, 140.
Saint-Nicolas de Bari (pèlerinage de), *87*.
Saint-Pol-de-Léon, 104, 131.
Saint-Potan (paroisse de), 105.
Saint-Sébastien (chapelle abbatiale de), 125, 126.
Saint-Thomas de Landerneau (prieuré de), 114, 122.
Saint-Victor (abbaye de), *86*.
Sainte-Anne (chapelle), 118, 125, 127.
Sainte-Anne de Plougoulm (chapelle de), 117.
Sainte-Brigitte (prieuré de), 128.
Sainte-Croix de Guingamp (abbaye), *86*.
Sainte-Croix de Quimperlé (abbaye de), *99*.
Sainte-Madeleine (chapelle de), 110.
Sainte-Marie du Pornit (prieuré), *86*.
Sainte-Trinité (chapelle abbatiale de la), 107, 122.
Sainte-Trinité (chapelle), 104.
Sept-Saints (carrefour des), 123.
Sizun, *94*, 121, 124, 125, 127.
Squivit (et Squilit), 116.
Stangan-Ponthir, 119.
Stangmeur, 126.
Stum, 128.

T

Taillard (seigneurie de), 123.
Thrace, *87*.
Treastel, 126.
Trébéolin, 121.
Trefaharn (ou Trévarn), 123.
Tréguier (évêché de), 106, 130.
Trellu, 108.
Tréoultré-Penmarc'h, 141.
Troevezec (ou Traonvezec), 134.
Trohannet, *91*.
Ty-Kerancoët, 119.

V

Vannes, 109, 121.
Ville-Etienne, 109.
Villeneuve (abbaye de), *99*.

INDEX DES NOMS DE PERSONNES

A

Agires Sizun (Hervé), 117.
Agnetie (Hervé), *93*.
Alain III, duc de Bretagne, *99*.
Alain VI, vicomte de Rohan, 103, 104, 105.
Alain dit le Noir, duc de Bretagne, *101*.
Alnet (Dom Guillaume de), 130.
An Ansquellec (Morice), 114.
Angélique (femme de Jean Hamon), 116.
An Mescoez (Jean), 114.
An Nacheneur, 108.
An Naheneuc, 108.
Audren de Kerdrel (Dom Maur), 111.
Auregene, 127.
Autret (François), 119.
Avangour (Marguerite d'), *97*.
Avicene, 125.
Azelice, 124.
Azelie, 133.

B

Bar (Louis de), 106.
Béatrix d'Angleterre, 104.
Bernard (Azelie), 120.
Bernard (Guillaume), 120.
Berthe, femme d'Alain dit le Noir, *101*.
Blanche, 128.
Blanche de Bretagne, *99*.
Boizuc, 124.
Bonderff (Jean), 119.
Bot ar Guezen (Catherine), 123.
Botguéry (de), 126.
Bouchard (Alain), historien, 108.
Bouchet (Gui du), évêque de Quimper, *102*.
Bouquin (Pierre), 116.
Bresto, 123.
Buzic (Even), 107, 118, 138.
Buzic (Guidomarc), 114.
Buzic (Yves), 104, 118.

C

Caan (Hervé), prieur, 112.
Cabellic (Yves), évêque de Quimper, 104.
Cadioc, évêque de Vannes, *86, 97,* 106, 109.
Cadoc (Hervé), 124.
Campis (Radulphus de), 109.
Cécile, 124, 133.
Charles VI, roi de France, *100.*
Charles IX, roi de France, 106.
Chastel (Marguerite du), 103.
Chastel (Olivier du), abbé de Daoulas, 142.
Chastel (Tanguy du), 142.
Clécunan (de), 126.
Clerc (Hervé), 121, 134.
Clerc (Yves), 121, 134.
Clisson (Béatrix de), 108.
Clisson (Olivier de), 108.
Clisson (sire de), 108.
Coet-an-Lem (Pierre), 129.
Coët Coursent (Yves de), 116.
Coëtivy (Alain de), cardinal de Sainte-Praxède, 107.
Coëtlogon (de), évêque de Quimper, 111.
Coëtmenec'h (famille de), 121, 125.
Coëtnempren Liscoët (famille de), 118.
Conan III, duc de Bretagne, *100, 101.*
Conan IV, duc de Bretagne, *99, 101.*
Conan (Hervé), 130, 131.
Constance de Bretagne, *99, 100.*
Cornouaille (Alice de), 125.
Covour (Hervé), 123.
Cozty-an-guer (Hamon), 133.
Cozty'an queis, 134.
Cren (Guillaume), 119, 120.
Crisaner (Auffret), 115.

D

Daniel dit Calvus Caradeuc, abbé de Daoulas, 105, 109.
Daniel dit Militis, abbé de Daoulas, 109.
Davies, 115.
Donesez (Guillaume), 107.
Donval (Pascal), 117.
Dourvez (Guillaume), 107, 120.
Du Cange, 114, 115, 124, 129, 138.

E

Elfael, 115.
Elienora, veuve d'Hervé, sénéchal de Daoulas, *91, 95,* 103, 136.
Elienore, *91, 95.*
Elvel, 115.
Ermengarde, femme d'Alain Fergent, duc de Bretagne, *100.*
Ervel, 115.
Eudes de Porhoët, *100.*
Eugène IV, pape, 108.
Even, abbé de Daoulas, 105, 137.
Even (Hervé), 129.

F

Fabry (Alain), recteur de Sizun, 121.
Faou (Jacques du), 140.
Faou (Morvan du), *98.*
Faou (seigneurs du), *98,* 105, 140.
Febure (Alain), 121.
Fergent (Alain), duc de Bretagne, *100.*
Foesnant (Eudes de), 105.
François I^er^, roi de France, 116.
François II, duc de Bretagne, 118.

G

Gaignières, 110, 111.
Gall (Daniel), 130.
Geoffroy, duc de Bretagne, *99, 100.*
Gloaguene, 129.
Gloannon, *91.*
Gloueguene, 128.
Gourio (Alain), *87.*
Gourvezen (Guillaume), 115.
Gourvezen (Hervé), 115.
Gourvezen (Marie), 116.
Gourvezen (Yves), 115.
Gourverets (Rodolphe), 133.
Gozern (François), prieur, 117.
Grall (Guillaume), 140.
Grégoire XI, pape, 121.
Guenfridde, 126.
Guengat (Alain de), 116.
Guennel, *93.*
Guenoredou (Jean), 115.
Guerandy (Guillaume), 131.
Guerandy (Olivier), 119, 129.
Guerandy (Yves), 129.
Guerault (Guillaume), 131.
Guerault (Jean), abbé de Daoulas, *87,* 105, 106, 110, 131.
Guernlech (Dom Gestin de), 121, 134.
Guesclin (Bertrand du), 108.
Guicastel (Hervé de), abbé de Daoulas, 110.

H

Hamon (Jean), 116.
Harlay (du), 121.
Hazenisia, fille d'Alain Kaerheuc, 104.
Henri II, roi d'Angleterre, *99, 100.*
Henri III, 104.
Hervé, abbé de Daoulas, 106, 137.
Hervé, sénéchal de Daoulas, *93,* 103, 109, 136, 137.
Hervé (Guidon), 119.
Hervé (Jean), 127.
Hervigny (Téophanie),114.
Hilion (Maria), *94,* 109.
Hoël, comte de Cornouaille, *100, 101.*
Hugues, évêque de Tréguier, 132.
Hugues, sieur de Châteauneuf-en-Thimerais, *99.*

I

Inisan (Daniel), *91.*
Inisan (Yvon), *91.*
Innocent XI, pape, 108.

J

Jean I^er^ le Roux, duc de Bretagne, *101,* 104.
Jean II, duc de Bretagne, 104.
Jean IV le Conquérant, duc de Bretagne, *100,* 103, 125.
Jean V le Sage, duc de Bretagne, *97, 100,* 103, 105, 140.
Jeanne de France, *100.*
Jégou (Charles), abbé de Daoulas, *94,* 106, 141, 142.
Jouhan (Tanguy), 124.
Juch (Marie du), 142.
Judicel (Harenize), 115.
Judicel Creu (ou Cren), 125.
Judith, comtesse de Bretagne, *101.*
Juhell, comte de Nantes, *101.*

K

Kaer an clouar (Radulphus), 109.
Kaerheuc (Alain), 104.

Kaniart (ou Canhiart), comte de Cornouaille, *99, 101, 102.*
Keneuheiz, 129.
Kenmarec (Hervé de), 110.
Kerancoët (Eléonore de), 129.
Kerancoët (Téophanie de), 123.
Keranliou (Yves Mathias de), 131.
Keranmelin (François de), 110, 133.
Kerantorn, 134.
Kerberiou, 140.
Kerbezcat (Amoue de), *94, 96.*
Kerbezcat (Hervé de), sénéchal de Daoulas, *94, 96,* 109.
Kercaoët (Elienora de), 108.
Kercoët (Charles), 123.
Kerendreuze, 134.
Kerensort, 134.
Kergoët (famille de), 107, 118.
Kergoët (Charles de), 123.
Kergoët (Mahaute de), 118.
Kergoët-Kerbabu, 126.
Kerguellac (Amice de), 104.
Kerguer (Jean), 126.
Kerguern-Mendu (famille de), 126.
Kerguiziau (Jean de), abbé de Daoulas, 130.
Kerigny (Amice), 130.
Kermaroci (Hervé), 110, 111.
Kernestruer (Laurent de), chanoine de Quimper, 114.
Kerobert (Yves de), 125.
Kerouarts (Urbain de), *88.*
Keroulag (Jean de), 132.
Keroullay (Guido de), 106.
Keroullér (famille de), 106.
Kerret (famille de), *94.*
Keruellaff (Anne), 104.
Kervein [ou Kervain] (Guillaume), 120.
Kervennic (Yves), 131.
Kervigny (Marguerite), 106.

L

La Forest (Even de), évêque de Quimper, 104.
L'Ancheur (Daniel), 129.
Landeleau (Hervé de), évêque de Quimper, 109.
Lantrou (Alain), 131.
La Pallue (Louis de), abbé de Daoulas, *87,* 140.
La Pallue (Marie de), 125.
Largez (Jean du), 104, 115.
Largez (Jean du), abbé de Daoulas, *87,* 115, 122, 141.
Launay (Marguerite de), 125.
La Villeneuve (Blanche de), 118.
Le Baud (Pierre), historien, *84, 85, 102,* 137.
Le Bontez (Pindon), 120.
Le Bourhis (Jean), 128.
Le Breton (Guillaume), chroniqueur, *98.*
Le Burelle (Marguerite), 123.
Le Dourser (Yves), 131.
Le Fèvre (Alain), 121.
Le Fustec (Morvan), *87.*
Le Gall (Catherine), 128.
Le Grand (Albert), hagiographe, *83, 97.*
Le Guentil (Yves), 120.
Le Heuc (Guillaume), 140.
Le Jacobin (Françoise), 119.
Le Jar (Jean), 126.
Le Lann (Rodolphe), 119.
Le Lay (Guillaume), abbé de Daoulas, *87,* 107, 122, 125, 126.
Le Maout (Alain), évêque de Quimper, 125.
Le March (Guillaume), 133.
Le Marhec (Geoffroy), évêque de Quimper, *98,* 118.
Le Marhic (Olivier), 140.
Le Maucazre (famille), 129.
Le Maucazre (Jacques), prieur, 117.
Le Mélénec (Jean), prieur, 128.
Le Mesgouez (Yvon), prieur, 114.
Le Meudec (Olivier), 140.
Le Mezgouez (Olivier), prieur, 114.
Le Moine (Olivier), 125.
Le Mouel (Alain), évêque de Quimper, *102,* 110.
Le Ohenec (Téophanie), 124.
Léon (Guyomarch VI, vicomte de), *85, 98, 99,* 109, 131.
Léon (Guyomarch VII, vicomte de), *98,* 110, 131.
Léon (Hamon de), évêque de Saint-Pol-de-Léon, *98.*
Léon (Hervé II de), *98, 99,* 105.
Léon (Hervé III, comte de), *98, 99,* 110, 128, 131.
Léon (Hervé V, vicomte de), 103, 104.
Léon (Hervé VII de), *97,* 107, 120.
Léon (Jeanne de), 108.
Léon (Salomon de), 105.
Léon (Yves), 128.
Le Page (Henri), 131.
Le Parc (Guidon), 116.
Le Pelletier (Dom Louis), 115.
Le Prédour (Harenerie), 132.
Le Prédour (Jean), abbé de Daoulas, 106, 112.
Le Scanff (Alain), 108, 127.
Le Scanff (Alain), chapelain, 127.
Le Stang (Guillaume), 133.
Le Tapardec (Yvonne), 129.
Le Veyer (Hervé), 117.
Lisiard, *91.*
Lochan (Hervé de), 128.
Lohan (Yves), maréchal de Daoulas, 127, 138.
Lohennec (Téophanie), 124, 125.
Lopriac (famille de), 115.
Lopriac (Louis de), 115.
Lopriac de Coatmadeu (famille de), 115.
Louet (Alain de), 123, 124, 115.
Louet (Jean du), 125.
Louet (Macé du), 125.
Louet (Pierre du), 125.
Louet (René du), abbé de Daoulas, 108, 126, 127.
Louet (famille du), 121, 130.

M

Machon (Geoffroy), 104.
Madec (Jean), *95.*
Margilie, femme d'Hervé de Léon, *98.*
Marguerite de Bretagne, *97,* 105.
Marie de Bretagne, 110.
Marmezec, 128.
Martin (Glougueune), 129.
Mauclerc (Pierre), *97, 101.*
Maufuric de Lezuzan (Geoffroy), 124.
Maufuric de Lezuzan (Guyomarch), abbé de Daoulas, 107, 114, 124.
Maufuric de Lezuzan (Hervé), 109, 119.
Maufuric (Hervé), 109, 119.
Melian (Jean), 121.
Mesgouez (Guillaume), 114.
Mesgouez (Jean), 114.
Milian (Yvon), 107, 121.
Moëlan (Bernard de), évêque de Quimper, *84, 99,* 111.
Montmorancy (Jeanne de), femme d'Hervé VI de Léon, *98,* 108, 127.
Montmorency-Luxembourg (famille), 121.
Morant (Alain), 123.
Morvan (Jeanne), 133.
Morvan (Yves), 133.

N

Névet (de), 118.

Nicol, 128.
Nobilic, 129.
Nobilis, femme de Guyomarch VI de Léon, *85, 98, 99.*

O

Omnès (Alain), 120.
Omnès (Gabriel), 123.
Omnès (Hervé), 120.
Ouuen (Hervé), *93.*

P

Palud (Jean de), prieur, 129.
Penguam (Guillemette), 126.
Petit (Etienne), abbé de Daoulas, 106, 140.
Philippe Auguste, roi de France, *97.*
Plégis (de), soldat, 125.
Plom (An), 130.
Plom (Jeanne), 130.
Plom (Michel), 130.
Pontantoul (Dom Henry), 117.
Potaire (Guy), abbé de Daoulas, 105.
Potan (Yves), 105, 125.
Poulmic (Hervé de), abbé de Daoulas, 105, 106, 107, 134.

Q

Quemener (Catherine), 107, 121.

R

Rainaud, évêque de Quimper, *86, 87, 97,* 106, 109.
Rais (ou Retz) [Marguerite], *97,* 107.
Rieux (Claude de), 116.
Rieux (René de), abbé de Daoulas, *88,* 104, 120.
Rivallon, abbé de Daoulas, *86,* 106, 137.
Rivoal, 114.
Rochedif (Hervé), *87.*
Rohan (Alain VIII, vicomte de), *97,* 107, 108, 109, 128.
Rohan (Claude), évêque de Quimper, *87,* 109.
Rohan (Henri de), 110.
Rohan (Jacques de), 110.
Rohan (Jean II de), 110.
Rohan (Jean, vicomte de), 104, 109.
Rohan (Jeanne de), 103.
Rohan-Gié (Pierre de), 116.
Rosmadec (Bertrand de), évêque de Quimper, 103, 115.
Rosmadec (Guillaume de), 103.
Rosnyvinen (famille de), 107, 121, 140.
Rosnyvinen (Jean de), 107, 121, 140.
Rounault (Hervé), 116.
Rounault (Jean), 116.

S

Sagot, 133.
Saint Corentin (fête de), 114.
Saint Clément (fête de), 104.
Saint-Deni (famille de), 123.
Saint-Esprit (Messe de), 113, 114, 118, 121, 123, 140.
Saint-Juzel (Guillaume de), 107, 109.
Saint-Juzel (Tephaine de), 140.
Saint-Juzel (Yves de), 105.
Saint Michel (fête de), 131.
Saint Thomas de Cantorbéry, 105.
Sainte Nonne (vie de), *87, 93.*
Sainte Vierge (fête de la), 114.
Sainte Vierge (messe de la), 116.
Salomon, *91.*
Scissoris de Forquilly (Alain), abbé de Daoulas, 105, 106, 110.
Sénéchal (Hervé), *93,* 132.
Sixte IV, pape, 117.

T

Teui (Pierre), 121.
Théobald (Jean), 122.
Tournemeine (de), 110, 133.
Tréanna (famille de), *94, 95.*
Tréanna (Guyomarch de), *94, 96.*
Tréanna (Yvon de), *94, 96.*
Tréastel (Hervé), 126.

U

Usuard, moine de Saint-Germain-des-Prés, *85.*

YVES TANNEAU

Aspects de la vie sociale à travers les délibérations municipales

Ploaré et Le Juch au XIX[e] siècle *

La municipalité Aimé Halna du Fretay

Le 15 avril 1830, le conseil municipal de Ploaré, sous la présidence du maire Aimé Halna du Fretay, capitaine de frégate, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, s'assemble extraordinairement pour l'acquisition éventuelle d'une maison susceptible de servir de presbytère. Une propriété est proposée pour la somme de 4800 francs:

« *Considérant que cette propriété est située dans le Bourg et tout auprès de l'église, ce qui est très avantageux et ne se présente pas souvent; considérant que la maison est très logeable, à quelques réparations près, qu'il y a four, puits, écurie et toutes les commodités désirables, et en outre assez de terrain pour faire un jardin assez vaste et une jolie cour en avant de la maison; considérant que la commune a quatre mille deux cents francs de placés au Trésor, comme suffisante pour faire face à l'acquisition et aux réparations, le Conseil à l'unanimité est d'avis de faire cette acquisition et de ne pas laisser échapper une propriété qui convient beaucoup pour presbytère. Le Conseil pense que la commune de Douarnenez, qui est aussi desservie par la paroisse de Ploaré, ne se refusera pas de contribuer vis-à-vis de celle de Ploaré, à ladite acquisition et aux autres dépenses indispensables pour loger nos prêtres avec décence* ». Pour une fois, on pouvait espérer obtenir une entente entre les deux municipalités pour la réalisation de cette opération commune. Mais une fois encore, resurgit le vieil antagonisme entre la ville et les champs. Car par une délibération du 3 mai, le conseil municipal de Douarnenez « *se refuse de contribuer avec la commune de Ploaré à l'acquisition d'une maison et dépendances destinées au logement du curé et desservants des deux communes* ». Et les paroissiens de Ploaré, ne pouvant supporter seuls le financement du projet, on y renonce purement et simplement.

---

* Voir la première partie de cet article dans le *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 1978, t. CVI, p. 195-217.

Le 23 septembre 1830, à l'avènement de Louis-Philippe Ier, roi des Français, le maire, les conseillers municipaux, le garde champêtre lui-même, prêtent successivement le serment prescrit par la loi du 31 août: «*Je jure fidélité au roi des Français, obéissance à la Charte constitutionelle et aux lois du royaume*».

Le 17 octobre 1831, se déroulent à Ploaré les élections municipales. Le 6 novembre suivant, a lieu l'installation solennelle des nouveaux élus: tous sont cultivateurs sauf Aimé Halna du Fretay, propriétaire et ancien officier de marine, âgé de 58 ans. Avec lui, siègent au conseil: Jean Le Castrec (45 ans); Thépault Renévot (58 ans); Jean Quiniou (47 ans); Pierre Philippe (58 ans); Joseph-Ronan de Keroullas (63 ans); René Quiniou (32 ans); Yves Le Joncour (59 ans); Jean Le Castrec (62 ans); Jean-Marie Larchantec (60 ans); Jean Cloarec fils (29 ans); François Le Gac (62 ans); Guillaume Le Joncour (60 ans); Jean-Jacques Bossennec (31 ans); Jean Scordia (39 ans); Yves Guyader (60 ans). Chacun d'entre eux prête à tour de rôle le serment exigé par la loi. Le 30 janvier 1832, un arrêté du préfet du Finistère nomme comme maire et adjoint de la commune Aimé du Fretay et Jean Le Castrec, qui prêtent à nouveau le serment ès qualités.

Sous les feux de l'été, le drame frappe aux portes des chaumières, particulièrement celles des plus misérables. Le 3 août, la municipalité siège en assemblée extraordinaire; le sinistre choléra vient de faire son apparition: «*...Le Maire fait observer au conseil que le choléra existait dans la commune et qu'il était nécessaire d'aviser aux moyens de venir au secours des indigens atteints de cette cruelle maladie. Le conseil, après en avoir délibéré, considérant que le bien de l'humanité exige qu'on porte tous les secours possibles aux malheureux atteints du choléra... considérant que la commune a des fonds disponibles, le Conseil à l'unanimité est d'avis de prendre jusqu'à concurrence d'une somme de 300 francs sur lesdits fonds, pour venir au secours des indigens attaqués du choléra...*».

Comme à Pouldergat et en d'autres communes de la Cornouaille, le problème de l'enseignement demeurait entièrement à résoudre. Depuis la Révolution, déjà lointaine, rien de positif n'avait été réalisé. Le 20 août 1833, le maire de Ploaré «*met sous les yeux de l'assemblée la loi sur l'instruction primaire et l'ordonnance, en date du 16 juillet dernier. Le Conseil, vu l'étendue de la commune, qui a deux lieues de long sur lesquelles se trouvent disséminés les habitants. Considérant en outre que la population agglomérée est bien peu de chose et se trouve tout à fait à l'extrémité de la commune, le Conseil pense que les pères de famille ne voudront pas envoyer leurs enfants si loin, et qu'il y aura très peu d'individus qui profiteront des bienfaits de l'école, ce qui diminuera beaucoup le traitement de l'instituteur, qui aura à peine de quoi vivre. Cependant, si malgré tous ces inconvénients on envoyait un instituteur, le Conseil fixe à 1,50 franc la rétribution mensuelle que paiera chaque élève. Le Conseil porte à deux cents francs le traitement à accorder à l'instituteur... et fixe à quinze le nombre des élèves qui seront reçus gratuitement... La commune n'ayant pas de local, le Conseil vote une somme de 90 francs... qui sera affectée au loyer de la maison d'école...*»

La session du 11 mai 1834 est consacrée au commerce local, en l'occurrence les trois foires qui existaient autrefois au bourg du Juch, l'ancien fief des seigneurs de ce nom: « *Le Conseil, considérant que la commune n'a ni foires ni marchés, et que ses revenus se bornent seulement à l'octroi; considérant que jadis il y avait trois foires au bourg du Juch, en la commune de Ploaré, dont deux ont été supprimées, en 1793, le Conseil, vu l'avantage qu'il en résulterait pour la commune, tant pour l'octroi que pour avoir un débouché pour ses produits, est d'avis à l'unanimité de rétablir les trois foires qui existaient autrefois au bourg du Juch...* » En foi de quoi, le préfet est prié d'intervenir à cet égard auprès du gouvernement.

Au printemps de 1836, la tempête souffle avec fureur sur les hauts du promontoire de Douarnenez. L'église Saint-Herlé est la première victime de la violence des éléments, ce qui motive, le 10 avril, une séance extraordinaire du conseil, à la suite d'une lettre de « *Monsieur le Recteur, en date du 29 mars, qui demande un secours à la commune pour réparer les dégâts que le coup de vent du 28 mars dernier a occasionnés dans le toit et les vitraux de l'église de Ploaré, évalués à une somme de 700 francs, et qu'il convient de réparer le plus tôt possible, afin d'éviter un plus grand mal. Considérant que la Fabrique a épuisé ses ressources pour réparer les dégâts que la tempête du 2 février avait aussi occasionnés, considérant que la commune a plus de quatre mille francs de disponibles en caisse ou placés au Trésor* »... Le conseil vote une somme de 400 francs « *pour venir au secours de la Fabrique de l'église de Ploaré* ». De même, le conseil pense très logiquement que « *la commune de Douarnenez étant aussi desservie par la même paroisse, s'empressera de contribuer vis-à-vis de celle de Ploaré à venir au secours de la Fabrique, afin de faire le plus tôt possible les réparations urgentes que demande un aussi beau monument, en conséquence, le Conseil prie Monsieur le Préfet d'avoir la bonté d'en écrire à M. le Maire de Douarnenez, pour l'engager à provoquer de son conseil le même sacrifice, afin de réparer l'église paroissiale des deux communes* ».

Le 23 mai suivant, le maire et les conseillers doivent « *donner leur avis sur la demande des conseils municipaux de Douarnenez et de Pouldergat, relative aux marchés de ces deux communes* ». Le conseil de Ploaré estime, quant à lui, que « *les marchés de Douarnenez, qui existent depuis des années, sont nécessaires et même indispensables à cette ville, dont la population s'est beaucoup accrue. Ils sont aussi très avantageux aux habitants de la campagne, qui y trouvent un débouché pour leurs légumes et autres denrées; les marchés du samedy et dimanche, qui approvisionnent les habitants de la ville et de la campagne de viande de boucherie, et autres objets, étaient jadis assez conséquents, mais depuis quelque temps ils ont beaucoup diminué par l'absence de plusieurs bouchers étrangers, qui ont cessé de les fréquenter pour se soustraire au droit établi sur les viandes, ce qui est fâcheux pour la ville et présente des difficultés qui pourraient s'accroître au moment de la pêche de la sardine, où pendant quatre mois il y a beaucoup de monde à Douarnenez. Le Conseil pense aussi qu'il serait avantageux à Pouldavid d'avoir son marché comme autrefois, mais il est d'avis qu'il ait seulement lieu le vendredi, celui de Douarnenez se trouvant le samedi, l'autre ne peut avoir lieu le samedi, sans faire*

beaucoup de tort à Douarnenez, dont la population est beaucoup plus nombreuse».

Peu de temps après, le préfet demande aux édiles de Ploaré leur opinion «*sur l'établissement d'une route de grande communication de Douarnenez à Châteaulin*».

«*Le Conseil pense que la route de Douarnenez à Châteaulin, chemin vicinal de première classe, suffirait s'il était bien entretenu, pour les communications entre ces deux villes. Il déclare en outre qu'une route de grande communication de Douarnenez à Châteaulin n'offrirait aucun avantage pour cette commune*».

L'année suivante, le 20 septembre 1837, les conseillers renouvellent leurs réticences à l'égard du classement de cette route «*qu'on ne fréquente guère que pour aller, comme les communes environnantes et éloignées, chercher des engrais à la grève, qui ne sont pas très conséquents; en outre, Ploaré a peu de communications avec Châteaulin*».

Le 22 avril 1838, autre dilemme à résoudre, tout au moins à soumettre aux opinions de chacun: l'opportunité de «*réunir l'école communale de Ploaré à celle de Douarnenez*». Bien entendu, la réponse ne pouvait être que négative, car pour les deux communes, les réalisations communautaires représentaient tout un monde...

Sur quels arguments se basait l'opinion négative des édiles de Ploaré? «*Vu la grande étendue de la commune,* déclarent-ils, *qui a deux lieues de long, vu la situation de Douarnenez, qui se trouve tout à fait à l'extrémité de celle-ci, ce qui sera cause que très peu d'individus de Ploaré pourront profiter de la réunion des deux écoles, qui ne sera avantageuse que pour Douarnenez*»! D'une voix unanime, tous affirmèrent «*qu'ils n'étaient pas d'avis de se réunir à la commune de Douarnenez pour l'entretien d'une école communale*». Et une fois encore, le projet tomba à l'eau.

Le 8 décembre 1839, le sieur Salaun, «*élève sortant de l'École normale de Rennes*», est admis comme instituteur de l'école primaire de Ploaré. Le candidat était muni d'un certificat de moralité et de capacité. Au printemps suivant, le 18 mars, les conseillers recherchent une maison susceptible de servir de classe, de «*maison d'école*». Comme il s'avérait impossible de «*trouver dans le bourg de Ploaré un local convenable à louer*», on décida de procéder à l'acquisition d'une propriété voisine. Une somme globale de 4000 francs était nécessaire, y compris «*deux fenêtres à ouvrir, une cloison à faire, portes et fenêtres à réparer, crépir, et blanchir l'intérieur*». Le conseil «*voulant contribuer autant qu'il dépend de lui à l'établissement d'une école primaire*», vote une somme de 2000 francs pour concourir à cette acquisition, et sollicite du gouvernement une somme équivalente.

Le même jour, 18 mars 1840, les conseillers doivent de nouveau exprimer leur «avis motivé» sur le tracé à donner «*entre le Riz* (sic) *et le bourg de Cast au chemin de grande communication n° 7 de Châteaulin à Douarnenez*».

Il est préférable, pensent-ils, de le faire passer, plutôt que par Locronan, par Plonévez-Porzay, en raison du commerce de cette commune avec Douarnenez.

En 1840, il est question d'un « projet d'érection de la section du Juch en succursale ». Le conseil, réuni en séance extraordinaire sous la présidence du maire Aimé du Fretay, émet un avis évidemment défavorable, ce qui est toujours de tradition lorsqu'il est question de démembrement ou de séparation: « *Considérant que la chapelle du Juch a toujours été affectée à la paroisse de Ploaré, et qu'il n'y aurait pas d'avantage pour le public qu'elle fût érigée en succursale; considérant que l'église du Juch est un beau monument que les habitants de la section ne pourraient entretenir sans le secours de la paroisse; considérant que tous les habitants de la paroisse de Ploaré ont beaucoup de dévotion à la chapelle du Juch, et que ceux de la section du Juch tiennent aussi à ne pas se séparer de l'église-mère; le Conseil, à la majorité de douze voix contre deux, n'est pas d'avis que la section du Juch soit érigée en succursale* ».

La position des gens de Ploaré était parfaitement nette, mais il semble bien qu'au même moment, au Juch, une majorité d'habitants se dégageait en faveur de l'autonomie paroissiale de l'ancien fief des barons du Juch.

Le 17 juillet 1842, le chemin de grande communication de Douarnenez à Châteaulin revient à l'ordre du jour. Les élus de Ploaré penchent de nouveau pour le trajet passant par Plonévez-Porzay et non par Locronan, « *commune placée au milieu d'un territoire pauvre en produits agricoles, ayant en conséquence peu de denrées à exporter* ». De plus, ajoutent-ils, il faut considérer « *les grandes communications qui existent entre la commune de Douarnenez et celles de Plonévez-Porzay, Crozon, Argol, Telgruc, Trégarvan, Plomodiern, etc. qui fréquentent les nombreuses foires de Douarnenez, Pouldavid, Confort et Pont-Croix, et qui auraient beaucoup plus de chemin à faire si la route passait par Locronan; il en résulterait donc une grande perte pour Plonévez-Porzay et les communes environnantes, qui ne pourraient plus aussi facilement transporter leurs denrées à Douarnenez, qui leur offre un grand débouché pour les grains, bois, merrains, etc.* ».

En 1843, une nouvelle enquête est effectuée par les soins du préfet, qui demande, le 22 novembre, à la municipalité de Ploaré d'émettre un autre avis sur « *l'érection de la section du Juch en succursale* ». Les conseillers de Ploaré reprennent leurs arguments de 1840 contre la réalisation de ce projet et ajoutent: « *Considérant que, si par la suite la commune de Douarnenez venait aussi à se séparer de la paroisse de Ploaré, ce qui pourrait bien arriver, vu que cette commune a 4000 âmes de population, Ploaré se trouverait dans l'impossibilité d'entretenir une église, et son clocher, monuments dignes d'être conservés* ». Aussi, à la majorité de douze voix contre une, le conseil réitère fermement son opposition à l'érection du Juch en succursale. Mais déjà, les jeux étaient faits et une ordonnance royale du 16 août 1844 érigea en paroisse autonome la vaste trêve rurale de Ploaré (1).

(1) Le Juch ne devint commune autonome que par la loi du 5 avril 1899.

Le 6 juillet 1845, une séance extraordinaire nous ramène à la belle église de Ploaré, dont le clocher nécessitait d'urgentes réparations, estimées à une somme de 1420 francs. « *Le Conseil reconnaît toute l'utilité, l'urgence des travaux proposés, et désirant contribuer autant qu'il lui est possible à la conservation du clocher de l'église de Ploaré, l'un des plus beaux monuments du Département, vote à l'unanimité une somme de 300 francs pour cette dépense...* » Et, comme il fallait s'y attendre, les paysans de Ploaré ne manquent pas d'ajouter: « *Le Conseil croit devoir faire observer à M. le Préfet que la commune de Douarnenez, faisant aussi partie de la paroisse de Ploaré, il serait très juste qu'elle contribuât pour cette dépense dans la même proportion que celle de Ploaré* ». Nous ignorons la décision des Douarnenistes, mais on peut espérer qu'en la circonstance, la ville ne refusa pas de collaborer avec la campagne.

Le 30 novembre 1845, le « *curage des cours d'eau non navigables* » fait l'objet d'une délibération. Le premier est « *la rivière du Ry. Elle commence à baigner les confins de la commune de Ploaré au village de Kervellou, et vient se jeter dans la Baie de Douarnenez au pont du Ry. Parcours: 12 kilomètres. Elle borde dix propriétés et alimente trois moulins. Cette rivière n'a jamais été curée* ». Quant à la « *rivière de Pouldavid, elle commence au village de Lannivy, et vient se jeter dans l'anse de Pouldavid. Parcours: 14 kilomètres. Elle borde ou traverse sept propriétés et alimente trois moulins. Cette rivière n'a jamais été curée* ». Avec cette appréciation, « *le Conseil, après en avoir délibéré, trouve que ces deux cours d'eau sont de trop peu d'importance pour être curés* ». Ce qui paraissait évident, puisque les bricks et les goélettes n'avaient jamais eu l'ambition de vouloir remonter les rivières du « *Ry* » et de Pouldavid, classées modestement « *cours d'eau non navigables* ».

La municipalité Auguste Halna du Fretay

Les 12 et 19 juillet 1846, nouvelles élections municipales qui se déroulent sans histoire à Ploaré. Le 16 août suivant, a lieu l'installation des conseillers élus. Voici les noms des responsables communaux, dans l'ordre numérique des suffrages obtenus: Auguste du Fretay (29 ans); René Quiniou (46 ans); Yves Bourhis (35 ans); Yves Pensec (50 ans); Jean-Jacques Bossennec (57 ans); Guillaume Prigent (46 ans); Jean Hascoët, du Juch (55 ans). Chacun prête à haute voix le serment exigé par la loi du 30 août 1830: « *Je jure fidélité au Roi des Français, obéissance à la Charte constitutionnelle et aux lois du royaume* ».

A la fin de l'année, les travaux de restauration et de consolidation du clocher de Ploaré sont achevés, à la grande satisfaction des paroissiens, qui témoignent d'une légitime fierté de posséder un monument aussi remarquable. Ces travaux consistaient essentiellement en « *une opération de rejointoiement* », confiée, le 4 novembre 1845, au sieur Sévellec, plâtrier. Le conseil reconnut avec satisfaction que l'entrepreneur avait « *rempli toutes les clauses et conditions du marché* ».

Le 26 décembre, à la suite d'un arrêté du préfet du Finistère, Auguste Halna du Fretay prête, comme maire de Ploaré, le serment traditionnel, de même que son adjoint, Jean Le Castrec.

Le même jour, 26 décembre, lendemain de Noël — un triste Noël en vérité pour les malheureux — la municipalité se penche précisément sur leur sort, très peu enviable, à la suite d'une circulaire préfectorale sur « *les moyens à prendre pour secourir les indigents de la commune* »: « *Vu la situation financière de la commune, de laquelle il résulte qu'elle a quelques fonds de disponibles en caisse; vu le nombre des indigents de la commune qui sont depuis longtemps sans travail; vu la cherté des grains, le Conseil, désirant contribuer autant qu'il dépend de lui, au soulagement des indigents de sa commune, en leur donnant du travail... vote... une somme de deux cents francs qui sera employée à l'amélioration des chemins vicinaux de la commune* ». Il faut reconnaître que c'était là un cadeau de Noël bien tardif! D'autant plus que cette mesure sociale ne constituait qu'un médiocre palliatif à l'infortune des pauvres gens.

Nous en avons le témoignage, le 3 avril 1847, dans une séance consacrée à ce douloureux problème. Le maire expose au conseil: « *1° Que presque tous les ouvriers indigents de la commune étaient occupés aux travaux qui se font sur les routes, mais que la modicité de leur salaire était loin de suffire à leur besoin et à ceux de leurs familles, par suite de la grande cherté des grains et de toutes les denrées en général. 2° Qu'il était urgent de prendre le plus tôt possible quelques moyens pour diminuer la misère qui règne parmi ces malheureux composés en grande partie de marins, qui n'ont d'autres ressources que la pêche de la sardine, qui a manqué presque complètement cette année* ». Aussi le conseil, en soulignant que la commune ne disposait d'autres ressources que des droits d'octroi, à peine suffisants pour faire face à ses dépenses courantes, et « *vu la loi par laquelle le Gouvernement a mis à la disposition de M. le Ministre de l'Intérieur un crédit de deux millions pour être distribué aux communes comme secours* », prie le préfet de « *bien vouloir faire tout ce qui dépendra de lui, pour que le Gouvernement comprenne pour quelque chose la commune de Ploaré, dans ce crédit de deux millions, afin de pouvoir donner quelques soulagements aux familles les plus misérables* ». Le 9 mai 1847, un arrêté ministériel accorde à la commission de bienfaisance de Ploaré, un secours de 300 francs sur le fonds des deux millions votés par le gouvernement. Le conseil municipal décide de consacrer cette somme à « *des distributions de pain aux indigents, proportionnellement à la position et au nombre d'enfants de chaque famille* ».

Le 5 mai 1848, à la suite d'une lettre du commissaire du gouvernement provisoire de la République, la municipalité tient une séance exceptionnelle, afin de donner son avis sur « *le classement de la portion de l'ancienne route nationale n° 165, abandonnée sur le territoire de cette commune, par suite de rectification aux abords de Douarnenez* ». Les réflexions et les commentaires des conseillers à cet égard ne manquent pas d'intérêt: « *Considérant,* disent-ils, *que l'embranchement vers Douarnenez et passant au Bourg de Ploaré est indispensable, attendu que la plus grande partie de la population de cette commune est dans l'obligation de passer par ce chemin, pour se rendre au Bourg,*

ainsi que toute celle de Douarnenez, dont l'église paroissiale est au bourg de Ploaré... Considérant que toutes les réunions et réjouissances publiques, telles que les noces, les danses, etc. ont toujours lieu dans le Bourg, sur la route, le seul endroit qui convienne à cela; considérant que l'embranchement vers Pont-Croix, quoique beaucoup moins important, est aussi indispensable pour les cultivateurs de Pouldergat et des environs, qui y passent pour aller prendre des engrais de mer (sable et goémon) au Ry... », le conseil est d'avis de classer l'embranchement vers Douarnenez, passant au bourg de Ploaré, « *comme chemin vicinal de petite communication* » (8 mètres de largeur) *et l'embranchement vers Pont-Croix comme chemin vicinal de petite communication* » (6 mètres de largeur).

Le 16 juillet suivant, les édiles se consultent, afin de savoir s'il convenait de donner un avis favorable à une demande faite par la municipalité de Douarnenez, celle-ci désirant obtenir douze foires par an à partir de 1849. L'opinion des gens de Ploaré est conforme aux souhaits manifestés par les Douarnenistes et considèrent, disent-ils, « *qu'il y aura avantage pour les intérêts industriels et agricoles de la commune à ce qu'il y ait 12 foires par an à Douarnenez* ».

A l'automne de 1849, une nouvelle épidémie de choléra provoque des ravages dans de nombreuses communes du Finistère. En dehors de la cité maritime de Brest, plaque tournante exposée aux épidémies, c'est surtout à Douarnenez que sévit le fléau: 260 décès, tandis qu'à Ploaré il provoque la mort de 60 personnes, 50 à Pouldergat et 146 à Poullan-Tréboul. Le 28 octobre, on délibère à Ploaré sur « *les mesures à prendre pour combattre l'épidémie qui sévit dans la commune, et sur les ressources à créer pour secourir les indigents atteints de ce fléau* ». Le conseil, après avoir souligné qu'il y avait « *beaucoup d'indigents de la commune atteints du choléra* », et désirant contribuer « *autant qu'il dépend de lui au soulagement de ces malheureux* », vote une somme de 150 francs, « *sur les fonds libres, pour servir au paiement des cercueils des plus indigents, et à leur être distribuée comme secours* ».

Le mois suivant, le 25 novembre, une commission de trois membres est désignée pour le choix d'un terrain devant servir « *à la transformation du cimetière du Juch, en la commune de Ploaré* ». Les impératifs de cette opération nous sont ainsi donnés: « *Considérant que le cimetière actuel du Juch est entièrement rempli par suite des décès que vient d'occasionner en cette localité l'invasion du choléra; considérant que ce cimetière est placé au milieu du Bourg du Juch, ce qui peut avoir de grands inconvénients pour la santé publique, et qu'il est urgent de s'occuper immédiatement de cette affaire, le Conseil nomme... MM. Le Castrec Jean, Quiniou René et Joncour Guillaume... pour composer cette commission, qui s'occupera de suite de rechercher l'emplacement le plus convenable pour l'établissement du nouveau cimetière du Juch, en se conformant pour la distance à l'article 2 du décret du 23 prairial an 12* » (12 juin 1804). Quatre jours plus tard, ce qui constitue un exemple de célérité, la commission municipale a déjà établi son rapport « *par lequel elle désigne comme étant le plus convenable sous le rapport de la distance et du sol, pour l'établissement du nouveau cimetière du Juch, un terrain appartenant au*

nommé Trouadec (sic), *cultivateur, demeurant en Pouldergat, porté au plan cadastral de la commune de Ploaré sous le n° 96* ». Le conseil, après avoir pris connaissance de ce document, déclare en approuver la teneur et le choix effectué par la commission. Le nouveau cimetière du Juch donnait « *du nord sur terre à Pierre Neildé, de l'est sur le champ de foire du Juch, du sud sur terre à François Trellu et de l'ouest sur le chemin vicinal du Juch* » ; il avait une surface totale de 17 ares 90 centiares.

Le 13 mai 1850, l'élevage est à l'ordre du jour du conseil, ce qui pour une commune rurale était du reste une chose essentielle. Mais les conseillers ne suivaient en cela que les directives préfectorales, qui enjoignaient de délibérer sur « *les meilleurs systèmes à suivre pour l'amélioration des races chevaline, bovine et porcine* ». Selon eux, « *le meilleur moyen d'arriver à l'amélioration des races serait pour la race chevaline: 1° L'augmentation du nombre des étalons dans le département, et surtout des étalons percherons. 2° De diminuer la somme à payer pour chaque jument saillie, ce qui engagerait les éleveurs à donner la préférence aux étalons départementaux. 3° De continuer à accorder chaque année des primes de conservation aux juments poulinières et pouliches, et même d'en augmenter le nombre le plus possible.*

« *Pour la race bovine et ovine: 1° De placer dans les communes des taureaux achetés par le département, et surtout de donner la préférence à la race DU Ram* (sic) *dont les qualités supérieures sont bien connues des agriculteurs. 2° Accorder tous les ans des primes aux plus beaux élèves provenant de ces taureaux* ».

Le 1er décembre suivant, c'est le goémon, ce précieux engrais marin pour les terres côtières, qui fait l'objet des débats des élus. Il s'agissait d'émettre un avis « *sur l'époque de l'ouverture et de la coupe du goémon, sur celle de sa clôture et sur les mesures d'ordre et de police qui doivent y présider. Dans l'intérêt de l'agriculture* » on estime que « *l'ouverture de la coupe du goémon devrait avoir lieu le 1er février de chaque année et sa clôture le 31 mars* ». Comme aussi les stipulations suivantes: « *Qu'il soit défendu de couper et d'enlever du goémon, même celui que la mer jette sur le rivage, avant le lever et après le coucher du soleil. Que les habitants de chaque commune aient seuls le droit de couper le goémon qui se trouve sur son littoral. Que la gendarmerie, les maires, adjoints, la douane et les gardes champêtres soient chargés de mettre à exécution les arrêtés que M. le Préfet du Finistère se propose de prendre à cet effet, et que les contrevenants soient sévèrement punis* ».

Les voies de communication revêtent, pour l'histoire des civilisations, une importance capitale, car elles sont précisément les organes de diffusion politique, économique et sociale des hommes. Tout ce qui concerne les chemins et les routes d'antan, les modifications de classement ou de tracé, leur utilisation, méritent d'être retenus. Le 7 novembre 1851, la municipalité consacre une séance de travail à l'entretien des voies routières : « *Considérant que par suite du changement de direction de la route nationale n° 165, de Nantes à Audierne, l'embranchement passant au bourg de Ploaré, a été abandonné à la commune et classé comme chemin vicinal sur une longueur de 2 kilomètres; considérant que cette route, qui est très fréquentée, tant pour aller à*

Douarnenez, en passant par le bourg de Ploaré que pour aller prendre des engrais de mer au Ry, a besoin de grandes réparations, et que pour rendre les communications faciles avec ces trois points, il est nécessaire d'y faire une rectification sur place, d'une assez grande à l'endroit dit Le Pont de Bréhuel», le conseil désirant, «*malgré ses faibles moyens, procurer du travail en 1852 aux indigents, si nombreux de sa commune, vote à l'unanimité une somme de cinq cents francs, laquelle somme de 500 francs sera employée, avec les prestations en nature de 1852, à la rectification mentionnée ci-dessus, et dont la dépense est évaluée à la somme de 1200 francs. Le Conseil espère que M. le Préfet voudra bien comprendre la commune de Ploaré pour quelque chose dans la somme votée par le Conseil général pour faciliter les travaux des chemins vicinaux et procurer en 1852 des moyens d'existence à la classe ouvrière*».

Cette formule sociologique de «*classe ouvrière*» me semble particulièrement remarquable, car c'est la première fois qu'à cette époque je la découvre dans des délibérations municipales ou autres documents libellés dans la région douarneniste.

Le 16 février 1852, les conseillers se préoccupent des dépenses relatives à l'enseignement primaire pour l'année 1853. D'un commun accord, ils fixent le taux de la rétribution scolaire à un franc «*pour les enfants qui apprennent seulement à lire et à écrire, et à 1,50 F pour ceux qui suivent la première partie du programme énoncé à l'article 23 de la loi organique*». Le traitement fixe de l'instituteur pour 1853 demeure calculé à 300 francs. Le conseil examine ensuite si, conformément à l'article 38 de la loi du 15 mars, il y avait lieu de lui allouer un supplément de traitement, afin d'en élever «*son revenu*» au minimum de 600 francs. Les rôles de la rétribution scolaire de 1851, pris en référence, portaient à la somme de 382 francs, ce qui excluait toute allocation supplémentaire pour le maître d'école.

Le 16 mai suivant, le conseil se penche sur la loi du 11 juin 1852, portant, entre autres choses, que «*les surtaxes d'octroi sur les boissons doivent cesser de plein droit le premier janvier 1853*». A Ploaré, le montant des recettes dues à l'octroi s'était élevé, en 1851, à plus de 1600 francs. Or, par suite de l'application de cette loi, ces droits ne pouvaient plus se monter qu'à 600 francs, «*attendu que la consommation ne sera pas plus grande*»! Et les seules ressources de la commune consistaient précisément dans le produit des droits d'octroi et des cinq centimes additionnels ordinaires, et il en résulterait un déficit de mille francs par an, ce qui était considérable. Aussi le conseil émet-il le vœu que les surtaxes sur les boissons soient maintenues, «*surtout sur les alcools, dont l'abus fait tant de mal parmi la population de nos campagnes. Avant de se séparer, le Conseil croit devoir faire connaître à l'Administration supérieure que l'exécution de la loi sus-mentionnée rendra impossible l'administration de la commune, attendu qu'elle ne pourra plus faire face à ses dépenses*». Telle est cette délibération, qui demeure d'actualité aujourd'hui encore, car le problème des ressources communales constitue l'un des soucis permanents des collectivités locales.

Au seuil de l'hiver 1853-1854, le 11 décembre, le sort des malheureux justifie une fois encore les inquiétudes des conseillers municipaux de Ploaré.

Reconnaissant que « *la cherté des subsistances* » rendrait « *difficile et pénible la position de la classe indigente pendant les rigueurs de l'hiver* » et que les chemins vicinaux de la commune nécessitaient un empierrement sur une longueur d'environ 1500 mètres, le conseil « *désirant malgré ses faibles moyens, procurer du travail aux ouvriers indigents, si nombreux, de la commune* », vote sur les fonds libres une somme de 200 francs, laquelle ajoutée à celle de 240 francs provenant des cinq centimes ordinaires, permettrait de consacrer 440 francs pour « *établir des ateliers de charité sur les chemins vicinaux* ». Et de conclure en ces termes: « *Le Conseil, tout en regrettant que ses ressources ne lui permettent pas de voter une somme plus forte, espère que M. le Préfet fera tout ce qui dépendra de lui pour que la commune de Ploaré soit comprise pour quelque chose dans celle accordée par le Gouvernement pour faciliter aux communes les moyens de procurer du travail à la classe ouvrière* ».

Le 10 décembre 1854, le conseil se réunit extraordinairement sous la présidence d'Auguste Halna du Fretay, maire. Assistent à cette séance les conseillers suivants, tous cultivateurs notables de la paroisse: Jean Le Castrec, adjoint; Jean Hascoët; Yves Bourhis; Yves Guyader; René Tanter; Pierre Larhantec; Guillaume Le Joncour; Yves Pensec; Jean-Vincent Celton et Henry Renévot, conseillers.

L'objet de cette séance: la création d'une « *société de secours mutuels* » en faveur de la classe ouvrière, à la suite d'une invitation du préfet du Finistère à délibérer à cet égard. Mais les laboureurs de Ploaré n'en voient nullement la nécessité. Le triste sort des manœuvres et ouvriers semble les laisser indifférents. Cependant, la terre fertile de la commune ne leur donnait aucun souci pour leur propre subsistance et celle de leurs familles et le sort de la classe la plus misérable n'aurait pas dû les laisser insensibles. Leur délibération est très brève, comme sans importance: « *Le Conseil... malgré son désir d'employer tous les moyens qui sont en son pouvoir pour venir en aide à la classe ouvrière, n'est pas d'avis qu'il soit créé une société de secours mutuels dans sa commune, attendu qu'il est convaincu que cette société ne serait d'aucune utilité et ne ferait aucun bien* ». Décision catégorique qui peut laisser rêveur sur les efforts consentis, en matière sociale, en faveur de la classe déshéritée.

Un an plus tard, le 11 novembre 1855, la municipalité de Ploaré siège à nouveau sur injonction préfectorale, « *relativement à la création d'un atelier de charité et à la distribution de secours en nature aux indigents qui ne peuvent travailler* ». Le Conseil, « *considérant que la cherté des subsistances rendra pénible et difficile la position de la classe ouvrière indigente, pendant les rigueurs de l'hiver, et surtout celle des vieillards, des infirmes et des veuves; considérant que les chemins vicinaux de la commune sont en bon état d'entretien, mais que cependant on pourra encore y employer des ouvriers pour l'empierrement de quelques parties... et désirant malgré ses faibles ressources, procurer du travail aux ouvriers indigents de la commune* », le conseil vote une somme globale de 644 francs, destinée à la création « *d'ateliers de charité pour*

travaux aux chemins vicinaux » et « *distribution de secours en nature aux vieillards, aux infirmes et aux veuves qui ne peuvent travailler* ».

Le 12 février 1857, le préfet demande à la municipalité de prendre une décision à propos de l'organisation d'un « *service de médecine gratuite pour les indigents des campagnes* ». Voici le sentiment des édiles de Ploaré : « *Le conseil... reconnaissant tout l'avantage qui résulterait de cette précieuse institution pour la classe malheureuse des campagnes, est disposé à faire tous ses efforts pour y contribuer, et s'empresse de voter quelques fonds pour leur procurer des médicaments, lorsqu'il y aura des fonds libres en caisse, mais dans ce moment ses ressources ne lui permettent aucun sacrifice, sans préjudicier aux intérêts de la commune et arrêter des travaux de rectification en cours d'exécution sur les chemins vicinaux* ». Aussi convenait-il, pour apporter aux pauvres quelques soins, d'attendre des lendemains symboliquement meilleurs !

Le jour solennel du 12 août 1858, date du passage à Quimper de l'empereur Napoléon III et de l'impératrice Eugénie, trouve à Ploaré comme dans les autres communes de Cornouaille, une certaine résonance. Là aussi, les notables revêtus des beaux costumes bretons et les belles filles du terroir arborant les somptueux habits de fête, durent faire le voyage de Quimper-Corentin. Nous en avons le témoignage dans une délibération du 2 novembre suivant, qui nous apprend qu'une somme de 18 francs était due à M. Rossi, « *pour prix d'un drapeau qu'il a fourni à la commune à l'occasion du voyage en Bretagne de Leurs Majestés Impériales* ». Ce M. Rossi était tapissier à Quimper.

Le 12 mai 1861, la municipalité délibère à propos du « *tracé du chemin de petite communication de Douarnenez au Faou, et du classement de ce chemin au nombre des chemins de grande communication* ». Le Conseil approuve pleinement le tracé projeté et « *reconnaît que ce chemin doit être d'un avantage très grand pour les communes de Plonévez-Porzay, Ploéven, Plomodiern, Dinéault, Rosnoën, Le Faou et Douarnenez qui a un grand centre de population et qui retire des trois premières communes beaucoup de bois de construction et de chauffage, et des grains. Pour ce qui concerne la commune de Ploaré, par laquelle passera aussi ce chemin, en suivant le chemin de grande communication n° 7, depuis le Pont du Ry jusqu'à Douarnenez, il est inconstestable qu'elle n'en retirera aucun avantage, attendu qu'elle n'a pas de centre de population et qu'il ne s'y fait aucun commerce. Le Conseil espère donc que la commune de Ploaré ne sera pas appelée injustement à contribuer à la construction et à l'entretien de ce chemin* ». Puisque cette voie ne pouvait être bénéfique qu'à la seule commune de Douarnenez, n'était-il pas équitable en effet qu'elle en supporte seule tous les frais ?

Le 4 août 1861, l'ancien chemin de Douarnenez à Pouldavid est inscrit à l'ordre du jour de la municipalité, réunie sous la présidence d'Auguste du Fretay, maire de Ploaré : « *M. le Maire a donné connaissance au Conseil des demandes formées par MM. Durest Le Bris, Fenoux, Nicot et Kernaléguen, par lesquelles ils désirent obtenir la concession des parties inutiles de l'ancien chemin de Douarnenez à Pouldavid, et dont ils sont propriétaires riverains. Vu*

l'état estimatif et le plan dressé par M. l'Agent-voyer de l'arrondissement portant à la somme de 200, 25 francs, la partie de chemin à concéder, contenant 26 ares 27 centiares (pour une longueur totale de 739 mètres), *le Conseil... attendu que les portions de l'ancien chemin de Douarnenez à Pouldavid... sont inutiles, est d'avis dans l'intérêt de la commune, que la concession en soit faite à MM. Durest-Le Bris, Fenoux, Nicot et Kernaléguen, moyennant le prix estimatif dressé par M. l'Agent-voyer*».

A propos de ce vieux chemin, voici ce qu'écrivit au maire de Ploaré Jules Durest-Le Bris, avocat à Quimper: «*Monsieur le Maire, avant l'établissement de la route neuve, qui conduit de Douarnenez à Quimper, avec embranchement sur Pouldavid, on accédait à ce bourg par un chemin communal, dit chemin de Douarnenez à Pouldavid.*

«*Ce chemin, que la route impériale nouvelle a coupé en talus, se trouve aujourd'hui à cet endroit à huit, à dix mètres au-dessus du niveau de cette route. Dans les premiers temps, quelques ivrognes qui, par habitude, avaient suivi cet ancien chemin, ont trouvé la mort en tombant de ce chemin sur la route impériale.*

«*Aujourd'hui, les sieurs Pierre Kernaléguen et Fenoux ont clos cette partie voisine de leur propriété. Ceci vous explique, Monsieur le Maire, que toute fréquentation a cessé par là, si l'on excepte celle des maraudeurs et celle des gens qui conduisent sans cesse leurs vaches errantes pour brouter des fossés qui ne leur appartiennent pas, et pour y commettre des délits ruraux.*

«*Plus que personne, je suis victime de ces atteintes à la propriété, car je suis propriétaire des champs n° 3, 4, 5 et 6 du plan cadastral de votre commune, qui bordant des deux côtés ce bout de chemin, sur lequel j'aurai, en cas de vente, un droit de préemption.*

«*Cette route, je la crois utile à tous, excepté aux maraudeurs et aux contrevenants. Aussi, je compte sur votre bienveillant appui pour m'en faire obtenir la concession, moyennant le prix qui en sera régulièrement fixé. Veuillez agréer, je vous prie, Monsieur le Maire, les sentiments respectueux avec lesquels j'ai l'honneur d'être votre très humble serviteur*».

Puis les années passent, sans rien de saillant ni de notable. Les séances de la municipalité sont consacrées essentiellement à des questions administratives ou financières.

Le 28 juillet 1865, le préfet du Finistère accorde à la commune, sur les fonds du département, «*un secours de 250 francs pour l'établissement d'un paratonnerre sur le clocher de l'église succursale du Juch*».

Le 6 juin 1867, Alexandre II, empereur de Russie, était à Paris l'hôte de la France, quand il échappa par miracle à un attentat, lors duquel il se trouvait en compagnie de Napoléon III. A Ploaré, cette nouvelle, sitôt connue, provoqua l'adresse d'un message à l'empereur des Français: «*Sire, le Conseil municipal de la commune de Ploaré, interprète des sentiments de la population, a été vivement ému du danger que Votre Majesté a couru par l'affreux attentat dirigé contre l'Empereur de Russie, qui se trouvait à vos côtés, accompagné des deux Princes, ses fils.*

« Il est heureux, Sire, de voir que la Providence a bien voulu protéger, une fois de plus, vos jours si précieux pour la France, et ceux de nos hôtes illustres.

« Le pays tout entier protestera contre un semblable crime, dont l'auteur n'est pas heureusement français.

« Veuillez, Sire, recevoir à cette occasion, avec nos félicitations les plus sincères, la nouvelle assurance des sentiments respectueux et dévoués avec lesquels nous avons l'honneur d'être, de votre Majesté, les très humbles et très obéissants serviteurs.

« Fait et délibéré en séance, à Ploaré, le 16 juin 1867, et ont les membres présents signé: Auguste du Fretay, maire. Prigent, Tanter, Merdy, Le Moan, Quiniou, Pensec, Celton, Gall, Bourhis, Jean Hascoët, Guyader ».

Au demeurant, le tsar de Russie n'échappera pas à son destin, la mort par violence. Après deux attentats manqués, il sera tué, en 1881, par l'éclatement d'une bombe.

Périodiquement, l'entretien des chemins vicinaux revient à l'ordre du jour des séances municipales. Le 8 septembre 1867, les conseillers s'occupent du chemin n° 6 de Douarnenez à Plogonnec, chemin classé en 1re catégorie. Voici leur opinion à cet égard: *« L'urgence et l'importance de ce chemin sont reconnues. Il permettra aux cultivateurs des communes de Plogonnec, Briec, à une partie de ceux de Plonévez-Porzay et de Guengat, de venir facilement prendre des sables calcaires et des engrais de mer à la grève du Ry, objets si nécessaires aux progrès de l'agriculture. Ce chemin permettra également aux habitants de ces communes de se rendre à Douarnenez, grand centre de consommation, pour le transport de leurs nombreux bois de construction et de chauffage, où ils trouveront également un débouché avantageux à leurs denrées alimentaires... »*

Le 1er octobre, la municipalité consacre ses travaux au problème de l'instruction primaire. Le Conseil *« demande qu'une indemnité soit accordée tous les ans par le Ministre à l'instituteur, pour la direction d'une école communale d'adultes. Il est d'avis de maintenir le taux de rétribution scolaire à 1,50 francs par mois pour chaque élève »*. Les conseillers reconnaissent par ailleurs *« l'utilité d'une école de hameau au bourg du Juch, commune de Ploaré, qui se trouve à une distance de 6 kilomètres de l'école de Ploaré, et où il y a une population agglomérée de plus de 200 habitants; il reconnaît aussi l'utilité d'une école de filles au chef-lieu de la commune, qui serait dirigée par deux sœurs, dont l'une s'occuperait de l'école, et l'autre des malades indigents, mais les faibles ressources dont peut disposer la commune ne lui permettent pas de contribuer à l'établissement de ces deux écoles »*.

Le 9 décembre 1867, le maire fait connaître au conseil et *« aux plus imposés présents »* que la commune *« se propose de construire une nouvelle maison d'école au bourg de Ploaré, dont le plan dressé par l'architecte du département, a reçu l'approbation de M. le Ministre de l'Instruction publique »*. Le montant global du devis s'élevait à la somme de 13616,15 francs. Une

subvention ministérielle de 4000 francs devait concourir à cette réalisation. La part du département se chiffrait à 1000 francs, tandis que la commune devait avoir en caisse, « *à la clôture de l'exercice courant* » une somme de 3000 francs. Le charroi de tous les matériaux « *qui sera fait par les habitants de la commune* » était estimé à 1000 francs. Restait pour solder cette dépense exceptionnelle, plus de 4000 francs. Le Maire proposa au conseil et aux plus imposés de voter « *10 centimes par franc sur le montant des quatre contributions, pendant six années à partir de 1868* ». Il suggéra également d'opérer un emprunt de 4000 francs à 4% remboursable, à l'aide de l'imposition extraordinaire adoptée à la majorité du conseil. Avec cette nouvelle « *maison d'école* » pour les garçons, la commune avait fait construire une mairie, cette dernière incorporée dans l'immeuble.

Le 14 février 1869, le conseil délibère de nouveau à propos des dépenses relatives à l'enseignement primaire, et des moyens d'y pourvoir durant l'année. Le taux de la rétribution scolaire est fixé par mois et par élève comme suit: « *Pour les enfants de moins de 9 ans: 1,50 francs par mois; pour les enfants âgés de 9 ans et au-dessus: 1,50 francs par mois; pour les élèves indigents: 0,50 francs par mois* ». Le traitement de l'instituteur communal s'élevait à 700 francs par an. De même, une somme de trente francs était-elle prévue « *pour distribution de prix* ».

Le 30 mai suivant, la municipalité débat au sujet de « *la demande d'érection de Sainte-Hélène en paroisse et* [du] *transfert du titre curial à Douarnenez* » (2). Assemblé sous la présidence du maire, Auguste Halna du Fretay, le conseil émet son avis de la façon suivante: « *Vu 1° Le projet d'érection de la chapelle de Sainte-Hélène en église paroissiale. Vu 2° Le projet de transfert du titre curial de l'église de Ploaré à la chapelle de Sainte-Hélène, le Conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité, répond à la 1re question, érection de Sainte-Hélène en paroisse: que n'ayant pas à se préoccuper des ressources de la commune de Douarnenez, ni des obligations qu'elle veut bien contracter pour cette érection, s'en remet à la sagesse de Monseigneur, de M. le Préfet et du Conseil d'État.*

« *Pour la seconde question, le projet du transfert du titre curial, le Conseil, encore à l'unanimité, en l'absence d'un titulaire, défenseur ordinaire du titre de son église, se permettra de présenter quelques observations, avec l'espérance qu'elles seront prises en considération et approuvées (Projet repoussé à la majorité par le conseil de Fabrique, délibération du 14 février 1869).*

« *Considérant: 1° que l'église de Ploaré a joui paisiblement, depuis le Concordat de 1801, des droits que lui a conférés son titre curial, et que le décret du 20 septembre 1807 dit 1° Les titres des succursales tels qu'ils ont été désignés dans les états approuvés par nous ne peuvent être transférés d'un lieu à un autre; 2° que les nouveaux établissements ne peuvent être régulièrement faits au préjudice des anciens; 3° Qu'il n'y a aucune raison civile ou religieuse pour*

(2) C'est seulement le 3 juin 1875 qu'un décret du maréchal de Mac-Mahon, président de la République, donna naissance à la nouvelle paroisse de Douarnenez.

enlever à l'église de Ploaré l'honneur qu'en droit, on doit conserver à une église mère. 4° Que l'église de Ploaré est une des plus belles églises du diocèse de Quimper, et son clocher un des plus beaux du Finistère. Que notre église a été à différentes époques embellie à grands frais pour les besoins de la population de Douarnenez et que, pendant plusieurs années, elle devra continuer à recevoir; parce que y ayant été baptisés et y recevant l'instruction religieuse dans une langue qui leur est commune avec les habitants de Ploaré, dont ils partagent les habitudes et les mœurs, les habitants de Douarnenez y sont très attachés; parce que la chapelle de Sainte-Hélène, même avec un clergé nombreux (4 prêtres) sera toujours insuffisante pour contenir la population, et que l'exiguïté de la chapelle, la situation des lieux, et la fréquence des exercices religieux, en fera une église malsaine pour une population aussi nombreuse et aussi chrétienne qui, malgré sa bonne volonté, ne pourra pas à cause de ses charges actuelles, construire, avant plusieurs années, une église nouvelle et suffisante. 6° Que par conséquent, il y aurait injure pour la commune et l'église de Ploaré, inconvenance pour la religion et pour le titre lui-même, à faire ce transfert. 7° Que les signataires de la pétition demandant l'érection de la chapelle de Sainte-Hélène en église paroissiale ne demandent pas le transfert du titre curial de Ploaré à Douarnenez.

« Le Conseil municipal de Ploaré proteste à l'unanimité contre le projet de transfert du titre curial de leur église à la chapelle de Sainte-Hélène et se permettra d'exprimer sa surprise de trouver dans le dossier qui a été soumis à son examen, un inventaire d'objets nécessaires au culte commun, appartenant à la chapelle de Sainte-Hélène. Cette chapelle n'ayant eu jusqu'ici, aucun titre légal pour posséder, ne peut légalement rien exiger de la fabrique de Ploaré ».

Il est évident que les gens de Ploaré ne voyaient pas de gaieté de cœur poindre à l'horizon l'autonomie paroissiale de la commune de Douarnenez, avec le transfert du titre curial de la campagne vers la ville. Mais la ville de Douarnenez, par suite de l'extension de la pêche de la sardine, consécutive à la création d'usines de conserves et le prolongement de la voie ferrée jusqu'à Quimper, avait pris une importance considérable, tant au point de vue économique que démographique, et elle ne pouvait pas demeurer, pour de multiples raisons, dans l'orbite paroissiale de Ploaré (3).

---

(3) A ce propos, il n'est pas sans intérêt de puiser dans les souvenirs manuscrits d'un notable de Douarnenez, Hippolyte Guichoux (1799-1882), ancien géomètre du cadastre:

« ... C'est peut-être le lieu, écrit-il, *de parler d'une gracieuseté de Julie Démizit, dame Joseph Dubois, en faveur de la fabrique de Ploaré, paroisse dont dépendait Douarnenez, où elle avait été baptisée, ainsi que ses deux enfants, et aussi mariée peut-être, si ce n'est à Sainte-Hélène... Vers 1825, elle donna à l'église une maison et ses magasins situés au Rosmeur, à Douarnenez, à la charge de quelques messes à perpétuité, ce qui s'est exécuté régulièrement jusqu'ici à ma parfaite connaissance. Le malheur est que Douarnenez ayant été séparé de Ploaré (1875) pour former une paroisse à part, Ploaré à laissé partir la cure, le curé Pouliquen et ses trois vicaires, mais a gardé la belle église, le beau clocher, les orgues que Douarnenez avait payées en entier, nous laissant l'organiste; la belle croix d'or totalement achetée par Douarnenez, les énormes mouchettes d'argent que je n'ai vues qu'une fois, mais que je regrette beaucoup, presque tous les vases sacrés, le dé* (sic), *la bannière, Ploaré a tout gardé, et nous a relégués sous le toit de zinc des halles de Douarnenez* [les halles servirent provisoirement d'église à la nouvelle paroisse de Douarnenez] ; *Ploaré a tout gardé, et ce que je trouve le plus fort, pour ne pas employer un terme plus expressif, il a gardé la*

Le 16 mai 1870, le service religieux et le logement du clergé font l'objet d'une nouvelle protestation des gens de Ploaré. Le conseil, « *sur la proposition de plusieurs de ses membres exprime le regret qu'ayant obtenu légalement et en droit, le maintien du titre curial de Ploaré, qui s'est trouvé vacant en 1869 par suite du décès de M. Boga, ancien curé, le clergé tout entier, qui a toujours habité Ploaré, soit allé résider à Douarnenez, et que par suite de cet état de chose, le service religieux soit devenu difficile, mieux, pénible au clergé, nuisible à la population de Ploaré sous beaucoup de rapports. Considérant qu'en 1869, les habitants de la commune de Douarnenez ont formulé une demande tendant à obtenir l'érection de cette commune en paroisse; considérant qu'en demandant le changement de cette situation, c'est-à-dire la séparation, si elle est nécessaire, le Conseil de Ploaré ne fait que confirmer la juste demande de Douarnenez, qui s'occupe aujourd'hui de réaliser les fonds nécessaires pour la construction d'une église en rapport avec les besoins de sa population; considérant que l'église de Ploaré est l'une des plus belles du diocèse, très suffisante pour la population, et son clocher l'un des plus beaux du département, le Conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité, exprime le vœu qu'il soit donné suite à sa demande, s'engageant à pourvoir aux dépenses que pourront occasionner la séparation et la construction d'un presbytère en rapport avec les besoins du culte...* »

La guerre de 1870 n'est pas sans répercussion sur le plan local et municipal. Le 2 novembre, une réunion extraordinaire est consacrée à « *l'habillement et solde de la Garde nationale mobilisée* ». La dépense assignée à la commune pour sa participation est fixée, par autorité préfectorale, à la somme de 5770 francs. Une imposition exceptionnelle et un emprunt de 5500 francs sont les mesures adoptées par le conseil pour parvenir à financer cette dépense patriotique. Au demeurant, la commune eut encore à dégager de ses ressources modestes une somme de 682 francs, à elle assignée « *pour l'armement de la garde nationale mobilisée* ».

Le 15 août 1871, l'instruction primaire revient à l'ordre du jour. Le maire donne lecture d'une lettre du préfet, concernant « *M. Domergues, instituteur public à Ploaré, décédé le deux de ce mois, et par laquelle il est appelé à émettre son avis sur la direction à donner à l'école, devenue vacante par suite de ce décès, conformément à l'article 10 du décret organique du 9 mars 1852* ».

---

maison donnée par ma tante à la fabrique de son pays, qui était Douarnenez, sous le prétexte que des imbéciles (sic) *l'appelaient toujours la Maison de saint Herlé, patron de Ploaré;*

« *Si Madame Dubois, née Julie Démizit, vivait, elle protesterait avec vigueur contre un pareil détournement de ses intentions, et reprocherait vivement à notre cher curé doyen d'avoir eu la faiblesse de consentir à un si grand larcin. Pendant que notre spoliateur brille de nos dépouilles, qu'il a des rentes à la campagne et à la ville, nous gémissons sous le poids de deux cent mille francs de dettes.*

Espérons que tout cela se refera, avec le temps et la patience, nous sommes sous la protection du Sacré-Cœur. En attendant, saint Herlé qui, d'après la légende, n'avait, dit-on, qu'un seul sabot, s'en est donné une bonne paire, et on voit la maison de Douarnenez, qui n'est pas à Douarnenez [H. Guichoux veut dire qu'elle n'appartenait pas à la fabrique de la nouvelle paroisse de Douarnenez], *doubler et tripler la valeur depuis qu'on a construit des quais devant...* » [au Rosmeur].

Le maire propose au conseil que l'école commune de Ploaré continue d'être dirigée par un instituteur primaire, ce qui est approuvé. En remplacement de Domergues, on retient la candidature d'Honoré Guillou, « *professeur au collège de Quimper, muni d'un brevet de capacité* ».

Le 18 février 1872, la municipalité envisage la création d'une « *école de hameau* » au bourg du Juch. Les conseillers sont d'avis que ce soit une école mixte, confiée à deux sœurs, dont l'une s'occuperait des malades indigents. Le sieur Hascoët, conseiller municipal, s'engage à fournir un local moyennant un loyer de cent francs. Le 8 décembre suivant, nouvelle délibération à ce sujet: le conseil s'en tient à la décision précédente, « *s'engageant à fournir les médicaments pour le traitement des malades indigents* » et proposant de donner en outre une table de classe et deux bancs, provenant du mobilier de l'ancienne maison d'école de Ploaré.

Au cours de l'hiver, la municipalité de Plogonnec adresse à l'administration une demande tendant à établir quatre foires par an au bourg. Celle de Ploaré y souscrit très favorablement en déclarant: « *1° Plogonnec est un grand centre d'élevage d'animaux de la race bovine, chevaline et porcine. 2° Plogonnec est le siège du comice agricole du canton de Douarnenez, et l'un des plus importants de l'arrondissement* ». De même, les habitants, pour opérer leurs transactions, étaient-ils dans l'obligation de se rendre à Châteaulin, Quimper ou Douarnenez.

Le 13 décembre 1874, le conseil municipal s'assemble en réunion extraordinaire pour débattre à nouveau de « *la demande d'érection de Sainte-Hélène* (chapelle de Douarnenez) *en paroisse* » et du « *transfert du titre curial de Ploaré à Douarnenez* ». Apporte-t-il de nouveaux arguments pour défendre sa thèse? « *Considérant 1° que les communes sont les nues-propriétaires des églises et que les grosses réparations sont à leur charge; 2° que le clergé n'est que l'usufruitier de ces monuments publics; 3° que déposséder une église d'un titre qui est sa propriété de droit, serait injuste; 4° qu'en 1869, la même demande fut faite et que le titre a été maintenu par suite de la protestation du Conseil municipal, insérée dans sa délibération du 30 mai 1869; le Conseil, seul défenseur des intérêts de son église, demande de nouveau à l'unanimité des voix, le maintien du titre curial, confirmant par ce nouveau vote sa délibération précitée.*

Le 22 février 1875, à la veille de l'érection de Douarnenez en paroisse, le secrétaire de séance à Ploaré écrit: « *Une demande d'érection de Douarnenez en paroisse a été transmise au Gouvernement, et tout porte à croire que sous peu, cette question sera résolue. Une fois l'érection de Douarnenez en paroisse décidée, il faudra bâtir un presbytère à Ploaré, et c'est justement pour la construction d'un presbytère que notre commune est obligée de réserver ses ressources et se verra même dans la nécessité de s'imposer extraordinairement pour cet objet* ».

Le même jour, on décide « *la création de la médecine des pauvres dans les campagnes* » et du choix d'un médecin en ces termes: « *M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. le docteur Morvan, de Douarnenez, en date du 25 Xbre*

1874, par laquelle il fait connaître que, obtempérant au désir exprimé par M. le Préfet... il s'empresse d'offrir son concours pour la création de la médecine des pauvres dans les campagnes, moyennant une légère rétribution par an». Le conseil déclare «*accepter les services de M. le docteur Morvan comme médecin des pauvres de la commune de Ploaré*» et vote un crédit de cent francs destiné à rétribuer le médecin des pauvres. «*Le Conseil se plait à espérer que M. Morvan pourra aussi peut-être fournir quelques légers médicaments aux familles les plus nécessiteuses, qui auront toutes droit à ses visites gratuitement...*»

Le 17 mai suivant, soit quinze jours seulement avant le décret signé par Mac-Mahon, accordant à Douarnenez son autonomie paroissiale, la municipalité de Ploaré revient encore — elle ne pouvait se résigner à ce drame! — sur la demande d'érection de Sainte-Hélène en succursale, et le maintien du titre curial à Ploaré. Elle déclare solennellement: «*Vu qu'en 1869, il a obtenu légalement et en droit le maintien du titre curial à Ploaré; vu sa délibération du 16 mai 1870, dans laquelle il déclare qu'il est d'avis que la chapelle de Sainte-Hélène à Douarnenez soit érigée non en paroisse, mais en succursale, s'engageant à fournir, une fois l'érection susrelatée décidée, un logement convenable au clergé de sa paroisse (car le clergé de la paroisse de Ploaré a actuellement son presbytère en la ville de Douarnenez);*

«*Vu sa délibération du 13 Xbre dernier, par laquelle il répète qu'il forme des vœux pour que la chapelle de Sainte-Hélène soit érigée en succursale (et non en paroisse comme il est écrit par erreur), mais dans laquelle il spécifie que le conseil municipal de Ploaré, seul défenseur des intérêts de son église, demande à l'unanimité des voix que Ploaré reste ce qu'il est depuis plus de soixante-dix ans, qu'il reste paroisse, c'est-à-dire qu'il conserve le titre de cure attaché à sa belle église;*

«*Vu que l'église paroissiale de Ploaré est loin d'offrir un espace suffisant aux fidèles qui s'y pressent les dimanches et notamment les jours de grandes fêtes, le Conseil municipal se résume: «1° Tous les membres présents sans exception forment des vœux pour que la chapelle Sainte-Hélène soit, dans le plus bref délai possible, érigée en succursale. 2° Mais ils demandent aussi à l'unanimité des voix que Ploaré reste paroisse, c'est-à-dire qu'il conserve le titre de cure attaché à son église, confirmant par là même ses délibérations précitées...*

«*Au surplus, le Conseil municipal se rapporte, avec la plus entière confiance, aux lumières de son Excellence Monsieur le Ministre de l'Instruction Publique et des Cultes, et à la sagesse des illustres jurisconsultes qui composent le Conseil d'État, pour trancher une question si délicate...*».

Mais les temps étaient proches, très proches, déjà le sort en était jeté: la cure s'en ira à Douarnenez avec le curé-doyen et Ploaré devra se contenter d'un recteur.

Le 31 mai suivant, la municipalité adresse à l'administration une demande de création d'emploi pour un instituteur adjoint à l'école communale de Ploaré. Parmi les arguments avancés pour justifier ce nouveau poste à l'école primaire publique: «*Le nombre moyen des élèves qui*

ont fréquenté l'école communale durant les mois prescrits par les Instructions a dépassé 80... La population scolaire a augmenté d'une façon très sensible dans ces trois dernières années, et le nombre d'enfants en âge de fréquenter l'école est considérable». De même, le conseil est-il désireux de «*seconder les vues des familles, et les efforts persévérants de l'instituteur pour répandre les bienfaits de l'instruction dans sa localité*». Avec cette observation assez étonnante: «*La mission de l'instituteur est particulièrement ingrate dans les communes qui avoisinent la côte, où la pétulance des enfants est bien connue*»! Aussi, les conseillers «*forment-ils des vœux pour que l'Administration attache un instituteur adjoint à l'école de Ploaré: cette création allègerait beaucoup la tâche de l'instituteur et favoriserait considérablement les progrès des élèves*».

Mais un difficile problème se pose: le traitement à allouer à l'instituteur adjoint, par suite de «*la pénurie des ressources communales*» outre que le nombre d'élèves payant est «*très restreint*» et le traitement de l'instituteur titulaire déjà «*fort médiocre*». Aussi le maire déclare-t-il: «*Par suite, il n'y a pas lieu de songer à supprimer une partie de ses émoluments en faveur de l'adjoint... Ce ne serait pas le moyen de l'encourager à bien faire à l'avenir*». Un conseiller demande alors s'il n'est pas possible de «*loger l'instituteur adjoint à la maison commune*». L'instituteur en titre, consulté, déclare au conseil qu'il mettrait avec plaisir «*un cabinet à la disposition de l'adjoint*» mais il l'avertit aussi que cette pièce, pour être logeable, demande à être plafonnée. Ce qui est décidé, avec l'achat, pour meubler ce bien modeste appartement, d'un «*lit en fer, deux chaises, une table et quelques portemanteaux*». Quant au «*traitement minimum, établi par la loi*» à l'intention du second maître d'école, le conseil ose espérer que le préfet y pourvoira, en le prélevant sur les fonds départementaux.

Le 16 janvier 1876, le conseil se préoccupe de la location d'un nouveau presbytère pour le clergé de la paroisse de Ploaré: «*Le presbytère actuel étant en ruines,* selon la délibération, *et menaçant de s'écrouler d'un instant à l'autre, il est urgent, pour la dignité des ministres du culte, et même pour prévenir des malheurs certains, de procurer sans délai un nouveau logement au clergé de la paroisse de Ploaré*». Pour la construction d'un nouveau presbytère, les conseillers refusent un terrain offert par le maire lui-même, préféreraient un emplacement près du bourg, mais le propriétaire ne veut vendre à aucun prix, et, de plus, «*la caisse municipale étant à peu près vide, il faudrait imposer lourdement les habitants*». Finalement, le maire donne lecture d'une lettre de M. de La Villesboinet, gros propriétaire foncier de la commune, à qui appartenait l'ancien presbytère. M. de La Villesboinet s'engageait à faire reconstruire sur l'ancien emplacement «*une maison à deux étages, très vaste et parfaitement appropriée au logement des prêtres de la paroisse, moyennant les conditions suivantes: la commune de Ploaré contracterait avec lui un bail de dix-huit ans au moins, à raison de 600 francs de ferme par an*». La majorité des conseillers accepte cette proposition, étant bien entendu par ailleurs que «*Monsieur le Recteur, a droit à une indemnité de logement pour le temps plus ou moins long qu'il sera privé de son presbytère, c'est-à-dire pour le temps nécessaire à la construction de la nouvelle habitation*».

Le 10 juillet, il s'agit d'émettre un avis sur la demande faite par la commune de Meilars, pour son hameau de Confort, de la création de trois nouvelles foires. Depuis longtemps, les foires de Confort jouissaient d'une grande réputation et attiraient toujours la foule des grands jours. Dans son exposé, le maire de Ploaré déclare que cette agglomération, célèbre par sa belle église dédiée à la Vierge, possède déjà trois foires annuelles, et que la petite ville de Pont-Croix, « *qui est assez rapprochée de Confort* » a une foire mensuelle et des marchés très importants tous les jeudis. D'un autre côté, « *Douarnenez et Pouldavid, également assez rapprochés de Confort, possèdent 18 foires par an. Les transactions étant donc très faciles, il pense que la création de nouvelles foires à Confort est parfaitement inutile* ». Voilà qui était catégorique et peu obligeant pour les gens de Meilars et Confort. Du reste, une demande faite par Pouldergat pour l'établissement de six nouvelles foires à Pouldavid, ne rencontra pas à Ploaré d'oreilles plus complaisantes. En voici les raisons : Pouldavid jouissait déjà de six foires annuelles, et la ville de Douarnenez, distante de deux kilomètres à peine, en possédait aussi une par mois. Le maire de Ploaré estimait en conséquence qu'il était aussi « *parfaitement inutile* » et cela, « *dans l'intérêt des cultivateurs ou des commerçants, d'établir de nouvelles foires à Pouldavid* ». Ce qui provoqua, bien entendu, un avis défavorable du conseil municipal.

Le 21 août 1876, à la demande du commissaire de l'Inscription maritime de Douarnenez, la municipalité se penche sur les familles appelées à bénéficier du legs d'un homme de bien, M. Thabaud-Fontenel. Voici en quels termes nous est rapporté l'objet de cette séance : « *Nous, Auguste du Fretay, maire... assisté de MM. Tanter, Pensec, Guyader, Quiniou, conseillers municipaux, nous sommes rendus dans la salle de la mairie à l'effet de rechercher... quels peuvent être, dans notre commune, les veuves et orphelins appelés à participer aux secours imputables sur les fonds du legs Thabaud-Fontenel.*

« *Nous affirmons, sous notre responsabilité personnelle, les faits suivants : la chaloupe Saint-François, armée à la pêche à Douarnenez a été, ainsi qu'il résulte d'un procès-verbal de disparition dressé le 24 décembre par Monsieur Le Commissaire de l'Inscription maritime de Douarnenez, victime d'un ouragan et perdue corps et biens sur la côte de Beuzec (Baie de Douarnenez). L'un des hommes de l'équipage, le nommé Le Poquet (Guillaume Corentin Marie) était domicilié en notre commune. Vu que sa veuve, Marie-Louise Peuziat, se trouve dans le dénument le plus complet, avec cinq enfants à sa charge : l'aînée a six ans, le plus jeune, enfant posthume, est né à Ploaré le 22 mars dernier. Attendu que Le Poquet a péri victime d'un ouragan et dans les parages indiqués par le testament de M. Thabaud-Fontenel, osons-nous croire que sa famille qui, assurément, est digne du plus grand intérêt, bénéficiera pour une part aussi large que possible dans le legs de cet homme généreux* ».

A cette époque, la construction d'un pont destiné à relier Douarnenez à Tréboul, au-dessus de la « rivière de Pouldavid » est à l'ordre du jour des

communes riveraines (4). Le dimanche 8 avril 1877, la municipalité de Ploaré émet elle-même son avis sur l'utilité d'un ouvrage d'art à jeter sur la rivière. La question à débattre est ainsi libellée: « *Construction d'un pont fixe au Stancou et établissement d'une voie d'accès du côté de Poullan, en vue de relier Douarnenez à Tréboul* ». Voici l'opinion des élus de Ploaré: « *Les membres présents reconnaissent, comme tout le monde le reconnaît depuis longtemps, l'utilité évidente de la construction d'un pont sur l'anse de Pouldavid, afin de relier Douarnenez et Tréboul. Ils reconnaissent certainement de très grands avantages à l'établissement dudit pont; en dehors des intérêts de Poullan et de Douarnenez, une partie de Pouldergat, Beuzec et une grande partie du Cap se trouveront appelés à profiter de cette voie de communication, mais ils reconnaissent aussi que la commune de Ploaré, pas plus que Guengat et Plogonnec, ne peut nullement profiter de la construction du pont projeté. En conséquence, ils pensent que les communes intéressées doivent seules, avec le département et l'État, contribuer à la dépense de la construction du pont et de l'établissement de la voix d'accès en question...* »

Une séance du 13 mai 1878 est consacrée à l'instruction publique, et tout spécialement à la « *création d'un cours d'adultes* ». Voici en quels termes nous l'apprend le secrétaire: « *M. Le Président a fait connaître à l'assemblée qu'un grand nombre de jeunes gens de la commune se trouvant dans l'impossibilité de continuer leurs études primaires, obligés qu'ils sont de quitter trop tôt l'école pour subvenir à leur existence ainsi qu'à celle de leurs parents, par le produit de la pêche, lui avaient exprimé le désir qu'il voulût bien leur ouvrir, dans la saison d'hiver, un cours d'adultes, époque où ils sont tout à fait libres. Le Conseil, considérant que la création de ce cours ne peut être que très avantageuse aux jeunes gens de la commune désireux de poursuivre leurs études, sous la direction de M. l'instituteur communal, est d'avis que l'Administration supérieure en autorise l'ouverture...* »

De même, le souci des voies de communication, essentielles au développement économique de la région, revient souvent au centre des préoccupations des édiles. Le chemin n° 6 de Plogonnec à Douarnenez, dont l'importance avait été soulignée par le conseil dès 1867, est terminé en 1878 dans son parcours sur les communes de Plogonnec et de Ploaré, mais non sur le territoire de Plonévez-Porzay. Et « *cependant, l'achèvement de ce chemin profiterait à Douarnenez, non seulement en facilitant énormément les relations de la riche commune de Plogonnec avec ses foires et marchés, mais en diminuant encore les frais de transport des engrais de mer, du bois de chauffage, des bois de construction de bateaux et du charbon de bois, que l'on retire des forêts donnant sur la vallée du Juch, et qu'on emploie en si grande quantité à Douarnenez, notamment dans les usines pour la fabrication des sardines à l'huile* ».

« *Mais en attendant que la route soit terminée sur Plonévez, le conseil municipal de Ploaré est disposé à voter des fonds pour la construction d'un pont*

(4) Voir Y. TANNEAU, *Le pont de Port-Rhu à Douarnenez: controverses autour d'un projet. 1824-1827*, dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 1970, t. XCVI, p. 123-145 et *Historique du passage de la rivière de Pouldavid à Douarnenez (1830-1885)*, *ibid*, 1973, t. CI, p. 263-284.

au Pont-Bras, limite de Ploaré à Plogonnec et de Plonévez, permettant à ces dernières de se rendre facilement à Douarnenez, en passant par le bourg du Juch, et il expose que les communes les plus intéressées, Plogonnec, Plonévez et Douarnenez, contribueront, ainsi que le département pour une somme de 600 francs au moins pour la construction de ce pont, dont l'urgence est reconnue... »

Le 25 mai 1879, une délibération à caractère social mérite d'être retenue. Ce jour-là, en effet, sur l'invitation du préfet, la municipalité fait connaître son avis sur « *un projet de statuts de la Société de secours mutuels des marins de Ploaré, Tréboul-Saint-Jean et Pouldavid* ». Or, les cultivateurs de la commune, indifférents sans doute au sort des travailleurs de la mer, concluent sans aucun complexe: « *Ce projet, mis aux voix, est repoussé à la majorité* ».

Au même moment, le prolongement de la voie ferrée de Quimper à Douarnenez fait l'objet des études les plus sérieuses de la part des pouvoirs publics, car cette réalisation était essentielle pour l'essor économique rural et maritime de toute la région. Lors de la séance extraordinaire du 17 août 1879, les édiles de Ploaré ont à délibérer sur « *le nombre et emplacement des gares et stations du chemin de fer de Quimper à Douarnenez* ». Considérant que « *le centre de la commune de Ploaré (croix de Kerloch) se trouve à six kilomètres quatre cents mètres de la gare de Tréboul et la même distance de Guengat-Plogonnec* », ils déclarent que « *la commune de Ploaré, qui a 2618 habitants et qui est la plus importante du canton, sous le rapport des progrès agricoles et de sa grande culture maraîchère, ne pourra pas profiter de l'avantage de la ligne ferrée, ni pour ses produits ni pour ses voyageurs...* ». Les gens de Ploaré demandent donc « *qu'une station soit établie sur le territoire de la commune. Deux points sont possibles et faciles,* affirment-ils, *Kerharo et Le Juch, mais le premier point leur semble plus avantageux, tant pour les intérêts généraux que pour ceux de la Compagnie, attendu qu'elle se trouverait placée à la réunion des quatre routes de Quimper-Douarnenez-Audierne-Pont-Croix et Ploaré* ».

Le 15 août 1880, ils se plaignent très sérieusement que « *le chemin de fer de Quimper à Douarnenez n'occasionne que des désagréments, sans aucun avantage à la plus grande partie de la commune de Ploaré, principalement à la section du Bourg* » et, approuvant à l'unanimité la proposition du maire, les conseillers sollicitent à nouveau instamment, « *vu la distance à parcourir pour se rendre soit à la station du Juch, soit à la gare de Tréboul, qu'une halte soit établie au passage à niveau de Bréhuel...* ». Mais toutes ces protestations s'évanouirent comme les cris dans le désert (5).

Les problèmes budgétaires sont souvent insolubles et ne permettent guère l'indispensable même. Ainsi, le 15 novembre 1880, quand le commissaire de l'Inscription maritime de Douarnenez demande à la municipalité de Ploaré de voter la somme, assez dérisoire, de 7 francs 6 centimes pour la part incombant à la commune dans l'achat des registres et imprimés nécessités par la constitution de « *La Fraternelle* », société de

(5) L'inauguration de la ligne de Quimper à Tréboul eut lieu le 24 mars 1884, en présence du préfet du Finistère, à la vitesse de 45 km/h.

secours mutuels des marins de Douarnenez, dont faisaient partie vingt-cinq marins de Ploaré, les conseillers de cette dernière commune, tout en reconnaissant la légitimité de cette demande, regrettent de ne pouvoir y faire droit, la caisse municipale étant absolument vide!

Mais il n'y avait pas que le commissaire de la marine à implorer en vain quelques francs. L'instituteur communal de Ploaré, lui aussi, attire l'attention du conseil sur une dépense indispensable, en mettant l'accent sur la nécessité de rehausser le mur de la cour de l'école, qui atteint à peine un mètre. De ce fait, tous les passants voient ce qui se passe dans la cour et « *il est arrivé plusieurs fois que des personnes ivres se sont arrêtées devant la cour, portant le trouble parmi les élèves pendant les récréations; les instituteurs, malgré la plus grande surveillance, ne peuvent pas toujours empêcher les altercations et les échanges de pierres. Cet état de chose peut cesser si l'on élève le mur d'un mètre. Celui-ci ayant 25 mètres de long, ce serait, à raison de 5 francs le mètre carré, une dépense de 125 francs* ». La justification de l'opération apparaît à tous évidente. Mais, une fois encore, « *la pénurie du budget communal* » s'oppose à tout crédit pour ces travaux indispensables. Pour les réaliser, on est réduit à solliciter « *un secours départemental* », afin d'élever à deux mètres le mur de l'école.

La misère sévissait dans de nombreux foyers. Chacun sait qu'autrefois les conditions d'existence étaient bien plus rudes que de nos jours. A ce moment, deux malheureux de Ploaré demandent que leurs garçons, jeunes gens de la classe 1880, soient maintenus dans leurs foyers au titre de soutien de famille. Le premier était veuf, atteint d'une maladie incurable qui l'empêchait de travailler. Ne possédant absolument rien, il avait été recueilli chez son frère, lui et ses deux enfants, l'un âgé de onze ans, l'autre de neuf. Le fils aîné était garçon boulanger et donnait à son père la plus grande partie de ses gages. Le second indigent était également incurable, sa femme aveugle depuis dix ans. Ils avaient deux enfants, une fille de quinze ans et un garçon de treize. Ce pauvre ménage était lui aussi dans le dénuement le plus complet. Devant une telle détresse, le conseil ne pouvait qu'émettre un avis favorable à leur demande.

Le 19 mai 1881, plusieurs conseillers souhaitent qu'une nouvelle foire soit créée au Juch. La municipalité, en « *considérant que la foire qui se tient déjà au Juch, en la commune de Ploaré, est très suivie; que la position du bourg du Juch au milieu de communes dépourvues de foires, permet de croire que la nouvelle foire sera aussi importante que celle qui s'y tient déjà au mois de mai; que la station de chemin de fer, établie à 300 mètres du bourg, sur la ligne de Quimper à Douarnenez, facilitera considérablement les transactions par la rapidité des transports et augmentera l'importance du bourg du Juch; pour ces motifs, la municipalité demande l'établissement, au Juch, d'une nouvelle foire qui se tiendrait le neuf octobre* ».

Mais il ne suffit pas de se préoccuper des vivants, les morts aussi, en dehors de la traditionnelle vénération des Bretons pour leurs parents défunts, procurent quelques soucis aux responsables communaux de Ploaré, à propos cette fois de leur « *champ de repos* » : le cimetière, où vint, l'un des premiers,

achever sa glorieuse existence, René-Théophile-Hyacinthe Laennec (1781-1826). Le 23 juin 1881, exactement cent ans depuis la naissance de l'illustre médecin, la question est ainsi soumise au conseil: «*M. le Maire appelle l'attention du conseil sur l'insuffisance du cimetière commun de Ploaré et Douarnenez. Ce cimetière était autrefois assez vaste pour les deux paroisses, mais l'accroissement considérable de la population dans cette dernière ville l'a rendu insuffisant.*

«*M. le Maire rappelle qu'en 1875, lors de la séparation de la paroisse de Douarnenez de celle de Ploaré, il avait également demandé la séparation du cimetière aux deux paroisses. Le maire de Douarnenez s'y étant opposé, la question resta pendante, et aujourd'hui, elle se pose de nouveau avec une évidente urgence. La variole en effet sévit cruellement à Douarnenez, où l'on constate en moyenne 40 à 50 décès par semaine depuis plus d'un mois. Le fossoyeur dit qu'il a enterré des enfants à la place d'autres enfants inhumés depuis trois ans seulement, et il assure que sous peu de jours, il lui faudra remplacer les enfants dont l'inhumation ne date que de deux ans, et ce au détriment de la santé publique.*

«*Dans cette situation, M. le Maire croit devoir attirer l'attention de l'administration supérieure sur la question du cimetière et faire de nouveau une demande de séparation. Le cimetière est divisé en deux parties à peu près égales par une allée. M. le Maire propose que la partie supérieure nous soit laissée et que la partie du côté de Douarnenez lui appartienne. Les concessions existant actuellement seront respectées des deux côtés. Le conseil... s'associe complètement aux observations de M. le Maire et demande une prompte séparation du cimetière aux conditions énoncées ci-dessus*».

Aussi paradoxal que cela puisse paraître, il n'existe pas encore à Ploaré, en 1881, d'école communale pour les filles. Cependant, le 7 août, un écho de cette situation nous parvient lors d'une séance du conseil: «*M. le Maire déclare que plusieurs familles désirent et demandent une école de filles à Ploaré, sous la direction d'une sœur brevetée et d'une autre sœur qui devra en outre s'occuper des malades indigents. Une grande population agglomérée et généralement indigente mérite que l'on s'occupe de l'instruction des enfants, presque toutes abandonnées, par suite du travail des parents dans les fritures* [usines de conserves à l'huile]. *Dans le bourg, un local convenable, maison et jardin, est mis à la disposition de l'Administration, moyennant la somme annuelle de 250 francs de loyer*». Proposition qui est retenue à l'unanimité.

Une fois encore, perpétuant une tradition peu sereine mais plusieurs fois séculaire, les gens de Douarnenez et de Ploaré s'affrontent à propos d'une histoire d'eau, d'une source d'eau vive située sur le territoire de Ploaré. Auguste Halna du Fretay signale que la ville de Douarnenez procède à une enquête *de commodo et incommodo* tendant à déclarer d'utilité publique la canalisation de la source «*dite Ster-Glaon*» située sur un terrain appartenant à la commune de Ploaré. Mais nos conseillers ne l'entendent pas de cette oreille: «*De temps immémorial,* affirment-ils, *les habitants de Ploaré vont y puiser de l'eau et laver dans le lavoir attenant à ladite source*». Aussi déclarent-

ils « *s'opposer énergiquement à tout projet tendant à priver d'eau les habitants de Pen-ar-C'hoat, de Plomar-Stang* (sic), *du bourg de Ploaré, etc.* ».

Le 25 mai 1882, l'accent est mis, une fois encore, sur l'indigence de l'enseignement primaire, consécutive à la grande misère des finances municipales. La commune venait d'obtenir un nouvel instituteur adjoint, mais comment faire pour le loyer et lui fournir le strict ameublement indispensable, alors que déjà, « *il a été nécessaire de construire de nouvelles tables, des tableaux, etc. pour la 3e classe. On a dû également porter à trois le nombre des compartiments dans les lieux d'aisance, qui n'en avaient qu'un seul pour 170 élèves; la porte de la cour, qui était à moitié brisée, a été renouvelée. Tous ces aménagements ont absorbé nos crédits pour réparations, et cependant le mobilier scolaire n'est pas encore au complet. D'un autre côté, le mobilier de l'instituteur, suffisant tant qu'il n'y en avait qu'un seul, devient tout à fait insuffisant maintenant qu'il sont trois. Il serait nécessaire, pourtant, de pouvoir loger les instituteurs adjoints, qui sont si mal payés qu'avec leur traitement de 54 francs par mois, à peine s'ils peuvent payer leur pension et s'habiller convenablement* ».

Malheureusement, une fois encore, il manque l'essentiel : l'argent. Et la municipalité de lancer un nouvel S.O.S. au préfet, pour solliciter un secours de 466 francs, destiné à « *compléter le mobilier scolaire et le mobilier de l'instituteur* », soit pour ce dernier, un lit, un sommier, deux matelas, un oreiller, deux traversins, deux couvertures, un couvre-pied, une table de nuit, une table de travail, trois tables pour la classe, et deux tableaux noirs. Aussitôt après, on sollicite de la commission départementale une indemnité de logement de cent francs en faveur des deux instituteurs adjoints. Les pauvres maîtres d'école, n'avaient pour tout logement que « *deux petites mansardes, dont l'une ne mesurait que cinq mètres carrés* » ! Et les élus ajoutent : « *Ces cabinets, intenables en hiver comme en été, ne sauraient constituer un logement auquel les adjoints ont droit* » !

La question des chemins vicinaux, comme toute autre matière, ne saurait toujours réunir l'unanimité des conseillers. Des intérêts particuliers sont souvent en jeu et donnent lieu à des avis diamétralement opposés. C'est ce qui arriva à Ploaré le 22 octobre 1885, en présence du maire, Auguste Halna du Fretay. Une enquête était alors en cours, à propos des « *travaux de redressement du chemin n° 28, d'intérêt commun, de Douarnenez à Plogonnec, aux abords des Quatre-Vents* ». Le nouveau tracé proposé par l'Administration apparaît aux conseillers « *très nuisible aux deux importants cabarets des Quatre-Vents, qui ne profiteront plus de cette nouvelle voie de communication* ». Ils présentent donc un parcours différent, qui empiète sur les terres d'Yves Hascoët, de Kervignac, et sur celles d'Auguste Halna du Fretay, le maire qui, naturellement, prend soin d'ajouter à cette délibération, de sa propre main : « *Monsieur le Maire la désapprouve* ».

Du reste, ce ne sera pas le seul litige qui opposera Auguste du Fretay, d'une famille de vieille noblesse de Ploaré, issue du Penthièvre, aux membres de son conseil. Nous en aurons un autre témoignage, le 27 mai 1886, à propos du salaire du garde champêtre !

Sur la proposition de plusieurs conseillers, on discute de « *la suppression de quatre centimes pour le traitement du garde champêtre* ». Voici la décision: « *Après mûr examen, en reconnaissant que le garde actuel ne rend presque pas de services à la commune, à la majorité de onze voix contre deux* », l'imposition extraordinaire de 4 centimes établie pour son salaire, est abolie. Ce qui n'alla pas sans provoquer de remous au sein de l'assemblée, car cette initiative n'eut pas l'heur de plaire à M. le Maire. Car on peut lire à la suite de la délibération: « *M. du Fretay, maire, proteste énergiquement contre ce vote, et dit qu'il donnera sa démission si le garde est révoqué* ». En ajoutant de sa propre main: « *Attendu que c'est une dépense obligatoire* ». Cependant, malgré cette vive protestation du gentilhomme de la paroisse, les paysans conseillers en révolte maintinrent leur vote « *à la majorité de 11 voix contre 2* ».

Nous n'étions plus sous l'Ancien Régime, mais ce défi des laboureurs de terre à leur ancien seigneur, principal propriétaire foncier de la paroisse, revêtait des allures très « *révolte du papier timbré* ». En fin de séance, l'atmosphère ne s'orienta aucunement vers la détente: le vote de centimes additionnels pour le budget de 1887 confirma des vues diamétralement opposées. Le secrétaire de séance le signale textuellement ainsi: « *M. du Fretay, maire, propose le vote de 10 centimes additionnels pendant cinq ans, pour équilibrer le budget communal, qui se solde par un déficit de plus de 1700 francs. Cette proposition est rejetée à l'unanimité par le conseil, qui vote la somme de vingt centimes pendant un an, en priant M. le Préfet de vouloir bien combler le déficit des chapitres additionnels, en prenant sur cette somme ce qui sera nécessaire. Le centime de Ploaré vaut 92 f, 30 ou environ, ce qui donnerait une somme de 1846 francs, supérieure à celle du déficit. Cette imposition extraordinaire est votée pour 1887* ».

Telle est cette délibération que dut parapher, honteux et confus, Auguste Halna du Fretay, maire de Ploaré.

Le 13 juillet suivant, sous la présidence de M. Tymen, faisant fonction de « maire provisoire » en l'absence d'Auguste du Fretay, cependant dûment convoqué, les conseillers délibèrent extraordinairement sur le problème du local de la mairie, qui a donné matière à contestation entre la municipalité et l'inspection d'académie. Il s'agit de savoir « *si la mairie doit rester mairie, ou si elle doit être changée en une classe d'école* »? L'inspecteur attendait la décision pour remettre la clef entre les mains de l'instituteur. Le maire provisoire propose de procéder, au scrutin secret, à une manière de référendum, oui ou non, « *selon qu'une opinion veut que la mairie demeure mairie, ou qu'une autre opinion veut qu'elle devienne une classe d'école* ». Au demeurant, le oui devait entériner un état de fait. D'une voix unanime, les conseillers décident « *ne pouvoir céder la salle de mairie pour être changée en classe* ». « *Avec le même accord parfait* » (selon le secrétaire), ils déclarent encore qu'un second adjoint n'est pas indispensable à l'école communale de Ploaré, « *vu le petit nombre d'élèves occupant actuellement les classes* ». En ajoutant: « *L'inspection académique tient absolument à ce qu'une troisième classe soit établie; M. le Maire provisoire propose, les bancs de l'école n'étant occupés qu'en partie, de construire une cloison qui, séparant en deux salles la plus grande des classes,*

donnera la troisième classe demandée». Proposition qui est approuvée par l'assemblée entière.

Le 1er août 1886, nouvelle confrontation sur ce fameux local de la mairie, pomme de discorde entre la municipalité de Ploaré et les fonctionnaires de l'enseignement. Cette fois, c'est le maire, Auguste du Fretay, qui préside les débats. Le préfet avait mis les conseillers en demeure de déclarer s'ils voulaient «*livrer la salle de mairie pour servir de salle de classe*», comme ils l'avaient fait ces dernières années, ou «*s'ils voulaient louer ailleurs un appartement propre à servir de salle de mairie*». L'un des conseillers fait alors l'historique du conflit qui s'était élevé entre la municipalité, d'une part, l'inspecteur d'académie et le préfet d'autre part:

«*Il résulte de l'exposé précis des faits,* dit-il, *que l'origine de cette situation, que nous déplorons tous, remonte à l'attitude prise par M. l'instituteur vis-à-vis de M. le Maire, lorsque M. le Préfet supprima au budget une partie de son traitement de secrétaire. Ce dernier, au moment où il contraignait Monsieur du Fretay à accepter sa démission de secrétaire de mairie, se laissa aller à des vivacités et des menaces telles qu'il devint ensuite impossible de le réintégrer dans ses fonctions de secrétaire, malgré ses sollicitations réitérées, et partant, dans la salle de mairie où il faisait classe. Si donc nous avions tous approuvé l'acte par lequel M. le Maire avait rendu la salle de mairie à sa destination première, nous n'avons jamais eu l'intention de nous mettre en insurrection ni contre la loi, ni contre les autorités constituées. Notre passé serait là du reste pour protester contre de pareils soupçons et de pareils reproches. Car la petite classe, qui se tient dans la mairie, a été autorisée seulement provisoirement, verbalement, et elle n'a été fermée abusivement que le trois juin, attendu que M. Kerné avait donné sa démission à partir du 30 mai. En conséquence, la situation était entièrement changée, et il était impossible à un nouveau secrétaire de faire les écritures de la mairie en présence d'un professeur et d'élèves*».

Le conseil, à l'unanimité, déclare s'associer à ces paroles et les reconnaît comme l'expression de la vérité. « Aussi, répond le même membre, *lorsque le 13 juillet dernier, le Conseil a siégé sous la présidence de M. Tymen, nous n'avons eu en vue que de défendre les intérêts qui nous sont confiés.*

«*Aujourd'hui, en réponse à la dernière lettre de M. le Préfet, voici les conclusions motivées que j'ai l'honneur de transmettre au Conseil pour être ensuite soumises à la double approbation de M. le Préfet du Finistère et de M. l'Inspecteur d'académie:*

«*Considérant que 1° M. l'instituteur titulaire de l'école de Ploaré n'a eu jusqu'à ces derniers temps dans sa classe qu'un nombre insignifiant d'élèves (sept ou huit); 2° que ce nombre ne s'est élevé au chiffre de quinze ou vingt que depuis la demande faite par nous de la suppression d'un poste d'adjoint; 3° qu'il y a du reste dans la troisième classe plusieurs enfants qui n'ont pas atteint l'âge de six ans; 4° que l'instruction peut parfaitement être donnée par deux maîtres; 5° que la population se montre très irritée des vingt centimes additionnels pour deux ans à la session de mai; 6° que les ressources de la commune ne suffisent plus pour couvrir les dépenses nécessaires; 7° qu'il faudrait de nouveaux*

centimes, soit pour louer une autre salle de mairie, soit pour construire une annexe au bâtiment scolaire déjà existant... En conséquence, le Conseil demande respectueusement au Préfet et à l'Inspecteur d'académie d'avoir égard aux charges de la commune et de s'entendre à l'effet de supprimer le poste d'un deuxième adjoint, et de laisser la salle de mairie à son affectation première». Et «*pour montrer qu'il est animé des dispositions les plus conciliantes*», il propose au préfet et à l'inspecteur, «*pour le cas où ils ne croiraient pas devoir supprimer le poste d'un deuxième adjoint, plus tard s'il y a lieu, d'agrandir l'école suivant les besoins, en élevant la maison d'école d'un étage, pour faire une classe au-dessus des autres*».

Pendant ce temps, «*l'instituteur-secrétaire*» n'était pas revenu à de meilleurs sentiments: «*A la fin de la séance, disent des membres de la municipalité, nous avons tous demandé à l'instituteur de nous remettre la clef de la mairie, maintenant qu'il ne fait plus la classe, mais il a refusé formellement de nous la donner; par conséquent, pendant les jours de classe et pendant les jours de congé, nous sommes obligés d'avoir toujours recours à l'instituteur pour entrer dans la mairie, et encore très souvent est-il absent*». Telle était la situation rocambolesque créée par cette petite guerre entre le maître d'école-secrétaire de mairie et la municipalité de Ploaré.

Le 21 septembre 1886, le conseil renouvelle ses exigences auprès de l'administration: récupération de la clé de la mairie, suppression du poste d'instituteur adjoint, retour à la mairie du local où ce dernier fait classe, «*attendu que les deux autres classes suffisent pour les enfants qui fréquentent l'école, et que dans la mairie, il n'y a que 6 ou 7 élèves à suivre la classe de M. Kerné*».

Malgré les demandes réitérées de la municipalité, le litige n'était pas résolu pour autant. Bien au contraire, car à deux reprises le conseil municipal, dûment convoqué par l'adjoint au maire, Jean Le Moan, se réunit au... bourg du Juch, le 9 janvier 1887, chez H. Friant, et le 16 janvier suivant chez Hascoët. Mais chaque fois, l'assemblée, en minorité, ne peut délibérer valablement. De nombreux conseillers municipaux s'abstiennent de paraître à ces séances, dont le maire lui-même.

Enfin, le 20 janvier, troisième assemblée au bourg du Juch, toujours en l'absence du maire, mais cette fois la majorité des conseillers est présente, et le conseil adresse une supplique au préfet, l'invitant non seulement à trouver une solution au conflit mairie-école, mais le priant «*de l'autoriser à se réunir en vue de nommer un maire et un premier adjoint et, s'il y a lieu, un deuxième adjoint*».

Dix jours après, le 30 janvier 1887, le conseil se réunit solennellement, cette fois à la mairie, la «maison commune», qui jusque-là demeurait obstinément fermée à la communauté. Un seul absent, mais de marque, puisqu'il s'agit de l'ancien maire, Auguste Halna du Fretay qui avait probablement donné sa démission, en guise de protestation. En préambule, le président de séance donne lecture d'un courrier du préfet, invitant le conseil à procéder à l'élection d'un maire et d'un adjoint. Les élections se

déroulent au scrutin secret, et à la majorité absolue des suffrages. Sur les vingt bulletins trouvés dans l'urne, un seul apparut vierge de toute inscription. Seize voix allèrent à Jean Poulhazan, un agriculteur notable de Ploaré, venu du Cap-Sizun; deux autres à Le Signe, et un seul bulletin au grand absent, Auguste du Fretay.

La municipalité Jean Poulhazan

Jean Poulhazan est proclamé maire de Ploaré à la majorité absolue. A partir de ce moment, le grave incident qui avait opposé la municipalité à l'inspection d'académie et au préfet lui-même, semble définitivement oublié. Il ne semble pas du reste que le poste de second instituteur adjoint, source de tant de maux, ait été supprimé. Nous en avons pour preuve le tableau des dépenses des écoles primaires communales pour l'année 1888. Nous y trouvons, pour l'école des garçons: « *Traitement de l'instituteur: 1000 francs. Traitement des 2 adjoints: 1400 francs. Ecole mixte (du Juch), traitement de l'institutrice: 1450 francs. Location de la maison d'école: 300 francs. Ecole de filles, traitement de l'institutrice: 700 francs. Location de la maison d'école: 250 francs* ».

Le 17 avril 1887, le maire présente au conseil « *les plans et devis de l'agrandissement de l'école des garçons, établis conformément à la délibération en date du 20 janvier dernier, et à la lettre de M. le Préfet en date du 3 février... Le Conseil adopte les plans et devis dressés par M. Ruer, architecte à Douarnenez, à l'exception des cabinets d'aisance, que le conseil veut bien faire réparer, mais avec beaucoup moins de dépenses* ». Ce qui était tout naturel, car les braves cultivateurs de Ploaré, membres du conseil, ignoraient généralement l'usage de ces édicules tout juste bons pour les bourgeois citadins.

Lors de la séance du 23 mai 1887, le maire signale « *le désir de la population du bourg de Ploaré d'avoir un puits au bourg* ». Très opportunément les conseillers reconnaissent comme « *fondées les réclamations des habitants du bourg* » et votent la somme de 300 francs pour mener à bien ce projet. Ce financement sera assuré par une imposition d'un centime pour un an et par la vente des arbres de l'ancien cimetière de l'enclos paroissial. Un seul membre du conseil, l'ancien maire, A. du Fretay, refuse de concourir à la disparition brutale des grands ormes qui ombrageaient la belle église de Ploaré, dans les termes suivants: « *M. du Fretay proteste contre la vente des arbres de l'ancien cimetière. Ces arbres,* dit-il, *protègent la toiture de l'église qui, sans eux, serait si exposée à la fureur de la tempête, qu'un jour ou l'autre elle serait infailliblement enlevée* ». Cette couronne de verdure fut vendue aux enchères et rasée sans pitié: elle comportait 23 grands ormes et deux hêtres. En la circonstance, ces grands arbres s'échangeaient contre des espèces sonnantes et trébuchantes, au détriment d'un environnement que peu songeaient alors à défendre.

Le 28 juin 1887, le conseiller Youinou expose au conseil que « *la maison d'école du Juch, louée trois cents francs par an est payée le triple de sa valeur*

locative; que la maison est insalubre et ne répond pas du tout au but désiré; que le bail est résiliable le jour de l'ouverture d'une nouvelle école; qu'en conséquence, il y aurait lieu... d'adresser à M. le Préfet une demande de création d'un groupe scolaire du Juch, dans le genre de celui de Guengat, c'est-à-dire une classe pour les garçons et une classe pour les filles, avec le logement distinct pour l'instituteur et pour l'institutrice. M. le Maire et M. Le Signe proposent la création d'une école mixte. Cette proposition est repoussée. La majorité adopte la proposition de M. Youinou, à condition que l'école des filles ne soit pas laïcisée».

Le 20 août, deux mois plus tard, quand le maire présente aux élus «*les plans et devis du groupe scolaire projeté au bourg du Juch*», qui se chiffraient à une somme de 24 500 francs, il jette un froid au sein de l'assemblée. Car, après en avoir délibéré, la majorité du conseil refuse son approbation à ces plans et devis qui, à son avis, s'élèvent «*à une somme beaucoup trop forte*». L'adjoint au maire, Le Moan, du Juch, propose de fixer une somme moindre, mais au moment de mettre aux voix sa proposition, le brave homme a la grande surprise de constater que les conseillers de la section de Ploaré se retirent sans mot dire, laissant ainsi le conseil en minorité et «*par conséquent, dans l'impossibilité de continuer la discussion du projet*».

Force était donc de remettre l'ouvrage sur le métier. Ce que l'on fit lors de la séance du 8 octobre suivant. Cette fois, l'humeur de nos conseillers est à l'optimisme: de 24 500 francs, le devis du groupe scolaire du Juch est descendu à 19 336 francs, avec toutefois cette réserve que «*le prix d'achat du terrain soit compris dans ces 19 336 francs, ou payé coopérativement par l'État, le département et la commune*». Le conseil vota pour trente ans, à partir de 1888, huit centimes et un quart, destinés à rembourser la part contributive de la commune dans l'emprunt demandé au Crédit foncier de France pour financer les travaux.

L'instruction publique est une chose, l'approvisionnement en eau potable en est une autre, au moins aussi précieuse. C'est pourquoi le projet de puits communal, non encore réalisé, revient aussitôt à l'ordre du jour: «*Le Conseil, à l'unanimité, considérant que les eaux ont tari dans la plupart des sources environnantes, que la saison est on ne peut plus favorable pour creuser le puits communal projeté au bourg de Ploaré, prie M. le Maire de traiter de gré à gré, dans les meilleures conditions possibles, avec un entrepreneur pouvant offrir toutes garanties désirables*». Ce «*puits communal*» devait être construit dans la cour de l'école des garçons, et couvert au ras du sol. Une pompe placée à l'intérieur de la cour desservirait l'école, une autre placée à l'extérieur serait à la disposition du public.

Sur ce projet bienfaisant, nous achèverons nos pérégrinations dans le passé de cette vaste paroisse rurale et maritime, dont le destin est aujourd'hui étroitement uni au «Grand Douarnenez».

JEAN-PIERRE LEGUAY

Le Léon, ses villes et Morlaix au Moyen Age

III. LE RAYONNEMENT DES VILLES DU LÉON

Malgré leur faible étendue et une population encore limitée, même en tenant compte de Morlaix et de ses faubourgs, les villes du Léon n'en remplissent pas moins des fonctions variées et fondamentales et leur rayonnement peut dépasser les limites du petit pays qui sert de cadre géographique et historique à cette étude (1).

1. LE RAYONNEMENT ADMINISTRATIF

1. Des chefs-lieux de châtellenies

Chacune des localités étudiées est le chef-lieu d'une administration seigneuriale, ducale avec les châtellenies de Brest - Saint-Renan, de Lesneven et de Morlaix-Lanmeur, épiscopale avec le régaire de « Monseigneur de Saint-Pol » (2), privée avec le domaine des Rohan à Landerneau. De ces petites « capitales » locales dépendent des paroisses rurales, des champs cultivés, des landes et des bois (3).

Les villes sont des centres de perception d'impôts et de centralisation du produit des différentes redevances, en argent et en nature, dont s'acquittent les citadins et les paysans. Pour plusieurs raisons, notamment pour faciliter les opérations de gestion et de recouvrement, les grandes seigneuries sont subdivisées en circonscriptions appelées des *prévôtés.* Les unes continuent d'être placées sous le contrôle direct des agents du seigneur; les autres sont « féodées » et portent parfois le nom de la famille qui les détient à titre héréditaire (4).

---

(1) Cet article fait suite à l'étude parue dans le tome CVI de 1978, pages 103 à 160.

(2) Le régaire est l'ensemble des droits temporels attachés à un évêché. On dit aussi quelquefois « fiel épiscopal ».

(3) 42 paroisses et trêves dépendent de Lesneven, 41 de Saint-Renan, 23 de Morlaix...

(4) Comme les voyers, les prévôts féodés sont des officiers héréditaires qui remplissent, depuis plusieurs générations, des charges plus honorifiques que profitables.

Le livre-rentier de Lesneven, de 1455, fait état de plusieurs unités de ce type, soit « en la main du duc », soit sous la dépendance de familles nobles. Leur énumération sert à délimiter la châtellenie dans ses grandes lignes: prévôtés de Gerffault et de Kergoff-Kergueau dans la paroisse de « Lestrec » (Elestreuc), prévôté de Keramdar en « Kernoez » (Kernouès), prévôté de Keramps en « Ploesizny » (Guissény), « Saint-Frégan » (Saint-Frégant), Kernilis et « Lanharvily » (Lanarvily), prévôté de Trefvigner en « Ploneour Ystrez » (Plounéour-Trez), prévôté d'Alain Kerdanet en « Ploedider » (Plouider), prévôté de « Ploediner » en Lannilis et Landéda, prévôté d'Henri Le Moeyne dite du « cens du boais de Lesneven » près de Notre-Dame du Folgoët. Ajoutons à cette énumération les garennes de la côte, près de Kerlouan et de « Ploeneour », en partie abandonnées. Le rentier donne des indications précises sur les champs, sur les cultures, sur l'élevage. On y apprend, par exemple, que les receveurs lèvent des taxes sur la garenne de Kerlouan: 4 deniers par cheval, 2 deniers par bovin, 1 denier par porc ou par ovin (5).

Deux grandes catégories de revenus sont opposées dans la documentation de l'époque: les recettes du domaine immuable « quel ne croist ne diminue » et les autres, infiniment diversifiées, susceptibles de changer d'une année sur l'autre, « scavoir les fermes et toutes aultres choses qui se baillent par fermes, qui croissent et diminuent et se payent par les quartiers (trimestriels) de l'an ainsi quilz eschéent » (6).

Le domaine immuable (7)

Il se limite, en fait, aux rentes et aux tailles. Les premières, appelées encore *cheffrentes* sont l'équivalent des cens, symboles de l'autorité éminente qu'un seigneur garde sur des biens que ses ancêtres ou que lui-même ont concédés, à perpétuité, à leurs dépendants. Cette taxe réelle, une sorte de loyer, frappe, en ville, des maisons et leurs dépendances, des cours, des courtils, des jardins, des vergers, des parcs enclos, voire même, dans les faubourgs, des terres de labour. De vieilles « mazières », des terrains sans affectation, sont parfois taxés. Ces rentes restent au même taux d'une génération sur l'autre, sauf si les biens sur lesquels elles sont assises subissent une modification de structure à la suite d'un agrandissement ou d'une construction nouvelle (un « surcens »), sauf si, à la somme initiale, s'ajoute, sans que la distinction apparaisse toujours clairement, une rente constituée, forme déguisée de crédit (8).

---

(5) Arch. dép. de Loire-Atlantique, B 1727, f° 4-64.

(6) *Ibid.*, B 1800 (Morlaix), B 1727, f° 45.

(7) A. Le Berre, *Etude sur quelques droits du domaine muable à Morlaix*, D.E.S., Brest, 1967. Pour une vue d'ensemble des droits seigneuriaux, on peut se reporter à l'ouvrage fondamental de R. Boutruche, *Seigneurie et féodalité, l'apogée, XI^e - XIII^e siècle*, Paris, 1970.

(8) A. Chédeville, *Le rôle de la monnaie et l'apparition du crédit dans les pays de l'Ouest de*

Elles s'acquittent surtout en argent, en deux ou trois versements correspondant à des fêtes religieuses, quelquefois en nature, en « hanapée » de froment à Lesneven ou en « garcée » de « bleds » à Saint-Pol (9). Jehan Forget de la rue de Bourret à Morlaix doit, à chaque fête de la « Circoncision Nostre Seigneur », une paire d'éperons dorés d'une valeur de 25 sous (10). Les impositions en nature croissent dans l'arrière-pays rural, même si les prélèvements en monnaie sont maintenant essentiels.

Les rentiers et les comptes montrent que les rentes-cens sont finalement d'un faible rapport en ville : 9 livres 3 sous 2 deniers à Morlaix, dont 84,5 % provenant de maisons et 15,5 % d'autres biens, 44 livres à Brest fin XV^e^ siècle, 83 livres à Landerneau en 1475, mais avec la zone péri-urbaine (11). Les receveurs ne sont même pas certains d'encaisser ces montants annuels. Ils doivent, en effet, tenir compte des éventuels « déguerpissements » ou abandons de contribuables, des « mortalitez » accompagnant une « pestilance » et, plus généralement, de la mauvaise volonté de certains qui refusent de payer, malgré les menaces de procès et d'expulsions.

Le livre-rentier de Morlaix (1455) donne, pour le domaine ducal urbain, une liste de 69 maisons dont les détenteurs doivent verser 155 sous 6 deniers au trésor ; le cens moyen s'établit donc aux alentours de 2 sous 3 deniers par logis, presque l'équivalent d'une journée de salaire d'un ouvrier spécialisé. Le total paraît donc faible. Nous savons, par ailleurs, que toutes les maisons faisant partie du « fief ducal » ne sont pas imposées, que, pour nombre d'entre elles, connues par d'autres sources ou par des mentions de voisinage, le représentant du prince se borne à exiger des détenteurs une simple promesse d'obéissance, sans support pécuniaire. Le tableau ci-joint montre les variations de taux d'une rue à l'autre et les inégalités entre les maisons qui tiennent, à notre avis, moins compte de la nature du bien que de sa situation et surtout de l'espacement dans le temps des concessions. Les taux changent en fonction du cours des monnaies.

---

la France, dans *Cahiers de civilisation médiévale,* tome XVII, 1974, p. 320-321. Un citadin dans le besoin ou soucieux de disposer d'argent liquide s'engage, contre réception d'une somme prêtée par un quidam, à s'acquitter désormais, chaque année et à perpétuité, d'une redevance supplémentaire, souvent plus lourde que la précédente et hypothéquée sur un bien soigneusement désigné. Si le seigneur est, en même temps, le créancier, la rente constituée s'ajoute à la rente-cens et gonfle ainsi le montant des échéances.

(9) Arch. dép. de Loire-Atlantique, B 1727, f° 99. Le texte précise qu'un boisseau contient 5 hanapées de Lesneven. La « garcée » est une mesure de Saint-Pol, signalée dans le rentier de l'hôpital. (Arch. mun. de Saint-Pol-de-Léon).

(10) Arch. dép. de Loire-Atlantique, B 1048, f° 37 v°. A Saint-Renan, les seigneurs de Kerozal doivent eux aussi une paire d'éperons dorés à la recette de la châtellenie car ils ont reçu des ducs, à une date non précisée, le droit de mettre leurs armes sur le vitrail de la « grosse fenestre » de la chapelle Saint-Yves. Comme les armes n'y sont plus en 1543, depuis la réédification du pignon du sanctuaire, le représentant de la famille, Guillaume Campir, refuse de fournir l'équipement prévu.

(11) *Ibid.*, B 1048 (Brest), B 1800 (Morlaix). Bibl. mun. de Nantes, fonds Bizeul, n° 1710 B 25 (Landerneau).

rues	*maisons*	*cens moyen*	—1	—5	—10	—15	—20	+20
des Fèvres	5	6 dn	4	1				2
de la Cohue	3		1					
Myloine	22	12 dn	9	13				
Bourret	5	115 dn	1	1	1	1		1
N.-D. de la Fontaine	6	2 dn	6					
des Vignes	12	8 dn	10	1	1			
Saint-Melaine	3	3 dn	3					
de Ploujan	11	24 dn	8		2	1		
divers	2			1	1			
Totaux	69		42	17	5	2		3

Notes: dn (deniers) —1 (moins d'1 sou), —5 (de 1 à 4 sous 11 dn), —10 (de 5 sous à 9 sous 11 dn), etc., + 20 (plus de 20 sous). *Un sou représente 12 deniers.*

Retenons de ce tableau quelques enseignements. Nous constatons, tout d'abord, que 42 maisons sur 69 (presque 61%) sont taxées moins d'un sou par an, une somme dérisoire, 17 entre 1 sou et 4 sous 11 deniers (24,5%)... Trois maisons, au contraire, paient plus de 20 sous, deux voisines de la cohue ou halle, ce qui n'a rien de surprenant ; dans toutes les villes armoricaines, les alentours des halles, au cœur des localités, véritables centres de gravité, sont très recherchés et le terrain à bâtir est rare, les loyers chers. Nous avons fait la même constatation à Rennes, à Vannes, à Lamballe, etc. Les deux concernées à Morlaix sont respectivement taxées 20 et 22 sous et appartiennent à Jehan Nicolas et à Henri Lonorre. La troisième se rencontre rue de Bourret, avec 25 sous; il s'avère que cette artère, partie dans la ville close, partie dans le faubourg Saint-Martin, est celle qui est la plus taxée par unité (115 deniers ou 9 sous 7 deniers). La rue de « Ploejehan » ou de Ploujean, paroisse de Saint-Melaine, tombe à 2 sous par maison; mais les loyers sont très inégaux.

Des calculs similaires nous ont permis de connaître les barèmes pratiqués à Saint-Renan. Pour 68 cas précis, on constate que 5 paient moins d'un sou, 38 de 1 à 4 sous 11 deniers, 22 de 5 sous à 9 sous 11 deniers..., 2 plus de 15 sous. Les secteurs les plus imposés sont la place du « Marcheix » (une moyenne de 11 sous 3 deniers), le voisinage de la Cohue et du four public (7 sous 8 deniers), la place des « Bleds » et la proximité du moulin (5 sous), la rue Mahé (5 sous 2 deniers), la rue Maria (4 sous 10 deniers), la Grand'Rue (3 sous 2 deniers)..., la rue des « Sueurs » [Scieurs] (1 sou 7 deniers).

Malgré leur faible rapport, les rentes ne sont pas négligées pour autant par les receveurs locaux. Des commissaires envoyés par la Chambre des comptes procèdent même quelquefois à de nouveaux « arrentements ». Le cas s'est produit, à plusieurs reprises, à Lesneven, pour des terrains vagues et des emplacements de maisons situés aux abords du château désaffecté. Comme les autorités locales n'ont pas, semble-t-il, renoncé à toute intention de relever, un jour, la vieille forteresse, il est spécifié, dans un acte de 1486, que le preneur d'un lot de 63 pieds sur 50 (21 x 16,50 m) devra ménager une venelle

de deux pieds de large (0,66 m) pour servir éventuellement à la défense et à la garnison (12).

Quant à la *taille,* autre symbole de l'arbitraire seigneurial, elle est devenue fixe, assignée sur des biens plutôt que sur des personnes et payable en deux ou trois termes annuels. Son rapport est également faible: 38 livres 18 sous à Morlaix, 40 livres à Lesneven où elle est désignée sous l'appellation « de grand cens d'aoust » (13). Sa levée est laissée à l'initiative des citadins qui, huit jours avant la date de l'échéance, désignent, à l'issue de la messe dominicale, trois ou quatre responsables, en principe « les plus savans » de la paroisse, pour réviser les rôles des contribuables, rectifier les listes de feux, faire la répartition ou « esgaill » de l'impôt et surveiller les modalités de perception.

Le domaine muable

Les revenus du domaine muable sont plus diversifiés que les précédents et souvent affermés.

La *justice seigneuriale* qui s'exerce sous des formes variées et avec une efficacité discutable est une source de revenus dont il ne faut pas, néanmoins, surestimer l'importance. Il convient, en effet, de défalquer des rentrées de fonds, sous forme d'amendes ou de la vente des biens confisqués, les dépenses de fonctionnement: les gages des officiers en commençant par les simples sergents qui gardent, à Lesneven, le 1/7 du produit des amendes perçues, les frais d'entretien des tribunaux et des prisons, la nourriture des incarcérés, les exécutions qui coûtent jusqu'à 6 livres pour une pendaison et... 27 livres pour une affaire d'hérésie achevée sur un bûcher! Il faut retrancher aussi des recettes les amendes impayées, inscrites au chapitre des « mises » dans la comptabilité domaniale. Que représentent finalement les 34 livres 14 sous rapportés par le tribunal épiscopal de Saint-Pol en 1410? (14).

L'exploitation des *moulins,* des *fours* et de diverses autres banalités n'est guère plus rentable quand on tient compte de la réalité. Les moulins « bladerets » ou céréaliers, les moulins à usage artisanal, « foulerets », à tan et à papier, prolifèrent, certes, dans les villes et dans leur arrière-pays. Mais ce sont des appareils coûteux d'entretien et sujets à toutes sortes d'aléas, menacés par des crues catastrophiques, par des sécheresses prolongées, par la rupture de pièces essentielles (15). Chacun d'entre eux est, en principe, à la tête d'une circonscription qui, aux dires de la Très Ancienne Coutume de

---

(12) Arch. dép. de Loire-Atlantique, B 686 (13 décembre 1486), baillée à titre de « censie » à Hervé Kerquelen, pour 5 sous.

(13) *Ibid.,* B 1727, f° 55.

(14) *Ibid.,* E 65, f° 22 v°. Un ouvrage récent, celui de B. GUÉNÉE, *Tribunaux et gens de justice dans le bailliage de Senlis à la fin du Moyen Age,* Paris, 1963, a contribué à démystifier la justice médiévale, redoutable en apparence par ses sanctions, profondément inefficace dans la réalité.

(15) *Ibid.,* B 3, f° 35; B 1800, f° 19.

Bretagne, couvre un rayon de 8856 pieds [2922 m] (16). Les droits de mouture représentent souvent le 1/16 du grain apporté. Les moulins céréaliers de Landerneau rapportent 29 livres 5 sous et 29 « rez », 2 boisseaux et demi de céréales en 1475, 15 livres 3 sous 9 deniers en 1517, le moulin à fouler 3 livres en 1475 et 10 livres 8 sous 9 deniers en 1517 (17). Les moulins « bladerets » et « foulerets » de Saint-Pol donnent un gain global de 35 livres en 1409 et 1410 (18). C'est donc peu, quand on tient compte des frais de gestion très lourds. Le moulin à vent de « Bazpaul » ne travaille plus en 1410 faute d'entretien ! (19).

Les fours, dont les revêtements en briques réfractaires spéciales sont périodiquement refaits, doivent assurer les besoins d'une population qui ne peut cuire à domicile. On en recense quatre sur le « fief ducal » de Morlaix, ce qui sous-entend l'existence de plusieurs autres sur les domaines laïcs périphériques et dans les dépendances des trois prieurés. Le « fournier » est, comme le « moulnier », un personnage haut en couleur, détesté pour son arrogance et son âpreté au gain ; il exige traditionnellement, pour sa commission, un pain sur 24 (20). Le prélèvement n'est dérisoire qu'en apparence. Nous savons qu'au début du XVI[e] siècle, dans la petite ville de Machecoul, aux portes du Poitou, on pouvait cuire jusqu'à 430 pains, à la fois, dans chaque four banal, soit 6880 en quatre fournées quotidiennes ! (21). La ferme des fours de Saint-Pol rapporte 60 livres au début du XVI[e] siècle.

Les seigneurs du Léon interdisent aux particuliers de détenir des *poids* et *mesures.* Chacun est tenu d'utiliser, moyennant finances, les « poys et crocs » ou « l'aulne » des tissus, déposés dans un local public. Nous savons qu'à Morlaix, le fermier exige un demi-denier ou obole par livre-poids au-dessus de cent ; son collègue de Lesneven demande deux deniers par cent (22). Les droits d'enregistrement des différents contrats et actes notariés prolifèrent aussi, avec des tarifs dégressifs. Le « scellage » d'un contrat de meubles à Lesneven, d'une valeur estimée à 200 sous, revient à 2 deniers par livre monnaie inscrite (200 sous = 10 livres), à un denier entre 10 et 100 livres, à un demi-denier au-dessus. On retrouve presque le même système à Morlaix à quelques nuances près. Il en coûte, ici, 2 deniers pour sceller un rôle de parchemin « d'un espan » et trois doigts de large ou « un contrat de meubles dedans (de moins de) cent sous ». Garantir l'authenticité d'une procuration s'élève à 6 deniers, d'un testament à 5 sous, d'une donation mutuelle à 2 sous,

---

(16) M. PLANIOL, *La Très Ancienne Coutume de Bretagne,* Rennes, 1885, p. 246-247.

(17) Bibl. mun. de Nantes, n° 1710 B 25.

(18) Arch. dép. de Loire-Atlantique, E 65.

(19) *Ibid., idem,* f° 22 v°. Il avait rapporté 10 livres en 1408.

(20) *Ibid.,* B 1800, f° 58.

(21) V. BOUCARD, *Les fours à ban de Machecoul,* dans *Bulletin de la Société historique et archéologique de Nantes et de la Loire-Inférieure,* t. 90, 1951, p. 16-21.

(22) Arch. dép. de Loire-Atlantique, B 1727, f° 69 v°.

d'un contrat d'héritage d'une valeur de 20 sous à 2 sous (10%) et à 5 sous au-dessus des 20 sous (23). Ces tarifs sont précieux car il est exceptionnel qu'ils soient indiqués, avec une telle précision, dans les archives médiévales.

Signalons aussi des revenus très irréguliers. Les taxes sur les transactions immobilières, sur la transmission de biens à des héritiers correspondent au 1/8 du montant de l'estimation ou de la vente à Lesneven, au 1/12 à Morlaix. Les seigneurs du Léon récupèrent les biens de leurs sujets morts sans héritiers, des bâtards, les « épaves et gallois », navires échoués, objets trouvés et animaux errants, etc. (24).

Mais de tous les droits seigneuriaux, les plus utiles, avec les rentes, pour la connaissance urbaine sont les *coutumes* ou taxes à caractère commercial. Le mot recouvre, comme le suggère l'emploi du pluriel, une grande diversité de droits correspondant à une gamme étendue de produits écoulés, fabriqués sur place ou importés (25). A Morlaix, les receveurs font une subtile distinction entre « les anciennes coutumes de cohuaige » exigées chaque samedi, jour de marché, dans la cohue, sur les places et dans les ruelles voisines, et les coutumes levées à l'occasion des quatre foires annuelles. Les premières forment plusieurs fermes dont nous reparlerons en examinant le rayonnement économique de la ville (26). Les secondes ont un caractère exceptionnel, dans la mesure où elles sont subordonnées à des événements qui ne se reproduisent que quatre fois par an et où l'affectation des deniers perçus est différente. Elles sont désignées par deux noms: le « tolleau » dont les tarifs sont le double de ceux de l'ancienne coutume et qui est, avec le billot, une des sources de revenus de la communauté des bourgeois et le « devoir de passage du Bourret » qui est un péage sur le pont du Queffleuth, entre le Léon et le Trégorrois. En temps normal, ce péage est prélevé au bénéfice d'un seigneur local, le sire de « Lesquelouarn ou Lescoulouarn » faisant fonction de voyer; mais le receveur ducal le récupère pendant la durée des foires, huit jours avant et huit jours après! Des coutumes, fragmentées en plusieurs fermes, existent aussi à Lesneven, à Saint-Renan. Ces taxes sur les marchandises achetées ou vendues, suivant les cas, sont à distinguer des « droits de placzaiges » ou d'étalage, autre forme de coutumes, acquittés par les vendeurs locaux ou « forains », ruraux, bretons et étrangers, pour pouvoir exercer leur profession.

Tous ces devoirs sont soigneusement consignés dans les livres-rentiers (Lesneven, Morlaix) ou sur des « pancartes » jadis placardées aux entrées des villes et sur les murs des bâtiments publics (Saint-Renan). Ils ont fait l'objet de copies et de plusieurs publications qui ne sont pas, hélas, à l'abri d'erreurs

---

(23) *Ibid.*, B 1800, f° 17. Un espace et trois doigts représentent une dizaine de centimètres.

(24) *Ibid.*, B 1727, f° 71 v°. On exploite aussi près des côtes des sécheries de poisson à Plounéour et à Kerlouan (E 65, f° 22-23).

(25) A titre de comparaison, voir les coutumes de Vannes que nous avons publiées dans un article du *Bulletin de la Société polymathique du Morbihan*, 1976, p. 15-21.

(26) Cf. Ci-dessous, p. 203 et 205.

de détail (27). Il est vrai que la liste des produits est très large et que les modalités de perception déroutent parfois par leur complexité. Les prélèvements se font tantôt en argent, tantôt en nature. Ici la marchandise est imposée à la pièce, par cent, par millier, là encore par charge soit à dos d'homme ou « feix à col », soit à dos de cheval ou « somme », soit par charrette... A d'autres moments, on parle en pipes, en tonneaux, en pots ou « potées », en « baratées » (beurre), en « tacre de cuir », en « aulnes » de tissu, etc. Une étude des activités commerciales est possible à partir de ces données.

Les droits de cohuage ont un rapport très inégal car ils sont, plus que tout autre, tributaires des événements politiques et militaires. Les seuls exemples que nous ayons pour le Léon ne sont guère probants: 42 livres 8 sous 6 deniers, en deux fermes, pour Landerneau en 1475, 60 livres en 1517... malgré un port et un pont très fréquentés (28), 6 livres 10 sous à Saint-Pol en 1410, mais le renseignement est incomplet (29)!

Un bilan de la gestion seigneuriale urbaine

Tirons quelques conclusions de cette nomenclature de droits et de redevances qui intéressent villes et campagnes voisines.

La plupart des recettes domaniales sont affermées et, bien souvent, il existe presque autant de fermes que de droits exigés ou que de produits commercialisés. Cette pulvérisation des moyens de perception, générale dans toute la Bretagne médiévale, répond, sans nul doute, aux moyens financiers limités dont disposent ceux qui les prennent aux enchères, « à la chandelle allumée ». Nous connaissons les noms d'une poignée d'adjudicataires léonards, sans qu'il soit possible, dans l'état des recherches actuelles, d'indiquer leurs origines socio-professionnelles (30). Gageons néanmoins que ces preneurs sont, pour la plupart, de petits négociants, des artisans juste au-dessus du commun, des « gagne-petit » soucieux de faire fructifier, dans ce genre d'affaires, les maigres bénéfices tirés de leurs entreprises. Seule la ville de Morlaix dispose vraiment, au XV[e] siècle, d'un noyau de bourgeois enrichis capables de viser plus haut (31).

---

(27) A la publication de R.-F. Le Men, *Le domaine ducal de Morlaix* dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère,* t. V, 1877-1878, remplie d'inexactitudes, car le document de référence est une mauvaise copie du XVI[e] siècle (Arch. dép. du Finistère, A 18), nous préférons les travaux des étudiants de l'université de Bretagne occidentale, A. Le Berre et P. Quellec déjà cités dans la première partie de cette étude.

(28) Bibl. mun. de Nantes, n° 1710 B 25.

(29) Arch. dép. de Loire-Atlantique, E 65, f° 22 v°.

(30) J. Kerhervé, professeur à l'université de Bretagne occidentale, apportera probablement, dans les mois à venir, l'information qui manque dans sa thèse sur *les officiers de finances.*

(31) Arch. dép. de Loire-Atlantique, E 65: en 1409, le compte du régaire de Dol mentionne comme fermiers des moulins Guillaume Floch et Guillaume Mérian, comme fermier des fours Prigent Le Moen, comme responsable des sécheries de poisson Jehan Perscaul. Bibl. mun. de Nantes, n° 1710 B 25: en 1475, les fermiers de la seigneurie de Landerneau sont Jehan Audren (coutumes), Guillaume Kerauraes (sceaux et papiers), Jehan Mahé (impôt sur les céréales),

Nous ne possédons pas de bilans d'ensemble par châtellenies. Les archives de la Chambre des comptes n'existent plus. Des inventaires du XVIII[e] siècle, et des allusions à des registres de comptabilité ne peuvent qu'accroître nos regrets (32). Un receveur ducal lève bien pendant trois mois, du 5 décembre 1410 au 1[er] mars 1411, les revenus du régaire de Saint-Pol, pendant la vacance du siège épiscopal. Il inscrit, sur ses tablettes, 305 livres 3 sous 6 deniers, onze écus d'or, vingt-cinq tonneaux et demi de froment, une petite quantité de seigle, d'orge, de pois, de fèves. Peut-on admettre, sur cette base de trois mois, un revenu annuel d'environ 1200 à 1300 livres? « Monseigneur de Léon » n'aurait pas alors de gros revenus, une fois les dépenses de gestion déduites; il n'a pas les ressources de ses collègues de Nantes, de Rennes, ni même de Dol et de Tréguier (33).

A défaut de chiffres, nous avons la preuve que les revenus seigneuriaux du Léon se sont effrités au XV[e] siècle. Dans les pages d'introduction des rentiers, il est fait état d'abandons de terres, d'usurpations de biens du domaine ducal, de mauvaise gestion et de malversations d'officiers peu scrupuleux et mal surveillés. La situation est grave et la Chambre des comptes est forcée d'envoyer sur place des commissions d'enquête. La refonte de plusieurs livres-rentiers, la consignation méticuleuse de l'étendue des biens, de la nature des droits et du montant des redevances, à l'époque de Pierre II, sont la traduction d'un malaise profond qui subsiste à la fin du Moyen Age.

Il n'est pas possible, dans le Léon, de faire la part des villes dans l'ensemble des recettes des châtellenies. Les totaux, indiqués dans les comptes de Saint-Pol et de Landerneau, concernent aussi le monde rural, y compris les « sceaux et clergies ». De l'arrière-pays proviennent diverses rentrées de fonds, fournies par la location de terres sous forme de « féages » ou de « convenants », par l'exploitation des forêts, des taillis, des garennes et des landes, par les fermes des moulins, par les pâturages et les sécheries, etc. D'autres exemples armoricains nous ont montré que, si la participation urbaine est finalement plus faible que celle des campagnes, malgré les « coutumes », une fraction très importante des sommes récoltées dans le milieu campagnard est réinvestie dans les chefs-lieux de châtellenies, soit pour entretenir les forteresses, toujours coûteuses (Brest, Morlaix) ou les bâtiments à usage commercial et artisanal (halles, moulins) soit sous forme de cadeaux, de dons, de gages, de pensions... aux établissements religieux et hospitaliers, aux officiers, aux Grands pour s'assurer de leur fidélité, aux garnisons, etc. L'argent retourne aux cités directement par cette voie ou

---

Jehan Mahé (le « cohuage »), Guillaume Cozden (moulins à blé et à fouler).

(32) Arch. dép. de Loire-Atlantique, B 1727, f° 60, v°: allusion aux comptes de Prigent de Kerbiguet (conclu le 8 mai 1411) et de Pierre de la Lande (conclu le 12 février 1453) à Lesneven. *Ibid.*, B 1048, mention, pour Saint-Renan, des comptes de Jehan Droniou (rendu le 23 mai 1423), d'Yvon Keraerinel (conclu le 22 juin 1431), de Robert Bohier (conclu le 29 novembre 1499).

(33) G. MINOIS. *L'évêché de Tréguier au XV[e] siècle*, Université de Rennes, 1975, p. 126, 336-337 (thèse dactylographiée).

indirectement sous forme de commandes, faites par les autorités, aux boutiquiers et aux artisans locaux. C'est ce que nous avons montré, documents à l'appui, pour Châteaubriant, Machecoul, Quintin, etc. Pourquoi n'en serait-il pas de même ici?

2. Des centres de perception d'impôts d'État

Depuis la fin du XIV[e] siècle, la part des recettes domaniales n'a cessé de diminuer dans les revenus des royaumes et des grandes principautés féodales (34). Comme la France, la Bretagne dispose depuis Jean IV d'une série d'impositions, en principe extraordinaires, soumises à l'acceptation des représentants des assemblées « nationales » ou états, mais, en fait, levées avec une grande régularité au XV[e] siècle, et accablantes pour les contribuables (35).

Des ébauches de budgets de l'époque de François II montrent que sur un total d'environ 400000 livres bretonnes de recettes annuelles, dans les années 1480-1485, 12000 livres seulement proviennent de l'exploitation du domaine (3%), 40000 livres de taxes portuaires (10%), 65000 livres environ du « devoir d'impost » sur le négoce du vin en gros (16%), 260000 livres du fouage, le lourd impôt roturier levé par feu (65%), 8000 livres des aides ou impôts directs sur trente-deux « bonnes villes » (2%), le reste provenant de taxes diverses parmi lesquelles on relève les « brefs », sortes d'assurances maritimes affermées ou le devoir de protection des convois sur mer (36).

Les villes fortifiées échappent en principe au fouage, remplacé par les aides directes, à ne pas confondre avec les taxes françaises du même nom sur les ventes de marchandises et sur les boissons. Ce régime fiscal préférentiel constitue un avantage appréciable. Il est fréquent que des ruraux ou même que des gens domiciliés dans les faubourgs, encore soumis au lourd impôt roturier, émigrent *intra muros,* non seulement pour chercher du travail sur les chantiers civils et militaires ou chez les particuliers, mais aussi pour des raisons de sécurité et pour fuir une pression fiscale devenue intolérable. Nous avons rencontré, dans des enquêtes, des mentions de maisons et de terres péri-urbaines abandonnées pour cette dernière raison (37).

Les localités, dépourvues de remparts, n'ont aucune raison d'être bénéficiaires de l'exonération de fouages. Lesneven figure en bonne place sur

---

(34) B. GUÉNÉE, *L'Occident aux XIV[e] et XV[e] siècles, les Etats,* Paris, 1971, p. 163-180.

(35) M. JONES, *Les finances de Jean IV, duc de Bretagne,* dans *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne,* t. LII, 1972-1974, p. 27-53.

(36) Arch. dép. de Loire-Atlantique, E 212. J.-P. LEGUAY, *Documents d'histoire de Bretagne,* collection *Univers de la France,* sous la direction de J. Delumeau, Toulouse, 1971, p. 132-133.

(37) Arch. dép. de Loire-Atlantique, B 2984, f° 25.

les registres de la réformation générale des feux du duché, mais avec seulement 61 contribuables en 1426 contre 101 personnes dégagées de toute obligation par privilège ou en raison de leur extrême dénuement. Par contre, Saint-Renan, autre ville ouverte, échappe à tout! Ce fut même une des premières villes privilégiées en Bretagne, dès 1389, sous Jean IV. Son successeur, Jean V, explique, dans ses lettres de confirmation, les raisons profondes de la générosité de son père: «pour honour et reverance de Monseigneur Saint-Renan, pour l'amour duquel nostredit seigneur et père voulit et ouctroya ladite franchise à nostre naissance» (38). Des mobiles religieux et personnels, la naissance d'un héritier de la couronne en 1389, sont donc à l'origine de l'exemption. Toutefois, le prieur et les habitants de Saint-Renan étaient tenus de célébrer, chaque lundi et chaque mardi, une messe pour le repos de l'âme de leur bienfaiteur, assortie d'une procession à l'issue de la cérémonie. Saint-Pol a la chance d'ignorer aussi le fouage et l'aide, probablement en raison de sa clôture (39) et de son statut de ville épiscopale, bénéficiaire de privilèges anciens, mal connus à cette époque, mais voisins de ceux dont profite, au même moment, Tréguier (40). Brest serait dans cette situation, si ses charges militaires n'étaient pas aussi lourdes. La population locale eut beaucoup à souffrir au XIV[e] siècle!

Finalement, deux villes contribuent aux aides: Morlaix avec une distinction entre l'agglomération et le nouveau quartier dit de «Ville Neuve», et Landerneau.

Villes	1462	1463	1464	1466	1480	1486
Landerneau	50	50	120	75	112	75
Morlaix	200	150	400	300	450	300
Ville Neuve	10	10	30	14	21	14

Les sommes sont en *livres* monnaie bretonne.

Rappelons que la recette générale s'établit ainsi pour un total de 32 villes: 5335 livres en 1462, 4885 en 1463, 11522 en 1464, 8355 en 1466, 13194 en 1480, 8743 en 1486. A côté de Rennes et de Nantes qui versent, certaines années, jusqu'à 45% du total des aides, à elles deux, Landerneau et Morlaix font figure de parents pauvres avec moins de 5%. En 1467, Morlaix

(38) *Ibid.*, B 131 et Actes de Jean V, n° 1034, 20 juin 1480.

(39) Un lecteur de notre premier article, M.F. Quéméneur, pense qu'il y eut deux enceintes médiévales, l'une peut-être marquée par l'itinéraire d'une procession ou «Tro ar Chiminalou», l'autre avec deux portes, celle des Carmes à l'ouest et celle de Saint-Guillaume à l'est. Les murailles furent démolies au XVIII[e] siècle.

(40) Dom MORICE. *Preuves*, t. II, col. 1132.

(agglomération et Ville Neuve) se place au dixième rang après Rennes (2000 livres), Nantes (1600), Dinan (700), Quimper, Vannes, Vitré (400), Lamballe, Saint-Brieuc et Saint-Malo (350), juste avant Redon et Guingamp (300). Landerneau se hisse au dix-huitième rang... avant Châteaubriant et La Guerche (60 livres).

Le « devoir d'impost » sur les boissons et les recettes douanières intéressent aussi les villes léonardes, mais nous ignorons dans quelles proportions, faute de décomptes sectoriels. Les droits perçus aux « entrées et issues » de Brest, de Morlaix, de Saint-Pol et des autres petits havres de la côte sont conservés sur une pancarte générale; nous les réutiliserons, en même temps que les coutumes, pour décrire les activités commerciales (41).

Les localités du Léon ne figurent pas au nombre des grosses contribuables. Sont-elles coûteuses pour l'État? Une surtout, Brest. D'importantes subventions lui sont périodiquement allouées. En novembre 1405, Guyon de L'Espervez, receveur des fouages de Cornouaille, du Léon et du Trégorrois se voit notifier l'ordre de payer à Guillaume Périer, « maistre et serviteur des œuvres » du château, la somme de 1000 livres sur sa recette (42). La prévision budgétaire de 1481 attribue au receveur ordinaire de Brest, Hervé de Kerbescat, 1500 livres pour continuer les travaux de défense (43). Les gages du personnel administratif et des soldats de la garnison sont un autre gouffre; les rôles des sommes versées aux « soudoyers » dont le nombre varie en fonction des événements politiques et militaires, sont à cet égard fort éloquents. Ceux des années 1375-1377 nous sont parvenus et concernent entre 126 et 200 personnes: 1760 « frans or » du 28 novembre 1375 au 21 décembre, 3985 fr. du 22 décembre au 21 mars 1376, 5500 fr. du 22 mars au 21 juin, 5680 fr. du 22 juin au 21 septembre, 5467 fr. du 22 septembre au 21 décembre, 5666 fr. du 22 décembre au 21 mars 1377, 7480 fr. du 22 mars au 21 juin, 6886 fr. du 22 juin au 21 septembre, 7848 fr. du 22 septembre au 21 décembre (44).

3. Les libertés « municipales »

Les villes du Léon ont-elles profité des privilèges accordés par les Montforts aux centres urbains armoricains? (45).

Pendant des siècles, les villes bretonnes n'ont guère été favorisées sur le plan des « libertés communales » pour reprendre une expression

---

(41) Arch. dép. de Loire-Atlantique, B 2971.

(42) *Ibid.*, B 1 f° 6-6 v°. Actes de Jean V, n° 505 (7 avril 1407): Jean Le Baillif, miseur de l'œuvre du château, est autorisé à prendre 140 livres sur sa recette, etc.

(43) *Ibid.*, E 212, état de 1481-1482, f° 22.

(44) *Ibid.*, E 214, n° 36. Le franc d'or est une pièce de monnaie émise sous Jean IV et encore en circulation au début du règne de Jean V.

(45) J.P. LEGUAY, *Les villes du duché de Bretagne, op. cit.*, p. 75-95.

fréquemment employée. Même s'il est arrivé que les citadins expriment leur avis, au sein d'assemblées paroissiales, ils n'en sont pas moins demeurés sous l'étroite dépendance de leurs seigneurs respectifs ou des représentants locaux de l'autorité ducale: les sénéchaux tout d'abord, avant qu'ils ne soient cantonnés dans des tâches judiciaires, les receveurs ordinaires et surtout les capitaines à partir du XIV[e] siècle.

Les capitaineries urbaines

La capitainerie se généralise dans le duché, comme dans le royaume voisin, à l'époque de la guerre de Cent Ans, car elle répond parfaitement aux nécessités du temps (46). Le titulaire de cette charge est d'abord un militaire dont la mission est de commander une garnison, de ravitailler en vivres et en munitions une place forte et de la défendre, avec courage et fidélité, si la nécessité se présente. C'est une lourde responsabilité que montre parfaitement la riche documentation britannique sur le rôle des capitaines anglais de Brest de 1342 à 1397. Les rois d'Angleterre ont envoyé, ici, des hommes expérimentés, des soldats blanchis sous le harnais comme Matthew Gournay (1357-1362), chef de routiers, compagnon du Prince Noir, bientôt sénéchal des Landes, comme l'amiral Jean de Neville (1372-1378), etc. (47). Les « indentures » ou contrats passés entre ces officiers et le gouvernement royal de Londres, les registres de comptabilité et d'autres archives soulignent l'efficacité de ces hommes de poigne dont l'autorité s'exerce sur les campagnes voisines.

Leurs successeurs bretons, après 1397, ont également beaucoup de pouvoirs... au point d'en abuser quelquefois! Olivier Le Moigne, capitaine en 1404, se rend célèbre en faisant main basse sur la recette d'un receveur de fouage sous prétexte que ses gages n'ont pas été payés à temps (48). Le capitaine apparaît comme le pivot de l'administration locale, surtout sous les deux premiers Montforts. Ses responsabilités sont très étendues. Le gouverneur de Brest, pour ne citer qu'un exemple, reçoit l'ordre en 1407 de lever une taxe de six deniers par livre monnaie *ad valorem* sur les denrées commercialisées dans sa châtellenie et dans celle de Lesneven, pendant une durée de quatre ans. Jean V lui donne pleins pouvoirs, avec mission de recruter et de contrôler les collecteurs de fonds et d'investir l'argent dans des œuvres militaires, les deux tiers à Brest, le reste à Lesneven (49). Le capitaine reçoit les personnalités de passage, inaugure les nouvelles constructions, se préoccupe de la voirie, des fondations pieuses, etc. Il n'y a pas de domaine où

---

(46) La capitainerie s'est développée en France surtout à partir de 1317, comme le montre l'étude de P.-Cl. Timbal, *La guerre de Cent Ans, vue à travers les registres du Parlement,* Paris, 1961.

(47) M. Jones, *Ducal Brittany, 1364-1399,* Oxford, 1970, p. 143-171. Citons encore Thomas Dagworth (1347-1350), lieutenant d'Edouard III en Bretagne, Robert Knowles, l'adversaire de Du Guesclin en 1373, Jean Holland, comte d'Huntingdon (1389-1397).

(48) Actes de Jean V, n° 249.

(49) Actes de Jean V, n° 506 (7 avril 1407).

il n'ait l'occasion d'affirmer sa présence... quand il est là! Sous ses ordres servent un lieutenant, son adjoint direct, éventuellement un connétable responsable des armes et des troupes (un à Brest au XIV[e] siècle), un garde de l'artillerie, des canonniers, des sergents, etc. Même le receveur ordinaire qui dépend plutôt de la Chambre des comptes n'échappe pas à son regard. Les trésoriers anglais ont, dans un premier temps, été sous le contrôle de l'Echiquier, puis ont été placés, en 1381, sous les ordres directs des capitaines, ce qui simplifiait grandement les choses dans une place forte isolée sur le continent (50).

Les listes de capitaines bretons, même très incomplètes, montrent que si une poignée d'entre eux appartient à la haute noblesse comme Henri du Juch, chevalier banneret bien connu en Basse-Bretagne, gouverneur de Brest en 1415, comme Thomas du Chastel ou Philippe de Malestroit à Lesneven en 1436 et en 1458..., la plupart sont plutôt de simples écuyers, au mieux des chevaliers moyens, besogneux mais fidèles, des hommes pour qui des salaires modestes, 100 livres par an à Lesneven, 180 livres à Brest, 200 livres à Morlaix, ne sont pas à négliger et constituent même un appoint indispensable à des revenus seigneuriaux limités... à plus forte raison si des à-côtés s'ajoutent à ces gages: des pensions, un certain pourcentage sur « l'accent du guet » (ou taxe de remplacement de ce service militaire), un logement de fonction gratuit, la possibilité d'exploiter un terrain voisin de la forteresse, les inévitables cadeaux des administrés et des charges honorifiques à la cour (51). N'oublions pas aussi que, sous l'Ancien Régime, le cumul des charges et des revenus ne choque pas (52). Beaucoup de ces gouverneurs de villes et de places fortes sont entrés par la toute petite porte au service ducal. Quelques-uns ont servi dans les armées françaises, sur les champs de bataille de la guerre de Cent Ans. Ils reviennent alors finir leurs jours dans le duché, méprisant les jeunes officiers qui n'ont pas connu semblables aventures (53). On relève aussi, à l'occasion, la présence d'étrangers au service de la Bretagne, l'Anglais Silvestre Campson à Morlaix en 1385 (54).

---

(50) M. JONES, *Brest sous les Anglais*, dans *Les Cahiers de l'Iroise*, janvier-mars, 1969, n° 1, p. 7.

(51) Arch. dép. de Loire-Atlantique, B 11, f° 21, et E 137-141. Actes de Jean V, n° 320.

(52) R. MOUSNIER, *La vénalité des offices sous Henri IV et Louis XIII*, Paris, 1945, p. 13. L'auteur remonte à l'époque médiévale.

(53) Le lecteur pourra se reporter à l'excellent article de M. Jones, « *Mon païs et ma nation* », *breton identity in the fourteenth century*, dans *War, Literature and Politics in the late Middle Ages*, Liverpool, 1976.

(54) Les listes de capitaines sont très incomplètes. Voici celle de Lesneven: Simon Richard, seigneur de Kerjean vers 1350; Guillaume de Lescoet vers 1357; Tanguy de Kermoan, chevalier, nommé le 24 décembre 1372; Olivier Le Moenne ou Le Moine, déjà en poste en 1378, prêtant serment le 14 octobre 1382; Prigent Le Moine, prêtant serment le 11 novembre 1402, encore en poste en 1405; Jehan Periou le Jeune, nommé le 17 juillet 1406, serment le 1[er] août 1406; Jehan Perceval, écuyer, prêtant serment le 14 novembre 1430; Thomas du Chastel, serment du 17 novembre 1436; Charles de Kerriec, écuyer, serment du 13 septembre 1442; Henri de Saint-Nouan, écuyer, chargé de la capitainerie en 1457; Philippe de Malestroit, nommé le 16 janvier 1458; Olivier Le Moenne, nommé le 9 novembre 1476. (Arch. dép. de Loire-Atlantique, E 137 et

Le rôle de la « maire et principale partie des borgoys »

Mais à côté des capitaines et de leurs adjoints apparaît, dans plusieurs villes, une administration bourgeoise, annonciatrice des futurs échevinages puis des municipalités modernes.

Il faut bien comprendre l'évolution qui se produit dans l'Ouest à la fin du Moyen Age. Les cités armoricaines, longtemps restées à l'écart des mouvements d'émancipation communaux, reçoivent progressivement et *sans heurts* un ensemble de droits qui forment, dans les recueils, leurs « privilèges » (55). Juridiquement, elles constituent des « bonnes villes », expression devenue courante, qui implique un accord avec le pouvoir. Le duc, tout en réaffirmant à maintes occasions ses droits fondamentaux, « royaulx » précisent même certains textes, consent, sous certaines conditions, à ce que, localement, une minorité de gens aisés, représentatifs, fidèles, s'occupe, au sein d'assemblées générales ou de conseils restreints, de tout ce qui concerne la cité dont elle a la charge, y compris de la défense. Il est bien entendu qu'en contrepartie, la population locale œuvre de toutes ses forces, par tous les moyens politiques, militaires et financiers, à « l'honneur et commun profit du païs » et de son chef (56). L'évolution paraît logique. Au fil des ans, les citadins ont vu leur nombre, leur fortune et leur influence croître. Le pouvoir ne peut négliger une telle force qui lui procure un soutien moral, par le biais d'un échange de correspondance, un appui politique lors de la réunion des assemblées des états, une aide financière sous forme d'impôts et de prêts, une aide militaire pendant les conflits, du personnel administratif compétent et fidèle.

Or, les événements ont favorisé l'autonomie bourgeoise. Le long conflit qui met aux prises, de 1341 à 1364, les Montforts aux Blois-Penthièvre, les difficultés de Jean IV, taxé d'anglophilie, et son exil en 1373-1379, les luttes qui opposent, à plusieurs reprises, les ducs à leurs barons ou à leurs évêques... et, de façon générale, les absences prolongées des capitaines, partis à la cour ou sur leurs terres, donnent plus de poids et plus d'initiatives aux habitants des grandes villes, amenés à traiter directement avec les antagonistes, à prendre des décisions d'urgence, à renforcer leurs murailles, etc. (57). Le

---

E 141. Actes de Jean V, n° 117, 147, 320. Dom MORICE, *Preuves*, t. III, col. 392-393).

Une liste de capitaines a été publiée pour Morlaix dans l'ouvrage de Daumesnil, p. 72-76: Bizien de Keranrais (1341), William de Bohun, un Anglais (1345), Yves Cherruel, un chevalier (1352), Jehan sire de Penhoët (1366), Silvestre Campson, un Anglais (1385), Jehan sire de Penhoët, chevalier et amiral (serment du 18 novembre 1402, encore en poste en 1405), Jehan de Penhoët (serment du 18 juin 1440), Payen Gaudin, chevalier, grand maître de l'artillerie de Bretagne, chambellan (1450), Jehan, sire du Pont (1457, représenté en 1458 par un procureur lors de la prestation de son serment le 5 février 1458), Guyon Le Sénéchal, seigneur de Coëtezlan (1476), Jehan de Kerloaguen (1478), Pierre de Quenellec (1487).

(55) Nous reprenons, ici, les idées essentielles de notre thèse, *Les villes bretonnes aux XIV^e^ et XV^e^ siècles*, sous presse, à paraître fin 1980.

(56) G. MAUDUECH, *La bonne ville*, dans *Annales E.S.C.*, 1972, n° 6, p. 1441-1448. B. CHEVALIER, *La politique de Louis XI à l'égard des bonnes villes*, dans *Le Moyen Age*, t. 70, 1964.

(57) La chronique de Froissart contient beaucoup d'allusions aux initiatives prises par les bourgeois bretons pendant la guerre de Succession.

rempart a imposé aux communautés locales de lourds sacrifices pécuniaires et privés, avec la démolition de maisons et l'expropriation de terrains, au fur et à mesure de son extension. Mais, il renforce aussi l'unité et la cohésion des populations, satisfait leur vanité et il est un facteur déterminant du développement des institutions municipales, car créateur d'impôt nouveaux, « de deniers communs », et responsable de l'apparition de nouveaux rouages administratifs, de magistrats, cette fois élus par leurs concitoyens (58).

Telle est l'évolution générale dans le duché. Malheureusement, le Léon semble mal placé sur ce point précis. La plupart de ses villes sont soit trop petites, soit trop importantes pour le pouvoir ducal (Brest), soit trop sous la tutelle d'un prélat et d'un corps ecclésiastique (Saint-Pol) pour pouvoir obtenir aisément une large autonomie. Nous n'avons pas trouvé trace de « municipalités » à Lesneven, à Saint-Renan et à Brest, ce qui ne signifie pas que les bourgeois aient été tenus systématiquement à l'écart de tout. Nous sommes persuadé que des problèmes intéressant la collectivité ont été abordés, dans le cadre paroissial, le dimanche, après la grand-messe et qu'au cours des discussions, une poignée de notables, de notaires, de riches négociants et artisans, « fabriqueurs » et membres du conseil de la « fabrique » de leur église, a, sinon imposé sa loi, du moins influé quelquefois sur les décisions prises par les autorités seigneuriales, ne serait-ce qu'en désignant un représentant ou procureur pour accueillir une personnalité de passage ou un nouveau prélat (Saint-Pol) ou pour défendre la collectivité devant les tribunaux, ne serait-ce qu'en choisissant régulièrement des « esgailleurs » d'impôts. Saint-Pol a déjà une organisation plus évoluée puisqu'on sait que des réunions de citadins se tiennent au Kreisker et qu'un procureur des bourgeois existe, envoyé par ses concitoyens aux états. Brest, au contraire, n'a rien et cette ville, qui joue un rôle de premier plan dans l'histoire du duché, n'est même pas représentée dans les grandes assemblées provinciales ! Le « miseur » ou comptable, dont il est question dans les actes, n'est pas un élu du peuple, mais le trésorier de l'œuvre du château sous les ordres du capitaine (59).

La « municipalité » de Morlaix

Nul ne sera surpris, par contre, d'apprendre que Morlaix a connu une évolution institutionnelle plus poussée que ses consœurs léonardes et qu'elle est devenue, au fil des ans, le type même d'une ville privilégiée.

Il est inexact de dire que la première trace d'organisation collective ne date que de 1450. Les premiers documents sont des confirmations et nous avons la preuve qu'un magistrat, le « contrerolle » ou contrôleur, existe dès 1414 (60).

---

(58) Ph. CONTAMINE, *Les fortifications urbaines en France à la fin du Moyen Age, aspects financiers et économiques*, dans *Revue historique*, 1978, n° 527, p. 23-47.

(59) Actes de Jean V, n° 505 (7 avril 1407): Jehan Le Baillif, miseur de l'œuvre du château.

(60) Actes de Jean V, n° 1169.

L'élite de la population morlaisienne, à savoir des nobles, des marchands, quelques anoblis de fraîche date, gère un *budget,* des « deniers communs » qui servent, en priorité, à l'entretien et à l'extension des fortifications, du port, des ponts, des pavés, de l'artillerie, à payer les responsables publics, à s'acquitter, si besoin est, des frais de procès, de réception, d'envoi d'ambassades, à la cour ou dans des pays étrangers, etc. Des fragments de la comptabilité municipale, aujourd'hui disparue, ont été transmis par J. Daumesnil au XVIII[e] siècle ; ils permettent, avec les archives de la Chambre des comptes déposées à Nantes, de connaître l'origine et l'importance des revenus de la ville, distincts de ceux de la seigneurie ducale. Les bourgeois lèvent, en effet, avec l'autorisation du souverain, constamment renouvelée, le *billot* ou « apétissement » (ou apétissage). C'est une taxe sur la vente au détail des boissons courantes, du vin surtout. Normalement, le billot est acquitté par le détaillant, aubergiste ou tavernier ; en réalité, et tout à fait légalement, le commerçant se rembourse en « apétissant » ou diminuant les mesures qui servent à débiter le liquide. Si l'impôt est fixé au dixième, cela signifie que l'hôtellier versera à la ville une somme correspondant au dixième du prix de vente du pot ou de la pinte, mais qu'à son tour il réduira de 10% la dimension du pichet ou la quantité servie. Les lettres de concession, octroyées par les princes, précisent parfois que les mesures seront amoindries ou « apétissées a lequipolent » (61). Le billot, comme la majeure partie des impositions bretonnes, est affermé au plus offrant, à la chandelle allumée. Le preneur est généralement un marchand disposant de capitaux et désireux de les faire fructifier ; rien n'empêche, cependant, que des ententes entre plusieurs adjudicataires aient lieu et que des associations cherchent à avoir le monopole des opérations. Ce sont d'ailleurs toujours les mêmes noms qui reviennent : les Coetanlem, les Quintin, les Kerret, les Le Borgne, les Marrec, les Le Mignot... la haute société locale en quelque sorte. Les bourgeois de Morlaix exploitent le *tolleau,* sauf pendant la durée des quatre foires annuelles, huit jours avant et huit jours après, pendant lesquelles le duc en profite. Il s'agit d'une coutume supplémentaire, généralement plus élevée, le double. Les droits de « placzaiges » atteignent 2 deniers. Les bouchers « forains » doivent, en plus de l'ancienne coutume, 4 deniers par bœuf ou vache dépecé, 2 deniers par porc frais ou salé ; les boulangers paient 2 deniers supplémentaires par charge

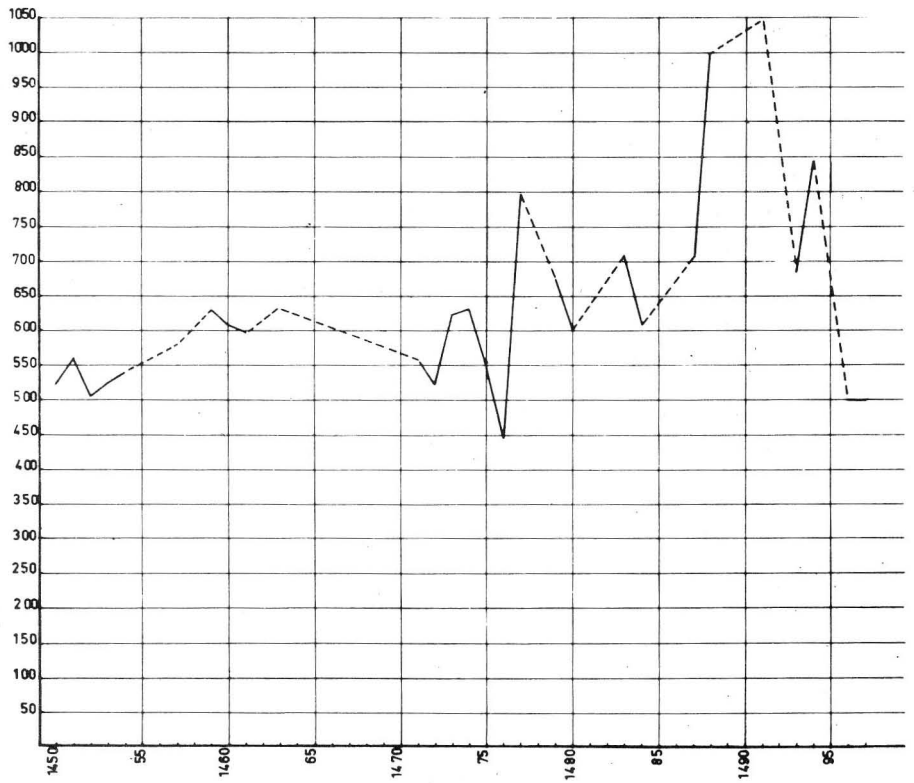
(61) Voici les dates des confirmations de billots connues par les registres de la chancellerie et indépendamment des comptes publiés par J. Daumesnil.

Dates de prorogation	*Début de la levée*	*Durée*	*Sources* (Arch. dép. de Loire-Atlantique)
22 février 1462	?	?	B 2 f° 54
25 juin 1466	22 octobre 1466	4 ans	B 4 f° 83
26 janvier 1472	?	6 ans	B 7 f° 25
18 mai 1480	22 octobre 1480	5 ans	B 9 f° 77
1502	...simple mention...		E 128/15

de pain, etc. (62). Le tolleau correspond aux « cloaisons » ou octrois des autres villes armoricaines. Il semble, enfin, que la municipalité ait levé une *taxe de pavaige* sur les produits pondéreux, transportés par charrettes ou à dos d'animaux, pour financer les travaux de voirie. Quand l'argent vient à manquer, comme en 1468, lors de la reconstruction des halles pour 574 livres, on fait alors appel à l'aide publique, et une taille spéciale, 160 livres dans l'exemple mentionné, est « esgaillée » sur l'ensemble de la population (63).

Morlaix a probablement souffert, comme la plupart des autres villes, de ressources insuffisantes pour répondre aux très lourdes charges militaires, au développement des installations portuaires. Les fortifications et les réparations des quais du havre servent de prétexte aux demandes de prorogation de billot ; il a d'ailleurs fallu étendre le champ de perception de l'apétissement (donc le rayonnement financier de la ville) à la châtellenie tout entière jusqu'à Lanmeur et même réclamer un super-impôt sur les vins ou « dizain soult » (64).

D'après les chiffres communiqués par Daumesnil, nous avons dressé un graphique de la recette annuelle du billot :



LE BILLOT DE MORLAIX AU XV^e SIECLE

La comptabilité morlaisienne a malheureusement des lacunes graves. Pour une période de 28 ans connus à partir de 1450, nous totalisons une « charge » de 17721 livres 6 sous 3 deniers, soit une *moyenne de 630 à 640 livres.* Par un jeu de calcul, nous estimons à 14000 livres possibles l'apport de l'apétissement pendant les 22 autres années manquantes du demi-siècle. Nous aboutissons alors à un total hypothétique de plus de 32000 livres de 1450 à 1500 (?). Le billot n'est pas le seul impôt et, comme nous l'avons montré, la ville peut aussi compter sur le « pavaige », sur une taille périodique, sur le tolleau et probablement sur l'emprunt. Nous pensons que les revenus municipaux se sont accrus au fil des ans pour dépasser, vraisemblablement, à la fin du siècle, les 1000 livres par an. Cette augmentation s'explique sans difficulté. Les dépenses militaires se sont alourdies avec la menace de guerre franco-bretonne et elles atteignent, dans certaines localités, plus de 50% des frais généraux! Le billot produit davantage avec l'essor du commerce maritime, de l'importation du vin, de la population et des consommateurs. On sait que les cabaretiers qui détaillent les boissons imposées sont... 197 en 1491, dont 165 pour la seule agglomération, le reste réparti dans toute la châtellenie. On en compte 42 dans la ville close, 37 dans le quartier du « Marcheix », 26 au Bourret, 60 dans la paroisse Saint-Melaine, etc. C'est beaucoup pour 4 à 5000 habitants ! (65).

Les *rouages administratifs* morlaisiens sont très simples. Un conseil des bourgeois siège probablement depuis la fin du XIV[e] siècle sous la présidence du capitaine ou de son lieutenant. Il est, selon la formule en usage, « congrégé pour délibérer des negoczes et afferes » de la cité et aucune décision importante n'est prise sans « l'avis et délibération du capitaine ou lieutenant, des gens de justice, nobles et bourgeois en numbre suffizant » (66). Son rôle ne cesse de croître au XV[e] siècle ; il s'occupe aussi bien des affaires militaires que de la réception d'une personnalité.

En dehors de cet organisme dont les activités nous échappent, en grande partie, et continueront de nous échapper jusqu'à la réforme de 1561, sous Charles IX, car la plupart des archives ont disparu, Morlaix a, comme ses consœurs avantagées, des représentants permanents. Le procureur des

---

(62) Arch. dép. de Loire-Atlantique, B 1800, f° 52-54. Les acheteurs, parmi lesquels figurent les bourgeois de la cité, ne sont pas oubliés. L'acquisition d'un cheval suppose le paiement d'une taxe de 8 deniers, d'un bovin, d'un porc, d'une chèvre, de 2 deniers, d'un mouton, d'un denier. Le citadin paie moitié moins pour l'achat d'un porc ou d'une chèvre, la même chose pour un mouton. Le cuir de cheval est taxé 8 deniers, le cuir de bœuf 2 deniers, la paire de grandes roues de charrette 4 deniers. Les autres achats sont uniformément frappés d'un droit de 2 deniers qu'il s'agisse d'une auge de bois dont la valeur marchande est, au minimum, d'un sou, d'un coffre, d'une paire de petites roues, d'un « cent » de suif... Les bourgeois paient moitié moins.

(63) *Ibid.*, B 6, f° 159 (22 septembre 1468).

(64) *Ibid.*, B 2, f° 113 v° ; B 10, f° 78.

(65) J. DAUMESNIL, *op. cit.*, p. 110.

(66) Arch. dép. de Loire-Atlantique, B 2, f° 113 v° et B 7, f° 25.

bourgeois est le porte-parole de la communauté devant les autorités, aux états... un maire en substance (67). Le miseur ou comptable est l'homme à tout faire, percepteur et utilisateur des deniers publics, surveillant des travaux en cours, etc. Sa gestion est sévèrement contrôlée, en permanence, par un «contrerolle», une fois par an, à la Toussaint, par une commission d'auditeurs, avec délégués de la Chambre des comptes (68). Il arrive qu'en période de guerre surtout le receveur soit créditeur de la ville et ait toutes les peines du monde à se faire rembourser. Nicolas Coetanlem, miseur pendant les dernières années d'indépendance, supplie la reine et duchesse Anne, en 1502, d'intervenir en sa faveur auprès des édiles locaux pour qu'ils s'acquittent de leurs dettes à son égard, car il employa, dit-il, la plupart de son bien et, par déduction, on lui doit encore 869 livres 6 sous 6 deniers ! (69). Miseurs et contrôleurs ont parfois des lieutenants qui font office de secrétaires. Morlaix utilise aussi les services d'un garde de l'artillerie, de canonniers, d'un médecin, un certain M. Dujon en 1487, pour panser les ouvriers des chantiers et soigner les pauvres (70). Ces hommes sont tantôt élus par leurs concitoyens (71) ; tantôt désignés d'office (72), ce qui justifie la présence d'actes de nomination dans les registres officiels de la Chancellerie de Bretagne. Si les salaires annuels ne sont guère élevés, 10 livres seulement au procureur ou au médecin, 20 livres au miseur et au contrôleur jusqu'en 1488, 60 livres après, on ne saurait, comme pour les capitaines, oublier les « à-côtés », les exonérations fiscales, pendant la durée de la charge, les « épices » ou pots-de-vin, la possibilité de conclure d'intéressants marchés pour les entrepreneurs ou pour les commerçants en poste... sans compter le prestige qui rejaillit sur toute la famille invitée, momentanément, à côtoyer les Grands. Une étude récente insiste sur la place très importante qu'occupe la noblesse dans l'administration municipale de Morlaix... constatation qu'il est bon de nuancer en précisant que les marchands sont aussi omniprésents, les Coetanlem par exemple, vite anoblis,. Finalement, les offices publics locaux sont accaparés par une minorité, toujours les mêmes noms: les Tuoumelin, les Le Garrec, les La Boyssière, les La Forest, les Mignot, les

---

(67) *Ibid.*, E 1504, n° 1, lettres patentes de Charles IX de septembre 1561 « portant décision et établissement d'un corps et communauté de ville de Morlaix », composé d'un maire, premier magistrat de la cité, de deux échevins, ses assesseurs, et de 12 jurats ou conseillers municipaux. Les *procureurs* connus sont Philippe de Coëtquis (vers 1450-1455), Chrétien Le Garrec (vers 1455-1470), Christophe Parthevaux (1471 - vers 1474),Jehan Le Mignot (vers 1483), Jehan Le Noir (vers 1487), Auffret Perrot (1488), Jehan Le Mignot (1489).

(68) *Ibid.*, B 6, f° 159, B 8, f° 60 v°.

(69) *Ibid.*, E 128, n° 15.

(70) J. DAUMESNIL, *op. cit.*, p. 19, 237.

(71) Arch. dép. de Loire-Atlantique, B 4, f° 83 v°.

(72) J. DAUMESNIL, *op. cit*, p. 48. Pierre Tuomelin contrôleur et Goulven de la Boissière ont été nommés par Pierre II et confirmés dans leur emploi par Arthur III. Arch. dép. de Loire-Atlantique B 12, f° 44 : le 22 décembre 1489, Olivier de Quytanou est institué contrôleur de la ville et de la forteresse de Morlaix.

Parthevaux, etc. (73). C'est un phénomène commun à toutes les villes armoricaines.

Achevons cette analyse institutionnelle en notant l'absence d'un hôtel de ville. Les édiles de Morlaix se réunissent ailleurs, chez les Dominicains, à Notre-Dame-du-Mur ou dans la salle d'une tour.

2. LE RAYONNEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Il est évident que les villes du Léon n'ont pas toutes le même rayonnement. Une distinction doit être faite qui tient compte de leurs activités locales et de la place qu'elles occupent dans leur contrée, dans le duché et, avec Morlaix, dans l'aire économique de l'Europe atlantique.

1. Les grosses bourgades agricoles

Elles forment la première catégorie avec Lesneven et Saint-Renan. Ces petites localités de l'intérieur, au sein d'une campagne prospère, voient arriver « une grant congrégation de peuple » le jour du marché hebdomadaire et à l'occasion des foires annuelles « où affluent et hantes pluseurs gens » (74). Lesneven a un marché tous les lundis et neuf foires: à la Saint-Mathias (le 24 février), à la Sainte-Croix (le 3 mai), le 1er puis le 15 août, le 8 septembre jour de la Nativité Notre-Dame et le 29 du même mois, à la Toussaint, à la Saint-André le 30 novembre et à la Saint-Eloi le 1er décembre (75). Saint-Renan a son marché le samedi et ses six foires à la Chandeleur, à la Mi-Carême, à la Saint-Renan le 1er juin, à la Saint-Jacques le 25 juillet, à la « Saint-Mahé » le 21 septembre (Saint-Mathieu), à la Saint-Martin le 11 novembre (76).

Ne nous illusionnons pas sur l'importance de ces manifestations commerciales. Les foires ne sont que de gros marchés, un peu plus animés que les autres répondant à une volonté d'intensifier les échanges inter-paroissiaux, les contacts avec l'arrière-pays. Les paysans viennent y écouler leurs surplus, acheter des outils plus perfectionnés que ceux qu'ils fabriquent eux-mêmes, une ou deux pièces de drap ou de « bureau », un peu de sel, etc. Ils viennent aussi échanger, sur la place publique ou dans la salle d'une auberge, les dernières nouvelles, parler des impôts et des redevances, conclure des échanges, des marchés, sceller des alliances pour leurs enfants, etc. Des

---

(73) Voici les principaux magistrats de Morlaix. Les *miseurs:* Bernard Le Bihan (1450), Jehan de Quelen (1451), Jehan de Quenquisou (1452), Goulven de la Boissière (1453-1474), Olivier de la Boissière (1474-1475), Thomas Calloet (1475-1477), Hervé Guégou (1478-1479), Richard Quintin (1480), Bizien Meryen avec un lieutenant Christophe Le Garrec (1483), Guillaume Calloet (1484), Olivier Le Gluëdic (1487), Pierre Le Garrec (1488), Yvon Le Borgne (1489), Nicolas Coetanlem (1490), Jehan Le Borgne (1491-1492).

Les *contrôleurs:* Pierre de Kersulguen (vers 1450), Pierre Tuomelin (1451 - vers 1466), Olivier de La Forest (1471-1489), Olivier de Quytanou (1492).

(74) Arch. dép. de Loire-Atlantique, B 676 (Saint-Renan).

(75) *Ibid.*, B 1727, f° 69 v°.

(76) *Ibid.*, B 123 (1460).

commerçants bretons et étrangers, des « forains » y viennent parfois, puisque les tarifs des coutumes les connaissent, mais en petit nombre. Il est possible que la puissante confrérie des merciers rennais, qui ne néglige aucune activité, y délègue deux ou trois de ses membres et y dresse des étaux où se vendent des produits rares (77).

Ces foires et ces marchés sont des moments privilégiés de la vie citadine. Lesneven et Saint-Renan sortent alors de la routine, de leur douce somnolence provinciale et accueillent des visiteurs connus, parents, amis... qui à pied avec son panier, qui à dos de cheval, d'âne ou de mulet, qui avec sa charette. L'animation gagne toute la ville, les halles dont on déplore l'étroitesse, les rues et les ruelles voisines, les porches des habitations, les petites places réservées aux bestiaux, aux arrivages de poisson, de légumes, de céréales, les premiers champs à la sortie du bourg.

Les tarifs des *coutumes* exigées à ces occasions, constituent une mine de renseignements sur les activités économiques locales. Prenons l'exemple de Lesneven où se lèvent des redevances dites de « cohuage », affermées en bloc par le receveur local. Le tableau de la page suivante les résume (78).

On peut constater tout d'abord que ces droits, assez uniformes dans l'ensemble, ne sont pas élevés, sauf ceux qui pèsent sur les cuirs. Le commerce des céréales occupe une place importante à Lesneven, comme à Saint-Renan d'ailleurs. Les « gros blés », froment, seigle, orge, sont soumis, à l'achat, à un droit d'une obole ou demi-denier offrant la particularité de ne pas doubler au moment des foires. Il est même précisé que les nobles et « autres gens privilégiés » sont dispensés de tout paiement sur les denrées réservées à leur usage personnel, au ravitaillement de leur maison. Les bourgeois sont exonérés de toute charge sur le lin à condition de ne pas le revendre. Quant au chanvre, son négoce est réservé aux « cacous » ou descendants de lépreux qui, en contrepartie, fournissent le bourreau du Léon en cordes nécessaires aux pendaisons. Certaines taxes, enfin, ne sont exigées qu'au moment des foires (sur les pots de fabrication locale).

Des droits d'étalage sont réclamés aux marchands qui exposent leurs produits, chaque lundi. Ils doublent au moment des foires, huit jours avant et huit jours après. La liste des commerçants concernés est un autre indicatif commercial. Chaque boulanger ou boulangère, boucher, drapier de « bure », chaque marchand de légumes, d'outils, de vaisselle de bois, de « merceries », de « ferronneries », de fruits et légumes, etc., s'acquitte d'une taxe de « placzaige » d'un denier en temps normal, de 2 deniers à l'occasion des grandes manifestations commerciales annuelles. Les drapiers écoulant des

---

(77) J.-P. LEGUAY, *La confrérie des merciers de Rennes au XV^e siècle, contribution à l'histoire économique et sociale de la ville de Rennes,* dans *Francia, revue franco-allemande,* n° 3, 1975 (Munich, 1976), p. 196-201.

(78) Arch. dép. de Loire-Atlantique, B 1727, f° 68-70 v°.

Nom de la coutume	*Produit*	*Unité*	*Imposé*	*M*	*F*
Céréales et pain	gros blés	boisseau	ach.	1/2 dn	1/2 dn
	avoine	par sou d'achat	ach.	1/2 dn	1/2 dn
Fil et laine	fil lin laine	par sou d'achat	ach.	1 dn	2 dn
	chanvre	rien		rien	
Cuir	cuir de bovin	par pièce dont le prix est supérieur à 12 dn	ach.	2 dn	4 dn
	cuir	par tacre de dix peaux	ach.	4 dn	8 dn
Boucherie	bœuf vache mouton brebis porc	par animal	boucher	1 dn	2 dn
	veau ou chevreau		rien		
Grande Quenouille	toiles de plus de 18 aunes	par pièce	vend.	1 dn	2 dn
Petite Quenouille	bureau et toiles de moins de 18 aunes	pièce	ach.	1 dn	2 dn
Autres coutumes	pots du Léon	par somme ou charge	vend.	rien	1 dn
	pots importés		vend.	rien	2 dn
	beurre	par pots ou « barates » de plus de 12 deniers	ach.	1 dn	2 dn
	coffre, roues	unité ou paire	ach.	1 dn	2 dn
Autres marchandises		par cent		2 dn	

Ach. (acheteur), vend. (vendeur)

tissus de couleur, les « lingiers » ou « lingières », les « toiliers » paient davantage, 2 ou 4 deniers.

D'autres prestations s'ajoutent aux précédentes. Un devoir « du double des foires et du Rusquat », limité dans le temps, frappe les animaux, à raison d'un denier par tête de bétail, mais de 4 deniers par cheval. Les droits dits de « veyrage » sont exigés au bénéfice du voyer féodé et lui rapportent, bon an, mal an, environ quinze livres, payables en deux termes, moitié à la Toussaint et moitié à Pâques. De façon générale, ils doublent les coutumes normales à quelques nuances près. Les boulangers, drapiers... donnent un denier s'ils sont étrangers à la ville, une obole s'ils sont bourgeois. Les vendeurs de pelles, de bèches, de menus outils en fer ne fournissent qu'une obole. Le voyer prend également un denier par morceau de cuir « o poill », par coffre, par paire de roues, par tête de bétail, par charge de pots importés (moitié moins par charge de pots locaux), par pièce de drap venue de l'extérieur. Il se contente d'une obole par pot de beurre et n'exige rien des céréales, des fibres textiles et de certaines variétés de « cuirs cordoans » (79). Des droits sont perçus en nature. Ainsi, le voyer prélève sur chaque porc frais, détaillé à la cohue, les nombles ou « mezchyou », un rateau sur douze, une « havée » par « somme » de fruits, un maquereau par poissonnier, un manche de houe par charge, le premier qui lui tombe sous la main! Curieusement, tous ces prélèvements doublent, pour les « forains » seulement, s'il y a, le même jour, une exécution publique! En retour, le voyer fournit aux marchands de draps et de toiles les mesures utiles à leur profession : « et est tenu ledict veyer bailler aux drapiers, aux lingiers et vendeurs de bureaux une verge de mesure par chacune foire, savoir aux drapiers de drap dougiez une verge de l'Angevyne et aux drapiers vendant bureaux et toiles une verge de la grande mesure » (80).

Cette « pancarte » nous fait donc découvrir toute l'orientation du commerce qui anime la petite ville de Lesneven chaque semaine et neuf fois supplémentaires par an.

On retrouve pratiquement les mêmes produits à Saint-Renan dont nous résumons (voir le tableau page suivante) le placard conservé aux Archives départementales d'Ille-et-Vilaine (81).

La documentation ne permet pas de connaître avec précision les autres activités de Lesneven et de Saint-Renan, le niveau de vie de leurs habitants. Toutefois, les fréquentes allusions à des parcs, à des terres de labour, à des prés... laissent entrevoir un secteur primaire encore très développé, justifiant le titre donné à ce paragraphe de « grosses bourgades agricoles ». La

---

(79) Parmi les outils signalés : des marres (houes), des civières rouleresses (brouettes), des gèdes (bassines).

(80) *Ibid.*, B 1727, f° 68-72. La pancarte de Lesneven, publiée dans le *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. I, 1873-1874, p. 93-101. La verge citée ici : 1,18 m.

(81) Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, C 592 (1459).

Taxes sur les produits vendus en ville à Saint-Renan

Produits		*Unités*	*Taxes*
Textiles			
	lin	livre-poids	1 dn
	fil	—	—
	laine	—	—
	toile	aune	2 dn
	fil	charge	12 dn
	fil	vingt livres	3 dn
	fil	plus de vingt	6 dn
Animaux			
	veau, mouton	l'animal	2 dn
	vache ou porc	—	6 dn
	cheval ou bœuf	—	12 dn
	chevreau	—	2 dn
	poulet, pigeon	—	1 dn
Produits alimentaires			
	fruits	charge	2 dn
	beurre	écuellée	1 dn
	—	pots de moins	2 dn
	—	de douze livres	
	—	au-dessus	6 dn
	miel	potée	2 dn
	blés	boisseau	12 dn
cuirs			
	peau de bovin	pièce	6 dn
	peau de mouton	la douzaine	2 dn
	peau de veau	la douzaine	2 dn
divers			
	braie	pièce	12 dn
	ruche	—	12 dn
	roues de charrue	—	12 dn
	roues de charrettes	—	24 dn

Location de places pour la vente:

Les places de marchands de cuir, d'outils en bois, de pots de terre, de faïences, de poissonniers, de marchands de graines de jardins, de lin, de pois, par place ..... 12 dn
Les places de marchands de choux, de navets, de salades se louent . 6 dn
Celles de cloutiers, de serruriers, d'artisans du fer ..... 24 dn
Celles de drapiers, supposant la fourniture d'une table, sont plus chères, et se louent ..... 60 dn

meunerie est omniprésente (82), le textile simple aussi, avec des appareils à fouler les gros draps, façon rurale (83).

La réformation des feux, une des sources d'information utilisée dans notre premier article, montre de profondes inégalités sociales. Des hommes et des femmes vivent, ici, dans le dénuement: 77 à Lesneven en 1426! Il peut arriver que des familles sortent de la misère. Un certain Alain Le Maczon, vraisemblablement un ouvrier âgé, meurt à l'hôpital au milieu du XV[e] siècle. Trente ans plus tard, ses enfants sont devenus des clercs connus et respectés (84). Inversement les textes signalent des notables: des hommes de loi, notaires, procureurs, avocats, officiers de tous rangs, ce qui ne surprend pas dans des chefs-lieux de châtellenies, une poignée de nobles, d'ecclésiastiques, de riches marchands, comme Jean Perrot, propriétaire, à Saint-Renan, d'une maison cossue, avec porche sur rue (85). Le livre rentier de cette dernière ville montre que des concentrations de biens, au profit des familles aisées, se sont produites au fil des ans. A l'aube des Temps modernes, les grosses fortunes locales sont les suivantes:

Yvon Bartz et sa fille Françoise, mariée à Yvon Canan, détiennent 6 maisons, une mazière, 5 jardins.

Maître Gabriel Jouhan, seigneur de «Pennaukernech», dispose de 4 maisons, de 2 mazières et de 7 jardins.

Guillaume Tréguer et son épouse Louise Le Bris ont 4 maisons, 5 jardins et une terre de labour.

Jehan Maczon et sa femme Marie Bohic ont 3 maisons, 5 jardins, 2 mazières, 2 parcs.

Robert Le Run et Catherine Goaraut sont maîtres de 3 maisons et de 3 mazières.

Alain Le Floch a personnellement ou «cause ayant» de plusieurs personnes 2 maisons, 3 mazières, 4 jardins...

Ce sont les plus riches de Saint-Renan. Parmi les autres qui détiennent des maisons et des terres, nous notons encore «demoiselle» Jehanne Kerseau, «dame de Pennaucoat» (2 habitations, 8 jardins, 7 mazières), maître Bertran Coetmanach (un hôtel, 2 jardins, 2 mazières), maître Hervé Le Meascain, maître Yves Maudec, le «gouverneur» de la chapelle Notre-Dame (2 maisons, 5 jardins, 3 mazières et un parc), maître Jehan Salaun, prêtre et gouverneur «scindicque» *(sic)* de l'hôpital Saint-Yves (le bâtiment

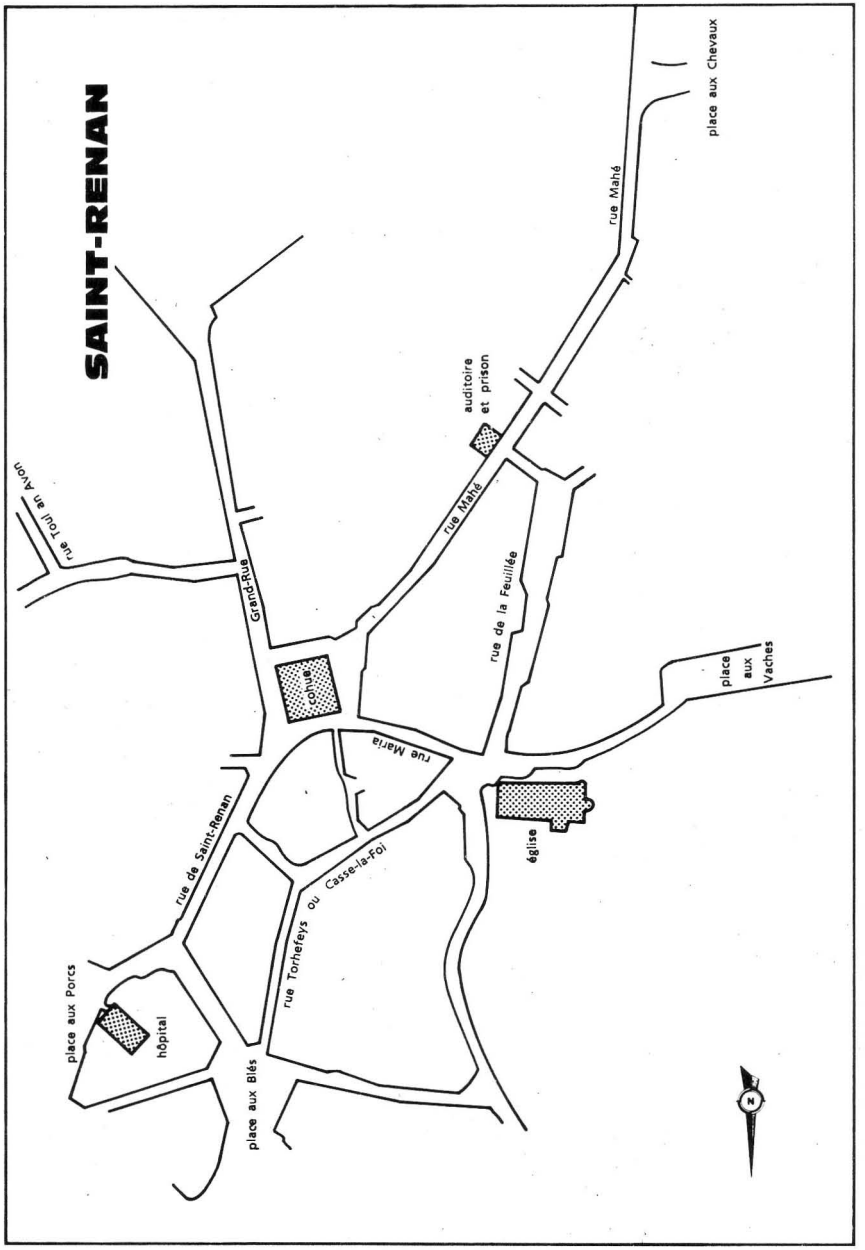
---

(82) Arch. dép. de Loire-Atlantique, B 1727, f° 71; B 1048, f° 2 v°.

(83) Il en existe au moins un dans la campagne de Lesneven, à Melgat, qui rapportait, selon les anciens comptes, environ 55 livres, une belle somme, pour un petit appareil.

(84) *Ibid.*, B 1727, f° 58, v°. On signale aussi la mort d'un pauvre, Denys an Tygroat, à l'hôpital.

(85) *Ibid.*, B 676 (1497).



L'auteur de l'article remercie M. Cheminant, conseiller régional, conseiller général, maire, d'avoir bien voulu lui communiquer des renseignements précis sur Saint-Renan, qui lui ont permis de dresser ce plan.

et 2 jardins), maître Jehan Kerbessac, « gouverneur » de la chapelle Saint-Sébastien, etc.

2. Trois ports léonards dynamiques: Brest, Landerneau, Saint-Pol-de-Léon

Les premières mentions

Il faut attendre le XIII[e] siècle pour voir ces trois ports, admirablement situés, l'un à l'embouchure de la Penfeld, l'autre au fond de la ria de l'Elorn, le troisième, avec la « Rive de Pempoul », à quelques brasses de l'embouchure de la Penzé, sortir de l'ombre où les condamnait l'absence de textes. Un « portus » brestois existe bien quand Jean 1[er] devient maître de sa forteresse en 1240 (88). Mais personne n'est en mesure de le décrire. Il est probable qu'il se réduit, pour l'instant, à un simple débarcadaire en bois, utilisé par les pêcheurs de la rade et par les patrons des « caboteurs » qui longent les côtes. On peut supposer, aussi, que des marchands plus importants y apportent, à l'occasion, du vin, des tissus de luxe, des « épices », embarquent quelques surplus céréaliers, du kersanton, ou tout simplement s'y réfugient quand les tempêtes font rage sur l'Océan ou quand la menace des corsaires pointe à l'horizon. Une enquête de 1296 fait, par contre, de Landerneau (et de Saint-Mathieu) un centre commercial prospère, suscitant la convoitise des pirates anglais (87). Le pont sur l'Elorn, vital pour l'économie finistérienne, laisse déjà s'écouler un flot de voyageurs et de pèlerins, nécessitant l'aménagement d'hôtelleries et d'un hôpital proches du pont (XII[e]-XIII[e] siècle). Rien n'autorise à dire que les ports de Brest et de Landerneau aient été rivaux et que l'essor, encore indémontré du premier, ait porté préjudice au second. Ce qui est vrai pour le XIV[e] siècle ne l'est pas forcément pour le XIII[e] (88). La ville de Saint-Pol a déjà lié des contacts avec l'Angleterre et la Normandie: la pierre de Caen est importée par Pempoul du temps de l'évêque Derrien (89).

L'essor de Brest au XIV[e] siècle

Le XIV[e] siècle amène des changements économiques profonds. Le port de *Brest* traverse une phase de prospérité remarquable sous l'occupation anglaise de 1342 à 1397. Le château et le bourg voisin sont devenus une tête de pont, au même titre que Calais et Cherbourg, le point de départ d'opérations militaires maritimes et terrestres. Les activités portuaires revêtent plusieurs aspects. Il faut, tout d'abord, ravitailler la garnison, 200 mercenaires en mars 1376, les officiers et leurs familles, une population autochtone croissante. L'administration britannique s'y emploie de deux façons. Soit, elle autorise les soldats à « vivre sur le pays », suivant un usage commun à beaucoup d'armées de l'époque; l'arrière-pays est alors

(86) Dom MORICE, *Preuves*, t. I, col. 911, « villa de Brest et castrum et portus ».

(87) Arch. nat., J 240/18.

(88) H. TOUCHARD, *Le commerce maritime breton à la fin du Moyen Age*, Paris, 1967, p. 47.

(89) Y.-P. CASTEL, *Saint-Pol-de-Léon*, Châteaulin, 1971, p. 4. Voir aussi le récent ouvrage d'A. MUSSAT, *Arts et cultures de Bretagne*, Paris, 1979, p. 59-62.

systématiquement pillé et condamné, à brève échéance, à la misère, par une accumulation « d'outrageouses prises et estorcions ». Soit, elle importe des vivres de l'étranger en grosses quantités. Des céréales, de la viande... arrivent d'Angleterre, parfois en triste état. Les conditions de transport sont, en effet, si défectueuses, que beaucoup de produits avariés doivent être jetés à la mer (90). Du vin est acheté à Bordeaux, à Bayonne, à La Rochelle et est acheminé, par voie maritime, par des négociants stimulés par la perspective de fructueux profits; des Portugais et des Espagnols n'hésitent pas, pour cette raison, à affronter les risques de Sein et de la mer d'Iroise (91). Le château a besoin d'engins de guerre, de munitions, de matériaux de construction, au fur et à mesure de son extension. L'importance de l'œuvre réalisée pour la défense et pour le logement des troupes, laisse présager un trafic intense dans la rade. Brest est aussi une étape sur la route atlantique; les marins qui relient les îles Britanniques à la Guyenne y font souvent escale et des corsaires trouvent là un point d'appui et une base d'opération. La population locale est également intéressée par cette ouverture sur l'Océan. Les Brestois, comme leurs voisins de Saint-Mathieu et du Conquet, fréquentent les côtes de l'Aquitaine et de la Charente-Poitou, l'Angleterre méridionale, la Normandie. Des calculs ont montré que les Léonards détiennent 25% des navires armoricains fréquentant Bordeaux en 1373 et 14% des chargements. Ils s'intéressent à tout; une *Notre-Dame de Brest* est chargée de vin bordelais en 1343, une *Catherine* et une *Grâce de Dieu* de toiles et de sel guérandais en 1383, etc. (92).

Landerneau n'a pas le même dynamisme et les mêmes possibilités au XIV^e^ siècle. Les « courses » des mercenaires anglais ne favorisent guère son expansion; le pont et l'hôpital sont gravement endommagés en 1341 et 1342. Le port voisin stagne comme le prouve la rareté des allusions à ses activités commerciales (93). *Saint-Pol* a connu de semblables problèmes pendant la guerre de Succession et durant l'exil de Jean IV entre 1373 et 1379. Les attaques par mer et par terre ont été catastrophiques pour la prospérité de la ville épiscopale (94). Mais, sitôt la paix revenue, les échanges ont repris. Les marins de Saint-Pol commencent à apparaître, à la fin du XIV^e^ siècle, comme de hardis navigateurs transportant, généralement pour le compte d'autrui, du sel de Guérande, du vin de Bordeaux et de La Rochelle... sur les côtes anglaises, à Exeter, à Plymouth, à Southampton, en Normandie, à Rouen, en Flandre à l'Ecluse, etc.

---

(90) M. JONES. *Brest sous les Anglais,* dans *Les Cahiers de l'Iroise,* janvier-mars 1969, n° 1, p. 7.

(91) H. TOUCHARD. *op. cit.*, p. 48, 79.

(92) M. MOLLAT. *Le commerce maritime normand à la fin du Moyen Age,* Paris, 1952, p. 113, 201.

(93) J. BAZIN. *Landerneau, ancienne capitale de la principauté de Léon,* rééd. 1973, p. 19.

(94) Voir l'article précédent, p. 123-124.

L'essor de Saint-Pol au XV^e siècle

Le XV^e siècle apporte de nouveaux changements. *Brest* perd son rôle d'étape privilégiée entre la Guyenne et l'Angleterre. Son trafic s'en ressent puisque le havre qui venait au treizième rang, dans les années 1381-1400, par le nombre de ses vaisseaux fréquentant la côte méridionale anglaise, tombe au... cinquante-deuxième rang entre 1481 et 1500 ! (95). Mais est-ce vraiment le déclin? Il est difficile de tirer des conclusions définitives d'une documentation fragmentaire, en l'absence de chiffres précis. Certains faits semblent apporter un démenti. La bourgade, au pied de la forteresse, ne végète pas, bien au contraire, et la garnison s'élève à 500 hommes en 1454 (98). Les installations portuaires, loin d'être négligées, sont capables de lancer en 1482, un bâtiment de 1200 tonneaux... un exploit dans un pays qui incline plutôt vers les moyens et petits tonnages ! Les hasards de la documentation livrent des noms d'armateurs, de patrons d'équipages, de négociants, des hommes comme Derrien Le Du, constructeur de vaisseaux pour le duc François II, Tanguy Le Gouas, qui charge, en 1464, 34 tonneaux de vin bordelais à destination de la Normandie, Guymark Ardel, commandant de la *Julienne* en 1481, etc. (97). Les Brestois livrent du kersanton dans toute la Bretagne occidentale et même plus loin, jusqu'à Rennes et Nantes, sous forme de boulets de canon.

Ce qui vient d'être dit sur Brest est également vrai pour *Landerneau* dont on a eu trop tendance à sous-estimer le rôle sous prétexte que la documentation était peu abondante ! Si le port est si négligeable, pourquoi, alors, les officiers ducaux se sont-ils efforcés de le contrôler et de lever des taxes sur les navires remontant l'Elorn, au grand dam du vicomte de Rohan, principal intéressé qui parle de 400 livres de pertes fiscales en 1421 ? (98). Les actes qui traitent de cette affaire énumèrent différents produits apportés ici : du vin, du fer (espagnol ou normand), des céréales, etc. On sait par ailleurs que des bâtiments de Landerneau fréquentent Bordeaux (99), les havres aquitains, anglais, irlandais, flamands, normands... Le 9 avril 1468, la caravelle *Saint-Julien* embarque, à La Rochelle, et pour le compte d'un bourgeois de la cité charentaise, 50 tonneaux de vin, 7 « milliers de fer », de la résine, du safran, du liège, etc. (100). Le compte de 1517 signale un quai

---

(95) G. PEYRONNET, dans *Histoire de Brest, op. cit.*, p. 49.

(96) Arch. dép. de Loire-Atlantique, B 214, n° 36.

(97) H. TOUCHARD, *op. cit.*, p. 204, 209, 340.

(98) Dom MORICE, *Preuves*, t. II. col. 801, 1083, 1139 (1407-1425).

(99) J. BERNARD, *Navires et gens de mer à Bordeaux, vers 1400 - vers 1550*, Paris, 1968. L'auteur cite plusieurs navires de Landerneau à Bordeaux comme la *Françoise* en 1494 ou la caravelle de Psalmon Johan, armateur et marin.

(100) H. TOUCHARD, *op. cit.*, p. 182, 204, 245-246, 255, 273, 277, 346, 370. A la fin du XV^e siècle, des Landernéens s'intéressent au pastel toulousain et le livrent à Anvers.

fréquenté « devers Saint-Julien » et des droits qui se paient en... poivre (*sic*) denrée que chacun sait rare et chère (101).

Mais ni Brest, ni Landerneau n'ont le rayonnement économique de *Saint-Pol* avec ses ports de Pempoul et de Roscoff (102). Son expansion connue date surtout de la fin du XIV[e] siècle ; elle se poursuit et s'étend au XV[e]. Le champ d'activité de ses navigateurs atteint, au sud, l'Espagne, le Portugal, Madère et bientôt le Brésil (1528), avec toujours bien entendu, le Bordelais, la Charente-Poitou et Guérande ; au nord, les côtes méridionales de l'Angleterre, l'Irlande, occasionnellement Hull et Londres ; à l'est, Rouen, l'Ecluse aux portes des villes flamandes célèbres, Arnemuiden en Zeeland... N'a-t-on pas vu, en 1469, jusqu'à huit navires saint-politains mouillés, en même temps, dans le port de l'Ecluse !

La documentation, plus fournie que dans les cas précédents, donne des noms de navires (103), des tonnages (faibles), des noms d'affréteurs étrangers, des patronymes de transporteurs de vin bordelais à destination de Londres : Bernard Bras, Michel Charlemagne, Tanguy Martin, Yvon Le Miquel rencontrés en Gironde vers 1475, Erne Garsi qui fréquente les rivages de Madère et apporte du sucre en Zeeland, Noël Garrec, Robert de Gelos, etc. (104). La pancarte de Saint-Pol et des ports voisins indique, aux exportations, des grains, du poisson salé et séché, de la viande, du beurre, des graisses, des toiles..., et aux importations beaucoup de vin breton, nantais ou « du dehors » (aquitain, poitevin, angevin...), beaucoup de sel de Guérande et de la presqu'île de Rhuys, du cuir par « tacres » entières, des métaux anglais ou espagnols (fer, plomb, étain, cuivre), etc. (105).

Saint-Pol d'abord, Brest et Landerneau ensuite, sont donc des villes actives, tournées vers l'Océan et vers les terres. Leurs marchés et leurs foires redistribuent les produits importés. Landerneau a trois foires annuelles : le samedi avant la Pentecôte, le jour de la Saint-Michel (29 septembre) et à la

---

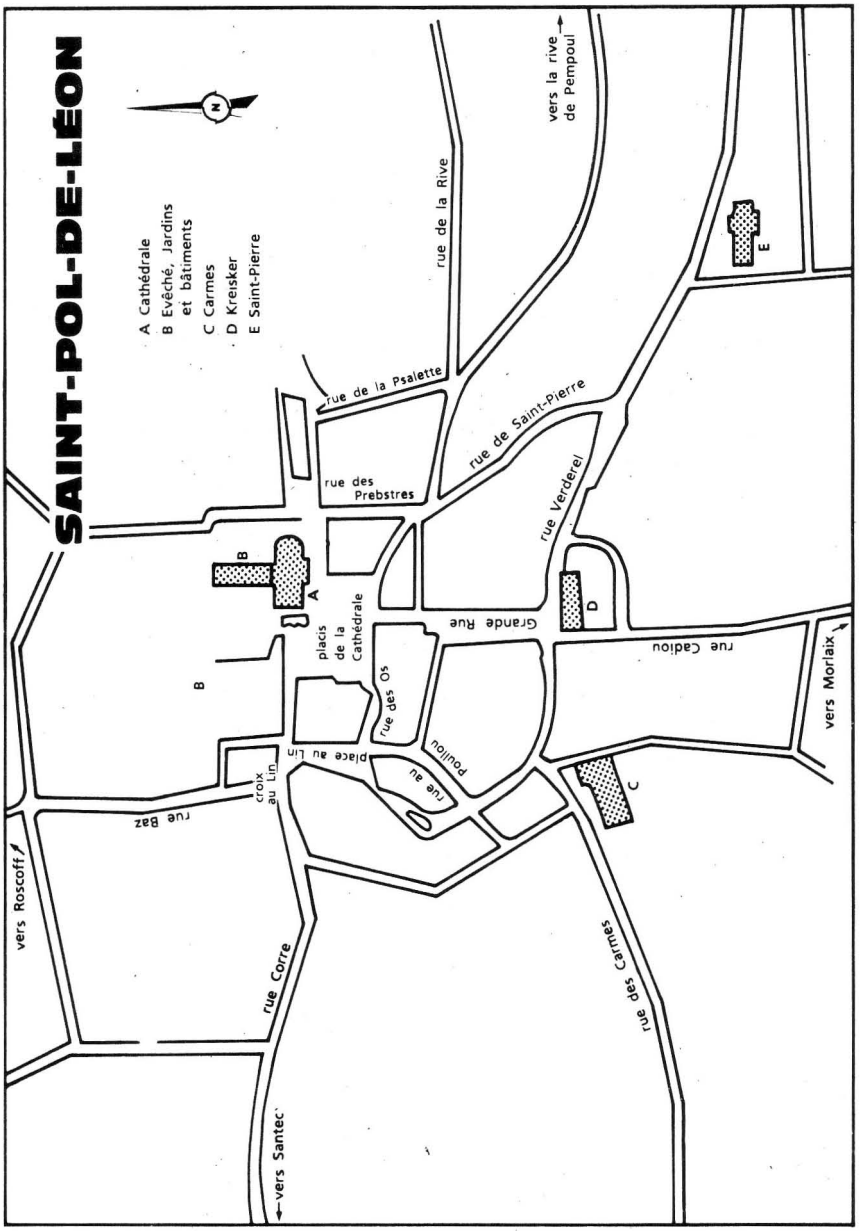
(101) Bibl. mun. de Nantes, n° 1710 B 25 1517, f° 14-14 v°.

(102) Roscoff, comme le faubourg nord-est de Saint-Pol, relevait du vicariat de Toussaint.

(103) H. TOUCHARD, *op. cit.*, p. 17, 37, 81, 83, 134, 145, 146, 176, 178, 180, 182, 183, 194, 208, 214, 215. Parmi les noms de vaisseaux, nous relevons la *Marie-de-Carme* (1435) appartenant à un certain Jehan de Lisbonne, la *Margarita* (1418) affrétée par des Bordelais, le *Saint-Erbaut* (1440) capturé dans la mer du Nord, le *Saint-Yvon* (1495), la *Sainte-Marie du Port* (1507), la *Katherine*, le *Nicolas*, etc.

(104) J. BERNARD, *op. cit.*, p. 570, 572, 583, 645, 675, 709, 777. — M. MOLLAT, *op. cit.*, p. 42, 152, 201, 241.

(105) Arch. dép. de Loire-Atlantique, B 2971, f° 30-30 v°. Les droits sont de 15 sous par tonneau de froment, 10 sous par tonneau de gros blé, 20 sous par tonneau de viande, de poisson, de graisse, de 10 sous par « millier » de fer, de 30 sous par tonneau de vin étranger et nantais, moitié moins pour le breton, de 15 sous par « muid » de sel, de 2 sous par « tacre » de cuir, de 5 sous par « cent » de toiles, de 1 sou par « cent » de plomb.



L'auteur de l'article remercie M. Kersébet, secrétaire général de la mairie de Saint-Pol-de-Léon pour les précieux renseignements qu'il a bien voulu lui communiquer et qui ont permis de dresser ce plan.

Sainte-Catherine (25 novembre), et un marché tous les mardis. Brest s'anime, plus précisément, chaque premier lundi du mois (106).

Les autres activités urbaines

On aurait souhaité connaître davantage les occupations des citadins.

La toponymie, avec la place et la rue du Lin (Saint-Pol), la présence de moulins (107), les brèves allusions à des artisans (108) montrent que les trois centres ne sont pas dépourvus « d'industries ». Les spécialités communes à toutes les villes armoricaines s'y retrouvent: le bâtiment stimulé à Saint-Pol par le chantier de la cathédrale et du Kreisker, la tannerie, la draperie grossière et la toilerie, la petite métallurgie pour les besoins locaux.

Il est probable que le siège épiscopal ait suscité l'installation d'artisans qualifiés: un horloger, des orfèvres, des brodeurs et des tapissiers, des menuisiers et des sculpteurs. Peut-être faut-il attribuer au Moyen Age l'origine de la papeterie à Landerneau? Citons, enfin, parmi les professions curieuses ou bien représentées, celle de brasseur à Brest et celles d'aubergiste près du pont de l'Elorn (109).

L'essor économique de ces centres, même à des niveaux différents, explique la présence d'une bourgeoisie aisée connue par les dons qu'elle fait aux établissements religieux, aux frères mendiants (110), aux hospices. L'inventaire des biens de l'hôpital de Saint-Pol, encore peu connu, livre les noms de quelques bienfaiteurs, propriétaires de maisons, souvent couvertes de « gleb » (chaume), et de terres, dans les limites de la circonscription paroissiale urbaine et péri-urbaine du Minihy du Léon, subdivisée en sept vicariats (111).

Voici les principaux propriétaires cités dans le livre pour leur générosité (112):

---

(106) OGÉE, *Dictionnaire historique,* p. 114. — J. BAZIN, *op. cit.*, p. 94.

(107) On compte à Landerneau et dans sa châtellenie huit moulins « bladerets » et deux moulins à fouler dont un bâti en 1517. Saint-Pol a deux moulins céréaliers et un moulin industriel.

(108) Arch. dép. de Loire-Atlantique, E 65, f° 7, Hervé Le Roux « texier » de Saint-Pol (début du XV^e siècle).

(109) J. BAZIN, *op. cit.*, p. 51, 54-56. Landerneau produisait au XVI^e siècle une variété de papier appelée « tresse ». Arch. dép. de Loire-Atlantique, E 215, n° 23: Martin des Champs est le propriétaire de la brasserie (1498).

(110) H. MARTIN, *Les ordres mendiants en Bretagne,* Paris, 1975, p. 214, 231, 241-243.

(111) L. LE GUENNEC, *Le Finistère monumental,* t. I. Quimper, 1979, p. 323-337.

(112) Arch. mun. de Saint-Pol-de-Léon, inventaire des titres de l'hôpital du XVI^e siècle. Cet ouvrage nous a été communiqué par M. Kersébet, secrétaire général de la mairie de Saint-Pol.

A ces concessions de maisons et de terres s'ajoutent aussi des rentes, des droits divers. Jehan Audren, bourgeois de la ville, cède par exemple un pignon de son hôtel voisin de l'hôpital, « affin de pouvoir degoutter (*sic*) leaue de dessus lad. maison au courtil et jardin dudit ospital » (1467, f° 16-16 v°).

Vicariats et rues	*Bienfaiteurs*	*Biens concédés*
Crucifix-des-Champs au sud-ouest, vers Kerisnel, dans une zone où le collège de Léon possède des biens.	Veuve G. Cornual	1 p. de t. de 8 sillons (1449)
	Jehan Lanpaul	2 p. de t. de 22 sillons et un parc clos (1454 et 1571).
	Auffroy Penhaodia	1 parc de 15 sillons (1480)
	Hervé An Lagadec	1 p. de t. (1493).
Crucifix-devant-le Chœur ou Notre-Dame	Guill. Deryen	1 maison *rue Corre* (1411)
	Marguerite Mailleuc	1 vieille mazière et place de maison *rue Baz* (1494)
Crucifix-devant-le Trésor, secteur du Kreisker.	Hervé Le Perfez	1 vieille mazière et son courtil (1483) *rue Verderel*
Saint-Jean l'Evangéliste, Trégondern, Penpoul... Ce secteur, d'aspect très rural, renferme des terres du collège, de la chapellenie Saint-Laurent, beaucoup de maisons à toit de chaume, plusieurs « villages ».	Maurice Martin	2 p. de t. dont une de 4 sillons au bout de la *rue Corre* et *Ru Roux* (1438).
	Azeline fille de Jean Corre	3 p. de t. en Trégondern d'env. 5 sillons (1448).
	Yvon Gueguen	1 maison (1459) sans précision
	Pierre Le Gall	1 vieille mazière en emplacement de maison *rue Toul Deryen* (1459).
Saint-Pierre ou faubourg nord-ouest où se trouvent aussi des biens de « Messieurs du Collège », d'autres terres non précisées de l'hôpital, plusieurs villages ruraux.	Alix Lechbihan	2 p. de t. de 4 sillons 1/2 (1433)
	Julienne Bihan épouse Alain Le Lagadec.	1 p. de t. de 6 sillons (1428)
	Gueguen Barudour	4 p. de t. de 22 sillons 1/2 + 3 « penguennées » (1445)
Saint-Pierre L'inventaire laisse entrevoir un secteur très rural divisé en « terroirs ». On y cultive du froment (des rentes en « garcées » de céréales) et on trouve des moulins « bladerets » à vent (f° 35 v°).	Anne Crichen veuve de Jean An Ouadec	2 p. de t. de 4 « penguennées » et d'1 sillon (1456)
	Jehan Ollivier	1 p. de t. de 10 sillons à « Kerestin » (1457)
	Marie An Roux	1 p. de t. de 7 sillons à « Keravel » (1464)
	Pierre Le Gall	1 p. de t. de 8 « peng » au « terroir de Creismeas » (1466)
	Jehan fils Geffroy *(sic)*	1 p. de 5 sillons (1471) au « terroir de Kerguennec »
	M^e^ Paul An Lagadec	1 p. de t. de 4 sillons (1482)
	Gueguen veuve Jehan Bot	5 p. de t. de 9 sillons et demi et 2 « peng ». aux terroirs de « Lan an Mercher, An Prat et Kernevez » (1495).

Vicariats et rues	*Bienfaiteurs*	*Biens concédés*
Toussaint ou faubourg nord-est avec Roscoff. « Monseigneur de Saint-Paul » (l'évêque) et les « Messieurs du Collège » ont des biens ici. Beaucoup de cultures céréalières, de jardins éparpillés dans plusieurs « terroirs » et villages.	Mahye Kerron	2 p. de t. de 21 sillons aux terroirs de « Kersiziec » et de « Craoutogon » (1429)
	Pierre Thepault	1 maison « à Resgo » (1456)
	Pierre Le Gall	1 mazière et courtil rue Toul Deryen (1459)
	Hervé Sansic	1 p. de t. de 4 sillons à « Moguerou » (1473).
	Guill. Kermanan	1 p. de t. de 6 sillons à « Kergourlaven » (1482)
	Paul Le Dossel	6 p. de t. de 9 sillons et de 8 « penguennées » à « Cuechmelleuff » (1489)
	Marguerite An Léon	1 parc au terroir de « Penancuech » (1496)
	Constance veuve de Paul Guifiger	1 p. de t. à « Kerangall » (1498)
Rue Poullou près du couvent des Carmes (secteur mis à part dans l'inventaire).	Harnize Bizian, veuve de Jehan Le Maistre	un hôtel « couvert de gleb » (1443)
	Jehan Pinnizic	un hôtel et ses issues (1503)
N.B. : p. de t. = pièce de terre		

3. La prospérité de Morlaix

Avec cette ville, nous découvrons un des principaux foyers de l'artisanat et du commerce de l'Armorique médiévale.

Les facteurs de prospérité

L'agglomération a des possibilités reconnues et certaines ont déjà été mentionnées dans notre article précédent. Ses besoins sont supérieurs à ceux des autres localités du Léon. Elle renferme davantage d'habitants, donc de consommateurs et de producteurs, et sa châtellenie passe pour être très peuplée. Ses chantiers militaires, religieux et privés réclament de la pierre à bâtir, venue de l'île de Batz ou d'ailleurs, de l'ardoise de Gourin, du bois, des métaux, de la chaux, du sable, etc. Les comptes paroissiaux de Saint-Melaine et de Saint-Mathieu donnent de précieux renseignements sur la nature, l'origine et les prix de ces matériaux indispensables et, par la même occasion, permettent d'avoir un premier aperçu du rayonnement économique de la ville qui s'exerce à plusieurs lieues à la ronde.

Morlaix est célèbre dans l'histoire comme centre producteur de toiles. Elle fournit à toute la Bretagne et à plusieurs pays étrangers des « créées »

fines servant à fabriquer des nappes, des chemises, du linge de corps, des toiles plus rudes et épaisses, en lin ou en chanvre, pour faire des sarraus et des chausses destinés aux ouvriers et aux paysans, des voiles de navires, des sacs d'emballage, etc. Sur ce point, comme dans tant d'autres, la ville vit en étroite symbiose avec le milieu environnant; la campagne lui envoie des fibres textiles et des produits finis.

L'essor de la toilerie morlaisienne s'explique très bien. La ville a bénéficié de traditions anciennes puisqu'on y tissait de gros draps dès le XIII[e] siècle (113). Ses artisans « texiers », parfois mentionnés dans les actes, ont vite formé une association de fabricants et d'exportateurs, réunis dans la « frairie de la Trinité ». En 1507, on connaît les noms de 22 confrères domiciliés à Saint-Mathieu, 21 à Saint-Melaine, 20 à Saint-Martin, 15 dans le quartier de Ville Neuve (114). Ils sont soumis à des règlements très stricts « pour faire leurs toiles bonnes, marchandes et compétables » et au contrôle périodique de deux ou trois responsables nommés « abbés » et « visiteurs ». Les fraudes sont durement châtiées car le métier entend préserver sa réputation (115). Les « texiers » morlaisiens se réunissent à Notre-Dame-du-Mur qui doit, entre autre, à leur générosité, sa célèbre flèche et des vitraux (116). Le gouvernement breton ne pouvait rester indifférent et, anticipant en quelque sorte sur le dirigisme de Colbert, il intervient à plusieurs reprises, dès Pierre II, pour réglementer la manufacture de la toile, une des richesses et des sources d'exportation de la Bretagne médiévale (117). Enfin, la comptabilité de la coutume de la toile, connue par une copie du XVII[e] siècle déposée à la

---

(113) A. DE LA BORDERIE, *Nouveau recueil d'actes inédits des ducs et princes de Bretagne*, Rennes, 1902, p. 49.

(114) *Saint-Mathieu* (1507): Yvon An Lan, Hervé Barazer, Bertrand Floch, Pierre Guillemot, Paul Guyomarch, Denis Labbé, Pierre Le Gueguen, Jehan Le Maguer, Philippe Le Marec, Guyon Le Moign, Jehan Léon, Jehan Le Roux, Guillaume Maillard, Hervé Menez, Yvon Nicolas, Yvon et Guillaume Partevaulx, Hervé Paul, Vincent Quéré, Henry Serc'h, Jehan Tanguy, Michel Tavel. — *Saint-Melaine* (1507): Thomas Auffray, Jehan Barazer, Alain Bihan, Jegou Biot, Yvon Bonyou, Philippe Boulbin, Hervé Corre, François Guéguen, Tugdual et Tanguy Guillou, Tanguy Guyomarch, Jehan Le Cillaut, Jehan Le Correoc, Guillaume et Charles Le Gaffré, Salomon Le Hegarat, Jehan Le Jolis, Yvon Le Marec, Jehan Morban, Jehan Quéméner, Jehan Simon. — *Saint-Martin* (1507): Yvon Balanen, Hervé Cozian, Jehan Dol, Jehan Garin, Yvon Garin, Guillaume Gourchant, Jehan Guéguen, Jehan Guillou, Gilles Keryel, Raoul Le Barbarin, Yvon Le Boullouc'h, Yvon Le Du, François Le Jeune, Jehan Le Moigne, Alain Mahé, Jehan Marc, Hervé Mehuhere, Gabriel et Jehan Quéré, Jehan Raoul. — *Ville Neuve en Saint-Martin* (1507): Yvon Bihan, Guillaume et Paul Corre, Yvon Coroller, Tanguy Folcalvez, Jehan Guyonwarch, Alain Hamon, Olivier Kermarhec, Etienne Laurans, Michel et Yvon Le Citaran, Yvon Le Lansque, Yvon Le Maillart, Guillaume Moal, Yvon Penzenec.

(115) Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, 1 Ba 7, f° 111, confirmation des statuts anciens des « texiers » sous Henri III en 1575. D'autres noms que les précédents nous sont parvenus: Yvon Guillou (1455), Even Quemarec (1455), Mahé Nédélec (1481), Yvon Bertob (1481).

(116) A. MUSSAT, *Arts et cultures de Bretagne*, Paris, 1979, p. 91 et 101.

(117) Bibl. mun. de Morlaix, HH 1 1452 (copie). Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, 1 Ba 4, f° 12.

bibliothèque municipale (118) et diverses autres archives, analysées par H. Touchard dans son ouvrage sur le commerce breton, montrent que les « créées » s'exportent bien en Angleterre méridionale, en Aquitaine, en Normandie, en Flandre... à condition que le négoce sur mer et sur terre ne soit pas perturbé, comme en 1488-1491, par des guerres ou tout simplement par des ruptures diplomatiques ou par des opérations de corsaires (119).

Mais la toilerie, malgré son expansion n'est pas la seule activité de la cité. L'industrie du cuir est très importante aussi, ce qui explique la présence de moulins spéciaux pour broyer les écorces et fournir le tanin (à 5 deniers « l'augée ») et de la seconde confrérie, découverte ici, regroupant les tanneurs, les cordonniers et les savetiers (120). Les statuts de ce métier, connus par une confirmation de l'époque d'Henri IV, montrent la même volonté que chez les « texiers » de préserver la qualité de la marchandise et de combattre la concurrence interne et externe. Les deux « abbés » ou « élus » et le « revisiteur » ou enquêteur ont mission de veiller à ce que les cuirs soient « bien noircy et suiffés », « secs, loyalx et marchans »... « bien et duement tannez », coupés droit et non en biais, soigneusement estampillés... Chaque adolescent est tenu d'accomplir cinq années d'apprentissage chez un maître, dont il est l'unique serviteur, puis un chef-d'œuvre, sorte d'examen final dont sont dispensés les fils de maîtres ! Les amendes, sanctionnant les fautes de fabrication, les fraudes, les détournements de valets, sont lourdes, mais servent, avec les droits d'entrée et les cotisations annuelles, à organiser des banquets confraternels, des fêtes, et à offrir des cierges ou des messes pour le repos de l'âme des trépassés (121).

Parmi les autres activités morlaisiennes, citons encore la papeterie et la parcheminerie, la fonderie de cloches (122), la petite métallurgie qui trouve des débouchés sur place et dans les campagnes, les fabriques de pots d'étain et de tuyaux de plomb dirigées par des « pintiers » (123), l'orfèvrerie religieuse dont nous reparlerons dans un instant, la construction navale.

Les infrastructures portuaires de Morlaix ne sont pas négligeables. Le port dispose, en effet, de plusieurs débarcadaires en bois et de quais en pierre, entretenus avec les recettes du billot. Ces installations sont situées sur les bords de l'éperon né de la confluence du Jarlot et du Queffleuth, sur la

---

(118) Bibl. mun. de Morlaix, HH 6, « mémoire tiré des archives de la Chambre des comptes de Bretagne concernant la ferme de la coustume due au duc de Bretagne sur les toilles de Morlaix ».

(119) H. TOUCHARD, *op. cit.*, p. 94, note 84, p. 226, 302 et tableau p. 398.

(120) Arch. dép. de Loire-Atlantique, B 1800, f° 56.

(121) Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, 1 Ba 10, f° 56-58 (mai 1598, confirmation des statuts accordés par les anciens ducs).

(122) Nous connaissons les noms de fondeurs de cloches qui ont travaillé à Morlaix pendant la seconde moitié du XV^e^ siècle : Messire Elyas, Yvon Hamon, Yvon Nuz.

(123) Jean Bellec (1455).

« Rive » du Dossen près de la Ville Neuve et aux bords du pont An Pichon (124). Elles sont capables de recevoir ou de lancer des vaisseaux tels que la *Cordelière* de 700 tonneaux, ou la *Maréchale* de 1000 tonneaux, du temps de la duchesse Anne (125).

Les ouvriers du bâtiment

Comme dans toutes les villes bretonnes du Moyen Age, le bâtiment est, par le nombre des ouvriers employés, une autre grande « industrie » locale. Les comptes paroissiaux permettent de reconstituer certains aspects du travail et de la vie laborieuse au XV^e^ siècle. Les églises, les chapelles, le couvent des Dominicains, les cimetières et leurs ossuaires ont besoin, sans cesse, de réparations et mobilisent de petites équipes de travailleurs manuels, un patron, deux ou trois compagnons et valets, apparemment recrutés sur place ou dans les villages environnants.

En temps normal, ce sont les charpentiers et les couvreurs qui sont les plus sollicités. Les toitures des édifices morlaisiens nous donnent l'impression d'être délabrées. Les pluies, les orages, les coups de vent provoquent chaque année des dégâts dont les textes se font l'écho. Le détail de l'œuvre traduit un perpétuel rapetassage. A Saint-Melaine, on refait le toit « qui estoit choitte au dessoubz du clocher » en 1455, puis la couverture de la chapelle Saint-Jacques « quelle estoit indigente de réparacion » en 1456, celle de la chapelle Saint-Jean en 1459, d'autres sections en 1464, 1465, 1466, 1469, 1472, 1476, 1477, 1484, 1485, 1487, 1489... Certes, les frais ne sont jamais très élevés... ce qui est d'ailleurs inquiétant ! On se borne à remplacer des ardoises cassées ou tombées, une centaine de lattes pourries, des « chyvylles » rouillées (126). La toiture de Saint-Mathieu est du même genre et on s'y affaire en 1464, 1465, 1473, 1474, 1478, 1485, 1486, 1487, 1490, 1493 (127). On profite de l'occasion pour poser des ardoises sur l'ossuaire du cimetière (128). Les charpentiers opèrent de leur côté dans les combles, « lambrusquent » les plafonds. Les plus adroits d'entre eux, les « charpentiers de menusserie » [*sic*] (129) accomplissent des tâches plus délicates : la pose d'une porte ou « huys », la façon de coffres ou « huges », d'armoires pour déposer les objets sacrés et les livres, l'installation d'armatures de « ciels » de tissu au-dessus des autels,

---

(124) Arch. dép. de Loire-Atlantique, B 1800, f° 16-16 v°.

(125) H. TOUCHARD, *op. cit.*, p. 308, 325. La *Maréchale* coûte 27 418 livres.

(126) Arch. dép. du Finistère, 151 G 11 à 37.

(127) *Ibid.*, 150 G 12. On a refait la cloche de Saint-Mathieu en 1465-1466.

(128) *Ibid.*, 150 G 14, f° 6. Ph. ARIÈS, *Essais sur l'histoire de la mort en Occident du Moyen Age à nos jours*, Paris, collection *Points*, 1975, p. 32. Le charnier ou ossuaire désigne généralement des galeries qui couraient le long de la cour de l'église et où on entassait les ossements provenant de « fosses communes aux pauvres » périodiquement vidées.

(129) Arch. dép. du Finistère, 150 G 22, f° 9. Un « charpentier de menusserie » fit « la lambruche » (*sic*) du chœur de Saint-Mathieu. *Ibid*, 151 G 12, f° 5 ; 151 G 17, f° 5.

l'encadrement de tableaux reproduisant des « ymaiges » de saints, etc. (130). Les bancs de Saint-Melaine semblent bien branlants. Est-ce dû seulement à l'assiduité des fidèles? (131). La comptabilité des fabriques permet de dresser des listes de couvreurs et de charpentiers communément rencontrés ici (132).

Les maçons interviennent, de leur côté, pour « estoupher » (boucher) les « pertuys » (trous), les fissures des murs soumis à l'usure du temps, des hommes et des plantes, du lierre, véritable chancre de la pierre (133). On se soucie tout particulièrement des clôtures ou « masières » des cimetières pour éviter que les porcs, les éboueurs des villes médiévales, n'aillent souiller les tombes et, peut-être aussi comme ailleurs en Bretagne, pour empêcher que les « paillards et paillardes » y fassent leur « aysemens » [*sic*] (134). Mais des travaux plus importants viennent, de temps à autre, rompre la monotonie quotidienne. On refait, à Saint-Melaine, l'escalier ou « degré » de pierre du cimetière (1460), les socles et les marches des deux croix voisines (1471-1472) et surtout la « carnière » ou « garnière » (1476). La réfection du charnier est un travail délicat qui suppose le transfert ailleurs des « ossemens et reliques » (*sic*) puis l'érection, en pierre de taille, d'une nouvelle galerie avec piliers et « cornières » (138). Le 7 février 1489, un dimanche, à l'issue de la messe, « la plus saine et maire part des paroissiens congregez et assemblez pour l'office dyvyn » décide, d'un commun accord, de faire abattre la vieille église et de la « réédifier, bastir et construire de nouvel, l'augmenter, croistre et eslargir d'un costé et d'aultre tant sur le cymitère que ailleurs par tout où mestier sera et que leupvre le réquerra au dit et à la discrecion des oupvriers » (136). La décision est sage mais engage l'avenir. Aussitôt, de la pierre de taille est acheminée de Batz, par le Dossen, puis entreposée devant le cimetière. On achète aussi de grosses quantités de bois, jusqu'à 74 troncs de chênes en une

---

(130) *Ibid.*, 150 G 12, f° 9; G 17, f° 11, v° -12; G 19, f° 12. 151 G 13, f° 5; G 14, f° 4 v°; G 17, f° 5; G 19, f° 4; G 20, f° 4; G 22, f° 6 v°; G 35, f° 8... Les travaux permettent de connaître les chapelles Notre-Dame et Saint-Jacques à Saint-Melaine.

(131) *Ibid.*, 151 G 12, f° 5.

(132) *Charpentiers et menuisiers:* Bohec Jehan (vers 1461), Carazour Jehan (vers 1468), En Dat Yvon (vers 1463), Geffroy Jehan (vers 1456-1460), Grall Jehan (vers 1460), Grall Hervé et Grall Thomas (vers 1492), Le Boulic Michel (vers 1468), Le Boullouch Yvon (vers 1478), Le Cozty Yvon (vers 1474), Le Lamet Jehan (vers 1471), Le Lanyet Alain, Le Lanyet Guillaume, Le Lanyet Jehan, Le Lanyet Paul (seconde moitié du XV^e siècle), Le Dentour Jehan (vers 1464), Le Saux Bastien et Rolland (vers 1463 et 1481), Le Luorzic Mahé (vers 1486), Moign Guillaume (vers 1460), Ploeneour Maurice (vers 1465), Ploeneour Vincent (vers 1478), Ploeneour Jacques (vers 1469), Rolland Guillaume (vers 1471), Symon Jehan (vers 1486).

Couvreurs: Autret Colin (vers 1464), Autret Hervé (vers 1463), Autret Maurice (vers 1490), Autret Yvon (vers 1464), Grall Guillaume (vers 1455), Le Saux Tugdual (vers 1492), Mahé Jean (vers 1472), Pape Jehan (vers 1476), Quintin Guillaume (vers 1472), Quintin Yvon (vers 1464).

(133) Arch. dép. du Finistère, 150 G 14, f° 5; 151 G 25, f° 8.

(134) *Ibid.*, 150 G 16, f° 9; 151 G 15, f° 4; 150 G 16, f° 6; 150 G 19, f° 4.

(135) *Ibid.*, 151 G 30, f° 8-9.

(136) *Ibid.*, 151 G 87.

seule fois, à « Coetqueou » puis à « Ploegoven » (137). L'année suivante, les travaux de terrassement sont bien avancés quand une commission, dirigée par Etienne Beaumanoir, prend des mesures et indique la meilleure façon de « quérir le fondement » (138). Une poignée de maçons s'affaire depuis le 6 juillet, trois à dix hommes suivant les semaines, avec des permanents et des occasionnels. On découvre parmi eux des hommes connus: les trois Beaumanoir, le « Veill », Etienne et Philippe (139), Geoffroy Rivoal, Guillaume Le Malion et son fils, Pierre Jou, Yvon Le Bosset, Pierre Thomas, Martin Espaigneul, un descendant d'immigrant ibérique, trois ou quatre valets... On a le sentiment d'avoir affaire à de petites entreprises familiales.

Ces hommes se reposent dans une loge de bois, couverte de genêts, d'où le nom de « compagnons de la loge » qu'on leur donne parfois en Bretagne (à Vannes). Ils y déposent leurs plans et devis, de la nourriture, des vêtements, des outils. Ces derniers sont très simples, peu variés: des pelles, des marteaux, des pics, quelques « cyvyères à bras » ou « ruelleresses » (ancêtres des brouettes), etc. (140). Une petite forge fonctionne en permanence pour réparer le matériel cassé ou émoussé... d'où l'achat de « sommes » de charbon de bois. Les maîtres d'œuvre se déplacent sans cesse pour acheter des matériaux, choisir sur place les blocs, amenés ensuite par « batelées », contrôler les « perréeurs » des carrières de Batz et de « Tanellat » ou les « sueurs (scieurs) de bois » (141). Des listes de maçons peuvent être établies à partir des renseignements glanés dans les textes (142).

Mais il ne peut y avoir de chantier sans d'autres ouvriers qualifiés, aussi indispensables que les précédents à la vie économique de Morlaix. Les comptes signalent des cordiers (143), des vitriers (144), une profession encore exceptionnelle mais d'un grand avenir, des « fèvres » ou forgerons fournissant des clous, des chevilles, des « croctz », des « liens de fer » ou habillant, à l'occasion, des chandeliers (145), des « claveuriers » ou serruriers

---

(137) *Ibid.*, 151 G 36, f° 9, 10; 151 G 37, f° 12 v°.

(138) *Ibid.*, 151 G 37, f° 13.

(139) R. COUFFON, *Un atelier architectural novateur à Morlaix à la fin du XV^e siècle et son influence en Bretagne*, dans *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. XIX, 1938, p. 77.

(140) Arch. dép. du Finistère, 150 G 12, f° 14; 151 G 37, f° 12 v°.

(141) *Ibid.*, 151 G 35, f° 10.

(142) Outre les précités, mentionnons encore Carapour Jehan (1460), Colin Yvon (1460), Le Fleu Yvon (1471), Hamon Garin (1471), Gueguen Guillaume (1475), Le Harnoys Jehan (1465), Prigent Jacob (1472).

(143) Georget le cordier (vers 1484), Page Hervé (vers 1471).

(144) *Ibid.*, 151 G 17, f° 8 v°; 151 G 25, f° 9; 151 G 32, f° 12. Jannin Jehan (vers 1471), Croguennec Pierre (vers 1493), Miz Geffroy (vers 1482).

(145) Le Goff Nicolas (vers 1485), Le Jour Pierre (vers 1460), Le Saout Hervé (vers 1471), Maderan Yvon (vers 1459), Mahé Jehan (vers 1464), Mau Jehan (vers 1461), Poder Henri (vers 1468).

très sollicités car on est méfiant et prudent sur les bords du Dossen! (146). Les « huys » des chapelles, les « huges », les armoires, les troncs, les réserves de vin de messe et d'hosties sont soigneusement cadenassés et il arrive que des livres de piété soient attachés à un pupitre avec des chaînes (147). Quelques peintres sont invités à exercer leur talent, à décorer les murs des chapelles qui devaient être fort bien « imagées », celle dédiée à saint Yves par exemple (148). Si la municipalité se charge de l'entretien des rues et des places, avec l'argent du droit de « pavaige », les fabriques ont la responsabilité des parvis, des abords des sanctuaires, des entrées de cimetières (149).

On ne saurait négliger cette riche documentation paroissiale qui sort de l'ombre un monde laborieux dont on aimerait connaître, avec précision, le niveau de vie. Malheureusement, les salaires indiqués sont trompeurs et gardons-nous d'essayer de les comparer aux nôtres. Les besoins et les chapitres de dépenses ne sont pas les mêmes. Les rémunérations varient en fonction de la qualification des invidus, maîtres, simples ouvriers et manœuvres. Elles tiennent compte des jours ouvrables; car les congés, non payés, sont nombreux. Nous savons que les chantiers médiévaux s'arrêtent en moyenne 110 à 120 jours par an: les dimanches, à l'occasion des fêtes religieuses (Pâques, Pentecôte, Noël...) [150]. Il arrive aussi que les gages soient amputés de... 25% en hiver. L'ouvrier travaille du lever au coucher du soleil, avec de longues poses et... une assiduité discutable. Des distributions périodiques de pain et de vin, voire même quelquefois d'aunes de tissu, d'un mouton à l'Ascension, n'apparaissent pas toujours dans la comptabilité de la fabrique.

Finalement, un maître maçon de Morlaix ou son collègue charpentier gâgne, pendant la seconde moitié du XV^e^ siècle, 3 sous 4 deniers par jour ou 40 deniers, ce qui fait, sur la base de 250 jours effectivement accomplis, environ 42 livres. Un ouvrier reçoit, dans les mêmes conditions, 2 sous 6 deniers par jour ou 31 livres par an. Un manœuvre se contente de 20 ou 22 deniers, ou 21 à 22 livres annuelles. A titre de comparaison, sachons qu'une pelle neuve coûte 2 sous 4 deniers (28 deniers), une aune de toile 4 sous 2 deniers (50 deniers), une aune de « gris » d'Angleterre 5 sous 10 deniers en 1466, un repas

---

(146) *Ibid.*, 150 G 23, f° 6; 151 G 19, f° 4 (« quatre clefs sur Corpus Domini »), Jehan An Archir (vers 1474), Henry Victor (vers 1474), Gueguen Olivier (vers 1467), Le Goff Jehan (vers 1478), Milyan Jehan (vers 1467), Milyan Rolland (vers 1460).

(147) *Ibid.*, 151 G 28, f° 7, v°: Victor Herry ou Henry fait les « fermouères » dessus les livres. 151 G 30, f° 7, v°.

(148) *Ibid.*, 151 G 20, f° 6, v°; 151 G 21, f° 7 - 8 v°; 151 G 22, f° 5; 151 G 23, f° 5. Parmi les peintres, citons Jehan Perrot (vers 1467).

(149) *Ibid.*, 150 G 16, f° 11; 151 G 28, f° 7; 151 G 25, f° 8. Raoulet Barbier paveur (vers 1461-1479).

(150) *Ibid.*, 151 G 37, f° 14-17. Pendant la semaine de Noël 1489, les maçons de Saint-Melaine n'ont travaillé que trois jours.

honnête 20 deniers, une pinte de vin importé 10 deniers, un poulet entre 15 et 18 deniers, un pain 2 deniers, une coupe de barbe 10 deniers à Tréguier en 1432, une paire de souliers simples 30 deniers, etc. (151). Un ouvrier morlaisien célibataire vivote et consacre presque 75% de son salaire à manger. Le mariage avec surtout la naissance d'enfants, la maladie, l'accident, la vieillesse, les « chertés » en temps de guerre, les mutations monétaires des années 1486-1492 brisent souvent un équilibre précaire. Mais tous les travailleurs du bâtiment sont loin d'être sur un pied d'égalité. Le couvreur d'ardoise ne se commet pas avec le couvreur de « glé » ! A côté d'un prolétariat constamment menacé vit une aristocratie du monde du labeur : le petit entrepreneur propriétaire de sa maison, de quelques parcelles de terre, l'ouvrier hautement qualifié, très recherché, rétribué au forfait, celui dont la femme exerce un emploi, même modeste, celui de lingère.

Le monde du petit et du grand négoce

La différence est également très sensible. Le boutiquier de la ville et de la campagne voisine, le marchand moyen se contentent du marché du samedi et des quatre foires annuelles : le lundi de la Pentecôte ou « foire de Morlaix », la principale, le 28 août à la Saint-Augustin, le 25 novembre jour de la Sainte-Catherine, le 24 février ou la Saint-Mathias.

La pancarte de 1455 montre le détail et la variété des transactions (152). Les coutumes dites de « cohuaige » se répartissent en plusieurs fermes (voir le tableau page suivante). Comme à Lesneven ou à Saint-Renan, mais à une autre échelle, les coutumes montrent, dans leur étendue et dans leur variété, la richesse exceptionnelle du commerce local et régional. Citadins et ruraux, autochtones et « forains » se pressent sur le marché du samedi et aux quatre foires annuelles. Le tableau simplifié cache une diversité étonnante. On vend et on achète de tout : des céréales, du pain, des bêtes sur pied, des quartiers de viande, des pots, des outils, des paniers, des « tacres » de cuir « o poil » ou apprêté (la tacre valant 10 peaux), des « fardeaux » de 150 livres-poids de merceries, de tissus, des aunes (de 1,249 m) de draps et de linge, des « baratées » (de 100 livres-poids) de beurre salé, des « cabatz » (paniers d'osier) de figues et de raisin frais ou sec, des « charges » de berniques ou patelles apparemment fort consommées et appréciées ici, etc. Le marché de Morlaix semble donc très fréquenté, original par la gamme de ses produits, coloré, dynamique.

Certains de ces droits favorisent les citadins. Les boulangers « sur champs », donc ruraux, paient un denier par charge de pain commercialisé...

---

(151) Les salaires, stables pendant une partie du XV[e] siècle, ont brusquement augmenté en 1489-1490 pendant les guerres d'indépendance pour atteindre 12 sous 6 deniers pour un maître (au lieu de 3 sous 4 deniers) et 6 sous pour un.

(152) Arch. dép. de Loire-Atlantique, B 1800. Voir aussi l'article de R.-F. Le Men, *Le domaine ducal*, dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. V, 1877-1878 (nombreuses inexactitudes).

A. *Coutume du pain et de la chair*		
pain vendu par les boulangers et boulangères de la ville	par charge	1 dn le samedi
pain des ruraux « sur champs »	.....	1 dn le samedi
bovin détaillé par un boucher de la ville ou « forain »	par animal	2 dn
porc détaillé	— —	
porc vendu en gros	— —	1 dn
mouton détaillé ou en gros	— —	1 dn
	— —	1/2 dn
B. *Coutume de la Verge*		
chaque drapier doit	.....	1 dn le samedi
chaque marchand de toile, drapier, de « bureau », chaque mercier, chaque marchand de fruits, chaque poissonnier, chaque marchand de graines, de légumes	.....	1 dn et par jour de foire
Tout acheteur de miel doit	par ruchée	1 dn et par jour de foire
Tout acheteur de cire en tourteaux ou pièces valant plus de douze deniers	.....	1 dn
C. *Coutume du poisson (frais)*		
Chaque poissonnier « forain » qui vend du poisson frais	.....	1 dn par jour de vente
chaque poissonnier de la ville	.....	1 dn par semaine
chaque poissonnier « forain » qui amène du poisson à vendre en ville avec un bateau	.....	1 dn à chaque fois
chaque poissonnier de la ville... avec un bateau	.....	1 dn par semaine
chaque pêcheur de coquillages	par charge	1 dn
D. *Coutume de la toile*		
Chaque vendeur de toiles	par pièce de 36 à 100 aunes	1 dn
— — —	par fardeau de 500 aunes	5 dn
— — —	au dessus	5 dn et 1 dn par pièce
E. *Coutume du blé*		
chaque acheteur de céréales	par poche ou pochée ou charge de un quartier 1/2 à deux quartiers	1 dn
— — —	par sac de un quartier	maille
F. *Coutume des produits en bois*		
tout vendeur d'outils en bois doit	par charge	1 dn par marché ou foire
tout acheteur d'auges de bois, de coffres, de civières à roues	par unité	1 dn
tout acheteur de grandes roues de charrettes	par paire	4 dn
de petites roues	— —	2 dn
G. *Coutume des « costeras »*		
tout marchand qui charge du vin et va le vendre en dehors de la ville et à cheval	par pot	1 dn
H. *Coutume de « lardigou »* (de lardig = lard)		
tout acheteur de beurre, de suif, de graisse, par pot valant plus de 12 deniers	par baratée ou pot	1 dn
I. *Coutume du cuir*		
tout acheteur de cuir non tanné	par tacre	1 dn
tout acheteur de cuir tanné	par peau	1 dn

à la place du devoir hebdomadaire, ce qui est moins avantageux s'ils se déplacent plusieurs fois et avec différents chargements. Les poissonniers étrangers paient un denier par jour de vente de poisson frais... nuance également! (153).

Une poignée de notables s'intéresse au négoce international. Ces Morlaisiens sont des armateurs et des marchands entreprenants, aventureux, véritables « rouliers des mers », s'efforçant, depuis le XIII[e] siècle, d'élargir le champ de leurs activités et leurs horizons commerciaux » (154). L'Angleterre méridionale a certes leur préférence: Southampton, Plymouth, Darmouth, Exeter où la moitié des navires armoricains rencontrés en 1492-1493 leur appartient. Mais ils vont plus loin vers le nord-est, dans les îles Anglo-Normandes, à Rouen, en Flandre, en Hollande, vers le sud, à Guérande, à La Rochelle, à Bordeaux, en Espagne jusqu'en Andalousie, au Portugal, à Madère... Il n'y a pas de port, pas de rivage, dans ces limites, qui ne reçoivent, un jour, leur visite.

Il faut dire que les Morlaisiens ont beaucoup de navires et un chiffre d'affaires supérieur aux autres Léonards, à la plupart des Bretons. Les trente-huit bourgeois de la ville qui fréquentent Exeter en 1492-1493 font environ 1800 livres sterling de bénéfices commerciaux sur un total breton de 2041, soit 88%, et neuf d'entre eux contrôlent 45% de ce bilan avec des chiffres s'échelonnant de 64 à 129 livres (155). Le port du Dossen est le plus important de Basse-Bretagne. Il reçoit et expédie des produits chers et rares. Aux importations figurent des vins, y compris du Jérez, réexportés ensuite dans les campagnes comme l'indique la coutume des « costeraz » ou droit de transit, du sel, des métaux variés, des denrées méditerranéennes et exotiques comme l'huile d'olive, les sirops de sucre de canne de l'Algarve et de Madère, les épices, les figues, les oranges, toutes sortes de colorants, etc. Aux exportations, se placent en tête les toiles, connues par une autre coutume, les variétés de cuirs, des légumes (oignons, aulx), de la viande, du poisson frais ou salé (car Morlaix pêche activement le congre, la morue, le maquereau, le hareng), quelquefois des tonneaux de céréales... (156).

Des noms d'armateurs et de marchands échappent à l'anonymat. Certains appartiennent à la petite noblesse ou sont des anoblis de fraîche

---

(153) Comme nous le disions précédemment, il faut ajouter aux coutumes traditionnelles le *tolleau* qui est un impôt municipal (le double de la coutume) et le péage du Bourret. Au passage du Bourret, les propriétaires d'animaux paient un denier par cheval ou par groupe de trois bovins, de trois porcs et de trois ovins. Les produits de l'artisanat breton ou étranger qui transitent sont frappés d'un droit d'un denier, à l'exception des grandes roues (4 deniers par paire) et des petites (2 deniers).

(154) J. DARSEL, *Histoire de Morlaix, op. cit.*, p. 83-87. Les premiers armateurs connus sont Hervé Le Sergent et Pierre Hue au XIII[e] siècle, transportant pour un Florentin, du vin de La Rochelle en Normandie et en Flandre.

(155) H. TOUCHARD, *op. cit.*, p. 17, 189, 198, 218, 277, 283-284, 323, 330, 351-352.

(156) Arch. dép. de Loire-Atlantique, B 2971, f° 25 v° - 26. Arch. dép. du Finistère, 150 G et 151 G.

date, inscrits sur les revues militaires ou montres. Citons Jehan Calloët qui transporte du blé à Saint-Sébastien en 1463, Jehan Le Gal, rencontré à Bordeaux dès 1384, Me Nicolas Godelyn qui apporte, avec son « crayer », du fer, de la toile et du vin à Poole en 1468, Bizien Meryan, seigneur de Kerambarz, capitaine de la *Françoise* (250 tonneaux), passé au service de François II pendant les guerres d'indépendance, Auffroy Perrot, un des fournisseurs attitrés des chantiers de la ville, notamment en pierres et en ardoises de Gourin (vers 1478), les Quintin, intéressés par tout ce qui se présente, alliés ou concurrents des Coetanlem, etc. (157). Chaque ville bretonne a sa figure de proue. Vitré eut Pierre Landais, Rennes Julien Thierry, Morlaix Jehan et Nicolas Coetanlem. Cette famille a bâti sa fortune, sa puissance et sa renommée, au XVe siècle, sur le commerce, la ferme des impôts (le billot) et... la piraterie! Jehan a passé sa vie à écumer les océans avant de l'achever comme... amiral au Portugal. L'un de ses vaisseaux portait le nom significatif de l'*Ecumer*. Nicolas suit un moment les traces de son oncle puis finit par se ranger, par devenir un honnête négociant, soucieux de préserver sa réputation. L'homme est cultivé, parle couramment l'anglais, connaît le latin, se montre un habile négociateur en affaires et un patriote qui participe à la bataille de Saint-Aubin-du-Cormier en 1488. Il meurt en 1518 après avoir légué une partie de ses biens à des établissements religieux de Bretagne, de Normandie, d'Angleterre et d'Allemagne (158). Avec l'argent gagné sur mer, les Coetanlem achètent des terres, les seigneuries de Keraudy, de Triénin, de Kerantour, de Penanrou; ils s'efforcent, par ailleurs, d'unir leurs enfants aux représentants des meilleures familles aristocratiques du Léon et du Trégorrois. Finalement, par une évolution commune à beaucoup d'anciennes dynasties bourgeoises anoblies, ils s'éloignent peu à peu de la ville, du « traficque et de la marchandie », que la nécessité plus que le goût leur imposait, deviennent des rentiers du sol et, détail curieux mais significatif d'une mentalité, ils ont le front, dans un procès, de nier des origines mercantiles qui les embarrassaient! (159).

Les Coetanlem font partie de la bonne société locale, d'un milieu très fermé, propriétaire d'hôtels particuliers luxueux, les premières maisons dites à lanternes, de logis de rapport, de gentilhommières dans la campagne, de parcs, de prés, de bois, d'étangs. Ces « Messieurs de Morlaix » sont soucieux du « qu'en dira-t-on », de leur salut éternel. Jehan Gérault, « gisant au lict, malade et indisposé de son corps », mais « aiant toutefois entiers sens et entendemens », « cognoissant la certitude de la mort et l'incertitude de l'heure d'icelle » prend ses dispositions le 11 février 1514. Il recommande son âme à Dieu, « son benoist créateur », à Jésus, à la Vierge et « à toute la compaignie

(157) M. MOLLAT, *op. cit.*, p. 201.

(158) R.-F. LE MEN, *Jean de Coetanlem, amiral de Portugal, et Nicolas de Coetanlem, armateur de la Cordelière*, dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. VII, 1880-1881, p. 143-149.

(159) A. DUPUY, *Les Coataulem* (*sic*), dans *Bulletin de la Société académique de Brest*, t. V, 1877-1878, p. 39-57.

celestrielle». Puis il demande que son corps «(de)puis la séparation de lamme» soit inhumé dans l'église Saint-Melaine et dans la chapelle Saint-Thomas, où son beau-père, Henry Le Lagadec, a fait installer un caveau et enfeu. Sa conscience est loin d'être tranquille et, pour affronter dans les meilleures conditions la justice divine, il prend soin de préciser que ses «debtes et forfaictz» (*sic*) seront réglés et réparés et que des messes seront célébrées pour le repos de son âme et de celles de ses parents et amis, à charge pour sa femme, Catherine, de prendre les décisions pour lui. Jehan ne va pas plus loin et succombe aussitôt après. Sa veuve qui n'est pas en parfaite santé ajoute de nouvelles dispositions au testament précédent. Une messe sera célébrée, chaque lundi, par un parent, M^e^ Jehan Le Lagadec, à Saint-Thomas, moyennant le versement d'une rente annuelle de 4 livres au prêtre, de 10 sous à la fabrique et l'achat d'une chasuble «o les orfras» d'une valeur de dix écus. Catherine multiplie les dons, comme les gens riches de cette époque: 100 sous à l'hôpital de Morlaix, 100 sous à l'église Saint-Melaine, 60 sous à la chapelle Notre-Dame-du-Mur, 100 sous à l'église Saint-Martin, 60 sous seulement à Saint-Mathieu, 60 sous à la chapelle Notre-Dame-de-la-Fontaine, 40 sous à la chapelle Saint-Augustin, 30 sous aux chapelles Saint-Nicolas, Saint-Jacques et de la Madeleine, 10 sous à Sainte-Catherine, 100 sous aux Dominicains et la même somme aux Franciscains.

Le détail des autres legs nous fait pénétrer davantage encore dans l'intimité d'un couple, vraisemblablement des commerçants aisés, connus et respectés. Outre les 45 livres 10 sous et 10 écus «saupoudrés» dans différentes églises, les Gérault distribuent de l'argent liquide, 23 livres et 70 écus, à leurs parents, amis et serviteurs (une chambrière). Leur garde-robe est éparpillée dans les mêmes conditions. Catherine donne les vêtements de son mari à son père et à son neveu: deux «robes» dont une garnie de fourrure blanche, deux pourpoints, une jacquette, des chausses, un bonnet et un chapeau. Elle distribue aussi les siens: cinq robes simples ou fourrées, trois «cottes» noires ou de couleur vive, dont une importée de Londres, trois «couvre-chefs», l'un venant de Hollande, une aune de velours. Elle cède aussi deux cents aunes de toile à vêtir les pauvres de la paroisse, à condition qu'ils prient pour les défunts, ses bijoux en *or,* dont un «signet», une chaîne et cinq verges en métal précieux. Ce testament, même incomplet puisque les biens immobiliers du couple n'y figurent pas, est un témoignage remarquable de l'aisance d'une famille de grands bourgeois morlaisiens, à l'aube des Temps modernes, de ses préoccupations dernières, de sa générosité... bien intentionnée (160).

Jehan Calvez et sa femme, Marie Madec, n'ont pas tout à fait les mêmes moyens. Ils souhaitent pourtant être inhumés dans l'église Saint-Melaine et font les gestes voulus. Le culte qu'ils portent à la Vierge explique les dons de 5 sous à Notre-Dame-du-Mur, à Notre-Dame de Saint-Mahé, à Notre-Dame de Plourin, de 20 sous à Notre-Dame de Saint-Melaine,de 2 sous 6 deniers à Notre-Dame-de-la-Fontaine... ce qui ne les empêchent pas d'attribuer 5 sous à l'hôpital de Morlaix et 10 sous aux Dominicains et aux Franciscains. Ils

(160) Arch. dép. du Finistère, 151 G 106, 4 et 11 février 1514.

fondent une messe à basse voix, à perpétuité et, chaque vendredi, dans leur église paroissiale « et en la fin d'icelle (sera) dict une commemoracion scavoir de profundis o les oraisons ». Une rente annuelle de 65 sous sera prélevée à cette fin, assise sur leur maison principale et sur une secondaire louée à Catherine Dodin et à Jacquette Hamon, rue Neuve. Les autres legs montrent que les Calvez sont encore des gens au-dessus du commun. Ils donnent à la fabrique une tasse d'argent pesant un marc et demi pour en faire, avec le métal, un calice. Marie possède deux « cothes de gris », une « robe de drap pers », un chapelet d'ambre... (161).

Les Archives départementales du Finistère possèdent d'autres documents de la sorte, la plupart publiés, comme le testament de Nicolas Coetanlem du 11 avril 1518 (162). Mais même de simples actes de donation aux fabriques sont révélateurs d'un état d'esprit, d'une mentalité (164). L'examen de ces actes de piété individuels nous conduit tout naturellement à aborder le dernier volet de ce travail: le rayonnement cultuel et culturel des villes léonardes.

3. LE RAYONNEMENT SPIRITUEL ET CULTUREL DES VILLES DU LÉON

Le Léonard, qu'il soit citadin ou rural, appartient à une paroisse, cellule fondamentale de son univers quotidien, avec sa famille et, parfois, sa confrérie. Il s'efforce, dans les limites de ses moyens, d'entretenir, d'embellir *son église,* celle où il a été baptisé, où il s'est marié, où il se rend (en principe) chaque dimanche et les autres jours fériés, celle où ses parents sont parfois inhumés et où il souhaite reposer au terme de son existence (164).

Les comptes des fabriques, tenus par des responsables élus, les procureurs, sous le contrôle de l'assemblée des chefs de familles ou de « la maire et principale partie d'entre eux », apportent un éclairage d'une rare intensité sur le rôle de ces circonscriptions fondamentales, sur les sentiments profonds et la piété de ceux qui y vivent et qui les animent.

1. La vie paroissiale vue à travers les recettes des fabriques

Un premier élément d'information est donné par l'énumération des différents revenus locaux. Les paroisses ont des besoins constants qui

---

(161) *Ibid.*, 150 G 111, 14 juin 1515.

(162) R.-F. Le Men, *op. cit.*, p. 162-163. — J. Marzin, *Quelques testaments du XV^e siècle à Morlaix,* dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère,* t. XXXVII, 1910, p. 27-40.

(163) Arch. dép. du Finistère, 151 G 107 à 111. Ce sont des concessions à perpétuité de rentes en argent ou en nature. Notons, en particulier, celles de Jehan Guiomarch en 1498 (3 sous 4 deniers), de Janette Perrot (14 sous), de Marguerite An Spaignol (5 sous), de Jehan de Coëtquis, *avocat,* etc.

(164) Parmi les publications sur la vie paroissiale, retenons le livre de P. Adam, *La vie paroissiale en France au XIV^e siècle,* Paris, 1964, et celui de G. Minois, encore dactylographié,

nécessitent des rentrées de fonds. Saint-Melaine de Morlaix se contente, en temps normal, d'un petit budget qui varie entre 36 et 66 livres par an (165). Ses besoins financiers se sont accrus à la fin du XV[e] siècle avec la reconstruction du sanctuaire et, en 1489, les procureurs encaissent, par des levées exceptionnelles, 660 livres 18 sous 8 deniers. Saint-Mahé, alias Saint-Mathieu, dispose pratiquement des mêmes sommes: 49 livres 2 sous 5 deniers en 1473-1474, 26 livres 8 sous 4 deniers en 1478-1479 (186).

La « taille d'église » vient largement en tête des recettes paroissiales. Elle est levée pour satisfaire les « afferes et necessitez » du moment et son taux est calculé en fonction des besoins immédiats: l'achat d'une chasuble, la pose d'une cloche neuve, la réparation d'une chapelle, d'un vitrail, etc. Riches et pauvres paient la même somme, le couple le double d'un célibataire ou d'une veuve. Le maximum exigé à Saint-Melaine a été de 5 sous par ménage, soit 2 sous 6 deniers par personne, en 1455, 1481 et 1489; le minimum de 10 deniers ou 5 par individu en 1484 et 1485 (167). A Saint-Mathieu, les receveurs ont exigé 4 sous 2 deniers en 1465, 20 deniers en 1478 et 1482, 2 sous 6 deniers en 1484, 5 sous en 1486. La somme peut paraître faible, souvent à peine une journée de salaire d'un ouvrier moyen. Mais n'oublions pas que l'exigence est la même pour tous, qu'un manœuvre à 20 deniers quotidiens ne travaille et n'est payé, en fait, que pendant 250 jours par an. La taille est, pour le menu peuple, un lourd sacrifice qui s'ajoute aux autres prestations seigneuriales ou de l'Etat. Les retards, les « oublis », les refus sont monnaie courante, malgré les risques d'excommunication encourus (168). Les receveurs sont donc obligés d'inscrire ces impayés dans le chapitre des dépenses, à la rubrique des « rabats ». Cela dit, la taille n'en reste pas moins la meilleure source de revenus de nos paroisses léonardes, 60 % des rentrées de

---

L'évêché de Tréguier au XV[e] siècle, Faculté des lettres de Rennes, 1975. L'auteur a publié un article, *Culte des saints et vie religieuse dans le diocèse de Tréguier au XV[e] siècle,* dans *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest,* t. 87, n° 1, 1980, p. 17-42, qui reprend l'essentiel de sa thèse.

(165) Voici le total des revenus: 66 livres 18 sous 9 deniers en 1455, 66 l 3 s 8 dn en 1456, 48 l 10 s 2 dn en 1459, 45 l 14 s 2 dn en 1460, 47 l 11 s 6 dn en 1461, 47 l 2 s 3 dn en 1462, 43 l 11 s 11 dn en 1463, 36 l 4 s 3 dn en 1464, 38 l 10 s 2 dn en 1465, 44 l 8 s 11 dn en 1466, 45 l 11 s 4 dn en 1467, 46 l 9 s 11 dn en 1468, 46 l 5 s 9 dn en 1469, 48 l 9 s en 1470, 54 l 11 s 6 dn en 1471, 44 l 9 s 4 dn en 1472, 52 l 2 s 11 dn en 1473, 39 l 12 s 3 dn en 1474, 59 l 14 s 10 dn en 1475, 50 l 12 s 11 dn en 1476, 50 l 7 s 8 dn en 1477, 108 l 19 s 5 dn en 1481, 34 l 19 s 4 dn en 1483, 37 l 2 s 5 dn en 1484, 43 l 1 s 3 dn en 1484, 103 l 9 dn en 1487.

(166) On trouve encore 34 livres 3 sous 4 deniers en 1482, 47 l 6 s 3 dn en 1484... mais 106 l 6 s 3 dn en 1492... à une époque où la monnaie s'est dépréciée. Nous avons constaté quelques erreurs de détail dans les bilans indiqués, qui ne correspondent pas toujours exactement au total des sommes énumérées.

(167) On trouve aussi 3 s 4 dn en 1456, 2 s 6 dn de 1459 à 1463, 20 dn en 1464-1467, 2 s 6 dn en 1468, 20 dn en 1469, 2 s 6 dn en 1470, 20 dn en 1472-1473, 12 dn en 1474, 2 s en 1475-1478, 12 dn en 1483, 3 s 4 dn en 1487.

(168) G. MINOIS, *op. cit.,* p. 48. Les statuts synodaux trégorrois de 1494 émettent le souhait que la répartition soit plus juste, qu'elle tienne compte, comme pour le fouage, de la fortune de chacun. Par ailleurs, on trouve souvent dans l'énoncé de la taille d'Eglise cette formule: « rabattuz les povres pardonnés par les paroessiens ».

fonds en moyenne à Saint-Melaine (169). Nous avons vu, dans l'article précédent, qu'elle permet aussi de connaître, avec un minimum de précision, l'importance de la communauté à un moment donné et des listes de noms sont publiées dans certains registres.

Les procureurs inscrivent ensuite les « rentes ». Les unes proviennent de la location des maisons et des terrains légués aux fabriques et constituent un patrimoine collectif (170). Les autres ont été constituées, à perpétuité, par de pieux donateurs et assises sur l'hypothèque de leurs biens. Avec elles, on entrevoit la générosité, souvent calculée, de citadins ou de ruraux voisins, désireux d'être inhumés à l'intérieur du sanctuaire plutôt que dans « l'aître » ou dans le « charnier » et d'avoir des messes pour le repos de leurs âmes (171). Ces rentes progressent sensiblement au fil des ans. Elles passent de 33 sous 4 deniers à 7 livres 11 sous 4 deniers, à Saint-Melaine, de 1455 à 1489, de 10 sous 6 deniers à 62 sous à Saint-Mathieu entre 1465 et 1492. Elles représentent entre 3 et 12% du total de l'argent encaissé selon les années (172).

Les paroissiens s'acquittent traditionnellement d'un droit d'inhumation appelé « poullaige », connu également à Landerneau au XVI[e] siècle (173). C'est une recette casuelle, faible en temps ordinaire, productive en période d'épidémie dont elle souligne, avec acuité, l'intensité et les effets tragiques (174). La vie humaine semble alors bien fragile; des familles entières disparaissent. Les décès d'enfants sont si communs que les rédacteurs des comptes ne prennent même plus la peine de les nommer: deux enfants au Dirou, un fils d'Hervé Roux en 1473, les trois enfants de la femme (de) Christophe de la Roche en 1474, etc. Le « poullaige » de l'adulte est plus élevé que celui de l'enfant: 5 sous contre 2 sous 6 deniers à Saint-Melaine, 5

---

(169) Bien entendu, ces pourcentages varient: 88% en 1455, 76% en 1460, 78% en 1468... mais 39% en 1484 et 32,5% en 1485. A Saint-Mathieu, la taille représente 92,5% des recettes en 1465, 72,25% en 1478, 80% en 1482.

(170) La paroisse Saint-Mathieu loue un parc dit « Parch an Peren ». Saint-Melaine afferme des terres à Kernech Jolinic et à Pen Kernech.

(171) Arch. dép. du Finistère, 150 G 19. Marguerite, fille d'Alain Le Guen, donna 5 sous à la fabrique pour célébrer trois messes à son intention. La famille An Mares paie 1 s 8 dn de rente pour une tombe « devant saint Yves », etc. D'autres exemples dans la série.

(172) 2,5% en 1455, 4% en 1460, 7% en 1464, 8% en 1467, 8% en 1476 et 1477, 3,7% en 1481, 11,5% en 1483, 12% en 1484, etc.

(173) *Ibid.*, 104 G 18, compte de Saint-Thomas de 1533-1534: « Item se chargent des poullaiges.. de cinq soulz pour chacun corps enterré en ladite église et deux soulz seix deniers pour celx qui sont enterrez au porchet ou cymitière ».

(174) Les « poullaiges » de Saint-Melaine indiquent 5 décès en 1455-1456, 1 en 1456-1457, 2 en 1459-1460, 4 en 1460-1461, 2 en 1461-1462, 3 en 1462-1463, 37 en 1463-1464, 3 en 1464-1465, 1 en 1465-1466, 5 en 1466-1467, 1 en 1467-1468, 3 en 1468-1469, 4 en 1469-1470, 2 en 1470-1471, 1 en 1471-1472, 24 en 1472-1473, 2 en 1474-1475, 5 en 1475-1476, 8 en 1477-1478, 2 en 1481-1482, 10 en 1483-1484, 6 en 1484-1485, 10 en 1485-1486, 13 en 1487-1488. A Saint-Mathieu, on enregistre en 1465-1466 6 « poullaiges » dont trois d'enfants, 23 en 1473-1474 dont 5 d'hommes, 2 de femmes, 8 de garçons et 8 de filles...

sous contre 5 à 6 deniers seulement à Saint-Mathieu. Un lecteur attentif des listes de défunts sera frappé par les inégalités sous-jacentes que révèlent certains détails: le titre de « maître » désignant le notable instruit, l'absence fréquente du prénom féminin remplacé par la périphrase « la femme de », la brève mention du décès d'une chambrière anonyme (« la chambrière de Jouen Le Rest en 1486 »), la sempiternelle prééminence masculine même dans la mort (« le poullaige d'Yvon Le Serch et de sa femme » en 1484), etc.

Les procureurs s'intéressent bien davantage aux donations, aux « lays et testaments » (legs) en argent ou en nature. Des offrandes sont déposées dans les troncs, devant les châsses contenant les reliques, devant les « ymaiges » des saints et des saintes, devant les autels... et de préférence à certains temps forts de l'année. Les moments fastes à Saint-Mathieu correspondent à la fête du saint patron de la paroisse, saint Mahé, à Pâques, à la Pentecôte (175). Le tronc de saint Adrien est d'un honnête rapport, sans plus. Par contre, les quêtes du dimanche apportent parfois de bonnes surprises (176). En dehors de ces fêtes religieuses, des particuliers font des dons, tantôt anonymes introduits par des formules comme celle-ci: « d'auchun homme en confession en remors de conscience » (177), tantôt au grand jour et dans des buts précis, pour être « ensépulturé » au « charnier » ou à l'intérieur du sanctuaire, le plus près possible de l'autel (178), pour participer à l'achat ou à la restauration d'une croix, d'un calice, d'habits liturgiques, etc. (179). Par le biais de ces legs et de ces donations, les fabriques reçoivent aussi des vêtements (180), des bijoux (181), des meubles et même toutes sortes d'objets hétéroclites (182) qu'elles revendent souvent, ensuite, excellente occasion d'améliorer notre connaissance des prix pratiqués dans les villes (183). Elles écoulent aussi des

---

(175) *Ibid.*, 150 G 14, compte de 1473-1474, f° 2: 15 à la Saint-Mahé, 5 s 2 dn à la fête de Pâques fleuries, 6 s 2 dn également à Pâques à l'occasion des pardons, 3 s 2 dn à la Pentecôte, 2 s 9 dn le jour de la « dédicacion de l'église ».

(176) Toujours à Saint-Mathieu, les quêtes et « aulmones aux dymanches » rapportent 3317 s 6 dn en 1487-1488, 56 l 1 s 4 dn en 1490-1491, 36 l 6 s 9 dn en 1492-1493.

(177) *Ibid.*, 151 G 25, f° 3 v°. L'anonyme en question laisse 23 sous.

(178) *Ibid.*, 151 G 21, f° 3, Rolland En Saux paie 5 sous pour une tombe dans l'église Saint-Melaine (1467-1468); 151 G 22, f° 3 v°. Pierre Joliou, prêtre également, 5 sous pour une pierre tombale; 151 G 23, f° 3 v°, M. Jehan Kerlehouarn, 5 sous pour une tombe au « Carnier ».

(179) *Ibid.*, 150 G 16: 23 sous 6 deniers pour une chape en 1478 et 25 sous pour une croix.

(180) *Ibid.*, 151 G 15, f° 2.

(181) *Ibid.*, 151 G 25, f° 3 (vente de deux « fermouères » en argent). 150 G 21, f° 3 v° -4: la fabrique de Saint-Mathieu a reçu vers 1489-1490 trois pierres de cristal, deux enseignes d'argent, une petite croix en argent, une petite verge en argent... le tout d'une valeur de 32 livres 6 sous 9 deniers.

(182) *Ibid.*, 151 G 15, f° 2: une selle, des éperons: 151 G 20, f° 3: des futailles.

(183) Un pourpoint coûte 10 s 10 dn en 1461, une cuve en bois 1 s 3 dn en 1466, un chandelier de cuivre 22 s 11 dn.

surplus de matériaux de construction, des portes usagées, des arbres, les vieux ifs des cimetières, etc. (184).

Il va sans dire que ces présents sont très inégaux. Ils n'en témoignent pas moins, quelle que soit leur valeur, de la foi profonde et de l'amour de la paroisse qui animent ces hommes et ces femmes. Les sommes ainsi amassées peuvent être finalement importantes et représenter, comme entre 1458 et 1466, 10 à 12% des rentrées de fonds. La meilleure année (connue) de Saint-Melaine est 1489, quand débutent les grands travaux de rénovation du sanctuaire. Chacun fait assaut de générosité et une première quête rapporte plus de 278 livres. Parmi les bienfaiteurs signalés, on découvre, à côté d'anonymes, d'une « bonne femme » (*sic*) qui offre 15 livres, les grands noms de la bourgeoisie locale, du monde de l'artisanat et du commerce: Nicolas Coetanlem en tête (25 livres), Henry Le Lagadec et Jehan Le Maraut (chacun 20 livres), messire Pierre Jolou prêtre, qui collecte pour 15 livres 9 sous 8 deniers d'oblations en plusieurs versements, Jehan Goezbriend le Jeune et Yvon Quintin (chacun 15 livres), Martin Lonore (14 livres), Maurice Le Goffbihan (11 livres), Philippe Nicolas et Yvon Le Bloussars (chacun 10 livres), Alain Le Lagadec (7 livres 10 sous), messire Jehan Quintin, prêtre (7 livres), Olivier Denglen (un écu de 7 livres)... sept autres (5 livres chacun), etc. Amice Coetanlem (une « halabarde » de 20 deniers) [185]. Les quêtes des dimanches du premier trimestre de l'année 1490 rapportent aussi de belles sommes, entre 5 et 17 livres par semaine, soit au total 145 livres 2 sous 6 deniers et visiblement, les appels à la charité publique n'étaient pas clos (186).

Tels sont les principaux revenus paroissiaux morlaisiens auxquels il convient d'inscrire parfois des « restes » ou excédents des années précédentes non dépensés et réinvestis. Mais la vie d'une paroisse se découvre aussi à travers les « mises » ou « dépenses ».

2. La vie paroissiale vue à travers les dépenses des fabriques

On constate la même animation, le même rayonnement. Les églises urbaines attirent d'autres travailleurs que les ouvriers des chantiers. Les bâtiments et leurs abords doivent être nettoyés, l'eau des bénitiers régulièrement changée, le linge liturgique lavé et repassé, la paille et le jonc qui tapissent les pavements, pendant les cérémonies, remplacés... autant de tâches prenantes mais recherchées pour les menus gains qu'elles procurent. Les noms de plusieurs bedeaux salariés ont échappé à l'anonymat (187), tout

(184) *Ibid.*, 150 G 18 (un arbre du cimetière Saint-Mathieu vendu 29 s 8 dn); 151 G 31, f° 3 (un frêne, 19 s 10 dn); 150 G 37, f° 6 (un if du cimetière de Saint-Melaine d'une valeur de 31 livres).

(185) *Ibid.*, 151 G 37, f° 6 v° -9.

(186) *Ibid.*, 151 G 37, f° 10: les quêtes rapportèrent entre 5 et 17 livres par semaine.

(187) Hervé An Ozech (1455-1457), Guillaume Hamon (1459-1460), Guillaume An Lein (1463-1464, 1467-1469), Antoine Tuteur (1469-1477), Guillaume Lein (1473-1477), Yvon Le Bloez (1477-1488) à Saint-Melaine.

comme ceux des horlogers responsables des mécanismes déjà évolués mis en place à Saint-Melaine et à Saint-Mathieu de Morlaix (188). Les objets de culte et le mobilier exigent la présence d'autres spécialistes. Les orfèvres morlaisiens sont célèbres à la fin du Moyen Age, non seulement dans le Léon, mais aussi en Cornouaille, et dans une partie du Trégorrois où il sont essaimé (189). Ils forment une véritable école dont les œuvres font encore la gloire de plusieurs localités bretonnes. On a prétendu que les ateliers locaux s'étaient contentés, trop longtemps, de travailler le cuivre, l'étain et le fer. La lecture attentive des comptes montre que le métal précieux n'est pas inconnu sur les bords du Dossen! Les textes font état, en effet, de la restauration, du brunissage et de la dorure de pièces anciennes, de grande valeur. On « habille », à plusieurs reprises, les grandes croix en argent des deux paroisses, des calices précieux, des custodes « pour garder le sacrement » et « porter le corps de Nostre Seigneur aux malades », des « bourses » à contenir « le saint cresme pour mectre en onction » les mourants, etc. (190). A côté de productions quelconques, de simples « clochettes », de « guipillons », de chandeliers de fer et de cuivre, la poignée d'artistes locaux, une vingtaine pendant la seconde moitié du XV[e] siècle, est parfaitement capable de répondre à la demande d'une clientèle aisée et difficile, d'échapper à la routine et à la médiocrité d'autres centres. Indiquons, parmi les œuvres remarquables et coûteuses, des fermoirs de missels finement ciselés, des calices d'argent doré d'une valeur de 12 écus ou 17 livres 10 sous en 1493, des chaînes et des « verges » en or, des tasses et surtout des reliquaires épousant parfois la forme du membre qu'ils renferment (191). Nous connaissons, par exemple, le reliquaire-bras de saint Melaine de Jehan Kermadezeau (1456), la châsse en argent de saint Yves de Jehan Floch (1473) pour la cathédrale de Tréguier, le reliquaire-bras de saint Laurent à Saint-Mathieu, œuvre d'Even Pleiber en 1491, qui nécessita 2 marcs une once d'argent (soit 36 livres 14 sous 6 deniers), un « salut » d'or pour la dorure (37 sous 6 deniers), ou encore le reliquaire de saint Mahé exécuté en 1493 par Jehan Grahant (2 marcs et demi

---

(188) La famille Le Saoult s'est chargée des horloges de Morlaix: Hervé de 1455 à 1458, Yvon jusqu'en 1474, Hervé le Jeune de 1474 à 1490. Leur salaire à Saint-Melaine est de 2 livres par an. On les retrouve aussi à Saint-Mathieu, à 3 livres par an.

(189) Jehan Bellec (vers 1455), Colin dit l'Orfèvre (vers 1464), Jehan Floch (vers 1473), Jehan Grahant (vers 1493), Victor Herry (vers 1474), Jehan Kermadezeau (vers 1456), Nicolas Le Boulller (vers 1474), Jacob Le Baillif (vers 1485), Jehan Le Braier (vers 1467), Even Le Mesgoez (vers 1461), Even Le Mestrez (vers 1470), Yvon Le Saoult dit Saoulet (vers 1462), Yvon Lourgoulieux (vers 1469), Alain Mahé (vers 1460), Yvon Maunoy (vers 1460), Guillaume Pasquiou (vers 1487), Alain Perrot (vers 1455), Yves Pleiber (vers 1490), Joseph Symon (vers 1451), Guillaume Thomas (vers 1470). Cette liste est probablement incomplète.

(190) R. COUFFON, *Recherches sur les ateliers morlaisiens d'orfèvrerie et de sculpture sur bois des XV[e] et XVI[e] siècles*, dans *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. XLI, 1961, p. 72-73, 111.

(191) Arch. dép. du Finistère, 150 G 21, f° 7 v°; 150 G 22, f° 8; 150 G 23, f° 6, 8; 151 G 11, f° 5 v°; 151 G 156, f° 4 v°; 151 G 18, f° 6; 151 G 23, f° 6 v°; 151 G 24, f° 8, 9.

d'argent), etc. (192). Beaucoup de trésors ont malheureusement été pillés par la suite (193). Les églises ont aussi grand besoin de couturiers et de couturières, de brodeurs, capables de fournir des nappes, des surplis, de magnifiques chapes en velours, des tentures, des ciels, des tapis (194). Elles font appel aux « ciergiers » (195), aux relieurs d'art (196), tous des artistes dans leur spécialité. Bref, un menu peuple d'artisans dynamiques vit et prospère à l'ombre des églises. La cathédrale de Saint-Pol devait avoir encore plus de rayonnement et nous ne pouvons que regretter, une fois de plus, l'absence d'information.

Les établissements religieux sont aussi de petits foyers de culture. Les bibliothèques paroissiales, sans être très fournies, n'en existent pas mois. Des livres sont régulièrement achetés ou reliés. La fabrique de Saint-Mathieu fait composer, par un prêtre lettré, Jehan Querchen, un « antifonyer » d'une valeur de 11 livres monnaie (197). Saint-Melaine possède, entre autre, une histoire légendaire de son saint patron, composée par un ecclésiastique, Jehan Augeran, en 1468, une vie de saint Hervé, un recueil complet des statuts synodaux de Tréguier, des missels... (198). Ces volumes manuscrits coûtent très cher, parfois plus de 20 livres, l'équivalent de 100 à 120 jours de travail d'un charpentier ou d'un maçon! (199). L'imprimerie, en se généralisant au XVI[e] siècle, abaissera les prix et rendra l'acquisition d'ouvrages plus aisée. Morlaix figure en bonne place parmi les villes

---

(192) N'oublions pas que ces orfèvres ont beaucoup travaillé pour les paroisses rurales, voisines de Morlaix, et que leurs trésors conservent parfois encore trace de cette activité débordante.

(193) *Ibid.*, 104 G 18. Dans le compte de la fabrique de Landerneau de 1533-1534, nous relevons la présence d'objets en argent anciens: une grande croix dorée, une petite, au moins quatre calices avec leurs custodes, quatre « pièces de reliques » (reliquaires), une « chasse »... On trouve aussi quatre calices en étain, deux grands chandeliers, deux petits, quatre pots à vin, trois clochettes, etc.

(194) Landerneau possède en 1533 une chape en velours, huit chasubles (de velours noir, de damas rouge, de soie verte, de toile blanche, de tissu rouge à fleurs avec ornements), deux surplis de toile, deux bannières de damas rouge, une couverture en velours rouge pour recouvrir le tabernacle le jour du Sacre (Saint-Sacrement). Nous avons trouvé plusieurs noms de « taillandiers » et de couturières à Morlaix: Yvon An Rou (vers 1486), Jehan Coutellou (vers 1470), Jehanne Kersacat (vers 1478), Jehan Le Bescond (vers 1477), Yvon Le Boullouch (vers 1478), Guillaume Le Grant et Jehan Le Du, brodeurs (vers 1485). Citons encore Jacques Prigent, chapelier (vers 1471), Jehan Mouce, teinturier (vers 1471).

(195) Jehan Grall (vers 1473), Jehan Jegou (vers 1478) sont les fournisseurs attitrés de cierges à l'église Saint-Melaine. La dépense en cire s'élève, chaque année, entre 3 et 7 livres.

(196) Jehan Calloet (vers 1464), Yvon Le Laguadec (vers 1471), Rolland Le Juzeau (vers 1478), Jehan Marzin (vers 1487). Ces artisans utilisent notamment la peau de cerf.

(197) *Ibid.*, 150 G 18, f° 10; 150 G 19, f° 10.

(198) *Ibid.*, 151 G 13, f° 5; 151 G 21, f° 9.

(199) *Ibid.*, 151 G 15, f° 6; 151 G 16, f° 4 v°. Salomon Bocquenz semble être un prêtre écrivain (vers 1462).

armoricaines qui ont accueilli cette technique de reproduction. L'édition locale eut deux promoteurs, un Normand, Richard Rogerie, et un Angevin émigré, Michiel Angier. Parmi les premières œuvres diffusées et à côté de livres de piété figure le « Catholicon », un dictionnaire trilingue, breton, français et latin (200).

Les « petites écoles » ou écoles paroissiales sont plus nombreuses qu'on ne le dit quelquefois. Des études montrent que des éléments aisés de la société urbaine et rurale ont parfois reçu une bonne instruction, sont capables de signer correctement leur nom, de témoigner en justice, voire même de parler des langues étrangères et de traduire du latin (201). La réformation générale des feux signale deux enseignants à Lesneven en 1426 et des écoles existent à Landerneau et à Morlaix (202). Les couvents de Mendiants dispensent un enseignement de valeur mais plus spécialisé. Une liste capitulaire du 24 janvier 1499 signale la présence, chez les Dominicains de Morlaix, d'un éminent professeur de théologie, Etienne Gobian, secondé par deux collègues, Yves Deryen et Henri Jacobin, et par un lecteur, Alain Martin. Les Carmes de Saint-Pol ont aussi un excellent encadrement avec frère Yves Guiomarch en 1466, frères Jehan Goffic et Noël Tanguy en 1472, maître Yvon Le Guizur, professeur d'Ecriture sainte en 1473, maître Yves Le Guern, régent en 1489. Le célèbre Dominicain Hervé Nédélec, docteur de la faculté de théologie de Paris, général de l'ordre en 1318, fit un séjour à Morlaix (203). Des Léonards ont fait des études universitaires, plus ou moins approfondies, à Paris, à Angers ou à Orléans, peut-être aussi à Nantes après 1460. Ils reviennent au pays et occupent de hautes charges ecclésiastiques (chanoines, archidiacres) ou sont avocats (204), notaires-tabellions (205), procureurs, juges, etc. Mais, à un niveau très inférieur, même de simples

---

(200) L. Le Guennec, *Les premiers imprimeurs et libraires de Tréguier et de Morlaix,* dans *Association bretonne,* t. XLI, 1929, p. 120-132.

(201) M. Jones, *L'enseignement en Bretagne à la fin du Moyen Age,* dans *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne,* t. 53, 1975-1976, p. 33-49. — Abbé A. Favé, *Les petites écoles du Finistère avant 1789,* dans *Association Bretonne,* t. XIV, 1895, p. 207-209. — J. Laurent, *Un monde rural en Bretagne au XVe siècle, la Quévaise,* Paris, 1972, p. 92-97.

(202) Arch. dép. de Loire-Atlantique, B 2988, f° 125 v°. — J. Bazin, *op. cit.,* p. 99.

(203) H. Martin, *Les ordres mendiants, op. cit.,* p. 162-163.

(204) Nous avons relevé plusieurs noms d'avocats à Morlaix: Philippe de Guicaznou (vers 1465), Robert Le Cher, Jehan Le Leizou, Me Morice Robin (vers 1483), Auffroy Perrot (vers 1477), Guyomar Tuomelin (1477). Leurs consultations coûtent environ 2 sous et ils sont constamment sollicités.

(205) Nous connaissons à Morlaix: Yves Dantec (vers 1473), Alain Hamon (vers 1471), Yvon Le Blousart (vers 1471), Nicolas Le Mousteron (vers 1461), Hamon Le Noir (vers 1490), Thomas Perrot (vers 1461), Jehan du Pontou (vers 1490). Par ailleurs, nous avons relevé dans les listes de taillables, plusieurs noms de personnes précédés du titre de maître: Me Auffroy Perrot dans la ville close, Me Philippes Guicaznou, Me Daniel Le Braer (vers 1486) à Saint-Mathieu, Me Jehan Coetangars, Me Yves Tuomelin, Me Jehan Kerlehouarn, à Saint-Melaine en 1471.

barbiers-chirurgiens peuvent posséder un savoir médical, une solide connaissance des plantes que nous aurions tort de sous-estimer (206).

Il est malaisé de savoir si les citadins du Léon ont une foi profonde. Rien n'est plus délicat que d'étudier le sentiment religieux des populations médiévales. Gardons-nous d'attacher trop d'importance à certaines manifestations ostentatoires. On s'asperge copieusement d'eau bénite à Morlaix et les bénitiers doivent être constamment remplis! Les paroissiens communient encore sous les deux espèces et la fabrique paroissiale doit prévoir, chaque année, l'achat de vin « pour communier le peuple » et « laver les autels le Jeudi Absolu ». On dépense ainsi 68 sous 10 deniers à Saint-Mathieu en 1482-1483: 50 sous à Pâques (72%), 9 sous 6 deniers à Noël (14%), 5 sous à la Penteçôte (7%), 3 sous 4 deniers à la Toussaint, 1 sou à l'Ascension (207). Les pèlerinages et les processions attirent des foules considérables, à plusieurs lieues à la ronde. Le fameux Tro-Breiz ou Tour de Bretagne, à la découverte des tombeaux des sept saints fondateurs d'évêchés, fait étape à Saint-Pol (208). Notre-Dame-du-Folgoët, aux portes de Lesneven, Notre-Dame-de-la-Fontaine à Morlaix sont également très fréquentés. Des prédicateurs itinérants, Mendiants pour la plupart, remportent beaucoup de succès dans nos villes et les paroisses se font une gloire d'inviter, au moment du Carême, des orateurs dominicains ou franciscains (209). Les frères Mendiants ont un art étonnant de rassembler et de galvaniser les masses, de les subjuguer par toutes sortes d'artifices oratoires, de les soumettre à une série de tensions calculées. Le Dominicain espagnol saint Vincent Ferrier est passé à Lesneven, à Saint-Pol, à Morlaix en 1418 et obligea, à chaque fois, les bourgeois à faire leur examen de conscience (210).

Mais est-ce suffisant? Le Léonard, même membre d'une confrérie de piété et de secours (211), même très généreux à l'égard de *son église* est-il ce bon « catolicque » dont parlent les textes? Est-il plutôt un « natiff de Barbarin », injure commune sous nos cieux, et qui équivaut à « mécréant »?

---

(206) Nous en reparlerons dans un article sur *Les accidents du travail au Moyen Age,* à paraître dans la revue de la faculté de droit de Nantes (sous presse). Parmi les barbiers rencontrés citons à Morlaix, Alain Barruau (vers 1481), Jehan Le Goanet (vers 1465), Hervé Le Crist (vers 1465), Jehan Le Crist (vers 1481), qualifiés de « surgiens ».

(207) Arch. dép. du Finistère, 150 G 12, f° 9-9 v°; 150 G 14, f° 5 v° -6; 150 G 17, f° 10 v°.

(208) Ch. MENDÈS, *Au sujet du Tro-Breiz,* Rennes, 1978 (bibliographie).

(209) Arch. dép. du Finistère, 150 G 18, f° 10 (70 sous au prieur des frères prêcheurs au moment du Carême); 150 G 19, f° 10; 151 G 11: M^e^ Jehan Connan prêcha le jour de la Saint-Yves à l'église Saint-Melaine en 1460; frère Arthur Guiher en 1461; M^e^ Yves Le Bec en 1463; M^e^ Guillaume Gral en 1465; M^e^ Yves Ramant, maître en théologie en 1468 et 1470; frère Guillaume Le Rest, natif de la paroisse,en 1471; frère Guillaume Le Jolis en 1474, etc.

(210) H. MARTIN, *op. cit.,* p. 317-318.

(211) Arch. dép. du Finistère, 150 G 18: mention à Saint-Mathieu des confréries de la Trinité et de Saint-Jean (1485).

N'a-t-on pas constaté que les fêtes d'obligation ne sont pas toujours respectées sur les chantiers du Dossen, que le dimanche n'est pas forcément synonyme d'un profond recueillement, que la boisson et les jeux brutaux, comme « le casse-tête » ou la soule, font le plein de spectateurs? (212). Les statuts synodaux, ceux de Tréguier qui intéressent une partie de Morlaix, déplorent beaucoup de laisser-aller chez les fidèles (213). Mais on ne peut rien dire de plus!

(212) G. MINOIS, *Culte des saints, op., cit.*, p. 26.

(213) *Ibid.*, p. 33-35. Nous constatons la fréquente mention, dans les comptes, d'enfants abandonnés, vraisemblablement des enfants naturels. Arch. dép. du Finistère, 150 G 16, f° 11 v°; 150 G 17, f° 13-14; 150 G 18, f° 11...

PHILIPPE HENWOOD

A propos d'un fragment de compte inédit. Travaux au château de Brest en 1594.

On sait que Brest fut, au cours des guerres civiles qui ensanglantèrent la France de la seconde moitié du XVI[e] siècle, l'un des principaux enjeux de la lutte entre les deux grandes puissances maritimes de l'Europe d'alors: l'Espagne et l'Angleterre. C'est ainsi qu'en octobre 1590, trois mille Espagnols commandés par don Juan del Aguila et répondant à l'appel du duc de Mercœur, gouverneur de Bretagne et chef des ligueurs, débarquaient à Saint-Nazaire et prenaient leurs quartiers à l'emplacement de l'actuel Port-Louis. Désireux de s'assurer, au nom de son souverain, la possession d'une place forte qui puisse servir à la fois de lieu de relâche et de base d'éventuelles opérations contre l'Angleterre, don Juan porta ses regards sur Brest, seule place de Basse-Bretagne à tenir pour le service du roi depuis qu'en septembre 1589 le ligueur Rosampoul avait dû se retirer devant le seigneur de Châteauneuf, Guy de Rieux, auquel devait bientôt succéder son frère René, seigneur de Sourdéac.

Quelques mois plus tard, en mai 1591, appelés cette fois-ci par les États de Bretagne, deux mille quatre cents Anglais, placés sous le commandement de sir John Norris, débarquaient à Paimpol.

Après de longues hésitations et alors que, le 25 juillet 1593, Henri IV avait, par son abjuration, ôté toute raison d'être à la Ligue, don Juan, renonçant à conquérir directement la place de Brest, décidait de bloquer l'entrée du goulet en faisant édifier une puissante forteresse à l'extrémité de la presqu'île de Quélern. Mené à la fois par les Français et les Anglais, le long et difficile siège de cette place devait aboutir au massacre du 17 novembre 1594, qui, consacrant la défaite espagnole, mettait fin à la menace qui pesait sur Brest (1).

C'est dans ce contexte particulièrement troublé que doit être replacé un document inédit dont on pourra lire la transcription ci-dessous. Conservé à

(1) On trouvera un récit détaillé de ces événements dans l'article de Henri WAQUET, *Les combats pour Brest en 1594*, paru dans les *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne* en 1937, t. XVIII, p. 1-26.

Rochefort, il fut découvert, vers 1950, par Mlle Beauchesne, alors conservateur des archives de ce port. Il servait de reliure aux rôles d'équipage de deux navires de l'époque révolutionnaire, la *Vaillante* et le *Dragon*. Il s'agit d'un fragment d'un compte, ouvert en 1594 sur ordre du gouverneur du château de Brest, René de Rieux, seigneur de Sourdéac (2).

La transcription de la commission du comptable chargé de la levée, un certain Goulfin Le Roux, couvre le premier feuillet du document. Datée du 1er janvier 1594, soit du lendemain même du jour où Henri IV avait accordé le droit de bourgeoisie aux Brestois en récompense de leur fidélité à sa cause, elle permet à René de Rieux de justifier l'ouverture du compte. Double en était la cause : lorsque Sourdéac était arrivé à Brest en février 1591, trois cents hommes de guerre l'accompagnaient (3) ; en 1594, la garnison du château se composait de cinquante « salades », de soixante-quinze arquebusiers à pied, de trente arquebusiers à cheval, de trente chevaux légers, de soixante-quinze hommes de guerre et de cinquante Suisses, dont la solde s'élevait chaque mois à près de deux mille quatre cents écus (4). Or, malgré ses requêtes réitérées, le gouverneur n'avait reçu aucun ordre du roi et avait donc dû assurer lui-même, sur ses biens, le paiement de cette garnison, trois ans durant (5).

Plus préoccupant encore, étant donné la conjoncture particulièrement troublée, était l'état des fortifications du château, ruinées en plusieurs endroits alors que « les desseigns de l'ennemy sur ceste place [étaient] assez évidens ». Cette raison incita René de Rieux, contraint de « fournir à l'urgente nécessité » et dont la fortune ne pouvait suffire au paiement des travaux, à taxer les marchandises passant par le port de Brest et à employer le produit de la recette ainsi réalisée aux réparations les plus urgentes, travaux qui, comme nous le verrons, devaient se poursuivre pendant au moins six mois.

M. André Plaisse a naguère montré, dans un article parfaitement documenté, qu'au plus fort de la bataille de Crozon, le port de Brest, « âprement convoité et dangereusement menacé » (6), n'avait cessé de recevoir des navires marchands y important du sel et du vin et en exportant des toiles et divers textiles. Or, dès 1592, pour le moins, chaque muid de sel, chaque tonneau de vin, chaque fardeau de toile donnait lieu à la perception

---

(2) Archives du port de Rochefort, document coté 8 S 10. 6 feuillets de parchemin.

(3) Arch. dép. de l'Eure, E 3676, cité par André Plaisse, *Le commerce du port de Brest à la fin du XVIe siècle*, dans *Revue d'histoire économique et sociale*, 1964, p. 504, note 14.

(4) Arch. dép. de l'Ille-et-Vilaine, C 2644, cité par A. Dupuy, *La garnison de Brest en 1594*, dans *Mémoires de la Société académique de Brest*, t. VIII, 1882-1883, p. 359-360.

(5) René de Rieux assura plus tard avoir « avancé » plus de 300 000 livres entre 1591 et 1597. Voir A. Plaisse, *art. cit., ibid.*

(6) A. Plaisse, *art. cit.*, p. 507 et suiv.

d'une taxe dont le taux fut augmenté le 1[er] novembre 1594 (7). La levée ordonnée par Sourdéac le 1[er] janvier 1594 venait-elle s'ajouter à la taxe précédemment perçue? La commission de Goulfin Le Roux ne constitue-t-elle pas plutôt l'une des trois commissions délivrées par René de Rieux, la première datée de 1592, dont fait mention une note marginale du document étudié par M. Plaisse, la délivrance d'une nouvelle commission en janvier 1594 ayant pour cause le changement de responsable de la levée. Notre texte constituerait dès lors une partie du chapitre « Dépenses » du compte de 1592-1594.

En effet, grâce aux sommes ainsi perçues, René de Rieux put faire travailler aux ouvrages de défense du château de Brest. La seconde partie du document étudié nous montre l'emploi qui fut fait de certains de ces écus du mois de février au mois de mai 1594. Elle met en scène, outre un marchand dont ne nous est révélé que le nom — Jan Lebecq — et deux maçons — Jan Jacques et Cadoucel — à qui le gouverneur avait confié la maçonnerie du corps de garde du Parc-au-Duc, près du château, plusieurs personnes regroupées sous le terme générique de « manouvriers ». Ces derniers furent chargés de « perrayer » et de curer les fossés du château à raison de neuf sols tournois par jour aux « perrayeurs », de sept sols aux porteurs, de quatre sols aux « femmes et garçons » sans qualification précise. Le fragment de compte parvenu jusqu'à nous ne nous permet pas de connaître le nombre exact de ces ouvriers: considérant la disparité des sommes allouées au cours des seize semaines concernées et le nombre de jours de travail effectif — de quatre à six jours ouvrables par semaine — on peut estimer que de cinquante à cent vingt ouvriers furent présents sur le chantier (8). Près de neuf cents écus furent ainsi dépensés dont quelque deux cents pour payer les maçons. La modestie de cette somme comparée à celle des recettes perçues de décembre 1592 à décembre 1594, nous prouve, s'il en était besoin, que nous ne sommes en présence que d'un infime fragment du compte original. Une lecture attentive prouvera cependant qu'il n'est point dénué d'intérêt.

Transcript
de la commission du comptable

René de Rieux, Seigneur de Sourdeac, du Bourg Levesque, etc., chevallier de l'ordre du Roy, lieutenant de Sa Majesté en son pays et duché de Bretaigne et gouverneur des ville et chasteau de Brest. [Comme], par l'alteration des affaires de Sa Majesté en ceste province, le malheur aye esté si grand que, depuis troys ans, on a donné aucun ordre en payement de la garnison qu'il a faillu entretenir en ces villes et chasteau de Brest pour leur conservacion, ains nous aurions esté contrainctz de supporter tous les fraiz de ladite garnison et, pour y fournir, vendre et engager nostre

(7) 30 sous pour un muid de sel, 2 puis 3 écus pour un tonneau de vin ou un fardeau de toile.

(8) Si l'on attribue un salaire moyen de 6 sous par personne et par jour. Il ne s'agit, bien sûr, que de donner un ordre d'idée.

propre heritaige; aussy, peu auroit on pourveu es fortificacions et reparacions de la place aultrement que ce que nous y aurions faict miser, en sorte que les edifices dudit chasteau vont en ruyne et icelluy demeure carent de plusieurs fortificacions et reparacions qui y sont tres necessaires, d'aultant que mesmes que les desseigns de l'ennemy sur ceste place sont assez evidens; et ne nous est possible, quelque exposition en vente et en gage que fassions de ce qui nous reste, de recouvrir deniers pour fournir ausd. fortifficacions et reparacions tant necessaires et ausquelles il est requis de faire promptement travailler; et, qu'ayant recherché tous moyens pour y pourvoir, n'aurions trouvé aultre que de faire prendre, soubz le bon plaisir de Sa Majesté, les deniers provenans de ses portz et havres de ce lieu pour fournir à l'urgente necessité des affaires de Sa Majesté, attandant que sur les advis que luy avons donné et donnerons il luy aye pleu y pourvoir; quelz deniers il requiert mettre entre mains d'homme qui en responde et (et) les face bien et fidellement employer aud. usage suivant noz ordonnances et estatz qui en seront faictz, en tirer bons et vallables acquitz et en rende compte; et n'aurions trouvé personne plus digne et plus capable de ceste charge que M^e^ Goulfin Le Roux, sieur de Keraespian, lequel, pour ceste cause, avons esleu et choisy pour, attandant que par Sa Majesté y aye esté aultrement pourveu et ordonné, prendre les deniers des portz et havres, iceulx faire dignement employer esdictes reparacions et fortificacions de ce chasteau, suivant noz ordonnances et rolles du commissaire de ladicte place; et pour gages nous luy avons, soubz le bon plaisir du Roy, assigné le soult pour livre de ce qu'il misera, a la charge d'en tirer bons et vallables acquitz et d'en tenir compte ou il appartiendra. Donné au [chasteau] de Brest soubz nostre seign et le cachet de noz armes, le premier jour de janvyer l'an cinq cens quatre vingtz et quatorze.

Collationné par nous Commissaires du Roy
Auditeurs de ses Comptes.
Escouflart.

[Dépense]

... par jour aux perrayeurs, sept solz par jour aux porteurs et quatre solz par jour aux femmes et garsons et chacun auroit ledict deffunct payé pour la premiere sepmaine du mois, commanceant le lundy dernier jour de febvrier, contenant six jours ouvrables, la somme de trante escuz, pour la seconde seppmayne dix huict escuz quatre sols, pour la troisiesme sepmayne quinze escuz quatorze solz et pour la quatreiesme vingt quatre escuz cinquante six solz, revenant le tout pour le second mois a quatre vingtz huict escuz quatorze solz tz, evalluez a deux cens soixante quatre livres quatorze sols tz, ainsy qu'il apert par le regestre et controlle des journées desdictz ouvriers dont (dont) est faict mention au prochain article cy dessus.

Pour ce, cy en despance II c LXIIII l. XIIII s. tz

Plus aux manouvriers qui ont travaillé ausd. fossez tant a perrayer qu'a (a) curer, selon la taxe cy devant, scavoir ausdictz perrayeurs neuf solz, aux porteurs sept solz et aux femmes et garsons quatre solz et a chacun d'eux et a lad. raison leur auroit ledict deffunct payé pour la première sepmayne du troysieme mois, commenceante le lundy vingt huictieme de mars aud. an, contenant cinq journées ouvrables, vingt huict escuz, pour la seconde sepmaine dix neuf escuz trante deux solz, pour la tierce vingt escuz cinquante deux solz, pour la quatreiesme quarante cinq escuz vingt huict solz, revenant le tout pour led. troysiesme mois a cent treze escuz cinquante deux solz, evalluez a trois cens quarante une livres douze solz tz, ainsy qu'il appert par le regestre et controlle desdictes journées desd. ouvriers deuement signé et garanty, cy devant

rendu, requerant partant led. comptable lad. somme luy estre cy passée et allouée en despance.

Pour ce, cy III c XLI l. XII s. tz.

Encores aux manouvriers qui ont travaillé ausdictz fossez tant a perroyer qu'a curer suivant la taxe cy devant faicte, a chacun perrayeur neuf solz par jour, a chaque porteur sept solz par jour, a chacune femme et a chacun garson quatre solz par jour, auroit ledict deffunct pour la premiere sepmayne du quatreiesme mois, commanceante le vingt cinquieme avril audict an, contenant cinq jours ouvrables, cinquante sept escuz cinquante cinq solz et pour la seconde sepmayne ensuivante quarante quatre escuz cinquante deux solz, pour la troisiesme sepmayne soixante quinze escuz vingt quatre solz et pour la quatreiesme sepmayne cent sept escuz vingt solz, revenans le tout pour led. quatreiesme mois a deux cens quatre vingtz cinq escuz trante ung sol, evalluez a huict cens cinquante sept livres douze solz, ainsy qu'il se veriffye par le regestre et controlle des journées desdictz ouvriers deuement signé et garanty et rendu cy devant, par quoy requiert le comptable lad. somme luy estre en cest endroit allouée.

Et pour ce, cy VIII c LVII l. XII s. tz.

Plus auroit led. deffunct payé ausd. manouvriers qui ont travaillé ausdictz fossez tant a perroyer qu'a curer, a raison de neuf solz par jour a chacun perroyeur, de sept solz par jour a chaque porteur et de quatre solz par jour a chacune femme et a chacun garson, scavoir pour la premiere sepmayne du cinquieme mois, commanceante le vingt quatreiesme de may aud. an quatre vingtz quatorze, contenant cinq journées ouvrables, cinquante neuf escuz cinquante solz, pour la seconde sepmaine contenant quatre journées ouvrables trante six escuz huict solz, pour la troisiesme sepmaine contenant autres (?) quatre jours ouvrables pareille somme de trante six escuz huict solz, pour la quatreiesme sepmaine contenante quatre jours ouvrables cinquante huict escuz quarante huict solz*... comptable lad. somme luy estre allouée en cest endroict.

Cy V c LXXII l. XIIII s.

Plus auroit led. deffunct Le Roux payé ausd. mannouvriers qui ont travaillé ausdictz fossez, tant a perrayer qu'a curer et porter la terre suivant ladicte taxe cy devant, scavoir pour la premiere sepmaine du sixieme mois commanceante le vingtieme de juing an susd. et contenante quatre jours ouvrables, vingt sept escuz cinquante deux solz, pour la seconde sepmayne *...

[A Jan Jacques et a.... Cadoucel, massons, a esté] par led. deffunct Le Roux payé la somme de vingt deux livres tz pour avoir faict le massonnage du corps de garde dans le parc au duc joignant led. chasteau, contenant huict toises, a raison de cinquante cinq solz la toise, au desir de l'ordonnance dud. Seigneur de Sourdeac du deuxieme mars aud. an quatre vingtz quatorze et la quictance dud. payement en datte du mesme jour, les deux cy rendues.

Et pour ce, cy en despance [XXII] l. tz
Indecision.

* Huit lignes illisibles.

Aud. Jan Jacques, maitre masson, a esté payé par led. deffunct Le Roux la somme de deux cens escuz evalluez a six cens livres tz, a valloir aud. fur et marché cy devant mentionné, selon l'ordonnance dud. Seigneur de Sourdeac du quatreiesme dud. mois de mars oud. an quatre vingtz quatorze, comme apert par quictance dud. Jacques en datte du cinquieme desd. mois et an, les deux rendues en cest endroict par le comptable qu'il requiert lad. somme luy estre cy passée et allouée en despance.

Cy VI c l.
Indecision.

A Jan Lebecq, marchant, a esté payé par led. deffunct la somme de quarante deux escuz quarante cinq sol tz evalluez...

Archives du port de Rochefort, 8 S 10.

YVES TRIPIER

Les origines sociales des subdélégués brestois

Nous connaissons les compétences des subdélégués de l'intendance de Bretagne à Brest, ayant traité lors d'une précédente communication faite le 31 mai 1978, à la Société archéologique du Finistère, de leur rôle en tant qu'agents des intendants de Rennes, c'est-à-dire auxiliaires du centralisme pratiqué par le pouvoir royal à la fin du XVII[e] siècle et durant le cours du XVIII[e] siècle.

Nous avons aussi senti l'action plus subtile des subdélégués brestois défenseurs des populations locales et, le cas échéant, servant de « tampon » entre le pouvoir central représenté par l'intendant de police, justice et finances, ou « commissaire départi en la Province de Bretagne », et les populations locales.

Nous savons que l'intendant, presque toujours étranger à la province de Bretagne, choisissait ses collaborateurs directs, les subdélégués, dans la haute bourgeoisie locale « vivant noblement » ou dans la petite noblesse bretonne ; il les voulait donc issus du terroir, connaissant bien et comprenant les mentalités locales, capables d'être ses yeux dans leur circonscription (1).

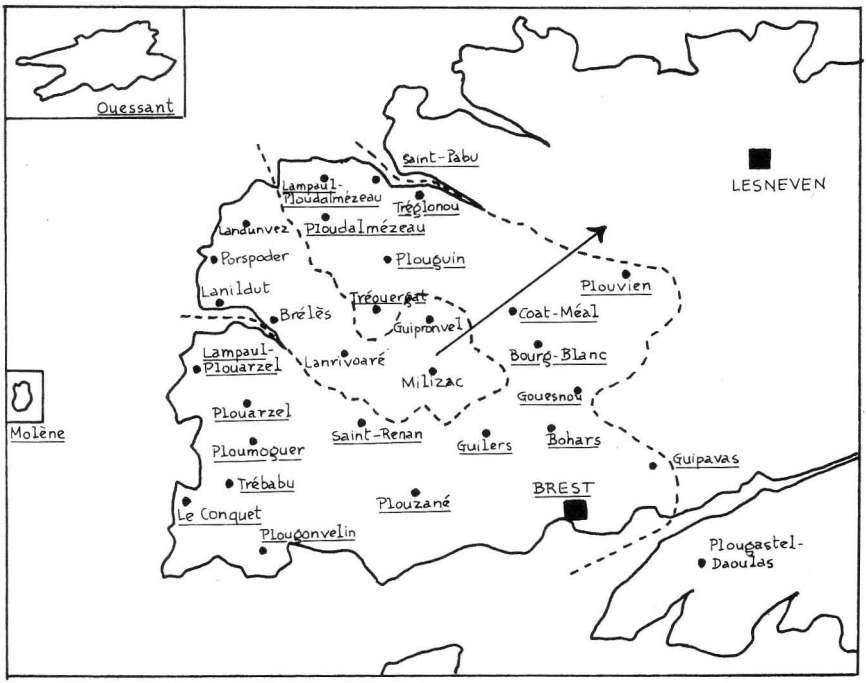
C'est cette qualité de notable breton, donc l'origine sociale des subdélégués de l'intendance à Brest, qui retiendra notre attention dans la première partie de cette présente recherche.

A l'aide de quelques exemples précis, nous tenterons, dans notre seconde partie, de montrer que l'état de subdélégués, pourtant aussi pénible qu'assujetissant, selon l'opinion de l'intendant de Bertrand de Molleville (2), ouvrait souvent la porte à une promotion sociale brillante pour ce

---

(1) Y. TRIPIER, *Un agent du pouvoir central soucieux du sort de ses administrés, le subdélégué de l'intendance à Brest (1690-1790),* dans *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest,* t. 85, 1978, n° 4, p. 543-572.

(2) H. FRÉVILLE, *L'intendance de Bretagne (1689-1791),* Rennes, 1953, t. III, p. 141 : instructions de l'intendant à ses subdélégués.



Carte de la subdélégation de Brest
(dressée d'après J. Charpy, *Guide des archives du Finistère,* p. 88-89).

--- Limites de la subdélégation
■ Chef-lieu
● Paroisses

représentant du pouvoir royal à Brest, considéré comme « un des hommes les plus utiles à l'État et à ses concitoyens » (3).

I. LE SUBDÉLÉGUÉ DE BREST, UN NOTABLE BRETON

Un aperçu général des origines sociales des subdélégués brestois et la liste de ceux-ci montrent que les subdélégués de l'intendance à Brest étaient choisis souvent dans la haute bourgeoisie locale, mais aussi dans la petite noblesse bretonne ; nous allons essayer d'établir les listes respectives de ceux-ci, dans ces deux groupes sociaux distincts.

(3) *Id., ibid.*

A. *Sont issus de la haute bourgeoisie locale:*

— Bouridal, en poste jusqu'en 1708 (4).

— François Bergevin, en exercice de 1767 à 1780: « conseiller du roi », son procureur aux sièges de Saint-Renan et Brest, lieutenant particulier de l'amirauté de Léon, subdélégué de l'intendant de Bretagne pour l'évêché de Léon, président des traites du même évêché, puis commissaire des états de Bretagne, député à la Chambre des comptes de la même province et avocat-conseil de la communauté de Brest, substitut du procureur général du parlement de Bretagne (5). Celui-ci fut un des plus longtemps en fonction à Brest et nous parlerons plus longuement de lui et de sa famille dans notre deuxième partie.

— Jean-Joseph Benoît Duval-Soares, en fonction vers 1750, fait lui aussi partie de cette bourgeoisie qui aspire à accéder à la noblesse de robe; il est « conseiller du Roy, son premier magistrat civil et criminel au siège royal de Brest » (6).

— Très proches quant aux origines sont également Charles-Louis Gillard « avocat au Parlement de Bretagne », 1783-1787 (7), et sans doute Le Gallo vers 1721 (8) et enfin Guesnet (ou Quesnet), 1789-1790 (9), dernier subdélégué de Brest qui aura une place importante dans l'administration de la première République sous la Convention thermidorienne.

B. *Les subdélégués de Brest sortirent aussi de la petite noblesse bretonne:*

Tel le premier subdélégué de Brest dont nous ayons trouvé mention, Jean-Joseph Bérard, sieur de La Seignerays, « conseiller du Roy, Séneschal et premier magistrat au siège royal de Brest, lieutenant général de l'amirauté dans l'étendue de l'évesché de Léon, subdélégué de Monseigneur le Marquis de Nointel, intendant de justice, police et finances en Bretagne » (10).

---

(4) J. RICOMMARD. *Les subdélégués en titre d'office de l'intendance de Bretagne (1705-1715),* dans *Revue d'histoire moderne et contemporaine,* 1961, p. 136. Cf. aussi H. FRÉVILLE, *Note sur les subdélégués généraux et subdélégués de l'intendance de Bretagne au XVIII^e siècle,* dans *Revue d'histoire moderne,* 1937, p. 427.

(5) D'après les papiers de la famille de Bergevin et les renseignements communiqués gracieusement par M. Benoît de Bergevin. Cf. aussi Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, C 4, C 1216, C 1223, C 1451, C 2059, et H. FRÉVILLE, *Note sur les subdélégués,* p. 427, n. 3. François Bergevin ne fut d'ailleurs pas toujours subdélégué durant cette assez longue période et nous trouvons, en 1775, le sieur Labbé de Lézergant en exercice à Brest à sa place (Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, C 2484).

(6) Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, C 615, C 1163, C 1217, C 1992, C 2234.

(7) Arch. dép. du Finistère, C 38.

(8) Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, C 1213, C 1879.

(9) Arch. dép. du Finistère, C 39, C 43. Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, C 2514. Cf. également Quesnet dans les inventaires de la série C des Archives départementales du Finistère et d'Ille-et-Vilaine.

(10) Arch. dép. du Finistère, C 40. Cf. P. POTIER DE COURCY. *Nobiliaire et armorial de Bretagne,* Mayenne, 1970, 4^e éd., t. I, p. 70: Bérard, sieur de La Seignerays, sénéchal de Brest en 1690.

Tel le sieur « Merlaud de La Clartière, subdélégué de l'intendance à Brest, avocat au Parlement », le seul détenteur de l'office de subdélégué de Brest, entre le 7 octobre 1708 et 1715 (11). Reconnaissant officiellement après bien des hésitations, le rôle des subdélégués, et surtout poussée par la nécessité financière, la monarchie mit en vente des offices héréditaires de subdélégués, par un édit d'avril 1704, « dans chacun chef-lieu des élections des pays taillables et chacun des évêchés des pays d'états, même dans les autres villes principales » (12). Cet édit faisait des collaborateurs des intendants, des officiers du roi, propriétaires de leur charge, alors que le « commissaire départi en la province de Bretagne » restait toujours sans statut fixe, nommé et révocable *ad nutum* par le contrôleur général des finances, agissant au nom du roi. Comprenant le risque généralisé de revendication d'un statut et de création d'une féodalité nouvelle d'officiers que faisait courir à son administration en province la situation avantageuse créée par l'édit de 1704 en faveur des subdélégués, le roi supprima, par un nouvel édit de 1715, les offices de subdélégués ; ceux-ci redevinrent ce qu'ils étaient auparavant, des commissaires révocables *ad nutum* par l'intendant de la généralité de Bretagne, ne relevant que de lui (13).

Est noble, semble-t-il aussi, le sieur Alexis Labbé de Lézergant, subdélégué vers 1775, détenteur jusqu'en 1776 de l'office de conseiller, sénéchal et premier magistrat civil, militaire et criminel en la juridiction de Brest et de Saint-Renan (14).

Il en est de même de Du Haut-Cilly, en poste vers 1755 (15), et de M. de La Brunerie vers 1767 (16).

---

(11) Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, C 1879. Cf. J. RICOMMARD, *art. cit.*, p. 136 et 139-140. Nous avons trouvé des traces de la famille du subdélégué Merlaud de La Clartière en Loire-Inférieure sous la Révolution : cf. Arch. dép. de Loire-Atlantique, L 257, demande d'élargissement formulée vers 1794 par J.-P. Merlaud de La Clartière, sa femme et sa fille, adressée aux représentants du peuple. Voir aussi P. POTIER DE COURCY, *op. cit.*, t. II, p. 265, famille Merlaud de La Clartière.

(12) H. FRÉVILLE, *L'intendance de Bretagne, op. cit.*, t. I, p. 82 et 83.

(13) *Ibid.*, t. I, p. 180-181.

(14) Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, C 1223. Ce dernier a vendu son office de sénéchal au début de l'année 1777 à Olivier Bergevin, sieur du Loscoat, second fils du subdélégué François Bergevin dont nous avons parlé plus haut. Ce point montre les relations d'affaires étroites qui s'établissent entre les familles des subdélégués nobles et celles des bourgeois « vivant noblement », les uns souvent anoblis par l'achat des charges de justice vendant leurs charges à des enfants ou parents des seconds (Cf. papiers de la famille de Bergevin). Nous avons retrouvé encore mention de Labbé de Lézergant ou Lézengant, sénéchal de Brest vers 1780, mais promu sans doute à l'honorariat (Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, C 1274). Cette promotion est constatée lors de l'installation définitive de son successeur (affaire ville de Brest contre famille de Bergevin). Cf. aussi P. POTIER DE COURCY, *op. cit.*, t. II, p. 137, famille Labbé de l'Estang ; Arch. mun. de Brest, dossier Labbé, famille ayant fourni deux maires à la ville de Brest au XVIII[e] siècle, ayant probablement accédé à la noblesse municipale dite « de cloche » : Vincent Labbé, né à Plouzané en 1678, maire du 28 décembre 1737 au 18 mai 1744, mort le 22 octobre 1746 ; Guillaume Labbé, né en 1684, maire de 1751 à 1753, décédé le 19 décembre 1765.

(15) Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, C 1161.

(16) *Ibid.*, C 2484.

Certaines familles de subdélégués accédèrent d'ailleurs à la noblesse de robe au service du roi, en particulier celle de Querangal, en poste à Brest au début du XVIII[e] siècle (17), dont l'un des membres fut le célèbre député aux États généraux de 1789, Guy Le Guen de Kerangal, originaire de Lesneven, qui contribua, dit-on, par ses discours, à enlever, lors de la nuit du 4 août 1789, le vote sur le rachat des droits féodaux et l'abolition des servitudes personnelles.

Ce tour d'horizon de l'origine sociale des subdélégués de l'intendance à Brest nous permet de constater que ceux-ci appartiennent souvent à la haute bourgeoisie locale « vivant noblement », très proche de la petite noblesse d'épée ou de robe, tel Charles-Louis Gillart qui se présente en qualité d'avocat au parlement de Bretagne (18). D'ailleurs une certaine pérennité dans les fonctions de judicature en parlement tendit à faire acquérir la noblesse : ce fut le cas de François Bergevin, anobli en 1775 en considération de ses services personnels et des services militaires de son père (19).

Les subdélégués nobles de naissance sont plus rares : ils sont issus d'une petite noblesse de robe ou d'épée souvent récente. Seul paraît être sorti d'une noblesse relativement ancienne Jean-Joseph Bérard (20), sieur de La Seignerays, choisi d'ailleurs par un des intendants les plus aristocrates, parmi ceux nommés en Bretagne, le marquis Louis Béchameil de Nointel (21). Il semble donc possible d'affirmer que la fonction de subdélégués fut souvent un moyen d'ascension sociale ainsi que nous le démontrerons dans notre deuxième partie, en étudiant, à titre d'exemple, plusieurs familles de subdélégués, celle des Bergevin en particulier. Elle eut même légèrement tendance à passer, au cours du XVIII[e] siècle, de la noblesse à la bourgeoisie aisée.

II. LA FONCTION DE SUBDÉLÉGUÉ, MOYEN D'ASCENSION SOCIALE

Quelque assujetissante qu'elle fût, la fonction de subdélégué, par la multiplicité de ses champs d'activités, offrait pour un serviteur loyal et ambitieux, non seulement le moyen de sortir d'une honnête médiocrité pour faire partie des personnages les plus en vue de sa ville, mais aussi l'occasion de consolider une élévation sociale encore fragile et de fraîche date.

---

(17) *Ibid.*, C 1542. Cf. P. POTIER DE COURCY, *op. cit.*, t. II, p. 73, famille Kerangal ou Querangal, sieur de La Hautière, de Kerascoët, de Moustoirlan..., ayant donné entre autres personnes notables un évêque de Saint-Brieuc.

(18) Arch. dép. du Finistère, C 38.

(19) Papiers de la famille de Bergevin.

(20) Arch. dép. du Finistère, C 40.

(21) H. FRÉVILLE, *L'intendance de Bretagne, op. cit.*, t. I, p. 81. Il fut intendant de la généralité de Bretagne de 1692 à 1705.

Ces deux possibilités seront examinées à l'aide de l'histoire de quelques familles de la bourgeoisie brestoise: celle des Bergevin d'une part, celles des Guesnet et des Duval d'autre part.

A. *L'ascension sociale des Bergevin.*

La famille Bergevin (ou de Bergevin), fixée à Brest vers la fin du XVII[e] siècle, était originaire d'Anjou ou de Touraine; elle portait un blason de gueules au chevron d'or, accompagné en chef de deux grappes de raisins et en pointe d'un croissant de même, le tout d'or. Elle a produit plusieurs magistrats, officiers, administrateurs, dont un subdélégué de l'intendance, deux députés du Finistère, un contre-amiral... Elle était devenue à la fin de l'Ancien Régime, selon l'opinion de M. Yves Le Gallo, « une des familles les plus considérables de Brest » (22).

Grâce aux renseignements précis et détaillés que nous devons à l'aimable obligeance d'un descendant direct du subdélégué François Bergevin, M. Benoît de Bergevin, de Morlaix, nous avons pu reconstituer, aussi fidèlement que possible, l'histoire de cette ascension sociale (23).

Le premier Bergevin connu est **Olivier 1[er] Bergevin,** dit l'« Angevin », qui a assisté au combat de Camaret sous Vauban, contre les Anglais, en 1694; sergent de la marine en 1706, il prit part à la prise de Rio de Janeiro sous Duguay-Trouin en 1711; il mourut en 1725 à Brest, capitaine d'armes d'une compagnie franche (24). Il avait épousé une demoiselle Mauricette Le Roze, d'une famille finistérienne, probablement des environs de Concarneau et sans doute assez riche, car Olivier Bergevin était lui-même peu fortuné (25) et ses enfants, dont l'un deux fut le subdélégué, avaient pu acheter des charges. De ce mariage naquirent douze enfants, deux fils eurent postérité:

I. — **Jean-Louis Bergevin** (6 novembre 1714 — 24 décembre 1757), chirurgien de la marine, victime de son dévouement lors de la peste qui désola Brest en 1757. De son mariage avec Anne Patry, il eut trois filles (décédées en bas âge) et un fils, Jean-François, qui partit pour les « Isles ». Ce dernier, lors de son décès à la Guadeloupe en 1785, laissa une grande fortune et des terres qui restèrent à ses beaux-enfants (issus d'une veuve épousée deux mois avant son décès, Elisabeth Monroux...). A Pointe-à-Pitre existe toujours, près du port, une place Bergevin à l'emplacement de sa propriété.

---

(22) Y. Le Gallo, *Brest et sa bourgeoisie sous la monarchie de Juillet,* Paris, 1968, t. II, p. 302, n. 668.

(23) Que M. Benoît de Bergevin trouve ici l'expression de notre gratitude et de nos bien sincères remerciements.

(24) Acte d'anoblissement de François Bergevin en 1775: rappel des états de service de son père.

(25) Partage des biens de Mauricette Le Roze, veuve d'Olivier 1[er], entre ses enfants vivants, et inventaire des biens en 1739 (Arch. dép. du Finistère, B 1700).

II. — **François Bergevin** (1715-1798) est, en 1742, « avocat en Parlement », puis, en 1744, « conseiller du roi », son procureur aux sièges de Saint-Renan et Brest. Lieutenant particulier de l'amirauté de Léon depuis 1757 et par la suite subdélégué de l'intendant de Bretagne pour l'évêché de Léon, président des traites du même évêché, puis commissaire des états de Bretagne, député à la Chambre des comptes de la même province et avocat-conseil de la communauté de Brest, substitut du procureur général du parlement de Bretagne (cf. acte d'annoblissement de ce dernier).

Cette liste impressionnante de charges s'ajoutant aux fonctions lourdes de subdélégué, nous donne une idée de la ténacité et de l'ambition, de la capacité de travail de François Bergevin. Celui-ci réussit à stabiliser les avantages acquis par les valeureux états de services militaires de son père et ses propres services rendus à la monarchie dans l'administration et la judicature, en obtenant en 1775 du roi Louis XVI, les lettres d'anoblissement dont la teneur suit:

« A ces causes, nous avons de notre grâce spéciale, pleine puissance et autorité royale, anobli et par ces présentes signées de notre main, anoblissons le dit sieur François Bergevin et des titres et qualités de noble et d'écuyer, l'avons décoré et décorons, voulons et pour lui qu'il soit censé et réputé noble tant en jugement que dehors, ensemble ses enfants, postérité et descendants mâles et femelles, nés et à naître en légitime mariage; que comme tels ils puissent prendre en tous lieux et en tous actes, la qualité d'écuyer, parvenir à tous degrés de chevalerie et autres dignités, titres et qualités réservés à notre noblesse; qu'ils soient inscrits au catalogue des nobles et qu'ils jouissent et usent de tous les droits, prérogatives, privilèges, franchises, libertés, prééminences, exemptions et immunités dont jouissent et ont accoutumé de jouir les anciens nobles de notre Royaume, tant qu'ils vivront noblement et ne feront acte de dérogeance » (26).

François Bergevin resta subdélégué de l'intendance jusqu'en 1780, mais il ne fut pas sans interruption en fonction de 1767 à 1780; en effet, vers 1775, on trouve à sa place Alexis Labbé de Lézergant, en qualité de sénéchal et de subdélégué de l'intendance; ce dernier vendit à Ollivier Bergevin sa charge de sénéchal en 1777.

Les enfants et descendants de François Bergevin, suivant l'exemple de ténacité et de persévérance de leurs père et grand-père, continuèrent à servir dans la magistrature et l'administration, dans la marine aussi, sans déroger ainsi que nous allons le voir présentement.

De son premier mariage avec Hélène-Françoise Caillet (1725-1743), François Bergevin n'eut qu'une fille, Marie-Jeanne Bergevin, mariée en 1766 à Jean-Barthélemy Lunven de Coatiogan, « sénéchal et premier magistrat

---

(26) Papiers de la famille de Bergevin, et P. POTIER DE COURCY, *op. cit.*, t. I, p. 70, famille Bergevin (originaire de Touraine).

civil et criminel et de police de la juridiction du Chastel», fils du sieur de Kerbizodec, maire de Brest. Devenu veuf, il épousa à Brest, le 7 juin 1745, Marie-Charlotte Coussais de La Feillée (1719-1780), fille de Pierre Coussais, ingénieur du roi à Brest et sœur de Pierre Coussais de Vilhamon, procureur du roi en l'amirauté de Morlaix. De ce second lit, il eut cinq fils ayant tous joué un rôle actif dans la cité brestoise et même au niveau régional; nous les énumérons de l'aîné au plus jeune:

I. — **Pierre-Marie Bergevin.** Né le 2 janvier 1750 à Brest, fut conseiller du roi, son procureur en la sénéchaussée de Brest et Saint-Renan et finalement administrateur du département du Finistère, sous la constitution de 1791. Accusé de fédéralisme, il fut arrêté avec ses collègues, jugé par le tribunal révolutionnaire, condamné à mort et guillotiné à Brest, avec vingt-cinq d'entre eux (dont l'évêque constitutionnel Expilly et l'ancien maire de Brest Malmanche), le 22 mai 1794. Dans l'ancien cimetière de la ville de Brest, une colonne située à droite de l'allée centrale rappelle cette exécution et mentionne le nom des administrateurs brestois martyrs de leurs convictions girondines (27). Pierre-Marie avait épousé à Lochrist Anne-Marie Josèphe Le Hir (1766-1849) et par ce mariage devient cousin des frères Buffier (27 *bis*) et neveu au cinquième degré de Jacques-Noël Sané, ingénieur de la marine (28). Il est l'ancêtre de tous les de Bergevin vivant actuellement.

II. — **Olivier II Bergevin,** sieur du Loscoat, né à Brest le 28 novembre 1750, décédé à Brest le 4 septembre 1818. Il fut aussi brillant que son aîné; à 24 ans, il devint conseiller, lieutenant particulier du siège de l'amirauté de Brest. Dès le début de 1777, il acquit du sieur Alexis Labbé de Lézergant l'office de conseiller, sénéchal et premier magistrat civil, militaire et criminel en la juridiction de Brest et de Saint-Renan, charge pour laquelle il sollicita et obtint des lettres de comptabilité.

Mais la nomination d'Olivier Bergevin du Loscoat à la fonction de sénéchal de Brest entraîna des protestations au niveau de la communauté de Brest, celui-ci ayant cumulé deux charges et sa famille détenant d'autres places importantes dans l'administration et la magistrature. Un long procès fut mû par la communauté de Brest devant le parlement de Rennes, contre les Bergevin, au motif que cette famille détenait trop de charges: « Le père est subdélégué président du siège royal des traites, correspondant de la

---

(27) Arch. dép. du Finistère, 66 L 1, 21 L 49 et 100 J 592, procédures contre les membres du tribunal révolutionnaire de Brest en l'an III. Les poursuites contre les juges révolutionnaires aboutirent à des condamnations très modérées (emprisonnements, gardes à vue) en comparaison de la rigueur de ceux-ci face aux girondins, aux fédéralistes et aussi aux royalistes.

(27 *bis*) Auguste-Noël-Marie Buffier, né à Brest le 30 septembre 1766, adjudant major d'artillerie de marine en l'an VI, et Armand-Victor-Auguste Buffier, né à Brest le 21 février 1771, mort à Brest le 9 décembre 1831, capitaine du port de commerce. Ils étaient fils de Nicolas-François Buffier, commissaire de la marine (Paris, 1734 — Brest, 1785) et de Marie-Olive Sané (Brest, 1744 — Brest, 1815), sœur de l'ingénieur Jacques-Noël Sané.

(28) Y. Le Gallo, *op. cit.*, t. I, p. 298. Cf. *infra*, n° 56, courte biographie de Sané.

commission intermédiaire des États, le fils aîné Pierre est procureur et avocat du Roi en la Sénéchaussée et la police, le fils cadet Olivier, lieutenant particulier de l'amirauté de Léon vient d'acheter l'office de Sénéchal... Leur gendre et beau-frère, Lunven de Coatiogan est procureur et avocat du Roi à l'amirauté, Sénéchal des régaires du Léon à Brest et Sénéchal du Châtel (de Brest). Dans tout tribunal on a au moins un Bergevin pour juge, de plus les affaires jugées en la juridiction du châtel par Lunven de Coatiogan viennent en appel en la sénéchaussée où siégeront ses deux beaux-frères... » (29).

La municipalité de Brest s'offrit de dédommager la famille Bergevin en rachetant l'office de sénéchal acquis par Olivier et, solution moderniste, de la mettre à concours à effet viager, la charge non héréditaire étant remise au concours à la mort de chaque pourvu! (30). L'intendant Case de La Bove soutint le fils de son subdélégué malgré l'attitude du parlement plutôt favorable à la ville de Brest. Le Conseil des parties donna, en dernier recours, raison à Olivier Bergevin, qui put conserver sa charge. Le 3 juin 1780, il reçut même la place de conseiller et premier assesseur de la prévôté ou cour souveraine de la marine, fonction qu'il conserva jusqu'au 25 janvier 1793; emprisonné sous la Terreur, il devient, sous le Directoire, député des Cinq-Cents (30 *bis*) et fut ensuite commissaire rapporteur auprès des tribunaux maritimes (31).

III. — Le troisième fils de François Bergevin, **François II,** sieur du Mesgouez (1755-1778) fut blessé mortellement au combat d'Ouessant en tant que lieutenant de frégate (combat naval à l'issue incertaine entre l'escadre anglaise de Keppel et l'escadre française d'Orvilliers, le 27 juillet 1778).

IV. — **Auguste-Anne Bergevin,** sieur de Kermao, né à Brest, le 26 novembre 1753, mort à Bordeaux le 6 février 1831. Il entra au commissariat de la marine et devint commissaire général; il fut arrêté sous la Terreur. En 1824, il se présenta sous l'étiquette royaliste à la députation de Brest et fut élu le 6 mars de la même année, mandat qu'il conserva jusqu'au 5 novembre 1827.

---

(29) Cf. le rapport du procureur syndic de la communauté de Brest, Guesnet (futur subdélégué), dans M. BERNARD, *La municipalité de Brest de 1750 à 1790,* Paris, 1915, chap. III, et dans *Annales de Bretagne,* 1916, t. XXXI, p. 175.

(30) M. BERNARD, *op. cit.,* p. 175 et suiv. Le concours serait « tenu à Rennes en présence de tels messieurs qu'il plairait au Parlement de nommer: maire, procureur du roi, professeurs et agrégés de l'Université, avocats de la province »...

(30 *bis*) Au Conseil des Cinq-Cents, il fut rapporteur de la loi du 3 brumaire an IV portant réorganisation de la marine militaire.

(31) Voir papiers de la famille Bergevin. — Y. LE GALLO, *Brest et sa bourgeoisie...,* t. II, p. 302, n. 668 sur les Bergevin. — Cf. aussi *Précis de la vie politique d'Ollivier Bergevin, Président du tribunal de district de Brest* (par lui-même), plaidoyer pour obtenir sa libération lors de son incarcération au château de Brest, rédigé le 20 ventôse an II (Bibl. du port de Brest, fonds Levot, cote 1986, n° 5).

V. — **Mathieu-Charles Bergevin,** sieur de Kerlaurent, né à Brest le 28 janvier 1761, mort à Brest le 21 juillet 1841, entra dans la marine militaire; arrêté en 1793, accusé d'avoir favorisé l'évasion des Girondins à bord de la frégate qu'il commandait, il fut libéré en thermidor an II et termina sa carrière avec le grade de contre-amiral honoraire.

Il eut un fils Auguste-Mathieu de Bergevin, percepteur des contributions directes (32) et une fille, Jeanne-Marie-Louise-Sophie (née à Brest le 26 août 1802, décédée à Brest le 11 janvier 1828) qui épousa à Brest, le 31 août 1821, le vicomte Alexandre-Eugène-Marie Urvoy de Portzamparc (1785-1834), ancêtre de cette dernière famille.

Le subdélégué François Bergevin eut aussi des filles et les alliances qu'il leur fit contracter sont intéressantes à mentionner, telle Mauricette-Marguerite (1751-1824) qui épousa Jean-Baptiste-Amable Le Large, directeur du port de Brest en 1786, contre-amiral le 26 janvier 1793 et vice-amiral en l'an V (32 *bis*).

Comme nous pouvons le constater, les Bergevin cumulèrent de nombreuses commissions et de nombreux offices; leur fortune fut également importante à en juger par celle laissée par l'amiral Bergevin à son fils le percepteur, en 1841, fortune que ce dernier dilapida dans les plaisirs! Mais les autres branches étaient également fortunées et héritèrent toutes du subdélégué qui était devenu riche alors que son père, Olivier 1er dit l'Angevin, était peu fortuné.

Cette famille donna, à quelques exceptions près, un exemple d'unité, de ténacité et de persévérance dans l'ascension sociale. Maurice Bernard a noté, dans son histoire de la municipalité de Brest, qu'à la fin de l'Ancien Régime, les Bergevin « sont à la seconde génération bourgeoise (lorsqu'ils accèdent à la noblesse), leurs derniers aïeux étaient bien éloignés d'être au-dessus de la classe du peuple... » (33). Cette réussite indéniable a entraîné des jalousies auxquelles fut en butte cette famille: son conflit avec la communauté de Brest en est un exemple et l'on peut supposer qu'elle eut dans les places qu'elle occupait, en particulier dans la fonction de subdélégué de l'intendance, des rivaux. Parmi eux figurent les Guesnet (34), soutenus par la ville de Brest: l'un d'eux, François-Marie Guesnet, fut en 1789-1790 le dernier subdélégué

(32) Cet Auguste-Mathieu-Maurice de Bergevin se fit remarquer à la mort de son père en 1841 parce que, écrit Y. Le Gallo, « il abandonna sa perception et partagea son temps entre la pêche, la chasse et ses goûts de libertinage effréné et il s'endetta... Ce n'est pas un malhonnête homme, conclut cet auteur, c'est un écervelé que ses passions ont égaré. Les femmes ont pris sur lui une emprise qu'il n'a jamais pu vaincre »... (Y. Le Gallo, *op. cit.*, t. II, p. 303-305).

(32 *bis*) Bibl. du port de Brest, fonds Levot, 1988, mémoire n° 19: Lelarge, ex-contre-amiral de la République à la Convention nationale et à ses concitoyens (plaidoyer pour obtenir sa réintégration, après sa destitution par les représentants du peuple Bréard et Jean Bon Saint-André).

(33) M. Bernard, *op. cit.*, p. 191.

(34) Cf. aussi la graphie Quesnet dans Arch. dép. du Finistère, C 39 — C 43, reproduite dans les anciens inventaires de ce dépôt et utilisée dans notre article cité en référence (cf. *supra*, n. 1).

de l'intendance à Brest. Celui-ci avait été procureur syndic de la communauté brestoise et rédacteur de mémoires adressés au Parlement lors de la procédure ayant opposé les Bergevin à la dite communauté (35). A un moindre degré les Gillart, famille d'où sortit Charles-Louis Gillart, subdélégué vers 1783-1787, qui fut substitut du procureur syndic de la ville (36) à la fin de l'affaire Bergevin et maire de Brest de 1795 à 1797, furent des rivaux des Bergevin.

B. *D'autres familles de subdélégués ou apparentés à ceux-ci utilisèrent le tremplin social de cette fonction.*

Le subdélégué **François-Marie Guesnet** (né à Brest le 10 juillet 1745, mort à Brest le 17 janvier 1810) est issu d'une famille anciennement établie en Bretagne occidentale, qui compte plusieurs hommes de loi, dont le premier est un notaire établi à Brest en 1719. En 1744, nous trouvons un certain Joseph-Marie Guesnet, notaire et procureur de la juridiction du Faou. A la fin du règne de Louis XV, François-Marie Guesnet était « avocat en Parlement, notaire de la Sénéchaussée royale de Brest, conseiller de la dite ville et communauté » (37), son procureur syndic avant de devenir subdélégué de l'intendance ; sous la Révolution, il adhéra aux idées nouvelles et fut sous la Convention administrateur du district de Brest ; il le resta sous la Convention thermidorienne eu égard à sa relative modération, avec le titre de procureur syndic, puis fut promu commissaire national (38) : il s'agit d'un commissaire du gouvernement nommé aux côtés de l'administration départementale, pour la surveiller et rendre des comptes directement au ministre de l'Intérieur (39) ; à cette place, il était habilité à recueillir des pièces à charge contre les membres de l'ancien tribunal révolutionnaire de Brest ; il termina sa carrière procureur impérial.

Son fils Armand-Aimé-Marie Guesnet (né à Brest le 27 novembre 1774, décédé à Guipavas le 28 novembre 1854), ancien élève de l'École polytechnique, était en 1808, capitaine du corps impérial du génie ; en 1815, il se déclara royaliste et publia une *Réfutation du mémoire au Roi de Carnot* ; anobli en 1817, il fut promu en 1822 chef de bataillon du génie, puis le poste de sous-préfet de Brest étant devenu vacant, il l'obtint. Reniant les idées de son père, le nouveau sous-préfet se convertit aux thèses ultra-royalistes et s'opposa au parti libéral ; il devint alors l'allié politique du député royaliste

(35) Cf. M. BERNARD, *op. cit.*, p. 187.

(36) *Ibid*, p. 190. P. POTIER DE COURCY, *op. cit.*, t. I. p. 71, note que la famille Gilart de Keranflec'h s'allia aux Bergevin (probablement au XIX[e] siècle).

(37) Y. LE GALLO, *op. cit.*, t. II, p. 117.

(38) Arch. dép. du Finistère, 21 L 38 et 21 L 49.

(39) B. MELCHIOR-BONNET, *Dictionnaire de la Révolution et de l'Empire*, Paris, 1965, p. 12, note que ce commissaire était « généralement un jacobin ». Cf. aussi Arch. mun. de Brest, dossier Guesnet ; Bibl. du port de Brest, fonds Levot ; Arch. dép. du Finistère, 21 L 49.

Ange de Bergevin (40), sans doute fils de l'ancien député Auguste-Marie de Bergevin, retiré de la vie politique en 1827. La réconciliation entre les deux familles rivales des Guesnet et de Bergevin était dès lors prouvée.

Pour être plus complet dans ces recherches sur les familles des subdélégués brestois, mentionnons que **Jean-Joseph-Benoît Duval-Soares**, en exercice à Brest vers 1750, eut aussi une parenté connue à Brest après lui; citons parmi celle-ci, le procureur du roi Yves Duval, « d'une vieille bourgeoisie brestoise incontestable », a écrit de lui M. Le Gallo. Il est né à Quimper en 1776, il fut volontaire dans la marine de 1792 à 1794 et vogua sur les navires de l'État; il aurait été uni, selon le même auteur, par l'amitié la plus vive avec le député à l'Assemblée constituante Lanjuinais (41) et plusieurs autres membres de la minorité conventionnelle; il fit des études de droit, devint professeur de législation à l'école centrale du Finistère, s'installa à Brest comme avocat; d'idées libérales sous la Restauration, la révolution de 1830 en fit un procureur du nouveau roi; il appartint alors au parti du mouvement (gauche dynastique). Jurisconsulte, il publia en 1837 *Le Droit dans ses maximes ou essai sur la théorie, la logique et la classification des maximes ou règles générales de Droit;* il resta en fonction sous la seconde République et tenta sans succès de se faire élire député à l'Assemblée constituante (42).

⁂

Les subdélégués brestois furent en majorité issus d'une certaine bourgeoisie, pour les uns d'assez fraîche date, tel François Bergevin, pour les autres un peu plus ancienne, tel François-Marie Guesnet. Une minorité d'entre eux sortit de la petite noblesse, c'est le cas de Jean-Joseph Bérard, sieur de La Seigneurays ou de Merlaud de La Clartière.

Mais ils eurent tous en commun, en acceptant les fonctions assujetissantes de subdélégué de l'intendance à Brest, la volonté soit de monter dans l'échelle sociale (certains accédèrent en effet à la noblesse, tel François Bergevin) soit de stabiliser une position acquise. C'est donc à juste titre que l'on peut affirmer que la fonction de subdélégué fut un tremplin pour atteindre certains honneurs et s'élever socialement. (Voir dans notre article: *Un agent du pouvoir central soucieux du sort de ses administrés, le subdélégué de l'intendance à Brest,* les avantages attachés à cette fonction ainsi que les honneurs et privilèges spéciaux y attenant [43]).

---

(40) Y. LE GALLO, *op. cit.*, t. II, p. 117. P. POTIER DE COURCY, *op. cit.*, t. I, p. 497 (famille de Guesnet). Arch. mun. de Brest, dossier Guesnet ou de Guesnet.

(41) Lanjuinais (1753-1827) fut aussi le fondateur du Club breton lors des États généraux à Versailles en 1789. Professeur de droit ecclésiastique à la faculté de Rennes, girondin, il réussit à se cacher sous la Terreur. Député au Conseil des Anciens sous le Directoire, il devint sénateur de l'Empire.

(42) Cf. Y. LE GALLO, *op. cit.*, t. I, p. 268-269 et Y. DUVAL, *Introduction à la théorie de la règle maxime en droit,* Paris, 1837.

(43) Y. TRIPIER, *art. cit.*, p. 548-551.

Un glissement de la fonction se fit sentir d'ailleurs, d'une légère prédominance de la petite noblesse au début de la période étudiée, à la bourgeoisie aisée « vivant noblement », à la fin de l'intendance de Rennes. La cause principale de ce glissement peut s'expliquer logiquement et dans les faits par la volonté tenace de certains subdélégués, même d'assez récente bourgeoisie, de se faire anoblir, ou du moins d'affirmer leur position de notables grâce à la fonction de subdélégué et aussi par l'achat d'offices de judicature. Duval-Soares, Bergevin, Gillard, Guesnet cumulèrent tous des charges diverses s'ajoutant à leur commission de subdélégué.

La petite noblesse tendit peu à peu à délaisser les places de subdélégué sans statut fixe et trop astreignantes au profit d'offices, qui lui assuraient des revenus plus substantiels et une plus grande liberté ; elle chercha même à mettre à profit la « réaction nobiliaire » de la fin de l'Ancien Régime, pour jouir pleinement des avantages et privilèges accordés à son ordre en boudant des fonctions qui pouvaient être aussi exercées par la bourgeoisie.

Les familles de subdélégués sorties de l'obscurité grâce à cette commission accordée à tel ou tel de leur membre, qu'elles eussent à souffrir de la Révolution comme les Bergevin (les fils du subdélégué furent emprisonnés sous la Terreur et l'aîné fut même guillotiné en 1794) ou qu'elles en aient tiré des avantages, comme le subdélégué Guesnet et son fils, maintinrent et même accentuèrent presque toutes leur ascension sociale au XIX[e] siècle, sous le premier Empire, la Restauration et la monarchie de Juillet (cf. nos paragraphes sur les familles Bergevin, Guesnet et Duval).

Les subdélégués de l'intendance à Brest sortirent donc presque tous, qu'ils fussent nés nobles ou roturiers, de la classe moyenne active à la fin du XVIII[e] siècle ; celle-ci, à l'instar de la haute noblesse, fut plus avide en France d'honneurs et de considération que de véritable fortune foncière ou industrielle. C'est ce point d'ailleurs qui différencie notre classe moyenne de son homologue anglo-saxonne qui, moins attachée aux honneurs, s'intéressa volontiers à la banque et à l'essor industriel de son pays. Certains ont cru voir dans ce phénomène une raison parmi d'autres du relatif retard industriel et économique de notre pays, plus attaché aux idées, au prestige, aux honneurs, qu'à la véritable richesse (44). Souvent d'ailleurs, les mêmes familles appartenaient simultanément aux trois noblesses, d'épée, de robe et de « cloche » (noblesse acquise en exerçant des fonctions d'administration municipale) ; ce fut le cas des de Bergevin ; en effet François 1[er], le subdélégué fut anobli en 1775, tant en raison de ses services dans l'administration et la judicature, que des services militaires de son père (44 *bis*).

---

(44) Voir A. PEYREFITTE, *Le mal français*, Paris, 1976.

(44 *bis*) Voir plus haut ses lettres d'anoblissement. La famille de Bergevin se rattachait aussi à la noblesse dite de « lettres », conférée par des lettres patentes royales. Cf. A. ESMEIN, *Cours d'histoire du droit*, Paris 1908, p. 677-679, qui distingue la noblesse de race (dérivant de la naissance), la noblesse de lettres et la noblesse de dignité ou noblesse civile (de robe ou acquise non seulement dans la magistrature mais dans la haute administration).

PIÈCES ANNEXES

Liste chronologique des subdélégués de l'intendance à Brest

Jean-Joseph Bérard
Sieur de La Seignerays, « conseiller du Roy, Séneschal et premier magistrat au siège royal de Brest, lieutenant général de l'amirauté dans l'étendue de l'évesché de Léon, subdélégué de Monseigneur le Marquis de Nointel, intendant de justice, police et finances en Bretagne », 1692 (45).

Querangal
Début du XVIII[e] siècle (?) ou vers 1730-1740 (45 *bis*).

Bouridal
Octobre 1708 (46).

Merlaud de La Clartière
Avocat au parlement, 7 octobre 1708-1715 (47).

Le Gallo
Vers 1721 (48).

Jean-Joseph-Benoît Duval-Soares
« Conseiller du Roy, son premier magistrat civil et criminel au siège royal de Brest », vers 1759 (49).

Du Haut-Cilly
Vers 1755 (50).

De La Brunerie
Vers 1767 (51).

François Bergevin
(1767-1780) [52].

Alexis Labbé de Lézergant
Vers 1775-1780, sénéchal de Brest (53).

Charles-Louis Gillard
« Avocat au Parlement de Bretagne » vers 1783-1787 (54).

---

(45) Arch. dép. du Finistère, C 40. Graphie « Laignerie » dans l'inventaire de la série C.

(45 *bis*) Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, C 1542.

(46) J. RICOMMARD, *art. cit.*, p. 123, 126, 136 et H. FRÉVILLE, *Note sur les subdélégués, art. cit.*, p. 427.

(47) Voir note précédente et Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, C 1879.

(48) Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, C 1213, C 1879.

(49) *Ibid.*, C 615, C 1163, C 1217, C 1992, C 2234.

(50) *Ibid.*, C 1161. Cf. P. POTIER DE COURCY, *op. cit.*, t. II, p. 74 : Bernard, sieur du Haut-Cilly, famille originaire des Côtes-du-Nord, ayant fourni un maire de Saint-Brieuc en 1719, un sénéchal de Lamballe en 1740.

(51) Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, C 2484.

(52) H. FRÉVILLE, *Note sur les subdélégués, art. cit.*, p. 427, n. 3, et papiers de la famille de Bergevin.

(53) Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, C 1223, C 1274. Lezengant : graphie des anciens inventaires des archives départementales d'Ille-et-Vilaine, série C.

(54) Arch. dép. du Finistère, C 38.

François-Marie Guesnet (ou Quesnet)
1789-1790 (55).

BIBLIOGRAPHIE

Sources manuscrites

— Papiers de la famille de Bergevin et renseignements gracieusement communiqués par M. Benoît de Bergevin.

— Archives départementales du Finistère.

— Archives municipales de la ville de Brest.

— Archives départementales d'Ille-et-Vilaine.

— Archives départementales de la Loire-Atlantique.

— Bibliothèque du port de Brest, fonds Levot, manuscrits et plaquettes imprimées.

Sources imprimées

BERGEVIN (Ollivier). *Précis de la vie politique du citoyen Ollivier Bergevin, président du tribunal du district de Brest.* Landerneau, s.d. Bibliothèque du port de Brest, fonds Levot, cote 1986, mémoire n° 5.

BERNARD (Maurice). *La municipalité de Brest de 1750 à 1790.* Paris, 1915, in-8°, (chap. III), et *Annales de Bretagne,* 1916, t. XXXI, p. 168-186.

CHARPY (Jacques). *Guide des archives du Finistère.* Quimper, 1973, in-8°, (p. 88-89, carte des subdélégations au XVIII[e] siècle dans les limites du Finistère actuel).

DUVAL (Y.). *Introduction à la théorie de la règle-maxime en droit.* Paris, 1837.

FRÉVILLE (Henri). *L'intendance de Bretagne (1698-1791).* Rennes, 1953, 3 vol. in-8°.

---

(55) *Ibid.*, C 39, C 43. Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, C 2514. Son nom est aussi orthographié Quesnet dans certains manuscrits (Cf. *supra,* n. 9).

(56) Jacques-Noël, baron Sané (Brest, 18 février 1740 — Paris, 22 août 1831), l'un des plus brillants ingénieurs de la marine française, ingénieur-constructeur en 1774, directeur des constructions navales au port de Brest en 1792. Chef civil le 29 août 1793, ces dernières fonctions substituées à celles d'ordonnateur, étaient légalement incompatibles avec celles de directeur des constructions navales; un arrêté des représentants du peuple Jean Bon Saint-André et Bréard, du 4 frimaire an II, l'autorisa à ce cumul de fonctions, faisant de Sané, « vu l'urgence des circonstances », une sorte de dictateur à la romaine dans le port de Brest. Ordonnateur de la marine à compter du 24 octobre 1795 (lors du rétablissement de ce titre et de ces fonctions), il le resta jusqu'au 7 juillet 1798, date à laquelle il fut nommé inspecteur des constructions de la marine de Saint-Malo à Bayonne.

Bonaparte après le 18 brumaire en fit un inspecteur général du génie maritime; Napoléon l'éleva au titre de baron en 1811. Il fut mis à la retraite d'office en 1817 sous la Restauration, après soixante-trois ans de services. Charles X, réparant cette disgrâce, le fit grand officier de la Légion d'honneur en 1829. Il était entré à l'Académie de marine en 1827. Cf. P. LEVOT, *Biographie de Jacques-Noël Sané,* dans *Bulletin de la Société académique de Brest,* 1874, p. 362-370.

FRÉVILLE (Henri). *Note sur les subdélégués généraux et subdélégués de l'intendance de Bretagne au XVIII^e siècle,* dans *Revue d'histoire moderne,* 1937, p. 427.

LE GALLO (Yves). *Brest et sa bourgeoisie sous la monarchie de Juillet.* Paris, 1968, 2 vol. in-8°.

LELARGE (contre-amiral). *Lelarge ex-contre-amiral de la République à la Convention nationale et à ses concitoyens.* Brest, s.d. Bibliothèque du port de Brest, fonds Levot, cote 1988, mémoire 19.

MAITRE (Léon). *Inventaire de la série L des Archives départementales de la Loire-Inférieure.* Nantes, 1909, in-4°.

POTIER DE COURCY (Pol). *Nobiliaire et armorial de Bretagne.* Mayenne, 1970, 3 vol. in-4° (4^e éd.).

MELCHIOR-BONNET (Bernardine). *Dictionnaire de la Révolution et de l'Empire.* Paris, 1965, in-12.

RICOMMARD (Julien). *Les subdélégués en titre d'office de l'intendance de Bretagne (1704-1715),* dans *Revue d'histoire moderne et contemporaine,* 1961, p. 123-136.

TRIPIER (Yves). *Un agent du pouvoir central soucieux du sort de ses administrés, le subdélégué de l'intendance à Brest (1690-1790),* dans *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest,* t. 85, n° 4, 1978, p. 543-572.

JEHAN BAZIN

Fondation de l'hôpital de Landerneau (1336)

1336. Nous sommes à la veille de la guerre de Cent Ans et de la guerre de succession de Bretagne. Le premier Valois règne. Jean III, dit le Bon, est duc de Bretagne et Hervé VI, vicomte de Léon, seigneur de Noyon-sur-Andelle, de Radepont, de Pont-Saint-Pierre (1) et autres lieux, époux de Jeanne de Montmorency, est le puissant suzerain de Landerneau et le généreux fondateur d'un des plus anciens établissements hospitaliers du duché. A l'époque de ce geste charitable sentait-il déjà sa mort approcher? Cela est possible, car il mourut l'année suivante.

La charte de fondation est rédigée en latin, comme cela se faisait couramment en ce temps-là. Dom Morice (2) en rapporte une copie (3), scellée en 1370 «apud Landerneau» (4), ainsi que sa confirmation (en français) en 1511 par un lointain héritier d'Hervé, le vicomte Jehan de Rohan.

Le document offre, à mon sens, un certain intérêt touchant, d'une part l'organisation et le fonctionnement d'un hôpital au Moyen Age et, d'autre part, les droits féodaux d'un grand seigneur breton. En outre, le texte est parsemé de noms de paroisses dans leur forme archaïque.

Malgré ses transformations, revêtements, et aménagement modernes, l'hôpital primitif apparaît encore par endroits. Il présente, notamment, sur la façade du quai de Cornouaille et au niveau du rez-de-chaussée, un beau mur en pierre jaune de Logonna, percé d'une porte basse cintrée en anse de panier. L'immeuble appartient à M. Kerébel, quincaillier.

Au cours de la guerre de succession de Bretagne, l'hôpital, tout comme le pont, en face duquel il est bâti, fut gravement endommagé par les hostilités,

---

(1) Noyon-sur-Andelle, Radepont, Pont-Saint-Pierre: localités situées dans la vallée de l'Andelle, affluent de la rive droite de la Seine se jetant dans ce fleuve à Pont-de-l'Arche, en amont de Rouen (actuel département de l'Eure).

(2) Dom MORICE, *Mémoires pour servir de preuves à l'Histoire civile et ecclésiastique de la Bretagne*, t. I, 1742, col. 1376-1380.

(3) Le texte original est conservé à la Bibliothèque nationale, ms. fr. 22341, n° 151.

(4) Il s'agit du château de La Roche-Maurice, où Hervé VI aimait séjourner. Cf. J. BAZIN, *Le château de La Roche-Maurice*, 1964, p. 16.

et le pape avignonnais Grégoire XI avait, par indults des 3 août 1371 et 2 août 1372, accordé des indulgences (indulgence de cent jours valables pendant vingt ans) à ceux qui, par leurs aumônes, contribueraient aux frais de réparation. C'est un prélat du pays, Jean de Keroullas, maître en théologie et chapelain de Sa Sainteté, qui les avaient sollicitées à la cour pontificale (5).

Malgré les minutieuses précautions juridiques stipulées dans l'acte de 1336 (et qu'on lira plus loin) en vue d'en garantir l'exécution par les héritiers du fondateur, il apparaît que ceux-ci négligèrent, à la longue, de respecter leurs obligations.

En 1511, Jehan II de Rohan (6), un lointain héritier d'Hervé, s'en aperçoit et décide de faire revivre l'antique fondation dans toute sa forme originelle, en y ajoutant même quelques « augmentations ».

C'est précisément à l'appui de l'acte de confirmation que se trouve transcrit l'acte primitif de 1336 rédigé en latin. L'ensemble en est reproduit, comme on l'a vu, par dom Morice.

Depuis cette époque, l'hôpital resta l'objet d'une particulière sollicitude des Rohan qui, jusqu'à la Révolution, ont continué à le favoriser de leur générosité et à se réserver la nomination des deux administrateurs parmi les quatre candidats proposés par la communauté de ville. Ces fonctions, soit dit en passant, n'étaient pas très enviées ; on cherchait même à les éviter en raison des lourdes responsabilités et des difficultés de tous ordres qu'elles comportaient.

En 1660, la duchesse Marguerite de Rohan autorisait le transfert du vieil établissement du quai de Cornouaille au haut de la rue de Ploudiry où il se trouve encore, englobé dans un ensemble hospitalier moderne.

Voici maintenant le texte des chartes de 1336 et 1510:

Fondation de l'hôpital de Landerneau faite par Hervé de Léon Seigneur de Noyon l'an 1336, confirmée et augmentée par Jean Vicomte de Rohan l'an 1511.

Jean, Vicomte de Rohan, Comte de Porhoët, Seigneur de la Gasnache, de Beauvoir sur Mer et de Blein (7), à tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut. Savoir faisons que nous avons veu et fait voir unes lettres desquelles la teneur ensuit:

---

(5) P. PEYRON, *Relevé de quelques brefs d'indulgences accordées par la Cour de Rome,* dans *Bulletin de la Commission diocésaine d'histoire et d'archéologie,* 1908, p. 191. Du même, *Actes du Saint-Siège, ibid,* 1912, p. 256.

(6) Jehan II de Rohan, vicomte de Léon, comte de Porhoët, seigneur de Léon, La Garnache, Noyon-sur-Andelle, Beauvoir-sur-Mer et Blain (1452-1516) était fils d'Alain IX de Rohan. Son épouse, Marie, était la fille du duc de Bretagne François 1er.

Il est le restaurateur du pont et le bâtisseur de son moulin, travaux effectués en 1510, comme en témoigne la belle inscription gothique gravée sur une pierre déposée dans la cour de la mairie de Landerneau.

(7) Porhoët: comté où se trouvaient notamment les villes de Ploërmel, Pontivy, Rohan, Josselin. La Garnache, Beauvoir-sur-Mer: en Poitou. Blain, aujourd'hui en Loire-Atlantique, un des châteaux résidentiels des Rohan.

Noverint universi, quod in nostra curia Joannis, vicecomitis de Rohan, Domini Leoniae et Noionae apud Landerneau fuerunt quaedam literae presentatae, non oblitae, non cancellatae, non abrasae, in aliqua parte earum vitiatae formamque sequentem continentes: Universis presentem paginam inspecturis et etiam audituris, Herveus de Leonia miles Dominus de Noyone, salutem et aeternam in Domino charitatem.

[Suit le texte de la fondation de 1336]:

Noveritis nos dedisse et concessisse pure et simpliciter hospitali, seu domui hospitalis, quod nos ad receptionem pauperum Infirmorum pro nostrae et nostrorum remedio animarum in capite pontis de Landerneau in parochia de Plebediri (8) in terra et feodo nostro, in diocesi Leonensi, in honorem Dei et sanctorum suorum specialiter beati Georgii Martiris et beati Juliani (9) confessoris ex nostra donatione et liberalitate fundavimus, ac expensis propriis et sumptibus duximus constituendum, ad sustentationem cujusdam sacerdotis, qui tribus diebus in septimana missam celebrabit ibidem, decem libras communis monetae percipiendas desuper firma nostri celarii (10) in villa praedicta: item pro expensis et sustentatione infirmorum jacentium in hospitali praedicto et personarum ad continuam visitationem et custodiam ipsorum instituendarum nostra vel heredum nostrorum in hospitali praedicto, seu ex parte nostri testamenti executoris in defectu heredum nostrorum, quinquaginta rasa (11) frumenti ad mensuram communem de Landerneau, XXV videlicet ex ipsis percipienda desuper decimis nostris de Plebedanielis (12). Ad dictum hospitale de Landerneau nostris et heredum nostrorum expensis propriis deferendum, et alia viginti quinque rasa desuper nostro minagio (13) de Landerneau, et octo libras cerae singulis annis pro candelis et luminaribus accendentis ibidem in missis et divinis officiis celebrandis percipiendas super firmam molendinorum (14) de Burgo-Albo (15).

Item centum solidos communis monetae pro pitantia infirmorum, et sexdecim solidos dictae monetae pro uno pari vestium illi personae, quae per nos vel per heredes nostros principales, vel per nostri testamenti executores, nostris heredibus in

---

(8) Ploudiry. Noter la racine latine de plou: *plebs,* plebe-diri.

(9) Saint Julien, confesseur, évangélisateur de la Gaule au III^e^ siècle. Il était tentant de le confondre avec saint Julien l'Hospitalier, dont la légende fit aussi un passeur de fleuves et de rivières. Une chapelle dédiée à saint Julien (lequel, on ne le sait), avait été remplacée, à la tête du pont face à l'hôpital, par une église bâtie probablement au XV^e^ siècle et démolie en 1825.

(10) Il s'agit sans doute du droit prélevé par le vicomte de Léon, en nature, sur chaque cargaison de vin des bâtiments étrangers venant au port de Landerneau. Il était de 112 quarts par nef (Coustume de la mer, 13 décembre 1533). La perception de ce droit était affermée à un particulier. Le vin était vendu, et c'est sur cette recette du cellier qu'étaient prélevées les dix livres dont il est ici question.

(11) *Rasa:* mesure de capacité inconnue; cette mesure devait être remplie à *ras bord.* C'était une mesure particulière à Landerneau; il y en avait d'autres, l'aune de Landerneau, par exemple.

(12) Ploudaniel.

(13) Droit de minage ou de minoge, prélevé par le seigneur sur le blé exposé à la vente au marché.

(14) Droit perçu par le fermier d'un moulin banal.

(15) Bourg-Blanc. Le vicomte de Léon possédait la châtellenie de Coat-Méal, bande de territoire enclavée dans la terre ducale de Saint-Renan. Bourg-Blanc était dans cette châtellenie.

aetate legitima non existentibus, instituetur, vel deputabitur ad custodiam quotidianam et visitationem ipsorum infirmorum; qui quidem centum solidi et sexdecim solidi percipientur desuper taillia nostra de Plebe-Danielis, salvo nobis, haeredibus nostris principalibus aetatem legitimam habentibus, et eis qui tutelam vel curam ipsorum habebunt, ipsis in aetate non legitima constitutis, ac etiam nostri testamenti executoribus, in defectu heredum nostrorum in ipsos ministros, provisores, gardias, vel custodes amovere et mutare, et alios loco ipsorum substituere, cum viderint expedire, autoritate propria subrogare; rursus damus et concedimus hospitali praedicto ad opus ipsorum infirmorum ac etiam sanorum, sicut praemissum est habitantium et habitare debentium in eodem duodecim lectos convenientes, sufficientes, et fornitos, quilibet ipsorum cum culcitra plumea et pulvinari, et duobus paribus linteaminum in nostris et heredum nostrorum expensis comparandos vel emendos, continue ibidem tenendos, per nos, heredes, et successores nostros ministrandos, et cum opus fuerit, seu cum deesse vel minus sufficientes esse desierint, renovandos; culpa tamen ministrorum circa praedicta commissa per nos et causam habituros a nobis, cum res exegerit, punienda. Volumus insuper, et ordinamus, et praecipimus, quod presbyter, qui fuerit institutus ad celebrandum ibidem ac personae, sit vir vel mulier qui infirmorum praedictorum gardiam, custodiam, vel curam habebit, reddat compotum de receptis ab eis infra spatium duorum mensium a tempore susceptae ministrationis, et sic deinceps, quandiu fuerint in officio supradicto, vel cum super hoc fuerint legitime requisti, nobis videlicet vel nostro mandato et post nos heredi nostro principali, cum legitimae aetatis fuerit, sicut executori nostri testamenti, dum dictus heres noster fuerit minoris aetatis. Item praecipimus et ordinamus, quod apantitium dicti hospitali fiat et perficiatur, ut sit ibi camera congrua cum regnabili et convenienti camino, fovea privata seu latrina in expensis nostris et heredum nostrorum, et illo modo teneantur et perpetuo sustententur. Item appropriamus, et applicamus, et advertimus hospitali praedicto quemdam ortum situm in parochia de Ploediri juxta vicum vocatum Ruploediry (16), quem ortum Remondus Christophori (17) tenet ad censum. Volumus insuper, concedimus et gratamus bona fide, quod de praemissis summis pecuniarum atque bladi et de aliis supra nominatis, de quibus fuit mentio in superius recitatis atque scriptis fiat satisfactio atque solutio dicto hospitali, ut praefertur singulis annis in perpetuum in duobus terminis, videlicet de medietate praemissorum ad quodlibet festum beati Michaelis in monte Gargano, et de alia medietate residua ad quodlibet festum Purificationis beatae Mariae Virginis per illum, seu illos, qui fuerit vel fuerint receptores pro nobis, seu pro dictis heredibus posteris nostris desuper terris, rebus et possessionibus nostris supradictis, de quibus hujusmodi solutio est, et erit, ut prefertur, in futurum facienda, et sub poena, de qua fit mentio infra scripta. Item volumus, gratamus, concedimus, promittimus, atque damus bona fide, heredes et posteros nostros obligando, quod habitantes in dicto hospitali, sani et infirmi habeant chauffagium, ut ita vocatur, et usum hujusmodi chauffagii in perpetuum secundum exigentiam necessitatemque hospitalis praedicti et utilitatem ejusdem de foresta apud Ploenavas (18) de arboribus siccis et etiam viridibus ad grossa merramenta non habilibus percipiendum et levandum per illum seu illos qui fuerint a nobis, seu a dictis heredibus posteris nostris post nos ad vendendum arbores

---

(16) Rue de Ploudiry: cette rue existe toujours.

(17) A cette époque, les gens n'avaient pas tous un nom de famille; on disait « un tel, fils de... »: c'est le cas ici.

(18) Guipavas.

de dicta foresta fuerint deputati; alias vero, si nulli fuerint ad hoc deputati, per forestarium seu per illum aut illos, qui habebit aut habebunt gardiam seu custodiam de foresta praedicta, et quantum ad omnia et singula praemissa per nos, ut praemittitur, ordinata et statuta, tenenda perpetuo et firmiter observanda obligamus nos, heredes nostros, et successores quoscumque et causam habituros a nobis et omnis bona nostra: et si aliquo tempore contigerit heredes nostros vel causam habituros a nobis recusare praemissa fieri, vel ea etiam adimplere facto seu voluntati ac ordinationi nostrae praesenti in aliqua repugnantes, nos omnes terras et reditus nostros in parochia de Ploedeniel existentes, quoad praemissa specialiter obligamus donec dicto hospitali de omnibus damnis et interesse si quae ob defectum solutionis praedictae incurrant, sit plenarie satisfactum; volentesque si dicti heredes vel successores nostri in solutione praemissa negligentes fuerint vel remissi, compellantur per Ducem Britanniae, vel per loci Episcopum, vel per quemcumque alium Judicem superiorem ad solutionem praemissorum faciendam, et etiam adimplendam; promittentes bona fide pro nobis, nostris heredibus, et successoribus, seu a nobis causam habituris praemissa et eorum quodlibet adimplere et inviolabiliter observare.

Datum die Veneris post Quasimodo anno Domini millesimo tricentesimo tricesimo sexto datum hujus modi copiae et vidisse teste sigillo quo utimur ad contractus apud Landerneau die Veneris in Octavis festi omnium Sanctorum anno Domini millesimo tricentesimo septuagesimo.

Sachez que nous avons donné et concédé purement et simplement à l'hôpital, ou maison de l'hôpital, que nous avons fondé, pour qu'on y accueille les malades pauvres pour le salut de notre âme et de l'âme des nôtres, à la tête du pont de Landerneau, sur la paroisse de Ploudiry, sur notre terre et notre fief, dans le diocèse de Léon, en l'honneur de Dieu et de ses saints en particulier du bienheureux Georges, martyr, et du bienheureux Julien, confesseur, à partir de notre donation et libéralité, et nous avons pensé que devaient être prévues les mesures que voici, à exécuter sur nos dépenses personnelles et nos fonds propres.

Pour l'entretien du prêtre qui célèbrera là même la messe trois fois par semaines, dix livres de monnaie commune à percevoir sur les fermages de notre cellier dans la ville susdite. Item pour les dépenses et l'entretien des malades couchés dans l'hôpital susdit et pour des personnes à engager pour la visite et la garde permanente de ces malades, de notre part, de la part de nos héritiers, ou à leur défaut de la part de l'exécuteur testamentaire, cinquante rases de blé, selon la mesure en usage à Landerneau à répartir comme suit: vingt-cinq rases à percevoir sur nos dîmes de Ploudaniel, cette dépense occasionnée par l'hôpital de Landerneau étant à prendre sur notre compte propre et celui de nos héritiers; vingt-cinq autres rases à percevoir sur nos droits de minage de Landerneau; de même huit livres de cire à fournir tous les ans pour les cierges et luminaires allumés à l'hôpital, à l'occasion des messes et des offices divins, à percevoir sur les fermages des moulins de Bourg-Blanc.

Item, cent sous de monnaie commune pour la nourriture des malades et seize sous pour une paire de vêtements à la personne qui sera instituée ou engagée par nous ou par nos héritier principaux ou encore nos exécuteurs testamentaires, au cas où il n'y aurait pas d'héritiers majeurs, pour la garde quotidienne et la visite des malades. Ces cent seize sous seront perçus sur notre taille prélevée à Ploudaniel de notre vivant, puis du vivant de nos héritiers principaux en âge légal, et de ceux qui seront chargés de leur tutelle et garde s'ils sont mineurs et aussi des exécuteurs testamentaires; ils sont chargés pour nos héritiers, à leur défaut, de licencier les administrateurs, proviseurs et gardiens, de les changer et en mettre d'autres à leur place s'ils paraissent convenir ou encore de les subroger; de même, nous donnons et concédons à l'hôpital susdit pour l'usage des malades et aussi des biens portants selon ce que nous avons dit de ceux qui habiteront et

devront habiter l'hôpital douze lits complets équipés chacun avec coussins de plume et édredons et de deux paires de draps à acheter ou à faire confectionner à nos frais et aux frais de nos héritiers, à entretenir là même par nous, nos héritiers et nos successeurs et à renouveler lorsque besoin il y aura, lorsqu'il viendra à manquer ou lorsqu'ils cesseront d'être corrects. Nous voulons de plus qu'une faute commise par les administrateurs à l'ensemble de l'une de nos recommandations ou recommandations de nos délégués soit punie lorsque la chose l'exige et nous ordonnons et nous prescrivons que le prêtre qui sera institué pour les célébrations liturgiques et que la personne, homme ou femme, qui sera commise à la garde et aux soins des malades susdits rendent compte de ce qu'ils auront reçu dans un délai de deux mois à compter du moment où ils auront commencé leurs fonctions et ainsi de suite aussi longtemps qu'ils seront dans leur charge, ou encore chaque fois qu'ils en seront légalement requis par nous ou notre mandataire et plus tard par notre héritier principal quand il sera en âge légal et aussi de l'exécuteur de notre testament tant que le dit hériter sera mineur. De même nous prescrivons et ordonnons qu'on construise une dépendance de l'hôpital et qu'on l'installe de façon qu'il y ait une chambre convenable avec une cheminée vaste et adéquate, une fosse pour les besoins privés ou latrines, à maintenir et à entretenir à nos frais et à ceux de nos héritiers. De même, nous faisons ledit hôpital propriétaire, nous lui adjoignons et y ajoutons un jardin situé sur la paroisse de Ploudiry à côté de la rue appelée Ru-Ploedir y. Ce jardin est loué actuellement par Raymond fils de Christophe. De plus, nous voulons concéder et accordons de bonne foi que les sommes d'argent susdites et les avantages en nature énumérés plus haut, dont nous avons fait mention et qui ont été transcrits, soient payés et fournis de la manière suivante, au dit hôpital, qu'il y ait chaque année, à perpétuité, deux échéances, la première moitié de ce qui a été consenti plus haut doit être payé lors de la fête de saint Michel au Mont Gargan et la seconde moitié lors de la fête de la Purification de la Bienheureuse Vierge Marie par celui ou ceux qui seront nos receveurs ou les receveurs de nos héritiers susdits qui hériteront des terres, des effets et des possessions nous appartenant, dont il a été question plus haut, et sur lesquels est et sera prélevé pour l'avenir les sommes susdites sous peine de châtiment dont il sera question plus loin. De même nous voulons accorder et concéder de bonne foi obligation pour nos héritiers, que ceux qui demeurent dans ledit hôpital, bien portants et malades, aient du chauffage, comme on dit, et l'usage dudit chauffage selon la nécessité dudit hôpital et à son usage, à prélever sur la forêt près de Ploenavas en arbres morts et aussi verts ne se prêtant pas à être utilisés comme bois d'œuvre et à recueillir et à apprêter par celui ou ceux qui seront chargés par nous ou les héritiers qui nous succéderons de vendre les arbres de ladite forêt ou encore s'il n'y a personne qui soit chargé de cette besogne par celui qui aura la garde de ladite forêt et pour tout ce qui touche aux prescriptions et ordonnances susdites selon la manière dont elles ont été énoncées, et nous nous engageons à les tenir perpétuellement et observer fermement, nous y obligeons nos héritiers, nos successeurs et tous ceux qui auront quelque possession de tous les biens venant de nous, et si jamais il arrivait, qu'à un moment ou à un autre, nos héritiers et ceux qui tiendront quelque possession de nous refusent d'accomplir les dispositions susdites ou même empêchait qu'elles soient remplies en fait ou en intention, rechignant en quoi que ce soit à la présente ordonnance, nous engageons toutes nos terres et tous nos revenus situés sur la paroisse de Ploudaniel par les dispositions prises ci-dessus jusqu'à ce que satisfaction pleine et entière soit faite à l'hôpital susdit de tous les dommages et intérêts. Si par suite du défaut de paiement il s'en est produit, nous voulons également que nos héritiers et successeurs soient forcés de passer par le duc de Bretagne ou encore par l'évêque du lieu ou par quelque autre instance supérieure, pour remplir leurs obligations; nous promettons de bonne foi en notre nom, au nom de nos héritiers et successeurs et de ceux qui tiendront quelque possession de nous de remplir et d'observer fermement toutes les obligations susdites.

Donné le vendredi après Quasimodo de l'an du Seigneur 1336. Date de cette copie, faite au vu de nous comme l'atteste le sceau dont nous usons pour les contrats, auprès de Landerneau, le vendredi de l'octave de la Toussaint en l'an du Seigneur 1370.

*
* *

Ainsy, signé, passe (19) la copie — H. du Roazlé — Collatione facta per me G. Hues, et scellé d'un scel en cire verte armoyé de nos armes, et que aions esté informé tant par Jean Le Guirieuc nostre Receveur de Landerneau, que par Missire Hervé Gouzien prestre par nous institué par cy-devant à la garde et administration dudit hôpital et autrement que ledit hôpital ne jouist seulement fors de laditte disme de Ploedaniel, du dit bois pour le chauffage en nostre diste forest de Ploeanaz et du Courtil mentionné ès lettres cy-dessus insérées et du par sur des choses ordonnées par nostre prédécesseur, que Dieu absolve, audit hôpital, n'en joist aucunement en moyen de quoy depieça on a délaisse à dire les dittes trois messes audit hôpital, aussi ne sont les poures entretenus, ainsi qu'ils doivent et avoit ordonné. Nous voulans et désirans de tout nostre povoir garder et entretenir les ordonnances et statuts de nos dits prédécesseurs qu'ils ont fait pour le salut de leurs ames, et aussi pour l'aide de nous et des nostres, et en icelle conformement, ordonnons pour nous, nos hoirs et successeurs que les dittes trois messes seront dites et celebrées d'icy en avant par chacune semaine audit hospital de Landerneau, et pour ce aura et prendra le Chapelain qui par nous et les nostres sera mis et institué audit office, la somme de doze livres quinze sols monnoye, et un autre Chapelain qui aussi dira par chacune semaine une messe du jour de Lundy en nostre Église à la Roche-Morice (20), aura et prendra la somme de quatre livres cinq sols monnoye, lequel Chapelain audit lieu de la Roche-Morice sera semblablement mis et institué par nous et les nostres, quelles sommes montent ensemble dix-sept livres monnoye, que mandons à nostre receveur de Douzour (21), qui de présent est, et autres qui à l'avenir le seront, payer et bailler auxdits Chapelains ès cause que dessus sur les deniers et revenus d'un féage, que prist autrefois de nous, soubz laditte seigneurie de Douzour feu Jean de Coetmené décédé sans hoirs de corps, par le decez duquel ledit féage est escheu en nostre main, et en general sur tous et chacun les deniers et revenus de laditte recette de Douzour par chacun an quelx nous obligeons quant à ce; et au regard des choses de quoy ne joist ledit hôpital, nous en récompense de ce en outre les dittes dixmes de Ploedaniel, bois de chauffage, et jardin, ordonnons la somme de XXV. liv. monnoye, à estre pris et levés par chacun an sur les deniers et revenus de nos recettes de Landerneau, Sizun, et Ploediry, en mandant et mandons à nostre receveur desdits lieux, qui à présent est, et autres qui en l'avenir le seront, icelle somme de XXV. liv. payer et continuer par chacun dit an aux termes de saint Michel et de la Purification Nostre-Dame par moitié à celuy, ou celle qui par nous et les nostres seront mis et institués à la garde et administration des biens dudit hospital et au payement d'icelle somme, obligeons pour nos hoirs, successeurs les deniers et revenus de nosdites receptes, et ce tant pour l'entretenement, sustentation et nourrissement des pauvres malades audit hôpital, que pour entretenir une douzaine de lits de plume garni de traversiers, linceux et couvertures et pour le luminaire de cire requis à dire les messes et faire le divin service, aussi pour les réparations et entretenement dudit hôpital et maison d'iceluy; sur laquelle somme de XXV. liv. ordonnons que celuy ou celle qui aura la garde dudit hospital et qui administrera les vivres aux pauvres d'iceluy, et pour iceux visiter, ayt et prenne pour ses peines et salaires la somme de LX. sols monnoye, et du par sus desd. XXV. liv. ensemble desdites dismes de Ploedaniel et autres biens et revenus d'iceluy hospital, il en sera tenu compte au moins une fois l'an devant ceux qui nous et les nostres commettrons et deputerons à ce, et retenons et reservons en tous cas à nous, et nos hoirs, successeurs et cause ayans l'institution et totale disposition de mettre Chapellain ou Chapellains à dire lesdites messes, et pareillement Garde et Administrateur, ou Gardienne audit hospital, et lesqueulx Chapellains, et chaque

(19) Un passe, c'est un notaire.

(20) Dont les Léon et Rohan furent les fondateurs.

(21) Ou Daoudour (deux eaux). C'est l'une des trois châtellenies de Léon (branche cadette) dont le territoire s'étendait entre le haut Elorn et le Keffleut. Sa capitale était Landivisiau et son siège de justice Penzé.

Gardiens et Administrateur d'icelluy hospital respectivement nous pourons mettre et hoster s'ilz ne se acquittent et portent deüement ès dittes charges et chacune, toutefois et quantes qu'il plaira à nous ou aux nostres, et aussi leur sera rescindé leur payement et gage du temps qu'ils auront mal servy, ce qui a esté expressement réservé. Et pour dire lesdittes trois messes audit hospital par chacune semaine, comme dit est, avons commis et institué ledit Missire Hervé Gouzien; et pour Garde d'iceluy hospital, et Administrateur et Receveur des biens d'iceluy, avons commis et institué Jean Le Guirieuc (22); et pour ladite messe en nostre ditte Église de la Roche-Morice audit jour de Lundy Missire Ollivier Nicolas: et pour ce que l'on pourra a besogner de ces présentes en plusieurs lieux, nous voulons qu'aux vidimus d'icelles duëment authentiqué par l'une de nos Cours de Landerneau ou Pensez (23), plénière foy soit ajoutée comme à ce présent original, en mandant à nos chers et bien-amez les Auditeurs de nos Comptes alloüer et passer en claire mise et décharge à nos Receveurs susditz à leurs comptes lesdittes sommes de monnoye respectivement y rapportant les quittantces pertinentes. En tesmoin de ce que dessus nous avons signé ces presentes de nostre main, et fait signer à Raoul de la Coudraye, nostre Secretaire, et pour plus grande approbation fait sceller du sceau de nos armes.

Donné en nostre Manoir des Salles de Penret (24), le XXVIII. jour de Janvier l'an mil cinq cens et onze. A esté dites lesdittes trois messes audit hospital par chacune semaine, comme dit est, à tel jour qu'il plaira. Donné comme dessus. *Archives de Blein.*

(22) C'est le receveur des droits seigneuriaux. Nous trouvons son nom sur la pierre de fondation du moulin du pont (1510) déposée dans la cour de la mairie (cf. *supra*, n. 6).

(23) Cf. *supra*, n. 21.

(24) Les Salles de Penret, au bord de la forêt de Quénécan. C'était une des résidences du vicomte de Rohan.

LOUIS-PIERRE LE MAITRE

L'hôpital de la Trinité en ville close de Concarneau

De l'ancien hôpital de la Trinité, établi au milieu de la ville close, il ne reste aujourd'hui qu'une façade de chapelle. Comme toutes les places fortes, Concarneau possédait en effet un petit hôpital destiné aux militaires de la garnison, aux marins de passage et aux pauvres de l'endroit. Il vivait de la charité publique; la Révolution le supprima et Concarneau dut rester plus d'un siècle sans le moindre établissement de santé (1).

FONDATION ET RESTAURATION

L'hôpital de la Trinité semble avoir été une fondation communale, la communauté de ville se réservant la nomination des administrateurs ou « gouverneurs ». Le titre de fondation n'a pas été conservé; cependant, le style de la chapelle permet de la faire remonter au XVI[e] siècle. La réformation des baillées de 1539 n'en fait aucune mention; d'autre part, la non-orientation de la chapelle confirme sa construction à une époque assez tardive où la structure urbaine, déjà nettement établie, avait nécessité un alignement nord-sud, entre la Grand'Rue et les remparts.

Quatre grandes pierres, disposées symétriquement au faîte du pignon, présentaient autant d'écussons qui auraient pu dater plus précisément l'édifice; ils ont été malheureusement martelés et si le « suzerain » est encore entouré d'une cordelière assez fine, les trois autres ne laissent plus paraître que de vagues traces de palmes croisées.

---

(1) *SOURCES*

Archives municipales de Concarneau
— Registre des délibérations de la communauté de ville, 1724.
— Registre des délibérations du conseil municipal, 1923.
— Registre de sépultures de l'église Saint-Guénolé.

Archives départementales du Finistère
— 19 L 4: hôpital de Concarneau
— 28 L 71: plainte du Comité de surveillance.

Archives de l'évêché
— Dossier Concarneau: copie de délibération de la fabrique, 1[er] messidor an XIII.

Archives paroissiales de Concarneau
— Registre des délibérations de la fabrique, année 1888.

Composé à l'origine d'un unique bâtiment, l'hôpital avait deux salles superposées, celle du bas pour les hommes et l'étage pour les femmes, chacune d'une dizaine de lits. De simples cloisons de bois les séparaient de la petite chapelle rectangulaire, surmontée d'une tour carrée assez haute. Une gravure hollandaise de la fin du XVII[e] siècle nous la montre très nettement, supportant un fin clocheton en aiguille.

Le pignon de la chapelle, qui prenait le soleil du midi par un œil-de-bœuf très haut placé et une grande fenêtre, désormais dépourvue de meneaux, ouvrait sur la rue par une porte basse décorée d'une accolade avec fleuron, choux frisés et faux clochetons. A droite, une niche à dais, de bonne facture, abritait vraisemblablement une statue de la Trinité. On l'a remplacée par un saint Guénolé moderne.

Au début du XVIII[e] siècle, l'hôpital menaçait déjà ruine. Sitôt nommé à Beuzec, le recteur Claude de Marigo s'attela à sa restauration et s'efforça ensuite de le pourvoir de revenus fixes. Agé de trente ans, le jeune abbé tenait par sa mère, Hyacinthe Guillemin, à la bourgeoisie concarnoise. Avec les quatre cents livres que lui rapportèrent des quêtes, il commença par reconstruire le mur est, pensant rajouter une aile en équerre. Le manque de ressources l'arrêta provisoirement. Le 24 octobre 1724, il convoquait la communauté de ville pour lui exposer la situation financière de l'établissement.

« Monsieur le Recteur de cette ville a remontré à la Communauté que l'hôpital, de longue main établi dans cette dite ville, dénué dans son principe de fonds fixes et de revenu, est tombé dans les derniers temps dans une entière décadence et demeure ruineux, en sorte qu'on n'est plus en état de donner aux pauvres qui sont abondants dans le lieu la moindre retraite qui était le seul soulagement qu'on leur pouvait fournir au passé parce que les habitants du lieu y fournissaient par charité les secours pour leur subsistance, mais que leur charité s'estant refroidie par le malheur des temps, il n'y a plus les mêmes douceurs à espérer et que pour parvenir au soulagement des pauvres et à la décharge du public, il paraît très utile et convenable de prendre des mesures pour parvenir au rétablissement dudit hôpital et obtenir quelques fonds à cet effet en quoy les pauvres du lieu trouveront non seulement quelques ressources mais même les étrangers et les personnes occupées au service de Sa Majesté qui se trouvent malades, estant de relâche en ce port et que même pour les soigner il serait à propos d'y avoir quelques demoiselles hospitalières de l'ordre de Saint Thomas de Villeneuve, lesquelles, sans être à charge à la ville, y attireroient leurs pensions et procureroient au public, comme par le passé, une grande utilité tant par attention et leur assiduité auprès des pauvres, l'école et l'instruction des jeunes filles dans la religion et les différents exercices de piété.

Sur tout quoy ledit sieur recteur invite Messieurs de la Communauté de joindre leur supplique à la sienne pour faire en sorte d'obtenir de son Altesse Sérénissime Monseigneur le Comte de Toulouse quelques fonds pour subvenir au rétablissement et à l'entretien dudit hôpital ou pour prendre ailleurs les mesures nécessaires afin d'y ménager et attirer les attentions des

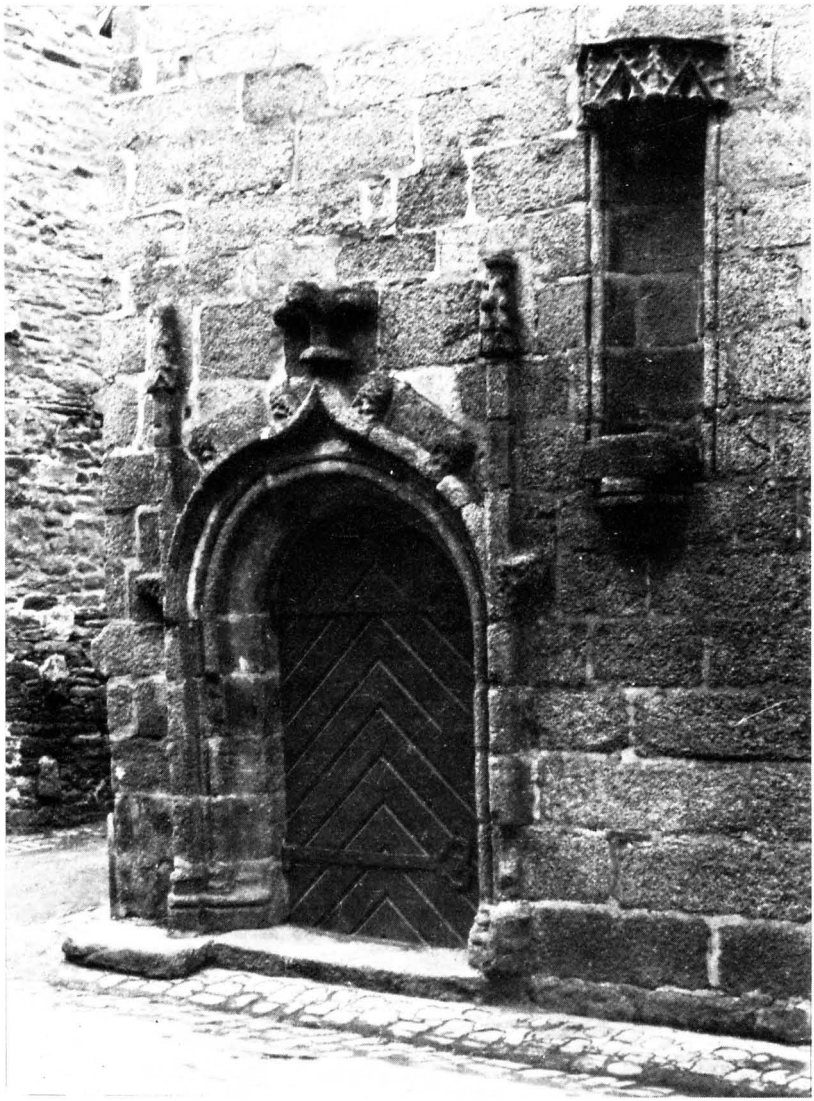


Fig. 1. — Concarneau, *ville close.*
Porte de la chapelle de l'ancien hôpital de la Trinité.

souverains disposés et déterminés au soulagement et bien des pauvres comme il vient de paraître tout nouvellement par les arrêts au Conseil par l'un desquels sa Majesté a bien voulu appliquer singulièrement au profit des hôpitaux la moitié du produit des octrois qu'elle venait d'établir dans les villes et communautés de cette province».

Faute d'octrois, le recteur entreprit aussitôt d'autres démarches pour transférer à l'hôpital les droits de passage sur le bras de mer qui sépare la ville close du rivage de Lanriec, droits perçus depuis des temps immémoriaux par le prieur de Saint-Guénolé de Concarneau. Le 23 novembre 1727, il obtenait satisfaction de la part des moines de Landévennec qui, acceptant de supprimer le prieuré concarnois, en unissaient irrévocablement les biens à l'hôpital. La situation financière s'améliora légèrement et on put, quelques années plus tard, édifier dans le jardin (à l'emplacement de ce qui deviendra plus tard la maternité Vauban) une simple maison consistant en « quatre très petits appartements de plein pied, deux petites chambres et deux petits cabinets au premier étage et le grenier au-dessus ». Sur la façade on grava cette simple inscription: « BATIE PAR LA CHARITÉ. 1733 ».

Dans son intervention de 1724, l'abbé de Marigo avait souhaité le retour à Concarneau des filles de Saint-Thomas. Celles-ci, après un bref séjour, avaient en effet dû abandonner l'hôpital dénué de ressources. Fondées à Lamballe en 1661, elles avaient installé une communauté à Concarneau dès la fin du siècle puisque les registres paroissiaux mentionnent, à la date du 18 juin 1693, le décès de Magdeleine Fesnard, « du tiers ordre de Saint Augustin, ayant le soigne des pauvres dudit hôpital » et dont le corps, par permission de l'évêque de Quimper, avait été inhumé sous les dalles de la petite chapelle. Le 2 février 1711 décédait une autre religieuse, damoiselle Bonaventure-Françoise Botherel, âgée de cinquante ans. Après leur retour, en 1733, leur nombre ne dépassa jamais quatre. Outre les soins aux malades et à la population en cas d'épidémie, elles assuraient l'instruction profane et religieuse de quelques jeunes filles de bonne famille.

L'administration de la maison reposait en fait sur un « gouverneur » désigné par la communauté de ville dans le corps des notables et dont le rôle était pratiquement celui d'un intendant, la communauté se réservant le droit de délivrer des billets d'admission. Quelques-uns ont été conservés aux archives départementales. Il arrive qu'ils précisent le motif invoqué:

sans date: Guillaume Coz: « appointé à la paroisse St Mathieu » de Quimper, blessé à Concarneau le 15 août 1781.

29 mars 1790: Françoise Le Faou, infirme et très âgée.

14 avril 1791: Marguerite Le Bris, infirme et très âgée.

24 avril 1791: François Boucher, marin, sortant de l'hôpital de Quimper, autorisé à passer deux nuits.

16 novembre 1791: Yves Moisan, capitaine du *Trois Frères,* de Marennes, en relâche au port, « soigné à ses frais ».

8 janvier 1792: Jacquette Brisson, soignée « jusqu'à parfaite guérison ».

14 janvier 1792: François Le Demezet, malade et seul chez lui, « soigné à ses frais ».

Assez fréquemment, des régiments de passage ou des navires en relâche se voyaient contraints d'abandonner à l'hôpital un malade, un blessé. Le 4

mai 1711, Jean Le Roux, dit « La Fleur », soldat de marine de la compagnie de monsieur de Kerdaniel, s'éteint dans un des lits de la « salle basse ». En juin 1758, c'est au tour de François Chichard, « l'Orange », natif du pays d'Avignon, soldat au régiment de Quercy. L'année précédente, on avait enregistré le décès de « Saint Jean », Jean Lannoux, le domestique de monsieur de La Grandière, resté après la frégate la *Fauvette.*

L'HÔPITAL PENDANT LA RÉVOLUTION

Au moment de la Révolution, la situation de l'hôpital s'était quelque peu améliorée. Un arrêt du 4 mai 1770 lui avait transféré l'ancien droit de papegault, soit six cents livres payables sur les grands et les petits octrois ; la location du bac rapportait, bon an mal an, dans les cinq cents livres ; la mère Thomase Belaire veillait enfin sur cet « asile » où tout, disait-on, n'était que « zèle, vigilance et charité ». Elle avait succédé à dame Marie-Thérèse Gervais de La Mabonnaye, inhumée en 1756 dans la chapelle et à dame Claudine Montelier Picotière, « hospitalière des dames de Saint Thomas de Villeneuve », emportée par la grande épidémie de 1772 en se dévouant au chevet des malades.

Assez populaires dans les milieux maritimes mais intransigeantes sur les questions de doctrine, les autres religieuses concarnoises, Thomase Belaire, Marie-Jeanne Leczert, Marie-Jeanne Dassuet et Marie-Anne Le Meur, rejetèrent immédiatement les nouvelles idées et, à Pâques 1791, ouvrirent leur chapelle au curé réfractaire Quelennec malgré le veto du nouveau curé constitutionnel Bolloré (2). La Société des amis de la Constitution s'empara de l'affaire et en septembre décida d'expulser les quatre « fanatisées ». Par qui les remplacer? On recruta sur-le-champ trois veuves patriotes mais parfaitement incapables, à savoir Marie Durant, veuve Marras, Marie-Françoise Collet, veuve Lalouette et Marie-Josèphe Cornilleau, veuve Cornu. La municipalité mise devant le fait accompli décida de réagir. Une pétition réclama une assemblée extraordinaire.

« Le jour fixé, après le son de la campane, la commune s'assemble, c'est-à-dire les marins seulement, ennemis déclarés de la Constitution, dont la totalité ne forme qu'une famille générale. Cette assemblée nomma le sieur Berrivin, officier municipal, pour son président, ce qui est contraire à toutes les lois, et le sieur Hervé pour son secrétaire (citoyen non actif), ce qui est encore contre les règles.

Le sieur Hervé donna lecture de la requête de l'assemblée en provoquant ceux de l'assemblée qui pouvaient avoir quelque grief contre de les déduire. Le sieur Gigou, vicaire actuel de Concarneau, qui s'y trouva, voulut en présenter quelques-unes de très légitimes mais on lui imposa silence et il fut décidé, sans scrutin, par acclamation, que les dames de Saint-Thomas eussent été conservées ».

---

(2) Sur Concarneau pendant cette période, cf. L.-P. Le Maitre. *Sébastien-Claude Quelennec, prêtre de Concarneau (1735-1826). Un fils de matelot, curé chez les matelots,* dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère,* t. CI, 1973, p. 199-259.

Deux délégués allèrent porter la pétition au directoire du district de Quimper et, alors qu'on ne s'y attendait guère, obtinrent satisfaction. Il est vrai qu'en poursuivant leur travail, les religieuses servaient d'abord les intérêts de la marine républicaine.

« Concarneau étant un port de relâche pour les convois et les frégates pendant la guerre, l'hôpital de la ville est ordinairement plein de malades qu'ils mettent à terre mais il manque de tout. Il est urgent de l'approvisionner en linges et autres objets ».

Même plainte le 22 mars 1793:

« L'hôpital est absolument pauvre et dénué de tout ce qui lui est nécessaire... L'administrateur est en avances envers cet hôpital qui espère de jour en jour voir remplacer par la nation les 7 à 800 livres qu'il a perdues par la suppression du droit de papegault que lui payait annuellement la cy-devant régie des Devoirs. Il y a en ce moment à la charge de cet hôpital sept pauvres malades de cette ville qui y sont soignés et nourris et que faute de secours on sera obligé de renvoyer. Il y a encore dans le même hôpital quatre malades militaires de la garnison qui est à Concarneau. Et cet hôpital n'a presque plus de draps ni de couvertures ni de matelas ni enfin de linge ».

Le district avait promis des secours... Lorsqu'ils arrivèrent, six des malades étaient déjà morts et parmi eux les quatre militaires, tous des volontaires du troisième bataillon de Loir-et-Cher.

Un inventaire dressé le 22 avril 1793 montre l'extrême pauvreté de l'hôpital de Concarneau. On n'y trouve en effet que:

— « 14 vieux bois de lits dont partie bien mauvais
— 8 vieilles paillasses
— 9 coettes de balle
— 10 matelas, y compris ceux que le département vient d'envoyer
— 25 traversins
— 21 couvertures tant bonnes que mauvaises
— 6 mauvais ballins ou couvre-pieds
— 41 draps tant bons que mauvais
— 3 nappes et point de serviette
— 27 chemises de femme
— 17 chemises d'homme ».

Pour compléter les 28 lits on réclamait 14 bois de lits, 20 paillasses, 3 traversins, 35 couvertures, 71 draps, 24 nappes, 72 serviettes, un bon paquet de linge usé pour faire des pansements et enfin 30 à 40 aunes de grosse toile « pour ensevelir les morts ». « Nous n'avons en ce moment à l'hôpital, rapporte l'administrateur, qu'une sœur infirme et sexagénaire sur qui roule tout le train de la maison. Nous en avons besoin de deux autres pour soigner les malades mais faute de soins nous ne pouvons en demander. Le citoyen Desbordes, commandant temporaire de cette place, fut hier visiter cet hôpital. Son mauvais état lui fit beaucoup de peine par rapport aux malades militaires qui y sont. Je lui observai que notre détresse en était la cause ».

Un décret du 18 août 1792 avait en effet supprimé la congrégation de Saint-Thomas de Villeneuve, mais les religieuses étaient néanmoins demeurées dans certains hôpitaux à titre purement personnel. Mais lorsque la municipalité de Quimper chassa ses « bonnes sœurs » des hôpitaux, celle de Concarneau s'aligna immédiatement. Les infirmières furent arrêtées le 21 octobre 1793 et incarcérées à Quimper dans l'ancien couvent de Kerlot. Aux termes de la loi les « évacuées » des couvents devaient toucher une pension de la République. Or, cette pension était supprimée dès l'arrivée en prison. Ceci explique cela...

Les conditions de détention étaient particulièrement lamentables, au point que le comité de Quimper adressa au directoire du district une supplique tendant à assurer aux détenues une nourriture au moins suffisante. Le 29 novembre 1793, n'ayant encore rien obtenu, il menaçait de porter plainte auprès du comité de salut public. « Nous ne pouvons tenir en arrestation des femmes pour les faire mourir de faim. Et quelles femmes encore ! Des femmes qui, suivant les lois, ont toutes des pensions de 1000, 700, 500 et les moindres de 333 livres ! En leur donnant 20 sous chacune par jour, c'est encore un grand profit pour la République ! »

Le 9 février 1794, la sœur Dassuet obtenait sa mise en liberté provisoire en considération de son âge et de sa santé fragile. Ne pouvant seule se mettre en route pour Concarneau, elle réussit à se faire accompagner par la sœur Belaire qui s'engagea solennellement à réintégrer sa geôle pour le 2 mars. Assez peu pressée de rentrer, elle se présenta devant le comité de surveillance de Concarneau et sut l'amadouer pour prolonger son sursis de trois jours. L'avant-veille, elle se représentait devant le même comité et tentait une nouvelle prolongation qui, cette fois, lui fut refusée. La religieuse courut alors à l'hôpital et, sous prétexte de ranger ses affaires, commença à faire démonter les meubles et les armoires qui se trouvaient dans les chambres hautes du couvent. Affolée par le bruit, la concierge ameuta aussitôt les membres de la municipalité. « Dans l'intervalle, la Chevalier, chargé du soin des pauvres et concierge de la maison, vint nous dire que ladite Bellaire emportait tous les lits, armoires, en un mot tout ce qui était dans les chambres et qu'elle les avait fait porter dans la cour, qu'elle comptait emporter tout ce qui était dans la cuisine et jusqu'au pilon de fonte qui était dans la pharmacie, même les plats et les assiettes et qu'elle faisait un présent à l'hôpital de la vieille armoire seulement, de façon que suivant ce rapport elle n'eut laissé que les murailles ».

Les membres du comité interceptèrent la nonne dans la cour et lui demandèrent la raison de tout ce déménagement. Elle leur exhiba un arrêté du comité de Quimper qui l'autorisait à disposer du seul mobiliser de sa chambre. Les patriotes lui opposèrent que le mobilier était propriété de l'hôpital depuis la reconstruction de 1733 et ne l'autorisèrent finalement à emporter que son linge et les images pieuses qui ornaient sa chambre.

Deux mois plus tard, les religieuses furent toutes libérées. Elles se présentèrent à l'ancien hôpital, obtinrent la levée des scellés et purent enfin changer de linge !

La sœur Dassuet demeura seule à Concarneau où elle prit pension chez Anne Berrivin. D'autres filles de Saint-Thomas se retirèrent également au pays, profitant des mesures de détente consécutives aux événements de Thermidor: Catherine et Marie Milou, Marie Dubois, venant toutes les trois de Quimper, Marie-Françoise Chatton, Charlotte Guerin, naguère affectées à l'hospice civil de Brest.

Six hospitalières se trouvaient donc en résidence à Concarneau alors même que l'hôpital manquait de personnel! Du coup, la place d'administrateur devenait de moins en moins recherchée. En ces temps d'incertitude et de difficultés d'approvisionnement, c'était même une corvée dont chaque notable essayait de se débarrasser.

C'est ainsi que le citoyen Cathala, après avoir rempli bénévolement cette fonction de 1788 au mois de juin 1795, décida subitement d'exiger un traitement. La municipalité en ayant décidé autrement, il préféra démissionner. Sa gestion n'avait d'ailleurs pas été des plus exemplaires et souvent les religieuses avaient été obligées d'acheter de leurs propres deniers les vivres indispensables.

Nommé administrateur le 15 octobre 1795, Cunier ne resta en charge qu'un mois et démissionna le 14 novembre. Deux jours plus tard, Nelot fils acceptait de le remplacer. Hélas... « La conduite que tient le sieur Nelot fils caractérise le mépris qu'il fait de l'autorité de notre administration (municipale) et l'insouciance qu'il porte à secourir les misérables qui sont à l'hospice ». Au bout de trois mois, il préféra se retirer, mais, craignant que les édiles ne l'aient pas bien compris, vint en pleine séance de municipalité jeter sur la table ses clefs et ses papiers. Comme on prétendait le maintenir en fonction « au nom de la loi » il assura qu'aucune loi ne pourrait l'y contraindre et « qu'une pareille loi, si elle existait, vous donnerait le droit de forcer le Grand Lama, s'il était citoyen français, à accepter la place d'administrateur de l'hôpital de Concarneau ». On parvint quand même à le remplacer, sans recourir au Grand Lama, mais ce fut au prix de « mille importunités fatigantes ».

Le 30 avril 1796, un nouvel administrateur répondait ainsi à un questionnaire du district concernant les ressources de son établissement: « Je ne trouve pas le titre primitif de la fondation de cet hôpital, aussi je n'en connais pas le fondateur, l'époque ni les conditions. Tout ce que je sais avec mes concitoyens, c'est que cet hospice est d'ancienne fondation. Son plus fort revenu provenait du droit de bac, de quelque portion dans les octrois et d'offrandes et quêtes et aussi dans quelques rentes fondées pouvant porter à 240 livres avec une petite maison et jardin affermée 60 livres ».

Une boulangère, Fidèle Le Coq, épouse d'Eustache Brisson, était « directrice » de l'hôpital en 1799 et s'employait activement à faire rentrer les rentes arriérées. Seize personnes se trouvaient encore à la charge de l'établissement.

« Du 29 floréal an VII (9 mai 1799)

ÉTAT NOMINATIF DES PERSONNES A LA CHARGE DE L'HOSPICE

Marie JOURDAIN, née à Beuzec, 68 ans, maladive.
Marie BROUSTEL, née à Gourin, 60 ans, affligée.
Marie-Josèphe GLEMAREC, née à Trégunc, 57 ans, affligée.
Catherine KEREMON, née à Concarneau, 15 ans, affligée.
Madeleine MARRAS, née à Issoudun, 58 ans, gardienne.
Jeanne CARADEC, née à Concarneau, 72 ans, vieillesse.
Marie FENIEL, née à Concarneau, 70 ans, affligée.
Joseph FENIEL, né à Concarneau, 68 ans, invalide.
Marie-Jeanne LE BIGOT, née à Concarneau, 52 ans, non-valante.
Jeune BIGOT, né à Concarneau, 11 ans, enfant.
François DENMAT, né à Kernevel, 69 ans, vieillesse.
Charlotte BIGOT, née à Concarneau, 53 ans, affligée.
Marion CALVET, née à Concarneau, 66 ans, affligée.
Jeanne FENIEL, née à Concarneau, 46 ans, veuve.
Christophe FORTUNEE, né à Concarneau, 10 mois, enfant.
François-Marie JOSEPH, né à Concarneau, 3 ans 1/2, enfant ».

Ils étaient donc seize infirmes, impotents, gâteux, enfants abandonnés, tous mélangés, entassés dans les deux salles vétustes de l'hôpital, attendant pour tout bien une écuelle de soupe. La Révolution avait privé l'établissement de personnel fixe et de ressources. Les religieuses étaient définitivement parties; les pauvres restaient mais leur sort n'inquiétait plus les autorités.

LA FIN D'UN HÔPITAL

Pendant la tourmente, la petite chapelle de la Trinité servit tour à tour d'école, de salle de réunion et de temple de l'Être suprême. Au concordat, l'église Saint-Guénolé se trouvant en ruine, on la promut au rang d'église paroissiale. La cloison qui la séparait de la salle basse fut alors abattue et les quelques pauvres qui y étaient encore hébergés furent relogés dans l'ancienne maison des religieuses en compagnie du curé de la ville.

Certains auraient alors aimé rappeler les filles de Saint-Thomas. L'occasion leur en fut donnée le 29 août 1806 lorsque le préfet, venu à Concarneau visiter le *Vétéran* de Jérôme Bonaparte, réorganisa le conseil municipal qui, depuis vingt mois, ne siégeait pratiquement plus. « Monsieur le Maire a rappelé tout le bien qu'avaient fait précédemment à la cité, des religieuses respectables établies à l'hospice, chargées du soin des malades et de l'éducation des jeunes filles. Il a observé que l'hospice avait besoin de réparations annuelles dont l'omission tendait à exposer les bâtiments de celui-ci au danger d'une ruine qui pourrait bientôt s'en suivre. Le conseil a unanimement délibéré d'appeler incessamment dans l'hospice deux religieuses de la classe des hospitalières pour soigner les malades et servir à l'éducation des jeunes filles, d'accorder aux dites hospitalières un logement gratuit dans l'hospice et 400 francs de traitement annuel entre elles deux; il les autorise à se faire payer des mois d'école par les parents des élèves et délibère en outre qu'il sera alloué annuellement une somme de 200 francs à l'administration de l'hospice pour la réparation des bâtiments ».

Vœu pieux de circonstance. L'époque était peut-être au retour des congrégations; les caisses communales n'en demeuraient pas moins vides. Tous comptes faits, il ne se trouvait même pas assez d'argent pour commencer les réparations indispensables...

Une légère augmentation des octrois, le recouvrement de quelques rentes, permirent de relancer l'affaire en mai 1807. On écrivit lettre sur lettre, le préfet, l'évêque promirent leur appui, on augmenta les promesses de traitement, on se mit même en quête de mobilier, de linge. Tout devait s'effondrer lorsqu'on eut effectivement vérifié les fonds disponibles. Cette fois, le projet de réinstallation des religieuses tourna court pour de bon. L'hôpital de la Trinité avait véritablement cessé d'exister.

Désaffectée lors de la mise en service de la nouvelle église Saint-Guénolé, la chapelle fut alors transformée en école communale. Son clocher avait dû être abattu peu après 1813 ou on le disait près de s'écrouler. En 1888, le clergé en obtint à nouveau la disposition, mais uniquement pour servir de « chapelle de catéchisme » et ce jusqu'en 1911 où la municipalité socialiste l'attribua au syndicat des marins-pêcheurs comme salle de réunion.

L'ancienne maison des religieuses devint le presbytère. Restauré en 1831, évacué en 1850, reconstruit dix ans plus tard, évacué à nouveau au moment de la séparation de l'Église et de l'État, partiellement incendié durant la Grande Guerre, il allait être mis en vente lorsqu'en 1923 le maire Toiray fit admettre par son conseil l'établissement, dans ce bâtiment, « d'une œuvre de secours mixte ayant pour but d'assurer les services du dispensaire et d'y ajouter ceux des services immédiats à rendre aux victimes d'accidents du travail, aux blessés opérables et d'urgence, aux cas spéciaux de maternité, aux vieillards moribonds restés sans ressources, aux enfants abandonnés momentanément et à tous les cas urgents et imprévus ».

Treize lits seulement étaient prévus : trois pour les accidentés du travail, trois pour les femmes en couches, trois pour les marins de passage, trois pour les vieillards moribonds et enfin une chambre d'isolement; pour l'encadrement on pourrait toujours faire appel aux religieuses... Restait, une fois encore, à trouver de l'argent. Le maire venait justement de recevoir la visite d'une citoyenne américaine, Katherine Willy, arrivée en France pour se recueillir sur les lieux où avait séjourné son frère Hopkins. Combattant américain de la Grande Guerre, celui-ci était mort des suites de ses blessures après avoir été soigné un moment dans la villa du maire, alors transformée en ambulance-dispensaire. Toiray réussit à apitoyer la riche étrangère sur le sort des pauvres concarnois. Le 29 septembre 1923, le conseil municipal acceptait son chèque de dix mille dollars. Concarneau allait enfin avoir son dispensaire !

Personne, en ville close, ne se souvenait plus de l'hôpital de la Trinité et des filles de Saint-Thomas. La médecine avait certes fait de grands, d'immenses progrès, mais avec ses treize lits, ses réserves pour les « vieillards moribonds » et ses « marins de passage », le nouveau dispensaire de la rue Vauban évoquait encore irrésistiblement le vieil hôpital d'Ancien Régime qui, lui, il est vrai, avait compté jusqu'à vingt-huit lits !

GEORGES-MICHEL THOMAS

Le moulin à papier de Penanfers en Ploudiry

Dans ses *Notions historiques, géographiques, statistiques et agronomiques sur le littoral du département des Côtes-du-Nord,* parues en 1832 (1), le Lesnevien Habasque écrivait: « Il est pénible, pour un Breton, d'être forcé de convenir que ce sont les Normands qui exploitent la plupart des branches d'industrie de la Bretagne ». Cela se vérifiait aux XVII[e] et XVIII[e] siècles pour les fondeurs de cloches avec les Viel, les Briens, les Huet, les Le Beurrié de La Rivière, originaires, tous, de Villedieu-les-Poêles et installés à Vannes, Brest et Morlaix. Cela était exact, aussi, dans le commerce et les transports avec les Le Hideux, les Mazurié et autres. Enfin, cela était exact encore et surtout dans l'industrie du papier avec les Affichard, Lemaître, Fournerie, Faudet, Guenon, Huet, installés à Plourin-Morlaix, les Georget, Alexandre, Sagory, Bonnet, Huet, travaillant à Pleyber-Christ; les Collet, Chevalier, Le Bel, Poitevin, à Saint-Thégonnec; les Huet, toujours, à Taulé et Plounéventer; les Huet, Piton, Poitevin, Gauney, Gigant ou Le Loutre à Ploudiry.

En fait, tous ces papetiers normands, des évêchés d'Avranches et de Coutances, après une invasion pacifique de la Basse-Bretagne, vivaient en vase clos dans la région qui s'étend de l'Elorn aux rivières morlaisiennes, avec des îlots à Briec, Kerfeunteun, Bannalec, Melgven, où existaient des moulins. Ils arrivaient chez nous, en milieu rural, ignorant le breton, et se mariaient entre eux, soit dans le pays, soit dans un évêché voisin. Ainsi, Jean Poitevin, de Tonquédec, en Trégor, vint à Pleyber-Christ épouser Marguerite Chevalier; Pierre Chatel, de Sainte-Cécile, évêché de Coutances, s'unit à Ploudiry, à Julienne Gaunay, de Périers, également dans l'évêché de Coutances; Françoise Le Loutre, de Ploudiry, se maria à Toussaint Bauchin, papetier à Melgven (2).

Ces unions étaient facilitées par le fait que les jeunes allaient souvent se perfectionner dans leur métier dans d'autres moulins que le moulin paternel. Par exemple, Maurice Lemaître, de Pleyber-Christ, épousa le 9 février 1733

(1) Tome I, in-8°, Saint-Brieuc, Guingamp.

(2) Arch. dép. du Finistère, sous-série 3 E, registres paroissiaux de Pleyber-Christ et de Ploudiry.

Marie-Guyonne Le Bon, de Plougonver, en Trégor, alors que tous deux résidaient au moulin de Penanfers, en Ploudiry, où ils étaient employés (3).

⁂

La première mention de l'industrie papetière en Basse-Bretagne est un contrat d'échange de 1499, mentionné par H. Bourde de la Rogerie (4). On exportait le papier fabriqué, de qualité médiocre en général, vers l'Espagne, le Portugal, la Hollande et l'Angleterre. La manufacture de tabacs de Morlaix en employait également.

Les *pillaouers* de La Feuillée et de la montagne alimentaient les moulins en chiffons, chiffons qu'ils vendaient aussi jusqu'en Normandie, puisque dans une *Histoire de l'industrie du Bocage et de la Ville de Vire,* on peut lire: « Les manufactures de cette ville tirent la plus grande partie du chiffon nécessaire de la ci-devant Bretagne ».

Mais venons-en à notre moulin à papier de Penanfers, en Ploudiry, bien qu'il y ait encore beaucoup à dire sur les Normands (entre autres, qu'on leur doit, dans la région, la mode de certains prénoms, comme celui de Marin). Nous n'avons point trouvé de description du moulin de Penanfers dans les inventaires qui mentionnent surtout l'outillage, mais il devait être assez semblable à celui de Can-ar-Hoat, en Pleyber-Christ, qui se présentait sous la forme d'une maison manale, couverte de genêts, comprenant une chambre sur terre, au couchant, avec une écurie et une étable couvertes, tout comme le séchoir à papier, de genêts, au levant (5). Il ne reste aujourd'hui aucune trace du moulin de Penanfers. Même si, il y a quelques années, des ruines existaient encore, la nouvelle route de Landivisiau-Sizun a bouleversé le secteur et seule subsiste la ferme du Ferz, dominant la coulée de l'Élorn, et où, souvent, habitaient les papetiers.

Dans ce moulin, nous allons successivement trouver les familles Huet, Le Loutre, Poitevin, Piton et Le Gigant.

Jean Huet et son épouse Nicole Rouxel, résidant au moulin de Lesquiffiou, en Pleyber-Christ, vinrent, le 1er mars 1636, s'installer à Penanfers, dépendant alors de la terre de Brézal, dont le seigneur leur imposa une chef-rente de 12 livres 10 sols et un champart d'une rame de papier (6). Jean Huet, pour acheter son moulin, avait emprunté de l'argent à un banquier morlaisien, Alain de La Mare, d'origine normande lui aussi. Mais ne pouvant par la suite payer ses dettes, Huet dut lui céder son moulin en 1677. L'acquéreur se félicitait d'avoir fait une bonne affaire (7). Il avait payé

---

(3) *Ibid.*, registres paroissiaux de Ploudiry.

(4) H. Bourde de la Rogerie, *Notes sur les papeteries des environs de Morlaix depuis le XVe siècle jusqu'au commencement du XIXe*, dans *Bulletin historique et philologique,* 1911.

(5) Arch. dép. du Finistère, série B, Daoudour — Pleyber-Christ.

(6) H. Bourde de la Rogerie, art. cit.

(7) *Ibid.*

le moulin 1500 livres environ et le louait 250 livres par an. Lui-même déclarait: « Le tems estant bon, la ferme vaudra 360 livres ». Il déchanta par la suite, car, jusqu'en 1700, le loyer resta à 250 livres et même, durant l'état de guerre avec l'Angleterre, les débouchés pour le papier étant réduits, le loyer passa à 186 livres (8). On transforma ensuite le fermage en une rente convenantière de 220 livres de 1723 à 1731 et de 270 livres de 1731 à 1778. Hélas! les affaires ne furent pas toujours brillantes et les papetiers ne passaient pas pour de bons payeurs.

Jean Le Loutre succéda à Jean Huet. Maître papetier, il épousa Catherine Gauné qui lui donna au moins treize enfants, tous nés à Ploudiry, entre 1688 et 1713 (9). C'est dans cette paroisse qu'il décéda, le 20 octobre 1724, âgé de soixante et un ans, sans le secours des sacrements de l'Église. On en lit la cause dans le registre des décès de 1724: « Pour avoir négligé de bonne heure d'avertir de les lui administrer, après quoi, il s'est trouvé trop tard que le prêtre qui a été requis n'a pas eu le temps de se rendre à son logis qu'il n'eut expiré ». Il fut cependant inhumé religieusement, car, après le décès de Jean Le Loutre et de son épouse, une vente eut lieu, le 22 février 1726, à la demande des créanciers et sur les 137 livres 17 sols 9 deniers qu'elle rapporta, l'abbé François Paugam, qui célébra la cérémonie religieuse, réclama 27 livres. Pour sa part, Nicolas Derrien, collecteur d'impôts, demanda 4 livres pour la capitation et 45 sols pour les tailles de l'année passée (10). Lors de l'inventaire, Le Loutre ne possédait que deux chevaux, dont un hors d'âge, et une vache. De son vivant, Jean Le Loutre eut des démêlés avec ses compagnons au sujet des salaires et une bagarre détermina l'intervention de la maréchaussée, le 19 juillet 1704 (11).

De Jean Le Loutre, le moulin passa à son fils aîné, Gilles, qui épousa à Pleyber-Christ, le 2 février 1713, Isabeau Poitevin (12). Le temps de lui donner deux enfants, Catherine (1724-1725), et Jean (qui, plus tard, devint maître papetier à Taulé et épousa à Saint-Thégonnec, le 29 janvier 1740, Marguerite Gourmelon [13]), et Isabeau décéda, le 29 octobre 1725, âgée de vingt-neuf ans. Il s'unit alors, le 8 juillet 1727, à Julienne Martin, originaire de Pleyber-Christ. En troisième noces, il épousa Anne Chapalain, de Sizun. En 1731, Gilles Le Loutre se vit saisir et ses biens furent vendus.

---

(8) *Ibid.*

(9) Arch. dép. du Finistère, sous-série 3 E, registres paroissiaux de Ploudiry: Gilles (1688); Françoise (1690); Martin (1692); Jean (1694); Marie (1695); Yves (1696); Nicolas (1699); Michel (1700); Jeanne (1702); Marie (1704); Anne-Marie (1706); Marie-Anne (1711); Guillaume (1713).

(10) A. Le Berre, *Une paroisse de l'évêché de Léon au XVIII^e siècle. Etude de la société, de l'économie et de la démographie de l'ancienne paroisse de Ploudiry*, Brest, 1967 (Université de Bretagne occidentale, mémoire de maîtrise).

(11) A. Favé, *Episodes et anecdotes*, dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XXXVI, 1909, p. 107-108.

(12) Arch. dép. du Finistère, sous-série 3 E, registres paroissiaux de Pleyber-Christ.

(13) *Ibid.*, registres paroissiaux de Saint-Thégonnec.

La famille Poitevin prit la suite (et non Piton, comme l'indique par erreur Louis Le Guennec [14] qui ne fait que reprendre Bourde de la Rogerie). Les Poitevin viennent de Pleyber-Christ où Jean, fils de Guillaume et de Julienne Cordier, a épousé, le 6 février 1694, Marguerite Chevalier (15). Il décède chez son fils Jean qui tient le moulin de Penanfers, le 17 février 1741. Le fils, veuf de Marie Gigant, épouse, le 17 janvier 1740, Anne Soulivier, décédée le 3 mai 1744 et veuve d'Eustache Tohe, de Sizun, qu'elle avait épousé à l'âge de dix-sept ans. En troisième noces, il s'unit à Marie Maguérès, de Ploubezre, depuis deux ans à Taulé et qui lui donna quatre enfants de 1745 à 1750 (16). Le rôle de capitation de 1744 nous apprend que Jean Poitevin paie alors 8 livres de contribution et qu'il est assisté de deux compagnons payant, eux, 2 livres 4 sols, de deux valets et de plusieurs servantes (17).

L'un de ses compagnons est Marin Piton qui épouse à Ploudiry, le 26 août 1733, Marie Nédélec. Il y est toujours en 1760 et paie alors 30 livres 10 sols de capitation (18). Il vient de Saint-Thégonnec, tout comme son frère Yves, époux de Marie Daougabel, qui s'installe comme maître papetier avant 1751.

Au moins huit enfants naissent à Ploudiry, entre 1751 et 1766 (19). Yves Piton décède en août 1782. A son décès, l'inventaire de ses biens s'élève à 2485 livres 18 sols, mais l'inventaire du matériel n'était que de 136 livres 18 sols. Il est vrai que seules les formes (châssis de bois de la dimension d'une feuille de papier ou de carton) lui appartenaient. On note dans l'inventaire:

— 1 paire de formes de Lamballe: 30 livres
— 1 paire de formes d'écu: 18 livres
— 1 autre paire de formes « toille »: 12 livres
— 1 paire de formes de Gênes: 8 livres
— autre forme de battard: 12 livres
— deux paires de formes « pot »: 12 livres
— 1 paire de formes tresse: 3 livres (20).

Le travail dans le moulin ou alentour n'allait souvent pas sans risques. Ainsi, dans le registre des décès de 1730, on relève: « Le dixième jour d'août mil sept cent trente, Guillaume Nicolas, compagnon au moulin à papier, âgé de 22 ans, est mort en la communion de l'église catholique d'un coup fatal de

(14) L. Le Guennec, *Choses et gens de la Bretagne d'autrefois*, Quimper, 1976, p. 237 (Papeteries et papetiers).

(15) Arch. dép. du Finistère, sous-série 3 E, registres paroissiaux de Pleyber-Christ.

(16) *Ibid.*, registres paroissiaux de Taulé.

(17) *Ibid.*, registres de la capitation, Ploudiry.

(18) *Ibid.*, registres paroissiaux de Ploudiry.

(19) *Ibid.* Marie-Jeanne (1751); Yves (1752-1754); François (1754); Yves (1755); Yves (1763); Jean-Marie (1760); deux filles ondoyées par leur oncle Michel le 12 décembre 1766.

(20) *Ibid.*, série B, cour de Landerneau, inventaires de Ploudiry, 1717-1727.

la barre de la vis, et le lendemain, par permission de justice, a été enterré en l'église de Ploudiry, en présence de Gilles et Jean Le Loutre et Jean Durant, tous trois dudit moulin... » (21).

Les accidents étaient d'ailleurs assez fréquents dans les moulins de la région. Le 22 février 1750, Nicolas Poman, 16 ans, était tué par la roue du moulin de Roudougoalen, en Pleyber-Christ (22), se noyant dans la rivière du moulin. Se noyait également, Guillaume Gorju, 4 ans, en 1780, dans le ruisseau du moulin de Rosenvern, en Pleyber-Christ (23) et Louis Georget, 63 ans, le 14 octobre 1786, dans l'étang du moulin Quirin, en Pleyber-Christ, alors qu'il revenait de Morlaix, pris de boisson (24).

Il arrivait que la monotonie de la vie quotidienne fût troublée par un fait divers. Ainsi, le 27 octobre 1774. Cette nuit-là, vers minuit, Maurice Le Moal, 56 ans, compagnon papetier, demeurant à Lampaul-Guimiliau, couchait dans la chambre du moulin du Fers, chez Yves Piton; réveillé par un bruit insolite, il réveilla à son tour ses compagnons, lesquels se saisirent d'un jeune homme, Yves Goavec, 25 ans, laboureur, habituellement domicilié chez son père, Ollivier Goavec, au Quivit, en Lannédern. Les témoins, Yves Piton, 22 ans, fils d'Yves, maître papetier, François Barbot, 48 ans, garçon papetier demeurant à Pont-Christ, Vincent Testard, 21 ans, garçon papetier, Pierre Bellegou, 51 ans, journalier de Commana et François Le Verge, 29 ans, domestique au moulin, assistèrent à la fouille du voleur qui s'était approprié deux blagues de tabac, un couteau et un écu de 3 livres. Il avoua être venu à la foire de Sizun « pour y chercher condition ». Auparavant, il avait été deux ans domestique près du château de Brézal (25). La sentence, malheureusement, est absente du dossier.

En 1776, le moulin fonctionnait sous la direction de Gilles Gigant, d'une famille originaire du diocèse d'Avranches, et dont l'un de ses membres tenta, sans succès, de monter sur les rives de l'Elorn, en la commune de La Roche-Maurice, un grand moulin à papier employant une vingtaine d'ouvriers. A cette famille appartenait Julienne Gigant, née à Pont-Christ, le 13 juin 1764, religieuse, guillotinée à Brest le 9 juillet 1794.

Que devint par la suite le moulin? Un rapport du sous-préfet de Morlaix, en 1829, le signale toujours en activité mais le situe, par erreur, en Locmélar. Le début du XIX[e] siècle amena la mort de cette industrie artisanale pour faire place à des moulins plus importants, véritables usines (Quimperlé, Cascadec, etc.). Mais, pendant plusieurs siècles, elle avait contribué, avec la toile et le cuir, à faire la richesse du haut Léon.

---

(21) *Ibid.*, sous-série 3 E, registres paroissiaux de Ploudiry.

(22) *Ibid.*, registres paroissiaux de Pleyber-Christ.

(23) *Ibid.*

(24) *Ibid.*

(25) *Ibid.*, série B, cour de Landerneau, procédures criminelles, 1773-1775.

GWENNOLE LE MENN

Bibliographie bretonne
Qui furent les premiers imprimeurs de Quimper (XVII[e] siècle) ? Leurs impressions*

E. — Romain Malassis I

1. — Cette famille d'imprimeurs est, elle aussi, originaire de Rouen. Romain Malassis, fils d'un autre libraire à Rouen, naquit en cette ville vers 1637 ou 1639 (il déclare avoir soixante-quatre ans à l'enquête de 1700-1701, mais est âgé de soixante-six ans à sa mort en 1705 !). Il y fit son apprentissage pendant huit ans, travaille ensuite à Lyon, puis à Dijon chez l'illustre Pierre Palliot. Selon Delourmel, il fut reçu imprimeur à Rouen « à l'âge de trente ans et, en 1673, il y imprimait une édition d'Horace » (37).

Il arrive à Quimper, en 1675 selon Lepreux, donc âgé d'environ trente-six à trente-huit ans, et y ouvre « une officine d'imprimerie et de librairie, qu'il soutint avec fruit, malgré la concurrence, après avoir obtenu le titre d'imprimeur du diocèse » (38).

Il était marié à Catherine Borelly (Burelly dans l'index de D. Bernard et dans l'article de Delourmel qui donne 1663 comme étant la date de son mariage [39]). Ils ont eu plusieurs enfants. A Quimper naissent : Marie-Anne (8 juillet 1679, Saint-Sauveur ; selon Delourmel [voir son tableau] elle est née le 12 juillet 1679, et il signale qu'elle épousa, le 11 octobre 1691, François Le Bret, pilote entretenu, puis en secondes noces Claude Chazel, marchand de vins en gros à Brest.

---

* Voir la première partie de cet article dans le *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 1978, t. CVI, pp. 161-181.

(37) DELOURMEL [4], *L'imprimerie*, p. 7. Voir la note suivante.

(38) Sur cette famille qui a exercé à Rouen, Alençon, Brest et Evreux, voir LEPREUX [15], *Gallia*, p. 184-189, et t. III (Normandie), QUENIART [20], *L'imprimerie*, p. 34, 231. Voir aussi *la Dépêche de Brest et de l'Ouest* (lundi 6 juin 1927, p. 3, col. 2-3 ; lundi 20 juin 1927, p. 3, col. 1-3), l'article d'Ollivier LODEL, *Les premiers imprimeurs brestois*. Ce Lodel est Louis Delourmel, l'auteur de l'étude [4], *L'imprimerie à Brest. Les Malassis (1685-1813)*. Voir OLLIVIER [17], *Catalogue*, p. 353.

(39) DELOURMEL [4], *L'imprimerie*, p. 19

Signalons qu'elle assiste en 1690 au troisième mariage de son père), Anne (30 septembre 1682, Saint-Sauveur) et Jean (5-14 mars 1686, Saint-Sauveur). Cette dernière naissance a dû être fatale à la mère qui meurt une semaine après (12-13 mars 1686, Saint-Sauveur). Ce dernier enfant, Jean (40), deviendra, en 1708, imprimeur à Evreux.

Mais Malassis avait eu d'autres enfants avant d'arriver à Quimper dont un fils Romain qui, enfant, avait été reçu maître à Rouen en 1669, et qui prendra la succession de son père ; une fille Marie-Magdeleine qui épousa à Brest, le 14 octobre 1693, François Vigouroux « maître ferblanquier » (41) ; une fille Catherine qui épouse Olivier Drillet, neveu de l'imprimeur morlaisien Nicolas Dubrayet (42), chez qui il dut faire son apprentissage avant de travailler comme compagnon chez Malassis dont il épousa la fille Catherine le 10 février 1681 (Saint-Sauveur).

C'est Olivier Drillet qui, aussitôt après son mariage, va aller ouvrir à Brest la première imprimerie qu'ait connue cette ville, probablement à l'instigation et avec l'aide pécuniaire de son beau-père. Il édite en 1681 les « Lettres patentes de Louis XIV, données à Versailles au mois de juillet 1681 », impression qu'il signe « A Brest, de l'imprimerie d'Olivier Drillet, imprimeur du Roi, 1681 » (43).

Mais Malassis semble avoir considéré cet atelier comme une succursale de sa maison, et devait s'y rendre souvent. C'est sous son nom « Malassis, imprimeur & Libraire de la Marine » qu'il édite à Brest, en 1685, un « ABREGE' / DU / PILOTAGE / *Pour servir aux Conférences d'Hydro-/graphie, que le Roi fait tenir pour / ses Oficiers* de *Marine./* (armes royales) / A BREST, / De l'Imprimerie de

---

(40) Sur Jean Malassis, imprimeur à Evreux (1708-1790), voir LEPREUX [14], *Gallia*, t. III, p. 413-414. Il se marie le 29 novembre 1708 à Evreux et est désigné comme fils de « feu » R. Malassis et de Catherine Borelly.

(41) DELOURMEL [4], *L'imprimerie*, tableau.

(42) Sur Drillet, voir LEPREUX [15], *Gallia*, p. 173-174, et surtout LE GUENNEC (*La Résistance - Croix de Morlaix*, 14 novembre 1925, col. 1-5), qui dans son article *Mathurin Despancier et Nicolas du Brayet, imprimeurs à Morlaix (1631-1675)*, donne de précieux renseignements sur l'imprimeur morlaisien Dubrayet, renseignements que je résume ici, car ils complètent ceux de Lepreux : Nicolas du Brayet épouse Roberte Drillet le 9 février 1640 (Saint-Mathieu). Son épouse meurt le 17 août 1658 sans lui avoir donné d'enfant. Il se remarie, à cinquante-six ans, le 28 novembre 1671 (Saint-Mathieu) avec Marie Thuillier, âgée de quarante-six ans et veuve de feu écuyer Jean de Ploësquellec, lui aussi imprimeur à Morlaix. Dubrayet meurt le 2 février 1675 (Saint-Mathieu), âgé de soixante et un ans. N'ayant pas d'enfant, semble-t-il, il avait légué son atelier à Anne Drillet, une nièce de sa première femme, qui avait épousé en 1671 Josué-René Tirefort, qui sera le successeur de Du Brayet (sur cet imprimeur, voir LEPREUX [15], *Gallia*, p. 198, et L. LE GUENNEC, *Josué-René Tirefort de La Frégère, imprimeur à Morlaix (1671-1701)*, dans *La Résistance*, 2 janvier 1926, p. 2, col. 1-5). Le Guennec donne Olivier Drillet comme étant le frère de Renée Drillet, tous deux enfants de François Drillet, sieur de Rochereau, et de Jeanne Auffray. Le Guennec fournit aussi des détails sur Nicolas, autre frère de Renée Drillet.

(43) DELOURMEL [4], *L'imprimerie*, p. 9 et note.

Malassis, Impri-/meur & Libraire de la Marine./ M.DC.LXXXV. / *Par ordre de Sa Majesté* » (44). Son gendre était toujours vivant, semble-t-il, puisque Catherine Malassis est marraine le 2 février 1686 et donnée comme « femme de Drillec » (*sic*).

Malassis, veuf depuis mars 1686, s'était remarié le 18 août, à Recouvrance, avec Fiacre Puel. Dans l'acte de mariage Malassis est donné comme « imprimeur de Monseigneur l'illustrissime et révérendissime evesque de Cornouaille et du Roy, demeurant ordinairement à Quimper » (45). Sa nouvelle femme était de « Quilbignon ». Il quitte alors Quimper et travaillera désormais à Brest où, imprimeur de la Marine et de la Ville, avec l'aide de ses deux fils Jean et Charles, il utilisera deux presses, au 65 de la Grand-Rue, qui s'appelait alors rue de Seuil.

Malassis se remarie une troisième fois, le 13 avril 1690, avec Jeanne Boucher, fille de Nicolas Boucher, un épicier de Paris, et de Marie de Grouchy. Il meurt le 8 septembre 1705, laissant une veuve et cinq enfants (46). Celle-ci continuera à gérer l'imprimerie jusqu'à sa mort le 28 avril 1711. Elle sera remplacée par son beau-fils, fils aîné du premier mariage de son mari, qui était imprimeur des armées navales, et qui lui-même décédera en 1725 (4-5 mai 1725). Sa veuve, Anne Heraud, puis son fils Romain-Nicolas, son petit-fils Romain-Nicolas, son arrière petit-fils Romain-Guy-Marie continueront à imprimer à Brest jusqu'en 1813.

2. — *Les impressions quimpéroises de Romain Malassis I*

1679 DICTIONNAIRE / ET / COLLOQUES / FRANÇOIS-BRETON. / Traduit de François en Breton, par / G. QUIQUER, natif de Roscof ; / Livre tres-necessaire pour l'intelli-/gence des deux Langues. / Reveu, corrigé & augmenté en / cette derniere Edition. / (fleuron) / A QUIMPER-CORENTIN, / Chez ROMAIN MALASSIS, Imprimeur / & Libraire du Diocese. 1679.

1679 AN TEMPL / CONSACRET DAR PASSION / IESVS-CHRIST, / Batisset gant ar Speret Glân er ga-/lon ar Christen devot. / *Composet gant an Tat* IULIAN MANER / *Religius eus ar compagnunez IESVS.* / Dediet dan Autrou Illustrissim Escop a Kem-/per ha Comt a Querné. / *Corriget eus a cals à fautou, hag augmentet à / nevez en Edition diveza man.* / (fleuron) / *E KEMPER,* / Gant ROMEN MALASSIS, Imprimer ha / Librer eus an Escopti Querné. / —— / *M.DC.LXXIX.*

1680 Doctrinal / Ar Christenien E / Brezonec. / Ha Buez. sant Paul, Escop, Ha / Patron Eux A Leon. / Composet, gant Breuzr Bernard ar Speret Santel, / Religius Carmes, guinidic a l'Esnevenn, ha di-/viset é péder quefren, é furm a dialog, entré ar / mestr

(44) *Ibid.*, p. 10.

(45) *Ibid.*, p. 9. L'acte est reproduit *in extenso.*

(46) *Ibid.*, p. 12.

hac an Disquibl, dre gourchemen an Autrou eux á Leon. / (...) / E Quemper-caurintin/. E ty R. Malassis, Imprimer ha Librer / eus an Escopti Querne. / M.DC.LXXX.

(Selon une description de D. Bernard, Arch. dép. du Finistère, 110 J 132.)

1680 (haut de page déchiré) [PROPRIO] / SANCTORUM / DIOECESIS CORISOPITENSIS / SEU CORNUBIENSIS. / *Authoritate Illustrissimi ac Reveren-/dissimi D.D. FRANCISCI* / DE COETLOGON Epis-/copi Corisopitensis & Comi-/tis Cornubiensis recogni-/tum, Romanóq ; usui / accuratiùs confor-/matum. / (fleuron : un saint et une sainte se faisant face) / CORISOPITI, / Ex Typographia ROMANI MALASSIS, / hujus Diœcesis Typographi / & Bibliopolæ. / ——— / M.DC.LXXX.

1682 INDULGENCE PLENIERE / (...) / le 17. Février 1682. (...) A Quimper, Chez R. MALASSIS, Imprimeur du Diocese.
Affiche.

1683 DE PAR LE ROY / EXTRAICT DES REGISTRES DU GREFFE / Du Siege de l'Admirauté à Quimper. / *Du Mercredy dixseptiesme Mars mil six cent quatre-vingt trois* (...) A Quimper de l'Imprimerie de ROMAIN MALASSIS, Imprimeur du Roy & du Diocese.
Affiche.

F. — Un procès entre imprimeurs

Parmi les papiers de La Borderie (47) se trouve la copie de plusieurs factums concernant un procès dont voici un résumé.

L'imprimeur Guillaume Le Blanc père meurt le 11 juin 1690. Il laisse une veuve, Adelice Mazeas, et plusieurs enfants. Parmi ceux-ci se trouvent un fils, Guillaume, et deux filles, Françoise et Germaine, la première mariée à Gauthier Buitingh et la seconde à Joseph Noel, sieur des Vergers. Les trois hommes sont imprimeurs-libraires à Quimper. La veuve vend l'imprimerie et magasin à son fils Guillaume le 5 octobre 1690 pour la somme de 4 335 livres. Lorsque celui-ci vient le jour suivant prendre possession de son bien, il constate qu'il manque la meilleure partie du matériel. Depuis la mort du père jusqu'à ce jour, la veuve avait la clef de l'imprimerie qui était utilisée par Noel. Guillaume fait aussitôt un acte de révocation et demande restitution et dommages-intérêts. Une sentence de la Cour des regaires de Quimper, du 15 février 1693, demande que les objets soient rendus, le prix restant 4 335 livres. Et un long procès, qui va durer au moins cinq ans, va confronter violemment Guillaume à sa mère, sa sœur et son beau-frère. Il va devant le parlement. Guillaume estime à 1 200 livres la valeur du matériel enlevé. Il accuse Noel et sa femme d'influencer sa mère qu'ils hébergent, celle-ci ayant un faible pour sa fille Germaine, épouse de Noel. Buitingh, premier gendre, s'est accommodé avec la

(47) Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, 1 F 972.

veuve. Il possède d'ailleurs une imprimerie complète et n'a donc pas les problèmes de Guillaume, imprimeur sans imprimerie. Celui-ci a quelquefois travaillé et fait travailler, mais en utilisant le matériel de Buitingh. Parmi les pièces qui ont disparu : une grande presse, un rouleau, des lettres, un des trois marbres. Noel dit que celui-ci lui appartenait par contrat de mariage. Mais l'exhibition de cet acte (du 20 juin 1688, soit trois jours avant son mariage) montre que c'est faux. On en arrive à faire jurer Mazeas et Noel en présence du Saint-Sacrement. Les contradictions des serments sont énumérées. Il serait intéressant qu'un Quimpérois fasse des recherches dans les archives de sa ville (série B ?) où se trouvent peut-être des pièces concernant ce procès qui s'est déroulé vers les années 1690-1695.

La lecture des factums donne plusieurs détails intéressants pour l'histoire de l'imprimerie. Je relève par exemple que Noel a édité des « Heures », mentionnées à propos des « figures qui sont au commencement de chaques Heures et deux Matines », qu'il a fait travailler un imprimeur nommé La Hue. Il est mentionné l'existence de lettres gravées par Guillaume Beuzit lors du vivant de Guillaume père, etc.

Il n'est pas dit qui a gagné le procès. En 1706, Noel est encore mentionné comme « imprimeur libraire ». Il est toujours à Quimper en 1710 au décès de son fils Claude, âgé de trois ans.

Quoi qu'il en soit, ce procès opposant un fils à sa mère, l'obligeant à jurer devant le Saint-Sacrement, en plus de la fâcheuse publicité qui s'ensuivit, n'a fait qu'affaiblir les deux opposants. On verra que la mauvaise qualité des impressions quimpéroises amènera l'évêque de Quimper à faire venir un Marseillais qui rapidement deviendra le premier imprimeur et même le seul imprimeur de Quimper.

G. — Les imprimeurs quimpérois après Guillaume Le Blanc I

1. — *Gauthier Buitingh*

Gauthier Buitingh (47 *bis*) est natif de Groningue (48) en Hollande. Il déclare avoir cinquante-quatre ans lors de l'enquête de 1700-1701, et a donc dû naître vers 1647. Vers sa vingtième année, donc vers 1667, il quitte son pays où il avait appris la profession d'imprimeur et travaillé comme compagnon. Il passe deux ans à Paris (1667-1669 ?),

---

(47 *bis*) La graphie du nom de cet imprimeur varie souvent. On trouve le prénom Gaulter, Gaultier, Gualter. Le nom de famille est écrit Buitingh, Buitinch, Buitinck et même, par erreur, Buitnigh. Les ouvrages que j'ai vus sont signés Gualter Buitingh.

(48) En néerlandais Groningen, forme donnée dans son acte de mariage selon D. Bernard. Le Guennec [13], *Quatre générations...*, p. 76, cite : « Honorable homme Gaultier Buitinck, natif de Groningue, en Hollande, instruit dans la foy ortodoxe et baptisé par le Révérend Père Thadée de Weirings de la Compagnie de Jésus, missionnaire dans ce pays ».

sept ans à Rennes et à Vannes (1670-1676 ?), avant de se rendre à Quimper où il entre (en 1677 ?) dans l'imprimerie de Guillaume Le Blanc. Il se marie le 26 septembre 1678 (Saint-Sauveur) avec une des filles de son patron, Françoise, et aussitôt après la célébration de son mariage, ouvre un nouvel établissement typographique (49). Le 24 août 1693 on le trouve parrain de son neveu Guillaume Le Blanc. Il meurt le 21 septembre 1720 (Saint-Sauveur, inhumé le 22), peu après sa femme (25-26 mai 1719, Saint-Sauveur), qui lui avait donné huit enfants, six filles et deux fils : Anne (18 juin 1679, Saint-Sauveur), Adelice-Ursule (20-23 mars 1681, Saint-Sauveur, 8-9 octobre 1697, Saint-Sauveur), Germaine-Guillemette (3 mai 1682, Saint-Sauveur, 18-19 août 1707, Saint-Sauveur), Guillaume (16 janvier 1684, Saint-Sauveur), Marie (8 avril 1685, Saint-Sauveur), Marie-Thérèse (20 novembre 1687, Saint-Sauveur, 16-17 avril 1704 [âgée d'environ seize ans], Saint-Sauveur), Françoise (22 septembre 1691, Saint-Sauveur), Laurent-Julien (1er juin 1693, Saint-Sauveur).

Une des filles de Buitingh, Germaine-Guillemette, se marie le 31 octobre 1706 (50) avec Jean-Baptiste Duchesne, imprimeur d'origine parisienne.

C'est vers la fin de 1678 que Buitingh s'installe comme imprimeur. Il le restera jusqu'à sa mort (51). On peut donc admettre qu'il a exercé de 1678 à 1720, soit pendant quarante-trois ans. Dans son acte de décès il est qualifié de « maître imprimeur et libraire ». Cependant il a fini comme simple compagnon. Lepreux écrit : « Il eut d'abord quelques labeurs et travailla notamment pour l'évêque et pour le collège des jésuites, mais peu à peu ses affaires diminuèrent et, après l'arrivée de Jean Périer [en 1693], elles ne tardèrent pas à tomber à rien. Il avait encore, lors de l'enquête de 1700-1701, une presse à imprimer et deux presses à reliure (52) [Périer à ce moment-là « ne possédait encore qu'une » presse et n'occupait encore qu'un compagnon (...) et deux apprentis (...) » (53)], il s'en débarrassa quelques années plus tard et s'embaucha comme simple compagnon, chez son ancien rival Périer, car il n'y avait

---

(49) Renseignements donnés par Lepreux qui n'indique pas la date du mariage, mais donne 1677-1720 comme époque d'exercice.

(50) D. Bernard n'indique pas l'année. Le Guennec [13], *Quatre générations...*, p. 76, donne 1706 et comme prénom Guillemette-Anne. Lepreux [15], *Gallia*, p. 175, n. 4, donne 1716 par erreur, après avoir signalé que la femme de Duchesne est morte en 1707 (p. 175), et donne ailleurs 1706 (p. 167).

(51) 21-22 septembre 1720. Le Guennec [13], *Quatre générations...*, p. 76, donne 11 septembre, mais Bernard et Lepreux indiquent le 21. A la naissance de sa fille Marie-Thérèse (1687) il est « Maitre libraire et imprimeur de Mr de Quimper, évêque de Cornouaille », à celle de Françoise (1691) il est « maître libr. et imprimeur », à celle de Laurent-Julien (1693) il est « imprimeur et marchand libraire du diocese et college », à la mort de sa femme (1719), « imprimeur et libraire », et à sa mort il est «maitre imprimeur et libr. ».

(52) Bibl. nat., Ms. fr. 22125, fol. 260, selon Lepreux [15], *Gallia*, p. 167, n. 1. A cette date, en 1701, Buitingh et sa femme habitent rue Verdelet selon une note de D. Bernard (Arch. dép. du Finistère, 110 J 40).

(53) Lepreux [15], *Gallia*, p. 191.

guère de travail non plus dans l'atelier de son beau-frère Leblanc. Buitingh décéda dans cette situation (...) » [54]. Le 22 juin 1716, Jean Périer — contre une demande de Guillaume Le Blanc — estime qu' « il n'y a que deux imprimeurs à Quimper : Gautier Buithing et lui, Perier » (55). Et le 16 septembre de la même année le procureur de Quimper signale « que le nommé Buting, aussi ancien imprimeur, ayant esté dérangé dans ses affaires, ne travaille plus qu'en qualité de compagnon chez led. Périer » (56). Signalons encore que Guillaume Le Blanc, le beau-frère de Buitingh, dans une requête qui entraîna un arrêt du 26 juin 1717, expose que Périer « a fait imprimer sous le nom du nommé Buithing, son compagnon imprimeur : l'*Imitation de Jésus-Christ, ou Maximes spirituelles,* contenant 23 feuilles, dont le suppliant rapporte un exemplaire, où ne se trouve aucun privilège ni permission d'imprimer » (57).

2. — *Les impressions de Gauthier Buitingh*

1687 Actions de Graces rendües dans le Collége de la Compagnie de Jesus à Quimper, pour le Rétablissement de la santé du Roy. A Quimper, chés Gaultier Buitingh, Imprimeur et Libraire du Diocese, 1687. Par l'ordre de Monseigneur l'Evêque. In-16, 128 p. Suit l'épitre dédicatoire à Mgr de Coetlogon, signée : « D.J. ». De la p. 47 à 107 se trouve un discours du P. Ploumier.

C'est une seconde édition : la description des fêtes parut d'abord à part. (Selon SOMMERVOGEL, t. VI, col. 1344, et t. XI, col. 983 : « Actions de grâces rendues dans le college de la Compagnie de Jesus à Quimper pour le rétablissement de la santé du Roy. Quimper, Gaultier Buitingh, 1687, in-32, 124 p. »).

1687 AMBROISE de Quimper (Le P.). — Panégyrique du Roy prononcé le second dimanche de carême dans l'église des RR.PP. capucins de Quimper, par le R.P. Ambroise de Quimper... où le *Te Deum* fut chanté en action de grâces pour le rétablissement de la santé de Sa Majesté. 1687. — *Quimper, impr. de G. Buitingh* (s.d.). In-4°. Pièce.

(Selon le catalogue de la Bibliothèque nationale.)

1688 TRAGEDIEN SACR, / Commancet en Jardin an Olivet / beté Menes Calvar. / PE MEDITATION / VAR PEP MISTER A BASSION / hon Salver JESUS-CHRIST. / *Pe hini à so representet gant ar Bælec, ho lavaret an Offeren.* / Composet ha dresset é rim evit glorifia Doué / hac ober froez mat, hac or profit ves à me-/rito ar Maro ha Passion hor Salver, gant / DOM JAN CADEC, Bælec natif à Bares / Plousal, en Escopty Treguer. / *Dresset ha corriget ha neves gant M.P.D.* / (gravure : le Christ,

(54) *Ibid.*, p. 167.

(55) *Ibid.*, *Documenta*, p. 61-62. Selon D. Bernard (Arch. dép. du Finistère, 110 J 40), Buitingh était imprimeur du collège en 1695 et 1712. Dans ce cas, il est devenu compagnon chez Périer entre 1712 et 1716.

(56) *Ibid.*, p. 93, n. 2.

(57) *Ibid.*, *Documenta*, p. 61-62.

la tête auréolée, devant plusieurs apôtres agenouillés) / *E QVEMPER,* / Gant GUALTER BUITINGH, Imprimer / ha Librer eus an Escopti Guerné. 88.

1689 DOCTRINAL / AR CHRISTENIEN / E' BREZONEC. / HA BUEZ SANT PAUL, ESCOP, HA / PATRON EUX A LEON. / Composet gant Breuzr Bernard ar Speret Santel, Religius / Carmes, guinidic à Lesneven ; ha diviset é peder Que-/fren, é form à dialog entré ar Mæstr hac an Disquibl, dre Gourc'hemen an Autrou eux à Leon. / (...) / E QUEMPER-CAURINTIN, / Gant GUALTER BUITINGH, Imprimer / ha Librer eus an Escopti Querné. 1689.

1695 ? (vignette) / D.O.M. / NULLAM PROVINCIAM / AREMORICA / DIGNIOREM CUI PRÆFICERETUR / SER. PR. COMES TOLOSANUS. / NULLUM PROREGEM / SER. PR. COMITE TOLOSANO / DIGNI OREM QVI / PRÆFICERETVR / AREMORICÆ / DEMONSTRABIT / ORATOR / COLLEGII CORISOPITENSIS / SOCIETATIS JESV / *In Aulâ Collegi die 13. Novem* (fin du mot déchiré) *1695. horâ post meridiem tertiâ.* // CORISOPITI, Apud G. BUITINGH, Collegii Soc. JESU Typog. & Bibliop.

(Affiche, dont le texte est donné ici en entier.)

1696 LE PARFAIT / MISSIONNAIRE / *OU* / INSTRUCTIONS TRES-UTILES / à tous les Prêtres, pour travailler / avec fruit à la vigne du Seigneur. / *Par un Prêtre Missionnaire.* / (fleuron : IHS dans le cœur d'une fleur) / A QUIMPER, / Chez GAULTIER BUITINGH, / Imprimeur & Libraire du Diocese, / & du College. 1696.

L'auteur est très probablement le R.P. Le Roux, jésuite. Cf. p. 357 n. ch. du livre : « composé par le R.P.L.R.J. ».

1697 1698 Instructions de la mission sur les sacrements de Pénitence et d'Eucharistie composées par le R.P. le Roux, de la Compagnie de Jesus. A Quimper, chés Gaultier Buitingh, Imprimeur et Libraire du college, 1697, in-12, 371 p.

Selon SOMMERVOGEL, t. VII, col. 249. C'est aussi la date indiquée par une note de La Borderie (Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, 1 F 972) : Instruction de la Mission sur les Sacrements... par le R.P. Le Roux... A Quimper, chez Gaultier Buitingh Imprimeur et Libraire du College. 1697.). Voir encore : « Une note envoyée par M. Gaultier du Mottay décrit (...) *Instructions de la Mission sur les Sacrements de Pénitence et d'Eucharistie,* du même auteur, imprimé au même lieu chez le même Buitingh en 1698 » (*Bulletin de la Société des bibliophiles bretons et de l'histoire de Bretagne,* 5e année [1881-1882], Nantes, séance du 6 septembre 1881, p. 16). C'est aussi 1698 qu'indique LE GUENNEC, *Quatre générations...,* p. 76. Il est probable que l'une des deux dates, 1697 ou 1698, est fausse.

S. date ORÆSONOU / DA VEZA LAVARET / DIOUS AR MINTIN, / HA / DIOUS AN NOS, / PA / GLEVER AN OFFEREN, / QUENT HA GOUDE' / AR COMMUNION, / evel ma desquer er Retræt / hag er Missionnou. / (fleuron : IHS dans un soleil, le tout dans un cadre orné) / E QVEMPER, / Gant GUALTER BUITINGH, Imprimer / ha Librer eus an Escopty ha d'ar Colleg.

S. date CANTIC SPIRITUEL / en enor d'an Autrou / ST. JULIAN. (...) *E Kemper,* gant G. Buitingh Imprimer.

Cantique de 16 pages.

S. date *Cantic voar ar buhez ar mab Prodic, — é Quimper, gant* Gaulter BUITINGH, *imprimer ha librer eus an Escopty.*

Selon LUZEL, *Bulletin de la Société archéologique du Finistère,* t. XVIII, 1891, p. 91. Indication reprise par OLLIVIER, *Catalogue,* p. 66.

S. date RITUS / SACRAMENTA / Administrandi & quædam Officia / Ecclesiastica peragendi. / *De mandato Illustriss. & Rever. Do-/mini* FRANCISCI DE COËT-/LOGON, / *Episc. Corisopitensis, & / Comitis Cornubiensis, Diœc. ex / Rituali Rom. extractus.* / In quo habentur Festa quæ in Cornub. / Leonensi, Trecorensi & Venetensi / Diœcesibus sub peccato mortali / convenit observari. / (fleuron : IHS dans le cœur d'une rose) / *CORISOPITI,* / Apud G. Buitingh, hujus Diœcesis Typ.

La préface, signée de l'évêque, est datée du 8 mai 1680.

S. date CANTICOU / SPIRITUEL / HAC INSTRUCTIONOU / profitabl evit disqui an hent / da vont d'ar Barados. / *Composet gant an Tat IVLIAN MANER,* / *Religius eus ar Gompagnunez IESVS.* / Corriget, hag augmentet ganta à nevez / en Edition diveza-man. / (gravure : le Christ debout au milieu d'hommes agenouillés) / *E QVEMPER,* / Gant GUALTER BUITINGH, Im[-]/primer ha Librer d'an Escopty Guerné.

S. date Dans une couverture des Cantiques de Maunoir (imprimé par J. Périer, sans date), j'ai découvert un morceau de cantique signé GUALTER. On peut supposer qu'il s'agit d'une feuille volante imprimée par Gualter Buitingh. Le fragment commence ainsi : « C'huy a so d'in, o ael santel » et finit par « Deoc'hu eo gant Doué roue / Eus ma ené quæz ar miret / Ho tanvadic paour diffennet. / Gant GUALTER ».

3. — *Des Vergers Nouel*

Lepreux cite Noël Desvergiers comme ayant été le premier imprimeur de Quimper, de 1620 à 1634 (58).

Il écrit : « Mes investigations pour retrouver des traces de son séjour dans cette ville, sont demeurées sans résultats », et les preuves qu'il donne de l'existence d'un « Noël Desvergiers ou Des Vergers » sont peu nombreuses :

A. — La date de 1620 qu'il avance repose sur une note de Dom Plaine, qui la tient lui-même du manuscrit d'Ambroise Jausions : « Quimper possédait aussi depuis quelques années un atelier d'impri-

(58) *Ibid.,* p. 172-173.

merie en langue bretonne, témoin le *Mellezou ar Roseru sautel*, qui parut en 1620 chez Noël Desvergiers, *imprimer ha libry* » et une note renvoie au « Mss Jaus., n° 8, p. 25 » (59).

B. — Un autre ouvrage de « Nouel Des Vergers », présenté à la Société des bibliophiles bretons est mentionné, « mais par malchance il ne porte pas de date ». Nous reviendrons sur cet ouvrage, un *Cantic* non daté.

C. — Georges Lepreux écarte l'hypothèse de Dom Plaine, qui estimait que Georges Allienne pouvait avoir pris la succession de Des Vergers, et croit que ce dernier avait cessé d'imprimer quand Michel Machuel vint s'établir à Quimper. D'où la date de 1634 qu'il avance pour la fin d'exercice de Des Vergers « tout en prévenant le lecteur que cela ne repose sur rien d'authentique » (60). Nous avons vu que rien ne permet d'affirmer que Michel Machuel ait commencé à exercer en 1634.

4. — *Les ouvrages de Des Vergers signalés par Lepreux*

Lepreux signale donc deux impressions de Des Vergers :

A. — Le *Mellezou ar Roseru sautel* (lire probablement *Mellezour ar Rosera santel*, « Miroir du Saint-Rosaire »), ouvrage dont aucun exemplaire n'est connu, à ce que je sache.

B. — Le *Cantic var Buhes ar Map Prodic*. Ce texte est mentionné, pour la première fois, le 10 septembre 1886, lors de la présentation de cet ouvrage, faite par L. Prud'homme, devant la Société des bibliophiles bretons (61).

---

(59) PLAINE [18], *Essai*, p. 21. Ce bénédictin de Ligugé a utilisé les notes d'A. Jausions, imprimeur à Rennes de 1836 à 1847. Celles-ci semblaient avoir disparu. Elles n'étaient pas à l'abbaye de Solesme (où elles auraient pu être apportées par son fils entré dans les ordres), ainsi que me l'apprit le R.P. Poras. C'est dans les Archives départementales d'Ille-et-Vilaine que j'ai découvert ces notes manuscrites qui s'y trouvaient sans nom d'auteur : « Notes par X sur l'hist. de l'impr. en Bret. » (1 F 1023, cahiers VIII-X). On y lit (X, p. 11) : « Quemper... Mellezon ar Rosera santel &. — gant Desvergiers Nouel, imprimeur ha librer, 1620, pet. in 12 » (voir aussi VIII, p. 25, « Mellezou, ar Rosera santel [ou sautel ?] &c - Qvemper, gant Desvergiers, imprimeur ha librer, 1620. pet. in-12 »). La date, si elle est en chiffres arabes, est peut-être à lire 1690. Si elle est en caractères romains, on peut penser à M DC XC mal lu M DC XX. Autre hypothèse : le livre n'était pas daté, mais portait une approbation de 1620.

(60) LEPREUX [15], *Gallia*, p. 173.

(61) *Bulletin* [2], 1886-1887, p. 7 : « Exhibitions — par M.L. Prud'homme (...) 4° *Cantio var buhès ar Map Prodic, pehini so meurbet spiritual a profitabl da discueus d'an dut jaouanc da dioual an deboc'h gant ar guin ac ar merc'het.* Var ton *Ar Fals Pinvisic. E Kemper, gant Des Vergers Nouel, imprimeur ha librer* (sans date) ».

On retrouve ce *Cantic* dans un *Catalogue de bons livres anciens et modernes, provenant de la collection d'un bibliophile breton* (62). Ce « bibliophile » n'est autre que L. Prud'homme, dont la bibliothèque a été vendue à sa mort, m'a assuré, en avril 1973, M. le chanoine Prud'homme. Ceci est d'ailleurs confirmé par la présence de l'ex-libris de L. Prud'homme sur la dernière page de la couverture du catalogue.

Ce catalogue a fait l'objet d'un compte rendu d'A. de La Borderie (63), qui indique « la Vie de l'Enfant prodigue *(Cantic var buhés ar Map Prodic)*, imprimée à Quimper chez Des Vergers Nouël (fin du XVII[e] siècle) ».

Ce cantique a eu plusieurs éditions. Joseph Ollivier, dans son *Catalogue* (64), en a relevé neuf. Les plus anciennes qu'il signale sont quimpéroises : G. Buitingh (1678 ?-1716 ?) [65], Derrien (1779-1817) [66] et E. Blot (1831-1862) [66]. Lédan (sur les Lédan, père et fils, 1805-1855 et 1856-1880, cf. OLLIVIER, *Catalogue*, p. 409-421) a imprimé ce cantique cinq fois. Ollivier signale de plus un texte sans nom d'imprimeur, mais ne parle pas de l'édition de Des Vergers.

5. — *Peut-on dater le « Cantic » ?*

La lecture de l'ouvrage de Lepreux m'a fait le rechercher. La date donnée, 1620, en faisait un texte moyen breton, donc utilisable pour le dictionnaire moyen breton dont j'ai commencé l'édition (67). J'ai découvert un exemplaire (le même ?) de ce *Cantic (...) ar Map Prodic* de huit pages, et l'opinion que j'avais eue en lisant le titre donné par Lepreux s'est trouvée confirmée : le texte breton ne pouvait être de 1620. En voici le titre exact :

> CANTIC / VAR, / BUHES AR MAP PRODIC / Pehini so meurbet Spirituel, à / profitabl da discueus dan dut / jaouanc da dioual an de-/boc'h gant ar guin ac / ar Merc'het. / Var ton, *ar Fals Pinvisic.* / ——— / E KEMPER. / Gant DES-VERGERS NOUEL, / Imprimer ha Librer.

---

(62) *Catalogue* [3]. La Borderie en a fait un compte rendu, et le docteur Dujardin a donné le prix de vente des livres. Voir la note suivante.

(63) *Revue de Bretagne et de Vendée*, 1888, t. III, p. 154-157. Voir p. 154. Ce compte rendu fut reproduit dans *le Petit Breton* du 21 février 1888. (Voir l'article du docteur Dujardin [Ar furcher brezonek] dans *Arvor*, n° 31, 26 juillet 1942, p. 2, col. 2-3.)

(64) OLLIVIER [17], *Catalogue*, p. 66.

(65) L'édition de Buitingh est citée d'après une indication de Luzel dans le *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XVIII, 1891, p. 91. Luzel y écrit : « *Cantic voar ar buhez ar mab Prodic, — é Quimper, gant* Gaulter BUITINGH, *imprimer ha librer eus an Escopty* ».

(66) OLLIVIER [17], *Catalogue*, p. 66 : « *Cantic Var Buhez ar Map prodic, pehini so meurbet spirituel ha profitabl da discuez d'an dut yaouanc da divoal diouz ar guin hac ar merc'het ;* voar ton *ar fals Pinvidic.* 46 c. de 4 v. de 13 p. - in-12 ; s.l.n.d. (Derrien, à Quimper) ». Derrien fut imprimeur à Quimper de 1779 à 1817. — Autre édition « E Quemper, Imprimeri E. Blot, mab ». Eugène Blot fut imprimeur à Quimper de 1831 à 1862.

(67) *Hor Yezh*, n° 97-98. D'autres livraisons sont en préparation.

Les pages sont numérotées, le verso de la page de titre portant le chiffre 1. Le titre y est répété. Le texte de la chanson commence ainsi :

> *Ententet ol Bretonnet ac é clevet cana*
> *Ac unes à ur Prodic mar gallan discleria*
> *Pligea dur o pezo sur margueret ententi*
> *Ha profitabl eo yvez ous Tat à Mam senti* [écrit « sen » et sur la ligne supérieure « (ti ».]
> *Chetu aman en antier bues ar map prodic*
> *A voa en é liberté à ba voé javanquic* (...)

L'orthographe du texte n'a rien de la rigueur orthographique des écrits moyen bretons : *s* et *z* confondus, etc. De plus, on y trouve le *c'h* dont l'emploi n'est pas attesté avant la seconde moitié du XVII[e] siècle. Ce texte étant postérieur à 1650, la date de 1620 donnée à l'autre impression de Des Vergers Noüel se révélait douteuse.

6. — *D'autres impressions de Des Vergers Nouel*

Mes recherches me permirent de trouver d'autres imprimés :

a. — Un livre dont la page de titre porte exactement :

> AN IMITATION / JESUS-CHRIST / HON SALVER / BINIGUET. / *LEQUET E BREZONEC / à nevez flam gant EUZEN / ROPARZ, Bœlec eus à Barres Lothey.* / (un médaillon : les lettres IHS avec une croix sur la barre du H) / E KEMPER, / Gant DES-VERGERS NOUEL, / Imprimer ha Librer. / ——— / *Approuvet gant an Doctoret.*

Ce livre n'est pas daté, mais son approbation est du 26 octobre 1689. Cette traduction a plusieurs fois été imprimée, et Miorcec de Kerdanet (68), après avoir cité une édition de 1707 à Brest, et comme seconde édition, celle de 1743 à Quimper, donne le texte de l'approbation avec la date : 27 octobre 1689.

Les éditions de cette traduction, faite par Euzen (Yves) Roparz ou Ropartz, prêtre à Lothey (1655 ?-19 mai 1735), sont nombreuses : 1690 ? (Quimper, Des-Vergers Nouel), 1707 (Brest, intanvez Malassis), 1740 (signalée par Le Jollec [69]), 1743 (Quimper, S.M. Perier), 1763, 1774 (signalées par Le Jollec), 1783 (Quimper, Y.I.L. Derrien), 1814 et 1825 (signalées par Le Jollec).

Il est probable que cette liste est partiellement fausse, car le P. Le Jollec semble avoir confondu deux traductions de l'*Imitation de Jésus-Christ* : celle de Roparz, qui a été imprimée au moins deux fois, 1690 et 1743 (S.M. Perier, Quimper, édition que j'ai examinée), et celle de Marigo. Ce dernier en effet a traduit l'*Imitation* sous la signature « ur Belec eus a Escopti Querne » (un prêtre de l'évêché de Cornouaille).

(68) MIORCEC DE KERDANET [16], *Notices*, p. 174.

(69) LE JOLLEC (Joseph, s.j.), *Lothey Landremel*, Quimper, Le Goaziou, 1946, X-266 p. Voir p. 78-79.

De plus le titre de cette traduction diffère de celle de Roparz : *Imitation hor Salver Jesus-Christ.* J'ai examiné les éditions suivantes : 1756 (S.M. Perier, Quimper, donnée comme 1re édition), 1774 (M. Blot, Quimper, donnée comme 2e édition), 1783 (Derrien, Quimper, donnée également comme 2e édition). Daniel Bernard (69 *bis*) signale que l'*Imitation* de Marigo a été imprimée en 1756 (il n'en connaissait aucun exemplaire), 1774, 1783, 1809, 1825, 1834, 1835, 1836, 1840, 1854, 1867, 1895. Cette liste est certainement incomplète. Je possède, par exemple, un exemplaire de 1847 (L. Prud'homme, Saint-Brieuc).

Signalons que Kerdanet, et à sa suite Levot, confond le traducteur de l'*Imitation* avec un autre Yves Ropars, recteur de Cast (de 1763 à 1774), et traducteur des *Instruction(ou)* dont la première édition est de 1764.

b. — Un « Colloque »

Le Goaziou, dans son remarquable travail « *La longue vie de deux Colloques François et Breton (1626-1915)* » écrit : « M. Verdeyen me signale avoir relevé dans un catalogue de bouquiniste un Quimper de 1692 » (70).

J'ai pu examiner un exemplaire (unique ?) de ce *Colloque* qui porte un ex-libris « Geo. Chalmers Esq. / F.R.S.S.A. ». C'est un petit livre (13,5 cm × 8,5 cm) de 128 + 40 pages, dont le titre exact est :

> LE GRAND / DICTIONNAIRE / ET / COLLOQUES / FRANÇOIS-BRETON. / ——— / TRADVIT DE FRANÇOIS EN / *Breton, par* G. QUIQUER *natif / de Roscof.* Livre trés-necessaire pour l'intelligence / des *deux Langues.* / Révû, corrigé & augmenté de nouveau / en cette derniere Edition. / (monogramme IHS, avec une croix sur la barre du H, le tout dans un soleil) / A QUIMPER, / Chés DES-VERGERS NOUEL, Imprimeur / & Marchand Libraire. 1692.

c. — Un « Arrest » de 1692

Dans les papiers de La Borderie (71) se trouve la description suivante :

> « *Arrest / du Conseil d'Etat / portant* Réglement pour le Récouvrement des / Droits de Franc-fiefs, & des taxes ordonnées être payées / pour la confirmation du Franc-aleu. / *Extrait des registres / du Conseil d'Estat.* / (Fleuron-écusson de France accosté de drapeaux et de canons) / *A Quimper,* / Chés Des-Vergers Nouêl, Imprimeur & Marchand / Libraire proche les Jésuites. / — In-4° de 4 p. chiffrées — led. arrêt du Conseil d'Etat daté de Versailles, le 16 août 1692. »

Une note au crayon « Coll. Anth. Ménard ? » est à comprendre

(69 *bis*) BERNARD (Daniel), *Deux auteurs bretons,* dans *Nouvelle Revue de Bretagne,* t. I, n° 3, mai-juin 1947, p. 208-212. Voir p. 212.

(70) LE GOAZIOU [12], *Essai,* p. 8.

(71) Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, 1 F 972.

probablement « (appartient à la) Coll(ection) Anth(ime) Ménard ? ». Cet avocat de Nantes a fourni à La Borderie le texte des factums résumés ci-dessus (cf. p.).

d. — Un livre de Julien Maunoir dont le titre exact est :

> CANTICOU / SPIRITUEL / HAC INSTRUCTIONOU / profitabl evit disqui an hent / da vont d'ar Barados. / *Composet gant an Tat JULIAN MANER, / Religius eus ar Gompagnunez JESUS.* / Corriget, hag augmentet ganta à nevez en / Edition diveza-man. / (gravure) / *E QVEMPER* / Gant DES VERGERS NOEL. / Imprimer ha Librer.

7. — *Joseph Nouel, sieur des Vergers*

L'index du registre de Saint-Sauveur donne un certain nombre d'indications : Noël (Joseph), de Saint-Michel, sieur des Vergers, se marie le 23 juin 1688 avec Germaine Le Blanc (de Mesgloaguen selon l'acte de mariage).

La femme de Noël, fille de l'imprimeur Guillaume Le Blanc, aura sept enfants, tous nés dans la paroisse de Saint-Sauveur : Charles-Joseph (3-6 février 1689) ; Marie-Françoise (8 octobre 1692 [est-ce cette fille qui est décédée à l'Hôtel-Dieu le 23 septembre 1761 sous le nom de Marie Noël ?], Saint-Esprit) ; Anne-Gabrielle (6 mars 1695) ; Anne-Hyacinthe (18 mars 1696 [meurt le 13-14 novembre 1703 « âgée d'environ sept ans »]) ; Thomas (3 avril 1697 - 12-13 juillet 1710 « âgé d'environ douze ans » [Saint-Esprit]) ; Jean-Marie (2 février 1701 - 15-16 février 1708 « âgé d'environ six ans ») ; Claude (1er février 1704 - 9-10 décembre 1706 « âgé de trois ans »).

En 1706, au décès de son fils Claude, Noël est mentionné comme « imprimeur libraire ». Il semble que sa famille ait changé de paroisse entre 1708 et 1710. A cette date son fils est en effet porté décédé sur le registre de la paroisse du Saint-Esprit.

Quoique ne connaissant du procès l'opposant à son beau-frère Guillaume Le Blanc que les factums de ce dernier, on peut penser que Noël (ou Nouel) a dû perdre ce procès. On ne trouve pas trace de sa mort, pas plus que de celles de sa femme et de sa belle-mère. On peut penser qu'il a quitté Quimper, lui et sa famille, belle-mère comprise, à une date inconnue après 1710.

D'où venait Joseph Noël ? Louis Le Guennec donne un renseignement qui manque dans l'index de D. Bernard : « Germaine Le Blanc, qualifiée demoiselle de La Villeneuve, épousa le 23 juin 1688 noble homme Joseph Noël, sieur des Vergers, originaire de Saint-Brieuc, paroisse de Saint-Michel, et compagnon imprimeur, qui s'établit aussi comme « marchand libraire et imprimeur » dans la ville où il avait pris femme » (71 *bis*).

(71 *bis*) LE GUENNEC [13], *Quatre générations...*, p. 76-77.

La mention de la paroisse de Saint-Michel, en Saint-Brieuc, et la présence, aux Archives départementales des Côtes-du-Nord, d'un dépouillement manuscrit des registres de cette paroisse, me permet de donner les renseignements suivants, qui demanderaient d'être vérifiés sur les originaux :

Joseph Nouel est le troisième enfant de Didier Nouel. Celui-ci, fils de maître Mathurin (né le 21 mai 1635) et de Louise Le Roy, avait épousé le 13 février 1659, en la cathédrale, demoiselle Marguerite Macrel, dont il a plusieurs enfants dont Joseph. Il meurt le 14 mai 1678, par conséquent âgé de quarante-cinq ans. Joseph Nouel était né le 19 mars 1665 (voir le registre 1659-1669, fol. 193), et avait donc vingt-huit ans lors de son mariage et trente ans à la mort de son beau-père, quand il se trouva en compétition avec son beau-frère Guillaume.

Cette famille Nouel avait des liens avec la corporation des imprimeurs. On trouve en effet une Renée Nouel, qui épouse en la cathédrale de Saint-Brieuc, François Doublet (imprimeur à Saint-Brieuc, né le 29 novembre 1631 et décédé le 3 avril 1679). De ce mariage célébré le 12 novembre 1658 elle eut au moins un fils Pierre (28 septembre 1662-24 août 1720), lui-même imprimeur (72). Cette Renée Nouel, décédée en 1693, âgée d'environ soixante ans (Saint-Guillaume à Saint-Brieuc), était fille de Mathurin et de Louise Le Roy et donc tante de Joseph Nouel. On peut penser que Joseph Nouel a fait son apprentissage chez son oncle François et son cousin Pierre Doublet.

Un autre Nouel, Pierre Nouël, était compagnon à Rennes dans l'imprimerie de Marie de La Fontaine, veuve François Vatar, vers 1700-1701. Il n'est pas impossible qu'il soit lui aussi un parent de Joseph Nouel (73).

8. — *Les impressions de Joseph Nouel, sieur des Vergers*

Voir plus haut, où sont citées six impressions, dont une seule est datée (1692). Les quatre titres que nous avons vus portent comme nom d'imprimeur : DES-VERGERS NOUEL (et une fois DES VERGERS NOEL). Il faut lire : Joseph Nouel, sieur des Vergers.

9. — *Conclusion*

Des-Vergers Nouel a donc imprimé au moins six ouvrages [deux d'entre eux ne sont connus que par leur description : le *Mellezou(r)*

(72) Voir PRUD'HOMME [19], *La famille*, p. 17, 24, 177.

(73) LEPREUX [15], *Gallia*, p. 117. Un Joseph Noel apparaît sur les registres de Saint-Michel. C'est l'un des enfants de Jacques Noel et de Françoise Terlet. Joseph naît le 1er avril 1659, et perd son père à onze ans (29 septembre 1670). J'écarte ce Joseph à cause de son nom (Noel, et non Nouel), et pense — à tort ? — que le petit-fils de maître Mathurin est mieux placé pour être le « sieur des Vergers », d'autant plus que sa tante a épousé un imprimeur.

et l'*Arrest*]. Un seul est daté : 1692. Deux autres portent : une approbation de 1689 et un texte de 1692. La date de 1620 que cite dom Plaine d'après le manuscrit de Jausions — et à sa suite Lepreux — est donc erronée. Il faut peut-être lire 1690 ou admettre que le livre portait une approbation datée de 1620 (59).

Il est probable que Joseph Nouel travaillait chez son beau-père. A la mort de celui-ci, en 1690, il a dû imprimer, avec la bénédiction de sa belle-mère, sous son propre nom, et qu'il a continué à le faire pendant le procès qui l'opposa à son beau-frère. La fin de ce litige nous est inconnue, et nous n'avons aucun renseignement sur celle de la vie de Joseph Nouel.

10. — *Guillaume Le Blanc II*

Fils de Guillaume I, né le 13 mai 1658, il se marie avec Jeanne Le Fur (née le 30 mars 1660, Saint-Sauveur), fille d'Yves et de Jeanne David et sœur de Yves (né le 11 septembre 1655). Elle meurt peu avant son mari, le 25-26 février 1721 (Saint-Sauveur), à qui elle a donné sept enfants : Guillaume (22-24 août 1693, Saint-Sauveur), dont le parrain et oncle est Gaultier Buitingh « imprimeur et libraire du Collège » ; Françoise (29 janvier 1696, Saint-Sauveur - 30 juin 1720, âgée de vingt-quatre à vingt-cinq ans », Saint-Sauveur) ; Pierre-François (15 février 1698, Saint-Sauveur) ; Noël-Gabriel (27 juillet 1700, Saint-Sauveur) ; François-Corentin (19 décembre 1701, Saint-Sauveur) ; Sébastien-Jean (21 juin 1704, Saint-Sauveur) ; Alexandre-Hyacinthe (22 avril 1707, Saint-Sauveur).

Nous avons vu que Guillaume II achète l'imprimerie de son père en 1690, mais celle-ci étant incomplète, il intente un procès contre sa mère et son beau-frère Nouel, accusés d'avoir subtilisé une partie du matériel. Il imprime en se servant des machines de son beau-frère Buitingh. Mais quelle qu'ait été l'issue du procès, celui-ci n'a sans doute pas été sans lui causer du préjudice, et sa carrière a dû en souffrir (74).

En 1693, l'évêque de Quimper fait appel à un Marseillais, Jean Périer, qui va conquérir le monopole de l'imprimerie à Quimper, non sans se heurter évidemment à Le Blanc, et à son fils, Guillaume III. Le Blanc père pourra continuer à être imprimeur jusqu'à sa mort, mais son fils ne pourra plus exercer. En effet un arrêt du Conseil d'Etat limitant le nombre des imprimeurs, décide qu'il n'y aura désormais qu'un imprimeur à Quimper. C'est Périer qui va obtenir ce poste.

Donc Guillaume Le Blanc II va exercer jusqu'à sa mort : à la naissance de Françoise, en 1696, il est qualifié d' « imprimeur et libraire

---

(74) Parmi les pièces fournies en octobre 1716, lors du procès Périer - Le Blanc, est mentionnée une pièce intitulée « Expédition de l'interrogatoire suby par la mère et le beau frere dudit Leblanc. Procez verbal du 28 février 1692. » (Selon des notes de La Borderie, Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, 1 F 977.)

du Collège ». Le 30 septembre 1700 il est nommé imprimeur de l'Hôtel-Dieu de Quimper, et en 1721, à la mort de sa femme, il est simplement « imprimeur et libraire ». A sa mort, le 2-3 octobre 1722 (Saint-Sauveur), il est Le Blanc « le vieil, imprimeur et libraire ».

L'enquête de 1700-1701 apporte plusieurs renseignements reproduits par Lepreux (75) : Le Blanc déclare avoir quarante ans (76), alors qu'il en avait quarante-deux ou quarante-trois. Il « avait fait son apprentissage dans l'atelier paternel ; il était ensuite allé à Paris, comme compagnon, chez divers maîtres (77), puis revenu à Quimper, il aida son père dans les travaux de son imprimerie et le remplaça lors de son décès, sans autre formalité (78). D'après l'enquête de 1700-1701, il possédait deux presses et n'occupait qu'un apprenti, ce qui montre le peu d'importance de sa maison » (79). En 1716 la description du procureur du roi montre que son commerce ne s'est pas amélioré : « Le nommé Leblanc, aussi imprimeur, est si mal assorti, et si peu employé, que de deux presses qu'il a, il n'y en a qu'une roulante et rouillée, placée dans un grenier, avec vingt casses et quelques initiales, le tout fort dérangé ; autour duquel grenier, il y a quelques bales de vieilles feuilles d'autheurs, la plupart imparfaites ; sa boutique en bas seulement garnie d'une presse de librairie, de quelques catéchismes, livrets de basses classes, de portefeuilles, papiers, plumes et encre que l'on y détaille » (80).

L'imprimerie Le Blanc ne va cependant pas disparaître sans lutter contre l'influent Périer : « Un arrêt du Conseil d'Etat ayant décidé en 1704 qu'il n'y aurait plus désormais qu'un seul imprimeur à Quimper, et qu'on y parviendrait par voie d'extinction des ateliers en surnombre, Le Blanc s'efforça d'obtenir que son fils fût le bénéficiaire de cette mesure » (81). Il lui enseigne la pratique de son art, l'envoie travailler à Paris chez Paulus-Daumesnil et Jean-François Knapen.

Guillaume II démissionne le 8 novembre 1715, par acte passé devant notaires, en faveur de son fils. Celui-ci présente alors une requête au Conseil d'Etat pour prendre la place de son père, et dénonce par la même occasion diverses infractions au règlement. Relevons qu'il signale que « le nommé Riou, qui n'a jamais été reçu imprimeur, ne laisse pas d'avoir une imprimerie roulante, fontes et ustenciles d'imprimerie, dans une paroisse de campagne nommé Bouzet-Conq *(sic)* [...] que d'un autre côté, le nommé François de Manne, cartier de profession,

---

(75) LEPREUX [15], *Gallia*, p. 179-180.

(76), (77), (78) Bibl. nat., Ms. fr. 22125, fol. 260, selon LEPREUX [15], *Gallia*, p. 179, n. 5, 6, 7.

(79) LEPREUX [15], *Gallia*, p. 179-180.

(80) *Ibid.*, p. 193, n. 2

(81) LE GUENNEC [13], *Quatre générations...*, p. 79-80.

résidant à Quimper, tient, sous pretexte de sa profession de cartier, des compagnons imprimeurs et graveurs qu'il fait travailler de l'art d'imprimerie [...] » (82).

Un arrêt du Conseil d'Etat, du 16 décembre 1715, ordonne que Guillaume Le Blanc, aspirant à une place d'imprimeur à Quimper, représente ses titres et capacités (83).

Mais Jean Périer fait opposition. Le 22 juin 1716, un arrêt du Conseil d'Etat ordonne que la requête de Périer sera communiquée à Le Blanc. Périer proteste : prétextant dénoncer les nommés « Tanguy et François de Manne qui, sans titre, prétendaient s'installer imprimeurs à Quimper », Guillaume a surpris l'arrêt du Conseil du 16 décembre dernier. Il n'y a que deux imprimeurs à Quimper : Buitingh et Périer, etc. (84). Il fait intervenir l'évêque (11 septembre 1716) [85]. Périer obtient gain de cause et un arrêt du 24 octobre 1716 déclare nulle la démission de Le Blanc père, déboute le fils, et ordonne « que le sieur Jean Périer des Camoins continuera l'exercice de l'imprimerie et de la librairie dans la ville de Quimper, sauf audit Le Blanc père à le continuer aussi jusques à son décès, lequel arrivant, sa place demeurera éteinte » (86).

Mais Guillaume père expose « que pour l'empêcher de gagner sa vie, Périer avait surpris un privilège concernant des livres que tout le monde peut imprimer et le menaçait de poursuites en vertu de ce privilège », et accuse son concurrent d'imprimer sous le nom de Buitingh, son compagnon imprimeur, et de plus « qu'il a contrefait : 1° Les *Heures de la Congrégation*, à la tête duquel livre on trouve, au lieu du nom de Périer, celui de *Barthélemy Lambert, imprimeur à Paris et marchand libraire, 1701*, quoique ledit Lambert fût mort vingt ans auparavant ; 2° L'*Histoire poétique*. qu'il a imprimé sous

---

(82) LEPREUX [15], *Gallia*, p. 180.

(83) *Ibid.*, *Documenta*, p. 56. Voir aussi, sur les différends entre Le Blanc et Périer, le « Mémoire sur la lettre de M^gr^ l'Intendant à M. Frollo de Kerlivio, son subdelegué à Quimper », dans les *Archives du bibliophile breton*, *Notices et documents*, par A. de La Borderie, t. IV, 1907, p. 130-133.

(84) *Ibid.*, *Documenta*, p. 60-61. L'arrêt du Conseil d'Etat du 24 octobre 1716 mentionne « L'imprimerie des nommez Riou et François Manes, cartiers au dit Quimper », la « boutique de librairie » du « nommé Duchesne » et les « presses roulantes » du « nommé Tanguis » (selon les notes de La Borderie, Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, 1 F 977, qui mentionne un arrêt imprimé se trouvant dans le fonds de l'Intendance, Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, C 1461).

(85) *Ibid.*, *Documenta*, p. 61.

(86) *Ibid.*, *Documenta*, p. 61. Voir aussi la lettre de Lanhuron Bobet, subdélégué de Quimper, du 27 mars 1730 : « Un arrest en sa faveur [à Périer] du 24^e^ fevrier 1716, qui ordonne que ledit Perier continuera l'exercice de l'imprimerie et librairie dans la ville de Quimper, sauf audit Leblanc père à le continuer aussy jusques à son decès, lequel arrivant, sa place demeurera éteinte » (cité dans les *Archives du bibliophile breton*, t. I, Rennes, 1880, p. 138, n. 1).

le nom de *Pierre Poisson, imprimeur à Caen.* Qu'enfin ledit Périer fait commerce de vin, d'huile et toutes sortes de marchandises, ce qui est incompatible avec l'exercice de l'imprimerie » (87).

Il en résulte un arrêt du Conseil du 26 juin 1717 qui ordonne « que le privilège obtenu par le sieur Périer, imprimeur à Quimper, le 10 novembre 1716, sera raporté comme nul et surpris » et que « dans deux mois, ledit Périer sera tenu de cesser le trafic et commerce de toutes marchandises autres que celles de librairie » (88).

Réaction de Périer qui fait opposition. Un arrêt du Conseil, du 12 mars 1718, ordonne que la requête de Périer soit communiquée à Le Blanc « pour y fournir réponse dans huitaine ». Périer fait en effet remarquer que « 1° le privilège qui lui a été octroyé (...) est bien conforme (...) 2° les prétendus commerces étrangers à l'imprimerie, qui lui sont imputés, sont faits non par lui, mais par ses enfants et neveux » (89).

Finalement la victoire reste à Périer. Un arrêt du 10 septembre 1718 donne à « Jean Périer de Camoins, imprimeur-libraire de Quimper, et imprimeur du sieur Evêque, de la Ville et du Collège » le privilège et fait défense à Le Blanc de l'y troubler, et à Périer d'exercer aucun commerce autre que celui de la librairie et imprimerie. C'est Le Blanc qui est condamné aux dépens (90).

Le Blanc continuera donc à imprimer jusqu'à sa mort, le 2-3 octobre 1722.

11. — *Les impressions de Guillaume Le Blanc II*

Elles sont peu nombreuses, semble-t-il, ce qui confirme le peu d'importance de son imprimerie. Le Guennec (*Quatre générations...*, p. 78) en cite deux :

1691 un *Horace* expurgé, in-8°.

1714 *De Militia Romanorum,* in-16.

Guillaume a travaillé pour les jésuites, témoins un « petit livre de la Doctrine chrétienne » et un « livre des Epitres de Cicéron » (selon les notes de La Borderie, Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, 1 F 977).

12. — *Guillaume Le Blanc III*

Guillaume III, fils de Guillaume et de Jeanne Le Fur, épouse le 14 juillet 1721, dans la paroisse La Chandeleur, Christine Hubert, de

(87) *Ibid., Documenta,* p. 61-62. Voir note 96.
(88) *Ibid., Documenta,* p. 61.
(89) *Ibid., Documenta,* p. 65-66.
(90) *Ibid., Documenta,* p. 69.

Plomelin. Celle-ci meurt le 24-25 août 1731 (La Chandeleur). Elle lui a donné trois enfants : Marie-Perrine (28-29 juillet 1722, Saint-Sauveur) ; François-Guillaume-Sébastien (19 juin 1724, Saint-Sauveur) ; Jean-Simon-Guillaume [Simon-Jean-Guillaume selon Le Guennec, *Quatre générations...*, p. 80] (27 mai 1727, Saint-Sauveur - 5-6 novembre 1732, « âgé de six ans », Saint-Sauveur).

Ce dernier avait pour parrain Simon-Marie Périer, fils de Jean Périer (91). Ce qui semble indiquer une réconciliation entre le dernier imprimeur, ou plus exactement le fils du dernier imprimeur Le Blanc, et le fils de celui qui avait pris la place de seul imprimeur de Quimper.

On trouve ce Guillaume III qualifié d' « imprimeur et libraire » en 1721 et 1722, « imprimeur, libraire et relieur » en 1724 (92). Mais il est probable, comme le fait remarquer Le Guennec, « qu'il n'osa jamais faire rouler aucune de ses deux vieilles presses, qu'il se contenta de vendre du papier et des livrets aux écoliers du collège, et de recouvrir de carton, de parchemin ou de veau les brochures qu'on lui confiait » (93).

Dans un état du 17 avril 1730, il est dit : « Il y a de plus à Quimper deux relieurs qui font aussi la librairie : l'un nommé *Duchesne*, fondé en arrest du Parlement, à ce qu'on assure, et l'autre nommé *Le Blanc*, qui a esté, debouté de l'exercice de la librairie par l'arrest de 1716 obtenu par Perier. Le Blanc paroît ne s'en plus mesler, estant actuellement commis de la Messagerie : il a cependant toujours une boutique ouverte » (94).

Quand Le Blanc meurt il est « âgé d'environ cinquante-cinq ans, imprimeur » (le 7-8 août 1744, Saint-Sauveur). Il a en réalité cinquante-deux ans. Le titre d' « imprimeur » est-il honorifique ? Ou bien implique-t-il qu'il a terminé sa vie comme compagnon chez Périer ? Il habitait lors de son décès rue du Sallé (selon D. Bernard, Arch. dép. du Finistère, 110 J 40). C'est à cette adresse qu'était décédé son père en 1722 *(ibid.)*.

13. — *Jean Périer*

Les renseignements sur cet imprimeur ont été en partie tirés par Lepreux d'une plaquette que Périer lui-même avait éditée en 1716 (95), à l'occasion du procès qui l'opposa à Le Blanc. Nous

---

(91), (92), (93) LE GUENNEC [13], *Quatre générations...*, p. 80.

(94) Etat concernant la Librairie et Imprimerie dans la province de Bretagne, envoyé à M. le Garde des Sceaux, le 17 avril 1730, cité d'après *Notices et documents*, par A. de La Borderie, dans les *Archives du bibliophile breton*, t. I, Rennes, 1880, p. 139-140.

(95) *Titres, qualitez et capacitez de Jean Perier* (...) De l'Imprimerie de Jacques Collombat. 1716. Le titre complet, ainsi que de larges extraits sont donnés par LEPREUX [15], *Gallia*, p. 190, n. 1 ; p. 192-193, n. 3. J'ai découvert trop tard pour les exploiter trois pièces, aux Archives départementales du

renvoyons les lecteurs à la *Gallia typographica* (p. 190-195) au sujet de cette famille qui a fourni à Quimper deux imprimeurs : Jean et son fils Simon-Marie, dont les impressions sont nombreuses.

Jean Périer, baptisé le 10 janvier 1665 à Marseille, après avoir travaillé dans sa ville natale, puis à Aix, Lyon, Paris, était compagnon depuis plusieurs années à Nantes, lorsque l'évêque de Quimper, François de Coëtlogon « peu satisfait des livraisons sorties de l'officine Le Blanc » (96), l'engagea, en 1693, à venir à Quimper pour avoir « un imprimeur capable et un libraire assorti » (97). Il faut rappeler qu'à cette époque, à la suite de la mort de Guillaume Le Blanc I (1690), un procès opposait Guillaume II à Joseph Nouel, également imprimeur, où se trouvait impliqué indirectement leur beau-frère Buitingh, lui aussi dans cette profession. Périer décrit ainsi la situation, à son arrivée à Quimper en 1693 en faisant remarquer « qu'auparavent l'année 1693, il n'y avoit dans la ville de Quimper que deux imprimeurs, un libraire et un relieur, dont les facultez estoient si médiocres qu'ils n'estoient pas en estat de fournir au public les livres dont il avoit besoin » (98). Il est regrettable que les noms ne soient pas cités.

Quoi qu'il en soit Jean Périer s'installe à Quimper, avec son compatriote Charles Seyti, relieur (99) et fils de Charles Seyti chez qui Périer avait fait son apprentissage. Son activité lui permettra de

---

Finistère (6 J 58), dont cet opuscule de 8 pages. Il y a aussi un « Arrest / contradictoire / du conseil d'etat prive / du Roy. / Du 24 Octobre 1716 », 12 p., avec marque de Jean Périer. La troisième pièce : 2.2.1704 Jean Périer.

(96) LE GUENNEC [13], *Quatre générations...*, p. 78. Voir aussi les lettres de privilège de l'évêque de Quimper (LEPREUX [15], *Gallia, Documenta*, p. 34-35) qui se plaint que dans les éditions précédentes du *Bréviaire* de son diocèse « il s'etoit glissé plusieurs fautes, par la negligence et la diversité des imprimeurs ». Voir encore la lettre de Monsieur Deslandes (25 septembre 1729) où il écrit « Mr l'Evêque de Quimper me disoit l'année passée qu'il n'y avoit qu'un seul libraire dans tout son diocèse, et que comme il mourait de faim, il avoit pris le parti de se faire marchand de vin. C'est peut-être la profession la plus lucrative qui soit en Basse-Bretagne. » (*Monsieur Deslandes - André-François Boureau-Deslandes, 1683-1757*, par le docteur C. Laurent, *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XC, 1964, p. 134-275. Voir p. 228). La réflexion de l'évêque doit être une boutade. Elle s'adresse à Jean Périer, alors âgé d'environ soixante-trois ans, qui devait continuer le commerce de vins dénoncé par Le Blanc. Voir note 87.

(97) LE GUENNEC [13], *Quatre générations...*, p. 78. J. Périer est nommé imprimeur de l'évêché le 30 octobre 1700 (et confirmé dans cette place le 11 septembre 1716), et imprimeur des jésuites le 1er septembre 1703 (voir les notes de La Borderie, Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, 1 F 977, et LEPREUX [15], *Gallia, Documenta*, p. 34-35, 60-61).

(98) Extrait de la pièce *Titres, qualitez... de Jean Périer*, 1716, citée partiellement par LEPREUX [15], *Gallia*, p. 192-193, n. 3.

(99) Charles Seynti (ou Seyty) avait épousé une sœur de la femme de Périer, et ainsi était le beau-frère de ce dernier (voir LEPREUX [15], *Gallia*, p. 194, n. 6, où il est donné comme beau-frère à la mort de l'imprimeur). Il est mentionné le 16 septembre 1716 par le procureur du roi : « Le nommé Seyti, relieur, aussi dérangé dans ses affaires, travaille chez led. Périer en qualité de relieur » (*ibid.*, p. 193 n. 2). Ce Charles Seyti a eu plusieurs enfants. C'est probablement un

devenir l'imprimeur le plus important de Quimper. Le 16 septembre 1716 le procureur du roi déclare : « depuis douze ans (...) avons toujours vu chez led. S[r] Périer trois presses, sçavoir deux roulantes et la troisième dormante, lesdites presses servies de soixante-huit casses de différens caractères, en ce non compris les lettres initiales et les vignettes, trois magasins chargez de feuilles de différents livres, non reliez, sçavoir pour l'usage des Humanitez, de l'Etat écclésiastique et du Palais, avec quantité d'Histoires sacrées et profanes, sa boutique étant toujours garnie à la satisfaction des curieux et du public » (100). Ce qui, comparé à l'état de l'imprimerie de Le Blanc, à la même date, montre que Périer était devenu dès 1716 le principal imprimeur de Quimper.

On trouvera chez Lepreux de nombreux détails sur Périer. Ajoutons ici quelques renseignements que nous avons relevés dans les index de D. Bernard.

14. — *La famille de Jean Périer*

Jean Périer a épousé Françoise Lahue (101). Ce dernier nom est écrit, dans les index de D. Bernard, Lahue (1695), La Jeu (1696), La Hu (1697), Laheu (1698), Lahuec (1724, lors du mariage de Simon-Marie) ! [101].

---

de ses fils, Gabriel Seythy, relieur, âgé de quatre-vingt-quatre ans, qui meurt le 27 mai 1786. Sa veuve Françoise Guillerou le suit peu après, le 29 juin 1787 (Saint-Sauveur, selon une note de Le Guennec, Arch. dép. du Finistère, 34 J 119). Marie, fille de « Charles Seyty, marchand libraire et relieur, et de Julienne La Hue », épouse le 25 janvier 1735 à Quimper Jean-Pierre Crechmeur, fils de Jean et de Périnne Perrot, de Rennes. Jean-Pierre Crechmeur, ou de Crémeur, avait fait son apprentissage à Rennes, puis à Quimper chez S.M. Périer où il travailla pendant six ou sept ans, avant d'ouvrir une librairie à son propre compte, malgré l'opposition de son beau-père. Celui-ci fut débouté le 18 juillet 1742. J.-P. de Crémeur reste quelques années à Quimper, puis s'installe à Saint-Pol-de-Léon comme imprimeur après avoir acquis, en 1753, l'atelier de Jean-Joseph Le Sieur, mort en 1749, et que sa veuve Marie Billy avait continué à diriger. De Crémeur sera donc imprimeur à Saint-Pol de 1753 à sa mort, le 7 mai 1766. Il était âgé de cinquante-quatre ans. Avec lui s'éteint l'imprimerie de Saint-Pol où elle était apparue en 1708 (voir L. Le Guennec, *Jean-Pierre de Crémeur*, dans *Vieux souvenirs bas-bretons*, Quimper, 1938, p. 161-164, et Lepreux, [15], *Gallia*, p. 169-170).

(100) Lepreux [15], *Gallia*, p. 193, n. 2.

(101) S'agit-il d'une parente de l'imprimeur La Hue qui avait travaillé chez Guillaume Le Blanc et qui apparaît dans le procès qui oppose le fils de celui-ci à son beau-frère Nouel ? Selon une note de D. Bernard (Arch. dép. du Finistère, 110 J 40), Françoise Lahue, âgée d'environ soixante-dix-sept ans, veuve de Jean Périer, meurt le 6 mars 1740 (Saint-Sauveur). Sa sœur Julienne s'était mariée avec Charles Seyti le relieur. Voir note plus haut. Je relève dans les index de D. Bernard une Mathurine-Marie Le Hué, fille d'Olivier et de Marie Le Bras (21-23 juin 1707, Saint-Esprit), et aussi une famille Hu : Pierre Hu, sieur de La Lande (de Saint-Ronan), épouse le 9 janvier 1696 (Saint-Ronan) Marie-Urbane Bodolec (de Saint-Ronan). Ils ont trois enfants, fille ou fils de « Hue de la Lande » : Renée (1-2 février 1703, La Chandeleur), Charles-Louis (23-24 juillet 1704, Saint-Mathieu) et Pierre-André (11-12 mai 1706, Saint-Mathieu). Lorsque Jean Périer meurt en 1732, il est inhumé « en présence de S[r] Charles Seyti et d[lle] Julienne Laheu, ses beau-frère et belle-sœur » (cité par Lepreux [15], *Gallia*, p. 194, n. 6).

Leurs enfants sont : Anne (15 mai 1695, Saint-Sauveur) ; Julienne-Françoise (16 avril 1696, Saint-Julien - 8-9 juillet 1710, âgée d' « environ quatorze ans », Saint-Sauveur) ; Simon-Marie (2-5 mai 1697, Saint-Julien) ; Anne (7-8 juillet 1698, Saint-Julien) ; Jeanne-Angélique (22-23 juin 1699, Saint-Julien) ; Jean (1er juillet 1700, Saint-Julien) ; Marie-Françoise (19-22 janvier 1702, Saint-Julien) ; Marguerite (28 janvier 1703, Saint-Sauveur - 2-3 octobre 1732, Saint-Julien) ; André (3 février 1704, Saint-Sauveur).

Jean Périer décède le 4-5 novembre 1732 (Saint-Sauveur) « âgé de soixante-dix ans » (environ soixante-sept ans en vérité). Il est qualifié d'imprimeur et marchand libraire en 1695, marchand libraire en 1698... et de « seul imprimeur et marchand libraire » en 1732.

Simon-Marie prendra la succession de son père, et son frère Jean, à sa mort, est donné comme « marchand libraire ».

15. — *Simon-Marie Périer*

Simon, né le 2 mai 1697 (102), après des études au collège des Jésuites à Quimper, fait son apprentissage chez son père avant d'aller se perfectionner en Hollande et à Paris. Il revient à Quimper vers 1723.

Cette date avancée par Lepreux (103) est confirmée par le mariage de Simon-Marie Périer « fils majeur de Jean, marchand libraire et de Françoise Lahuec », de Saint-Sauveur, avec Julienne Sillandre « fille de Julien et Henriette-Corentine Bretau, aussi marchands, de Saint-Julien ». Ce mariage, célébré à Saint-Julien le 18 septembre 1724, ne fut pas au goût des parents du nouvel époux car il eut lieu, d'après l'index de D. Bernard, « après sommations respectueuses faites devant notaire par le marié à ses père et mère qui ne signent pas ». La raison ? Probablement le fait que la mariée était enceinte. En effet, moins d'une semaine après son mariage elle accouche de Julien-Jean-Simon. Celui-ci est déclaré né « rue Quéréon » (Saint-Julien) le 23 septembre 1724. Puis naît un deuxième enfant, Jean-François, dont la vie fut brève (20 février 1726, Saint-Julien - 19 septembre 1727, Saint-Mathieu, « âgé d'environ un an » sous le nom de René-François).

Le nouveau grand-père semble avoir finalement accepté ce mariage, d'autant plus que son fils Jean épouse une sœur de Julienne Sillandre, et qu'il se trouve donc le beau-père des deux sœurs. Simon-Marie aide son père à gérer l'imprimerie en attendant de prendre la relève.

Après la mort de son père, Simon-Marie est admis, par arrêt du 1er décembre 1732, à représenter ses titres et capacités, puis autorisé à devenir le seul imprimeur de Quimper, par un arrêt du

(102) Lepreux [15], *Gallia*, p. 194, indique le 5 mai 1696.
(103) *Ibid.*

31 août 1733 (104). Pendant cette période il semble que l'imprimerie ait été dirigée par la veuve, aidée de son fils, ainsi que l'atteste l'adresse suivante :

> Bulles et indulgences... A QUIMPER ; Chez la Veuve de J. PERIER, & S.M. PERIER, Fils, Imprimeur-Libraire, 1733.

La femme de Simon-Marie, Julienne Sillandre, meurt le 26 juillet 1750 (Saint-Sauveur, selon D. Bernard, Arch. dép. du Finistère, 110 J 40), âgée d'environ cinquante ans. Simon-Marie, alors âgé de plus de cinquante-trois ans, se remarie — hors de Quimper ? — avec une jeune femme d'environ vingt-cinq ans, Jeanne Marie Caris, peut-être pour avoir un descendant mâle, si son fils Julien est décédé comme cela semble être le cas. Sa nouvelle femme meurt à quarante-six ans le 2 décembre 1771 (d'après D. Bernard, *ibid.*). Son mari a alors soixante-quatorze ans. Ils ont eu plusieurs enfants : Marie-Jacquette, née le 3-4 août 1751 (Saint-Sauveur), épousera le 15 mai 1769 Marin Blot. Elle n'avait que dix-huit ans. Son mari en avait quarante-huit (baptisé le 2 mars 1721) et était directeur des Fermes de Bretagne à Quimper. Blot va changer de métier pour devenir imprimeur. Il passe en 1770 un brevet d'apprentissage, et moins de deux ans après sollicite la place d'imprimeur à Quimper, dont son beau-père démissionnait en sa faveur. Le Conseil d'Etat le lui accorde, en violant tous les règlements, en 1772 (105). Simon-Marie, son beau-père, décède en 1774 (26-27 décembre 1774 « âgé de soixante-dix-neuf ans », Saint-Sauveur, en vérité de soixante-dix-sept ans et demi). Marin Blot meurt peu après, en 1777, âgé d'environ cinquante-six ans. Sa veuve, alors âgée de vingt-six ans, conserve la direction de l'imprimerie, puis se marie, le 3 janvier 1779, avec Yves-Jean-Louis Derrien, fils d'un libraire de Brest, âgé d'environ trente-sept ans (né le 28 décembre 1741). La nouvelle mariée démissionne en faveur de son mari, et Derrien sera l'imprimeur de Quimper jusqu'en 1817 (106).

---

(104) *Ibid.*, *Documenta*, p. 85 (arrêts du 1er décembre 1732 et du 31 août 1733). Voir aussi LA BORDERIE [11], *Archives du bibliophile breton*, t. IV, p. 132-133. On y trouve que « ledit Périer a trois enfants, un garçon et deux filles, non établis » (en 1758). Ce qui semble impliquer que Julien S.M., né de son premier mariage en 1724, est décédé, ainsi que Pierre M.C. (né en 1753), les enfants vivants étant les deux filles qui épouseront Blot et Malassis, et Simon-Marie qui décédera en 1759. Dans ce mémoire est aussi indiqué que l'imprimerie de J. Périer (en 1758) « consiste en trois presses montées, en une fonte ou caractère de petit romain, une autre de philosophie, une autre de cicero, une autre de saint-augustin, une autre de gros romain, et une autre de petit canon, toutes ces fontes sont bien assorties ».

(105) LEPREUX [15], *Gallia, Documenta*, p. 136.

(106) LEPREUX [15], *Gallia*, p. 172, faisant confiance à GAUTHIER [7], *Histoire*, p. 47, donne 1812 comme étant la date de la mort, et fin d'exercice, de Derrien. Mais OLLIVIER [17], *Catalogue*, p. 436, affirme que Derrien est mort le 20 octobre 1820. Il avait cédé son imprimerie à Simon Blot, le fils de Marin Blot, en 1817, qui la conserva jusqu'en 1831, avant de la passer à son fils Eugène qui la vendit en 1862 à Arsène de Kerangal. Sur la famille Derrien, voir le *Catalogue*, p. 431-437. Ollivier a utilisé un travail que je n'ai pas consulté : *Les aventures d'un Brestois à Quimper*, dans *le Courrier du Finistère*, 16 novembre 1940, p. 4, et dont l'auteur selon lui (*Catalogue*, p. 353) serait le chanoine Cardaliaguet, directeur de cet hebdomadaire.

Le deuxième enfant de Simon-Marie, un garçon, normalement l'héritier, porte le nom de son père. Il meurt âgé d'environ sept ans (8-9 août 1752, Saint-Sauveur - 31 mars-1er avril 1759, Saint-Sauveur). Je ne sais ce qu'est devenu le fils suivant : Pierre-Marie-Corentin (9-10 août 1753, Saint-Sauveur). Puis naît une fille, Jeanne-Marie-Gabrielle (16-17 mars 1755, Saint-Sauveur), qui épousera à dix-sept ans, le 19 février 1722, Romain-Nicolas Malassis, imprimeur à Brest, âgé de trente-cinq ans (né le 14 avril 1737 - mort le 13 avril 1813). Ils auront plusieurs enfants dont un fils Romain-Guy-Marie qui prendra la direction de l'établissement typographique de son père, à Brest, vers 1800.

16. — *Jean Périer fils*

Voici quelques renseignements sur cet autre fils de Jean Périer. Né le 1er juillet 1700, il se marie le 28 juillet 1727 (Saint-Julien) avec Françoise-Corentine Sillandre, c'est-à-dire avec sa belle-sœur. Jean est « fils de Jean, marchand libraire et seul imprimeur du diocèse de Quimper » et Françoise est « fille majeure de feu Julien et feue Henriette-Corentine, de Saint-Julien ».

Il semble que Jean ait été libraire, puisqu'il décède le 18-19 décembre 1743 (Saint-Julien) étant « marchand libraire ».

Il a plusieurs enfants : Marguerite-Ignace (31 juillet-1er août 1728, Saint-Julien) ; Guy-François-Emmanuel (31 décembre 1729-1er janvier 1730, Saint-Sauveur - 19-20 août 1731 « âgé de 20 mois ») ; Elisabeth-Simone-Corentine (20 avril 1731, Saint-Julien - décédée chez sa nourrice au lieu nommé la maison de Rome, le 15-16 juillet 1731, Locmaria-Quimper) ; Julienne-Marie (2-3 août 1732, Saint-Julien) ; Jean-Marie-Corentin (12-14 décembre 1734, Saint-Julien) ; Françoise-Corentin-Guillemette (27-29 octobre 1736, Saint-Julien - 2-3 novembre 1744 « âgée de huit ans », Saint-Julien).

La femme de Jean Périer, demeurée veuve, meurt le 15-16 avril 1762 (Saint-Julien), âgée d'environ 65 ans.

17. — *Les impressions de la famille Périer*

Elles sont nombreuses. Et le relevé que j'en ait fait — principalement des ouvrages en breton — est très certainement très incomplet. La recherche de ces livres, lorsqu'ils sont datés, présentent moins d'intérêt pour déterminer les périodes d'activité de ces imprimeurs, celles-ci étant précisées par les nombreux documents officiels (107).

(107) LEPREUX [15], *Gallia*, p. 191, n. 5, cite une impression de J. Périer, de 1710, dont la marque représente « un palmier dans les deux dernières branches latérales sont chargées d'une pierre. Un listel ovale l'entoure et contient cette inscription : *Plvs lon me charge plus meleve* ». Or, George Allienne, le premier

18. — *Jean-Baptiste Duchesne*

Il ne semble pas que cet imprimeur, originaire de Paris (baptisé à Saint-Séverin selon son acte de mariage), ait exercé ce métier à son compte à Quimper. Il épouse, à Saint-Nicolas, Guillemette-Anne Buitingh, de Saint-Sauveur, fille de l'imprimeur Gaultier, le 31 octobre 1706 (Saint-Sauveur) [108]. Il est alors qualifié d'imprimeur. On peut supposer qu'il travaillait chez Buitingh, ou peut-être chez G. Le Blanc. Sa femme meurt à vingt-cinq ans, moins d'un an après son mariage (18 août 1707, Saint-Sauveur).

Duchesne avait ouvert une boutique de librairie. Mais Périer ne tarde pas à s'opposer à l'établissement de ce concurrent possible. Défense est faite à J.-B. Duchesne, demeurant rue des Jésuites, paroisse Saint-Sauveur, d'exercer l'imprimerie à Quimper. Une sentence du sénéchal de Quimper, sur la requête de J. Périer et conformément à l'arrêt du Conseil d'Etat du 21 juillet 1704, déclare : « Faisons deffenses à Jean-Baptiste Duchesne de s'establir en la ville de Quimper en la qualité d'imprimeur et d'en faire les fonctions, et ouvrir boutique de librairie, à peine de confiscation de ses livres, presses et ustanciles d'imprimeur » (109). Cette sentence lui est signifiée le 15 septembre 1707 et le contraint à « fermer la boutique de librairie qu'il a depuis peu ouverte », « à faute de quoy luy ay déclaré que ses marchandises, presses, ustanciles et imprimerie seront saisis et confisquez » (110). Ce qui ne lui plaît pas ! Et ce jour-là il « a déclaré hautement dans la rue devant plusieurs personnes à moy inconnues, que si le sieur Périer vouloit se servir de la signification, que avant quinze jours il luy casseroit la tête et à son épouse, jusques dans leur boutique, à coups de fuzil ; laquelle déclaration a refusé de signer ni faire signer » (111).

Il se remarie avec Marie-Anne Kerérot (112), de Plonévez-Porzay, le 2 octobre 1707 (La Chandeleur). Sa nouvelle femme dont le nom

---

imprimeur connu à Quimper, avait cette marque, qui correspond à son enseigne du Palmier couronné : « elle se compose d'un cadre ovale ornementé, à l'intérieur duquel se dresse cet arbre exotique, surmonté d'une couronne et portant à droite et à gauche une grosse pierre suspendue à ses dernières palmes ; on lit à l'entour cette devise explicative : *Plvs lon me charge plus ie mesleve* » (LEPREUX, *op. cit.*, p. 165). Faut-il croire que Périer s'était attribué la marque d'Allienne, ou bien, plus simplement, qu'il utilisait certaines gravures provenant de l'imprimerie du prototypographe de Quimper ? Remarquons de plus que George Allienne avait une boutique place Maubert. C'est l'adresse de Jean Périer :

> EDIT / DU ROY / (...) Enregistré au Parlement le 2. Janvier 1692. (...) *A QUIMPER*, / Chez JEAN PERIER Imprimeur du Roy, en la place Maubert, / au bon Pasteur.

Est-ce par hasard ? Ou bien faut-il croire que Périer avait acquis l'atelier ou la boutique de son prédécesseur ?

(108) Et non 1716 comme le dit à tort LEPREUX [15], *Gallia*, p. 175, n. 4.

(109) *Ibid.*, *Documenta*, p. 44-46, où le document est donné *in extenso*.

(110) *Ibid.*, *Documenta*, p. 45.

(111) *Ibid.*, *Documenta*, p. 46.

(112) *Ibid.*, p. 175, et LE GUENNEC [15], *Quatre générations...*, p. 76.

est Kero dans l'acte de mariage (à lire Kerero, avec K barré) lui donne une fille Françoise-Louis vers 1709 (elle meurt [8-9 mai 1727, Saint-Sauveur] rue du Sallé chez le sieur J.-B. Du Chesne, imprimeur, âgée de dix-huit ans), et un fils Jean-Claude (27-28 mars 1712, Saint-Sauveur).

Selon Lepreux, Duchesne eut avec M.-A. Kererot « une nombreuse postérité », et il ajoute : « dans ces différents actes, il est seulement qualifié libraire ». Le certificat de la visite du procureur du roi à Quimper, en date du 16 septembre 1716, lui donne aussi cette fonction : « Jean-Baptiste Duchesne, relieur, tient aussi boutique de livrets de dévotion, de bréviaires et d'Heures dorées, avec quelques brochures » (113). Dans un état envoyé au Garde des Sceaux, le 17 avril 1730, se trouve l'indication suivante : « Il y a de plus à Quimper deux relieurs qui font aussi la librairie : l'un nommé Duchesne, fondé en arrest du Parlement, à ce qu'on assure » (114). En 1734 il tenait, selon Le Guennec (115), une boutique de marchand libraire rue du Sallé.

Il s'était remarié avec Marie-Thérèse Long(u)es, et de ce troisième mariage il a plusieurs enfants : Jeanne (6 janvier 1734, Saint-Sauveur, née rue du Sallé), Jacques-Urbain (17-19 février 1735), Sébastien-Joseph (9 mai 1736, Saint-Ronan ; le père est alors « maître relieur » et habite rue Obscure [Le Guennec, Arch. dép. du Finistère, 34 J 119]), et Louis (16-17 mai 1739, Saint-Sauveur).

On ne connaît aucune impression de Duchesne, et il faut probablement le barrer de la liste des imprimeurs de Quimper.

(113) Lepreux [15], *Gallia*, p. 193, n. 2.

(114) La Borderie [10], *Archives du bibliophile breton*, t. I, p. 139.

(115) Le Guennec [13], *Quatre générations...*, p. 76.

II. ANNEXES

A la liste donnée par Lepreux, il faut donc apporter plusieurs modifications. On trouvera ci-après des tableaux qui résument ce que l'on connaît des périodes d'activité des imprimeurs quimpérois.

Nous avons cru utile de les faire aller jusqu'au XIX[e] siècle en utilisant les travaux de Lepreux, Ollivier et Delourmel (voir bibliographie).

Note : Nicolas HAVARD.

Il faut ajouter aux tableaux le nom d'un imprimeur qui a exercé à Quimper en 1792-1793, puis à Landerneau en 1793-1794 : Nicolas Havard, dont le nom apparaît sur plusieurs affiches : « A QUIMPER, de l'Imprimerie de Nicolas Havard, / Imprimeur du Département du Finistère ». (12 septembre 1792).

Voici les dates que j'ai relevées sur des affiches :

Quimper : 1792 : 15, 18, 19 juin ; 26, 29 juillet ; 4, 14, 21 août ; 1, 3, 12, 13, 29 septembre.
1793 : 7 mai 1793.

Landerneau : 1793 : 13 août 1793.
1794 : 14 nivôse an 2 (= 3 janvier), 2 germinal an 2 (= 23 mars), 7 floréal (= 26 avril 1794).

On trouvera quelques renseignements sur cet imprimeur dans le *Catalogue* de J. Ollivier (p. 386-387), où il est associé avec J.-L. Teurnier avec lequel il a travaillé.

TABLEAU CHRONOLOGIQUE DES IMPRIMEURS DE QUIMPER

I. — Avant 1704 : plusieurs imprimeurs coexistent.

Noms	*Exercice*	*Lieux*	*Impressions datées*
George(s) ALLIENNE	1618(?)-1633/34	Morlaix	1620-1633
(?)-(?)	1634/35-16..(?)	Quimper	1635-1666
Michel MACHUEL	(?)-(?)	Quimper	1642
(?)-(?)			
Jean HARDOUIN	(?)-(?)	Morlaix	1647
(1620[?]-1676)	(?)-1676	Quimper	1650(?), 1654-76
Guillaume LE BLANC I	1651(?)-1690	Quimper	1651-1686
(1621/23[?]-1690)			
Romain MALASSIS	1675(?)-1686	Quimper	1679-1683
(1637/39-1705)	1685-1705	Brest	1685-(?)
Gautier BUITINGH	1678(?)-1716(?)	Quimper	1687-1697/98
(1647[?]-1720)	(compagnon de 1716[?] à 1720)		
Guillaume LE BLANC II	1690-1722	Quimper	1691-1714
(1658-1722)			
Joseph NOUEL, sieur des Vergers (1665-[?])	1690(?)-1706/10(?)	Quimper	1692

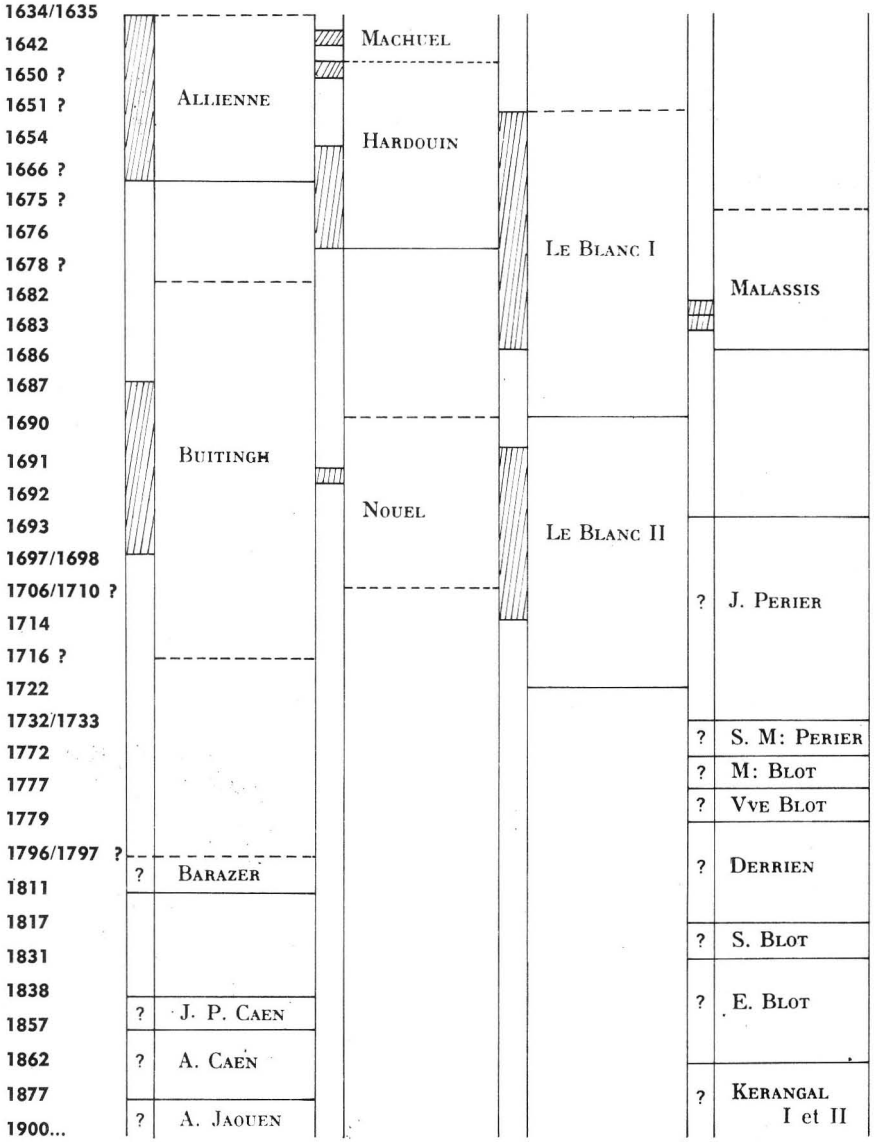
II. — Après 1704 : un seul imprimeur autorisé.

Jean PERIER	1693-1732	Quimper
(1665-1732)		
Simon-Marie PERIER	1733-1772	Quimper
(1697-1774)		
Marin BLOT	1772-1777	Quimper
(1721-1777)		
M.J. Perier, veuve BLOT	1777-1779	Quimper
(1751-1817)		
Y.J.L. DERRIEN	1779-1817	Quimper
(1741/43[?]-1820)		

III. — Après la Révolution et avant 1900.

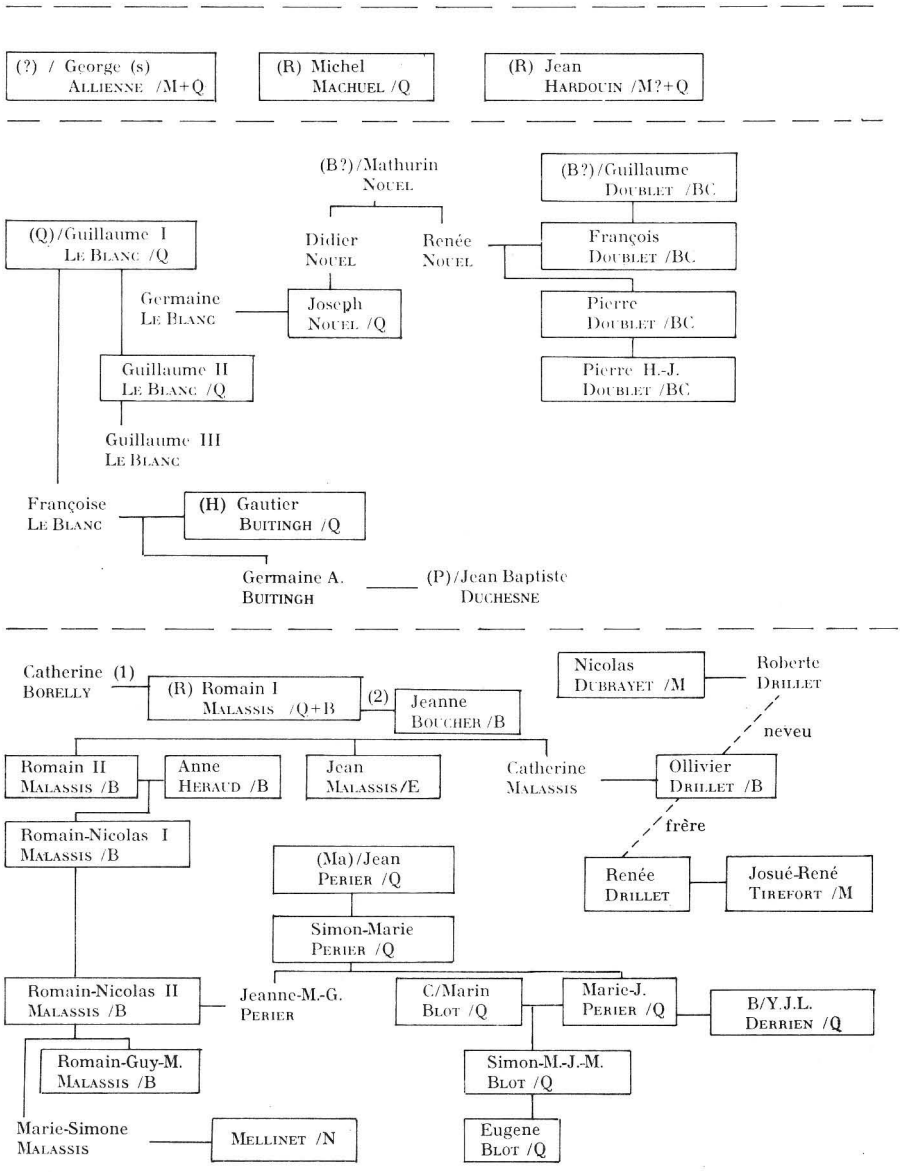
Pierre-M. BARAZER	1796/97(?)-1811	Quimper
(?)-(?)		
Simon BLOT	1817-1831	Quimper
(1773-1853)		
Eugène BLOT	1831-1862	Quimper
(1802-1867)		
Jean-P. CAËN, dit LION	1830(?)-1838(?)	Quimperlé
(1795-1857)	1838-1857	Quimper
Alphonse CAËN, dit LION	1857-1877	Quimper
([?]-1891)		
Arsène de KERANGAL	1862-18..(?)	Quimper
(1827-1902)		
Alain JAOUEN	1877-1909	Quimper
([?]-1909)		
Arsène de KERANGAL	18..(?)-1925	Quimper
(1858-19..[?])		

TABLEAU CHRONOLOGIQUE DES IMPRIMEURS A QUIMPER



Note : les zones hachurées représentent les périodes pendant lesquelles ont paru des ouvrages aujourd'hui connus, ou décrits.

TABLEAU DES FILIATIONS ENTRE LES IMPRIMEURS DE QUIMPER, etc...



Les imprimeurs ont leurs noms encadrés.

B : Brest ; BC : Saint Brieuc ; C : Caen ; H : Hollande ;
M : Morlaix ; Ma : Marseille ; N : Nantes ;
P : Paris ; Q : Quimper ; R : Rouen .

INDEX DES NOMS PROPRES

(Imprimeurs et villes d'impression)

Aix : G 13.
Allienne (George[s]) : *A 1-4,* B 1, 3, C 2, G 3, II, n. 107.
Arras : n. 5.
Barázaer (Pierre-M.) : II.
Beuzec-Conq : G 10.
Beuzit (Guillaume), graveur : F 1.
Billy (Marie), Vve J.-J. Le Sieur : n. 99.
Blot (Eugène) : G 4, II, n. 66, 106.
Blot (Marin) : G 15, II, n. 104, 106.
Blot (Simon) : II, n. 106.
Boucher (Jeanne), Vve Romain I Malassis : E 1, G 5.
Brest : E 1, G 5, II.
Buitingh (Gauthier, Gaulter) : F 1, *G 1-2,* 4, 10, 13, 18, II, n. 34, 47b, 48, 52.
Caen : G 10, II, n. 23.
Caën (Jean-P. ; Alphonse) : II.
Collombat (Jacques) : n. 95.
Crechmeur, Cremeur (Jean-Pierre de) : n. 99.
Derrien (Y.-J.-L.) : G 4, 5, 15, II, n. 66, 106.
Despanciers (Mathurin) : n. 42.
Des Vergers, Desvergiers : voir Nouel.
Dijon : E 1.
Doublet (Fr.) : G 7, II ; (Guill.) : II ; (Pierre) : G 7, II ; (Pierre-H.-J.) : II.
Drillet (Olivier) : E 1, II, n. 42 ; (Renée) : G 8, II.
Du Brayet (N.) : C 2, E 1, II, n. 42.
Duchesne (J.-B.) : G 1, 12, *18,* n. 84.
Evreux : E 1.
Glamet (Noël) : n. 5.
Hardouin (Jean) : A 1, 4, *C 1-3,* II, n. 23, 25.
Hardouyn (Gilles) : C 2.
Havard (Nicolas) : II.
Heraud (Anne), Vve Romain II Malassis : E 1, II.
Hollande : G 1, II.
Jaouen (Alain) : II.
Kerangal (Arsène I et II de) : II, n. 106.
Knapen (Jean-François) : G 10.
La Fontaine (Marie de), Vve François Vatar : G 7.
La Hue : F 1, n. 101 ; Lahue (Françoise), Vve Jean Périer : G 14.
Lambert (Barthélemy) : G 10.
Landerneau : II.
Le Blanc (Guillaume I) : *D 1-4,* F 1, G 1, 7, 10, 13, II, n. 34 ; (Guillaume II) : F 1, G 1, 7, *10-11,* 12, 13, 18, II, n. 74, 83, 84, 96, 101 ; (Guillaume III) : G 1, 10, *12.*
Ledan : G 4.
Le Sieur (Jean-Joseph) : n. 99.
Lion : voir Caën.
Lyon : E 1, G 13.
Machuel (Michel) : A 4, *B 1-4,* C 1, 2, D 1, G 3, II.
Malassis (Charles) : E 1.
Malassis (Jean) : E 1, II, n. 40.
Malassis (Romain I) : *E 1-2,* II, n. 38, 40.
Malassis (Romain II) : C 2, E 1, II.
Malassis (Romain-Nicolas I) : E 1, II ; (Romain-N. II) : E 1, G 15, II, n. 104.
Malassis (Romain-Guy-Marie) : E 1, G 15, II.
Manes (François), Manne (François de) : G 10, n. 84.
Marseille : G 13, II.
Mellinet : II.
Morlaix : A 1-4, C 1-3, II, n. 23, 42.
Nantes : G 13, II.
Noël Desvergiers : voir Nouel.
Nouel (Joseph, sieur des Vergers) : D 1, F 1, *G3-9,* 10, 13, II, n. 59, 61, 65, 101.
Nouël (Pierre) : G 7.
Palliot (Pierre) : E 1.
Paris : C 2, G 1, 10, 13, II, n. 5.
Paulus-Daumesnil : G 10.
Périer (Jean des Camoins) : G 1, 10, 12, *13-14,* 15, 18, II, n. 55, 74, 83, 86, 95, 96, 97, 98, 99, 101, 104, 107.
Périer (Marie-Jacquette), Vve Marin Blot : G 15, II.
Périer (Simon-Marie) : G 5, 12, 13, 14, *15,* II, n. 99, 104.
Ploësquellec (Jean de) : n. 42 ; de Plusquellec : C 3.
Poisson (Pierre) : G 10.
Quimper : passim.
Quimperlé : II.
Rennes : G 1, 7, n. 5, 99.
Riou : G 10, n. 84.
Rouen : A 1, 4, B 1, 4, C 1, 2, E 1, II.
Saint-Brieuc : G 7, II.
Saint-Pol-de-Léon : n. 99.
Saugrin : n. 5.
Seyti (Charles) : G 13.
Tanguis : n. 84 ; Tanguy : G 10.
Teurnier (J.-L.) : II.
Thuillier (Marie), Vve Jean de Ploësquellec : n. 42.
Tirefort de la Frégère (Josué-René) : II, n. 42.
Vannes : G 1.

le patrimoine artistique

Monuments et objets d'art du Finistère. Etudes, découvertes, restaurations (année 1979)

BEUZEC-CAP-SIZUN
Fontaine Saint-Budoc
Datation

La fontaine Saint-Budoc, située dans le val, sous Lesveuzec et Lesvignan, près de la voie romaine, au sud-ouest de Beuzec-Cap-Sizun, n'est pas signalée dans le *Répertoire* de Couffon et Le Bars (1). Ce petit édifice contient une belle statue d'évêque mitré. Il porte, sur le montant droit, la date de 1760 et, sur le montant gauche, l'inscription suivante:

H ◊ H ◊ IE
AN ◊ MA
T ◊ F

C'est-à-dire: H[onorable] H[omme] JE[an] MAT F[abrique].

Roger Gargadennec.

BRASPARTS
Eglise Saint-Tujan
Inscriptions des peintures de la sacristie

La sacristie de l'église de Brasparts conserve, suspendus au-dessus de la corniche du lambris de couvrement, huit tableaux représentant les évangélistes (Matthieu, Luc, Marc et Jean) et les docteurs de l'Église d'Occident (Jérôme, Ambroise, Augustin et Grégoire). On s'étonnera, sans doute, de l'ordre inusité dans lequel nous citons les évangélistes, mais nous les donnons selon la séquence en place, à partir de la gauche du grand meuble de chêne du XVII[e] siècle. Nous n'insisterons pas sur les attributs des évangélistes. Ils sont connus: l'ange, le bœuf, le lion et l'aigle, dans l'ordre précité. Encore que Jean porte aussi le calice d'où sort le serpent qui figure le poison qu'on voulut lui faire boire.

---

(1) R. COUFFON et A. LE BARS, *Répertoire des églises et chapelles du diocèse de Quimper et de Léon*, Saint-Brieuc, 1959.

Quatre tableaux comportent des inscriptions qui n'ont pas été correctement relevées. En effet, la disposition actuelle ne rend pas exactement compte de la création originale. Il semble bien que nos toiles, d'un seul tenant à l'origine, ont été découpées et réencadrées pour en faire des portraits séparés. Ainsi, à deux reprises, une *inscription* et un *cartouche* ont été coupés en deux et mutilés par le fait du nouvel assemblage de la toile sur les chassis avec des cadres. Il faut ainsi rapprocher saint Matthieu de saint Luc et saint Ambroise de saint Augustin, pour pouvoir tout lire correctement.

L'inscription Ambroise-Augustin est sur quatre lignes. La première partiellement cachée laisse deviner le bas de capitales dont la reconstitution n'est pas impossible. Les lettres du milieu peuvent aussi être restituées sans trop de peine. Nous avons ainsi:

HERV(EP)ICHON
& OLIV(IE)R. SIZVN
FABR(IQ)VES. 1649
ANDRE L(EL)OVARN. PINXIT

(Hervé Pichon et Olivier Sizun fabriques. 1649. André Le Louarn pinxit) [fig. 1].



Fig. 1. — Brasparts, *église Saint-Tujan,* sacristie.
Inscription des tableaux de saint Ambroise et saint Augustin. Les hachures indiquent les parties restituées.

Le cartouche Matthieu-Luc, de forme ovale, est plus curieux au premier abord car il est constitué de quatre grandes lettres au-dessus desquelles d'autres, plus petites, sont placées. Le motif central a quasi disparu mais l'on y voit le bord d'une coupe et d'un pied de calice.

Avec les éléments dont nous disposons, on rattachera ce cartouche à d'autres de l'époque et l'on pourra se conduire, pour l'interprétation, en toute sécurité: M(ESSI)RE MEV/EL R (ECTE) VR. (fig. 2).

Ainsi sont, par ces lectures, fournies les indications nécessaires pour situer l'ensemble des toiles: les commanditaires délégués par la fabrique,

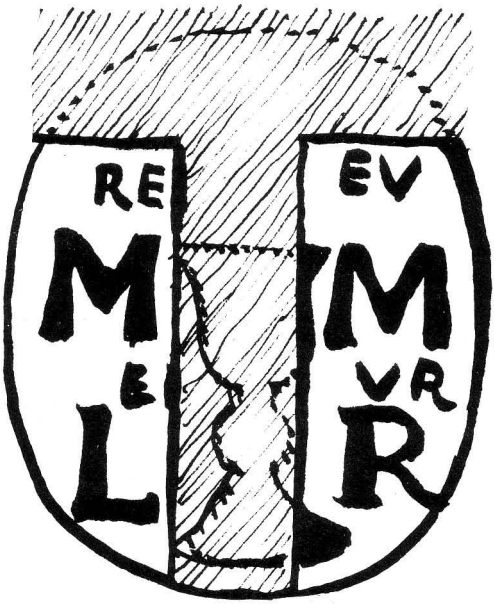


Fig. 2. — Brasparts, *église Saint-Tujan,* sacristie.
Cartouche des tableaux de saint Matthieu et saint Luc. En hachures, les zones restituées.

l'auteur des tableaux, le recteur de céans et la date. D'après le *Répertoire des églises et chapelles* de Couffon-Le Bars (2), le peintre Louarn n'est connu que par ces toiles de la sacristie de Brasparts. Ses compositions, sans être très originales, présentent ces figures hiératiques qui constituaient tant de galeries de portraits du XVII[e] siècle. Seul saint Matthieu, empreint d'une délicatesse de facture, ferait penser qu'il n'est pas de la même main que les autres, s'il n'y avait l'inscription coupée en deux que nous avons étudiée plus haut.

Est-il utile de rappeler la nécessité qui s'impose de relire, pour les vérifier, les inscriptions de notre patrimoine et d'en établir un corpus raisonné, sans quoi l'on continuera de s'interroger sur la signification d'un hypothétique SIZUNVEZ extrait de l'inscription du tableau de saint Augustin... (3).

Nous conservons pour l'auteur des toiles le nom de *Louarn,* traditionnellement reçu, même corrigé en LE LOUARN. Rien n'empêche de chercher d'autres noms, [BIZ]OUARN, par exemple. En l'absence de certitude fournie par le démontage du cadre, nous gardons le nom déjà publié par le *Répertoire* de Couffon-Le Bars.

Yves-Pascal Castel et Dominique Dantec.

(2) R. COUFFON et A. LE BARS, *op. cit.,* p. 529.

(3) P. PEYRON et J.-M. ABGRALL, *Notices sur les paroisses du diocèse de Quimper et de Léon,* dans *Bulletin de la Commission diocésaine d'architecture et d'archéologie,* 1903, p. 324.

CONCARNEAU
Lanriec
Vol de la statue de saint Riou

La statue de saint Riou, le patron de la paroisse de Lanriec, a été volée dans le courant du mois d'août 1979. Elle était pourtant de granit et se trouvait dans le jardin du presbytère.

Le saint, à la physionomie fortement typée (yeux bridés, lignes du visage bien marquées, oreilles agrandies) était représenté nu-tête avec une frange de cheveux formant bourrelet sur le front tandis qu'une sorte de capuchon lui prenait la nuque, derrière les oreilles, couvrant les épaules et dégageant le cou. La main droite, collée à la bure, tenait un gros bâton pastoral, la gauche enserrait la tranche inférieure du livre des Ecritures.

Cette belle pièce, facilement reconnaissable puisque brisée à mi-corps, datait du XV[e] siècle et se trouvait primitivement dans l'église. On l'en avait ensuite sortie pour orner une pelouse d'où des gamins l'avaient fait tomber. Elle avait atterri dans le jardin du recteur d'où... Mais n'est-ce point finalement le sort des objets trop souvent déplacés?

Louis-Pierre Le Maître.

CONCARNEAU
Ville close
Découverte d'une inscription

Au début de février 1980, le creusement d'une canalisation en ville close permettait de déplacer une longue pierre formant une des marches de la « rampe de l'église », face à la porte du Passage.

Mesurant 112 centimètres de long, 34 de hauteur et 15 d'épaisseur, en granite clair du pays, il s'agit d'un fragment d'angle de corniche portant, sur la face jadis cachée, une inscription apparemment sibylline:



Sur ces 13 lettres ou signes, de 13 centimètres de haut, le E final se trouve déplacé sur la face latérale, tandis que la lecture et l'interprétation des 3 signes précédents demeure hasardeuse.

La graphie rectiligne du M, du I, du E, les courbes du D et du R évoquent les inscriptions du XVII[e] siècle finissant. A l'emplacement de la « rampe de l'église » se trouvait jadis le cimetière trévial de Saint-Guénolé ; le 5 octobre 1828 le conseil de fabrique autorisait une entreprise à en araser les décombres, ainsi que ceux de l'église, « pour établir une rampe ou voie d'accès » au nouveau chantier. L'ancien sanctuaire datant du XIII[e] siècle, la corniche découverte ne peut en provenir ; mais si le terme MISERE s'entend comme faisant partie d'une supplication, il est très possible qu'on se trouve en présence d'un élément de l'ancien reliquaire du cimetière de Concarneau.

Louis-Pierre Le Maître.

CROZON
Meules à bras

La partie inférieure d'un tel ustensile a été trouvée dans la presqu'île, à Kerarstrobel ; elle avait 0,50 m de diamètre (3 *bis*).

Nous avons rencontré la partie supérieure d'un exemplaire de 0,50 m de diamètre à Kerioul, une autre meule supérieure de 0,43 m, en pierre meulière, pourvue d'un trou axial de 0,07 m de diamètre, épaisse de 0,15 m, à La Boissière, en Lanvéoc ; enfin, à Landaouec, la partie inférieure d'une meule de 0,50 m de diamètre avec trou axial de 0,08 m, épaisse de 0,10 m en granit de Locronan.

Nous en rapprocherons un moulin à huile de noix de même type, datant du XIX[e] siècle, conservé à Crozon ; la meule gisante, d'un diamètre de 0,63 m, est entourée d'un rebord de 0,04 m, formant cuve avec dégorgeoir, tandis que la meule tournante, de 0,57 m de diamètre, a un trou axial de 0,057 m entouré d'une ferrure de 0,10 m de diamètre.

La persistance de cet objet à travers les siècles est remarquable, mais la datation en est souvent incertaine ; l'énumération qu'en fait J. Charpy dans la table du Centenaire du *Bulletin* en témoigne (4).

A.-H. Dizerbo.

CROZON
Presbytère
Pierre tombale de la famille Le Gentil

Le presbytère de Crozon conserve une pierre tombale en grès de l'île Longue, malheureusement brisée, qui y a été déposée par MM. Graveran et

(3 *bis*) R.-F. Le Men, *Statistique monumentale du Finistère, époque romaine*, dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. II, 1874-1875, p. 126.

(4) *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. C, 1972/3, p. 274.

Le Bras; elle devait se trouver dans le bas-côté nord de l'ancienne église, démolie en 1899.

Cette dalle mesure 1,60 m sur 0,56 m; elle est épaisse de 0,15 m; sur trois côtés elle présente un entablement; le dernier côté, brut, devait être engagé dans le mur d'un enfeu. Un écusson sans meubles orne la face extérieure. Sur la table, deux écussons ovales sommés d'une couronne comtale (?) sont entourés de volutes et de feuillage; au-dessous, dans un cartouche, se lit la date du 11 avril 1783. Les écussons, presque illisibles, ont dû être martelés pendant la Révolution; celui de gauche porte un lion, celui de droite, une figure indécise d'un quadrupède ailé.

Les registres des sépultures nous apprennent que cette pierre tombale est celle de Messire (Jean) Tanguy Le Gentil, sieur de Kélern (Quélern), né et mort au château de Kélern (26 décembre 1728-24 avril 1783, non le 11 avril) [5]; il était le fils de Tanguy Marie et de Anne Yvonne Daniel et avait épousé, le 2 juin 1755, à Quimper-Saint-Ronan (6), Marie Guillemette Le Forestier, née en 1730, fille de feu écuyer Jean François, sieur de Quillien et de dame Armelle de Moucheron, de Daoulas, domiciliée à Notre-Dame-du-Guéodet, décédée à Landerneau le 13 brumaire an XIV (3 novembre 1805) [7].

Ces indications nous permettent d'identifier, à gauche, le blason des Le Forestier: « d'argent au lion de gueules, armé, lampassé et couronné d'or », à droite, celui des Le Gentil: « d'azur au serpent volant d'or » (8); ils se retrouvent, bûchés, sur le pignon de l'église de Roscanvel.

A.-H. Dizerbo.

DAOULAS

Découverte de chapiteaux et d'une tête sculptée

En reculant le vieux mur du cimetière, afin d'élargir quelque peu la route qui passe devant le presbytère, les ouvriers ont sorti de cette ancienne construction un chapiteau légèrement mutilé provenant sans aucun doute de la chapelle Sainte-Anne, ancien hôpital de l'ordre de Saint-Lazare. Cet édifice date en grande partie du XVII[e] siècle (clocher: 1621; porte de la « maison du bedeau »: 1637; chevet: 1646 et porche principal: 1667). Vers 1845, la démolition d'une partie plus ancienne, qualifiée de « lombarde » par l'architecte chargé de l'opération et qui remarquait « la forme des matériaux de petite dimension posés sans mortier de chaux, la grande épaisseur des murs (près d'un mètre), la forme de l'arcade (différente de celle de la grande façade) », concluant ainsi à l'antiquité de cette architecture « des premiers

(5) Arch. dép. du Finistère, 3 E, B.M.S. Crozon.

(6) *Ibid.*, B.M.S. Quimper, paroisse de Saint-Ronan.

(7) Arch. mun. de Landerneau, état civil.

(8) P. Potier de Courcy, *Nobiliaire et armorial de Bretagne*, Mayenne, 1970, 4[e] éd., t. I, p. 396 et 442.

temps de l'ère chrétienne dans le pays» (9), favorisa la construction d'un nouveau presbytère et d'un mur de soutènement pour le cimetière (où se trouvait ce chapiteau).

Dimensions: Hauteur = 27 cm. Largeur maxima = 27 cm. Largeur minima = 17 cm. Profondeur = 24 cm.

Matière: rappelle la pierre de Logonna mais à grains plus fins et plus serrés.

Décoration: feuilles en fer de lance légèrement inclinées aux angles, queues en spirale (fig. 3).

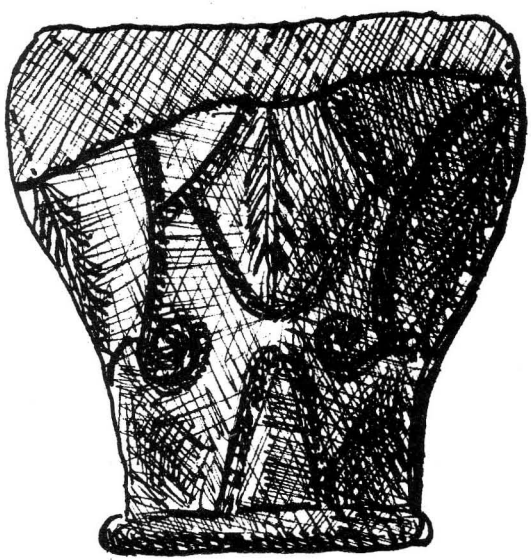


Fig. 3. — Daoulas, *presbytère.*
Chapiteau provenant de la chapelle Sainte-Anne.

Le chapiteau a été déposé au presbytère.

⁂

Dans le mur d'une parcelle de terrain située à 100 m environ de l'abbaye, j'ai pu découvrir un chapiteau roman en pierre de Logonna. Le motif, sans

(9) P. PEYRON. *L'abbaye de Daoulas,* dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère,* 1897, t. XXIV, p. 431-432. Rapport de l'architecte Menu du Mesnil (1845).

doute végétal, reste difficilement reconstituable vu la mutilation avancée qui ne laisse apparaître en fait que certaines tiges terminées en boule.

Dimensions: Hauteur = 18 cm. Largeur = 20/26 cm. Profondeur = 15 cm (fig. 4).

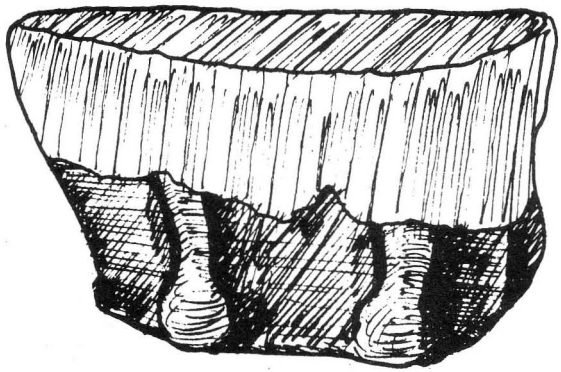


Fig. 4. — Daoulas.
Chapiteau roman.

M. Jean Le Boulanger, jardinier (et guide à l'occasion) de l'abbaye Notre-Dame, a eu la chance de découvrir deux objets intéressants:

— un double chapiteau dont le plat supérieur servait dans une marche d'escalier du jardin. Celui-ci est en pierre de Logonna et d'une décoration habituelle à Daoulas (feuilles en fer de lance), mais il ne provient pas du cloître où les chapiteaux sont de moindre dimension. (Hauteur = 20 cm. Largeur = 40 cm. Profondeur = 20 cm). La forme du chapiteau est rectangulaire et le décor des deux grandes largeurs est identique. Par contre une des petites largeurs n'est point sculptée tandis que l'autre fournit un même style de feuillage. La section des colonnes que surmontait ce chapiteau avoisinait 20 cm (fig. 5).

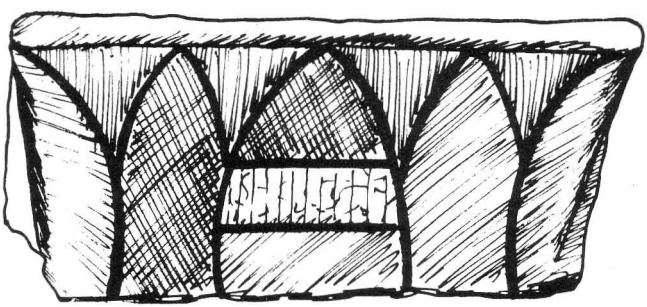


Fig. 5. — Daoulas, *abbaye Notre-Dame.*
Chapiteau en pierre de Logonna.

— une magnifique tête, très archaïque, peut-être utilisée dans un encorbellement. (Hauteur = 16/17 cm. Largeur = 14 cm. Profondeur = 27 cm) [fig. 6].

Jean-Luc Deuffic.



Fig. 6. — Daoulas, *abbaye Notre-Dame.*
Tête sculptée.

DAOULAS
Eglise Notre-Dame
La tombe de l'abbé Charles Jégou

Elle se trouvait à l'origine devant le maître-autel de l'abbatiale, entre la clôture du chœur et la première marche de l'autel (10). Lors de la destruction du chœur, la tombe de l'abbé Jégou, comme bien d'autres, fut emportée par les entrepreneurs à Brest. Celle-ci a servi dans un cimetière de Brest. Elle fut acquise vers 1842 par le préfet du Finistère.

Il y a lieu de rectifier légèrement la transcription de l'épitaphe que donne l'abbé Castel dans le *Bulletin* de 1977 (11): remplacer ABBATI par ABBAS et AEDIFICIA par EDIFICIA.

Jean-Luc Deuffic.

(10) P. PEYRON, *L'abbaye de Daoulas,* Quimper, 1898, p. 133.

(11) *Bulletin de la Société archéologique du Finistère,* 1977, t. CV, p. 155.

DAOULAS
Eglise Notre-Dame
Le retable de la sacristie

La sacristie de Daoulas abrite les restes d'un retable du XVII[e] siècle. Des documents d'archives peuvent contribuer à nous renseigner sur son origine.

S'il s'agit du retable du Rosaire: « Le Retableau de Nre Rosaire a esté faict par honorable Yves Le Déan et par son frère Pierre Le Déan mres sculpteurs residantz en cette ville de daoulas et se fust en faveur d'onze centz livres l'an mil six centz soixante deux et trois en foy de quoy j'ay signé le jour et an que cy devant ».

Mathieu Bodénes ptre (12).

Ce retable se trouvait dans la chapelle du Rosaire. « Les armes de l'abbé Le Tellier s'y remarquent tout en haut parce qu'il était abbé lors de cette érection. Il y a une confrairie du Rosaire établie par bulle du pape à l'occasion de laquelle les habitants ont fait faire cette chapelle... » (13).

S'il ne s'agit pas du retable du Rosaire, « Le petit Retableau de nostre dame de daoullas fust faict par un certain ouvrier de la paroisse de Plounéventer evesché de leon nom n... en faveur de cinquante sept escus L'an mil six cent soixante sept et fust mis en place 1668, et ay signé, le 12 aoust 1668 ».

Nicolas du pont marguiller
Mathieu Bodénes pretre (14).

Jean-Luc Deuffic.

FAOU (LE)
Eglise Saint-Sauveur
Cuve de baptême

Un lecteur de Gourin nous communique les précisions suivantes sur le fleuve *Phison*, évoqué dans le *Bulletin* précédent (15), et au sujet duquel l'abbé Y.-P. Castel déclarait qu'il restait « méconnu aux yeux des meilleurs commentateurs »:

« Il est pourtant un commentateur, écrit notre correspondant, qui identifie et localise *Phison* (mais peut-être ne compte-t-il pas au nombre des meilleurs?). C'est celui du *Dictionnaire historique, critique, chronologique,*

---

(12) Arch. dép. du Finistère, 305 G 9.

(13) Dom Louis PINSON, dans P. PEYRON, *L'abbaye de Daoulas...*, p. 147.

(14) Arch. dép. du Finistère, 305 G 9.

(15) *Monuments et objets d'arts*, dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 1978, t. CVI, p. 301.

géographique et littéral de la Bible (16) dans l'édition de Dom Calmet (1730), tome III, p. 204 : *Phison, un des quatre grands fleuves qui arrosaient le paradis terrestre. Nous croyons que c'est Phasis, fleuve célèbre de la Colchide. Moïse dit qu'il tourne dans la terre d'Hevilat, et que l'on y trouve d'excellent or (1). Ce fleuve a sa source dans les montagnes d'Arménie, et se décharge dans le Pont-Euxin. Il a dans son embouchure plus d'une demi-lieue de large, et plus de soixante brasses de profondeur. Il n'y a peut-être pas de fleuve au monde qui fasse plus de détours, à cause de la rencontre de montagnes, et de là vient que du temps de Pline (2), il y avait plus de cent vingt ponts sur ce fleuve, et c'est peut-être aussi ce que Moïse a voulu dire lorsqu'il dit que « le Phison tournoie dans toute la terre d'Hévilat », que nous croyons être la Colchide. L'or de ce pays est très célèbre. Toute l'antiquité vante les richesses de la Colchide. Strabon (3) remarque que les fleuves et les torrents de ce pays là, ou des pays voisins, car nous ne savons pas quelles étaient anciennement ses limites, charriaient dans leurs eaux des paillons d'or, que les habitants recueillaient sur des peaux de mouton couvertes de leurs toisons, ou dans des machines de bois faites en forme d'auges percées exprès. Nous croyons que l'or de Phaz (4), d'Uphaz ou d'Ophaz, dont il est quelquefois parlé dans l'Ecriture, est le même que celui du Phison ou du Phasis. Voyez notre commentaire de la Génèse 11. 11. 12. Plusieurs croient que le Phison est le Gange : mais ce fleuve est trop éloigné de l'Euphrate et du Tigre, que Moïse nous dit avoir été dans le Paradis terrestre, aussi bien que le Phison et le Géhon.*

(1) Genèse, 11. 11. 12.

(2) Plin. L 6 C 4.

(3) Strab. L XI.

(4) Cant. V 11, Jerem. X 9, Dan. X 5 ».

FOUESNANT

Eglise Saint-Pierre

Réfection du chœur au XVIII^e siècle

En 1754, la tour-lanterne qui surmontait le carré du transept de la belle église romane de Fouesnant, s'écroula, entraînant dans sa chute une partie du chœur dont la reconstruction commença le 3 février 1754. Les faits sont rapportés par Couffon. L'examen du « cahier pour marquer les sommes que les fabriques sortis de charge payeront à ceux qui sont en charge » permet de mieux cerner l'avancement des travaux ainsi que l'évolution du sens décoratif. Dès l'accident, le général de la paroisse se réunit et décide de

(16) *Dictionnaire historique, critique, chronologique, géographique et littéral de la Bible, enrichi de plus de trois cents figures en taille douce, qui représentent les antiquités judaïques, nouvelle édition revue, corrigée et augmentée dans laquelle le supplément a été exactement refondu par le Révérend Père Dom Augustin Calmet, religieux bénédictin, abbé de Senones.* Tome troisième. A Paris, chez Emery, à Saint-Benoît, Saugrin père, à la Fleur de Lys, Pierre Martin, à l'Ecu de France, quai des Augustins. MDCCXXX. Avec approbation et privilège du Roi.

prélever 300 livres dans la cassette de la chapelle de Kerbader, « pour, précise-t-on, être employée à faire un sanctuaire en l'église de Fouesnant ». La reconstruction du chœur étant, en principe, à la charge du recteur, il est difficile d'estimer le coût total de l'opération. La fabrique prend néanmoins à sa charge les frais de pavage et de couverture. François Bertholom reçoit 3 livres 15 sous « pour aller à la perrière achepter les ardoisines », ardoisines qui reviendront à 33 livres 19 sous.

Puis ce sont les travaux d'aménagement intérieur. Le sieur Lamidi passe dix-sept journées à faire le marche-pied de l'autel; en 1758 un dénommé Chevert, de Quimper, emporte pour 100 livres le marché d'un « appui de communion » dont la peinture sera confiée à un certain Moizin appelé à Fouesnant pour décorer l'ensemble du chœur. Il passe d'abord « quatre journées à grater la chaux de dessus les colonnes », peint l'appui de communion en bleu et s'attaque au grand mur triste du sanctuaire. Pour « huile, couleurs achetées à Quimper pour peindre le cul de lampe de l'église », il dépense en tout 16 livres 13 sous. Le détail de la facture a été conservé; il permettra peut-être à un spécialiste de retrouver ce que pouvait être l'ornementation du chœur de l'église romane de Fouesnant au milieu du XVIII[e] siècle...

« deux pots huile de noix
huit livres de blanc de ceruse
deux pochons de noir de fumée
quatre livres d'ocre jaune
une livre d'ocre rouge
une livre et demi de mine de plomb rouge
une once de lac plat
deux livres d'émail bleu
une once de bleu de Prusse
pour trois sols de terre d'ombre
un demi-quarteron de verd de gris
une livre de colle de rivière
quinze livres de blanc de Rouan
une once de vermillon ».

Louis-Pierre Le Maître.

GUIMILIAU
Eglise Saint-Miliau
Tribune des orgues

La scène de triomphe sculptée sur la tribune des orgues, semblant glorifier Louis XIV, a toujours intrigué par son côté apparemment profane (fig. 7). La copie d'une gravure paraissait évidente. Le chanoine Abgrall, le premier, et avec prudence, assimile la scène à un tableau de Le Brun, chargé en 1660 de peindre plusieurs sujets consacrés à l'histoire d'Alexandre. Couffon, à son tour, rapproche la scène de Guimiliau de celle de l'« Entrée d'Alexandre à Babylone » gravée par Claude Audran, élève de Le Brun,



Cliché Tugores

Fig. 7. — Guimiliau, *église Saint-Miliau,* tribune des orgues.
Pharaon fait triompher Joseph, panneau sculpté.



Cliché Bibliothèque nationale. Reproduction autorisée.

Fig. 8. — Jean Le Pautre. *Pharaon fait triompher Joseph,* gravure.

d'après l'œuvre de son maître. Mais Couffon l'indique lui-même, il n'y a pas identité entre cette gravure et le panneau de Guimiliau; les montures, en particulier, sont des éléphants et non pas des chevaux.

Le sculpteur de Guimiliau s'est en fait inspiré d'une scène illustrant la Bible: « Pharaon fait triompher Joseph » (Genèse, 41) [fig. 8], gravée par Jean Le Pautre (1618-1682) [17]. Le peintre est surtout connu par son abondante production d'estampes exécutées d'après ses propres compositions. Dans ce *Triomphe de Joseph* il fait également œuvre originale, tout en étant sensible au style de Le Brun.

Louis XIV, Alexandre ou Joseph, quel personnage a voulu représenter le sculpteur anonyme de Guimiliau? Les bouquets de lys qui encadrent la scène semblent fournir la réponse: plus que symbole de la royauté, ils sont ici comme attribut de Joseph, dans une église qui, sensible aux directives de la Contre-Réforme, lui consacre un autre retable.

Marie-Madeleine Tugores.

LANDÉDA

Six pierres phalliques

Sur le territoire de la commune de Landéda, particulièrement dans le secteur de la presqu'île de Sainte-Marguerite, existe un certain nombre de pierres phalliques qui, pour n'avoir pas été recensées, n'en sont pas moins connues des érudits locaux.

C'est ainsi que l'on nous a signalé les pierres de:

— *Kerfrogant,* dans la cour de la ferme, granite, H.: 70 cm, L.: 50 cm, de forme ovoïde; contrairement à l'ensemble des pierres repérées, elle est taillée sur toute la superficie, présentant ainsi, en quelque sorte, deux têtes (fig. 9 A).

— *Poulloc,* à l'entrée de la maison Jaouenn, à gauche du muretin. H.: 40 cm, L.: 60 cm. Elle a subi une grave mutilation, mais on y distingue le bourrelet de base caractéristique de ce type de pierres. Notons que ce détail « anatomique » permet de ne pas confondre les pierres phalliques avec de simples gros galets érodés par la mer. Le ressac aurait supprimé le bourrelet. Ajoutons que les inventeurs de ce type de pierre, nous l'avons vu à Plounéour-Trez, n'ayant aucune formation archéologique, sentent tout de même qu'ils ont affaire à quelque artéfact humain distinct de ce que peut produire la nature.

— *Poulloc,* sur l'entrée du chemin d'accès à la grève, côté est, granite, environ 70 x 50 cm. Le propriétaire, M. Rouzic, a l'intention de la déplacer afin qu'elle ne soit pas emportée subrepticement. Pour le moment elle se trouve située sur l'accès à la grève où l'on traverse le fond de la baie des Anges

(17) Bibl. nat., Cabinet des estampes, Ed 42a, fol. 6.

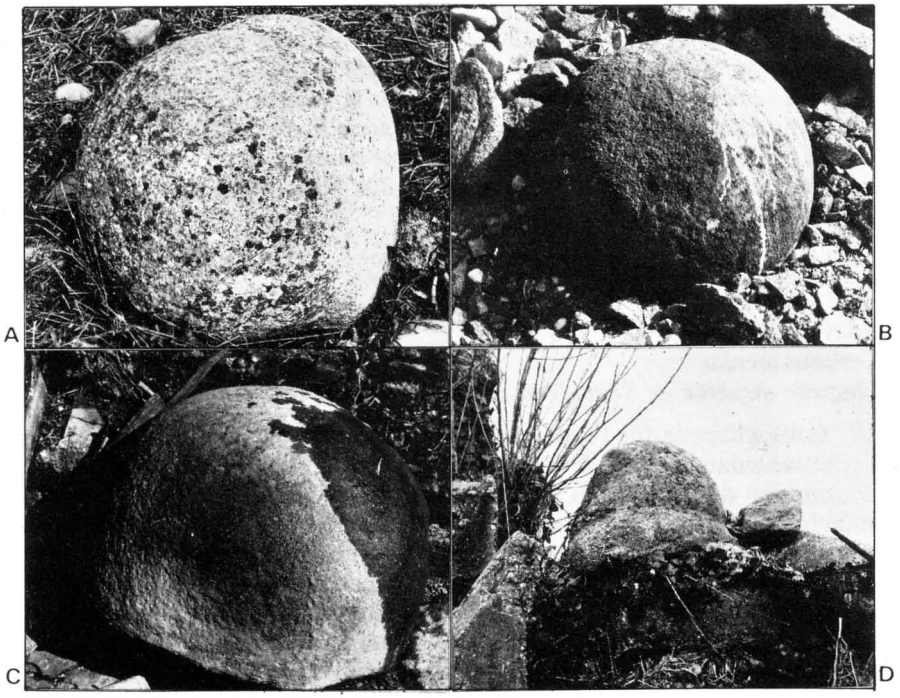


Fig. 9. — Landéda, pierres phalliques.
A: Kerfrogant. B: Poulloc. C: Kermenguy. D: Kervéléguen.

par un chemin qu'une riveraine nomme le « Canal Bibi », entre Poulloc et la grève de Naouled (fig. 9 B). « On avait l'habitude d'aller par là lorsqu'on allait ramasser le petit pica du côté de Chézoun » (île Cézon).

Voilà donc trois pierres nues et repérées. D'autres sont venues au jour au cours de l'enquête de l'Inventaire (Commission régionale de Bretagne) au mois de mars 1979. L'une d'entre elles venait tout juste d'être extraite d'un mur où elle entrait dans la maçonnerie, à Kermenguy. Les deux autres servaient d'ornement, ancien à Kervéléguen, récent à Penn-ar-Stang.

— *Kermenguy,* maison Belluc, granite, H.: 60 cm, L.: 50 cm. Mutilée, la pierre a été découverte récemment dans la démolition d'un mur (fig. 9 C).

— *Kervéléguen,* granite, H.: 50 cm. Elle diffère de la forme habituelle. Le bourrelet inférieur s'élargit en épais talon. Il ne semble pas qu'elle ait été repérée jusqu'à ce jour. Le locataire de la maison l'a toujours vue au même emplacement, sur l'angle d'un talus, avec d'autres pierres, à l'est de la maison (fig. 9 D).

— *Penn-ar-Stang,* granite, H.: 40 cm, placée dans le jardinet à l'est des bâtiments, elle est mutilée, l'amorce du bourrelet de base est apparent.

Il est fort vraisemblable qu'une enquête plus poussée révèlerait l'existence d'autres pierres phalliques. L'arasement des talus peut aussi être une occasion d'en compléter la connaissance. Ce type de pierres que nous nommons pierres phalliques est désigné sous le nom de lech hémisphérique par Stany Gauthier (18); M. Giot (19) les appelle stèles hémisphériques. Il avance une datation en faisant remarquer que quelques-unes d'entre elles ont été trouvées à proximité d'un contexte de La Tène finale, près d'Erdeven, dans le Morbihan.

Yves-Pascal Castel.

LANVEOC
Kerhouantenan
Chapelle disparue de Saint-Jean et Saint-François

Cette chapelle fut fondée en 1659 par Henry Henry, prêtre, sieur de Kerhouantenan, baptisé le 6 mai 1638 à Crozon (20), maintenu lors de la réformation de 1669. Il dut mourir avant 1677: c'est la raison pour laquelle un acte du 3 février 1677, passé devant Taniou, notaire de la juridiction de Crozon, spécifie que la famille Henry, représentée par Pierre Henry, frère cadet de l'abbé, assure une pension au desservant de la chapelle, tandis que les fermiers voisins des villages de Kerguilvit et de Kersouanec versent à la fabrique un tonneau d'orge au total, à raison d'un demi-boisseau par ménage, le desservant y ajoutant le casuel et une quête (21).

Le souvenir de cette chapelle disparue nous est gardé dans le nom d'une pièce de terre, dite Parc-ar-Chapel, séparée du manoir de Kerhouantenan par la route.

A.-H. Dizerbo.

MORLAIX
Collégiale Notre-Dame-du-Mur
Comparaison de son clocher avec celui du Kreisker à Saint-Pol-de-Léon

Le tableau qui se trouve dans la salle des mariages de l'hôtel de ville de Morlaix donne une idée assez exacte de ce qu'était la ville au XVI[e] siècle et Victor Surel eu un très grand mérite à réaliser cette composition.

L'artiste ne possédant pas de documents sur le clocher de Notre-Dame-du-Mur, mais sachant que celui-ci était considéré comme le rival du Kreisker, y a représenté le célèbre clocher de Saint-Pol-de-Léon.

Il y avait pourtant de notables différences entre ces deux monuments.

---

(18) *Croix et calvaires de Bretagne,* Paris, 1944, p. 14.

(19) *Dossiers de l'archéologie,* juillet-août 1975, p. 71.

(20) Arch. dép. du Finistère, sous-série 1 E, registres paroissiaux de Crozon.

(21) Archives privées, fonds de Laboesere (communiqué par Mme Mercier).

La tour de Notre-Dame-du-Mur possédait, comme celle du Kreisker, deux longues baies sur chaque face, étrésillonnées, vu leur hauteur, comme au Kreisker, par des traverses horizontales. Aux angles, il y avait deux contreforts perpendiculaires montant jusqu'à la plate-forme dont l'encorbellement n'existait qu'entre les contreforts. Au Kreisker, les baies jumelles sont flanquées, comme aux tours de la cathédrale et à celles de nombreux clochers normands, d'arcatures aveugles, et l'absence de contreforts laisse apparaître un puissant encorbellement qui était peu apparent au clocher de Notre-Dame-du-Mur.

La tour de Notre-Dame-du-Mur avait sensiblement la même hauteur que celle du Kreisker, mais, épaissie par ses contreforts, ne possédait pas sa légèreté. Par contre, la flèche de Notre-Dame-du-Mur était plus élevée: 41,20 m, selon Le Jean, contre 35 mètres à celle du Kreisker.

Dans la flèche de Notre-Dame-du-Mur, les ouvertures étaient étagées, comme dans les clochers du Calvados, tandis qu'au Kreisker, elles sont en zigzags d'un pan à l'autre, comme dans la plupart des clochers bretons.

Dans l'un et l'autre, les ouvertures de la flèche sont à peu près identiques: trèfles, roses à 5 et 6 lobes, mais celle de Notre-Dame-du-Mur possédait une ceinture d'hermines dont il semble qu'il n'existait pas d'autre exemple.

D'autre part, clochetons et lucarnes médianes sont beaucoup plus développés au Kreisker qu'ils ne l'étaient au clocher de Notre-Dame-du-Mur.

Sous l'encorbellement de la tour de Notre-Dame-du-Mur il y avait une ornementation de quatre feuilles semblable à celle de la balustrade; elle a été reproduite à la tour du Kreisker. D'autre part, l'architecte du Kreisker s'est inspiré des clochetons et lucarnes médianes de la cathédrale en leur donnant plus de développement.

La hauteur du clocher de Notre-Dame-du-Mur était de 80,80 m, d'après Guillaume Le Jean, celle du Kreisker est de 75 mètres environ.

La tour de Notre-Dame-du-Mur était terminée en 1372, la flèche fut commencée en 1426.

R. Couffon a démontré que la construction du clocher du Kreisker remontait au second quart du XV[e] siècle et sa filiation au clocher de Notre-Dame-du-Mur (22).

Le chanoine Abgrall considérait le Kreisker comme le plus beau clocher du monde. Pourtant ce clocher a suscité certaines critiques, entre autres celles de Mérimée, de Gustave Flaubert et même celles de Léon Palustre, pourtant fervent admirateur des monuments bretons. Il est douteux que Palustre l'ait observé bien dans l'axe ainsi que le recommandait le chanoine Abgrall, de la

(22) R. COUFFON, *Un précurseur morlaisien du Kreisker,* dans *Bulletin et mémoires de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord,* t. LXXIV, 1943-1944, p. 18-23.

route de Landivisiau par exemple, ce qui est malheureusement impossible aujourd'hui par suite d'une importante construction. Vauban considérait le clocher du Kreisker comme « l'ouvrage de pierre le plus hardi » qu'il ait vu. D'autre part, lors de son voyage en Bretagne en 1850, Frédéric Ozanam a fort admiré ce clocher et déclaré : « Si un ange descendait du ciel, il commencerait par poser le pied sur la flèche du Kreisker ».

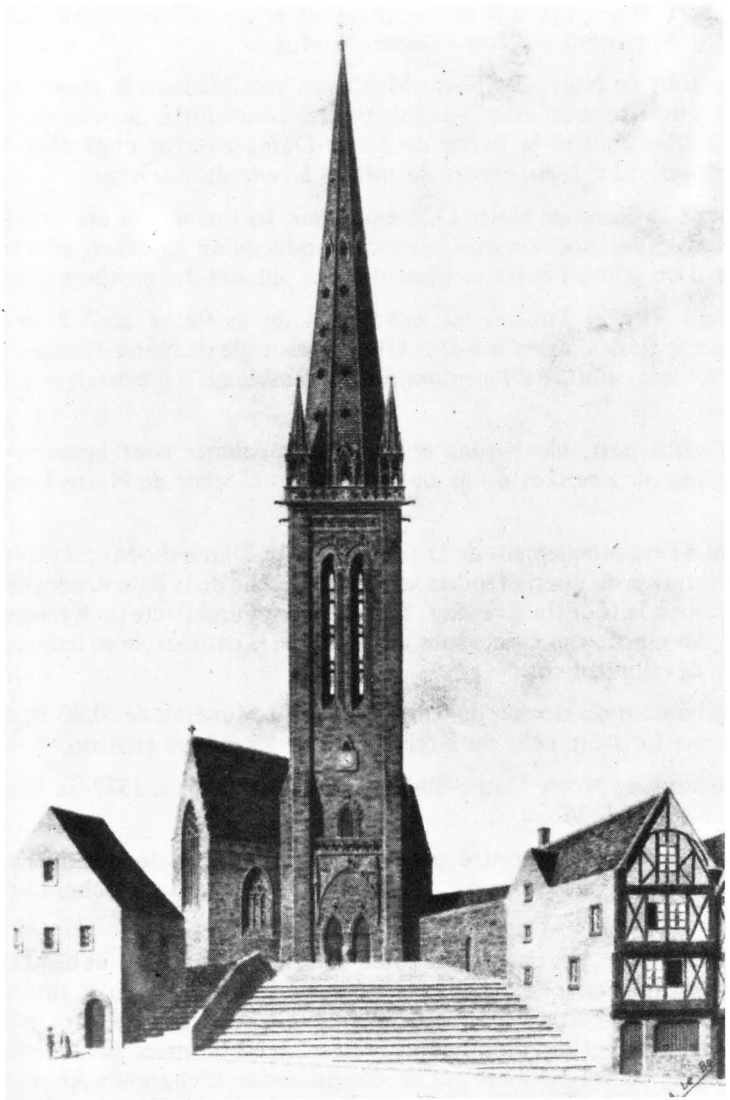


Fig. 9 a. — Morlaix, *clocher de la collégiale Notre-Dame-du-Mur.*
Dessin de M. Alfred Le Bars.

Si on se place au-dessous de la voûte de la tour du Kreisker, et que l'on regarde l'intérieur de la flèche, on est saisi d'une sorte de vertige devant l'impressionnante hauteur du vide et l'on peut admirer, par un beau soleil, un merveilleux jeu d'ombre et de lumière qui devait être encore plus remarquable au clocher de Notre-Dame-du-Mur, la flèche étant sensiblement plus élevée.

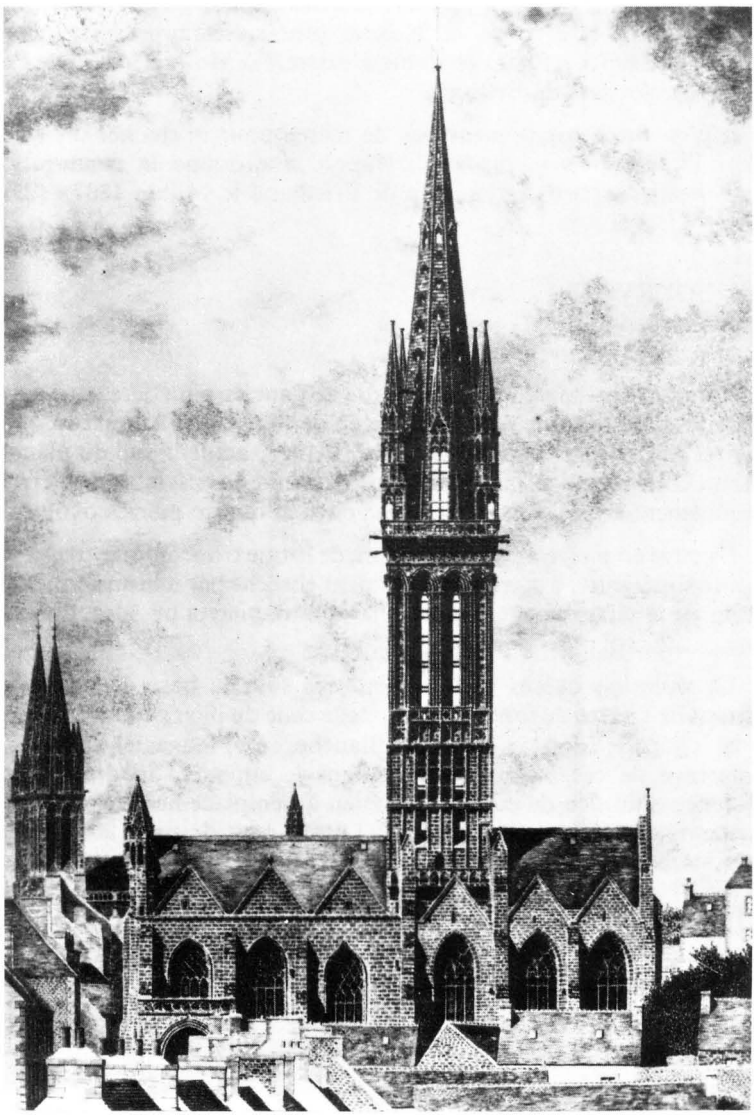


Fig. 9 b. — Saint-Pol-de-Léon, *clocher de la chapelle du Kreisker.*
Dessin de M. Alfred Le Bars.

De la route de Morlaix on aperçoit le clocher du Kreisker en diagonale et l'effet est moins heureux, les clochetons étant trop détachés de la flèche. Par contre, le clocher de Notre-Dame-du-Mur pouvait être vu sous tous les angles sans perdre de sa ligne et, à cet égard, était supérieur au Kreisker.

A la Révolution, l'église de Notre-Dame-du-Mur fut vendue comme bien national et vouée à la démolition, mais le clocher dont la flèche, visible d'assez loin en mer, servait aux navigateurs pour se diriger vers la rade de Morlaix, devait être conservé. N'étant plus suffisamment contrebuté, il s'écroula en 1806. Ce fut un véritable désastre, car Morlaix possédait l'un des plus beaux clochers de Bretagne.

Il n'en fut heureusement pas de même pour le clocher du Kreisker. « Dans l'intérêt des navigateurs, Napoléon ordonna la restauration du Kreisker par décret daté du camp de Friedland le 14 juin 1807 » (23).

Alfred Le Bars.

PLOUGOURVEST
Enclos paroissial
Pierres ovoïdes et cuve en pierre

Lors de l'aménagement de la partie de l'ancien cimetière situé au sud de l'église, il a été fait une trouvaille digne de remarque. Au niveau du grand calvaire, c'est-à-dire un peu à droite de l'entrée actuelle sud du placitre, les cantonniers ont trouvé, placé sous le monument, un ensemble de pierres dont l'arrangement semblait concerté : une cuve et quatre pierres ovoïdes.

La cuve en pierre à parois épaisses, de forme tronconique, une gorge à la bordure supérieure, a son flanc largement ébréché par une ancienne cassure. Autour de la cuve étaient disposées les quatre pierres ovoïdes, l'une gravée d'une petite croix grecque.

La situation de ces vestiges, enterrés sous la base de la croix, sans pourtant de pierres de fondation, rappelle celle du dieu gaulois, sous la croix de la chapelle de la Fontaine-Blanche, à Plougastel-Daoulas (24). L'enterrage de ces pierres ovoïdes dans le cimetière tendrait à prouver l'existence d'un lieu de culte préchrétien à l'emplacement même de l'église actuelle de Plougourvest. Mais à quel usage était destinée la cuve?

Yves-Pascal Castel.

PLOUHINEC
Eglise Saint-Vinoc
Panneau de la Vierge avec l'Enfant et Jean-Baptiste

Remaniées à différentes époques, engluées sous des couches successives

(23) *Ibid.*, p. 19.

(24) J.-Y. EVEILLARD, D. LAURENT, Y.-P. CASTEL, *Un dieu antique de la fécondité à Plougastel-Daoulas (Finistère)*, dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 1977, t. CV, p. 71-92.



Cliché Tugores.

Fig. 10. — *La Vierge avec l'Enfant Jésus et Jean-Baptiste.*
Plouhinec, *église Saint-Vinoc,* tabernacle de l'autel nord, panneau de bois sculpté.



Cliché Bibliothèque nationale. Reproduction autorisée.

Fig. 11. — *La Vierge avec l'Enfant Jésus et Jean-Baptiste.*
Gravure de Boulanger, d'après un tableau de Pierre Mignard.

de polychromie, les sculptures du milieu du XVII[e] siècle (25) remployées sur les retables de l'église paroissiale attirent peu l'attention des visiteurs. Chutes de fleurs, gradins aux angelots, consoles à draperies et feuilles de chêne font preuve cependant d'une grande qualité, digne des meilleures productions des sculpteurs de la Marine, dont les ateliers brestois étaient alors florissants.

Le panneau de la Vierge avec l'Enfant et Jean-Baptiste (fig. 10) remployé en porte de tabernacle sur l'autel nord, est tout particulièrement intéressant car il témoigne du renouveau iconographique apporté par la diffusion des gravures. La scène reproduit une œuvre de Pierre Mignard (1612-1695), peintre en vogue à la cour de Louis XIV dont une gravure est conservée au Cabinet des estampes de la Bibliothèque nationale (26) [fig. 11]. C'est un contretype de cette estampe que le sculpteur a utilisé, car la composition est inversée à Plouhinec.

Tout en respectant son modèle, le sculpteur introduit quelques modifications dues, plus qu'à la contrainte technique de la taille du bois, à la volonté d'affirmer davantage la présence de l'Enfant Jésus. C'est ainsi que l'effet d'oblique constitué par la position des corps est supprimé afin que le regard s'arrête sur le personnage principal.

Marie-Madeleine Tugores.

PONT-CROIX
Eglise Notre-Dame de Roscudon
Contribution à la datation de l'église

Yves-Pascal Castel a attiré l'attention, en 1977, dans cette même chronique (27), sur une inscription de l'église de Pont-Croix demeurée jusqu'ici indéchiffrée.

Cette inscription (fig. 12), haut placée et dans l'ombre, existe bien, en effet, au bas-côté nord, derrière la chaire, mais sur la base de l'arcade transversale émergeant de la maçonnerie et non sur un des chapiteaux situés bien au-dessous. Dès 1955, j'avais signalé son existence à René Couffon ; à sa demande, je fis réaliser par S. Godec, de Pont-Croix, un moulage en plâtre que je lui soumis, mais il ne parvint pas à déchiffrer l'inscription dont seules les premières lettres sont bien lisibles. En 1956, il confia le moulage aux meilleurs experts en épigraphie, Paul Deschamps, conservateur en chef du Musée des monuments français, et M. Marc Thibout, qui était alors son adjoint. L'affaire semble être demeurée au point mort depuis cette date.

---

(25) Le tableau du Dieu de Pitié ornant le retable sud, signé Louis Rome et daté 1652, doit en situer l'époque d'exécution.

(26) Bibl. nat., Cabinet des estampes, Da 29.

(27) *Monuments et objets d'art du Finistère (année 1977)*, dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 1977, t. CV, p. 179.

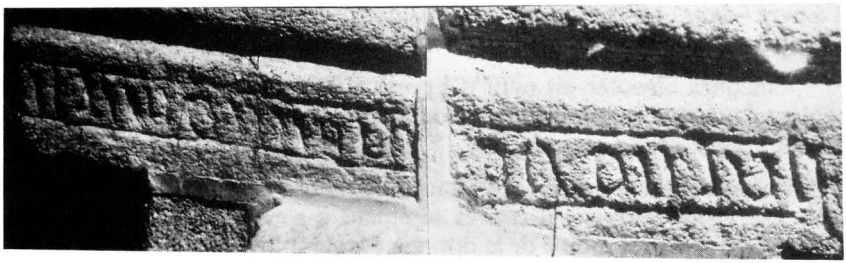


Fig. 12. — Pont-Croix, *église Notre-Dame de Roscudon.*
Inscription dans le bas-côté nord.

Reprenant le problème, je pense être parvenu à lire correctement l'inscription rebelle, tout au moins pour la date, ce qui est le plus important. Il conviendrait bien sûr, et c'est mon intention, d'en faire prendre un second moulage, pour trancher de façon définitive. En tous cas, l'inscription, gravée en creux dans un cartouche fendu en deux, est en minuscules gothiques. Le début en est net, la date, à la fin, est lisible. La voici selon ma lecture:

hac nov [us *ou* um] anno MCCII

C'est-à-dire:

neuf de ce côté-ci en l'an 1202.

Le regretté René Couffon datait la première construction de l'église de Pont-Croix du milieu du XIII[e] siècle et le remaniement ou agrandissement de la partie qui nous intéresse des environs de 1290 (sous Sinquin de Pont-Croix, seigneur du lieu) [28]. Si ma lecture est bonne, la date des travaux de rénovation étant 1202 (sous Guillaume, évêque de Cornouaille), force est de convenir que le chanoine Abgrall datait plus justement l'église primitive de « la dernière moitié et peut-être du dernier quart » du XII[e] siècle (29). Dans l'état actuel des recherches, on ne possède malheureusement aucune mention du seigneur de Pont-Croix, prédécesseur de Sinquin, qui fonda cette église sur le tertre (ros-) d'un nommé Cudon.

Roger Gargadennec.

QUIMPER

Jacques Grooter, dit « Flamand », sculpteur et marchand
(Milieu du XVIII[e] siècle)

Un mémoire de 1777, extrait des archives de Kernuz (30) nous retrace, et le fait pourrait se montrer révélateur d'une certaine mobilité de la main-

(28) R. COUFFON, *Notre-Dame de Roscudon et l'atelier de Pont-Croix,* Rennes, 1951, in-8°.

(29) J.-M. ABGRALL, *Eglise de Pont-Croix,* dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère,* 1894, t. XXI, p. 229.

(30) Arch. dép. du Finistère, 10 J 1659.

d'œuvre dans les professions artistiques, l'aventureuse carrière d'un sculpteur quimpérois du milieu du XVIII[e] siècle.

« Jacques Grooter est natif d'Ypres; il vint en Bretagne en qualité de soldat; il y fut plus connu sous le nom de Flaman et il l'a toujours conservé depuis vingt-cinq à vingt-six ans.

En quartier à Quimper, il s'attacha au métier de sculpteur et comme il était assez bon ouvrier, il trouva aisément à s'établir; il épousa Marie-Josèphe Cavelier: la moitié de la dot reçue fut employée à acheter son congé.

Ennuyé du ciseau, Grooter, qui était aussi peu au fait du commerce que sa jeune épouse, leva une boutique d'indienne, de cotons et de dentelles. Les commencements furent heureux, le débit devint même considérable, mais quand un marchand néglige de se rendre compte à lui-même, il est difficile qu'il se soutienne. Un ancien soldat a rarement de l'ordre dans ses affaires et bientôt celles de Grooter se trouvèrent déréglées... ».

Condamné pour faillite en 1758, l'ancien sculpteur s'enfuit en Flandre, emportant, au dire de sa femme, tout ce qu'ils avaient de précieux mais laissant un passif de 47234 livres 13 sols!... Il reparaît pourtant à Quimper en 1762, ouvre à nouveau un commerce et devient « vice-consul des nations danoise, hollandoise et suédoise », c'est-à-dire chargé des intérêts des marchands de rogue en Cornouaille maritime. N'ayant, pour autant, pas plus d'ordre dans ses affaires, il est acculé à une nouvelle faillite en 1774.

Sans doute l'une de nos églises ou chapelles cornouaillaises conserve-t-elle une statue ou peut-être un retable exécuté par cet artiste devenu boutiquier et vice-consul et qui, malgré ses magouilles et ses faillites, tissa un lien de plus entre la Bretagne et les ateliers des Flandres.

Louis-Pierre Le Maître.

QUIMPER
Penhars
Mise au jour de la fontaine Saint-Conogan

La chapelle Saint-Conogan est un édifice rectangulaire au chevet à pans coupés sis sur la pente, en retrait de la route de Plogonnec, un peu au-dessus du cimetière du Moulin-Vert.

Le souvenir d'une fontaine rattachée à la chapelle restait vivace, mais plus personne ne pouvait en indiquer l'endroit précis. De vagues témoignages donnés par les enfants de quelque aïeule firent porter l'attention du côté du vallon, à 150 mètres au sud de la chapelle. Les saules avides d'eau y étaient particulièrement vivaces.

La veille du pardon, l'année dernière, un débroussaillage et une fouille conduisirent à mettre au jour l'ancienne fontaine, simple trou d'eau encadré de quelques pierres de taille. L'une d'entre elles, au profil d'arc segmentaire, laisse à penser qu'il y eut ici un édicule pour couvrir et protéger le bassin. Mais la pièce la plus curieuse est celle qui fait le fond du carré d'eau. Elle n'est

pas seulement percée d'un trou circulaire comme cela est commun; de chaque côté, de larges saignées forment une queue d'aronde. Réutilisation possible d'une pierre provenant d'un moulin situé sur le Steir voisin.

Ceux qui ont aménagé les lieux, bénévolement, ont été attentifs à recueillir une certaine quantité de tessons. Ils ne sont pas très anciens, m'a-t-on dit sans que je puisse le vérifier, car tout a été volé par des passants. Sans doute s'agissait-il de ces bols qui servaient à puiser l'eau pour les usages thaumaturgiques. On sait que près des chapelles, il y a une fontaine de dévotion dont l'eau possède des vertus de guérison.

Yves-Pascal Castel.

SAINT-POL-DE-LÉON

Eglise cathédrale Saint-Paul Aurélien

Les reliques de l'autel majeur

Notre propos n'est pas de nous étendre sur l'histoire ni sur la description de l'autel majeur de la cathédrale de Saint-Pol-de-Léon. Cela relèvera d'une étude plus circonstanciée. Disons simplement que, dessiné par Caffiéri, exécuté par Villars, le maître-autel, consacré le 7 mars 1747, est le point de départ d'une rénovation liturgique locale effectuée au milieu du XVIII[e] siècle, sous l'impulsion d'un évêque « éclairé ».

Actuellement les travaux de restauration de l'ensemble de l'autel sont terminés. Ils ont amené la mise au jour d'un document fort intéressant, le texte d'un « authentique » de reliques. On sait que toute relique est accompagnée d'un document écrit destiné à l'authentifier, sans qu'il puisse d'ailleurs être considéré comme une garantie absolument irréfragable...

Au mois de décembre 1979, il a fallu revoir l'assise de l'autel lui-même avec celle des piédestaux qui portent les grandes statues des anges adorateurs. Au cours de ces travaux, l'ouvrier a dégagé, sous la pierre d'autel portative carrée posée au XIX[e] siècle, une boîte de plomb encastrée dans une loge sur le milieu de la table de l'autel et scellée dans du plâtre.

Longue de 20 cm, de forme cylindrique, la boîte avait le fond et le couvercle altérés. Un parchemin se trouvait à l'intérieur (0,24 m x 0,24 m) avec deux gros morceaux d'ossements. Légèrement abîmé par l'humidité qui en a affaibli l'encre, et percé en quelques endroits, l'authentique a néanmoins pu être déchiffré en sa quasi-totalité. M. l'abbé Guichou en a fait une première copie qui a été complétée par la suite. Nous en donnons la transcription:

+ ANNO DOMINI MILLESIMO SEPTINGENTESIMO QUADRAGESIMO/ SEPTIMO DIE SEPTIMA MENSIS MARTII, EGO IOANNES LUDOVICUS/GOUYON DE VAUDURANT, EPISCOPUS CASTRI LEONENSIS CONSECRAVI/ALTARE HOC IN HONOREM SANCTI PAULI AURELIANI EPISCOPI/PATRONI LEONENSIS ET RELIQUIAS SANCTORUM IN ALTARI/LAPIDEO NUPER INSERTO INVENTAS ABSQUE TITULO PRAE VETUSTATEM/CONSUMPTO IN EO INCLUSI ET SINGULIS CHRISTIFIDELIBUS/HODIE UNUM ANNUM ET IN DIE ANNIVERSARIO

CONSECRATIONIS/HUIUSMODI IPS --- VISITANTIBUS QUADRAGINTA DIES DE VER- INDULGENTI-S ------LOCO-------- CONCESSI

+ J.L. EPUS. C. LEONENSIS

L'an du Seigneur 1747, le 7 mars, moi, Jean-Louis Gouyon de Vaudurant, évêque de Léon, j'ai consacré cet autel en l'honneur de saint Paul Aurélien, évêque et patron du Léon, j'ai serti les reliques des saints récemment trouvées dans l'autel de pierre inséré (?), leurs titres détruits par suite de vétusté, et j'ai concédé aux fidèles qui aujourd'hui visiteraient l'autel une année d'indulgence ainsi que quarante jours à ceux qui feraient la visite au jour anniversaire de la consécration.

J.L. évêque et comte de Léon.

On notera que le 7 mars est le jour de la fête de saint Paul Aurélien, date de ce l'on appelle toujours le « petit pardon de saint Pol ». Le nom de la ville mérite aussi d'être relevé: Castri Leonensis, conservant le souvenir de l'antique citadelle que connaît le nom en breton: Kastel-Paol.

Nous ne cacherons pas notre perplexité en face du *nuper inserto inventas...*

Evidemment, avec le même respect que l'évêque du XVIII[e] siècle, l'abbé Guichou a fait replacer reliques et parchemin dans la boîte de plomb après en avoir soigneusement fait réparer les parties gâtées par la lèpre du métal.

Le respect n'exclut pas la prudence à l'égard de la vraie vérité des reliques. Le texte ne s'avance guère et ne parle que de *reliques des saints.* Mais la prudence ne devrait pas non plus exclure le respect dû à ces vénérables témoins de l'esprit religieux d'une époque.

Yves-Pascal Castel.

SAINT-SÉGAL

Chapelle Saint-Sébastien

Le panneau de la Nativité et son modèle

Parmi les panneaux historiés, sculptés sur bois, en Bretagne, l'un des plus connus est celui de la Nativité qui orne un retable de la chapelle de Saint-Sébastien en Saint-Ségal. La mode de *Christmas* l'a fait connaître bien au-delà de la région.

La chapelle Saint-Sébastien possède une abondante sculpture sur bois d'époques différentes comprenant deux grands retables thématiques, des niches à volets sculptés, une série de panneaux consacrés à la légende de la Maison de Lorette, enfin les restes d'une sablière et une poutre de gloire supportant une crucifixion.

La Nativité entre dans la composition du retable du transept sud (fig. 13). Ce retable, sculpté en 1706-1708, est consacré au thème de la famille et de l'enfance de Jésus, sauf de part et d'autre du tabernacle où deux panneaux sont en rapport avec le thème eucharistique. Il fut peint en 1714



Fig. 13. — *La Nativité.*
Saint-Ségal, *chapelle Saint-Sébastien,* retable du bras sud du transept, panneau de bois sculpté polychrome, 1706-1708.



Fig. 14. — *La Nativité.*
Gravure de Jean Le Clerc, dans *Figures de la sainte Bible,* 1614.

par maître Louis Cozic, maître peintre et doreur, pour la somme de 1400 livres.

Le sculpteur de la Nativité s'est largement inspiré de la scène de « la Visite des Bergers à la Crèche » qui figure à la page 106 de l'ouvrage publié en 1614 par Jean Le Clerc sous le titre *Figures de la Sainte Bible* (fig. 14). Les analogies sont si nombreuses que l'on croit avoir à faire à une simple copie. Le groupe de la Vierge, l'Enfant et saint Joseph ont la même attitude: la Vierge, à genoux, a les mains jointes, saint Joseph protège d'une main la flamme de la bougie qu'il tient dans l'autre main, le drapé des vêtements est le même que dans le tableau de Le Clerc. L'Enfant Jésus, nu, a le bras gauche ramené sur la poitrine tandis que le bras droit s'étend sur le côté. Au-dessus de l'Enfant, l'ange qui joue du violon et le berger qui porte son biniou ont été reproduits à un détail près, celui de la barbe du joueur de biniou. Les autres bergers sont traités avec moins de fidélité, sans doute en raison des angles incurvés du panneau qui réduisent sensiblement l'espace. Le berger qui s'appuie sur le bœuf ramène son bâton en avant, les deux autres bergers qui arrivent dans le dessin de Le Clerc, sont regroupés à genoux à droite du joueur de biniou et ont des visages stéréotypés. L'artisan breton n'a fait preuve d'aucune imagination en reproduisant les deux anges chantant le *Gloria in excelsis Deo,* mêmes attitudes, mêmes positions des mains, seuls les regards ne se portent pas dans la même direction: les anges bretons savent le chant par cœur et n'ont pas besoin de regarder le livre de cantiques notés.

Une variante importante a été introduite dans la scène. Alors que Jean Le Clerc place la Nativité dans une étable en ruines où les anges chantent au-dessus du ratelier, le sculpteur breton a imaginé un décor urbain à l'italienne et a placé les anges sur un toit, curieuse métamorphose pour une chapelle rurale.

Si la disposition des personnages et leurs attitudes sont très voisines dans le dessin de Jean Le Clerc et dans le panneau du sculpteur breton, il en est tout autrement lorsqu'on s'arrête à la facture d'exécution. L'œuvre de Le Clerc est dans le droit fil de l'école de Fontainebleau avec ses corps allongés et sa composition mouvementée. La Nativité bretonne est d'une exécution lourde, la scène est devenue statique, les visages manquent d'expression, les deux bergers agenouillés se ressemblent comme des jumeaux.

L'exemple de la Nativité de la chapelle Saint-Sébastien permet-il de conclure que les artistes bretons ont manqué d'imagination créatrice? La documentation est insuffisante pour autoriser un jugement aussi catégorique. En feuilletant l'ouvrage de Jean Le Clerc, on s'aperçoit qu'il a inspiré bien d'autres tableaux historiés figurant sur les retables des églises de Rumengol et de Bodilis. Les sculpteurs bretons ont ainsi trouvé des modèles dans les bibles et les livres de prières abondamment pourvus de gravures. R. Couffon, dans diverses études, avait, à plusieurs reprises, noté la filiation de certaines œuvres bretonnes avec des dessins ou des peintures flamandes. Il a particulièrement établi les rapports qui existent entre la Chute des Anges représentée à Lampaul-Guimiliau et la peinture de Rubens, entre la Sainte Famille sculptée sur un retable de la même église et le dessin d'un artiste

flamand, entre la Cène de l'église de Pont-Croix et l'œuvre de Pieter Coecke Van Aelst.

Les sculpteurs du retable du transept sud de la chapelle de Saint-Sébastien n'ont pas signé leur œuvre. Les documents d'archives sur ces travaux ont disparu. Ce retable présente une certaine filiation avec le retable des apôtres de la chapelle Sainte-Marie du Ménez-Hom en Plomodiern et avec le retable nord de l'église de Rumengol. Sur ce dernier figure une scène de la Manne semblable à celle du retable du maître-autel de Bodilis réalisé par l'atelier de Guillaume Lerrel, de Landivisiau.

Guy Leclerc.

SCAER
Carrefour de Pont-Lédan
Tronc de Saint-Jean, 1861.

Il arrivait naguère, lorsqu'on rebâtissait une chapelle, que le « fabrique » fasse installer un tronc au carrefour voisin, sur la route la plus fréquentée. Une brève inscription attirait l'attention du passant et beaucoup y allaient de leur obole, pensant s'attirer les faveurs du saint local.

Bien peu de ces humbles témoignages ont subsisté dans notre environnement routier. Nous en avons signalé un, du début du XVIII[e] siècle, à Sainte-Yvonne de Kernével (31); la commune voisine de Scaër en conserve deux, à Plascaër et Pont-Lédan, ce dernier daté de 1861.

Il aurait d'ailleurs définitivement disparu lors des derniers travaux d'élargissement du carrefour si les riverains n'avaient immédiatement décidé de le remettre en place, de le nettoyer et d'en repeindre l'inscription.

Ce tronc, d'un mètre de hauteur, en granite clair du pays, se compose d'une colonne carrée à faible chanfrein, coiffée d'une simple moulure et d'une pyramide tronquée où se trouvait encastré le tronc proprement dit qui, soit en bois, soit en fer, a disparu mais dont on discerne nettement les quatre points de fixation. Sur une des faces de la colonne, une inscription:

TRONC POUR ST JEAN. 1861.

La chapelle de Saint-Jean, longtemps abandonnée, vient de recevoir enfin un toit. Elle est située à deux kilomètres de là, en direction de Saint-Thurien.

Louis-Pierre Le Maître.

SCAER
Tronc de Plascaër, 1866.

Le tronc de Plascaër est situé à l'angle de la route de Rosporden et du chemin qui mène à cette chapelle, reconstruite en 1866. Un monument voisin,

(31) *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CVI, 1978, p. 316.

à inscriptions bretonnes, portant cette même date, il y a lieu d'attribuer à ce tronc la même date de 1866.

Haut de 60 cm et taillé dans une pierre, plus sombre que celui de Saint-Jean, il est formé d'une base carrée de 27 cm sur 23 comportant sur la face principale une excavation de 15 cm autrefois fermée par une porte. Comme à Saint-Jean, cette base est surmontée d'une moulure supportant une pyramide tronquée où se trouve pratiquée, à l'inverse de la précédente, une fente de 12 cm.

Une inscription se devine encore du côté de la route:

EVIT ITRON VARIA PLASCAER.

Louis-Pierre Le Maître.

TRÉGUNC
Eglise Saint-Marc
Rachat de la croix de procession en 1793

L'église de Trégunc possède une belle croix processionnelle en argent doré, datée de 1610 et classée parmi les monuments historiques en 1898. Comme en beaucoup d'autres endroits, la tradition assurait qu'on n'en devait la conservation qu'au zèle de quelques paroissiens qui l'avaient soustraite au vandalisme révolutionnaire en l'enterrant près de la ferme de Kerouel, à l'entrée du bourg. Pieuse légende que la découverte d'une pièce d'archives vient justement détruire.

En effet, le 11 mars 1793, lors de l'inventaire de l'orfèvrerie de l'église de Trégunc, le maire, les officiers municipaux et les notables déclaraient remettre à la République « une cuvette et deux burettes d'argent pesant deux livres » mais réservaient la croix d'argent pesant huit livres et demi. « Après laquelle pesée, disaient-ils, avons délibéré pour conserver ladite croix à l'usage de la paroisse et au service de notre culte, d'offrir une somme de 300 livres (en argent sonnant) au directoire du District qui voudra bien en cas d'acceptation en donner décharge à ladite paroisse ». Sage décision que devait approuver la République. Ce qui lui manquait le plus, n'était-ce pas justement ce bel argent sonnant?...

Louis-Pierre Le Maître.

YVES-PASCAL CASTEL

Plats d'offrande de la région mosane (XV^e - XVI^e siècles)

L'inventaire des richesses du patrimoine sacré des paroisses bretonnes nous a conduit à étudier de grands plats d'offrande désormais utilisés comme pièces d'ornement dans nombre de presbytère.

La Commission nationale d'Inventaire, dans ses publications et ses dossiers, regroupe pour la France des informations sur des objets quasi identiques. En outre, des visites fortuites en haute Provence, au musée de Rouen et dans des musées de Belgique, ont attiré notre attention sur des plats analogues à ceux repérés en Bretagne.

Sans attendre que l'enquête exhaustive soit plus amplement menée, le nombre des plats recensés nous a semblé suffisant pour tenter d'établir à leur sujet une synthèse provisoire.

***

Plusieurs plats d'offrande présentent la caractéristique curieuse d'inscriptions en allemand. D'autres, défiant le décryptage, font orienter les recherches dans des directions diverses. Certains, qui portent le latin, se rattachent par leur facture aux séries précédentes.

René Couffon en a signalé quelques-uns, sommairement, tendant la perche à ceux qui consentiraient à reprendre les enquêtes minutieuses qu'il avait entreprises (1). Il note ainsi des plats à Goulien (extrême fin du XV^e siècle), à Coray, Penmarc'h, Plogastel-Saint-Germain (XVI^e siècle), sans toutefois mentionner ces inscriptions étranges qui s'y pouvaient déchiffrer.

Les sondages au musée de Bruges, à Anvers, où des plats du même type sont conservés, ne laissent plus de doute. Nos plats d'offrande ont été importés à l'époque des grands échanges commerciaux aux XV^e et XVI^e siècles, alors que les barques bretonnes assuraient une partie du cabotage le long des côtes atlantiques. Cette activité commerciale, brièvement évoquée, suffit à situer le point de diffusion de nos plats de laiton: la région mosane.

---

(1) René COUFFON, *Recherches sur les ateliers d'orfèvrerie quimpérois*, dans *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. XLIV, 1964, p. 69.

Les musées royaux de Belgique n'ont pu nous fournir de renseignements plus précis...

M. A.J. Beenhakker a bien voulu nous confirmer, alors que son domaine est l'étude des relations commerciales de la Bretagne avec les Pays-Bas, qu'il s'agit d'œuvres mosanes plus que hollandaises ou flamandes, la langue allemande n'ayant jamais été en usage aux Pays-Bas. D'ailleurs, les marchands de Bruges, eux-mêmes, faisaient venir leur dinanderie du pays mosan. Ainsi, de l'avis de M. Beenhakker, il faudrait chercher l'origine de ces productions du côté de Dinant, Bouvignes, Huy, Liège ou Aix-la-Chapelle.

⁂

La forme des plats est simple. Circulaires, ils mesurent de 34 à 45 cm de diamètre. Leur fond est plat, ou repoussé, portant ornement ou représentation figurée. La descente, en quart de cercle, peut être ornée de godrons souvent tors. Le marli, large, à bord replié sur jonc de fer, pour en assurer la rigidité ou, moins souvent, à bord vif, est orné de frises de motifs floraux estampés à l'aide d'un poinçon.

Il y a des plats sans figurations, leur décor de fond étant constitué par des godrons (Dinéault, Plonévez-Porzay, Coray). Les inscriptions sont plutôt rares dans cette catégorie. Le seul qui en porte une, dans le Finistère, est celui de Dinéault. Et ce n'est pas une inscription allemande: AVE BEGIN A CELI. On observera le mot Begina. Il ne semble pas qu'il y ait erreur de la part de l'exécutant, qui aurait dû transcrire REGINA pour correspondre au début de la célèbre antienne mariale AVE REGINA CAELORUM. L'on constate ainsi que c'est une variante de l'antienne liturgique bien connue. N'est-ce pas alors situer du côté de Bruges le commerce de ces plats qui transforme la Reine du Ciel en « béguine ». Mais, sur la trentaine des plats étudiés, c'est la seule inscription de ce genre.

Un second type de plats, ne présentant pas plus que le premier d'iconographie, est plus orné. Les godrons se muent en motifs floraux (Saint-Ségal, Kerlaz). Locronan, justement, fournit une inscription qui défie la lecture: WISHNBI RAHE. Cette série, de métal plus épais, semble avoir moins subi l'usure du temps et paraît plus récente, de la fin du XVI[e] siècle sans doute.

⁂

Mais la série la plus intéressante est sans conteste celle qui présente une iconographie. Le thème de la *Tentation d'Adam et d'Eve* est classique, sa composition aisée: de part et d'autre de l'arbre de vie où s'enroule un serpent à masque humain, Adam et Eve debout; le mur du jardin appuie le fond et une porte d'entrée avec créneaux sur la droite préfigure la suite du drame. Les trois quarts du cercle, où s'inscrit la scène, sont composés d'un mille-fleurs où nous pensons reconnaître l'ancolie, dont le symbolisme est très diversement interprété selon les sources que l'on consulte: attribut de

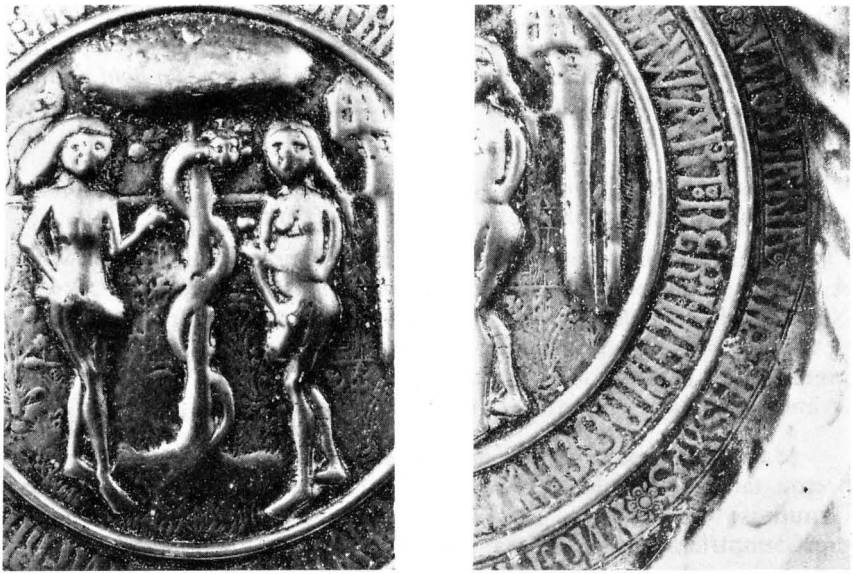


Fig. 1. — Goulien, plat d'offrande n° 1, *détails.*

A gauche: Tentation d'Adam et d'Eve.
A droite, inscription intérieure: WART: DER: IN FRIDGEH (?); inscription extérieure: HILF. IHS. XPS. UND. MARIA.

tristesse, ou de *folie aimable et douce.* Les œuvres des graveurs allemands du Rhin, entre 1430 et 1470, font de l'ancolie le symbole du *parfait amour* puisqu'aussi bien c'est le nom populaire que l'on donne à cette fleur. On l'appelle aussi gant de Notre-Dame... Cette particularité iconographique florale se retrouve dans le vitrail (2) et fournirait déjà des indications sur la provenance de nos plats s'il n'y avait en outre des inscriptions en langue germanique. Répétées sur la couronne extérieure: HILF IHS XPS VND MARIA (Venez à mon aide, Jésus-Christ et Marie). La couronne intérieure, en caractères plus grands, WART DER IN FRID GEH, se lit sur d'autres plats avec plus de cohérence: ICH WART DER IN FRID (J'attends la paix [?]). Ils pourraient être en relation avec le culte des défunts.

Il arrive que la scène de la tentation, en plus des inscriptions en couronne, porte des banderoles. Le plat de Corlay présente ainsi, au-dessus d'Adam et d'Eve, une phrase assez longue, dont l'usure ne permet pas la lecture. Le début de l'une d'entre elles: ADAM... s'éclaire par la comparaison de nos plats avec les gravures du « Maître des banderoles » (3). *Eiffa dar vmb*

(2) Roger BARRIÉ, *Etude sur le vitrail en Cornouaille au XVI^e siècle,* Rennes, 1978 (thèse multigraphiée), t. I, p. 74.

(3) Max LEHRS, *Late gothic engravings of Germany and the Netherlands,* New York, 1969.

moeissen wir frone alle vns dach/bis got verhoirt vnse klach. Il nous faudra désormais travailler chaque jour jusqu'à ce que Dieu entende notre plainte). *Adam ich han ghewolcht des doiwels rait/dar vm syn wir van goid versmait* (Adam, j'ai prêté l'oreille à la parole du diable, nous allons être délaissés par Dieu).

Dans ce plat de Corlay, le fond est semé de fleurs de lis héraldiques et non de mille-fleurs comme sur les objets précédents.

Le thème de la chute originelle, populaire dans la prédication du Moyen Age, se complète par celui de l'*Alliance* selon une saine théologie. Le plat de Nostang, chapelle de Légevin, montre Moïse présentant au peuple les tables de la Loi avec un commentaire qui est le complément évangélique de la première loi: BEMINT GODT BOVEN ALLE, ENDE WEN NASTE ALS WEN SELVE (Aimez Dieu par-dessus tout et votre prochain comme vous-même).

Mais cette représentation de Moïse est unique dans notre inventaire breton, tandis qu'un plat du château de Laarne (Belgique), un autre au musée Gruuthuse de Bruges, présentent une scène liée aux réalisations prérédemptrices dans le Vieux Testament. Il s'agit de la grappe énorme, rapportée par les espions du peuple d'Israël introduits dans la Terre Promise pour en connaître les ressources à la fin de l'errance dans le désert. Dans le premier exemple l'inscription est HILF GOT AVS NOT (Dieu, aide-nous, arrache-nous à notre misère!).

Mais on comprend que, pour l'exportation, les thèmes religieux néo-testamentaires aient eu plus de succès. L'*Annonciation* a toujours été accessible à la sensibilité chrétienne. Penmarc'h, Kerfeunteun, une collection privée bretonne, l'église de Savigny-sous-Mâlain (4) présentent l'Ange devant la Vierge Marie. Mais l'inscription de Penmarc'h: RAHE WISH NBI a défié jusqu'ici la traduction, de même que la seconde inscription du même plat: EMBARTA ZEITGELUM.

Parfois la scène figurée est une *Vierge à l'Enfant* (Roscoff).

D'autres plats, assez nombreux, portent l'*Agneau mystique* (Plomodiern, Roscoff). Même motif au château de Martainville, en Normandie, comme à Bruges au musée Gruuthuse (n° 382), ce dernier avec les mots ICH SART GELVK AL...

Le dernier thème rencontré dans notre inventaire partiel est *saint Georges terrassant le dragon.* Goulien possède un plat en laiton présentant un cavalier terrassant un monstre. Couffon y voit un saint Georges terrassant le dragon. Ce n'est pas impossible. Mais ce paraît être plutôt une scène de genre, d'autant plus qu'aucune phrase liturgique ne relie ce plat à quelque usage cultuel précis.

---

(4) Inventaire général des monuments et richesses artistiques de la France. Canton de Sombernon (Côte-d'Or), n° 577.





Fig. 2. — Bretagne, *collection privée.*
En haut: plat d'offrande à l'Annonciation.
En bas: plat d'offrande à l'Agneau mystique.



Fig. 3. — Goulien, plat d'offrande n° 2, *détail.*
Cavalier (saint Georges?) terrassant un dragon.

La mode des grands plats de quête ne se termine pas avec le XV[e] ou le XVI[e] siècle. On trouve, ainsi, des plats qui ne sont pas aussi anciens. Ils sont souvent d'une taille moindre et mériteraient une étude particulière. Mais il fallait isoler la série ancienne importante et originale montrant l'intégration de la Bretagne dans un système commercial européen, à l'aube de la Renaissance. Cela contribue à modifier l'idée tenace du retard breton et montre la province vivant au rythme d'un monde dont elle acceptait l'influence novatrice.

Les paroisses acquirent ainsi, curieusement, des objets pour lesquels les créateurs n'ont pas cru bon d'utiliser la langue commune de la chrétienté, le latin, mais la langue du pays producteur ! Puissent-elles conserver fidèlement cette part du patrimoine qu'un courant commercial renversé et mercantile a tendance à rapatrier dans le pays d'origine.

***

LISTE DES PLATS D'OFFRANDE

(La matière étant le laiton, on ne le précise pas pour chaque objet).

FINISTÈRE

Coray. Plat provenant de la chapelle de Garnilis. D: 41 cm. Fond orné de godrons tors. Autour, couronne de rinceaux. Descente repoussée de godrons droits. Traces d'inscription sur le marli: L'AN 1620 (?). Inscription tracée au trait, et qui semble postérieure au plat lui-même.

Dinéault. Plat. D.: 43 cm. Le fond est repoussé-ciselé d'une rose de godrons tors. L'inscription, en couronne, est répétée cinq fois: AVE BEGINA CELI +. Descente ornée de godrons creux et tors. Le bord du plat est vif.

Goulien. Plat n° 1. D.: 43 cm. La Tentation d'Adam et d'Eve. Deux inscriptions concentriques: WART: DER: IN: FRID: GEH (?) et HILS IHS XPS VND MARIA. Descente ornée de godrons torsadés. Bordure repliée sur jonc de fer avec frise de fleurettes (classé).

Plat n° 2. D.: 41 cm. Cavalier terrassant un dragon. Peut-être saint Georges. Frise de rinceaux à fleurettes. Frises sur le marli.

Kerlaz. Plat. D.: 34,5 cm. L'ombilic porte un poinçon qui semble être une tête d'animal couronné. Autour, en couronne, sept grosses fleurs. L'inscription est quasi illisible, en lettres romaines. On y distingue quelques caractères: S—N—A—B—IS—. La comparaison avec d'autres inscriptions plus complètes n'apporte aucun éclaircissement. Sur la bordure, frise de fleurs de lis.

Kerfeunteun, presbytère. Plat provenant de la chapelle de Ty-Mamm-Doue, selon une inscription gravée à la pointe: MÈRE DE DIEU. D.: 30 cm. Représentation de l'Annonciation. L'inscription est reproduite en dessin.



Fig. 4. — Kerfeunteun, plat d'offrande.
Détail de l'inscription.

Penmarc'h. Plat. Annonciation. Deux inscriptions concentriques autour de la scène: 1) RAHEWISHNBI, répété quatre fois. 2) EMBARTA ZEITGELVM + répété quatre fois avec le début d'une cinquième.

Plomodiern. Plat n° 1. D.: 41 cm. Agneau mystique. Inscription circulaire: WART DER INFRID EH, répétée. Descente ornée de godrons repoussés, frise de petites feuilles sur le marli dont la bordure est repliée.

Plat n° 2. D.: 37,5 cm. L'ombilic, orné d'une rose, est entouré de motifs de feuillages. Inscription en couronne: WISHNBI: RAME, répétée trois fois avec des superpositions.

Plonéis. Plat n° 1. D.: 40 cm. Cavalier terrassant un dragon en face d'une jeune femme. Inscription: WART: DER: IN: FRID: GEH., répétée quatre fois. Une autre inscription: D: P: G: L: 1694, est bien postérieure au plat lui-même, le style et l'inscription le rapportent au XV[e] siècle.

Plat n° 2. D.: 45 cm. Le bord est replié sur un jonc et le marli orné de fleurettes poinçonnées. La descente compte 27 canaux et le fond, 15 godrons tors. Des deux inscriptions concentriques, seule la seconde est lisible, n'ayant pas subi l'usure. (Cette inscription est identique à celle du plat de Mézel que nous reproduisons sans pouvoir en lire, même les caractères...).

Plonéour-Lanvern. Plat n° 1. D.: 42 cm. Le marli orné de fleurettes a son bord replié sur jonc de fer, la descente se compose de canaux tors, le fond de feuillages en couronne autour de l'ombilic. Les deux inscriptions sont parfaitement lisibles. La première, répétée cinq fois: GI. SEAL. RE. KOR. DE. N. (?). La seconde identique à celle du plat de Mézel.

Plat n° 2. D.: 40 cm. La descente ornée de canaux tors est suivie d'une inscription répétée quatre fois, peu lisible.

Plonévez-Porzay. Plat n° 1. D.: 37 cm. Le fond est orné de motifs végétaux. Le marli est étroit, à bord vif. Ce plat d'un autre type que les autres classés dans les « offerschotel » pourrait être plus récent.

Plat n° 2. D.: 42 cm. Autour d'un ombilic uni, rosace de godrons tors. Descente de canaux tors. Marli au bord replié avec frise de fleurettes.

Roscoff. Plat n° 1. Vierge à l'Enfant dans une gloire, rayons et flammes alternés. Deux anges soutiennent la couronne. Inscription: *Pour servir à Dieu. St Sébastien.*

Plat n° 2. Agneau mystique.

CÔTES-DU-NORD

Corlay. Plat. D.: 41 cm. Tentation d'Adam et d'Eve. Inscriptions, sur les banderoles autour des personnages, illisibles sauf les premiers mots de l'une d'entre elles: ADAM---VA---. Autre inscription en couronne et en grands caractères (voir le dessin que nous en donnons faute de pouvoir la lire autrement). Autre inscription répétée six fois: DER INFR--- WART. Descente ornée de canaux tors. Marli au bord replié sur jonc de fer, frise de fleurettes.

Loguivy-lès-Lannion. Plat. D.: 42 cm. Tentation d'Adam et d'Eve. Mêmes inscriptions que sur le plat précédent de Corlay.

Maël-Carhaix. Plat. D.: 38 cm. Ombilic entouré d'une rose de godrons tors. Inscription répétée quatre fois et demi. Difficile à déchiffrer, en caractères gothiques: elle présente quelque analogie avec celle du plat de Mézel. Descente à canaux tors. Marli avec frise de fleurettes, le bord replié sur un jonc.

Trégornan. Plat. D.: 37 cm. L'ombilic est encadré d'une rose de godrons tors. Le marli orné d'une frise de fleurettes a le bord replié sur un jonc de fer.

MORBIHAN

Nostang. Plat.D.: 48 cm. Motif du fond: Moïse tenant les tables de la Loi sur lesquelles on lit: BEMINT GODT BOVEN ALLE, ENDE WEN NASTE ALS WEN SELVE. (THOMAS-LACROIX, *L'orfèvrerie religieuse en Bretagne, Morbihan,* 1977, p. 84, n° 242).

Saint-Gérand. Plat. D.: 39 cm. Vierge à l'Enfant sur un croissant de lune. Fond de rayons et de flammes alternés. Descente à canaux tors. Sur le bord replié du marli, frange à houppes. (THOMAS-LACROIX, *ibid.*, p. 34, n° 39, ill. p. 84).

Ce sont les deux seuls objets du type relevés par l'infatigable chercheur qu'est M. Thomas-Lacroix, dans le Morbihan.

BRETAGNE



Collection privée. Plat n° 1. Le fond porte une Annonciation encadrée d'une couronne de rinceaux. Descente unie. Marli au bord replié sur jonc avec frise. Ce marli est frappé trois fois d'un poinçon qui paraît être une marque de fabrique. Ovale, le poinçon représente l'archange saint Michel terrassant le dragon. Nous en donnons un relevé au noir de fumée.

Plat n° 2. Le fond est ciselé d'un Agneau mystique sur champ de mille-fleurs. En couronne, frise de petit motif en S. Descente unie. Marli à frise fleurdelisée. Le bord est replié sur un jonc de fer.

FRANCE

Mézel (Alpes-de-Haute-Provence). Plat. Le fond est repoussé de deux séries de godrons en torsades concentriques. Autour règne une inscription en caractères gothiques dont nous donnons le dessin, incapable d'en lire les lettres. Descente unie. Marli au bord replié sur jonc de fer. Frise de fleurettes.



Fig. 5. — Mézel (Alpes-de-Haute-Provence), plat d'offrande.
Détail de l'inscription.

Rouen. Musée des antiquités de la Seine-Maritime. Plat. (N° d'inventaire 4.716). Tentation d'Adam et d'Eve, avec des banderoles: EVA---ADAM---.

Savigny-sous-Mâlain (Côte-d'Or). Plat. D.: 43 cm. Annonciation. Deux inscriptions concentriques. 1) RAHE WISHNBI (comme sur le plat de Penmarc'h). 2)---GELV---. L'auteur, dans sa description, ne fait pas état de l'inscription. (*Sombernon, Inventaire topographique,* 1977, ill. n° 577).

BELGIQUE

Anvers. Eglise Saint-Georges. Plat conservé au musée de l'église Saint-Jacob. D.: 45 cm. Combat de saint Georges contre le dragon. Deux inscriptions: 1) WART DER IN FRID E DCH. 2) IHS XPS VND MARIA.

Bruges. Musée Gruuthuse. Plat n° 832. Annonciation. Inscription: ICH SART GELVK AL---. La notice donne le plat comme « œuvre allemande probablement, cuivre jaune, XV^e^ siècle ». Pas plus que pour les trois œuvres suivantes, la Conservation du musée n'a pu nous donner des renseignements plus précis.

Bruges. *Idem.* Plat n° 863. Tentation d'Adam et d'Eve.

Bruges. *Idem.* Plat n° 864. Saint Georges terrassant le dragon.

Bruges. *Idem.* Plat n° 865. La notice dit « les raisins de Cana ». Il s'agit plus vraisemblablement de la fameuse grappe rapportée par les éclaireurs de la Terre Promise (Nombres, chap. 13, verset 23). Inscription partiellement lisible : DAS LEIT --- LIEBE.



Bruges. Eglise du Saint-Sang, musée. Plat. D.: 34 cm. Autour de l'ombilic, couronne de godrons torsadés. Inscription en frise, répétée quatre fois. C'est, de tous les plats que nous avons étudiés, celui qui fournit l'inscription la plus lisible : ICH : WART : DER : IN : FRID : G : La descente est formée de godrons creux et torsadés, le marli voit dans sa frise tréflée un petit poinçon dont nous donnons le dessin. Le marli est à bord franc.

Laarne. Château de Laarne. Musée privé dont le conservateur, M. Claude D'Allemagne, propriétaire, présente une rare collection d'orfèvrerie où le domaine breton a sa place, particulièrement avec un calice dont l'inscription porte le nom de PONTCALLEC.

Plat n° 1. D.: 40 cm. Grappe de vigne rapportée sur leurs épaules par les explorateurs du pays de Canaan. Inscription : HILF : GOT : AVS : NOT. (Dieu, aide-nous, arrache-nous à notre misère !).

Plat n° 2. D.: 44 cm. Ombilic composé de godrons en torsades. Inscriptions : 1) Couronne intérieure : WART : DER : I : N : FRID : GNCH. 2) Couronne extérieure : IHS XPS NIS MARIA.

Le même musée possède une tapisserie de Bruxelles, sur un carton de Van Orley, datée entre 1520 et 1530. La vaisselle représentée dans l'intérieur figuré sur cette tapisserie comporte un plat de cuivre correspondant exactement à notre plat n° 2.

Plat n° 3. Bassin plus que plat, le marli étant très court, il représente la Tentation d'Adam et d'Eve. Deux inscriptions concentriques : 1) inscription dont nous donnons le dessin, identique à celle des plats de Mézel et de Maël-Carhaix. 2) HILF : GOT : AVS : NOT.

JEAN-CLAUDE GUÉRET

L'orgue de Saint-Thégonnec
Une synthèse de trois siècles

Le 18 décembre 1973, la partie instrumentale de l'orgue de l'église paroissiale de Saint-Thégonnec a été classée parmi les monuments historiques (1). En 1977, l'orgue était démonté en vue d'une restauration et d'un agrandissement. Les origines de l'élément sonore demeurent intéressantes à noter, d'autant plus que les tuyaux anciens qui ont été déposés ont tous retrouvé leur place dans le buffet de 1673.

L'ORGUE EN 1978

Le facteur d'orgues Jean Renaud vide le buffet de l'instrument en 1977 : l'orgue doit être restauré et complété sous la conduite des Monuments historiques, maîtres d'œuvre (2). Les deux buffets, celui du grand orgue et celui du positif, étaient peints, mais leur polychromie devait être reprise. M. Poilpré, restaurateur du Morbihan, refait la décoration des façades et entreprend, en même temps, la restauration des panneaux de la tribune qui encadrent le petit buffet. M. Renaud présente un devis de près de deux cent trente mille francs dont la moitié est prise en charge par les Monuments historiques. Ce devis prévoit la remise en état complète de toute la mécanique de l'orgue, mais la réutilisation de tous les tuyaux existants après révision et réparation est décidée, et seuls les jeux de pédale ajoutés seront neufs.

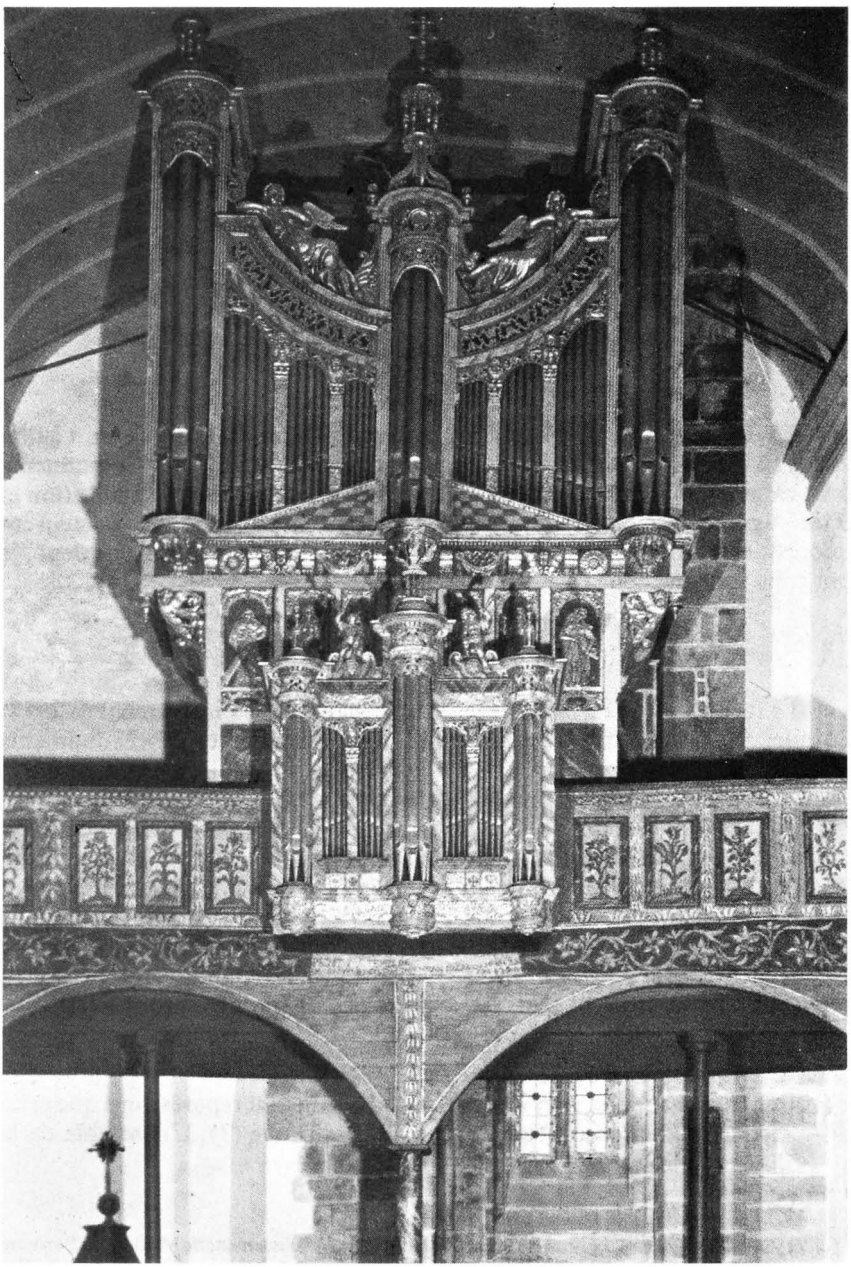
La console de l'instrument est neuve, aux mesures de l'ancienne ; ses deux claviers de cinquante-quatre notes sont conservés et leur plaquage d'ivoire refait. Les deux sommiers du grand orgue sont réparés ainsi que celui du récit : ce dernier reçoit cependant une laye neuve (3). L'ensemble de la

---

(1) Saint-Thégonnec : canton de Saint-Thégonnec, arrondissement de Morlaix. A l'origine : Pleiber-Saint-Egonnec.

(2) Les Monuments historiques désignent en l'occurrence le facteur et les artisans chargés d'exécuter le marché et surveillent de même la bonne réalisation des travaux qu'ils patronnent.

(3) La laye d'un sommier d'orgue reçoit l'air provenant des réservoirs. Par l'intermédiaire d'une soupape, cet air peut pénétrer dans la gravure correspondant à tous les tuyaux d'une note



Cliché Jos Le Doaré

Fig. 1. — Saint-Thégonnec, *église Notre-Dame et Saint-Thégonnec.*
L'orgue, la tribune et le buffet.

mécanique, notamment les deux abrégés pour les claviers manuels, sont réutilisés après remplacement de leurs pivots et révision ; toutes les vergettes sont remontées (3). Les deux sommiers de pédale, ajoutés à l'instrument,sont entièrement neufs ; leurs abrégés sont également spécialement construits et un nouveau pédalier est adapté sur la console. Le réservoir d'alimentation en air est celui qui existait auparavant ; les peaux et plis en sont revus et il y est adapté un ventilateur neuf.

La plupart des éléments de mécanique remontés en 1978 sont donc ceux de l'orgue avant sa restauration. La composition de l'orgue n'a pas été modifiée pour les claviers et les tailles des tuyaux sont inchangées, puisque la tuyauterie est simplement réparée : les dix-neuf jeux présents sont donc composés de tuyaux remontant à des périodes diverses, mis à part les tuyaux des jeux de pédale (voir en annexe les dimensions et cotes des buffets et des supports de la tuyauterie ainsi que la nomenclature des jeux). L'historique de l'orgue montre à quelles périodes ce matériel a été mis en place.

LA NAISSANCE DES ORGUES DE SAINT-THÉGONNEC

Le buffet du grand orgue porte une inscription gravée sous la tourelle gauche : « Noble Messire Yves de Boavin — Recteur — Lors Fabrique Hervé Tanguy et Yvon — En l'an 1673 ». C'est en 1670 que la fabrique de Saint-Thégonnec passe commande de l'orgue au facteur landernéen Jacques Mascard, élève du facteur anglais Robert Dallam. Mascard livre l'instrument en 1673 pour cinq mille livres. La composition de 1673 n'est pas exactement connue, mais des malfaçons entraînent un procès intenté par la fabrique au facteur en 1674. En octobre 1674, une conciliation intervient entre Mascard et le recteur Harscouet devant la cour royale de Lesneven.

Le travail réalisé en 1673 nécessite une révision importante dès 1681. Michel Madé travaille à Saint-Thégonnec jusqu'en septembre 1684 et agrandit l'orgue après restauration. Son travail exact n'est pas connu, mais il coûte 836 livres à la fabrique (4).

Le XVIII[e] siècle transmet des données plus précises sur l'instrument : un facteur, Clico, passe un contrat de travaux avec la fabrique de Saint-Thégonnec dès 1709, pour une somme non définie. Mais ce facteur serait parti sans réaliser le travail inscrit, après avoir perçu soixante livres. L'hypothèse est présente comme quoi cet organier serait de la famille Cliquot, dont l'un des membres serait de passage ou appelé en Bretagne.

---

donnée et à une touche du clavier. Les vergettes sont des lames de bois qui transmettent en tirant le mouvement des abrégés aux soupapes et des touches aux abrégés. Les abrégés adaptent la longueur du ou des sommiers à celle, bien plus réduite, du clavier : ce sont des rouleaux pivotants de longueurs inégales placés sous le sommier et parfois suspendus sous ce dernier.

(4) Michel Madé est un facteur installé à Morlaix. En huit années il restaure quelques instruments : Notre-Dame-du-Mur à Morlaix en 1692 ; Saint-Sauveur de Brest avec Thomas Dallam en 1694 et jusqu'en 1699 ; la basilique de Guingamp en 1696.

Cependant le texte se référant à l'année 1709 fait mention de l'orthographe Clico et il ne porte aucun prénom de facteur.

Un facteur normand remanie l'orgue en 1770: le travail important de Morain du Coudray (5) laisse à la paroisse de Saint-Thégonnec un orgue dont la composition et l'importance sont connues de manière précise. La fabrique possède alors un instrument de trois claviers et pédalier qui font parler vingt-neuf jeux qui seront en place dans leur intégralité jusqu'au milieu du XIX[e] siècle (voir en annexe la nomenclature de ces jeux). Cette composition, étoffée et équilibrée, de 1770, donne à l'orgue des possibilités importantes et des dialogues entre masses sonores des deux buffets sont très favorisés.

Les buffets construits par Mascard devaient, dès l'origine, abriter un nombre important de jeux, car les extensions du XVIII[e] siècle ne nécessitent pas d'agrandissement de buffet. A Saint-Thégonnec, le grand buffet s'inspire des meubles de Robert Dallam, à Quimper ou à Saint-Pol-de-Léon, par l'entablement incurvé qui s'harmonise avec la nef de l'édifice. Les trois tourelles flanquent deux groupes de triples plates faces. Le buffet du positif, à l'entablement horizontal, reprend trois tourelles et deux larges plates faces.

Le facteur Mascard utilise la décoration comme moyen de mise en valeur, surtout pour le buffet du grand orgue; sept cartouches surplombent la console et portent des sculptures de saint Hervé et de saint Yves. Au centre, une sainte transpercée d'un glaive s'associe avec les représentations des quatre vertus cardinales que sont: la Force et la Tempérance à gauche; la Justice et l'Espérance à droite. Les consoles de tourelles sont très ornées et l'entablement est surmonté d'anges musiciens. Les chérubins et rinceaux qui alourdissent presque l'architecture sont encore mis en relief par la polychromie et les ors présents dès le XVII[e] siècle sur les deux buffets. Le petit buffet possède la même richesse d'ornementation.

Dès 1674, le grand buffet porte les armoiries de Marie de Clisson, veuve du seigneur du Herlan: cette dernière l'avait en effet exigé au cours d'un procès intenté à la fabrique, car l'orgue dissimulait la baie vitrée qui portait en premier lieu les dites armoiries. Par la suite, ces blasons disparaissent et n'existent plus actuellement. L'installation des buffets d'orgues en 1673 s'était en outre compliquée par l'agrandissement de la tribune et le déplacement des fonts baptismaux (6).

Les XVII[e] et XVIII[e] siècles apportent à Saint-Thégonnec un orgue riche et qui possède une réelle originalité de timbres. Une documentation et des textes précis prouvent qu'au XIX[e] siècle, relativement peu de tuyaux seront supprimés ou remplacés et qu'une grande partie du matériel sonore de

---

(5) Jean-Baptiste Morin du Coudray est d'origine normande; il ne lui est pas connu d'autres travaux que ceux réalisés à Saint-Thégonnec.

(6) Sur un panneau du buffet, placé contre le mur du clocher, en arrière de la tribune, est gravé le nom d'un organiste: «Mathias Guerniau, organiste l'an 1708».

Mascard et Morain du Coudray restera dans le buffet jusqu'au démontage de 1977.

LE TRAVAIL DE HEYER

Un panneau du buffet de positif possède sur sa face intérieure une inscription tracée au crayon noir: « Les orgues ont été restaurées en 1864 et 1902 - Organiste Julien Pouliquen — Lors Curé Jean-Yves Bériet ». Dès le 20 août 1863, le conseil de fabrique de Saint-Thégonnec se réunit pour décider un accord avec le facteur Heyer pour la transformation de l'orgue devenu à cette période injouable du fait de l'état de ses organes mécaniques. Le coût des travaux prévus s'élève à six mille francs et, le 23 août 1863, le devis de Heyer est accepté sans modification (voir ce devis en annexe). Ce dernier recevra trois mille francs dès la réception de l'orgue, mille cinq cents francs après la première année et mille cinq cents autres francs au bout de deux ans. Les délibérations du conseil de fabrique précisent que le contrat a été accepté du fait de la réputation dont jouissait Heyer dans tout le Finistère vers 1860 (7).

En 1863, Heyer présente l'orgue qu'il va restaurer comme un instrument neuf; en fait, le mécanisme neuf fait parler à nouveau, dès 1864, la plupart des tuyaux de Mascard et presque tous ceux de Morain du Coudray. L'importance de l'orgue est moindre, mais les sonorités pourront être retrouvées dans les jeux qui demeurent en place.

Le 5 janvier 1901, le conseil de fabrique de Saint-Thégonnec doit signer un contrat de révision générale de l'orgue, passé avec le facteur Henri Garnier, harmoniste de la maison Cavaillé-Coll à Paris. L'organier Wolf avait déjà proposé un devis de 2500 francs. Pour 950 francs, Henri Garnier réalise le démontage et la révision de tout le mécanisme en très bon état, mais poussiéreux et déréglé:

— Démontage de toute la mécanique, des claviers et des abrégés pour 300 francs.

— Visite des sommiers, boursettes, ressorts et soupapes pour 150 francs.

— Collage des joints du réservoir, réglage du balancier, réparation des porte-vent pour 50 francs.

— Réglage des tirasses de pédalier, des tirages de registres, et blanchissement des ivoires, ainsi que réglage de l'enfoncement des touches pour 100 francs.

— Harmonisation complète avec remise au diapason pour 350 francs.

---

(7) Heyer est originaire de Silésie et vient s'installer à Quimper avec Cavaillé-Coll. Par la suite, il travaille dans tout le Finistère de 1848 à 1880. Entre autres, il travaille à Quimper en 1848, Ploaré en 1850, Crozon en 1858, Guipavas en 1860, Prat (Côtes-du-Nord) en 1866, Saint-Mathieu de Morlaix en 1868 (sans certitude), Rumengol en 1877 et Pleyben en 1878. (Cf. Jean MARTINOD, *Répertoire des facteurs d'orgues...*, p. 233).

Le facteur Garnier s'engage dans son devis à visiter l'orgue une fois l'an et souhaite qu'une commission d'experts examine les travaux effectués. La fabrique paie en décembre 1902 les 950 F dus à l'organier, soit un an après la fin des travaux, malgré le coût modéré en regard de l'œuvre réalisée.

Le travail du facteur Heyer n'a, par conséquent, pas été repris au début de ce siècle. Son matériel est, aux dires de la fabrique, « construit avec des matières premières irréprochables ». L'orgue de Saint-Thégonnec présente en 1978 des sommiers qui ne demandent qu'une simple remise en état et tout un corps sonore intact dont la plupart des éléments datent de la fin du XVII[e] et du milieu du XVIII[e] siècle (8).

L'intérêt de l'orgue de l'église de Saint-Thégonnec sur le plan artistique est certain, du fait de la connaissance précise du nombre de tuyaux posés par le facteur Mascard et qui sont présents actuellement sur les sommiers de l'instrument.

S'il peut être regretté que la reconstitution du positif de dos du XVIII[e] siècle n'ait pas été réalisée lors de la dernière restauration, l'orgue n'en est pas moins un équilibre homogène entre les buffets et les tuyaux d'un facteur finistérien d'époque classique et la robuste mécanique d'Heyer qui a très bien su rénover l'orgue sans en détruire les antécédents.

ANNEXE

I. Description de l'orgue en 1978

Quelques dimensions et cotes des buffets ainsi que des supports de la tuyauterie peuvent permettre de situer l'importance et l'agencement de l'orgue de Saint-Thégonnec.

Le grand buffet mesure 3,45 m au niveau du soubassement. Sur l'encorbellement sa largeur est de 4,85 m et la profondeur d'origine est de 1,67 m. Après adjonction de la pédale, le buffet est rallongé vers l'arrière et mesure 2,395 m d'épaisseur. La hauteur du bas de l'entablement au sommier du grand orgue est de 2,50 m (9). Les plates faces centrales qui renferment les petits tuyaux de montre s'élèvent sur 1 m et font 0,32 m de large; les trois tourelles du buffet ont un diamètre sur leur console de 0,60 m; les cartouches surplombant la console ont 1,04 m de haut et 0,305 m de largeur; celle du centre, plus importante, mesure 0,43 m de large.

Le petit buffet du positif fait 2,13 m de large et 1,81 m de haut; sa profondeur est de 1,04 m. Les tourelles ont un diamètre de 0,46 m et le tuyau central de montre factice est large de 0,10 m.

---

(8) Jacques Mascard effectue pratiquement son œuvre unique à Saint-Thégonnec. Cependant en 1671 il remplace trois soufflets sur l'orgue de La Martyre, avec le facteur Toussaint Brunel.

(9) L'entablement d'un buffet d'orgues désigne le sommet de celui-ci; sa géométrie prend différentes formes suivant les styles de buffets, mais aussi l'architecture de la nef et l'importance des tuyaux placés dans ce buffet. A Saint-Thégonnec, l'entablement curviligne est fermé par un plancher et le grand buffet est clos de ce fait.

La console posée neuve mesure 1,10 m de long sur 1,52 m de hauteur. Le clavier du grand orgue est placé à 0,78 m du plancher de la tribune et la fenêtre des claviers fait 0,745 m de haut. Les tirants de registres sont à section carrée de 0,023 m de côté; les deux planchettes supportent ces registres latéraux sont larges de 0,137 m.

Le sommier du récit qui possède une laye neuve est long de 2 m et large de 0,60 m; placé à 1,74 m au-dessus des sommiers du grand orgue, sa hauteur totale est de 0,23 m. La laye fait 0,335 m de profondeur et les tampons 0,11 m de haut (10).

Les sommiers ut et ut dièse du grand orgue mesurent chacun 1,60 m en long et 0,90 m en large. Toutes les chapes sont épaisses de 0,045 m et les tamis sont placés à 0,15 m de haut. Le jeu de bourdon de 16' est placé sur deux postages de 1,50 m de longueur.

Pour les principaux jeux, les chapes du sommier ont des largeurs spécifiques:

Dessus de cornet: 0,27 m
Flûtes: 0,18 m
Fourniture: 0,165 m
Prestant - Bourdon: 0,20 m
Trompette - Clairon: 0,18 m

Les sommiers de pédale, neufs, s'étendent chacun sur 1,60 m et leur hauteur est de 0,24 m; les tampons mesurent 0,14 m de haut.

L'abrégé du récit a été conservé; la grande largeur est de 2 m et la petite de 0,67 m; cet abrégé est haut de 0,50 m (11). Sur les sommiers de pédale, l'abrégé est long de 3,20 m et haut de 0,24 m; les rouleaux ont 8 mm de diamètre.

Le réservoir, unique pour alimenter tous les sommiers, possède 4 plis et la pompe est encore en place à sa partie inférieure, avec 2 plis. La table supérieure de ce réservoir est longue de 2,80 m et large de 1,385 m; les plis font 0,115 m de haut en fonctionnement. L'air est reçu par deux porte-vent de section 0,44 x 0,13 m et 0,35 x 0,14 m. Le porte-vent du récit qui porte le tremblant mesure 0,25 x 0,14 m de section.

La nomenclature des jeux actuels de l'orgue, avec quelques relevés de tailles pour le tuyau le plus grave du jeu, montre l'importance de l'instrument et ses plans sonores. (La hauteur est comptée à partie de la bouche; les flûtes, bourdons et premier rang du cornet sont à oreilles (12); le premier chiffre indique le diamètre du tuyau).

Au grand orgue:

Bourdon 16': (0,185 m)
Bourdon 8': (0,10 m - 1,11 m)
Montre 8': (0,11 m)
Flûte 8'
Trompette 8': (0,13 m - 2,20 m pavillon)
Clairon 4': (0,09 m - 0,95 m pavillon)
Prestant 4': (0,07 m - 1,40 m)
Doublette 2': (0,045 m - 0,72 m)
Cornet 5 rg.: (0,04 m - 0,28 m, 1er rg)
Fourniture 4 rg: (0,05 m - 0,59 m, 1er rg)

---

(10) Le laye d'un sommier est fermée par une ou plusieurs pièces de bois amovibles: les tampons. Montés sur peau pour l'étanchéité, ces tampons donnent accès aux soupapes, ressorts et boursettes.

(11) L'abrégé du récit est fixé verticalement sous la laye neuve du sommier. Les vergettes qui l'actionnent passent au travers de découpes du plancher d'accès au grand buffet.

(12) Certains tuyaux à bouche possèdent deux pièces d'étain qui flanquent cette bouche. Les oreilles guident l'attaque de la note jouée et permettent de réajuster éventuellement l'accord du tuyau.

Au récit expressif:

Salicional 8'
Bourdon 8'
Flûte 4'
Trompette 8'
Basson/Hautbois 8'
Voix humaine 8'
Tremblant

A la pédale:

Soubasse 16': (0,18 m x 0,15 m - hauteur de bouche 0,16 m)
Flûte 8'
Bombarde 16': (0,12 m - hauteur du noyau: 0,32 m - diamètre extérieur: 0,065 m)
Ce jeu est dit acoustique en raison du manque de hauteur disponible (13).

II. Nomenclature des jeux en 1770 (Morain du Coudray)

Au positif	*Au grand orgue*	*A l'écho*
Bourdon 8'	Montre 8'	Cornet 5 rg: dessus
Prestant 4'	Grand cornet 5 rg	Voix humaine
Flûte	Prestant	
Nazard 2'2/3	Bourdon 8'	
Tierce 1'3/5	Doublette	*A la pédale*
Flageolet	Nazard	Flûte
Fourniture	Grosse Tierce	Trompette
Cymbale	Petite Tierce	Clairon
Cromorne	Quarte de Nazard	Deux tremblants
	Flageolet	
	Fournitures	
	Cymbale	
	Trompette - Clairon	
	Voix humaine	

III. Le devis de Heyer (1863)

Le détail du devis de Heyer indique en totalité le nombre des tuyaux remplacés et ceux conservés. Ce devis constitue, de ce fait, l'élément qui désigne les tuyaux anciens actuellement présents sur l'orgue de Saint-Thégonnec. La composition détaillée par Heyer mentionne le coût de chaque jeu, neuf ou complété:

Au grand orgue:

Montre 8': jeu neuf - 800 francs
Bourdon 16': deux octaves graves neuf, le reste ancien - 350 francs
Bourdon 8': octave grave neuf, le reste ancien - 200 francs
Flûte douce 8': basse commune au bourdon, le reste ancien - 50 francs
Prestant 4': basses neuves en façade, le reste ancien - 160 francs
Doublette 2': toute ancienne - 30 francs
Fourniture 4 rg: 2' neuf, le reste ancien - 50 francs

(13) Un jeu d'anche est dit acoustique lorsqu'un pavillon de longueur moitié est associé à des anches d'une taille normale donnée. Soit qu'une bombarbe de 16' acoustique possède un pavillon de 8' de hauteur, mais une anche de 16' à la languette renforcée.

Cornet 5 rg: tout ancien - 30 francs
Trompette 8': tout ancien, noyaux neufs sur la basse, languettes et rasettes neuves - 80 francs
Clairon 4': tout ancien, pieds neufs sur la basse, languettes et rasettes neuves - 50 francs

Au positif (54 notes):

Salicional 8': jeu neuf - 150 francs
Bourdon 8': octave grave neuf, le reste ancien - 200 francs
Flûte harmonique 4': jeu nouveau - 150 francs
Trompette 8': tout ancien, noyaux neufs sur la basse, languettes et rasettes neuves - 80 francs
Voix humaine 8': tout ancien, languettes et rasettes neuves, adjonction d'un tremblant - 100 francs
Hautbois 8' (Dessus): languettes et rasettes à changer, tout ancien - 20 francs.

Tout le positif serait enfermé dans une boîte expressive placée derrière la partie supérieure du grand buffet. La base du bourdon resterait au dehors. La récupération des tuyaux non utilisés comme matière première est prévue et tous les tuyaux conservés seraient réparés et les tuyaux de façade refondus, dont le plus grave de 3,50 m de long.

Le mécanisme de l'orgue est entièrement remonté à neuf et chaque élément détaillé:

— la soufflerie neuve: un grand réservoir remplace les six anciens soufflets; il est muni de deux pompes à bascule et de conduits de vent - 800 francs.

— Trois sommiers neufs: en chêne et supports de châtaignier - 1100 francs.

— Console neuve: deux claviers de 54 touches, un pédalier à tirasse de 25 touches confectionné en chêne du Nord. Rouleaux d'abrégé en fer, tirants de registres en chêne. La console ferme par des doubles portes et possède des pédales de combinaison en fer, dont une pour manœuvrer les jalousies de la boîte expressive et deux pour appeler et renvoyer le grand jeu - 750 francs.

La mise en harmonie de l'orgue coûte 400 francs et Heyer estime à 300 francs ses frais de « transport et de voiture ».

Dans son devis, le facteur mentionne que le buffet devra être consolidé avant les travaux et que le matériel ancien en bois, non utilisé, restera à la fabrique.

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

Archives départementales du Finistère, 1 V 1073, comptes de fabrique, 1856-1906.

Archives paroissiales de Saint-Thégonnec, registre des nominations, 1847-1978.

Les facteurs d'orgues bretons, Morlaix, Association des amis de l'orgue, 1979.

MARTINOD (Jean). *Répertoire des travaux effectués par les facteurs d'orgue du IX^e siècle à nos jours.* Paris, 1970.

NOISETTE DE CRAUZAT (Claude). *L'orgue en Bretagne aux XVII^e et XVIII^e siècles.* Paris, 1970, (thèse dactyl.).

GEORGES-MICHEL THOMAS

Une famille d'organistes: les Verax

François-Marie Verax, organiste de talent, né à Ypres, en Flandres, fit une bonne partie de sa carrière musicale dans l'actuel Finistère, puisque nous suivons ses traces de 1750 à 1776 (1). Il vint à Quimper comme musicien militaire et épousa, le 27 janvier 1749, Marie-Perrine Hénan, une Quimpéroise de la paroisse de la Chandeleur qui lui donna quatre enfants: Jacques-Pierre (26 juillet 1750), Louise-Cécile (1er janvier 1753-24 septembre 1754), Thérèse-Marie (19 avril 1754 - 5 mai 1782 à Brest), François-Marie-Théophile (30 août 1755) [2].

C'est pendant qu'il était à Quimper (1750-1755) qu'il fut expert à Carhaix (27 octobre 1755) avec Saint-Amant, de l'abbaye de Bégard. Il apprécia les orgues remises à neuf et, lorsque le maire de Carhaix écrivit « aux villes les plus considérables de la province pour annoncer le jour du concours aux organistes qui voudront se présenter à cet effet », il répondit présent, d'autant plus que les gages avaient été élevés de 75 à 150 livres par an. Plusieurs candidats étaient sur les rangs et Verax obtint le poste. Deux ans plus tard, le corps politique constatait que Verax « touche l'orgue à la satisfaction publique avec le goût et la délicatesse possible » (3).

Durant son séjour carhaisien, naquit une fille, Josèphe-Cécile (4 avril 1759) [4]. Les 6, 7 et 10 septembre 1764, il fut appelé comme expert à Lesneven, pour examiner avec Courtin, de Landivisiau, et Marquet, de Quimper, l'œuvre de Watrin (5). Il perçut 80 livres pour 8 jours, voyage aller-retour compris. Le marché était de 3000 livres et les experts décidèrent de diminuer la somme de 1350 livres (6).

Lui fit-on alors des propositions intéressantes? Sans doute, car, en avril 1765, Verax quitta Carhaix pour Lesneven. On le radia du rôle des capitations, mais on insista tellement pour qu'il revienne à Carhaix qu'il

---

(1) M. le bourgmestre d'Ypres a bien voulu nous faire savoir que les archives de sa ville avait été détruites au cours de la guerre de 1914-1918.

(2) D. BERNARD, *Index des registres paroissiaux de Quimper antérieurs à 1792,* paroisse de la Chandeleur.

(3) Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, C 617.

(4) Arch. dép. du Finistère, 3 E, Carhaix, 1759.

(5) *Ibid.,* 6 B, cour de Lesneven, non classé. Sur Watrin, cf. G.-M. THOMAS, *Le facteur d'orgues Hubert Waltrain,* dans *Les Cahiers de l'Iroise,* 1979, n° 2, p. 114.

(6) Arch. dép. du Finistère, 6 B, cour de Lesneven, non classé.

délaissa bientôt Lesneven pour revenir à Carhaix percevoir une nouvelle gratification de 300 livres.

Et c'est pourtant à Lesneven qu'il décéda le 10 mars 1776 (7). Sans doute y avait-il encore des attaches? Il avait 59 ans. Signèrent au décès deux de ses filles, Thérèse dont nous avons signalé la naissance et Françoise dont nous n'avons pas trouvé trace par ailleurs.

Jacques-Pierre, son fils, semble avoir suivi la même voie que lui. En septembre 1778 — il avait 28 ans — quand, recommandé par l'orfèvre Féburier, il fit ses offres de service à la paroisse de Landivisiau, il demanda une avance de 330 livres pour obtenir son congé de l'armée, et plus exactement du régiment Chartres-Infanterie (8).

A Landivisiau, il perçut annuellement 210 livres, plus le montant d'une quête. Augmenté de 40 livres en 1781, moyennant quoi il devait entretenir les orgues et effectuer les réparations, il réclama une autre augmentation, le 21 septembre 1783. Mais sa demande resta sans écho et il fut même remercié. Bonaventure Déniel le remplaça au salaire annuel de 200 livres (9).

Dès lors, nous perdons sa trace. Cependant, R. Couffon et A. Le Bars le signalent comme organiste à Locronan et, à Pont-Croix, il établit en 1789 l'état des réparations à faire aux orgues (10).

Mais revenons au benjamin de la famille, François-Marie-Théophile, établi à Landerneau. D'une première union avec Marie-Louise Colin, il eut au moins un fils, Jean-François, né à Landerneau (paroisse Saint-Houardon), le 18 mai 1781 et décédé quinze jours plus tard. Nous le trouvons ensuite à Landivisiau (1783) en tant que sergent de la juridiction de Daoudour - Coatmeur (11).

D'un second mariage avec Françoise-Louise Nicolas, naquit une fille, Sophie-Julienne, qui aura une triste heure de célébrité. Epouse de René Castel, maître serrurier à Landerneau (27 mai 1818), elle le fit disparaître avec la complicité de son amant, Nicolas Bescond, un boucher originaire de Landerneau, mais habitant Brest comme le ménage Castel (12). L'affaire passa en cour d'assises à Quimper, en janvier 1841; Nicolas Bescond et Sophie Verax, femme Castel, furent condamnés à la peine de mort et exécutés place de l'Egout, à Brest, le 19 avril 1841. La fille de Bescond, complice, écopa dix ans d'emprisonnement. Elle avait quinze ans (13).

---

(7) *Ibid.*, 3 E, Lesneven, 1776.

(8) *Ibid.*, 106 G 53.

(9) *Ibid.*, 106 G 36.

(10) R. Couffon et A. Le Bars, *Répertoire des églises et chapelles du diocèse de Quimper et de Léon,* Saint-Brieuc, 1959, p. 536.

(11) Arch. dép. du Finistère, 16 B, juridiction de Daoudour-Coatmeur, non classé.

(12) L. Delourmel, *Le vieux Brest à travers ses rues,* Brest, 1946, p. 40-41.

(13) Arch. dép. du Finistère, 18 J, fonds Hémon, brochure de 56 pages relatant l'affaire Castel.

documentation bibliographique

CHANTAL GUILLOU
TANGUY DANIEL

Bibliographie annuelle de l'histoire du Finistère (année 1979)*

MANUELS GÉNÉRAUX ET SCIENCES AUXILIAIRES DE L'HISTOIRE

Ouvrages et articles généraux

1 AOUSTIN (J.), CANÉVET (C.), LE RHUN (P.-Y.) et PIBOUBÈS (R.). La région. Ouest armoricain. Paris, Hatier, 1979, 19 x 28 cm, 32 p., cartes, graphiques (Collection *Dossiers régionaux).*

Dossier d'étude régionale, consacré à la Bretagne et aux Pays de la Loire, destiné aux classes de 4e.

2 BREKILIEN (Yann), OMNÈS (Roparz) et ROCHE (Jean-Yves). Histoire de Bretagne. La Baule, Breizh hor Bro, 1979, 29,7 cm, 48 p.

Tome I: de la naissance de l'Armorique à Salaün le Grand.

3 Bretagne. Ecologie. Economie. Art. Littérature. Langue. Histoire. Traditions populaires. S.1., Christine Bonneton éd., 1979, in-8°, 365 p., ill. (Collection *Encyclopédies régionales).*

Avec la collaboration de Y.-H. Nouailhat, J. Meyer, J.-P. Quiguer, L. ar Floc'h, J. Vier, J.-M. Guilcher, D. Keranforest, J.-P. Gestin, Ch. Laurent, F. Postic, B. de Parades, D. Laurent.

4 Bretagne: guides, loisirs, accueil. Rennes, Oberthur, 1979, 24 cm, 320 p.

5 La Bretagne, le Portugal, le Brésil. Echanges et rapports. Actes du cinquantenaire de la création en Bretagne de l'enseignement du portugais. Universités de Haute-Bretagne, de Bretagne occidentale, de Nantes, 1977, in-8°, VIII-580 p., ill.

6 DANIEL (Tanguy). [Compte rendu de] Histoire de la Bretagne et des pays celtiques, éd. Skol-Vreiz, 1978, t. III. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère,* t. CVI, 1978, p. 440-441.

7 En Bretagne. Paris, Guides bleus, 1979, 22 cm, 237 p.

8 HOUÉE (Paul). L'émergence des pays bretons. *Association bretonne et Union régionaliste bretonne,* t. 87, 1978 (1979), p. 63-82.

---

* Ce travail a été mené à bien grâce aux dépouillements effectués au Centre de recherche bretonne et celtique, à Brest, par Mme Chantal Guillou, documentaliste, et aux renseignements qui nous ont été fournis par M. P.-R. Giot pour la préhistoire et la protohistoire et par M. René Sanquer pour la période romaine et médiévale. M. le chanoine Le Floc'h a recensé les articles publiés dans les bulletins paroissiaux déposés aux archives de l'évêché. MM. Georges-Michel Thomas, Yves Tanneau et Yves Le Brigant nous ont également communiqué des références utiles. Que tous veuillent bien trouver ici l'expression de notre reconnaissance.

9 LEGUAY (Jean-Pierre). Le Léon, ses villes et Morlaix au Moyen Age. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère,* t. CVI, 1978, p. 103-160, plan.

10 LEGUAY (Jean-Pierre). Les villes bretonnes à la fin du Moyen Age (1364 - vers 1514/1515). Auteur, 1978, 1644 p. (dactyl.).

Compte rendu par F. BERIAC de la thèse de doctorat, soutenue à l'université de Bordeaux III le 24 octobre 1978, dans *Revue historique,* avril-juin 1979, t. 530, p. 557-562).

11 LE GUENNEC (Louis). Le Finistère monumental. Tome I. Morlaix et sa région. Quimper, Les Amis de Louis Le Guennec, 1979, in-8°, 413 p., cartes, ill.

Edition du *Finistère pittoresque* de Toscer revu, corrigé et augmenté par Louis Le Guennec. Notices détaillées sur toutes les communes des cantons de Morlaix, Lanmeur, Plouigneau, Huelgoat, Saint-Thégonnec, Sizun, Landivisiau, Plouzévédé, Saint-Pol-de-Léon et Taulé.

12 LE LIBOUX (Yann Lukas). La Bretagne. Paris, Flammarion, 1979, 19,8 cm, 173 p.

13 LE TERTRE (Raymond). Bretagne, région d'Europe. *Bretagne Expansion,* Les grands dossiers de la région, n° 9, avril 1979, 70 p., ill.

14 Le Mémorial des Bretons. Tome V, 1870-1940. Rennes, Breiz Editions, 1978, 31 cm, 505 p., ill.

15 MEYNIER (André). [Compte rendu de] Le Lannou (M.), La Bretagne et les Bretons, Paris, P.U.F., 1978, 126 p. (Collection *Que sais-je?*). *Norois,* n° 103, juillet-septembre 1979, p. 436-437.

16 PILLEMENT (Georges). La Bretagne inconnue. Paris, Belfond, 1979, in-8°, 235 p.

17 POCQUET DU HAUT-JUSSÉ (B.-A.) [Compte rendu de] Histoire de la Bretagne et des pays celtiques. T. I, II et III. Plourin-Morlaix, éd. Skol Vreizh, 1975-1978, pet. in-4°, ill. *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne,* t. LVI, 1979, p. 221-223.

18 SOYER (Jean-Jacques). Histoire de la Bretagne (des origines à 1815). S.l., 1979, in-8°, 151 p., tableaux.

Géographie

19 DIZERBO (A.-H.). La végétation et la flore des algues marines de la presqu'île de Crozon et de la baie de Douarnenez. *Bulletin de la Société scientifique de Bretagne,* 1978, p. 83-100.

20 FLEURY (Didier). Le climat de la péninsule armoricaine: conditions générales et sécheresses de 1976. *Penn ar Bed,* n° 95, décembre 1978, p. 431-447, cartes.

21 GARREAU (Jacques). Fracturation et structure de la péninsule bretonne. *Norois,* n° 101, janvier-mars 1979, p. 67-72, cartes.

22 GARREAU (Jacques). Géographie physique de la Bretagne. Fondements structuraux. *Norois,* n° 104, octobre-décembre 1979, p. 479-497, cartes.

23 GARREAU (Jacques). Le milieu naturel, dans *Un pays de Cornouaille, Locronan et sa région* [sous la direction de M. Dilasser]. Paris, Nouvelle Librairie de France, 1979, p. 13-42, 8 phot., 4 cartes.

24 HALLÉGOUET (B.). L'évolution des massifs dunaires du pays de Léon. *Penn ar Bed,* n° 95, décembre 1978, p. 417-430, cartes, phot.

25 HALLÉGOUET (Bernard), LE DÉMÉZET (Maurice) et PONCET (Florence). Les zones humides littorales de Bretagne et leur évolution. *Penn ar Bed,* n° 99, décembre 1979, p. 177-191, phot., cartes.

26 TOUFFET (J.). Les tourbières à sphaignes de Bretagne. *Penn ar Bed,* n° 99, décembre 1979, p. 169-176, phot.

27 TOUFFET (J.). Les zones humides de Bretagne. *Penn ar Bed,* n° 99, décembre 1979, p. 192-198, phot., carte.

Voir aussi les n^{os} 3 (écologie), 419 (climat).

Publications de textes

28 BESNIER (M.). Un manoir de Bretagne en 1806. *Mémoires de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord,* t. CVII, 1978 (1979), p. 227-230.

Manoir de Kervézec, en Garlan. Extrait des mémoires de Pierre-Charles de Bernard de Marigny, né à Brest en 1785.

29 BLUTEAU (Robert). Un sauvetage en mer à Audierne en 1892. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère,* t. CVI, 1978, p. 437-440.

Deux récits contemporains.

30 BORGÉ (Jacques) et VIASNOFF (Nicolas). Archives de Bretagne. Paris, Balland, 1979, 23 x 29 cm, 237 p., phot.

Photographies de la fin du XIX[e] et du début du XX[e] siècle, accompagnées de textes d'écrivains, journalistes et chroniqueurs de l'époque.

31 CAMBRY (Jacques). Voyage dans le Finistère. Genève, Slatkine, 1979, in-8°, XIV-479 p.

Réimpression de l'édition de Brest, 1836. Présentation de R. Dupuy.

32 [Compte rendu de] Jean Kerhervé, François Roudaut et Jean Tanguy, La Bretagne en 1665 d'après le rapport de Colbert de Croissy, Brest, 1978, par Tanguy DANIEL, dans *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne,* t. LV, 1979, p. 235-237, et dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère,* t. CVI, 1978, p. 446-447; par S. CHASSAGNE, dans *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest,* t. 86, n° 3, p. 492-493; par Robert MUCHEMBLED, dans *Bulletin de la Société d'histoire moderne,* n° 4, 1979, p. 22-23.

33 Correspondance d'Yves Charles Quentel, de Lambézellec, à sa famille pendant la campagne contre les Prussiens, en 1870. *Gwéchall,* 1979, t. II, p. 43-85, 2 cartes.

34 DEBAUVE (J.-L.). Avec Tristan Corbière au lycée de Saint-Brieuc: une lettre inédite suivie d'un poème inconnu retrouvé et commenté. *Les Cahiers de l'Iroise,* 26[e] année, n° 1, janvier-mars 1979, p. 16-21.

35 DEUFFIC (Jean-Luc). Les documents nécrologiques de l'abbaye Notre-Dame de Daoulas. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère,* t. CVI, 1978, p. 83-102.

Edition de documents des XV[e]-XVI[e] siècles provenant de l'abbaye de Daoulas.

36 FLAUBERT (Gustave). Par les champs et par les grèves. Des châteaux de la Loire aux remparts de Saint-Malo. Paris, Traces, 1979, 21 cm, 270 p.

37 La flotte à Tardieu. *Les Cahiers de l'Iroise,* 26[e] année, n° 2, avril-juin 1979, p. 117.

Lettre de Charles Le Goffic lors d'un passage à Brest en 1921.

38 FRÉMINVILLE (Chevalier de). Antiquités du Finistère. I. Paris-Genève-Gex, Slatkine Reprints, 1979, 23 cm, 326 + X + 541 p.

Réimpression de l'édition de Brest, 1832-1835.

39 LAMBERT (Pierre-Yves). Les lettres d'Anatole Le Braz à Lucien Herr (avec deux poèmes bretons inédits). *Bulletin de la Société archéologique du Finistère,* t. CVI, 1978, p. 271-289.

Lucien Herr, d'origine alsacienne, bibliothécaire de l'Ecole normale supérieure, avait appris le breton lors de séjours d'été à Plogoff et à Ploubazlanec, dès 1892.

40 LECLERC (Guy). La Bretagne au XVI[e] siècle. *L'Echo de Saint-Louis,* Châteaulin, n° 107, avril 1979, p. 63-65.

Présentation d'une carte marine flamande de 1580 due à Johannes Lucas, et du texte qui l'accompagne. Les côtes représentées vont de « Obreverac » (Aber-Wrac'h) jusqu'à « Wester Penmarques » (Penmarc'h).

41 Lettres de Tanguy Malmanche à Yves-Marie Rudel. *Les Cahiers de l'Iroise,* 26[e] année, n° 4, octobre-décembre 1979, p. 226-229.

Cinq lettres de 1937 et 1938.

42 MÉRIMÉE (Prosper). Notes d'un voyage dans l'ouest de la France. *Archéologie en Bretagne,* n° 22, 2[e] trimestre 1979, p. 9-11.

Visite de Mérimée au site de Kerilien, en Plounéventer.

43 MIORCEC DE KERDANET (D.-L.). Occismor (Kerilien en Plounéventer). *Archéologie en Bretagne,* n° 22, 2e trimestre 1979, p. 12-14.

Extrait de la réédition des *Vies des saints de la Bretagne-Armorique,* d'Albert Le Grand, par Miorcec de Kerdanet, en 1837.

44 MORVAN (Yves-Goulven). Textes choisis dans « Feiz ha Breiz », présentés par J. Le Du et Y. Le Berre. *Studi,* n° 11, avril 1979, 137 p.

Introduction sur la vie et l'œuvre en breton de l'abbé Yves-Goulven Morvan, né à La Forest-Landerneau en 1819, mort en 1891, directeur de *Feiz ha Breiz* de 1865 à 1872.

Inventaires d'archives et bibliothèques

45 Les Archives nationales. État général des fonds publié sous la direction de Jean Favier, directeur général des Archives de France. Tome II. Paris, Arhives nationales, 1978, in-8e, 656 p.

Volume consacré aux fonds de la période 1789-1940, sous la direction de Rémi Mathieu, conservateur en chef de la section moderne des Archives nationales. On y trouvera en fait certains fonds remontant à l'Ancien Régime, notamment en F^4 (comptabilité), F^{10} (agriculture), F^{12} (commerce et industrie), F^{14} (travaux publics).

46 Chronique des Archives départementales. *Gwéchall,* 1979, t. II, p. 225-232.

47 HENRAT (Philippe). Archives nationales. Inventaire des Archives de la Marine. Sous-série B^7 (Pays étrangers. Commerce. Consulats) déposée aux Archives nationales. Tome V. Paris, Archives nationales, 1979, in-8°, 587 p.

Inventaire analytique d'ordres, de dépêches et de correspondances du secrétaire d'Etat à la Marine, entre 1709 et 1712.
On trouvera des cotes intéressant Brest p. 6, 7, 29, 37, 90, 98, 102, 109, 114, 118, 129, 290, 324, 436, 448, 480 et 487 ; un fournisseur de la Marine nommé Le Bars, de Brest, p. 29, 33, 37, 38, 89, 93, 101, 103, 104, 105, 112 et 435.

48 HUART (Simone d') et collaborateurs. Archives nationales. Archives de la maison de France (Branche d'Orléans). Tome II. Paris, Archives nationales, 1979, in-8°, 384 p.

Contient les cotes de documents concernant la bataille d'Ouessant en 1788 (p. 142), Brest et le Finistère en 1843 (p. 333).

49 LAURENT (Catherine). Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1790. Ille-et-Vilaine. Archives civiles, série C. Tome IV. Articles C 5445 à 6259. Table des matières des tomes I à IV. Avant-propos par Jacques Charpy. Rennes, Archives d'Ille-et-Vilaine, 1979, in-4°, 70 p.

Ce volume achève l'inventaire de la série C des Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, série dont les fonds (Etats et Intendance) concernent toute la Bretagne, notamment au XVIIIe siècle (peu de documents du XVIIe). La table des matières des fonds de la série C est particulièrement utile (p. 31-67).

50 LEGRAND (A.) et MAREC (Félix). Etat-major de la Marine. Service historique. Archives de l'arrondissement maritime de Lorient. Inventaire des archives de la Compagnie des Indes (sous-série 1 P), revu et corrigé par Geneviève Beauchesne et Jean-Bernard Lacroix. Paris, Imprimerie de la Marine, 1978, in-8°, 131 p.

Refonte d'un inventaire publié en 1913 et en 1932 avec, en annexe, une liste des bâtiments de la Compagnie des Indes de 1717 à 1770.

51 LE MARESQUIER (Erik). Etat-major de la Marine. Service historique. Archives de la Marine. Guide du lecteur. Etat des répertoires et inventaires. Eléments de bibliographie. Paris, Imprimerie de la Marine, 1979, in-8°, 33 p.

Archives du port de Brest (p. 13-14) et du port de Lorient (p. 15-16).

52 MOLLAT (Michel). Inventaire des ex-voto marins en France. *Ethnologie française,* t. 9, n° 2, avril-juin 1979, p. 187-189.

53 PEYRONNET (G.). Les sources de l'histoire médiévale de la Bretagne en Angleterre (suite). *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest,* t. 86, n° 1, 1979, p. 27-37.

54 Répertoire de l'ethnologie de la France. 1979. S.l., 1979, 21 x 29,7 cm, 372 p. (multigr.).

Recensement des institutions, associations et personnes dont l'activité a trait à la connaissance et au patrimoine ethnologique de la France. Pour le Finistère, p. 52-64 et 227-229.

Bibliographies et dictionnaires

55 BROUDIC (F.). Roll al leoriou hag ar pennadou bet embannet e brezoneg e 1975. Bibliographie des publications en langue bretonne. Année 1975. *Studi,* n° 10, janvier 1979, 124 p., index.

56 BROUDIC (F.). Tri bloaveziad a embannaduriou brezoneg. *Brud nevez,* n° 26, juillet-août 1979, p. 22-38.

57 Dictionnaire des saints bretons. Paris, Tchou, 1979, in-8°, 398 p., ill.

Introduction de P.-Jakez Hélias: *Signification des saintetés populaires en Bretagne,* p. 7-14.
(Compte rendu par Y. LE BRIGANT, dans *Le Trégor,* 24 novembre 1979).

58 GALLIOU (Patrick). Bibliographie analytique annuelle de l'Armorique romaine, 1/1979. *Archéologie en Bretagne,* n° 24, 4e trimestre 1979, p. 53-59.

59 GUILLOU (Chantal) et DANIEL (Tanguy). Bibliographie annuelle de l'histoire du Finistère (année 1978). *Bulletin de la Société archéologique du Finistère,* t. CVI, 1978, p. 399-436, index.

60 JONES (Michael). Bulletin historique: l'histoire du bas Moyen Age breton (1200-1500). Publications et directions de recherche depuis quinze ans. *Mémoires de la Société d'histoir et d'archéologie de Bretagne,* t. LVI, 1979, p. 207-220.

61 LAMBERT (Pierre-Yves). Les grammaires bretonnes. Additions au tome XV, fascicule 1. *Études celtiques,* t. XVI, 1979, p. 232-236.

62 MEIRION-JONES (Gwyn I.). La maison traditionnelle. Bibliographie de l'architecture vernaculaire en France. Paris, Centre national de la recherche scientifique, 1979 (1978), 21 x 29,7 cm, 153 p., bibliographie, cartes, ill. h.t.

Avec un index géographique et un index matières. Très nombreuses références à la Bretagne et au Finistère.
(Compte rendu par L. B[ERNOT], dans *Etudes rurales,* janvier-mars 1979, n° 73, p. 156-157).

63 RETHO (Pierre). Livres allemands sur la Bretagne. *Les Cahiers de l'Iroise,* 26e année, n° 4, octobre-décembre 1979, p. 237.

Historiographie

64 LE MENN (Gwennole). Eloge funèbre de Peiresc en moyen breton tardif (1638). *Études celtiques,* t. XVI, 1979, p. 211-220.

65 OLLIVIER (Fr. Grégoire). Dom Gaston Godu (1888-1975). *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne,* t. LVI, 1979, p. 196-206.

66 ROUSSEAU (André). Laennec celtisant. *Les Cahiers de l'Iroise,* 26e année, n° 1, avril-juin, p. 98-107, ill.

67 SMITH (W.B.). Henri Queffélec et l'histoire bretonne: à propos de « La Mouette et la Croix » et « La Faute de Monseigneur ». *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest,* t. 86, n° 3, 1979, p. 477-486.

Musées et expositions

68 BERGOT (François). L'École de Pont-Aven. Une exposition des musées de l'Ouest. *Arts de l'Ouest, études et documents,* juin 1979, n° 1, p. 14-17, ill.

Avec la reproduction de cinq tableaux.

69 BERTHOU (Marie), HAMON (Françoise) et TOSCER (Catherine). Architecture rurale et mobilier du Cap-Sizun. Ministère de la Culture et de la Communication. Inventaire général des monuments et des richesses artistiques de la France. Commission régionale de Bretagne, 1979, 21 x 20,5 cm, 40 p., ill.

Exposition à Audierne, juillet 1979. Préface de Pierre Jourdan, préfet du Finistère. Introduction d'André Mussat: *L'histoire et la vie quotidienne.*

70 Bretagne XVIII[e]. Etats ou Intendance? Rennes, Archives d'Ille-et-Vilaine, 1979, 24 x 19,5 cm, 120 p., phot. h.t.

Catalogue d'exposition réalisé par la Direction des services d'archives d'Ille-et-Vilaine et l'Association pour répandre la culture historique en Ille-et-Vilaine. Introduction de Jean Favier, directeur général des Archives de France. Notices rédigées par Jacques Charpy, Bernard Guéguen, Catherine Laurent et Claude Nières.

71 CASTEL (Yves-Pascal). Une exposition originale réalisée par la Commission d'inventaire régionale. Architecture rurale et mobilier du Cap-Sizun. *Le Courrier du Léon* (*Le Progrès de Cornouaille*), 25 août 1979, p. 4.

72 CASTEL (Yves-Pascal). Mieux connaître l'ancienne abbaye de Daoulas. Une exposition... *Le Courrier de Léon* (*Le Progrès de Cornouaille*), 11 août 1979, p. 5.

73 Formes chinoises. Centenaire de Victor Ségalen. 1878-1919. Paris, Musée Cernuschi, 1978, 21 x 24 cm, n.p., phot., dessins, cartes.

Catalogue de l'exposition présentée au Musée Cernuschi sur la vie et l'œuvre d'archéologue de Victor Ségalen. Introduction d'Annie Joly-Ségalen.

74 MOLLAT (Michel). Principaux musées de Marine et collections maritimes. *Ethnologie française,* t. 9, n° 2, avril-juin 1979, p. 190.

75 Le Musée préhistorique finistérien à Saint-Guénolé-Penmarc'h. *Bulletin de la Direction régionale des affaires culturelles,* n° 29, septembre 1979, p. 1-3.

Héraldique et sigillographie

76 L'œuvre de la Commission départementale d'héraldique: la préparation d'un armorial. *Gwéchall,* 1979, t. II, p. 205-211, ill.

77 LEFORT DES YLOUSES (E.). Sceaux des ducs de Bretagne. *Annales de la Société d'histoire et d'archéologie de l'arrondissement de Saint-Malo,* 1978 (1979), p. 91-103, ill.

Numismatique

78 AUBIN (Gérard). Un nouveau lot du trésor de Guimaëc (Finistère). *Revue du Nord,* t. LX, n° 239, octobre-décembre 1978, p. 845-847.

Trésor enfoui sous Tetricus et mis au jour en 1938.

79 AUBIN (Gérard) et GALLIOU (Patrick). L'enfouissement de deniers de Kervian en Camaret. *Trésors monétaires,* I, Paris, Bibliothèque nationale, 1979, p. 17-43, 4 pl.

80 COLBERT DE BEAULIEU (J.-B.), CLÉMENT (M.) et LE BIHAN (J.-P.). Une monnaie gauloise à la légende ARRIVOS/SANTONOS, découverte à Quimper. *Archéologie en Bretagne,* n° 24, 4[e] trimestre 1979, p. 3-5, carte.

Epigraphie

81 Les mystères de l'Ouest. Signes gravés de Bretagne. I. *Archéologie en Bretagne,* n° 23, 3[e] trimestre 1979, p. 53-55, ill.

Inscriptions non déchiffrées de Spézet (Menez Goez-Faou), de Baye (Locquillec) et de Santec (le Staol).

Généalogies et familles

82 A la recherche du passé à Elliant. Familles Harquin, de Muzillac, Mahé de Kerouan, de Landanet, Capitaine de Boisdaniel. *Bulletin paroissial d'Elliant,* numéros de janvier, juin, octobre, p. 20; mars et décembre 1974, p. 2.

83 PUGET (François). Petit guide de recherches généalogiques. *Gwéchall,* 1979, t. II, p. 195-204.

Toponymie et anthroponymie

84 CASTEL (Yves-Pascal). Les Plou, les Plo, les Lan, les Gui, les Tré... et les autres. A la recherche du sens des noms des paroisses bretonnes. *Le Courrier du Léon* (*Le Progrès de Cornouaille*), 14 juillet 1979, p. 15.

85 DESHAYES (Albert). Les toponymes bretons de Quimper. *Gwéchall,* 1979, t. II, p. 179-190.

86 DEUFFIC (J.-L.). Chronique de toponymie à L'Hôpital-Camfrout. *L'Hospitalier,* bulletin paroissial de L'Hôpital-Camfrout, numéros de mai 1979, p. 5-6; novembre 1979, p. 8.

87 FALC'HUN (François) et TANGUY (Bernard). Les noms de lieux celtiques. Troisième série. Nouvelle méthode de recherche en toponymie celtique. Bourg-Blanc, Editions armoricaines, [1979], in-8°, 63 p.

(Compte rendu dans *Bleun-Brug,* octobre-décembre 1979, p. 9-10).

88 FALC'HUN (François). Sur quelques noms de lieux gaulois de l'Orléanais et du bassin ligérien. *Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais,* nouvelle série, t. VII, 1977 (1978), n° 48, p. 157-170, 4 cartes.

(Compte rendu dans *Pax,* chronique de Landévennec, n° 17, janvier 1979, p. 30).

89 GOURVIL (Francis). Noms de famille, prénoms, surnoms et noms de lieu à Trégunc et Névez au XIII[e] siècle. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère,* t. CVI, 1978, p. 239-269.

D'après le cartulaire de l'Eglise de Quimper.

90 GOURVIL (Fr.) et SINDOU (R.). Notes et discussions. *Revue internationale d'onomastique,* 29[e] année, 1977, p. 137-138.

Lettre de Fr. Gourvil et réponse de R. Sindou sur divers noms de la toponymie bretonne.

91 LE BARS (Marguerite). Noms de lieux français à Quimper, avant 1532. *Gwéchall,* 1979, t. II, p. 191-192.

92 TANGUY (Bernard). Noms de lieux et histoire. *Ero Nevez,* 1979, 29,7 cm, 7 p.

93 TANGUY (Bernard). Toponymie bretonne. *Ero Nevez,* 1979, 29,7 cm, 9 p.

94 TANGUY (Bernard). Toponymie et peuplement jusqu'aux abords du XIII[e] siècle, dans *Un pays de Cornouaille, Locronan et sa région* [sous la direction de M. Dilasser]. Paris, Nouvelle Librairie de France, 1979, p. 69-107, 6 cartes.

ARCHÉOLOGIE

Généralités

95 Chronique des fouilles archéologiques en Bretagne. Année 1978. *Archéologie en Bretagne,* n° 20-21, 4[e] trimestre 1978 - 1[er] trimestre 1979, p. 37-86, ill.

Comptes rendus des fouilles de Brennilis (village médiéval déserté de Karhaes-Vihan) par Michael Batt; de Carhaix (exploitation agricole romaine de Persivien) par René Sanquer; de Clohars-Carnoët (thermes romains de la forêt de Carnoët) par René Sanquer; de Douarnenez (temple romano-celtique de Trogouzel) par Michel Clément; de Landévennec (édifice préroman de l'ancienne abbaye) par J.-P. Bardel; de Landunvez (château de Trémazan) par Gildas Durand; de Plabennec (castel Saint-Thénénan) par J. Irien; de Mellac (monnaies gauloises du Buzit) par Michel Clément; de Tréflez (chapelle, stèle et nécropole de Saint-Guévroc) par René Sanquer.

96 Chronique des fouilles archéologiques en Bretagne (année 1979). *Archéologie en Bretagne,* n° 24, 4[e] trimestre 1979, p. 9-38, plans, ill.

Pour le Finistère, fouilles de Brennilis (Karaes-Vihan, par Michael Batt); de Douarnenez (Trogouzel, par Michel Clément); de Landévennec (ancienne abbaye, par Jean-Pierre Bardel).

97 EUDES (Olivier). Ys et les villes englouties. Rennes, Ouest-France, 1979.

98 GIOT (P.-R.). Chronique de préhistoire et de protohistoire finistériennes pour 1978. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère,* t. CVI, 1978, p. 9-16.

99 GOULETQUER (P.-L.). Avant l'histoire, dans *Un Pays de Cornouaille, Locronan et sa région* [sous la direction de M. Dilasser]. Paris, Nouvelle Librairie de France, 1979, p. 43-52, 1 phot., 3 cartes.

100 LE ROUX (C.-T.). Informations. Circonscription de Bretagne. *Gallia-Préhistoire,* t.22/2, 1979.

Finistère, p. 534-545.

101 LE ROUX (Françoise) et GUYONVARC'H (Christian-J.). La civilisation celtique. Rennes, Ogam-Tradition celtique, 1979, 18,5 x 13 cm, 166 p. (*Celticum,* 24).

102 PEUZIAT (Josick). La région de Douarnenez aux époques préhistoriques et protohistoriques. *Les Cahiers de l'Iroise,* 26e année, n° 2, avril-juin 1979, p. 61-66, phot.

103 PHILIPPE (Jos). Sur les pistes du passé des hommes et de la terre avec le Cercle de recherches de Plomelin. *Armor Magazine,* n° 111, avril 1979, p. 59.

104 SANQUER (René). Chronique d'archéologie antique et médiévale (année 1978). *Bulletin de la Société archéologique du Finistère,* 1978, t. CVI, p. 37-82, carte, plans, photos.

Notices sur Brennilis, Brest, Carhaix, Dirinon, Douarnenez, Ergué-Gabéric, Irvillac, Landévennec, Landudal, Landunvez, Le Conquet, Locmaria-Plouzané, Mellac, Plabennec, Pleyber-Christ, Plomodiern, Plonévez-Porzay, Ploudaniel, Plouédern, Ploumoguer, Plounéventer, Plounévez-Lochrist, Quimper, Quimperlé, Riec-sur-Belon, Saint-Derrien, Saint-Méen, Tréflez.

Voir aussi le n° 38 (Fréminville).

Préhistoire

105 BAR (Henry). Les pierres sacrées, dolmens et menhirs. Rennes, Ouest-France, 1977, 23 cm, 32 p. p., ill.

106 GALLOIS (Roland). Relations entre le Portugal et l'Armorique préhistoriques, dans *La Bretagne, le Portugal, le Brésil. Echanges et rapports.* Actes du cinquantenaire de la création en Bretagne de l'enseignement du portugais, 1977, p. 1-22, phot., carte, croquis.

107 GEORGELIN (Pierre). Menhirs bretons et routes du fer. Brest-Guipavas, 1979, 21 x 29,7 cm, 80 p. (multigr.).

108 GIOT (Pierre-Roland), L'HELGOUAC'H (Jean) et MONNIER (Jean-Laurent). Préhistoire de la Bretagne. Rennes, Ouest-France Université, 1979, in-8°, 444 p., plans, cartes, hors-textes.

(Compte rendu par R. FACON, dans *Norois,* n° 103, juillet-septembre 1979, p. 437-438).

109 GOULETQUER (Pierre). Préhistoire du futur. S.1. [Morlaix], éd. Bretagnes, 1979, in-8°, 112 p., cartes.

110 LE ROUX (C.-T.). Stone axes of Brittany and the Marches, dans *Stone axe studies,* C.B.A. Research Report n° 23, 1979, p. 49-56.

Voir aussi le n° 75 (Musée préhistorique finistérien, Saint-Guénolé-Penmarc'h).

Protohistoire

111 BRIARD (Jacques). Problèmes métallurgiques du Bronze armoricain: étain, plomb et argent, dans *The origins of metallurgy in Atlantic Europe,* Proceedings of the fifth Atlantic Colloquium, Dublin, 1978 (1979), p. 81-96.

112 BRIARD (Jacques). Tumulus des monts d'Arrée. Juno-Bella à Berrien. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère,* t. CVI, 1978, p. 17-35, ill.

Etude d'un tumulus, d'un coffre, d'une tombe mégalithique et de poteries tendant à montrer l'existence d'un groupe de potiers et de pasteurs dans les monts d'Arrée à l'âge du bronze.

113 CLÉMENT (Michel). Le tesson aux svastikas de Trogouzel et la pierre de Kermaria (Finistère). *Etudes celtiques,* t. XVI, 1979, p. 53-61, ill.

Trogouzel en Douarnenez. Kermaria en Pont-l'Abbé. Etude de motifs décoratifs datant de la période laténienne (IVe siècle av. J.-C.): relations entre l'Armorique et le monde méditerranéen.

114 GIOT (Pierre-Roland), BRIARD (Jacques) et PAPE (Louis). Protohistoire de la Bretagne. Rennes, Ouest-France Université, 1979, in-8°, 443 p. cartes, plans, hors-textes.

(Compte rendu par R. FACON, dans *Norois,* n° 104, octobre-décembre 1979, p. 590-591).

115 LECERF (Y.). Les sépultures en coffres de l'âge du bronze en Armorique. Paris, Ecole pratique des hautes études, 1979, 21 x 29,7 cm, 94 p., plans, cartes (multigr.).

116 MÉNARD (Christian). Le site de Kervoel en Plonévez-du-Faou (fouilles). *Mouez ar vro,* bulletin paroissial de Plonévez-du-Faou, numéro de septembre 1979, p. 2 et 20.

117 MESNARD (Maurice). Le tumulus de Barnenès en Plouézoc'h (F.). *Mémoires de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord,* t. CVII, 1978 (1979), p. 50-52.

Epoque gallo-romaine

118 ABGRALL (J.-M.). Restes de l'établissement gallo-romain de Kerilien en Plounéventer. *Archéologie en Bretagne,* n° 22, 2e trimestre 1979, p. 15-18.

Extrait du *Bulletin de la Société archéologique du Finistère,* t. XXXIV, 1907.

119 BERTHOU (F.). Voies romaines en Bretagne. *Bulletin de la Société lorientaise d'archéologie,* 1978, p. 22-56.

120 CASTEL (Yves-Pascal). Une découverte qui fera date. Un dieu antique de la fécondité à Plougastel-Daoulas. *Le Courrier du Léon* (*Le Progrès de Cornouaille*), 8 septembre 1979, p. 4.

121 CLÉMENT (Michel). Douarnenez-Trogouzel: un temple romano-celtique. *Archéologie en Bretagne,* n° 20-21, 1979, p. 46.

122 CLÉMENT (Michel). Une importation précoce de céramique commune en Armorique: les urnes globulaires à bord mouluré. *Archéologie en Bretagne,* n° 23, 3e trimestre 1979, p. 13-17, ill., carte.

Céramique provenant, pour le Finistère, de Douarnenez (Trogouzel) et de Quimper (Kermoysan).

123 ELÉGOUET (Louis). Prospections archéologiques autour de Kerilien en Plounéventer. *Archéologie en Bretagne,* n° 22, 2e trimestre 1979, p. 29-34, cartes.

Enquête archéologique et toponymique portant sur les communes de Saint-Derrien et de Saint-Méen.

124 ELÉGOUET (Louis). Un tronçon de la voie romaine entre Kerilien en Plounéventer et Plabennec. *Archéologie en Bretagne,* n° 22, 2e trimestre 1979, p. 19-28, cartes.

125 EVEILLARD (Jean-Yves). [Compte rendu de] Louis Pape, La civitas des Osismes à l'époque gallo-romaine, Paris, 1978. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère,* t. CVI, 1978, p. 441-444.

126 EVEILLARD (Jean-Yves). Le Porzay à l'époque gallo-romaine (Ier-Ve siècle), dans *Un pays de Cornouaille. Locronan et sa région* [sous la direction de M. Dilasser]. Paris, Nouvelle Librairie de France, 1979, p. 53-68, 2 cartes.

127 GALES (Pierre). Une nouvelle statuette de Rextugenos à Kerilien en Plounéventer. *Archéologie en Bretagne,* n° 22, 2e trimestre 1979, p. 47-49.

128 GALLIOU (P.). Un bas-relief représentant Esus, à Douarnenez. *Archéologie en Bretagne,* n° 20-21, 4e trimestre 1978 - 1er trimestre 1979, p. 14-17, ill.

129 GALLIOU (Patrick). Deux pendants d'époque romaine mis au jour en Armorique. *Archéologie en Bretagne,* n° 24, 4e trimestre 1979, p. 7-8.

L'un des pendants provient de Kervénennec en Pont-Croix. Objet de bronze servant à orner le harnachement des chevaux. Ier siècle apr. J.-C.

130 GALLIOU (Patrick). Deux urnes cinéraires de Kerilien en Plounéventer au musée de Quimper. *Archéologie en Bretagne,* n° 22, 2e trimestre 1979, p. 43-46, ill.

131 GALLIOU (Patrick). Fibules armoricaines, V. *Archéologie en Bretagne,* n° 23, 3e trimestre 1979, 19-26, ill.

Etude de fibules provenant de Carhaix (Persivien), Saint-Frégant (Keradennec), Quimper (Mont Frugy et Roz-Avel), Plouzané (Le Cosquer), Saint-Jean-Trolimon (Tronoën) et Plouhinec (Mesperleuch).

132 GALLIOU (Patrick). Les importations de céramiques du IVe siècle en Armorique. *Figlina,* 1977, n° 2.

133 GALLIOU (Patrick). La pseudo-Angerona du musée de Morlaix. *Latomus,* t. XXXVIII, fasc. 2, avril-juin 1979, p. 525-529.

Breloque en or d'époque romaine.

134 GALLIOU (Patrick) et SANQUER (René). La sigillée décorée de Kerilien en Plounéventer (Finistère). Brest, 1979, 21 x 29, 7 cm, 66 p., ill.

Premier supplément à *Archéologie en Bretagne,* 221 tessons dessinés et analysés.

135 LANGOUET (Loïc). [Compte rendu de] Louis Pape, La civitas des Osismes à l'époque gallo-romaine, Paris, 1978. *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne,* t. LV, 1979, p. 223-226.

136 MARACHE (René). Les Romains en Bretagne. Rennes, Ouest-France, 1979, 23 x 16,5 cm, 32 p., ill.

137 MIROUX (Léopold). Guerlesquin, Saint-Thénénan et Saint-Ener. Camps romains et voie romaine. *Les Cahiers de l'Iroise,* 26e année, n° 4, octobre-décembre 1979, p. 206-209.

138 PAPE (Louis). Kerilien en Plounéventer (Finistère), ville disparue et retrouvée. *Archéologie en Bretagne,* n° 22, 2e trimestre 1979, p. 3-8, ill.

139 PERNOUD (Régine). Les Gaulois. Paris, éd. du Seuil, 1979, 127 p., ill., h.t.

140 ROPARS (J.-M.). Le plan du castellun romain de Brest (Finistère): une nouvelle hypothèse. *Archéologie en Bretagne,* n° 24, 4e trimestre 1979, p. 43-50, 4 plans.

141 SANQUER (René). Clohars-Carnoët, forêt de Carnoët, thermes romains. *Archéologie en Bretagne,* n° 20-21, 4e trimestre 1978 - 1er trimestre 1979, p. 43-45.

142 SANQUER (René). Quelques éléments d'architecture provenant de Kerilien en Plounéventer. *Archéologie en Bretagne,* n° 22, 2e trimestre 1979, p. 35-41, ill.

Voir aussi les nos 42 (Kerilien en Plounéventer), 43 (*id.*), 58 (bibliographie), 78 (trésor monétaire, Guimaëc), 79 (trésor monétaire, Camaret), 80 (monnaie gauloise, Quimper), 245 (villa romaine, Carhaix), 258 (industries de salaison, baie de Douarnenez).

Moyen Age

143 DORNIER (Ann). Un vase à cuire mis au jour à Saint-Guévroc en Tréflez (Finistère). *Archéologie en Bretagne,* n° 23, 3e trimestre 1979, p. 49-52, ill.

Vase provenant probablement de Grande-Bretagne (entre la fin du IXe et le début du XIIIe). La bibliographie de cet article et un addendum figurent dans le n° 24 de la même revue (4e trimestre 1979, p. 41-42).

HISTOIRE POLITIQUE

Moyen Age

144 CHOFFEL (Jacques). La Bretagne sous l'orage Plantagenêt. Paris, F. Lanore, 1979, in-8°, 218 p.

145 DANIEL (Tanguy). [Compte rendu de] L. Kervran, La vraie découverte de l'Amérique par les Européens, Paris, 1978. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère,* t. CVI, 1978, p. 444-445.

146 VILLERS (R.). Les lieux de sépulture des ducs de Bretagne depuis Pierre Mauclerc. *Annales de Normandie,* décembre 1979, n° 4, p. 374-375.

Seul Jean de Montfort fut enterré dans les limites actuelles du Finistère (chapelle des dominicains de Quimperlé): encore n'est-il pas retenu sur la liste officielle des ducs...

Voir aussi les nos 53 (sources anglaises), 60 (recherches récentes), 77 (sceaux ducaux).

Histoire moderne

147 DEBIEN (G.). Les départs d'engagés par Nantes pour l'Amérique (1691-1733). *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Nantes et de Loire-Atlantique,* années 1975-1976-1977, t. 114, p. 19-31.

Sur 2801 engagés, 21 du diocèse de Quimper, 11 de celui de Saint-Pol-de-Léon, 9 de celui de Tréguier.

148 DEBIEN (G.). A Nantes, à la veille et au début de la guerre d'Amérique (1778-1779). *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Nantes et de Loire-Atlantique,* années 1975-1976-1977, t. 114, p. 33-46.

Renseignements sur Brest dans la correspondance échangée, de 1778 à 1786, entre Vallot, négociant à Nantes, et son gendre, colon à Saint-Domingue.

149 FAGNEN (Claude). Louis de Kerlérec et la Louisiane (suite). *Quimper Réalités,* mars 1979, n° 5.

Kerlérec, gouverneur de la Louisiane de 1752 à 1763.

150 LAURENT-TALABARDON (Catherine). L'aide des Etats aux arts et aux lettres, dans *Bretagne XVIII^e. Etats ou intendance?* Rennes, 1979, p. 53-55.

151 LE HURT (R.-P. Melaine). Guy Eder de La Fontenelle. *Armor Magazine,* n° 111, avril 1979, p. 88.

Compte rendu de l'ouvrage de Jean Rieux et Lice Nedellec, *Par le fer, le feu et le diable,* Lorient, 1977.

152 MUSSAT (André). La Bretagne, pays frontière, dans *Bretagne XVIII^e. Etats ou intendance?* Rennes, 1979, p. 41-45.

153 NIÈRES (Claude). Politique et urbanisme, dans *Bretagne XVIII^e. Etats ou intendance?* Rennes, 1979, p. 47-52.

Voir aussi le n° 32 (rapport de Colbert de Croissy, 1665).

Révolution française

154 JOURDREN (G.). Les cahiers de doléances de Loctudy. *Loctudy,* bulletin paroissial, n° 118, p. 6 et 7.

155 THOMAS (Georges-Michel). Incidents au Bourg-Blanc sous la Révolution. *Les Cahiers de l'Iroise,* 26^e année, n° 1, janvier-mars 1979, p. 53-54.

156 THOMAS (Georges-Michel). Les tribulations finistériennes d'Augustin Tuncq sous la Révolution. *Les Cahiers de l'Iroise,* 26^e année, n° 1, janvier-mars 1979, p. 34-40.

Projet d'aménagement de polders sur la côte nord du Léon, sous la Révolution.

Voir aussi le n° 31 (Cambry).

1815-1851

157 TANNEAU (Yves). La commémoration, à Douarnenez, en 1833, de l'anniversaire de la révolution de Juillet. *Les Cahiers de l'Iroise,* 26^e année, n° 2, avril-juin 1979, p. 75-77.

Second Empire

158 DU COUÉDIC (André). Le voyage de Napoléon III dans le Finistère. *Gwéchall,* 1979, t. II, p. 25-42, ill.

Troisième République

159 LAFFOREST (Dominique de). Un député royaliste du Finistère: Emile de Kermenguy. *Les Cahiers de l'Iroise,* 26^e année, n° 4, octobre-décembre 1979, p. 193-205, ill.

Député de 1871 à 1893.

160 LE FALHER DE CRASTO (Jacqueline). La Bretagne et les Bretons vus par le corps expéditionnaire portugais, allié de la France pendant la Première Guerre mondiale, dans *La Bretagne, le Portugal, le Brésil, Echanges et rapports.* Actes du cinquantenaire de la création en Bretagne de l'enseignement du portugais, t. II, 1977, p. 479-482.

161 LE FLOC'H (Jean-Louis). L'enquête de 1902 sur l'usage de la langue bretonne. Résultats et analyse. *Quimper et Léon,* bulletin diocésain, 7 juillet 1979, n° 13, p. 298-300.

Voir aussi le n° 14 (histoire générale).

Seconde Guerre mondiale

162 Département du Finistère. Palmarès du prix de la Résistance et de la Déportation 1979. Carantec, 1979, 29,7 cm, n.p.

163 DOMALAIN (Françoise). Récit vrai de l'Occupation. Hans, le veau et Caroline. *Les Cahiers de l'Iroise,* 26e année, n° 3, juillet-septembre 1979, p. 174-177.

Un épisode de l'Occupation à Lanhouarneau en mai 1942.

164 EVEN (Commandant). Rapports d'activités du XXVe corps d'armée allemand en occupation en Bretagne (13 décembre 1940 - 20 novembre 1944), texte présenté, traduit et annoté par le commandant Even. Paris, Service historique de l'armée, 1978, in-4°, 435 p., 7 cartes.

(Compte rendu par Marcel BAUDOT, dans *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne,* t. LV, 1979, p. 255-258).

Depuis 1945

165 FOUÉRÉ (Yann). Ces droits que les autres ont... Quimper, Nature et Bretagne, 1979, 21 cm, 303 p.

166 KERSÉBET (Françoise). «Changer le monde...». Entretiens avec Jean-Louis Lallouet. *Tud ha bro, sociétés bretonnes,* n° 2 (Les paysans parlent), 1979, p. 79-98, phot.

La J.A.C. et le mouvement syndical paysan depuis 1940.

167 YOUENOU (Anna). Fransez Debauvais de Breiz-Atao et les siens. Tome IV: Le temps des épreuves. Rennes, auteur, 1978, in-8°, 421, p., phot.

HISTOIRE DES INSTITUTIONS

Histoire administrative

168 Cimetière et crise municipale à Plonéour-Lanvern en 1844-1848. *Bulletin paroissial de Plonéour-Lanvern,* nos de janvier 1979, p. 2-3; février, p. 21-22; mars et avril, p. 2-3; mai et juin, p. 2.

169 FRÉVILLE (Henri). L'intendance et les états [de Bretagne] (1689-1790), dans *Bretagne XVIIIe. Etats ou intendance?* Rennes, 1979, p. 17-23.

170 La première séance du conseil municipal à Scrignac le 28 février 1790. *Hekleo ar menez,* bulletin paroissial de Scrignac, n° de décembre 1979, p. 8.

171 TANNEAU (Yves). Aspects de la vie sociale à travers les délibérations municipales. Ploaré et Le Juch au XIXe siècle. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère,* t. CVI, 1978, p. 195-217.

Voir aussi le n° 70 (Etats et intendance, XVIIIe siècle).

Histoire judiciaire

172 ALBARET (C.). Comment femme gagne son douaire (d'après les commentaires de la Nouvelle coutume de Bretagne, XVIIe-XVIIIe siècle). Nantes, Centre de recherche politique, 1979, 23 cm, p. 119-140.

173 BREJON DE LAVERGNÉE (Jacques). L'enquête de 1453 sur les coutumes de Bretagne. *Annales de Normandie,* décembre 1979, n° 4, p. 365-366.

174 CASTEL (Yves-Pascal). Un curieux procès pour tapage nocturne le 18 avril 1698 à Brest. *Les Cahiers de l'Iroise,* 26e année, n° 4, octobre-décembre 1979, p. 215-217.

175 Le drame de 1854 (un procès à Bannalec). *La Voix des genêts,* bulletin paroissial de Bannalec, nos de janvier et mai 1979, p. 21; juin, novembre et décembre 1979, p. 4.

176 EMON (Geneviève) et CARRIÈRE (Bruno). Population et administration pénitenciaires à Brest dans la première moitié du XIXe siècle: le bagne 1800-1858. Brest, auteurs, 1979, 29,7 cm, 3 vol., 248 p. + 351 p. + 373 p., ill.

Thèse de 3e cycle déposée au C.R.B.C.

177 HENWOOD (Annie et Philippe). Quand les filles de joie couchaient au château de Brest... *Les Cahiers de l'Iroise,* 26e année, n° 4, octobre-décembre 1979, p. 210-214.

D'après un registre d'écrou, de novembre 1790 à décembre 1791.

178 JULLIAN (Marcel). L'affaire Seznec. Paris, Editions n° 1, 1979, in-8°, 209 p.

179 MER (L.-B.). Criminalité et répression en Bretagne. Appréciation statistique (1750-1760). *Annales de Normandie,* décembre 1979, n° 4, p. 370-371.

HISTOIRE MILITAIRE

Armée de terre

180 DEUFFIC (Jean-Luc). Les boulets de pierre de Daoulas. *Les Cahiers de l'Iroise.* 26e année, n° 4, octobre-décembre 1979, p. 234-235.

Voir aussi le n° 33 (guerre de 1870).

Marine

181 BOLLORÉ (Jean-René). Voyages en Chine et autres lieux (23 janvier 1839 - 13 mai 1846). Quimper, S.F.H.A., 1979, in-8°, 214 p., ill.

182 FRAIN - LE POHON (Irène). Quand les Bretons peuplaient les mers. Paris, Fayard, 1979, in-8°, 354 p.

183 GERVÈZE (H.). Souvenirs d'un marin de la Royale sous la IIIe République. Brest, éd. de la Cité, 1979, 28,5 cm, 216 p., ill.

Pseudonyme du capitaine de vaisseau Charles Millot.
(Compte rendu dans *Bleun-Brug,* octobre-décembre 1979, n° 220, p. 6).

184 GOUBET (S.), SÉGALEN (A.-P.) et L. (C.). Usage des hamacs dans la marine. *Les Cahiers de l'Iroise,* 26e année, n° 4, octobre-décembre 1979, p. 238.

185 MAUPATE (Jean). Le « Patriote » de Brest, corsaire. *Les Cahiers de l'Iroise,* 26e année, n° 1, janvier-mars 1979, p. 31-33.

La guerre de course de l'an IV à l'an VI.

186 MIARD (Louis). La prise de Rio de Janeiro par Duguay-Trouin en 1711, dans *La Bretagne, le Portugal, le Brésil. Echanges et rapports.* Actes du cinquantenaire de la création en Bretagne de l'enseignement du portugais, t. II, 1977, p. 162-232, carte.

Edition du *Journal historique,* tenu par le garde-marine Guillaume-François de Parscau du Plessix, embarqué sur le vaisseau amiral le *Lys* monté par Duguay-Trouin (ms. 57 de la bibliothèque du port de Brest).

Voir aussi les nos 37 (« flotte à Tardieu »), 47 (archives, 1709-1712), 48 (bataille d'Ouessant, 1788), 51 (archives du port de Brest).

HISTOIRE RELIGIEUSE

Généralités

187 LAMBERT (Y.) et BRÉMAUD (M.A.). Catholicisme et société dans l'Ouest: cartes et statistiques, t. I, le XX[e] siècle. Rennes, I.N.R.A. 1979, 29,7 cm, 51 p.

(Compte rendu par M. LAGRÉE, dans *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, t. 87, n° 1, 1980, p. 150-151).

188 LE FLOC'H (Jean-Louis). La Révolution. Histoire religieuse, dans *Un pays de Cornouaille. Locronan et sa région* [sous la direction de M. Dilasser]. Paris, Nouvelle Librairie de France, 1979, p. 320-347.

189 VO DUC HANH (E.). Domine, salvum fac... La pierre de touche des relations entre le clergé séculier et l'administration dans le Finistère au début de la monarchie de Juillet (1830-1834). *Annales de Normandie*, décembre 1979, n° 4, p. 371-373.

Résumé d'une thèse de doctorat en théologie soutenue le 18 février 1978 devant la faculté de théologie catholique de Strasbourg.

Vie et sentiment religieux

190 BASSET (Guy). Notoriété d'une fille de Basse-Bretagne à travers l'Europe savante au XVII[e] siècle. *Les Cahiers de l'Iroise*, 26[e] année, n° 3, juillet-septembre 1979, p. 167-169.

La mystique Marie-Amice Picard, née à Guiclan en 1599, morte à Saint-Pol-de-Léon en 1652.

191 CASTEL (Yves-Pascal). La première messe de minuit de Marie-Amice. *Le Courrier du Léon* (*Le Progrès de Cornouaille*), 22 décembre 1979.

Cite la lettre d'un Canadien venu d'Amérique en Basse-Bretagne (1644).

192 CROIX (Alain). Tester, c'est mourir un peu. Testaments, vie et mort des Bretons au XVII[e] siècle. *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LVI, 1979, p. 41-53.

193 LAURENT (Donatien). La Troménie, dans *Un pays de Cornouaille. Locronan et sa région* [sous la direction de M. Dilasser]. Paris, Nouvelle Librairie de France, 1979, p. 195-223, carte.

194 LE MENN (Gwennole). La mort dans la littérature bretonne du XV[e] au XVII[e] siècle. *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LVI, 1979, p. 5-40.

195 LE MENN (Gwennole). Un « Veni Creator » latin-breton dédié à Anne de Bretagne en 1505. *Etudes celtiques*, t. XVI, 1979, p. 223-232.

Peut-être traduit par l'évêque de Rennes Yves Mahyeuc pour le pèlerinage d'Anne de Bretagne au Folgoët en 1505.

196 LE RUMEUR (Guy). Notre-Dame de Kerizinen. Argenton-l'Eglise, auteur, 1976, 21 cm, 225 p.

197 MENDÈS (Charles). Au sujet du « Tro-Breiz ». Chez l'auteur, in-8°, 127 p., ill.

Clergé

198 Diocèse de Quimper et de Léon 1980. Calendrier annuaire. Bannalec, Imprimerie régionale, 1979, 12 cm x 17,5 cm, 248 p.

199 LE FLOC'H (J.-L.). Jean Querneau, deuxième curé de Pont-l'Abbé. *Ensemble-Pont-l'Abbé*, bulletin paroissial de Pont-l'Abbé, n[os] 11 et 12, p. 2-3.

200 LE FLOC'H (J.-L.). Sébastien Jartel, troisième curé de Pont-l'Abbé. *Ensemble-Pont-l'Abbé*, bulletin paroissial de Pont-l'Abbé, n° 13, p. 2-3.

201 MINOIS (G.). Les vocations sacerdotales dans le diocèse de Tréguier au XVIII[e] siècle. *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, t. 86, n° 1, 1979, p. 45-57.

202 POCQUET DU HAUT-JUSSÉ (B.-A.). Le clergé, son rôle politique et religieux, dans *Bretagne XVIII[e]. Etats ou intendance?* Rennes, 1979, p. 25-27.

203 Les recteurs de Tréguennec. *Bulletin paroissial de Plonéour-Lanvern,* n° de mai 1979, p. 3-4 et 21.

Liste des recteurs depuis le début du XVII[e] siècle avec bref curriculum vitae.

Voir aussi le n° 44 (Yves-Goulven Morvan).

Ordres et congrégations

204 DEVAILLY (Guy). [Compte rendu de] André Dufief, Les Cisterciens en Bretagne aux XII[e] et XIII[e] siècles, 1978 (ms.). *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne,* t. LV, 1979, p. 228-231.

205 LASCAUX (Michel). Les Templiers en Bretagne, Rennes, Ouest-France, 1979, 23 cm, 32 p.

206 LEDUC (Jean-François), Marie, fille du Saint-Esprit. *Tud ha bro, sociétés bretonnes,* n° 2, (Les paysans parlent), 1979, p. 33-53.

Vie d'une religieuse née en 1910 dans une famille paysanne de Cornouaille. Trente années d'enseignement.

207 LEITE DE FARIA (F.). Os capuchinos bretoes na ilha de Sao Tomé (1639-1641 e 1652-1653) e resumo da sua actividade no Brasil (1642-1702) e en Lisboa (1648-1833) dans *La Bretagne, le Portugal, le Brésil. Echanges et rapports.* Actes du cinquantenaire de la création en Bretagne de l'enseignement du portugais, t. II, 1977, p. 117-154, phot.

Avec des notes biographiques sur les capucins bretons qui vécurent à Sao Tomé, au Brésil et à Lisbonne.

208 LE LIÈVRE (Chantal). L'installation des capucins bretons à Lisbonne (1648-1833), dans *La Bretagne, le Portugal, le Brésil. Echanges et rapports.* Actes du cinquantenaire de la création en Bretagne de l'enseignement du portugais, t. II, 1977, p. 155-159.

Voir aussi les n[os] 35 (abbaye de Daoulas, XV[e]-XVI[e] siècle), 65 (dom Godu), 72 (abbaye de Daoulas), 95 (abbaye de Landévennec), 96 (*id.*), 104 (*id.*), 218 (*id.*).

Missions

209 STROLLAD AR VRO BAGAN. Buez Mikael an Nobletz. Rennes, Komz hag arz breizhek, 1979, 21 cm, 63 p.

Hagiographie

210 BRESC (Geneviève et Henri). Les saints protecteurs de bateaux. 1200-1460. *Ethnologie française,* t. 9, n° 2, avril-juin 1979, p. 161-178, cartes.

Permet de situer la place des dévotions maritimes bretonnes dans l'ensemble européen.

211 CADOU (Bernard). Saint Cadou. S.l., 1979, 18 x 24 cm, n.p., 24 p, phot., carte, ill.

212 DANIEL (René). [Compte rendu de] L. Kervran, Brandan, le grand navigateur celte du VI[e] siècle, Paris, 1977. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère,* t. CVI, 1978, p. 444.

213 DUVAL (Michel). En Bretagne, autour du culte de saint Lunaire. *Annales de la Société d'histoire et d'archéologie de l'arrondissement de Saint-Malo,* 1978 (1979), p. 205-219.

214 LE BRIGANT (Yves). L'hagiographie, science trop peu connue. *Le Trégor,* 22 décembre 1979, p. 7.

215 LE BRIGANT (Yves). Saint Ener à Guerlesquin. *Le Trégor,* 1[er] décembre 1979, p. 3.

216 LE DUC (Gwenaël). Vie de saint Malo, évêque d'Alet, version écrite par le diacre Bili (fin du IX[e] siècle). Textes latin et anglo-saxon avec traductions françaises. Saint-Malo, Centre régional archéologique d'Alet, 1979, 21 x 29,7 cm, 256 p.

Constitue le dossier n° 13 - 1979 du Ce.R.A.A.

217 MERDRIGNAC (Bernard). Saint Ronan, dans *Un pays de Cornouaille. Locronan et sa région* [sous la direction de M. Dilasser]. Paris, Nouvelle Librairie de France, 1979, p. 109-151.

218 OLLIVIER (Fr. Grégoire). Laviec et Landévennec. *Mémoires de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord,* t. CVII, 1978 (1979), p. 53-58.

Saint Budoc et saint Guénolé.

219 RAUDE (Alan J.). Saint Gurthiern. Généalogie et origine. *Gwéchall,* 1979, t. II, p. 9-21.

Voir aussi les n^{os} 57 (dictionnaire des saints), 468 (saints de Tréflez).

Institutions et patrimoine ecclésiastiques

220 MAHÉ (Michèle). La vie paroissiale d'après les comptes de fabrique: Hanvec (1620-1724) et L'Hôpital-Camfrout (1636-1766). Brest, auteur, 1979, 29,7 cm, 153 p., graph.

221 MINOIS (Georges). L'administration paroissiale dans le Trégor au XV^{e} siècle. *Mémoires de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord,* t. CVII, 1978 (1979), p. 59-76.

222 MINOIS (Georges). Le problème de la portion congrue dans le Trégor au XVIII^{e} siècle. *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne,* t. LVI, 1979, p. 179-196.

Croyances païennes

223 AUDIN (Pierre). Un exemple de survivance païenne à l'époque contemporaine: le culte des fontaines dans la France de l'Ouest et du Centre-Ouest. *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest,* t. 86, n° 1, 1979, p. 83-107.

224 DENIS (Pierre). Trede diskuliadur, dans *La Bretagne, le Portugal, le Brésil, Echanges et rapports.* Actes du cinquantenaire de la création en Bretagne de l'enseignement du portugais, t. II, 1977, p. 459-462.

« Troisième Révélation », titre d'une revue de spiritisme en langue bretonne, éditée de 1956 à 1961 à Sao Paulo sous la direction de Fransez Pennek (pseudonyme de Goulven Jacq, originaire de Plougastel-Daoulas).

225 MORDREL (Olier). Les hommes-dieux. Récits de mythologie celtique. Paris, éd. Copernic, 1979, in-8°, 304 p. (Collection *Mythes et épopées d'Europe).*

HISTOIRE ÉCONOMIQUE

Etudes générales

226 BERTRAND (Yvon), JÉGOU (Yann) et POTET-KERGOAT (Michelle). Fresque historique de l'économie de la Bretagne (1950-1975). *Cahiers économiques de Bretagne,* année 1978, n° 2-3, 32 p.

227 Bilan annuel. Bretagne 1978, INSEE, Cahiers régionaux. *Octant,* Cahiers statistiques de la Bretagne, supplément au n° 2, 1979, 89 p.

228 CLÉAC'H (Annick) et PIRIOU (Nicole). Les hommes et leurs activités, dans *Un pays de Cornouaille, Locronan et sa région* [sous la direction de M. Dilasser]. Paris, Nouvelle Librairie de France, 1979, p. 437-466.

A Locronan au XX^{e} siècle.

229 LAOT (Béatrice) et LE LEZ (Michel). Essai d'évolution des prix et salaires dans le Léon sous l'Ancien Régime. Brest, auteurs, 1979, 29,7 cm, 790 p.

Mémoire de maîtrise déposé au C.R.B.C.

230 MEYNIER (André). Chronique de l'Institut de géographie et d'aménagement de l'espace de Rennes en 1978. *Norois,* n° 101, janvier-mars 1979, p. 144-147.

231 MEYNIER (André) et MACÉ (Georges). Chronique de la Bretagne et du Bas-Maine (1979). *Norois,* n° 102, avril-juin 1979, p. 257-268.

La mer: l'« Amoco-Cadiz »; la population; la terre; l'industrie; le commerce; les ports, les aérodromes; articles d'intérêt géographique parus en 1978.

232 Mieux vivre en Bretagne sans pétrole et sans nucléaire. Le projet Alter Breton. S.l., 1979, 32 x 22,5 cm, 34 p., annexes.

Supplément au *Combat socialiste - Vivre au pays.*

233 PIRIOU (N.). Finistère 1975. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1979, 29,7 cm, 105 p.

Voir aussi le n° 3 (économie de la Bretagne).

Agriculture

234 Le billet du retraité: description et évolution de la vie agricole à Elliant entre 1900 et 1930. *Bulletin paroissial d'Elliant,* n^{os} de février, avril, mai 1979, p. 20; septembre 1979, p. 2 et 20; novembre 1979, p. 2.

235 BOULBIN (Marc). Les incendies de forêts en Bretagne. *Penn ar Bed,* n° 95, décembre 1978, p. 409- 416, phot.

236 CALVEZ (Marcel), LEROY (Phlipppe) et LUCAS (Jean-Michel). Les formes de rationalité de l'économie paysanne: l'exemple de la commune de Plouvien entre 1920-1940. Rennes, auteurs, 1979, 29,7 cm, 316 p.

Mémoire de maîtrise déposé au C.R.B.C.

237 CANÉVET (Corentin). De la polyculture paysanne à l'intégration: les couches sociales dans l'agriculture. *Norois,* n° 104, octobre-décembre 1979, p. 507-522, ill.

Analyse fondée en grande partie sur l'observation de l'évolution agraire en Bretagne depuis un quart de siècle.

238 CLÉAC'H (Annick) et PIRIOU (Nicole). La culture de l'endive dans le Nord-Finistère. *Norois,* n° 103, juillet-septembre 1979, p. 391-399.

Culture qui a débuté dans le pays pagan dans les années 1950-1960.

239 CLOUT (Hugh). Land-use change in Finistère during the eighteenth and nineteenth centuries. *Etudes rurales,* janvier-mars 1979, n° 73, p. 69-96, 15 cartes.

L'utilisation traditionnelle du sol dans le Finistère aux XVIII^{e} et XIX^{e} siècles.

240 DANIEL (René). [Compte rendu de] M. Duval, Forêts seigneuriales en Bretagne au XVII^{e} siècle, 1978. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère,* t. CVI, 1978, p. 445-446.

241 FLATRÈS (Pierre). L'évolution des bocages: la région de Bretagne. *Norois,* n° 103, juillet-septembre 1979, p. 303-320.

242 HOUÉE (Paul). Bretagne en mutation. II. Transformations de l'agriculture bretonne. Rennes, Institut national de la recherche agronomique, 1979, 29,7 cm, 315 p.

243 MOUCHET (Christian). Les comptes économiques de l'agriculture bretonne de 1950 à 1975. *Cahiers économiques de Bretagne,* 1978, n° 2-3, 32 p.

244 PIERRE (Jean-Claude). L'érosion des sols en Bretagne. *Penn ar Bed,* n° 96, mars 1979, p. 1-4, phot.

Les conséquences des travaux connexes au remembrement et de l'évolution brutale des techniques agricoles.

245 SANQUER (René). Carhaix, Persivien: une exploitation agricole romaine (I^{er}-IV^{e} siècle). *Archéologie en Bretagne,* n° 20-21, 1979, p. 43.

Commerce

246 CASSARD (J.-C.). Les marins bretons à Bordeaux au début du XIV^{e} siècle. *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest,* t. 86, n° 3, 1979, p. 379-397, cartes.

D'après trois registres de la connétablie bordelaise (1306-1309) conservés au Public Record Office, à Londres.

247 DENEZ (Gwendal). Anna, une vie à Douarnenez. *Tud ha bro, sociétés bretonnes,* année 1979, n° 1, p. 101-146, phot.

Récit d'une commerçante en retraite de Douarnenez, traduit du breton par Y.-E. Kemener. La version bretonne a été publiée dans *Hor Yezh,* n° 108, avril 1976, 88 p.

248 MOISAN (René). Le trafic des ports de commerce de la région de Bretagne en 1977. *Cahiers économiques de Bretagne,* 1978, n° 1, 36 p.

249 GUIVARC'H (François). Les johnies de Roscoff. Quimper, éd. Bretagne et Nature, 1979, 21 cm, 195 p.

(Compte rendu dans *Bleun-Brug,* octobre-décembre 1979, p. 10).

250 TANNEAU (Yves). La foire des gages: c'était en décembre, jadis. *Ouest-France,* éd. Douarnenez, 3 janvier 1979.

251 THOMAS (Georges-Michel). Incidents aux foires de La Martyre et de Saint-Mathieu en 1768. *Les Cahiers de l'Iroise,* 26e année, n° 4, octobre-décembre 1979, p. 219-221.

Coatsabiec en Plougourvest, dite foire Saint-Mathieu.

Voir aussi les nos 50 (Compagnie des Indes), 132 (importations de céramique, IVe siècle).

Industrie et artisanat

252 CHAMBRE DE MÉTIERS DU FINISTÈRE. Guide annuaire officiel de l'artisanat et des métiers du Finistère. 1979. Paris, éd. U.F.A.P., 1979, 21-27 cm, 235 p.

253 CHAMBRE RÉGIONALE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE. Annuaire industriel de Bretagne (1979). Rennes, auteur, 1979, 29,5 cm, 440 p.

254 EUDES (Olivier). Les métiers du village. Rennes, Ouest-France, 1979, 23 cm, 32 p., ill.

255 GIOT (P.-R.). Autour des épingles à tête enroulée. *Archéologie en Bretagne,* n° 20-21, 4e trimestre 1978 - 1er trimestre 1979, p. 35.

Epingles de laiton fabriquées du XVIe au XIXe siècle.

256 JÉGOU (Yann). L'évolution de la valeur ajoutée des industries agro-alimentaires bretonnes entre 1972 et 1976. *Cahiers économiques de Bretagne,* 1978, n° 1, 11 p.

257 RIOUAL (Claude). Evolution des industries de Landerneau dans la seconde moitié du XIXe siècle à nos jours. Brest, auteur, 1979, 29,7 cm, 200-XIII p.
Mémoire de maîtrise déposé au C.R.B.C.

258 SANQUER (René). L'industrie des salaisons en baie de Douarnenez à l'époque romaine. *Les Cahiers de l'Iroise,* 26e année, n° 2, avril-juin 1979, p. 67-72, ill.

259 THOMAS (Georges-Michel). Notes sur quelques horlogers en Basse-Bretagne aux XVIIe et XVIIIe siècles. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère,* t. CVI, 1978, p. 183-193.

Pêche

260 CADORET (Bernard), DUVIARD (Dominique), GUILLET (Jacques) et KERISIT (Henry). Ar Vag. Voiles au travail en Bretagne atlantique. Grenoble, Ed. des 4 Seigneurs, 1979, in-4°, 414 p., plans, phot.

Second volume de cet ouvrage remarquable, consacré aux langoustiers et aux caboteurs.

261 DIDOU (Henri). Les marins-pêcheurs face au sinistre de l'« Amoco-Cadiz ». *Penn ar Bed,* n° 94, septembre 1978, p. 387-390.

262 ELÉGOET (Fanch). La récolte du goémon à Kemenez. *Tud ha bro, sociétés bretonnes,* année 1979, n° 1, p. 5-39, phot.

Document recueilli auprès de Maryvonne O..., à Lilia-Plouguerneau, sur la pêche du goémon dans l'archipel de Molène entre 1920 et 1938.

263 GARRY (Martine), GARRY (J.-F.) et MARAIS (Yannick). Tentative pour une meilleure connaissance du patrimoine pêche et cabotage: proposition d'utilisation et de mise en valeur. Grenoble, *Le Petit Perroquet,* automne 1979 - hiver 1980, 26,5 cm, p. 3-26.

264 HUSSENOT (Eric). Observations en mer et échouages de quelques petits cétacés en Bretagne. *Penn ar Bed,* n° 96, mars 1979, p. 11-32, ill.

Nombreuses références historiques.

265 KERNALÉGUEN (Yves) et AR VAG. Les langoustiers mauritaniens du port de Douarnenez. Grenoble, *Le Petit Perroquet,* n° 15, printemps-été 1979, p. 26-36, phot.

266 LE BRIGANT (Annick). Un petit métier de la mer: la pêche coquillière en rade de Brest. Brest, auteur, 1979, 29,7 cm, 121 p.

Mémoire de maîtrise déposé au C.R.B.C.

267 LÉON (Hervé). La pêche côtière à Lesconil. *Tud ha bro, sociétés bretonnes,* année 1979, n° 1, p. 41-57.

Entretien avec un pêcheur de Lesconil qui a pris sa retraite en 1967.

268 ROBINEAU (Chantal). La pêche à la morue. *Tud ha bro, sociétés bretonnes,* année 1979, n° 1, p. 58-99, ill.

Récit d'un ancien pêcheur, originaire de Saint-Maudrez, près de Dinan, qui embarqua sur des morutiers entre 1913 et 1923 environ.

Voir aussi le n° 29 (sauvetage, 1892).

Ports

269 BERNEZ (François). Une zone franche industrielle dans un port de Bretagne? *Cahiers économiques de Bretagne,* 1978, n° 2-3, 24 p.

A propos du port de Brest.

270 GUILCHER (André) et GHAEM MAGHAMI (Maryam). Le Conquet (Finistère). L'essor contemporain d'un petit port de pêche artisanal français. *Ethnologie française,* t. 9, n° 2, avril-juin 1979, p. 131-134, 2 cartes.

271 GUILLAUME (J.). Les relations maritimes entre la France et la Grande-Bretagne: leurs conséquences portuaires. *Norois,* n° 104, octobre-décembre 1979, p. 467-478, ill.

Pour replacer Roscoff dans un cadre général.

272 LE BERRE (Rémi). Aspects de l'histoire urbaine d'un port: Douarnenez. *Gwéchall,* 1979, t. II, p. 89-132, cartes, plans, ill.

Transports et communications

273 BERNIER (Gildas). Les navires celtiques du haut Moyen Age. *Etudes celtiques,* t. XVI, 1979, p. 287-291.

Eléments de réponse au problème de la navigation entre les pays celtiques au haut Moyen Age.

274 DUIGOU (Serge). La Bretagne ayant dansé tout l'été. Le Guilvinec, éd. Le Signor, 1979, in-8°, 248 p.

Critique de certaines formes du tourisme contemporain.

275 FEUTREN (J.). Voies et routes à Pleyber-Christ. *Bulletin paroissial de Pleyber-Christ,* n^{os} de janvier, p. 8-17; février, p. 5-17; mars, p. 5-17; avril, mai, p. 5-19; juin, p. 7-25; juillet, p. 5-25; septembre, p. 6-24; octobre, p. 5-16; novembre, p. 4-15; décembre, p. 4-16.

276 GOSSE (Lucien). L'arrivée du « Bélem » à Brest. Grenoble, *Le Petit Perroquet,* automne 1979 - hiver 1980, 26,5 cm, p. 62-63.

277 LAURENT (Charles). Que sait-on sur le voyageur F. Marlin? *Les Cahiers de l'Iroise,* 26^{e} année, n° 4, octobre-décembre 1979, p. 235-236.

Auteur de *Voyages en France... depuis 1775 jusqu'à 1807,* résida à Brest ou à Quimper à la fin du XVIII^{e} siècle.

278 La marée noire de l'« Amoco Cadiz ». *Penn ar Bed*, n° 94, septembre 1978, p.361-408.

Seconde série d'articles publiés par *Penn ar Bed* sur les conséquences de l'échouage du pétrolier *Amoco-Cadiz*, le 18 mars 1978, sur les rochers de Portsall.

279 RAIMOND-DITYVON/VIVA. Marée noire 78. Rennes, Maison de la Culture, 1978.

Recueil de photographies sur la catastrophe de *l'Amoco-Cadiz*. Texte de Georges-Emmanuel Clancier. Poème de Youenn Gwernig.

Voir aussi les n^{os} 40 (carte marine, XVI^{e} siècle), 119 (voies romaines), 124 (*id.*), 137 (*id.*).

HISTOIRE SOCIALE

Généralités

280 ELÉGOET (Fanch). Le recueil d'une histoire de vie. *Breizh*, avril 1978, p. 26-27 (La technique de l'entretien); mai 1978, p. 32-33 et juin 1978, p. 32 (Le guide d'entretien). *Tud ha bro, sociétés bretonnes*, n° 2 (Les paysans parlent), 1979, p. 139-170.

281 TANNEAU (Yves). La vie d'antan en Cornouaille. *Ouest-France*, éd. Finistère-Sud, 8 février, 17 mars, 4 mai, 11 juin 1979.

Voir aussi les n^{os} 9 (société urbaine, Moyen Age), 10 (*id.*), 30 (Belle Epoque, textes et photos).

Démographie

282 AUDROING (Jean-François) et GRAS (Georges). Note relative à l'évolution démographique des quatre départements bretons à partir des résultats des derniers recensements. 1962-1975. Rennes, *Cahiers économiques de Bretagne*, n° 2, 1979, 29,7 cm, 11 p.

283 DURAND (Pierre). Dans les registres d'état civil de Porspoder. *Les Cahiers de l'Iroise*, 26^{e} année, n° 4, octobre-décembre 1979, p. 222-223.

Une naissance dans la lande de Saint-Ourzal en 1793.

284 GIOT (P.-R.). Stabilité ou instabilité des populations dans le Nord-Ouest de la Gaule celtique. Les mouvements celtiques du V^{e} au I^{er} siècle avant notre ère. Actes du 28^{e} colloque organisé à l'occasion du 9^{e} congrès international des sciences préhistoriques et protohistoriques. Paris, éd. du C.N.R.S., 1979, p. 21-27.

285 KRIER (Henri), KERGOAT (Jacques) et LIZIARD (Gisèle). L'évolution de la fécondité en Bretagne, 1962-1975. Rennes, *Cahiers économiques de Bretagne*, n° 2, 1979, 29,7 cm, 16 p., cartes.

286 LEBRUN (François). Les problèmes démographiques, dans *Bretagne XVIII^{e}. Etats ou intendance?* Rennes, 1979, p. 35-39.

287 LE CLECH (Grégoire). L'émigration bretonne au Canada au début du XX^{e} siècle: le témoignage du pionnier Joseph Béléguic, de Douarnenez. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CVI, 1978, p. 219-237, phot.

288 MASSA (Françoise). Un émigré breton dans le Carangola, dans *La Bretagne, le Portugal, le Brésil. Echanges et rapports.* Actes du cinquantenaire de la création en Bretagne de l'enseignement du portugais, t. II, 1977, p. 443-452, cartes, phot.

Alexandre Brethel, originaire de Douarnenez (1834-1901).

289 NICOT (Claude J.). La colonie portugaise à Brest, dans *La Bretagne, le Portugal, le Brésil. Echanges et rapports.* Actes du cinquantenaire de la création en Bretagne de l'enseignement du portugais, t. II, 1977, p. 497-522, graphiques, cartes.

D'après un mémoire de géographie sur la population étrangère à Brest, soutenu en 1970 à l'université de Bretagne occidentale.

290 VERNEX (Jean-Claude). Les francophones du Nouveau-Brunswick. Lille, 1978, 2 vol., 690 p. + 146 p., cartes.

Thèse de doctorat d'Etat sur les Acadiens.
(Compte rendu par Michel MABRU, dans *Norois*, n° 102, avril-juin 1979, p. 291-300).

Groupes sociaux

291 CASTEL (Yves-Pascal). Un ethnologue se penche sur Plougastel-Daoulas. La thèse de Gilbert Hamonic sur les « breuriez » de la presqu'île. *Le Courrier du Léon* (*Le Progrès de Cornouaille*), 13 octobre 1979, p. 4.

292 CASTEL (Yves-Pascal). Matelots de Concarneau, de Guéguen et Le Maître. *Le Courrier du Léon* (*Le Progrès de Cornouaille*), 24 février 1979, p. 5.

293 CROIX (Alain). L'histoire d'un trait de mentalité: les caquins en Bretagne. *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, t. 86, n° 4, 1979, p. 553-564.

294 HÉLIAS (Pierre-Jakez). Les autres et les miens. La gloire des manants. Traduit du breton par l'auteur. Paris, Presses « Pocket », 1979, in-8°, 314 p.

Ouvrage paru aux éditions Plon en 1977.

295 DUPOUY (Auguste) et SCUILLER (Raymond). Scrafic, tu seras mousse mon gars. Illustré par Raymond Scuiller. Le Guilvinec, éd. Le Signor, 1979, 29,7 cm, 77 p.

296 LE FLOC'H (Jean-Louis). [Compte rendu de] M. Guéguen et L.-P. Le Maître, Matelots de Concarneau, 1978. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CVI, p. 447-448.

297 MEYER (Jean). La noblesse et le tiers état, dans *Bretagne XVIII^e. Etats ou intendance?* Rennes, 1979, p. 29-33.

298 MOLLAT (Michel). Les attitudes des gens de mer devant le danger et devant la mort. *Ethnologie française*, t. 9, n° 2, avril-juin 1979, p. 191-200.

Plusieurs références à la Bretagne et au Finistère.

299 MUZELLEC (Marie-Louise). Une enfance à Coray. *Tud ha bro, sociétés bretonnes*, n° 2, (Les paysans parlent), 1979, p. 79-98.

La vie à la ferme, à Coray, entre 1925 et 1943.

300 ROGUET (Régine). Visite à Plovan. *Tud ha bro, sociétés bretonnes*, n° 2 (Les paysans parlent), 1979, p. 55-77, phot.

Tableau de la vie paysanne en pays bigouden, par un agriculteur de Plovan, né en 1921.

Santé publique et assistance

301 TANNEAU (Yves). Annales hospitalières: de l'hôpital de Pen-a-Hoat (1680-1794) au nouveau centre de Coatanezre (1979). *Ouest-France*, Douarnenez, 7 septembre 1979.

Voir aussi le n° 293 (caquins).

Vie quotidienne

302 CRESTON (R.-Y.). Le costume breton. Paris, Tchou, 1978, 25,3 cm, 444 p., ill. et cartes.

303 La cuisine bretonne. Préface de P.-J. Hélias. Paris, Press Pocket, 1979, 18 cm, 159 p.

304 LE CUNFF. Cuisine et gastronomie de Bretagne. Rennes, Ouest-France, 1977, 23 cm, 32 p., ill.

Traditions et contes populaires

305 BODÉNÈS (Louis-Marie). Contes de Plougastel. Brest, éd. de La Cité, 1979, in-8°, 186 p. phot.

306 BREKILIEN (Yann). Récits vivants de Bretagne. Paris, Hachette, 1979, 19,5 cm, 255 p.

307 Contes populaires et légendes de Bretagne. Paris, Presses de la Renaissance, 1979, in-8°, 444 p. (Collection *Richesse du folklore de France).*

Textes rassemblés par Nathalie Bernard et Laurence Guillaume.

308 DANIEL (René). [Compte rendu de] R. Gargadennec, Contes du Cap-Sizun, Paris, 1977. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère,* t. CVI, 1978, p. 449.

309 LUZEL (F.-M.). Veillées bretonnes: mœurs, chants, contes... Marseille, Laffitte, 1979, in-8°, 291 p.

Réimpression de l'édition de Morlaix de 1879.

310 SEIGNOLLE (Claude). Contes fantastiques de Bretagne. Le Guilvinec, éd. Le Signor, 1979, 21 cm, 175 p.

311 SEVERE (Christian). Autour des légendes de la mort. *Gwéchall,* 1979, t. II, p. 135-144, phot.

Voir aussi les n^{os} 3 (traditions bretonnes), 52 (ex-voto marins), 54 (répertoire ethnologique), 97 (ville d'Ys), 404 (*id.*).

HISTOIRE DE LA CIVILISATION

Corps savants

312 GAUTIER (Marcel). Retour sur le passé. *Penn ar Bed,* n° 96, mars 1979, p. 40-41.

Les origines et les débuts de *Penn ar Bed* et de la Société pour l'étude et la protection de la nature en Bretagne.

313 THOMAS (Georges-Michel). Comment naissent les revues. Penn ar Bed. *Les Cahiers de l'Iroise,* 26^{e} année, n° 3, juillet-septembre 1979, p. 178.

Voir aussi le n° 54 (sociétés d'ethnologie).

Enseignement

314 CASTEL (Yves-Pascal). L'école municipale des beaux-arts de Brest. Le septennat de Michel Bepoix. *Le Courrier du Léon* (*Le Progrès de Cornouaille*), 15 septembre 1979, p. 5.

315 GENDRE (Claude) et JAVELIER (Françoise). Ecole, histoire de France et minorités nationales. Lyon, Fédérop, 1978, 18,5 cm, 157 p.

316 Notes sur les écoles de Scrignac entre 1880 et 1895. *Hekleo ar menez,* bulletin paroissial de Scrignac, n° de juillet 1979, p. 8; septembre 1979, p. 8.

317 TANNEAU (Yves). L'école de sœur Rose à Ploaré. *L'Echo de Douarnenez,* bulletin paroissial, n° 227, p. 4; n° 229, p. 2.

Histoire de l'école et du bâtiment.

Voir aussi les n^{os} 4 (enseignement du portugais à Rennes), 206 (enseignement libre).

Imprimerie et presse

318 FRÉVILLE (Henri). La presse bretonne dans la tourmente (1940-1946). Paris, Plon, 1979, in-8°, 347 p., h.-t.

L'Ouest-Eclair, la Dépêche de Brest, la Bretagne, pendant l'Occupation et à la Libération.

319 LE MENN (Gwennole). Bibliographie bretonne. Qui furent les premiers imprimeurs de Quimper (XVII^{e} siècle)? Leurs impressions. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère,* t. CVI, 1978, p. 161-181.

Nombreuses notices sur les ouvrages en breton, en français et en latin imprimés à Quimper au XVII^{e} siècle.

320 LE MENN (Gwennole). A la recherche des anciens ouvrages imprimés en breton. *Mémoires de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord,* t. CVII, 1978 (1979), p. 121-137.

Art

Etudes générales

321 CASTEL (Yves-Pascal). Une nouvelle rubrique dans le Bulletin de la Société archéologique du Finistère. *Le Courrier du Léon* (*Le Progrès de Cornouaille*), 27 janvier 1979, p. 4.

Consacrée aux monuments et aux objets d'art du Finistère.

322 Chronique des Monuments historiques et des sites classés dans le Finistère. *Gwéchall,* 1979, t. II, p. 213-223.

323 DEBIDOUR (Victor-Henry). L'art de Bretagne. Paris, Arthaud, 1979, 20 x 26,5 cm, 310 p., phot., index.

324 DILASSER (Maurice) et HILLION (Yannick). Eglises et chapelles, dans *Un pays de Cornouaille. Locronan et sa région* [sous la direction de M. Dilasser]. Paris, Nouvelle Librairie de France, 1979, p. 567-641.

Description des églises et chapelles de Locronan, Plogonnec, Guengat, Le Juch, Douarnenez, Kerlaz, Quéménéven, Cast, Ploéven, Plomodiern, Saint-Nic.

325 FLATRÈS (Pierre). Les placitres en Bretagne. *Geographia polonica,* 1978, p. 89-95.

326 HAMON (Françoise). L'Inventaire général et les objets mobiliers. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère,* t. CVI, 1978, p. 331-337.

327 Monuments et objets d'art du Finistère. Etudes, découvertes, restaurations (année 1978). *Bulletin de la Société archéologique du Finistère,* t. CVI, 1978, p. 291-329, phot.

Notices sur Brest, Clohars-Fouesnant, Combrit, Concarneau, Coray, Crozon, Daoulas, Le Faou, La Forêt-Fouesnant, L'Ile-Tudy, Landerneau, Lanriec, Laz, Lothey, Melgven, Pleyber-Christ, Plounéour-Ménez, Plouvorn, Pont-Croix, Pouldreuzic, Quimper, Rosporden-Kernével, Saint-Pabu, Saint-Pol-de-Léon, Saint-Yvi, Sizun, Spézet, Telgruc, Trémaouézan et Le Trévoux.
Auteurs: Roger Barrié, Yves-Pascal Castel, Tanguy Daniel, A.-H. Dizerbo, Jean-Claude Guéret, J.-G. Kaigre, Alfred Le Bars, Louis-Pierre Le Maitre, M.-M. Tugorès.

328 MUSSAT (André). Arts et cultures de Bretagne. Un millénaire. Paris, Berger-Levrault, 1979, 22 x 31 cm, 356 p., ill.

Ouvrage fondamental pour la connaissance de l'histoire artistique de la Bretagne, du X[e] au XIX[e] siècle.

329 Rapport sur l'action du ministère de la Culture et de la Communication en France et notamment en Bretagne de 1974 à 1977. Rennes, Région de Bretagne, 1978, 2 vol. 21 x 29,7 cm, 402 p. + 145 p.

330 ROYER (Arlette). L'argus des meubles et objets de Bretagne. Paris, Balland, 1979, 22 cm, 254 p., phot.

Voir aussi les n[os] 3 (art breton), 11 (Finistère monumental).

Architecture

331 CASTEL (Yves-Pascal). Architecture religieuse, dans *Un pays de Cornouaille. Locronan et sa région* [sous la direction de M. Dilasser]. Paris, Nouvelle Librairie de France, 1979, p. 467-484.

332 CASTEL (Yves-Pascal). Les coqs de nos clochers. *Le Courrier du Léon* (*Le Progrès de Cornouaille*), 16 juin 1979, p. 15.

333 CASTEL (Y.-P.). Demeures anciennes à Douarnenez. *L'Echo de Douarnenez,* bulletin paroissial, n° 226, p. 4.

334 CASTEL (Yves-Pascal). L'église de Ploaré: un monument méconnu. *Les Cahiers de l'Iroise,* 26[e] année, n° 2, avril-juin 1979, p. 93-97, ill.

335 CASTEL (Y.-P.). L'expérience acoustique de l'église de Ploaré au Festival international du son. *Le Courrier du Léon* (*Le Progrès de Cornouaille*), 24 mars 1979, p. 12.

336 CASTEL (Yves-Pascal). Un porche remarquable: Landivisiau. *Les Cahiers de l'Iroise,* 26[e] année, n° 2, juillet-septembre 1979, p. 150-154.

337 Les chapelles de Pleyben, description et histoire. *Bulletin paroissial de Pleyben,* n[os] de janvier, février, mars, avril, mai, juin, octobre, novembre et décembre 1979, p. 19 et 20.

338 COLLET (Daniel). Architecture civile, dans *Un pays de Cornouaille. Locronan et sa région* [sous la direction de M. Dilasser]. Paris, Nouvelle Librairie de France, 1979, p. 493-520, ill.

339 DEUNFF (Jean). Défense et illustration du coq de clocher en Bretagne. *Les Cahiers de l'Iroise*, 26e année, n° 1, janvier-mars 1979, p. 1-6, ill.

340 DILASSER (Maurice). Fontaines de dévotion, dans *Un pays de Cornouaille. Locronan et sa région* [sous la direction de M. Dilasser]. Paris, Nouvelle Librairie de France, 1979, p. 487-492, 1 carte.

341 GAILLARD-BANS (Patricia). Pour une « ethnohistoire » de la maison rurale : l'exemple de la Basse-Bretagne. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CVI, 1978, p. 339-373, carte, plans, phot.

342 GOUBET (Simone). Ossuaires de têtes. Collégiale de Kersaint-Landunvez (Finistère). *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LVI, 1979, p. 79-80.

343 GURY (Jacques). L'artillerie des clochers bretons. *Les Cahiers de l'Iroise*, 26e année, n° 3, juillet-septembre 1979, p. 146-149, ill.

Les gargouilles-canons sur les clochers bretons du début du XVIe siècle à la fin du XVIIIe.

344 JEAN-HAFFEN (Yvonne). Les fontaines bretonnes. Rennes, Ouest-France, 1979, 16,5 x 23 cm, 94 p., ill.

345 KERANFOREST. Pierres et paysages dans le Finistère. Mayenne, J. Floch, 1978, in-4°, 412 p., ill.

346 KORT (Fons de). L'architecture rurale. *Gwéchall*, 1979, t. II, p. 147-153, plan, ill.

347 MALO-RENAULT (Jean). Note sur trois cathédrales bretonnes. *Les Cahiers de l'Iroise*, 26e année, n° 3, juillet-septembre 1979, p. 141-145, ill.

Quimper (rapports avec l'architecture de la cathédrale de Bayonne, XIIIe siècle) ; Saint-Pol-de-Léon (voûte) ; Dol.

348 MEIRION-JONES (Gwyn). Une maison aux meubles de pierre dans les monts d'Arrée. *Archéologie en Bretagne*, n° 23, 3e trimestre 1979, p. 41-48, ill.

Maison en Loqueffret, décrite par du Chatellier en 1897. La bibliographie de l'article figure dans le n° 24 de la même revue (4e trimestre 1979, p. 40).

349 MEIRION-JONES (Gwyn I.). Un problème d'évolution de la maison bretonne : le foyer ouvert. *Archéologie en Bretagne*, n° 20-21, 4e trimestre 1978 - 1er trimestre 1979, p. 18-26, ill.

350 PACQUETEAU (François). Architecture et vie traditionnelle en Bretagne. Paris, Berger-Levrault, 1979, 28 cm, 303 p., phot., plans.

Voir aussi les nos 62 (architecture vernaculaire, bibliographie), 69 (architecture rurale, Cap-Sizun), 71 (*id.*), 72 (abbaye de Daoulas), 95 (abbaye de Landévennec), 96 (*id.*), 104 (*id*).

Peinture

351 BARRIÉ (Roger). La peinture, dans *Un pays de Cornouaille. Locronan et sa région* [sous la direction de M. Dilasser]. Paris, Nouvelle Librairie de France, 1979, p. 550-551.

352 CARIOU (André). Charles Cottet, des nabis à la bande noire. *Arts de l'Ouest, études et documents*, juin 1979, n° 1, p. 40-53, ill.

Avec 18 reproductions de tableaux.

353 Charles Corcuff, illustrateur. *Les Cahiers de l'Iroise*, 26e année, n° 2, avril-juin 1979, p. 114-115.

Neuf œuvres du peintre figurant au musée de Châteaubriant.

354 DEBAUVE (J.-L.). Renoir à Pornic et Pont-Aven. *Les Cahiers de l'Iroise*, 26e année, n° 4, octobre-décembre 1979, p. 205.

355 DEBAUVE (J.-L.). Renoir à Saint-Briac et Tréboul. *Les Cahiers de l'Iroise,* 26e année, n° 3, juillet-septembre 1979, p. 136-137.

Une lettre d'Auguste Renoir datée de Tréboul, 4 septembre 1895.

356 DELOUCHE (Denise). La Bretagne et ses peintres autour de 1900: recherches à faire. *Arts de l'Ouest, études et documents,* juin 1979, n° 1, p. 2-13, ill.

Article important comptant 27 reproductions de tableaux des environs de 1900.

357 DELOUCHE (Denise). La critique et les peintres de la Bretagne au XIXe siècle. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère,* t. CVI, 1978, p. 375-398, phot.

358 DELOUCHE (Denise). Chronique de la recherche à l'U.E.R. des arts en histoire de la peinture (1968-1978). *Arts de l'Ouest, études et documents,* juin 1979, n° 1, p. 54-57, ill.

Recension des travaux des étudiants en histoire de l'art à l'université de Haute-Bretagne. Plusieurs études intéressent le Finistère.

359 DELOUCHE (Denise). Jules Noël, un petit maître du XIXe siècle (1810-1881). *Les Cahiers de l'Iroise,* 26e année, n° 3, juillet-septembre 1979.

360 DELOUCHE (Denise). Le peintre Jean-Marie Villard (1828-1899). *Les Cahiers de l'Iroise,* 26e année, n° 2, avril-juin 1979, p. 82-92, ill.

361 DELOUCHE (Denise). Les peintres de la Bretagne avant Gauguin. Lille, 1978, 2 vol. + 1 vol. d'illustrations (Thèse de doctorat d'Etat).

(Compte rendu par André MUSSAT, dans *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne,* t. LVI, 1979, p. 252-255).

362 JORROT-GUYADER (Marie). Un peintre franc-comtois amoureux de la Bretagne: Emile Isenbart. *Les Cahiers de l'Iroise,* 26e année, n° 3, juillet-septembre 1979, p. 138-140, ill.

Peintre de Besançon (1846-1921).

363 LE BIHAN (Olivier). Chamaillard après Pont-Aven. *Arts de l'Ouest, études et documents,* juin 1979, n° 1, p. 30-39, ill.

Avec neuf reproductions de tableaux.

364 MABIN (Renée). Yves Tanguy, peintre surréaliste. Brest, auteur, 1979, 21 x 29,7 cm, 210 p. (dactyl.).

Thèse de 3e cycle, déposée au C.R.B.C., à Brest.

365 PIERRE (Lyliane). Maurice Denis et la Bretagne. *Arts de l'Ouest, études et documents,* juin 1979, n° 1, p. 18-29, ill.

Avec quatorze reproductions de tableaux.

366 RETHO (Pierre). Illustrateurs bretons. Emile Malo-Renault. *Les Cahiers de l'Iroise,* 26e année, n° 1, janvier-mars 1979, p. 54-55.

Compléments dans la même revue, n° 3, juillet-septembre 1979, p. 179 et n° 4, octobre-décembre 1979, p. 237 (par J.-L. Debauve).

367 SÉGALEN (A.-P.). Illustrateurs bretons. René-Pierre Creston. *Les Cahiers de l'Iroise,* 26e année, n° 4, octobre-décembre 1979, p. 237.

368 Saint Michel est revenu. *L'Hospitalier,* bulletin paroissial de L'Hôpital-Camfrout, 1979.

Avec la reproduction d'un article de R. Barrié paru dans le *Bulletin de la Société archéologique du Finistère,* t. CV, 1977, p. 160-161.

Sculpture

369 A.B.C. Le sculpteur Pierre-Luc Feitu. *Les Cahiers de l'Iroise,* 26e année, n° 1, janvier-mars 1979, p. 56.

Sculpeur originaire de Mûr-de-Bretagne (1868-1937).

370 BARRIÉ (Roger). Aymar de Blois et les débuts du néo-gothique : l'aménagement de la chapelle axiale de la cathédrale de Quimper en 1836. *Les Cahiers de l'Iroise*, 26e année, n° 4, octobre-décembre 1979, p. 181-190, ill.

371 CASTEL (Yves-Pascal). Le calvaire de Plougastel-Daoulas. Hymne populaire à la Résurrection. *Le Courrier du Léon* (*Le Progrès de Cornouaille*), 14 avril 1979, p. 4.

372 CASTEL (Yves-Pascal). Croix de chemins et calvaires, dans *Un pays de Cornouaille. Locronan et sa région* [sous la direction de M. Dilasser]. Paris, Nouvelle Librairie de France, 1979, p. 485-486, 1 carte.

373 CASTEL (Yves-Pascal). Dans notre département, que sera l'année du patrimoine ? Le Finistère vient de lancer le recensement de ses croix et calvaires. *Le Courrier du Léon* (*Le Progrès de Cornouaille*), 1er décembre 1979, p. 7.

374 CASTEL (Y.-P.). En Bretagne. Visage de Jésus-Christ. *Pax*, chronique de Landévennec, n° 18, avril 1979, p. 65-72, ill.

375 CASTEL (Y.-P.). Nos statues d'apôtres (église de L'Hôpital-Camfrout). *L'Hospitalier*, bulletin paroissial de L'Hôpital-Camfrout, n° de septembre 1979, p. 2-4.

376 CASTEL (Y.-P.). Quatorze statues de kersanton dans le porche de L'Hôpital-Camfrout. *Le Courrier du Léon* (*Le Progrès de Cornouaille*), 18 août 1979, p. 4.

377 DEBIDOUR (Victor-Henry). Sculpture. Traits généraux et œuvres marquantes, dans *Un pays de Cornouaille. Locronan et sa région* [sous la direction de M. Dilasser]. Paris, Nouvelle Librairie de France, 1979, p. 521-547.

378 MAUMENÉ (Albert). Les beaux meubles régionaux des provinces de France. Paris, éd. Charles Moreau, 1979, in-4°, 47-249, p., phot.

Réimpression de l'édition de 1948. Les meubles bretons aux pages 16-19, 38-41 et planches 74-130.

379 Répertoire des croix et calvaires de Plouguerneau. *Mouez dom Mikael*, bulletin paroissial de Plouguerneau, n° 208, p. 11 et 12.

119 croix recensées dans la commune.

380 TUGORÈS (Marie-Madeleine). A propos d'une statue de sainte Marguerite signée le Déan, 1678. *Les Cahiers de l'Iroise*, 26e année, n° 3, juillet-septembre 1979, p. 155-158, ill.

Statue de l'église de Cast, inspirée par les ateliers de la Marine, à Brest.

Voir aussi les nos 69 (mobilier, Cap-Sizun), 71 (*id.*), 127 (statuette romaine), 128 (bas-relief d'Esus).

Vitrail

381 BARRIÉ (Roger). Etude sur le vitrail en Cornouaille au XVIe siècle. Plogonnec et un groupe d'églises de l'ancien diocèse de Cornouaille. Rennes, 1978 (1979), 2 vol. dactyl., 180 p. + 122 p. ; 1 vol. d'illustrations. (Thèse de 3e cycle, université de Haute-Bretagne).

(Compte rendu par André MUSSAT, dans *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LVI, 1979, p. 233-235).

382 BARRIÉ (Roger). Le vitrail, dans *Un pays de Cornouaille. Locronan et sa région* [sous la direction de M. Dilasser]. Paris, Nouvelle Librairie de France, 1979, p. 551-561, ill.

383 BARRIÉ (Roger). Transfiguration. Iconographie dans le vitrail de Cornouaille. *Pax*, chronique de Landévennec, n° 20, octobre 1979, p. 145-150, ill.

Vitraux à Trégourez (chapelle de Pontouar) ; à Gouézec (chapelle Notre-Dame-des-Trois-Fontaines) ; à Plogonnec (église paroissiale) ; au Faouët (Notre-Dame).

384 [CASTEL (Yves-Pascal)]. Le vitrail en Cornouaille au XVIe siècle. *Le Courrier du Léon* (*Le Progrès de Cornouaille*), 26 mai 1979, p. 4.

Compte rendu de la soutenance de thèse de 3e cycle de Roger Barrié.

385 TUARZE (Pierre). Voie de lumière. Brest, Imprimerie commerciale et administrative, 1979, in-8°, 119 p., ill.

La vie et l'œuvre d'Auguste Labouret, né en 1871, mort à Crozon en 1964, maître verrier qui a signé de nombreux vitraux en Bretagne. Nombreuses reproductions de l'œuvre de Labouret.

Orfèvrerie

386 CASTEL (Yves-Pascal). Les orfèvres de Basse-Bretagne en 1699-1701. Visite des juges des cours des monnaies de Rennes et de Nantes. *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LVI, 1979, p. 151-178, 1 carte, ill.

387 CASTEL (Yves-Pascal). L'orfèvrerie, dans *Un pays de Cornouaille. Locronan et sa région* [sous la direction de M. Dilasser]. Paris, Nouvelle Librairie de France, 1979, p. 562-566, ill.

Faïence

388 TABURET (Marjatta). La faïence de Quimper. Paris, éditions Sous le vent, 1979, 24 x 27 cm, 143 p., phot.

Musique et chansons

389 CASTEL (Yves-Pascal). Une cantate nouvelle au titre étrange: Ar marc'h dall (le cheval aveugle), par l'ensemble choral du Bout du Monde. *Le Courrier du Léon* (*Le Progrès de Cornouaille*), 20 octobre 1979, p. 5.

390 LAURENT (Charles). La gwerz des naufragés de Landéda. *Les Cahiers de l'Iroise*, 26e année, n° 4, octobre-décembre 1979, p. 191-192.

391 MAROT (Robert). Histoire de la chanson populaire bretonne et de la musique d'inspiration armoricaine. Lille, auteur, 1977, 29,5 cm, 364 p.

392 THOMAS (Georges-Michel). Le facteur d'orgues Hubert Waltrain. *Les Cahiers de l'Iroise*, 26e année, n° 2, avril-juin 1979, p. 114.

Travailla en Léon et Cornouaille entre 1753 et 1789.

Histoire littéraire

393 BALCOU (Jean). De quelques lettres inédites de Renan. *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, t. 86, n° 3, 1979, p. 459-475.

Vingt-sept lettres, de 1838 à 1890. Les cinq dernières (1887-1980) sont extraites du fond Hémon aux Archives départementales du Finistère et concernent les relations entre Renan, Félix Hémon et Luzel.

394 BALCOU (Jean). Fréron dans l'intimité (1763-1768). *Dix-huitième siècle*, l'année 1778, n° 11, 1979, p. 371-380.

395 DEBAUVE (J.-L.). Ernest Renan et Loti. *Les Cahiers de l'Iroise*, 26e année, n° 4, octobre-décembre 1979, p. 237-238.

396 DEBAUVE (J.-L.). Les origines de Roparz Hemon. *Les Cahiers de l'Iroise*, 26e année, n° 4, octobre-décembre 1979, p. 237.

397 DE FARIA (Maria Alice). Les « Brésiliennes » d'Edouard Corbière dans *La Bretagne, le Portugal, le Brésil. Echanges et rapports*. Actes du cinquantenaire de la création en Bretagne de l'enseignement du portugais, t. II, 1977, p. 333-370.

398 GILBRIN (E.). Victor Ségalen à Tch'eng-Tou. *Revue de l'histoire des sciences médicales*, t. XIII, n° 1, 1979, p.85-86.

399 GURY (Jacques). Un portrait peu connu du comte de Marbeuf. *Les Cahiers de l'Iroise*, 26e année, n° 4, octobre-décembre 1979, p. 224-225.

D'après un récit de voyage de l'Ecossais James Boswell en Corse (1768).

400 GUTMANN (René). La question de l'obscurité en poésie et la position de Ségalen. *Revue de l'histoire des sciences médicales*, t. XIII, n° 1, 1979, p. 79-84.

401 GUYOMARD (Renée). Max Jacob/Apollinaire. Morlaix, Musée de Morlaix, 1979, 29,7 cm, 52 p.

402 HÉLIAS (Jean-Pierre). Scènes de la vie bretonne ou impressions de voyage. *Les Cahiers de l'Iroise*, 26e année, n° 1, janvier-mars 1979, p. 41-45.

La Bretagne dans l'œuvre de Maupassant.

403 HENRY (Hélène). A Saint-Brieuc, avec Max Jacob, Grenier et Louis Guilloux. *Les Cahiers de l'Iroise,* 26e année, n° 1, janvier-mars 1979, p. 7-10.

404 LARGENTON (Marine). Etude littéraire: légende de la ville d'Ys. Brest, auteur, 1979, 29,7 cm, 103 p.

Mémoire de maîtrise déposé au C.R.B.C.

405 LAURENT (Charles). Romanciers de Brest ou de sa région. *Les Cahiers de l'Iroise,* 26e année, n° 1, janvier-mars 1979, p. 57-58.

Romans de Louis Moreau, F. Torillec, Auguste Marie, Gabriel Compayré, Jean Péron, Ernest Cignerol, Jane Lasoubrette, Emile Baumann.

406 LEMAIRE (Jean-François). Victor Ségalen et la Chine. *Revue de l'histoire des sciences médicales,* t. XIII, n° 1, 1979, p. 71-78.

407 MARC (F.). Bilzig ou l'enfant de Locquirec. *Pax,* chronique de Landévennec, n° 19, juillet 1979, p. 102-111.

Œuvre de François Le Lay (1859-1937), professeur à Pontivy et maire de Locquirec.

408 MASSA (Jean-Michel). Gabriel de La Landelle (1812-1886) et son « évocation » du Brésil, dans *La Bretagne, le Portugal, le Brésil. Echanges et rapports.* Actes du cinquantenaire de la création en Bretagne de l'enseignement du portugais, t. II, 1977, p. 377-378.

409 Les origines de Roparz Hemon. *Les Cahiers de l'Iroise,* 26e année, n° 2, avril-juin 1979, p. 117-118.

410 PICHAVANT (René). Georges Perros tel qu'en lui-même. *Les Cahiers de l'Iroise,* 26e année, n° 2, avril-juin 1979, p. 108-111, ill.

Homme de théâtre et écrivain, Georges Poulot (Perros en littérature) [1923-1978] a vécu à Douarnenez de 1954 à sa mort.

411 RIVALS (Claude). Hennissements celtiques ou discordance dans l'identité? Toulouse, Annales, 1979, 23,5 cm, p. 105-125.

Etude de la querelle P.-J. Helias - X. Grall au sujet du *Cheval d'orgueil.*

412 SÉGALEN (A.-P.). Guillaume Apollinaire et la Bretagne. *Les Cahiers de l'Iroise,* 26e année, n° 3, juillet-septembre 1979, p. 159-166.

En 1917, un séjour du poète à Bénodet.

413 SÉGALEN (Auguste-Pierre). Une utopie réformatrice et constructive: la « Relation du voyage du prince de Montberaud dans l'île de Naudely » (1re éd.: 1703) par Hervé Pezron de Lesconvel. *Actes du colloque international des Lumières* (1973), t. II: *Utopies et voyages imaginaires,* 1979, p. 205-224. (Publications de l'université de Lille III).

414 THOSS (Dagmar) et BISE (Gabriel). Tristan et Iseut d'après un manuscrit du « Roman de Tristan » du XVe siècle. Paris, Seghers, 1978, 28 cm, 123 p.

415 VALENTIN (Michel). Victor Ségalen (1878-1919). Introduction biographique. *Revue de l'histoire des sciences médicales,* t. XIII, n° 1, 1979, p. 53-56.

416 Victor Ségalen à Roscoff. *Les Cahiers de l'Iroise,* 26e année, n° 4, octobre-décembre 1979, p. 192.

Voir aussi les nos 3 (langue et littérature bretonnes), 34 (Tristan Corbière), 36 (Gustave Flaubert), 39 (Anatole Le Braz et Lucien Herr), 41 (Tanguy Malmanche et Y.-M. Rudel), 42 (Prosper Mérimée), 44 (Yves-Goulven Morvan), 67 (Henri Queffélec), 73 (Victor Segalen).

Médecine et pharmacie

417 JOLY-SÉGALEN (Annie). Victor Ségalen à l'hôpital maritime de Brest. *Revue de l'histoire des sciences médicales,* t. XIII, n° 1, 1979, p. 57-62.

Article déjà publié dans *Les Cahiers de l'Iroise,* 1978, n° 1.

418 LÉONARD (Jacques). Les médecins de l'Ouest au XIX[e] siècle. Lille, 1978, 3 vol., 1570 p. + 248 p. (annexes).

(Compte rendu de sa thèse de doctorat par l'auteur, dans *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, t. 86, n° 1, 1979, p. 152-160; par J.-P. KERNEIS, dans *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LV, 1979, p. 246-251; par Chr. CHARLE, dans *Annales E.S.C.*, juillet-août 1979, n° 4, p. 787-794).

419 LOUVIGNÉ (V.) et MOUNIER (J.). Le climat de la Bretagne et ses indications thérapeutiques. *La presse thermale et climatique*, n° 1, 1[er] trimestre 1978, p. 22-28.

420 TURPIN (Jean-Marie). Augustin Morvan ou les images divines des petits garçons de Lannilis. Paris, Ed. Libres-Hallier, 1979, 21 cm, 283 p.

421 VIEUVILLE (Patrick). La médecine dans l'œuvre et la vie de Victor Ségalen: de la thèse à la Chine en passant par la Polynésie. *Revue de l'histoire des sciences médicales*, t. XIII, n° 1, 1979, p. 63-69.

Voir aussi le n° 66 (Laennec).

Sciences et techniques

422 CASTEL (Yves-Pascal). Au seuil de l'An nouveau. Ces cadrans solaires qui mesuraient le temps de nos aïeux. *Le Courrier du Léon* (*Le Progrès de Cornouaille*), 29 décembre 1979, p. 5.

423 DAVID (Daniel). L'« Ichtyosandre » de Touboulic. *Etudes et sports sous-marins*, n° 45, juillet-août 1979, p. 12-17, ill.

Pierre-Marie Touboulic, né à Brest en 1783, décédé à Paris en 1859.

HISTOIRE LOCALE

Généralités

424 Brest et sa région. Brest, 1979, 29,5 cm x 21 cm, 48 p., phot., plans, cartes.

Edité par la Jeune Chambre économique de Brest.

425 CAILLON (Marcellin) et RIOU (Guy). A la découverte du pays bigouden. 70 églises, chapelles, calvaires, fontaines, manoirs, menhirs. S.l., 1979, 21 x 29,7 cm, 199 p., ill., cartes.

426 CALVEZ (Louis). La presqu'île de Crozon. Itinéraires religieux. Crozon, Association Saint-Pierre, 1979, 21 x 25 cm, 111 p., phot., cartes, index.

Avec la collaboration des frères Grégoire et Marc, de l'abbaye de Landévennec; de Michèle Aumont, Auguste Dizerbo, Jean-Yves Eveillard, Thomas Keraudren, Yves Le Gallo et Bernard Tanguy pour les textes; de Pierre Forey, Dominique Le Doaré et Georges Quélen pour les photographies; de Noël Deney pour les cartes.
(Compte rendu dans *Bleun-Brug*, octobre-décembre 1979, p. 6-7).

427 Le canton de Landerneau. Saint-Brieuc, Dossiers bretons, 1979, 27 cm, 14 p.

428 CASTEL (Yves-Pascal). En feuilletant « Locronan et sa région »... A la recherche de l'origine des sanctuaires du Porzay. *Le Courrier du Léon* (*Le Progrès de Cornouaille*), 15 décembre 1979, p. 5.

429 DILASSER (Maurice) [sous la direction de]. Un pays de Cornouaille. Locronan et sa région. Paris, Nouvelle Librairie de France, 1979, in-8°, 701 p., phot., cartes.

Avec la collaboration de R. Barrié, Yves-Pascal Castel, Annick Cléac'h, Daniel Collet, Victor-Henry Debidour, Jean-Yves Eveillard, Jacques Garreau, Pierre-Louis Gouletquer, Yannick Hillion, Donatien Laurent, Jean-Louis Le Floc'h, Yves Le Gallo, Hervé Martin, Bernard Merdrignac, Nicole Piriou, Bernard Tanguy, Jean Tanguy.
(Compte rendu dans *Bleun-Brug*, octobre-décembre 1979, p. 7-8).

Voir aussi les n[os] 4 (guide), 7 (*id.*), 9 (Léon, Moyen Age), 10 (villes bretonnes, Moyen Age), 11 (Morlaix et sa région), 19 (presqu'île de Crozon, baie de Douarnenez), 24 (dunes, Léon), 69 (Cap-Sizun), 71 (*id.*), 102 (région de Douarnenez), 156 (côtes du Léon, Révolution), 229 (Léon, Ancien Régime), 238 (cultures, Nord-Finistère), 258 (baie de Douarnenez, époque romaine), 266 (pêche, rade de Brest), 308 (contes, Cap-Sizun), 429 (Porzay).

Audierne

Voir le n° 29 (sauvetage, 1892).

Bannalec

Voir le n° 175 (procès, 1854).

Baye

Voir le n° 81 (inscription de Locquillec).

Bénodet

Voir le n° 142 (séjour de Guillaume Apollinaire).

Berrien

Voir le n° 112 (âge du bronze, Juno-Bella).

Bourg-Blanc (Le)

Voir le n° 155 (Révolution).

Brasparts

430 LE SCOUÉZEC (Gwenc'hlan). Brasparts, une paroisse des monts d'Arrée. Paris, éd. du Seuil, 1979, 20 x 28 cm, 126 p., ill., phot., cartes.

Brennilis

Voir les n^{os} 96 (village médiéval de Karhaes-Vihan), 96 (*id.*), 104 (archéologie).

Brest

431 Brest. Une ville qui veut vivre et se développer. Livre blanc sur la réalité économique brestoise. S.l., 1979, 29,5 cm, 209 p.

432 BROSSE (Monique). Aspects de Brest dans les textes du romantisme. *Les Cahiers de l'Iroise,* 26^{e} année, n° 3, juillet-septembre 1979, p. 170-173.

433 MASSA (Jean-Michel). Dom Miguel à Brest (1824), dans *La Bretagne, le Portugal, le Brésil. Echanges et rapports.* Actes du cinquantenaire de la création en Bretagne de l'enseignement du portugais, t. II, 1977, p. 307.

Passage à Brest de dom Miguel, infant du Portugal.

Voir aussi les n^{os} 33 (Lambézellec, 1870), 47 (archives de la Marine, 1709-1712), 48 (1843), 51 (archives du port), 104 (archéologie), 140 (castellum romain), 148 (guerre d'Indépendance américaine), 185 (guerre de course, Révolution), 269 (industrie portuaire), 276 (arrivée du *Bélem*), 277 (voyageur, fin XVIII^{e} siècle), 289 (Portugais à Brest), 314 (école des beaux-arts), 327 (objets d'art), 405 (romanciers), 417 (Victor Ségalen), 423 (Pierre-Marie Touboulic), 424 (Brest et sa région).

Camaret

Voir le n° 79 (trésor monétaire de Kervian).

Carhaix

Voir les n^{os} 95 (exploitation agricole romaine de Persivien), 104 (archéologie), 131 (fibule, Persivien), 245 (exploitation agricole romaine de Persivien).

Cast

Voir les n^{os} 324 (église et chapelles), 380 (statue de sainte Marguerite).

Clohars-Carnoët

Voir les n^{os} 95 (thermes romains), 141 (*id*).

Clohars-Fouesnant

Voir le n° 327 (restauration de l'église).

Combrit

Voir le n° 327 (vases acoustiques).

Concarneau

Voir le n° 232 (matelots, 1800-1914), 296 (*id.*), 327 (cuve, XIII[e] siècle).

Conquet (Le)

Voir les n[os] 104 (archéologie), 270 (port de pêche).

Coray

Voir les n[os] 299 (vie paysanne, XX[e] siècle), 327 (statue, XVIII[e] siècle).

Crozon

Voir les n[os] 19 (algues), 327 (ancien calvaire), 385 (Labouret).

Daoulas

Voir les n[os] 35 (documents nécrologiques, XV[e]-XVI[e] siècle), 72 (abbaye), 180 (boulets de pierre), 327 (statue, XV[e] siècle).

Dirinon

Voir le n° 104 (archéologie).

Douarnenez

434 CASTEL (Y.-P.). Dalles funéraires de l'église de Ploaré. *L'Écho de Douarnenez,* bulletin paroissial, n° 227, p. 3 et n° 229, p. 4.

435 DENIS (Gwendal). La vie sociale à Douarnenez au début du siècle. Rennes, auteur, 1979. 29,7 cm. (Thèse de 3[e] cycle).

436 MESTUAL (Georges). Chantres du vieux Douarnenez. *Les Cahiers de l'Iroise,* 26[e] année, n° 2, avril-juin 1979, p. 112-113.

437 PEUZIAT (Josick), et LE BERRE (Rémi). La chapelle Saint-Jean. Son histoire. Tréboul. S.l. n.d., [Tréboul, 1979], 18 x 24 cm, n.p., ill.

438 TANNEAU (Yves). L'ancienneté des bains de mer à Douarnenez. *Les Cahiers de l'Iroise,* 26[e] année, n° 2, avril-juin 1979, p. 78-81, phot.

439 TANNEAU (Yves). L'ancienneté des bains de mer à Douarnenez. *Ouest-France,* 30 août 1979.

440 TANNEAU (Yves). Les hivers d'antan. *Ouest-France,* éd. Douarnenez, 17 janvier 1979.

441 TANNEAU (Yves). L'origine de la rue Monte-au-Ciel. *Ouest-France,* Douarnenez, 29 mars 1979.

442 TANNEAU (Yves). Rapport entre la création du cimetière de Tréboul (1849) et la tombe de M. Lauvergnat. *Ouest-France,* éd. Douarnenez, 15 février 1979.

443 TANNEAU (Yves). Vacances à Douarnenez à la Belle Epoque. *Ouest-France,* 1[er], 7, 11, 18 août 1979.

444 THOMAS (Georges-Michel). A Douarnenez aux XVI[e]-XVII[e] siècles. *Les Cahiers de l'Iroise,* 26[e] année, n° 2, avril-juin 1979, p. 73-74.

Voir aussi les n[os] 19 (algues), 95 (temple de Trogouzel), 96 (*id.*), 102 (préhistoire et protohistoire), 104 (archéologie), 113 (poteries de Trogouzel, IV[e] siècle av. J.-C.), 124 (Trogouzel), 122 (*id.*), 128 (bas-relief d'Ésus), 157 (1833), 171 (Ploaré et Le Juch, XIX[e] siècle), 247 (commerce, XX[e] siècle), 265 (mauritaniens), 272 (histoire urbaine), 287 (émigration, XX[e] siècle), 288 (émigration, XIX[e] siècle), 303 (hôpital, 1680-1979), 317 (école, Ploaré), 324 (églises et chapelles), 333 (demeures anciennes), 334 (église de Ploaré), 335 (vases acoustiques), 355 (Renoir à Tréboul), 410 (Georges Perros).

Edern

445 DANIEL (René). [Compte rendu de] A.-A. Hallier, Corneilles de Cornouaille, Paris, 1978. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère,* t. CVI, 1978, p. 448-449.

Elliant

Voir les n[os] 82 (familles), 234 (vie agricole, 1900-1930).

Ergué-Gabéric

Voir le n° 104 (archéologie).

Faou (Le)

Voir le n° 327 (cuve de baptême).

Folgoët (Le)

Voir le n° 195 (pèlerinage d'Anne de Bretagne, 1505).

Forêt-Fouesnant (La)

Voir le n° 327 (cloches, XVII[e] siècle).

Garlan

Voir le n° 28 (manoir de Kervézec).

Gouézec

Voir le n° 383 (chapelle Notre-Dame-des-Trois-Fontaines, vitraux).

Goulven

446 FEIL (Werner). La flèche de Goulven (Finistère). Formation et propositions pour sa protection. *Penn ar Bed*, n° 96, mars 1979, p. 5-10, phot., plans.

L'évolution du littoral depuis le XVII[e] siècle.

Guengat

Voir le n° 324 (église et chapelles).

Guerlesquin

Voir les n[os] 137 (voie et camps romains), 215 (saint Ener).

Guiclan

Voir le n° 190 (Marie-Amice Picard).

Guimaëc

Voir le n° 78 (trésor monétaire romain).

Guipavas

447 CASTEL (Yves-Pascal) et LOZAC'H (Sylvaine). Commune de Guipavas. Le patrimoine architectural et les sites. Brest, Agence d'urbanisme de la Communauté urbaine de Brest et de son environnement, 1979, 29,7 cm, 106 p., ill., plans et cartes.

Publié avec le concours de la Commission régionale d'inventaire des monuments et richesses artistiques de Bretagne. Iconographie de Bernard Didier.

448 CASTEL (Yves-Pascal). Le patrimoine architectural et les sites de la commune de Guipavas. *Le Courrier du Léon* (*Le Progrès de Cornouaille*), 1[er] septembre 1979, p. 4.

Hanvec

Voir le n° 220 (comptes de fabrique, 1620-1724).

Hôpital-Camfrout (L')

Voir les n[os] 86 (toponymie), 220 (comptes de fabrique, 1636-1766), 368 (peinture de saint Michel), 375 (apôtres du porche), 376 (*id.*).

Huelgoat

Voir le n° 11 (notice de Toscer-Le Guennec).

Ile de Sein

449 TRIQUET (Jacques). Pointe du Raz, île de Sein. Rennes, Ouest-France, 1979, 23 cm, 32 p., ill.

Ile Molène

Voir le n° 262 (pêche du goémon).

Ile Tudy

Voir le n° 327 (reconstruction de l'église, 1783).

Irvillac

Voir le n° 104 (archéologie).

Juch (Le)

Voir les n^os^ 171 (XIX^e^ siècle), 324 (église et chapelles).

Kerlaz

Voir le n° 324 (église et chapelles).

Kerlouan

450 A.U. Kerlouan et ses lieux de sépultures du XVII^e^ siècle à nos jours. *Hekleo Kerlouan,* bulletin paroissial, n^os^ de février et mars 1979, p. 6 à 9.

Lampaul-Guimiliau

451 CASTEL (Yves-Pascal). Lampaul-Guimiliau. Rennes, Ouest-France, 1979, 23 cm, 32 p., ill.

Landéda

Voir le n° 390 (gwerz des naufragés).

Landerneau

Voir les n^os^ 257 (industries, XIX^e^-XX^e^ siècle), 327 (bassin de pierre, XII^e^ siècle).

Landévennec

Voir les n^os^ 95 (abbaye préromane), 96 (*id.*), 104 (archéologie), 218 (saint Guénolé).

Landivisiau

Voir les n^os^ 11 (notice de Toscer-Le Guennec), 336 (porche de l'église).

Landudal

Voir le n° 104 (archéologie).

Landunvez

Voir les n^os^ 95 (château de Trémazan), 104 (archéologie), 342 (ossuaire de Kersaint).

Lanhouarneau

Voir le n° 163 (occupation allemande).

Lanmeur

452 RAISON DU CLEUZIOU (J.). Notes sur l'excursion du lundi 26 juin 1978. *Mémoires de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord,* t. CVII, 1978 (1979), p. 230-237, phot.

Notes archéologiques et bibliographiques sur Lanmeur et Saint-Jean-du-Doigt.

Voir aussi le n° 11 (notice de Toscer-Le Guennec).

Lannilis

Voir le n° 420 (Augustin Morvan).

Lanriec

Voir le n° 327 (maître-autel, 1772).

Laz

Voir le n° 327 (orfèvrerie, XVIII^e^ siècle).

Locmaria-Plouzané

Voir le n° 104 (archéologie).

Locquirec

453 NICOL (André) et DEUNFF (Jean). Le pays de Locquirec. Itinéraires. Locquirec, 1979, 14,5 x 21 cm, 58 p., ill. (multigr.).

Supplément au *Bulletin paroissial de Locquirec*, n° 1.

454 Le pont du Douron (en Locquirec). Historique de sa construction. *Bulletin paroissial de Locquirec*, n^os^ d'octobre 1979, p. 16-20; décembre 1979, p. 9-12 et 15-18.

Voir aussi le n° 407 (François Le Lay).

Locronan

Voir le n° 324 (église et chapelles).

Loctudy

Voir le n° 154 (cahiers de doléances).

Loqueffret

Voir le n° 348 (meubles de pierre).

Lothey

Voir le n° 327 (calvaire de Kerabri, 1556).

Martyre (La)

Voir le n° 251 (foire, 1768).

Melgven

Voir le n° 327 (maître-autel, 1790).

Mellac

Voir les n^os^ 95 (monnaies gauloises de Buzit), 104 (archéologie).

Morlaix

Voir les n^os^ 9 (Moyen Age), 11 (notice de Toscer-Le Guennec), 47 (archives de la Marine, 1709-1712), 133 (breloque d'or romaine).

Névez

Voir le n° 89 (onomastique, XIII^e^ siècle).

Ouessant

Voir le n° 48 (bataille de 1788).

Penmarc'h

Voir le n° 75 (Musée préhistorique finistérien).

Plabennec

Voir les n^os^ 95 (castel Saint-Thénénan), 104 (archéologie), 124 (voie romaine).

Pleyben

Voir le n° 337 (chapelles).

Pleyber-Christ

Voir les n^os^ 104 (archéologie), 275 (voies et routes), 327 (vases acoustiques).

Plobannalec

Voir le n° 267 (Lesconil, pêche côtière).

Ploéven

Voir le n° 324 (église et chapelles).

Plogoff

Voir le n° 39 (Lucien Herr).

Plogonnec

Voir les nos 324 (église et chapelles), 381 (vitraux, XVIe siècle), 383 (*id.*).

Plomodiern

Voir les nos 104 (archéologie), 324 (église et chapelles).

Plonéour-Lanvern

Voir le no 168 (crise municipale, 1844-1848).

Plonévez-du-Faou

Voir le no 166 (site de Kervael, âge du fer).

Plonévez-Porzay

Voir le no 104 (archéologie).

Ploudalmézeau

455 CASTEL (Yves-Pascal). En ces jours de Toussaint... Requiem pour le cimetière marin de Saint-Usven de Ploudalmézeau. *Le Courrier du Léon* (*Le Progrès de Cornouaille*), 27 octobre 1979, p. 4.

456 Ploudalmézeau pendant la Révolution de 1789. *Kannadig Ploudalmezeau,* bulletin paroissial, tous les numéros de l'année, p. 9.

Voir aussi les nos 278 *(Amoco Cadiz),* 279 (*id.*).

Plouédern

Voir le no 104 (archéologie).

Plouescat

Voir aussi le no 11 (notice de Toscer-Le Guennec).

Plouézoc'h

Voir le no 117 (tumulus de Barnenès).

Plougastel-Daoulas

457 CASTEL (Yves-Pascal). Le patrimoine artistique de Plougastel-Daoulas. *Les Cahiers de l'Iroise,* 26e année, no 1, janvier-mars 1979, p. 22-30, ill.

Voir aussi les nos 120 (dieu antique à la Fontaine-Blanche), 291 (breuriez), 305 (contes), 371 (calvaires).

Plougourvest

Voir le no 251 (foire Saint-Mathieu, 1768).

Plouguerneau

458 BERNARD (Jean-Joseph). Histoire du jumelage Plouguerneau-Edingen-Neckarhausen: 1977-1979. Plouguerneau, auteur, 1979, 29,7 cm, 101 p.

459 La seigneurie de Ranorgat, en Plouguerneau. *Mouez dom Mikael,* bulletin paroissial de Plouguerneau, no 209, p. 9-10.

Voir aussi les nos 262 (pêche du goémon), 379 (croix et calvaires).

Plouhinec

Voir le no 131 (fibule, Mesperleuch).

Plouigneau

Voir le no 11 (notice de Toscer-Le Guennec).

Ploumoguer

Voir le no 104 (archéologie).

Plounéour-Ménez

Voir le n° 327 (croix de chemin).

Plounéventer

Voir les n^{os} 42 (Kerilien), 43 (*id.*), 104 (archéologie), 117 (Kerilien), 124 (voie romaine), 127 (statuette romaine), 130 (urnes cinéraires, Kerilien), 134 (sigillée, Kerilien), 138 (Kerilien), 142 (architecture, Kerilien).

Plounévez-Lochrist

460 KERMOAL (J.-F.). Plounévez-Lochrist pendant la Révolution de 1789. *Ar Buhez e Gwinevez,* bulletin paroissial de Plounévez-Lochrist, n^{os} de février, mars, avril, mai, juillet et décembre 1979, p. 8.

Voir les n^{os} 104 (archéologie), 196 (Kerizinen).

Plourin-Ploudalmézeau

461 LANNUZEL (Félix). Résonances du Léon. Paris, La Pensée universelle, 1979, in-8°, 216 p.

Monographie de Plourin-Ploudalmézeau.

Plouvien

Voir le n° 236 (économie paysanne, 1920-1940).

Plouvorn

Voir le n° 327 (albâtre, XV^{e} siècle).

Plouzané

Voir le n° 131 (fibule, Le Cosquer).

Plouzévédé

Voir le n° 11 (notice de Toscer-Le Guennec).

Plovan

Voir le n° 300 (vie paysanne, XX^{e} siècle).

Pont-Aven

Voir les n^{os} 68 (Ecole de Pont-Aven), 354 (Renoir), 363 (Chamaillard).

Pont-Croix

Voir les n^{os} 129 (Kervénennec), 327 (retable, XVII^{e} siècle et vitraux, XX^{e} siècle).

Pont-l'Abbé

Voir les n^{os} 113 (pierre de Kermaria, IV^{e} siècle av. J.-C.), 199 (clergé), 200 (*id.*).

Porspoder

Voir le n° 283 (état civil, 1793).

Pouldreuzic

Voir le n° 327 (vases acoustiques).

Quéménéven

Voir le n° 324 (église et chapelles).

Quimper

462 BAYLÉ (Jeanne). Les vieilles halles et leur histoire. *Quimper Réalités,* juillet 1979, n° 6.

Voir aussi les n^{os} 80 (monnaie gauloise), 85 (toponymie), 89 (cartulaire), 91 (toponymie), 104 (archéologie), 122 (urne de Kermoysan), 131 (fibules, mont Frugy et Roz-Avel), 277 (voyageur, fin XVIII^{e} siècle), 319 (imprimeurs, XVII^{e} siècle), 327 (Ergué-Armel, vases acoustiques), 347 (cathédrale), 370 (*id.*), 388 (faïence).

Quimperlé

Voir les nos 104 (archéologie), 146 (sépulture de Jean de Montfort).

Relecq-Kerhuon (Le)

463 CASTEL (Yves-Pascal) et LOZAC'H (Sylvaine). Commune du Relecq-Kerhuon. Le patrimoine architectural et les sites. Brest, Agence d'urbanisme de la Communauté urbaine de Brest et de son environnement, 1979, 29,7 cm, 90 p., ill., plans et cartes.

Publié avec le concours de la Commission régionale d'inventaire des monuments et richesses artistiques de Bretagne. Iconographie de Bernard Didier.

Riec-sur-Belon

Voir le n° 104 (archéologie).

Roscanvel

464 BUREL (Marcel). Roscanvel dans la première moitié du XVIIIe siècle. *Bulletin d'informations municipales,* 1979, n° 6.

Roscoff

Voir les nos 249 (johnies), 271 (relations avec la Grande-Bretagne), 417 (Victor Ségalen).

Rosporden-Kernével

Voir le n° 327 (tronc, XVIIIe siècle).

Saint-Derrien

Voir les nos 104 (archéologie), 123 (*id.*).

Saint-Frégant

Voir le n° 131 (fibule, Keradennec).

Saint-Jean-du-Doigt

465 La Sauvegarde de l'art français. Paris, Picard, 1979, cahier 1, 21 x 27 cm, 207 p., phot., plans.

La contribution de cette association à la restauration de la chapelle Saint-Mélar, en Saint-Jean-du-Doigt, œuvre menée par le colonel Colleau, de la Société archéologique du Finistère.

Voir aussi le n° 452.

Saint-Jean-Trolimon

Voir le n° 131 (fibule, Tronoën).

Saint-Méen

Voir les nos 104 (archéologie), 123 (*id.*).

Saint-Nic

Voir le n° 104 (église et chapelles).

Saint-Pabu

Voir le n° 327 (orfèvrerie, XVIIe siècle).

Saint-Pol-de-Léon

466 CASTEL (Yves-Pascal). Saint-Pol-de-Léon. Rennes, Ouest-France, 1979, 23 cm, 32 p., phot.

Voir aussi les nos 11 (notice de Toscer-Le Guennec), 190 (Marie-Amice Picard), 327 (clocher du Kreisker), 347 (cathédrale).

Saint-Thégonnnec

467 DERRIEN (Pierre). Saint-Thégonnec. Rennes, Ouest-France, 1979, 23 cm, 32 p., ill.

Voir aussi le n° 11 (notice de Toscer-Le Guennec).

Saint-Yvi

Voir le n° 327 (livres liturgiques).

Santec

Voir le n° 81 (inscription du Staol).

Scrignac

Voir les n^{os} 170 (conseil municipal, 1790), 316 (écoles, 1880 - 1895).

Sizun

Voir les n° 11 (notice de Toscer-Le Guennec), 211 (saint Cadou), 327 (orgues).

Spézet

Voir les n^{os} 81 (inscription de Ménez-Goez-Faou), 327 (tableau, XVIII^{e} siècle).

Taulé

Voir le n° 11 (notice de Toscer-Le Guennec).

Telgruc

Voir le n° 327 (armoiries).

Tréflez

468 BALEY (Jean-Jacques). Tréflez et ses trois saints. Monographie d'une petite commune du Léon. S.l., 1979, in-8°, 264 p., 80 phot., 8 cartes et plans, 4 graphiques.

Saints Guévroc, Judicael et sainte Ediltrude.

Voir aussi les n^{os} 95 (Saint-Guévroc), 104 (archéologie), 143 (vase, Saint-Guévroc), 327 (bénitier de Saint-Guévroc, 1545).

Trégourez

Voir le n° 383 (chapelle de Pontouar, vitraux).

Tréguennec

469 Tréguennec en 1781. *Bulletin paroissial de Plonéour-Lanvern*, n° de décembre 1979, p. 2 et 3.

Etat de la paroisse à la fin de l'Ancien Régime.

Voir aussi le n° 203 (recteurs).

Trégunc

Voir le n° 89 (onomastique, XIII^{e} siècle).

Trémaouézan

Voir le n° 327 (albâtre anglais et coffre de fabrique).

Trévoux (Le)

470 Le Trévoux autrefois. Chronique de la paroisse du Trévoux aux XVII^{e} et XVIII^{e} siècles. *La Voix des genêts*, bulletin paroissial de Bannalec, n^{os} de janvier, février, mars, avril, mai, juin, octobre et novembre 1979, p. 22.

Voir aussi le n° 327 (vases acoustiques).

INDEX DES NOMS DE PERSONNES CITÉES

ANGERONA, 133.
ANNE DE BRETAGNE, 195.
APOLLINAIRE (Guillaume), 401, 412.

BAUMANN (Emile), 405.
BÉLÉGUIC (Joseph), 287.
BEPOIX (Michel), 314.
BLOIS (Auymar de), 370.
BOSWELL (James), 399.
BRANDAN (saint), 212.
BRETHEL (Alexandre), 288.
BUDOC (saint), 218.

CADOU (saint), 211.
CAPITAINE DE BOISDANIEL (famille de), 82
CHAMAILLARD (Ernest PONTHIER de), 363.
CIGNEROL (Ernest), 405.
COMPAYRE (Gabriel), 405.
CORBIÈRE (Edouard), 397.
CORCUFF (Charles), 353.
COTTET (Charles), 352.
CRESTON (René-Yves), 367.

DEBAUVAIS (Fransez), 167.
DENIS (Maurice), 365.
DUGUAY-TROUIN (René), 186.

EDILTRUDE (sainte), 468.
ENER (saint), 137, 215.
ESUS, 128.

FEITU (Pierre-Luc), 369.
FRÉRON (Elie), 394.

GAUGUIN (Paul), 361.
GODU (dom Gaston), 65.
GRALL (Xavier), 411.
GRENIER (Jean), 403.
GUÉNOLÉ (saint), 218.
GUÉVROC (saint), 468.
GUILLOUX (Louis).
GURTHIERN (saint), 219.

HARQUIN (famille), 82.
HÉLIAS (Pierre-Jakez), 411.
HÉMON (Félix), 393.
HEMON (Roparz), 396, 409.
HERR (Lucien), 39.

ISENBART (Emile), 362.

JACOB (Max), 401, 403.
JACQ (Goulven), 224.
JARTEL (Sébastien), 200.
JUDICAËL (saint), 468.

KERLÉREC (Louis de), 149.
KERMENGUY (Emile de), 159.

LAENNEC (René-Théophile), 66.
LA FONTENELLE (Guy EDER de), 151.
LA LANDELLE (Gabriel de), 408.
LANDANET (famille de), 82.
LASOUBRETTE (Jane), 405.
LE BARS, 47.
LE LAY (François), 407.
LE NOBLETZ (Michel), 209.
LOTI (Pierre), 395.
LUNAIRE (saint), 213.
LUZEL (François-Marie), 393.

MAHÉ DE KEROUAN (famille), 82.
MAHYEUC (Yves), 195.
MALO (saint), 216.
MALO-RENAULT (Emile), 366.
MARBEUF (comte Louis de), 399.
MARGUERITE (sainte), 380.
MARIE (Auguste), 405.
MARLIN (F.), 277.
MAUPASSANT (Guy de), 402.
MICHEL (saint), 368.
MIGUEL (Dom), 433.
MONTFORT (Jean de), 146.
MOREAU (Louis), 405.
MORVAN (Augustin), 420.
MUZILLAC (famille de), 82.

NAPOLÉON III, 158.
NOËL (Jules), 359.

PENNEK (Fransez), 224.
PEIRESC (Nicolas de), 64.
PERON (Jean), 405.
PERROS (Georges), 410.
PEZRON DE LESCONVEL (Hervé), 413.
PICARD (Marie-Amice), 190.
POULOT (Georges), 410.

QUEFFÉLEC (Henri), 67.
QUERNEAU (Jean), 199.

RENAN (Ernest), 393, 395.
RENOIR (Auguste), 354, 355.
REXTUGENOS, 127.
RONAN (saint), 217.
ROSE (sœur).
RUDEL (Yves-Marie), 41.

SALAUN LE GRAND, 2.
SEGALEN (Victor), 73, 398, 400, 406, 415, 416, 417, 421.
SEZNEC (Guillaume), 178.

TANGUY (Yves), 364.
TARDIEU (André), 37.
TETRICUS, 78.
THÉNÉNAN (saint), 137.
TORILLEC (F.), 405.
TOUBOULIC (Pierre-Marie), 423.
TUNCQ (Augustin), 156.

VALLOT, 148.
VILLARD (Jean-Marie), 360.

WALTRAIN (Hubert), 392.

INDEX DES NOMS D'AUTEURS

A.B.C., 369.
ABGRALL (Jean-Marie), 118.
ALBARET (C.), 172.
AOUSTIN (J.), I.
AR FLOC'H (L.), 3.
AUBIN (Gérard), 78, 79.
AUDIN (Pierre), 223.
AUDROING (Jean-François), 282.
AUMONT (Michèle), 426.

BALCOU (Jean), 393.
BALEY (Jean-Jacques), 468.
BAR (Henry), 105.
BARDEL (Jean-Pierre), 95,96.

BARRIÉ (Roger), 327, 351, 368, 370, 381, 382, 383, 429.
BASSET (Guy), 190.
BATT (Michael), 95, 96.
BAYLÉ (Jeanne), 462.
BEAUCHESNE (Geneviève), 50.
BERGOT (François), 68.
BERNOT (L.), 62.
BERNARD (Jean-Joseph), 458.
BERNARD (Nathalie), 307.
BERNARD DE MARIGNY (Pierre-Charles), 28.
BERNEZ (François), 269.
BERNIER (Gildas), 273.
BERTHOU (F.), 119.
BERTHOU (Marie), 69.
BERTRAND (Yvon), 226.
BESNIER (M.), 28.
BISE (Gabriel), 414.
BLUTEAU (Robert), 29.
BODÉNÈS (Louis-Marie), 305.
BOLLORÉ (Jean-René), 181.
BORGÉ (Jacques), 30.
BOULBIN (Marc), 235.
BREJON DE LAVERGNÉE (Jacques), 173.
BREKILIEN (Yann), 2, 306.
BREMAUD (M.-A.), 187.
BRESC (Geneviève), 210.
BRESC (Henri), 210.
BRIARD (Jacques), 111, 112, 114.
BROUDIC (F.), 55, 56.
BUREL (Mariel), 464.

CADORET (Bernard), 260.
CADOU (Bernard), 211.
CAILLON (Marcellin), 425.
CALVEZ (Louis), 426.
CALVEZ (Marcel), 236.
CAMBRY (Jacques), 31.
CANÉVET (Corentin), 1, 237.
CARIOU (André), 352.
CARRIÈRE (Bruno), 176.
CASSARD (J.-C.), 246.
CASTEL (Yves-Pascal), 71, 72, 84, 120, 174, 191, 291, 292, 314, 321, 327, 331, 332, 333, 334, 335, 336, 371, 372, 373, 374, 375, 376, 384, 386, 387, 389, 422, 428, 429, 434, 447, 448, 451, 455, 457, 463, 466.
CHARLE (Ch.), 418.
CHARPY (Jacques), 49, 70.
CHASSAGNE (S.), 32.
CHOFFEL (Jacques), 144.
CLANCIER (Georges-Emmanuel), 279.
CLÉAC'H (Annick), 228, 238, 429.
CLÉMENT (Michel), 80, 95, 96, 113, 121, 122.
CLOUT (Hugh), 239.
COLBERT DE BEAULIEU (Jean-Baptiste), 80.
COLBERT DE CROISSY (Charles), 32.
COLLET (Daniel), 338, 429.
CORBIÈRE (Tristan), 34.
CRESTON (René-Yves), 302.
CROIX (Alain), 192, 293.

DANIEL (René), 212, 240, 308, 445.
DANIEL (Tanguy), 6, 32, 59, 145, 327.
DAVID (Daniel), 423.
DELOUCHE (Denise), 356, 357, 358, 359, 360, 361.
DEBAUVE (J.-L.), 34, 354, 355, 366, 395, 396.
DEBIDOUR (Victor-Henry), 323, 377, 429.
DEBIEN (G.), 147, 148.
DE FARIA (Maria Alice), 397.
DENEY (Noël), 426.
DENEZ (Gwendal), 247, 435.
DENIS (Pierre), 224.
DERRIEN (Pierre), 467.
DESHAYES (Albert), 85.
DEUFFIC (Jean-Luc), 35, 86, 180.
DEUNFF (Jean), 339, 453.
DEVAILLY (Guy), 204.
DIDIER (Bernard), 447, 463.
DIDOU (Henri), 261.
DILASSER (Maurice), 324, 340, 429.
DIZERBO (Auguste - H.), 19, 327, 426.
DOMALAIN (Françoise), 163.
DORNIER (Ann), 143.
DU COUEDIC (André), 158.
DUFIEF (André), 204.
DUIGOU (Serge), 273.
DUPOUY (Auguste), 273.
DURAND (Gildas), 95.
DURAND (Pierre), 283.
DUVAL (Michel), 213.
DUVIARD (Dominique), 260.

ELÉGOET (Fanch), 262, 180.
ELÉGOUET (Louis), 123, 124.
EMON (Geneviève), 176.
EUDES (Olivier), 97, 254.
EVEILLARD (Jean-Yves), 125, 126, 426, 429.
EVEN (Commandant), 164.

FACON (R.), 108.
FAGNEN (Claude), 149.
FALC'HUN (François), 87, 88.
FAVIER (Jean), 45, 70.
FEIL (Werner), 446.
FEUTREN (Jean), 275.
FLATRÈS (Pierre), 241, 325.
FLAUBERT (Gustave), 36.
FLEURY (Didier), 20.
FOREY (Pierre), 426.
FOUÉRÉ (Yann), 165.
FRAIN-LE POHON (Irène), 182.
FRÉMINVILLE (Chevalier de), 38.
FRÉVILLE (Henri), 169, 318.

GAILLARD-BANS (Patricia), 341.
GALES (Pierre), 127.
GALLIOU (Patrick), 58, 79, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134.
GALLOIS (Roland), 106.
GARREAU (Jacques), 21, 22, 23, 429.
GARRY (J.-F.), 263.
GARRY (Martine), 263.
GAUTIER (Marcel), 312.
GENDRE (Claude), 315.
GEORGELIN (Pierre), 107.
GERVÈZE (H.), 183.
GESTIN (J.-P.), 3.
GHAEM MAGHAMI (Maryam), 270.
GILBRIN (E.), 398.

GIOT (Pierre-Roland), 98, 108, 114, 255, 284.
GOSSE (Lucien), 276.
GOUBET (Simone), 184, 342.
GOULETQUER (Pierre-Louis), 99, 109, 429.
GOURVIL (Francis), 89, 90.
GRAS (Georges), 282.
GUÉGUEN (Bernard), 70.
GUÉGUEN (Michel), 296.
GUÉRET (Jean-Claude), 327.
GUILCHER (André), 270.
GUILCHER (J.-M.), 3.
GUILLAUME (Laurence), 307.
GUILLET (Jacques), 260.
GUILLOU (Chantal), 59.
GUIVARCH (François),
GURY (Jacques), 343, 399.
GUTMANN (René), 400.
GUYOMARD (Renée), 401.
GUYONVARC'H (Christian-J.), 101.
GWERNIG (Youenn), 279.

HALLÉGOUET (Bernard), 24, 25.
HALLIER (André-Antoine), 445.
HAMON (Françoise), 69, 326.
HÉLIAS (Jean-Pierre), 402.
HÉLIAS (Pierre-Jakez), 57, 294, 303.
HENRAT (Philippe), 47.
HENRY (Hélène), 403.
HENWOOD (Annie), 177.
HENWOOD (Philippe), 177.
HILLION (Yannick), 324, 429.
HOUÉE (Paul), 8, 242.
HUART (Simone d'), 48.
HUSSENOT (Eric), 264.

IRIEN (J.), 95.

JAVELIER (Françoise),
JEAN-HAFFEN (Yvonne), 344.
JÉGOU (Yann), 226, 256.
JOLY-SÉGALEN (Annie), 73, 417.
JONES (Michael), 60.
JORROT-GUYADER (Marie), 362.
JOURDAN (Pierre), 69.
JOURDREN (G.), 154.
JULLIAN (Marcel), 178.

KAIGRE (Jean-Gael), 327.
KEMENER (Y.-E.), 247.
KERAUDREN (Thomas), 426.
KERGOAT (Jacques), 285.
KERHERVÉ (Jean), 32.
KERISIT (Henry), 260.
KERMOAL (J.-F.), 460.
KERNALÉGUEN (Yves), 265.
KERNÉIS (J.-P.), 418.
KERSÉBET (Françoise), 166.
KORT (Fons de), 346.
KRIER (Henri), 285.

LACROIX (Jean-Bernard), 50.
LAFFOREST (Dominique de), ?, 159, 345.
LAGRÉE (M.), 187.
LALLOUET (Jean-Louis), 166.
LAMBERT (Pierre-Yves), 39, 61.
LAMBERT (Y.), 187.
LANGOUET (Loïc), 135.
LANNUZEL (Félix), 461.
LAOT (Béatrice), 229.
LARGENTON (Marine), 404.
LASCAUX (Michel), 205.
LAURENT (Catherine), 49, 70, 150.
LAURENT (Charles), 3, 277, 390, 405.
LAURENT (Donatien), 3, 193, 429.
LE BARS (Alfred), 327.
LE BARS (Marguerite), 91.
LE BERRE (Rémi), 272, 437.
LE BERRE (Yves), 44.
LE BIHAN (Jean-Paul), 80.
LE BRAZ (Anatole), 39.
LE BIHAN (Olivier), 363.
LE BRIGANT (Annick), 266.
LE BRIGANT (Yves), 57, 214, 215.
LEBRUN (François), 286.
LE CERF (Y.), 287.
LE CLECH (Grégoire), 287.
LECLERC (Guy), 40.
LE CUNFF, 304.
LE DÉMÉZET (Maurice), 25.
LE DOARÉ (Dominique), 426.
LE DU (Jean), 44.
LE DUC (Gwenaël), 216.
LEDUC (Jean-François), 206.
LE FALHER DE CRASTO (Jacqueline), 160.
LE FLOC'H (Jean-Louis), 161, 188, 199, 200, 296, 429.
LEFORT DES YLOUSES (E.), 77.
LE GALLO (Yves), 426, 429.
LE GOFFIC (Charles), 37.
LEGRAND (A.), 50.
LE GRAND (Albert), 43.
LEGUAY (Jean-Pierre), 9, 10.
LE GUENNEC (Louis), 11.
LE HURT (R.-P. Melaine), 151.
LEITE DE FARIA (F.), 207.
LE LANNOU (Maurice), 15.
LE LEZ (Michel), 229.
LE LIBOUX (Yann-Lukas), 12.
LE LIEVRE (Chantal), 268.
LEMAINE (Jean-François), 406.
LE MAITRE (Louis-Pierre), 296, 327.
LE MARESQUIER (Erik), 51.
LE MENN (Gwennole), 64, 194, 195, 319, 320.
LÉON (Hervé), 267.
LÉONARD (Jacques), 418.
LE RHUN (P.-Y.), 1.
LE ROUX (Charles-Tanguy), 100, 110.
LE ROUX (Françoise), 101.
LEROY (Philippe), 236.
LE RUMEUR (Guy), 196.
LE TERTRE (Raymond), 13.
L'HELGOUAC'H (Gisèle), 285.
LOUVIGNÉ (V.), 419.
LOZAC'H (Sylvaine), 447, 463.
LUCAS (Jean-Michel), 236.
LUCAS (Johannes), 40.
LUZEL (François-Marie), 309.

MABIN (Renée), 364.
MACÉ (Georges), 231.
MAHÉ (Michèle), 220.
MALMANCHE (Tanguy), 41.

MALO-RENAULT (Jean), 341.
MARACHE (René), 136.
MARAIS (Yannick), 263.
MARC (F.), 407, 426.
MAREC (Félix), 50.
MAROT (Robert), 391.
MARTIN (Hervé), 429.
MASSA (Françoise), 288.
MASSA (Jean-Michel), 408.
MATHIEU (Rémy), 45.
MAUMENÉ (Albert), 378.
MAUPATE (Jean), 185.
MEIRION-JONES (Gwyn I.), 62, 348, 349.
MÉNARD (Christian), 116.
MENDÈS (Charles), 197.
MER (L.-B.), 179.
MERDRIGNAC (Bernard), 217, 429.
MÉRIMÉE (Prosper), 42.
MESNARD (Maurice), 117.
MESTUAL (Georges), 436.
MEYER (Jean), 3, 297.
MEYNIER (André), 15, 230, 231.
MIARD (Louis), 186.
MILLOT (Charles), 183.
MINOIS (G.), 201, 221, 222.
MIORCEC DE KERDANET (D.-L.), 43.
MIROUX (Léopold), 137.
MOISAN (René), 248.
MOLLAT (Michel), 52, 74, 298.
MONNIER (Jean-Laurent), 108.
MORDREL (Olier), 225.
MORVAN (Yves-Goulven), 44.
MOUCHET (Christian), 243.
MOUNIER (J.), 491.
MUCHEMBLED (Robert), 32.
MUSSAT (André), 69, 152, 328, 361.
MUZELLEC (Marie-Louise).

NICOL (André), 453.
NICOT (Claude-J.), 289.
NIÈRES (Claude), 70, 153.
NOUAILHAT (Y.-H.), 3.

OLLIVIER (Frère Grégoire), 65, 218, 426.
OMNÈS (Roparz), 2.

PACQUETEAU (François), 350.
PAPE (Louis), 114, 125, 138.
PARADES (Bernard de), 3.
PARSCAU DU PLESSIX (Guillaume-François), 186.
PERNOUD (Régine), 139.
PEUZIAT (Josick), 102, 437.
PEYRONNET (Georges), 53.
PHILIPPE (Jos), 103.
PIBOUBES (R.), 1.
PICHAVANT (René), 410.
PIERRE (Jean-Claude), 244.
PIERRE (Lilyane), 365.
PILLEMENT (Georges), 16.
PIRIOU (Nicole), 227, 233, 238, 429.
POCQUET DU HAUT-JUSSÉ (Barthélemy A.), 17, 202.
PONCET (Florence), 25.
POSTIC (F.), 3.
POTET-KERGOAT (Michelle), 226.
PUGET (François), 83.

QUÉLEN (Georges), 426.
QUENTEL (Yves-Charles), 33.
QUIGUER (J.-P.), 3.

RAIMOND-DITYVON/VIVA, 279.
RAISON DU CLEUZIOU (J.), 452.
RAUDE (Alan J.), 219.
RENAN (Ernest), 393, 395.
RETHO (Pierre), 63, 366.
RIOU (Guy), 425.
RIOUAL (Claude), 257.
RIVALS (Claude), 411.
ROBINEAU (Chantal), 268.
ROCHE (Jean-Yves), 2.
ROGUET (Régine), 300.
ROPARS (J.-M.), 140.
ROUDAUT (François), 32.
ROUSSEAU (André), 66.
ROYER (Arlette), 330.

SANQUER (René), 95, 104, 134, 141, 142, 245, 258.
SCUILLER (Raymond), 295.
SÉGALEN (Auguste-Pierre), 184, 367, 412, 413.
SEIGNOLLE (Claude), 310.
SEVERE (Christian), 311.
SINDOU (R.), 90.
SMITH (W.B.), 67.
SOYER (Jean-Jacques), 18.
STROLLAD AR VRO PAGAN, 209.

TABURET (Marjatta), 388.
TANGUY (Bernard), 87, 92, 93, 94, 426, 429.
TANGUY (Jean), 32, 429.
TANNEAU (Yves), 157, 171, 250, 281, 301, 317, 438, 439, 440, 441, 442, 443.
THOMAS (Georges-Michel), 155, 156, 251, 313, 392, 444.
THOSS (Dagmar), 414.
TOSCER (Catherine), 69.
TOSCER (G.), 11.
TOUFFET (G.), 26, 27.
TRIQUET (Jacques), 449.
TUARZE (Pierre), 385.
TUGORÈS (Marie-Madeleine), 327, 380.
TURPIN (Jean-Marie), 420.

VALENTIN (Michel), 415.
VERNEX (Jean-Claude), 290.
VIASNOFF (Nicolas), 30.
VIER (J.), 3.
VIEUVILLE (Patrick), 421.
VILLERS (R.), 146.
VO DUC HANH (E.), 189.

YOUENOU (Anna), 167.

F. BROUDIC

Bibliographie des publications consacrées à la langue et à la littérature bretonnes (années 1977-1978) *

La bibliographie que nous publions cette année se différencie de celles précédemment parues dans le *Bulletin de la Société archéologique* du Finistère, à plusieurs égards. Elle répertorie, tout d'abord, les références de deux années successives : en raison d'un changement d'activité professionnelle, il ne nous avait pas été possible, en effet, de « boucler » à temps la bibliographie de 1977, ce dont nous prions les lecteurs du Bulletin de bien vouloir nous excuser.

Mais surtout, cette bibliographie n'est plus analytique. Pour des raisons de disponibilité, d'une part, et, d'autre part, en raison de l'augmentation du nombre des références — pour les deux année 1977 et 1978, nous en avons collecté cinq cent cinquante — il ne nous a pas paru possible de donner à chaque fois une analyse qui en détaille le contenu. Nous pensons néanmoins que cette bibliographie pourra rendre de précieux services à tous ceux qui l'utiliseront. Nous nous sommes en effet efforcés de la rendre aussi exhaustive que possible, en y introduisant de nouvelles rubriques, et avons, bien entendu, maintenu le système des renvois d'une rubrique à l'autre, et établi un index des auteurs.

Autre modification à noter, au niveau du classement alphabétique. Comme dans les bibliographies des publications en langue bretonne que nous publions par ailleurs, nous avons adopté ici la solution qui consiste à ne pas tenir compte de l'article breton *an, ar, al,* lorsqu'il précède un patronyme. En conséquence, les noms de Herve ar Menn, Loeiz ar Floc'h, Y. ar Berr, etc., seront à rechercher désormais à MENN (Herve ar), FLOC'H (Loeiz ar), BERR (Y. ar).

*
* *

Comme les années passées, il nous paraît intéressant de noter les travaux, les tendances et les événements les plus importants qui se sont manifestés en 1977 et 1978.

---

* Article rédigé en juin 1979.

L'on notera en premier lieu l'abondance des ouvrages d'histoire de Bretagne, dans lesquels la situation de la langue bretonne est parfois évoquée, ainsi que l'apparition de plusieurs références sur les langues et cultures régionales en Europe occidentale, dans lesquels plusieurs pages sont consacrées au breton.

En linguistique celtique, il convient de suivre les travaux qui se multiplient sur le gaulois, ainsi que le développement des recherches concernant les origines de la langue bretonne, les points de vue de MM. Fleuriot et Falc'hun continuant de diverger sur l'origine du vannetais, même s'ils semblent se rejoindre sur le fait de la persistance du gaulois en Armorique au moment de l'occupation romaine. L'on notera également la fécondité de la production de Eric P. Hamp en philologie celtique.

Plusieurs publications ont concerné spécifiquement la période du moyen breton, et de nombreux textes, comme *Doctrin an christenien* ont fait l'objet d'une édition.

Les débats concernant l'orthographe du breton se sont atténués, seuls Ar Falz et l'U.D.B. ayant tenu à préciser les raisons de leur choix en faveur d'une nouvelle orthographe dite « interdialectale ».

Les travaux de lexicologie ont été particulièrement nombreux au cours de ces deux années. Le *Catholicon* de Jehan Lagadeuc a, en effet, fait l'objet de deux éditions différentes, l'une due au chanoine Feutren, l'autre à Christian-J. Guyonvarc'h — sans oublier l'article que M. Swanton a consacré à une version perdue de ce dictionnaire breton-latin-français du XV^e^ siècle. Par ailleurs, Roparz Hemon a publié sept nouveaux fascicules de son dictionnaire historique ; J. Gros a réédité son précieux dictionnaire des expressions figurées du trégorrois, tandis qu'apparaissaient en *reprint* le glossaire moyen breton d'Ernault et le vocabulaire vieux breton de Loth ; des collectes de vocabulaire ont été assurées (M. Briant à Lannion, J. Philippe à Rostrenen, Kervorc'h dans l'œuvre d'Ernest Le Barzic). Signalons enfin en ce domaine l'ouvrage original de René Pichavant, sur le « douarneniste », résultat de l'interférence entre le breton et le français pratiqués dans le port de pêche cornouaillais.

Les références, en dialectologie, sont moins nombreuses, mais leur importance n'échappera à personne : ce sont en effet deux thèses de doctorat d'Etat, celle de Per Denez sur le breton de Douarnenez, et celle de Jean Le Dû sur celui de la presqu'île de Plougrescant, qui ont fait l'objet d'une soutenance. Le Dû a d'ailleurs inclus dans sa thèse un dictionnaire du parler de Plougrescant qui, s'il n'est pas le premier du genre, est le plus important réalisé à ce jour. Ont d'autre part fait l'objet d'une réédition les trois premiers fascicules de l'*Atlas linguistique de la Basse-Bretagne* de Pierre Le Roux, ainsi que l'étude du parler de Saint-Pol-de-Léon par le Suédois Alf Sommerfelt. Paraissaient encore d'autres monographies, sur le breton de Bothoa (Humphrey Humphreys), celui de Guéméné-sur-Scorff (M. McKenna), et celui des Sept-Saints (S. Hewitt).

Au chapitre de la grammaire et de la syntaxe, P.-Y. Lambert, notamment, a rédigé une étude documentée sur les grammaires bretonnes jusqu'en 1914, tandis que J.-Y. Urien et P. Denez s'attaquaient à l'analyse sémiologique du mot verbal et du syntagme verbal en breton contemporain.

En toponymie, plusieurs travaux intéressants également, sur les noms de lieux d'origine gauloise (A. Coulouarn, F. Falc'hun), sur les noms de paroisses en Plou- (B. Tanguy, P. Flatrès), mais aussi sur la bibliographie du sujet (M. Mulon).

En ce qui concerne l'enseignement du breton, l'attention du public s'est focalisée sur la création par Diwan d'écoles maternelles en breton, à l'exemple des Ikastolas basques. Pour sa part, la revue *Brud Nevez* a publié des études statistiques faisant le point sur les réalisations et les besoins d'enseignement du breton dans les établissements scolaires, tant publics que privés. La production de manuels et d'ouvrages d'étude ne s'est pas tarie, mais peu de nouveautés significatives sont à signaler, par rapport aux années antérieures.

En sociolinguistique, l'Américain bretonnant Stephen Hewitt n'a pas manqué de susciter les plus vives réactions lorqu'il s'est efforcé de cerner jusqu'à quel point le breton littéraire était ou non à la portée des bretonnants de naissance.

Au chapitre des media, l'on notera la disparition de la revue trimestrielle *Barr-Heol.*

L'action revendicative a été marquée par la création, à l'initiative d'Ar Falz, d'un Front culturel progressiste breton, regroupant diverses formations syndicales et politiques de gauche (à l'exception toutefois du P.C.F. et de plusieurs syndicats comme la C.G.T. ou la F.E.N.), ainsi que quelques actions menées en faveur de la mise en place de panneaux de signalisation bilingues, ou en direction de la radio et de la télévision. Le fait à noter, d'autre part, est la déclaration faite à Ploërmel, le 8 février 1977, par M. Valéry Giscard d'Estaing, président de la République, et l'adoption qui s'en est suivie de la Charte culturelle de Bretagne. Celle-ci, si elle a parfois été considérée comme conduisant à « la fin d'un divorce », n'a cependant pas été bien reçue, au bout du compte, par la plupart des organisations culturelles bretonnes qui ont parlé à son sujet de « piège », de « mascarade » ou tout simplement de « peau de chagrin ».

En littérature, plusieurs événements doivent être soulignés. Tout d'abord, le décès de plusieurs écrivains : Ernest Le Barzig, Mab an Dig (le chanoine Eliès) et Roparz Hemon. A la mort du fondateur de *Gwalarn,* un grand nombre de contributions ont souligné l'importance de son action et l'ampleur de son œuvre, Y. Gourmelon étant le seul à émettre des réserves à cet égard.

L'année 1977 aura été, par ailleurs, une « année Lan Inisan »,

puisqu'à l'occasion du centenaire de la première parution d'*Emgann Kergidu*, non seulement son roman a été à nouveau réédité en breton, mais en outre, il a été traduit et publié en français à l'instigation d'Y. Le Berre, lequel lui consacrait d'ailleurs l'année suivante une importante thèse de troisième cycle. Plusieurs articles ont été, du même coup, consacrés au fils de Plounévez-Lochrist.

La rubrique « littérature populaire et ethnographie » apparaît également assez fournie : réédition de classiques (Benoist-Lalaisse, Bouet-Perrin, J.-M. Guilcher), publication de souvenirs (Yeun ar Gow, Goulven Jacq, Jarl Priel, etc.), soutenance de thèse (Hamonic, sur les « breuriez » de Plougastel). D. Laurent poursuit ses recherches sur la littérature bretonne d'expression orale, et la revue *Dastum* a publié un épais cahier consacré au pays fañch.

L'abondance des références concernant le nouveau théâtre de langue bretonne nous a conduit à créer une rubrique spéciale sur ce thème, de même que quelques contributions doivent être notées dans le domaine de la chanson.

En sociologie, Fanch Elegoet a publié témoignages et analyses, tandis que Louis Quéré produisait un « essai sur les mouvements régionaux » où la Bretagne et la langue bretonne occupent une grande part.

Notons également les deux volumes originaux que Bernard Tanguy a livrés sur les origines du nationalisme breton : ayant souhaité procéder à la réédition critique de l'*Essai sur l'histoire de la langue bretonne* publié en 1847 par La Villemarqué, il en est venu à considérer que ce texte « débordait largement le cadre étroit où semblait le confiner (son) titre » et qu'il pouvait « à travers les conceptions idéologiques d'un homme, singulièrement éclairer celles d'une époque jusqu'en ses prolongements les plus actuels ». Ces deux volumes ont donné et donneront sans doute encore lieu à de vives discussions.

L'on n'oubliera pas pour autant la polémique qui a déjà opposé un écrivain breton de langue française à un écrivain de langue bretonne, à savoir Xavier Grall à Per-Jakez Helias, à propos du *Cheval d'orgueil*. L'écrivain bigouden a répliqué à l'auteur du *Cheval couché* en republiant diverses lettres que, dans le passé, il avait adressées à divers destinataires, sur le devenir du breton et de la littérature bretonne.

I. GÉNÉRALITÉS

1 BEAUVIR (Georges). Comment peut-on ne pas parler breton ? *Bretagnes*, n° 7, novembre 1977, p. 60-63.

2 BOUDET (Abbé H.). La vraie langue celtique et les cromleck de Rennes-les-Bains. Paris, Belfond, 1978, 310 p. (*Les classiques de l'occultisme*).

3 BREKILIEN (Yann). La Bretagne d'hier et de demain. Paris, J.-P. Delarge, 1978, 212 p., ill.

4 BREKILIEN (Yann). Histoire de la Bretagne. Paris, Hachette, 1977, 405 p., ill. h. t.

(Comptes rendus dans *Barr-Heol*, n° 94, gwengolo 1977, p. 21-22 ; Jean-René TROCHET, dans *Ethnologie française*, t. 8, n° 1, 1978, p. 87-88).

5 BROUSMICHE (J.-F.). Voyage dans le Finistère en 1829, 1830 et 1831. Quimper, Morvran, 1977, 2 vol., 349 p.

6 BURGUIÈRE (André). Bretons de Plozévet. Paris, Flammarion, 1975, 383 p. (*Bibliothèque d'ethnologie historique*).

7 Breiz : Bretagne. *L'Escargot-Folk*, n° 59, novembre 1978, p. 13-38, ill.

Numéro spécial sur le biniou, la chanson traditionnelle (Patrick Ewen, J.-F. Quemener...), Dastum, Diwan...

8 CORBES (H.). Notes sur la Cornouailles de Grande-Bretagne. *Mémoires de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord*, t. CIV, 1976, p. 18-33.

9 CORNOU (Jakez) et GIOT (Pierre-Roland). Origine et histoire des Bigoudens. Pont-l'Abbé, Le Signor, 1977, 394 p., ill.

10 CROIX (Alain) et GUIFFAN (Jean). Histoire des Bretons des origines à 1532. Tome I. Paris, Fernand Nathan, 1977, 156 p. (*Les dossiers de l'histoire*).

11 Deiziataer 78. [Kemper], Skol an Emsav, 1977.

12 Deiziataer 79. [Kemper], Skol an Emsav, 1978.

Agendas en breton, comportant des adresses, listes de périodiques, répertoire des communes...

13 DELOUCHE (Denise). Peintres de la Bretagne. Découverte d'une province. Paris, Klincksieck, 1977, 401 p., ill.

14 FOUÉRÉ (Yann). Histoire résumée du mouvement breton. Quimper. Nature et Bretagne, 1977, 155 p. (*Cahier de l'Avenir de la Bretagne*, n° 4).

15 GIORDAN (Henri). Les peuples minoritaires de France. *Pluriel*, n° 10.

16 GICQUEL (Yvonig). Le mouvement culturel breton. *Breizh*, n^{os} 221-225, mars-juillet 1977.

17 GOW (Yeun ar). Eñvorennou. *Al Liamm*, n° 180, genver-c'hwevrer 1977, p. 16-21, ill ; n° 181, meurzh-ebrel 1977, p. 112-122, ill. ; n° 182, mae-mezheven 1977, p. 185-198, ill.

Suite des mémoires de Yeun ar Gow.

18 GRALL (Xavier). Le cheval couché. Paris, Hachette, 1977, 235 p.

En réponse au *Cheval d'orgueil* de P.-J. Helias.
(Comptes rendus par Eflamm KERVILIO, dans *Al Liamm*, n° 184, gwengolo-here 1977, p. 410-411 ; Ch. LE QUINTREC, dans *La Bretagne à Paris*, n° 1 593, 1er juillet 1977, p. 2).

19 GRIFFITHS (Gwyn). Crwydro Llydaw. Swansea, Christopher Davies, 1978, 300 p.

Ouvrage en gallois sur la Bretagne.

20 GUIN (Yannick). Histoire de la Bretagne de 1789 à nos jours : contribution à une critique de l'idéologie nationale. Paris, Maspéro, 1977, 343 p.

21 HELIAS (Pierre-Jakez) et MARKALE (Jean). La sagesse de la terre. Paris, Payot, 1978, 163 p. *(Petite Bibliothèque Payot).*

22 Histoire de la Bretagne et des pays celtiques : de 1532 à 1789. *Skol Vreizh,* n^os^ 54-57, janvier 1978, 240 p., ill.

L'épanouissement culturel et artistique breton, p. 54-87. Une culture de transition, p. 190-207.

23 KERVELLA (F.). Prientiñ ur skrid evit an embann. *Al Liamm,* n° 184, gwengolo-here 1977, p. 399-409.

24 LAOUÉNAN (Roger). Aux quatre vents de la culture bretonne. *Le Télégramme de Brest,* janvier 1977-décembre 1978.

Chronique concernant la langue et la littérature bretonnes, paraissant le jeudi en page radio du quotidien.

25 LE BRIS (Michel). L'homme aux semelles de vent. Paris, Grasset, 1977, 281 p.

26 LE GOFFIC (C.). L'âme bretonne. Marseille, Laffitte Reprints, 1976-1977, 4 vol.

27 LE LANNOU (Maurice). La Bretagne et les Bretons. Paris, P.U.F., 1978, 126 p., cartes (*Que sais-je ?*).

28 MARKALE (Jean). Histoire secrète de la Bretagne. Paris, Albin Michel, 1977, 248 p.

29 MARKALE (Jean). Tradition celtique en Bretagne armoricaine. Paris, Payot, 1976, 334 p. *(Le regard de l'histoire).*

30 MASSON (Emile). Les Bretons et le socialisme. Présentation et notes J.-Y. Guiomar. Paris, F. Maspéro, 1978, 286 p.

2^e^ édition.

31 MAUNY (Michel de). Le pays de Léon. Rennes, Armor Editeur, 1977, 400 p., 48 pl. h.-t.

32 MORDREL (Olier). L'essence de la Bretagne. Guipavas, Kelenn, 1977, 101 p.

Réédition d'articles parus dans *Stur* en 1936-1937.

33 OLIVIER (Fanch). Une nouvelle prise de conscience. Bretagne : Breizh. Verviers, Marabout, 1978, 124 p., ill., cartes. *(Marabout Flash Actualité).*

34 PETRELLA (Ricardo). La renaissance des cultures régionales en Europe. Paris, éd. Entente, 1978, 317 p. *(Minorités).*

Bretagne, p. 55-63. Situation des langues régionales, p. 210-265.

35 PLANSON (Glaoda) et KOSHANEG (Erwan). Histoire de la nation bretonne. Paris, La Table Ronde, 1977, 192 p. *(Identités).*

36 QUEFFÉLEC (Henri), LE GALLO (Yves) [et *alia*]. Finistère : Penn ar Bed. Brest, éd. de la Cité, 1977, 207 p., ill.

37 Régions et régionalismes en France du XVIII[e] siècle à nos jours. Actes publiés par Christian Gras et Georges Livet. Paris, P.U.F., 1977, 594 p.

38 REELE (Jack E.). The Bretons against France. The University of North Carolina Press, 1977, 263 p.

39 STEPHENS (Meic). Linguistic minorities in western world. Llandysul, Gomer Press, 1976, 796 p.

The Bretons, p. 362-403.

40 YOUENOU (Anna). Fransez Debauvais, de Breiz Atao, et les siens. Tome III. Vicissitudes du nationalisme breton. Rennes, auteur, 1977, 385 p.

II. BIBLIOGRAPHIE, RÉPERTOIRES

41 AMOURET (M.-L.). Contes bretons : bibliographie. *Ar Helenner*, n° 1, janvier 1977, p. 46-48.

42 BACHELLERY (E.) et LAMBERT (P.-Y.). Périodiques. *Etudes celtiques*, vol. XV, fasc. 1, 1976-1977, p. 371-404.

Eriu, t. XXV-XXVI. *Studia celtica*, t. VII-IX. *Studia hibernica*, t. IV-XIV. *Scottish Studies*, t. VII-XVII.

43 BACHELLERY (E.) et LAMBERT (P.-Y.). Périodiques. *Etudes celtiques*, vol. XV, fasc. 2, 1978, p. 741-772.

Eriu, t. XXVII. *Bulletin of the Board of celtic studies*, vol. XXV. *Celtic Studies*, t. XXV. *Zeitschrift für celtische Philologie*, t. XXVI-XXXII.

44 Bibliotheca celtica : a register of publications relating to Wales and the celtic peoples and languages. Aberystwyth, The National Library of Wales, 1976, XXIII-594 p.

Philologie, p. 319-454. Breton, p. 326-329. Littérature bretonne, p. 329-333.

45 BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE. Liste des manuscrits existant à la bibliothèque municipale de Brest. Brest, auteur, 1976, 18 p.

46 BOULOUMIE (P.), BACHELLERY (E.), FLEURIOT (L.) et LAMBERT (P.-Y.). Bibliographie. *Etudes celtiques*, vol. XV, fasc. 1, 1976-1977, p. 353-369.

47 BROUDIC (F.). Bibliographie analytique des publications consacrées à la langue et à la littérature bretonnes (années 1975 et 1976). *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CIV, 1976, p. 423-445.

48 C'hoariva Roparz Hemon. *Al Liamm*, n° 184, gwengolo-here 1977, p. 419-420.

49 COISEL (Nicole). Bibliographie de la presse française politique et d'information générale, 1865-1944, Morbihan. Paris, Bibliothèque nationale, 1977, 54 p.

50 DANIEL (Tanguy). Bibliographie annuelle de l'histoire du Finistère (années 1975 et 1976). *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CIV, 1976, p. 351-422.

51 ERTEACH. Un siècle d'histoire de la presse briochine : journaux et périodiques publiés à Saint-Brieuc de la Révolution à 1900. *Mémoires de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord*, t. CIV, 1976, p. 64-74.

52 GUILLOU (Chantal) et DANIEL (Tanguy). Bibliographie annuelle de l'histoire du Finistère (année 1977). *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CV, 1977, p. 351-393.

53 KERVELLA (Anna-Gwenola), LATIMIER (Herve). Roll ar pennadou bet embannet war « Al Liamm » etre 1966 ha 1975 : kendalc'h. *Al Liamm*, n° 180, genver-c'hwevrer 1977, p. 57-69, ill.

54 KRUTA (V.), BEMONT (C.), BACHELLERY (E.), FLEURIOT (L.) et LAMBERT (P.-Y.). Bibliographie. *Etudes celtiques*, vol. XV, fasc. 2, 1978, p. 721-740.

55 LAMBERT (P.-Y.). Essai de bibliographie de Pierre Le Roux. *Etudes celtiques*, vol. XV, fasc. 1, 1976-1977, p. 336-338.

56 MOSSER (Françoise). Bibliographie annuelle de l'histoire du Morbihan (1974). *Bulletin et mémoires de la Société polymathique du Morbihan*, t. 103, 1976, p. 165-189.

57 MOSSER (Françoise). Bibliographie annuelle de l'histoire du Morbihan (année 1975). *Bulletin et mémoires de la Société polymathique du Morbihan*, t. 104, 1977, p. 221-243.

58 MOSSER (Françoise). Bibliographie annuelle de l'histoire du Morbihan (année 1976). *Bulletin et mémoires de la Société polymathique du Morbihan*, t. 105, 1978, p. 145-175.

59 Oberennou Paol Feval bet troet e brezhoneg. *Imbourc'h*, n° 106, here 1978, p. 515.

60 PRICE (G.). A bibliography of the present position of minority languages in Western Europ. Second supplement. *Orbis*, t. XXV, n° 1, 1976, p. 162-175.

Breton, p. 163-164.

61 ROUDAUT (Jean). Les musées de Bretagne : le trop plein et le vide. *Le Peuple breton*, n° 181, décembre 1978, p. 23-25, ill.

Répertoire des musées de Bretagne.

62 Roll ar peziou-c'hoari bet embannet gant « Al Liamm ». *Al Liamm*, n° 183, gouere-eost 1977, p. 332.

63 Roll ar pennadou embannet gant « Emsav » e 1976. *Emsav*, n° 120, kerzu 1976, p. 473-476.

64 Roll ar pennadou embannet gant « Al Liamm » (bloavezh 1977). *Al Liamm*, n° 185, du-kerzu 1977, p. 496-499.

65 Roll ar pennadou embannet gant « Al Liamm » (bloavezh 1978). *Al Liamm*, n° 191, du-kerzu 1978, p. 477-480.

66 SEITE (Visant). Oberou Mab an Dig. *Brud Nevez*, n° 13, meurz 1978, p. 23-25.

67 Table des principaux mots et des principales matières étudiées au tome XV des « Etudes celtiques ». *Etudes celtiques*, vol. XV, fasc. 2, 1978, p. 773-784.

68 Taolenn ar pennadou embannet e « Brud Nevez » e 1977. *Brud Nevez*, n° 11, genver 1978, p. 27-28.

69 UNIVERSITÉ DE BRETAGNE OCCIDENTALE. Répertoire des périodiques en cours reçus par les bibliothèques et centres de documentation du département du Finistère. Brest, Bibliothèque universitaire, 1977, 97 + 202 p.

Voir aussi les numéros : 11, 12, 72, 210, 390, 418, 430, 436, 523, 528.

III. BIOGRAPHIES, NÉCROLOGIES

70 BACHELLERY (E.). Thomas Parry-Williams (1887-1975). *Etudes celtiques*, vol. XV, fasc. 1, 1976-1977, p. 331-334.

71 BOURDELLES (P.). Laenneg, medisinour brudet ha brezhonegour ampart. *Imbourc'h*, n° 104, eost 1978, p. 409-417.

72 Buhez an Aotrou Perrot berr ha berr. Roll e oberou. *Bleun-Brug*, n° 211, 2e trimestre 1977, p. 19-20.

73 ERLANNIG. Un artiste et écrivain de langue bretonne : Pierre Nourry, recteur de Bignan. Saint-Brieuc, Les Presses bretonnes, 1978, 316 p., ill. (Thèse de littérature celtique).

74 FLEURIOT (L.) Pierre Le Roux (1874-1975). *Etudes celtiques*, vol. XV, fasc. 1, 1976-1977, p. 335.

75 GLANNDOUR (Maodez). Ar c'horonal Troude. *Al Liamm*, n° 189, gouere-eost 1978, p. 271-284.

76 JAKEZ (Glaoda). Ur Breizhuheliad o stourm evid Breizh. *Al Liamm*, n° 187, meurzh-ebrel 1978, p. 122-129.

Nécrologie du chanoine Poisson.

77 MARC (Fr.). An Aotrou Perrot (1877-1943). *Pax*, chronique de Landévennec, n° 13, janvier 1978, p. 32-38, ill.

Article rédigé en français.

78 SEITE (Visant). An ao. Perrot, « eun den a-raog e amzer ». *Brud Nevez*, n° 10, kerzu 1977, p. 12-14.

79 SEITE (Visant). Kantved bloaz an aotrou Perrot. *Bleun-Brug*, n° 211, 2e trimestre 1977, p. 21-27, ill.

80 TREMEL (Fanch). E koun Fanch Even, drouiz Kar-e-vro. *Al Liamm*, n° 185, du-kerzu 1977, p. 491-492.

Voir aussi les numéros : 189, 387, 390, 405, 436, 462, ainsi que, en ce qui concerne R. Hemon, E. Le Barzic ou d'autres écrivains, les références les concernant à la rubrique « Littérature ».

IV. LANGUE BRETONNE : GÉNÉRALITÉS

81 BERNARD (Pierre). La langue bretonne, ar brezhoneg. *Ar Soner*, n° 236, juillet 1977, p. 11-12.

82 BOUESSEL DU BOURG (Yann). Bro-c'hallou hag ar brezhoneg. Le pays gallo et le breton. *Evid ar brezhoneg*, n° 110, 1 a viz eost 1978, p. 5-6.

83 Ar brezhoneg d'ar red. *Breizh-Dihun*, n° 233, avril 1978, p. 21-22.

84 BRIANT (Mikael). La langue bretonne, arme politique. *Le Peuple breton*, n° 160, mars 1977, p. 19-20, ill.

85 L'état de la question bretonne. *Ar Helenner*, n° 4-5, janvier 1978, p. 36-53.

Plus exactement, l'état de la question de la langue bretonne. Raisons de sa disparition. Le breton aujourd'hui. Son enseignement. Du bilinguisme.

86 GALL (Per ar). Le dernier des bretonnants. *Le Peuple breton*, n° 170, janvier 1978, p. 22, ill.

87 HELIAS (Pierre-Jakez). Lettres de Bretagne. Paris, éd. Galilée, 1978, 241 p.

Helias a rassemblé en un ouvrage ces lettres qu'il avait déjà publiées sur le destin du breton, sur le besoin de littérature, sur les perspectives d'une culture bretonne, sur la culture populaire, sur le folklore, etc.

88 HEWITT (Stephen). Encore des propos sacrilèges. *Ar Falz*, n° 21-22, octobre-décembre 1977, p. 9-14.

89 KLERG. Kudennou yezh. *Barr-Heol*, n° 92, meurzh 1977, p. 1-3.

90 LE BERRE (Yves) et LE DU (Jean). Le breton. Bretagne, culture et idéologie. *France Nouvelle*, n° 1708, 7 août 1978, p. 16-19.

91 MABEDAD. Etrezom ...e brehoneg. *La Liberté du Morbihan*, janvier 1977, décembre 1978.

Chronique paraissant le samedi, souvent consacrée à la langue et à la littérature.

92 MORVANNOU (F.). Hag hor yezh ? *Ar Falz*, n° 20, juillet-septembre 1977, p. 17-20 et 29.

93 Réunion-débat à la Maison des syndicats : « Langue et culture bretonnes ». *Ar Falz*, n° 24, avril 1978, p. 37-39.

94 Teir yezh e Breizh ? *Breizh-Dihun*, n° 229, décembre 1977, p. 21.

95 TEXIER (Marcel). Le breton, le basque, le corse, l'occitan... pour quoi faire ? *La Bretagne à Paris*, n° 1 572, 4 février 1977, p. 3 ; n° 1 574, 18 février 1977, p. 3.

96 TRELEGER. Skrivet e brezhoneg. Ecrit en breton. *Le Combat socialiste*, n^{os} 835-873, janvier 1977-décembre 1978.

Chronique bilingue de l'organe du P.S.U.-Bretagne, souvent en rapport avec la langue et la littérature bretonnes.

Voir aussi les numéros 1, 44.

V. LINGUISTIQUE HISTORIQUE ET CELTIQUE

97 Antiquitates Indogermanicae, Gedenksschrift für Hermann Günthert, édité par M. Mayrhover, W. Meid [et alia]. Innsbruck, Innsbrucker Beitrage zur Sprachwissenschaft, 1974, 531 p.

98 BACHELLERY (E.) et LAMBERT (Pierre-Yves). Chronique. *Etudes celtiques*, vol. XV, fasc. 1, 1976-1977, p. 339-369.

Le colloque interdisciplinaire « Indogermanisch und Keltisch », à Bonn, en 1976. Le deuxième colloque interdisciplinaire sur les langues,

inscriptions et cultures de l'Hispanie préromaine, à Tubingen en 1976. La Bohême celtique. La section de l'*Itinéraire d'Antonin* concernant la Bretagne. H. de La Villemarqué et le *Barzaz-Breiz*. Etudes celtiques en Australie. Etudes dues au professeur Campanile. La revue bretonne *Studi*, etc.

99 BAMMESBERGER (Alfred), HUWS (J.-O.), JONES (Bedwyr Lewis) et LINNARD (W.). Nodiadau Amrywiol. Miscellaneous Notes. *The Bulletin of the Board of celtic Studies*, vol. XXVII, part IV, may 1978, p. 552-560.

Old english *Broc* and middle irish *Broc (-o)*. Gwella'r *eryr. Carw Elien. Coed Cadw. Tyllgoed.*

100 BONFANTE (G.). Keltic and Indo-European. *Word*, 28e année, n° 1-2, 1976, p. I-II.

101 COENE (Armand de). Italo-Celtic after W. Cowgill : some remarks. *The bulletin of the Board of celtic Studies*, vol. XXVII, part III, novembre 1977, p. 406-412.

102 ELLIS (P. Berresford). The Cornish language and literature. London, Boston, 1974, 230 p.

(Compte rendu par Enrico CAMPANILE, dans *Zeitschrift für celtische Philologie*, Band 36, 1977, p. 288-292).

103 EVANS (D. Ellis). Some celtic forms in *-cant*. *The Bulletin of the Board of celtic Studies*, vol. XXVII, part II, may 1977, p. 235-245.

104 FLEURIOT (L.) et FLEURIOT (S.). Studies of celtic languages in France. *Word*, 28e année, n° 1-2, 1976, p. 12-36.

105 FLEURIOT (L.). Varia. *Etudes celtiques*, vol. XV, fasc. 2, 1978, p. 607-626.

Le « saint » breton Winniau et le pénitentiel dit « de Finnian ». Notes sur le celtique antique. « Faire » suivi d'un infinitif en français.

106 HAMP (Eric P.), JENKINS (Dafydd), JONES (Gwyn), WATKINS (T. Arwyn) et WILLIAMS (J.-E.). Nodiadau amrywiol. Miscellaneous notes. *The Bulletin of the Board of celtic Studies*, vol. XXVII, part II, may 1977, p. 213-234.

Gaulish *aged-, agis-*. Celtic *Kumb-*. Celtic *banuo-*. Welsh *banw, benyw, banwy*. La Graufesenque *Circos. Abaty, albate, albadeth. Parwyd : pared.* Pin, *pin ddŵr, Pin-y-wig. Pinnas*, codi'i *binnas. Trwydded, trwddyd* « ymborth »...

107 HAMP (Eric P.). Notulae cornicae. *The Bulletin of the Board of celtic Studies*, vol. XXVII, part II, may 1977, p. 251-252.

108 HAMP (Eric P.), LINNARD (W.), LOCKWOOD (W.B.), REES (Brinley) et SIMS-WILLIAMS (Patrick). Nodiadau amrywiol. Miscellaneous notes. *The Bulletin of the Board of celtic Studies*, vol. XXVIII, part. I, november 1978, p. 83-94.

Ffawydd fel elfen enwau lleoedd. Two cornish sheaerwater names : *crew, hackbolt. Anfab*, « illegitimate child » : a ghost word. Breton *frig, froug.*

109 HAMP (Eric P.). On **sm* in gaulish and on the prehistory of **camminu'*. *Romance Philology*, n° 28, 1974, p. 17-20.

110 HAMP (Eric P.). On some gaulish names in *-ant*, and celtic verbal nouns. *Eriu*, n° 27, 1976, p. 1-20.

111 HAMP (Eric P.). Intensives in british celtic and gaulish. *Studia celtica*, vol. XII-XIII, 1977-1978, p. 1-13.

112 HAMP (Eric P.). Miscellanea Celtica. *Studia celtica*, vol. XII-XIII, 1977-1978, p. 14-16.

113 HAMP (E). Celtic **dam-* and vrddhi and δᾶμος. *Zeitschrift für celtische Philologie*, Band 36, 1977, p. 5-12.

114 KRUTA (Venceslas). Les Celtes. Paris, P.U.F., 1976, 128 p. *(Que sais-je ?)*.

115 JACKSON (Kenneth). Fifty years of celtic philology. *Modern language review*, n° 71, 1976.

116 LA VILLEMARQUÉ (HERSART DE). Essai sur l'histoire de la langue bretonne, suivi de notes et éclaircissements par Bernard Tanguy. Paris, U.G.E., 1977, 313 p. *(10/18. Aux origines du nationalisme breton*, 2.)

Essai « révélateur de l'enjeu véritable de l'œuvre de La Villemarqué et des procédés qu'il utilise à cette fin : la légitimation d'un nationalisme breton. » B. Tanguy procède à « un commentaire scientifique d'une œuvre idéologique ». Les annexes de B. Tanguy concernent en outre les limites linguistiques de la Bretagne et la traduction bretonne de la Bible. Ce volume comporte aussi les notes du tome I des *Origines du nationalisme breton*. Cf. n° 550.

117 LINDEMAN (F.-O.). Une correspondance syntactique entre les langues anatoliennes et le celtique. *Etudes celtiques*, vol. XV, fasc. 2, 1978, p. 495-503.

118 PEDERSEN (Holger). Vergleichende grammatik der keltischen Sprachen. Göttingen, Vandenhoeck und Ruprecht, 1976, XIV-544 + XV-842 p.

Réimpression de l'édition de 1909-1913. Tome I : **Einleitung und Lautlehre**. Tome 2 : Bedeutungslehre (Wortlehre).

119 SCHMIDT (G.). Das keltische und das germanische t-Praeteritum. *Zeitschrift für celtische Philologie*, Band 36, 1977, p. 13-22.

120 SCHMIDT (Karl Horst). Die festlandkeltischen Sprachen. Innsbruck, Insbrucker Beitrage zur Sprachwissenschaft, 1977, 32 p.

(Compte rendu par Oswald SZEMERENYI, dans *Zeitschrift für celtische Philologie*, Band 36, 1977, p. 293-297).

Voir aussi les numéros : 42, 43, 44, 124, 127, 211.

VI. GAULOIS

121 DUVAL (Paul-Marie). Les dieux de la Gaule. Paris, Payot, 1976, 169 p. *(Petite Bibliothèque Payot)*.

122 FALC'HUN (F.). L'article déterminé en gaulois. *Word*, 28e année, n° 1-2, 1976, p. 37-50.

(Compte rendu par F. TRIMER, dans *La Bretagne à Paris*, n° 1 631, 24 mars 1978, p. 3.)

123 FLEURIOT (L.). Le vocabulaire de l'inscription gauloise de Chamalières. *Etudes celtiques*, vol. XV, fasc. 1, 1976-1977, p. 173-190.

124 HAMP (Eric-P.). On some gaulish names in *-ant*, and celtic verbal nouns. *Eriu*, vol. XXVII, 1976, p. 1-20.

125 LEJEUNE (M.) et MARICHAL (R.). Textes gaulois et gallo-romains en cursive latine. *Etudes celtiques*, vol. XV, fasc. 1, 1976, p. 151-172.

126 LEJEUNE (Michel). Textes gallo-grecs. *Etudes celtiques*, vol. XV, fasc. 1, 1976-1977, p. 105-137.

127 LEJEUNE (M.). Notes d'étymologie gauloise. *Etudes celtiques*, vol. XV, fasc. 1, 1976-1977, p. 95-104.

128 RAUDE (A.-J.). « Gaulois » ou « bretons » ? *Breizh*, n° 236, juillet 1978, p. 28.

129 SCHMITT (Christian). Die Sprachlandschaffen der Galloromania. Eine lexikalische Studie zum problem der Entstehung und Charakterisierung. Frankfurt, Herbert Lang, 1974, 423 p.

Voir aussi les numéros : 106, 109, 110, 111, 232, 236.

VII. ORIGINES

130 BOURDELLES (P.). Ar brezhoneg ne deo ket mui brezhoneg ? *Barr-Heol*, n° 96, meurzh 1978, p. 14-15.

131 FALC'HUN (F.). Les origines de la langue bretonne. I. Argumentation historique. *Studi*, n° 8, juin 1977, 101 p., cartes.

(Compte rendu par F. TRIMER, dans *La Bretagne à Paris*, n° 1 596, 22 juillet 1977, p. 2).

132 FALC'HUN (F.). Sur les origines de la langue bretonne. *Ar Helenner*, n° 1, janvier 1977, p. 7-20, carte.

133 FLEURIOT (Léon) et GIOT (Pierre-Roland). Early Brittany. *Antiquity*, t. LV, 1977, p. 106-116, 2 pl.

(Compte rendu par Tanguy DANIEL, dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CV, 1977, p. 407).

134 GOUGAUD (Dom Louis). Ar c'hristeniezhou keltiek. Ar Vrezhoned en Arvorig. Troet gant Paol Kalvez. *Imbourc'h*, n° 90-91, gouere 1977, p. 343-366.

Voir aussi le numéro 116.

VIII. VIEUX BRETON

135 HAMP (E.). Notes on old Breton. *Etudes celtiques*, vol. XV, fasc. 1, 1976-1977, p. 191-194.

136 HAMP (Eric-P.). Notes on old Breton. *Etudes celtiques*, vol. XV, fasc. 2, 1978, p. 569-572.

Voir aussi le numéro : 192.

IX. MOYEN BRETON

137 Ur varzhoneg kozh. *Al Liamm*, n° 182, mae-mezheven 1977, p. 241-242.

Reproduction d'un poème retrouvé sur une reliure de 1669.

138 Découverte d'un « Veni Creator » latin-breton du XVI^e^ siècle dédié à Anne de Bretagne. *La Bretagne à Paris*, n° 1 586, 13 mai 1977, p. 3.

139 Doctrin an christenien. Texte de 1622 en moyen breton, accompagné de la version française et du texte en breton moderne de 1677, avec préface et notes de Roparz Hemon. Dublin, The Dublin Institute of Advanced Studies, 1977.

140 Les fragments de « La destruction de Jérusalem » et des « Amours du Vieillard ». Textes en moyen breton, traduits et annotés par Roparz Hemon et supplément établi avec la collaboration de Gwennole Le Menn. Dublin, Dublin Institute for Advanced Studies, 1969, 445 p. (Mediaeval and modern Breton series, vol. 2).

(Compte rendu par K.H.S., dans *Zeitschrift für celtische Philologie,* Band 36, 1977, p. 276-278).

141 GOURVIL (Fr). Une devise en breton et un peintre. *Le Cahiers de l'Iroise,* 25e année, n° 1, janvier-mars 1978, p. 42-43.

Cf. Gw. LE MENN, n° 144.

142 HAMILTON (Noël). Hiniveles ar Mabic Jesus. *Zeischrift für celtische Philologie,* band 35, 1976, p. 102-157.

143 HAMILTON (Noël). A fragment of « La Création. » *Celtica,* vol. XII, 1977, p. 50-74.

144 LE MENN (Gwennole). Une devise en breton sur un tableau de 1607. *Les Cahiers de l'Iroise,* 24e année, n° 4, octobre-décembre 1977, p. 212-214, ill.

Cf. Fr. GOURVIL, n° 141.

145 LE MENN (Gw.). Vers moyen bretons sur un livre de 1503. *Etudes celtiques,* vol. XV, fasc. 1, 1976-1977, p. 317-324.

146 LE MENN (Gwennole). Dialogue avec la Mort, poème en moyen breton. *Etudes celtiques,* vol. XV, fasc. 2, 1978, p. 633-653.

Voir aussi les numéros 167, 169, 190, 435, 456.

X. HAGIOGRAPHIE

147 BERNIER (Gildas). Le lit des saints dans le folklore et l'hagiographie celtiques. *Etudes celtiques,* vol. XV, fasc. 2, 1978, p. 627-631.

148 CHARDRONNET (J.). Le livre d'or des saints de Bretagne. Rennes, Armor Editeur, 1977, 381 p., ill.

149 KLERG. Buhez sant Padarn, eskob Gwened. *Barr-Heol,* n° 93, mezheven 1977, p. 20-28.

Traduction et notes d'après A.-W. EVANS, *Vitae sanctorum Britanniae et genealogiae* et d'après G. DOBLE, *Cornish saints.*

150 KLERG. Bez an heol ? War roudou sant Iened, patron parrez Pluned. *Barr-Heol,* n° 92, meurzh 1977, p. 31-33.

Sur les traces de saint Iunet. Toponymes en rapport avec « le soleil ».

151 KLERG. Buhez sant Dewi diwar ar c'hembraeg. *Barr-Heol,* n° 92, meurzh 1977, p. 13-36, ill.

Traduction en breton du texte moyen gallois *Buched Dewi,* et notes.

152 NAVATTE (Jean-Paul). Les saints guérisseurs bretons. Rennes, Ouest-France, 1977, 32 p., ill.

153 O BRIAIN (F.). Brigitana, edited by Frederic Mac Donncha. *Zeitschrift für celtische Philologie,* Band 36, 1977, p. 112-137.

Voir aussi le numéro 105.

XI. PHONÉTIQUE, PHONOLOGIE

154 DRESSLER (Wolfgang U.). Allegroregeln rechtfertigen Lentoregeln. Sekundare Phoneme des Bretonischen. Innsbruck, Innsbrucker Beitrage zur Sprachwissenschaft, 1972, 96 p.

(Compte rendu par Enrico CAMPANILE, dans *Zeitschrift für celtische Philologie*, Band 36, 1977, p. 281-285).

155 TERNES (E.). Propositions pour un système de prononciation standard du breton. *Zeitschrift für celtische Philologie*, Band 36, 1977, p. 180-198.

Voir aussi les numéros 118, 220, 226, 228, 230, 231.

XII. ORTHOGRAPHE

156 AR FALZ. Pour un quatuor des dialectes. *Ar Falz*, n° 18, janvier-mars 1977, p. 10-19.

157 Furnez Breizh. *Breizh-Dihun*, n° 230, janvier 1978, p. 19-21 ; n° 234, mai 1978, p. 21.

158 Lizherou. *Hor Yezh*, n° 115-116, ebrel 1977, p. 55-70.

Ecriture, unification de la langue, cours de breton, etc.

159 Lizherou. *Hor Yezh*, n° 119, genver 1978, p. 63-64.

160 Na kriz eo stad al laou spazhet pe : Emgann Kergidach. *Ar Falz*, n° 25, gouere 1978, 28 p.

Sketch satirique.

161 Une orthographe, ça trompe énormément. *Le Peuple breton*, n° 158, janvier 1977, p. 18-20 ; n° 159, février 1977, p. 20.

Extraits de l'article d'*Ar Falz*, cité par ailleurs (n° 156).

162 La petite guerre de l'orthographe du breton. *Ar Falz*, n° 20, juillet-septembre 1977, p. 42-43.

163 RAUDE (A.-J.). Furnezh er skritur. *Breizh-Dihun*, n° 232, mars 1978, p. 21.

164 TRELEGER. Ar brezhoneg er skol. Le breton à l'école. *Le Combat socialiste*, n° 841, 30 avril 1977, p. 7.

XIII. LEXICOLOGIE, ÉTYMOLOGIE, SÉMANTIQUE

165 BRIANT (Mikael). Tro-geriaoua e bro-Lanuon. Eil studiadenn : an dilhad. *Hor Yezh*, n° 113-114, c'hwevrer 1977, p. 4-42.

166 BRIANT (Mikael). Tro-geriaoua e bro-Lanuon. Stagadenn d'ar studiadenn genta diwar-benn al loened hag ar plant. Stagadenn d'an eil studiadenn, diwar-benn an dilhad. Teirvet studiadenn : ar c'horf. *Hor Yezh*, n° 115-116, ebrel 1977, p. 3-25.

167 Le Catholicon de Jean Lagadeuc. Dictionnaire breton-latin-français du XV^e^ siècle, publié et édité avec une introduction par Christian-J. Guyonvarc'h. Rennes, Ogham, 1975, vol. II, CLII + 210 + 15 p.

Reproduction de l'édition de Jehan Calvez en 1499 à Tréguier.

(Comptes rendus par Rolf KODDERITZSCH, dans *Zeitschrift für celtische Philologie*, Band 36, 1977, p. 304-306 ; par Fanch TRIMER, dans *La Bretagne à Paris*, n° 1 614, 25 novembre 1977, p. 2.)

168 ELEGOUET (Fanch). Un den, ur vro : geriou ha troiou-lavar. *Hor Yezh*, n° 113-114, c'hwevrer 1977, p. 79-92.

169 ERNAULT (E.). Glossaire moyen breton. Marseille, Laffite, 1977, 833 p.

Reprint de l'édition de 1895.

170 ESNAULT (G.). Geriadur : Kendalc'h. *Hor Yezh*, n° 115-116, ebrel 1977, p. 461-507.

Pa—Penn-kil-ha-troad.

171 FLEURIOT (Léon). Varia. *Etudes celtiques*, vol. XV, fasc. 1, 1976-1977, p. 225-227.

I. Les évêques de la « *Clas Kenedyr* », évêché disparu de la région de Hereford. II. Le terme juridique *Manaheda* dans le cartulaire de Redon.

172 GLANNDOUR (M.). Roll-geriou berr gallek-brezhonek evit al liderezh. *Studi hag Ober*, n° 24-25, 1978, p. 53-61.

173 GLANNDOUR (M.). Geriaoueg ar Bibl : roll 2. *Studi hag Ober*, n° 22-23, 1977, p. 31-39.

174 GLEAU (Ronan ar). Evezhiadennou diwar-benn notennou « Emgann Kergidu ». *Al Liamm*, n° 183, gouere-eost 1977, p. 330-331.

175 GOURMELON (Y.). Quelques données quantitatives sur les différences dialectales du vocabulaire breton. *Skol Vreizh*, n° 50, janvier 1977, p. 4-10, carte, graph.

176 GROS (Jules). Le Trésor du breton parlé. Deuxième partie : dictionnaire breton-français des expressions figurées. Lannion, Librairie Giraudon, 1977, 2e édition, 560 p.

177 GUYONVARC'H (Christian-J.). Dictionnaire étymologique du breton ancien, moyen et moderne. Origine et histoire des mots. Rennes, Ogham, 1975, fasc. 4-6, p. 181-481.

Aer - Amleal.

178 HAARMANN (Harald). Der lateinische Lehnwortschatz im Bretonischen. Hamburg, Helmut Buske Verlag, 1973, 139 p.

(Compte rendu par Robert ELSIE, dans *Zeitschrift für celtische Philologie*, Band 36, 1977, p. 278-280).

179 HEMON (Roparz). Ur geriadur unyezhek. *Al Liamm*, n° 181, meurzh-ebrel 1977, p. 135-139.

180 HEMON (Roparz). Geriadur istorel ar brezhoneg. Dictionnaire historique du breton. Rann 28 : Purjadurezh-Reuzeul. *Preder*, n° 206-207, eost-gwengolo 1976, p. 2 065-2 728.

181 HEMON (Roparz). Geriadur istorel ar brezhoneg. Dictionnaire historique du breton. Rann 29 : Reuziad - Saouriñ. *Preder*, n° 208-209, here-du 1976, p. 2 729-2 792.

182 HEMON (Roparz). Geriadur istorel ar brezhoneg. Dictionnaire historique du breton. Rann 30 : Saourus - Skeiñ. *Preder*, n° 211-212, genver-c'hwevrer 1977, p. 2 793-2 856.

183 HEMON (Roparz). Geriadur istorel ar brezhoneg. Dictionnaire historique du breton. Rann 31 : Skeiñ - Soursenn. *Preder*, n° 215-216, maemezheven 1977, p. 2 857-2 920.

184 HEMON (Roparz). Geriadur istorel ar brezhoneg. Dictionnaire historique du breton. Rann 32 : Soursi-Strollañ. *Preder*, n° 219-220, gwengolo-here 1977, p. 2 921-2 984.

185 HEMON (Roparz). Geriadur istorel ar brezhoneg. Dictionnaire historique du breton. Rann 33 : Stromet - Tennad. *Preder*, n° 221-222, du-kerzu, p. 2 985-3 048.

186 HEMON (Roparz). Geriadur istorel ar brezhoneg. Dictionnaire historique du breton . Rann 34 : Tennadeg-Traezhañ. *Preder*, n° 228-229, mezheven-gouere 1978, p. 3 049-3 112.

(Comptes rendus du fasc. 27 par F. TRIMER, dans *La Bretagne à Paris*, n° 1575, 25 février 1977, p. 2 ; par KLERG, dans *Barr-Heol*, n° 97-98, mezheven 1978, p. 59-61 ; des fasc. 32-33, par KLERG, dans *Barr-Heol*, n° 99-100, kerzu 1978, p. 102-104).

187 KERLOUEGAN (François). Une liste de mots communs à Gildas et à Aldhem. *Etudes celtiques*, vol. XV, fasc. 2, 1978, p. 553-567.

188 KERVORC'H. Geriaoueg oberou Ernest ar Barzhig. Eil lodenn. *Hor Yezh*, n° 118, here 1977, p. 2-62, ill.

189 KLERG. Gregor a Rostren, 1672 (?) - 1750 (?). *Barr-Heol*, n° 95, kerzu 1977, p. 13-16.

190 LAGADEC (Jehan). Le Catholicon armoricain, présenté et transcrit par Jean Feutren. Mayenne, Floc'h, 1977, LI-210 f. + 137 p., ill.

D'après l'édition de 1499 à Tréguier.
(Compte rendu par F. TRIMER, dans *La Bretagne à Paris*, n° 1624, 3 février 1978, p. 2).

191 LOKWOOD (W.B.). Wortkundliches. *Zeitschrift für celtische Philologie*, Band 36, 1977, p. 23-28.

192 LOTH (Joseph). Vocabulaire vieux breton, avec commentaire, contenant toutes les gloses en vieux breton, gallois, cornique, armoricain, connues ; précédé d'une introduction sur la phonétique du vieux breton. Marseille, Laffitte, 1977, 249 p.

Reprint de l'édition de 1884.

193 MABEDAD. Geriadur. *La Liberté du Morbihan*, janvier 1977-décembre 1978.

Dans la chronique du samedi, « Etrehom e brehoneg ».

194 MABEDAD. Girieu er bobl. Vocabulaire populaire. *La Liberté du Morbihan*, janvier 1977-décembre 1978.

Dans la chronique du samedi, « Etrehom e brehoneg ».

195 PHILIPPE (Jef). Geriou dastumet e bro-Rostren. Skritur fonetek gant Jos ar Gareg. *Hor Yezh*, n° 113-114, c'hwevrer 1977, p. 45-77.

196 PICHAVANT (René). Le douarneniste comme on cause. Etude des mots et expressions populaires. Préface de Per Denez. Ill. de Charles Kerivel. Quimper, Impr. Bargain, 1978, 206 p., ill.

197 RAUDE (A.-J.). Savboent symptomatix. Aliou Hewitt diwar-benn ar brezhoneg. *Ar Falz*, n° 21-22, octobre-décembre 1977, p. 15-17.

Cf. n^{os} 88, 313, 314.

198 STERCKX (Claude). Diwar-benn ar c'hoari « gwezboell ». *Hor Yezh*, n° 115-116, ebrel 1977, p. 49-54, ill.

199 SWANTON (Michael). Une version perdue du Catholicon de Jean Lagadeuc. *Etudes celtiques*, vol. XV, fasc. 2, 1978, p. 599-605.

200 Tunodo ar Roc'h. *Evid ar Brezhoneg*, n° 95, kerzu 1977, p. 4.

Voir aussi les numéros 75, 108, 116, 129, 145, 146, 226, 253, 254, 256, 257, 258, 259.

XIV. MORPHOLOGIE

Voir les numéros 118, 204, 220, 221, 226, 229, 231.

XV. GRAMMAIRE, SYNTAXE

201 AMOURET (M.-L.). Bretonnismes. *Ar Helenner*, n° 1, janvier 1977, p. 21-30.

202 Analyse comparée sommaire des systèmes linguistiques breton et français. *Ar Helenner*, n° 4-5, janvier 1978, p. 54-86.

203 DELAPORTE (R.). Studiadenn war brezhoneg Yvon Krog. *Hor Yezh*, n° 121, gouere 1978, p. 65.

204 HEMON (Roparz). A historical morphology and syntax of Breton. Dublin, The Dublin Institute of Advanced Studies, 1975, XV-328 p. (Mediaeval and modern breton series, vol. 3).

(Comptes rendus par Kenneth JACKSON, dans *Zeitschrift für celtische Philologie*, Band 36, 1977, p. 275-276 ; Gwennole LE MENN, dans *Studia celtica*, vol. XII-XIII, 1977-1978, p. 470-473).

205 HEUSSAFF (Alan). Evezhiadennou diwar-benn « Yezh ar vugale » L. Kergoat. *Hor Yezh*, n° 113-114, c'hwevrer 1977, p. 93-96.

206 KOG (Yann-Vari ar C'hog). Studiadenn war brezhoneg Ivon Krog (1885-1931). *Hor Yezh*, n° 120, ebrel 1978, XI + 57 p.

207 KERVELLA (F.). Frammadur ar brezhoneg. *Hor Yezh*, n° 118, here 1977, p. 67-69.

La traduction du superlatif en breton.

208 KERVELLA (F.) et DESBORDES (Yann). Yezhadur. *Hor Yezh*, n° 119, genver 1978, p. 1-35.

209 KERVORC'H (Yann). Eus ar saozneg d'ar brezhoneg. *Imbourc'h*, n° 95, du 1977, p. 583-588.

210 LAMBERT (P.-Y.). Les grammaires bretonnes jusqu'en 1914. *Etudes celtiques*, vol. XV, fasc. 1, 1976-1977, p. 229-288.

211 LAMBERT (P.-Y.). Emplois dissymétriques de la coordination. II. Problèmes soulevés par la préposition galloise *â, ag*, « avec ». *Etudes celtiques*, vol. XV, fasc. 2, 1978, p. 523-531.

212 STEPHENS (Janig). Le mauvais français des petits Bretons. *Le Peuple breton*, n° 162, mai 1977, p. 18-19, ill.

213 TRÉVIDIC (T.-G.). Stagadenn ouzh ar studiadenn diwar-benn « pelloc'h » amzer-amzer-iañ. *Hor Yezh*, n° 113-114, c'hwevrer 1977, p. 97-104.

214 TRÉVIDIC (T. G.). Notennoù a-zivout « dre-benn », troienn araogennel ha stagell-abeg-añ. *Hor Yezh*, n° 115-116, ebrel 1977, p. 37-48.

215 TRÉVIDIG (T.-G.). Difaziadennou. *Hor Yezh*, n° 119, genver 1978, p. 57-60.
En rapport avec les n^{os} 213-214.

216 URIEN (Jean-Yves). Sav-boent ar yezhoniezh. Ar meizad a dalvoud strukturel : skouer ar rannigou-verb. *Hor Yezh*, n° 119, genver 1978, p. 37-54.

217 URIEN (Jean-Yves) et DENEZ (Per). Essai d'analyse sémiologique du mot verbal et du syntagme verbal en breton contemporain. I. *Studia celtica*, vol. XII-XIII, 1977-1978, p. 259-290.

Voir aussi le numéro 105.

XVI. STYLISTIQUE

218 EVENOU (E.). Pessort brezhoneg an heni mad ? *Pobl Vreizh*, n° 85, c'hwevrer 1977, p. 5-6.

219 HERRIEU (Loeiz). Pe vrezhoneg deskein ? *Evid ar brezhoneg*, n° 85-86, gouere 1977, p. 2.

Voir aussi les numéros 176, 411.

XVII. DIALECTOLOGIE

220 DENEZ (P.). Etude structurale d'un parler breton : Douarnenez. Rennes, auteur, 1977, 4 vol. multigraphiés. (Thèse de doctorat d'Etat).

221 HEWITT (Stephen). The morphology of the breton verb in ar Seizh-Sant. Aberystwyth, auteur, 1976, 159 p. (multigraphié).

222 HUMPHREYS (Humphrey Lloyd). Le breton de Bothoa. *Dastum*, n° 5, 1978, p. 19-36, carte.

223 KLERG. Bevenn ar yezh en eskopti Sant-Brieg war-dro ar bloaz 1800. *Barr-Heol*, n° 93, mezheven 1977, p. 29-39, carte.

224 KLERG. Yezh Gwened. *Barr-Heol*, n° 96, meurzh 1978, p. 24-26.

225 KLERG. Ar rannyezhou hag an iliz. Hor rannyezhou war dreuzou an XX^{vet} kantved. Ar radio hag ar rannyezhou. *Barr-Heol*, n° 97-98, mezheven-gwengolo 1978, p. 30-45, ill.

226 LE DU (Jean). Le parler breton de la presqu'île de Plougrescant (Côtes-du-Nord). Brest, auteur, 1978, 4 tomes, 2 vol., 511 + 571 p. (Thèse de doctorat d'État, dactylographiée).

Vol. 1. Première partie : le système phonologique. Deuxième partie : morphonologie - morphologie. Vol. 2 : dictionnaire breton-français.

227 LE ROUX (Pierre). Atlas linguistique de la Basse-Bretagne. Brest, Editions armoricaines, 1977, 3 vol., 300 cartes.

Réédition des 3 premiers fascicules de l'A.L.B.B. avec un avant-propos de F. Falc'hun, et un double index des mots bretons et de leur équivalent français.

228 MCKENNA (Malachy). The Breton of Guémené-sur-Scorff (Bas-Vannetais). Part I : Phonetics. *Zeitschrift für celtische Philologie*, Band 35, 1976, p. 1-101.

229 MCKENNA (M.). The Breton of Guémené-sur-Scorff (Bas-Vannetais). Part II : A morphology of the verb. *Zeitschrift für celtische Philologie,* Band 36, 1977, p. 199-247.

230 PLONÉIS (Jean-Marie). Les diphtongues du parler de Berrien. *Gwechall,* t. I, 1978, p. 197-218.

231 SOMMERFELT (Alf). Le breton parlé à Saint-Pol-de-Léon. Phonétique et morphologie. Nouvelle édition par F. Falc'hun et Magne Oftedal. Oslo, Universitetsforlaget, 1978, 186 p. (Monographs in Celtic Studies of the University of Oslo, vol. I).

D'après l'édition de 1920 qui avait « fourni une contribution majeure à la dialectologie bretonne et devrait pouvoir servir de manuel à tous ceux qui se consacrent aux études de linguistique bretonne ».

Voir aussi les numéros 55, 116, 165, 175, 176, 195. 196, 217.

XVIII. TOPONYMIE, ANTHROPONYMIE

232 COULOUARN (André). Quand on parlait gaulois à Lugdunum. *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest,* t. 84, n° 4, 1977, p. 527-530.

233 CRAFF (Yvon). Les toponymes bretons de Moëlan-sur-Mer. *Gwechall,* t. I, 1978, p. 219-227.

234 DAUZAT (Albert) et MORLET (M.-T.). Traité d'anthroponymie française. Les noms de famille de France. Paris, Guénégaud, 1977, 471 p.

235 EVANS (C.). Les noms bretons dans les chartes de l'abbaye de Bégard. *Etudes celtiques,* vol. XV, fasc. 1, 1976-1977, p. 195-224.

236 FALC'HUN (François). Sur quelques noms de lieux gaulois de l'Orléanais et du Bassin ligérien. *Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais,* t. VII, n° 48, 1977, p. 157-170.

237 FLATRÈS (P.). Breton settlement names : a geographical view. *Word,* 28e année, n° 1-2, 1976, p. 63-77.

238 GOURVIL (Fr.), FEUTREN (Abbé). Le nom Seité. *Les Cahiers de l'Iroise,* 24e année, n° 4, octobre-décembre 1977, p. 224-225.

239 KALVEZ (Tugdual). Noms de lieux. *Breizh,* n° 220, février 1977, p. 14-15.

240 KALVEZ (Tugdual). Noms de lieux et pancartes en breton. *Ar Soner,* n° 233, février-mars 1977, p. 13-16.

241 KLERG. Ar prosez war vuhez ha burzhudou sant Erwan. *Barr-Heol,* n° 92, meurzh 1977, p. 3-5 ; n° 93, mezheven 1977, p. 5-12 ; n° 94, gwengolo 1977, p. 2-5 ; n° 95, kerzu 1977, p. 4-9 ; n° 96, meurzh 1978, p. 5-8 ; n° 97-98, mezheven 1978, p. 13-16 ; n° 99-100, kerzu 1978, p. 22-35.

242 [KLERG]. Eun nebeut anvioù. *Barr-Heol,* n° 99-100, kerzu 1978, p. 76-80.

243 LOZACHMEUR (J.-C.). Origine du nom du héros dans le Lai de Désiré. *Etudes celtiques,* vol. XV, fasc. 1, 1976-1977, p. 289-290.

244 MADEG (Mikael). Un nebeud aliou war ar mod da zastum lesanviou. *Breizh Dihun,* n° 228, novembre 1977, p. 17-18.

245 MENN (Herve ar). Anvioù-lec'h. *Hor Yezh,* n° 113-114, c'hwevrer 1977, p. 105-107.

246 MULON (Marianne). Archives nationales. L'onomastique française. Bibliographie des travaux publiés jusqu'en 1960. Préface de Jean Favier. Paris, La Documentation française, 1977, XVI-454 p.

Références pour la toponymie et l'anthroponymie bretonnes.

247 PADEL (Oliver-J.). Cornish language notes. *Cornish Studies*, n° 2, 1974, p. 75-78.

Cornish « plu », parrish.

248 PADEL (Oliver-J.). Cornish language notes. *Cornish Studies*, n° 3, 1975, p. 19-24.

Cornish « plu », parrish.

249 ROUS (Bernez). Anvioù-lec'h an Erge-Vraz. *Hor Yezh*, n° 122, gwengolo 1978, p. 5-78, carte.

Toponymie d'Ergué-Gabéric.

250 STIVELL (Alan). Diwar-benn an anwioù-lec'h. Au sujet des noms de lieux. *Evid ar brezhoneg*, n° 93, du 1977, p. 5.

251 TANGUY (Bernard). Toponymie et histoire. Contribution à l'étude des paroisses en *plou-* en Bretagne. *Ar Helenner*, n° 4-5, janvier 1978, p. 87-109, cartes.

252 TANGUY (Bernard). De la conquête romaine à l'immigration bretonne. Toponymie et peuplement jusqu'au X[e] siècle, dans *La Presqu'île de Crozon*, publié sous la direction de l'abbé Calvez. Paris, Nouvelle Librairie de France, 1976, p. 55-85, carte, ill.

Voir aussi les numéros 106, 108, 149, 223, 336, 353, 493.

XIX. BRETON MODERNE (BREZHONEG ARNEVEZ)

253 BRIANT (Mikael). Dizoloadur hor bed : geriadur modern. *Hor Yezh*, n° 113-114, c'hwevrer 1977, p. 43-44.

254 BRIANT (Mikael). Dizoloadur hor bed. Lodenn genta : ar c'horf hag ar gorfadurezh. Eil lodenn : Anviou korfel o tennañ d'ar mekanikou ha da draou all. *Hor Yezh*, n° 115-116, ebrel 1977, p. 26-35, ill.

255 ETIENNE (Guy). Notennouigou : lavarout. *Emsav*, n° 126, 1978, p. 3-21.

256 Gerva yezhel. *Emsav*, n° 120, kerzu 1976, p. 385-488.

257 Gerva yezhel 1977. *Emsav*, n° 124, 1977, p. 60-67.

258 KREIZENN IMBOURC'H STURYEZHOURIEZH. Dafar geriadur ar yezh arnevez : Geriaoueg gallek-brezhonek brezhonek-gallek dre fichennou. Dictionnaire français-breton breton-français sur fiches. Unnekevet strobad : Rann B-5 (Ini-Mon). *Preder*, n° 213-214, meurzh-ebrel 1977, 49 p.

259 KREIZENN IMBOURC'H STURYEZHOURIEZH. Dafar geriadur ar yezh arnevez : Geriaoueg gallek-brezhonek brezhonek-gallek dre fichennou. Dictionnaire français-breton breton-français sur fiches. Daouzekvet strobad : Rann B-6 (Mon-Pro). *Preder*, n° 217-218, gouere-eost 1977, 51 p.

XX. ENSEIGNEMENT, PÉDAGOGIE

260 ARZUR (Anna-Mari). Brezoneg vez desket ive er skol : diwar eun enklask grêt e miz du, miz kerzu 1977. *Brud Nevez*, n° 16, evengouere 1978, p. 21-24.

L'enseignement du breton dans les établissements privés.

261 Le breton et son enseignement aux siècles passés. *Les Cahiers de l'Iroise*, 25e année, n° 3, p. 156-158.

262 Bozec (J.-C.). Ecole bretonne, école en breton. *Breizh*, n° 230, janvier 1978, p. 23, ill.

263 Bozec (J.-C.). Enseigner en breton : avec qui ? *Breizh*, n° 232, mars 1978, p. 23.

264 Ar brezhoneg er skoliou. *Breizh Dihun*, n° 238, octobre 1978, p. 19-21.

265 Diwan : ewid ar skoliou brezhoneg. *Pobl Vreizh*, n° 93, here 1977, p. 1, ill.

266 L'enseignement du breton en question : dossier. *Breizh Dihun*, n° 236, juillet 1978, p. 13-22.

267 Favreau (Mme). L'enfant et son milieu régional : situations relevées dans quelques classes maternelles du Sud-Finistère. *Ar Helenner*, n° 4-5, janvier 1978, p. 3-12.

268 Kergoat (L.). « Les dialectes à l'école ! » *Pobl Vreizh*, n° 106, du 1978, p. 9.

269 Kervella (F.). Da glokaat eñvorennou Yeun ar Gow. *Al Liamm*, n° 181, meurzh-ebrel 1977, p. 123-125.

Cf. n° 17.

270 [Keravel] (A.). 60 000 a vugale gand ar c'hoant studia ar brezoneg. *Brud Nevez*, n° 6, even 1977, p. 7-8.

271 Kreac'h (Guy). 25 bloaz skol vrezhonek, evit Breizh hag ar re glañv. *Al Liamm*, n° 185, du-kerzu 1977, p. 478-479.

272 Ur greizenn vakañsou e brezhoneg. *Pobl Vreizh*, n° 95, kerzu 1977, p. 9, ill.

273 Lampaul-Ploudalmézeau ou... Lambaol-Wiltalmeze ? *Breizh*, n° 225, juillet 1977, p. 27, ill.

La première école « Diwan ».

274 Madec (M.). Stajou ha kampou brezhoneg. *Ar Falz*, n° 26, octobre 1978, p. 21-27.

275 Marc'heg (Fanch). Diwan : le germe des maternelles en breton. *Le Peuple breton*, n° 167, octobre 1977, p. 18-19, ill.

276 Merser (A.). Ar brezoneg er skol e-doug ar bloavez 1976-1977. *Brud Nevez*, n° 8, gwengolo 1977, p. 6-15 ; n° 9, du 1977, p. 16-22, ill.

Enquête statistique sur l'enseignement du breton dans les établissements publics.

277 Olier (Noela). Perak e komzan brezhoneg ouzh va bugale. *Breizh Dihun*, n° 231, février 1978, p. 22.

278 Penaos eman kont gant skoliou Diwan. *Breizh Dihun*, n° 239, novembre 1978, p. 19-20, ill.

279 Seite (Visant). Istor « Ar Skol dre Lizer ». *Brud Nevez*, n° 6, even 1977, p. 9-16, ill.

280 Skoliou « Diwan ». *Breizh Dihun*, n° 227, octobre 1977, p. 15-18, ill.

281 Skol Diwan. Pennad-kaoz gant Jean-Christophe Bozec. *Pobl Vreizh*, n° 107, kerzu 1978, p. 8-9, ill.

282 Skoliou Diwañ : ur bloaz dija. Pennad-kaoz gant Yvon Abiven. *Evid ar Brezhoneg*, n° 113, 16 a viz gwengolo 1978, p. 1-7, ill. ; n° 114, 1 a viz here 1978, p. 1-7, ill., carte.

Le bilan d'un an d'écoles « Diwan ».

283 TREMEL (Roland). Les stages de langue bretonne en formation permanente. *La Bretagne à Paris*, n° 1 576, 4 mars 1977, p. 1.

Voir aussi les numéros 85, 158, 291, 294, 305, 339, 340, 347, 351.

XXI. MANUELS

284 BLEUN-BRUG. Pemp munut brezhoneg bemdez. Cinq minutes de breton par jour. Brest, auteur, 1977, [n. p.].

285 CORBEL (Jos). Ober gant ar brezhoneg. Manuel pratique d'apprentissage des structures du breton. Tome I. [Hyères], auteur, 1977, 50 p.

286 DENEZ (Per). Brezhoneg ... buan hag aes. A beginner's course in breton. Adapted from the French by R. Delaporte. Cork University Press, 1977, 256 p., ill.

287 DENEZ (Per). Brezhoneg bemdez. Livret d'exercices structuraux. Paris, Omnivox, 1977, 112 p., ill.

288 DENEZ (Per). Skridou brezhonek. Paris, Omnivox, 1977.

289 DENEZ (Per). Kenteliou brezhoneg. *Evid ar Brezhoneg*, n° 100, 1 a viz meurzh 1978, p. 6 ; n° 101, 16 a viz meurzh 1978, p. 5 ; n° 103, 16 a viz ebrel 1978, p. 8 ; n° 105, 16 a viz mae 1978, p. 8 ; n° 106, 1 a viz mezheven 1978, p. 8.

290 Epreuve de breton : Université catholique de l'Ouest. *Hor Yezh*, n° 118, here 1977, p. 70-71.

291 FALCHIER (T.), CORRE (M.-T.) et AMOURET (M.-L.). Ar brezoneg er skol gentan. Le breton à l'école maternelle. *Ar Helenner*, suppl. au n° 3, 1977 [n. p.].

292 Kanaouennou evid ar skoliou. *Ar Helenner*, n° 7, 1978, 51 p.

293 KERAVEL (A.). Pennadou-lenn evid skoliou Breiz. Brest, *Ar Helenner*, 1977, 48 p.

294 Leçon-modèle de breton. *Ar Helenner*, n° 1, janvier 1977, p. 44-45.

295 MADEG (Mikael). Peseurt leor ar gwella ? *Nevez Amzer*, n° 12, gouere 1977.

296 MERSER (A.) et NEDELEG (Jo.). Brezoneg pazenn ha pazenn. *La Bretagne à Paris*, nos 1 569-1 605, 7 janvier-23 septembre 1977.

Cours hebdomadaire. Paraît également une fois par semaine dans *Ouest-France*.

297 MERSER (A.). C'hwi vo brezonegerien : c'hwi vo brehonegerion... *La Bretagne à Paris*, nos 1 609-1 677, 30 septembre 1977 - 29 décembre 1978.

Cours hebdomadaire. Paraît également une fois par semaine dans *Ouest-France*.

298 MERSER (A.). C'hwi vo brezonegerien. *Ar Helenner*, n° 3, mars 1977, 79 p.

Méthode audio-orale.

299 MORVANNOU (F.). Cours de breton. *Skol Vreizh*, n° 50, juillet 1978, p. 19-22.

Etude d'un texte de T. Malmanche sur le breton.

300 MORVANNOU (F.). Le breton sans peine. Méthode quotidienne « Assimil ». Tome 1. Chennevières-sur-Marne, Assimil, 1978, 2e édition, 349 p., ill.

(Compte rendu de la 1re édition par Robert ELSIE, dans *Zeitschrift für celtische Philologie*, Band 36, 1977, p. 278-280).

301 Penaos lenn ar brezhoneg. *Pobl Vreizh*, n° 84, genver 1977, p. 2.

302 SEITE (Visant). Le breton par les ondes. *Le Télégramme de Brest*, janvier 1977 - décembre 1978.

Cours radiodiffusé, dont le texte paraît deux fois par semaine dans *Le Télégramme*.

303 SEITE (Visant). Le breton en bandes dessinées. *La Tribune de l'Ouest*, nos 1-10, 28 octobre - 30 décembre 1977.

XXII. SOCIOLINGUISTIQUE. SITUATION ET USAGE DU BRETON

304 B. (F.). Ar brezoneg hag ar vrezonegerien e Brest. *Brud Nevez*, n° 19, du 1978, p. 27-36, ill.

Exploitation d'une enquête sur la connaissance de la langue bretonne par environ 1 200 personnes de Brest. Cf. n° 318.

305 Le breton en chiffres. *Ar Falz*, n° 21-22, octobre-décembre 1977, p. 18-24.

Enquête au C.E.T. Marie-Le-Franc à Lorient.

306 CERTEAU (Michel de), JULIA (Dominique) et REVEL (Jacques). Une politique de la langue : la Révolution française et les patois. Paris, Gallimard, 1975, 317 p.

307 CERTEAU (Michel de), JULIA (Dominique) et REVEL (Jacques). Une ethnographie de la langue : l'enquête de Grégoire sur les patois. *Annales*, 30e année, n° 1, janvier-février 1975, p. 3-41.

Réponse à l'enquête par Le Quinio, pour le Morbihan

308 CHAPEL (Loik). La langue bretonne hors la loi ? *Armor-Magazine*, n° 93, octobre 1977, p. 38.

309 Chekennou e brezhoneg. *Evid ar Brezhoneg*, n° 115, 16 here 1978, p. 8.

310 C.N.R.S. - A.T.P. 3381. Observation du changement social et culturel : région Ouest. Rapport scientifique du sous-ensemble Bretagne. Rennes, auteurs, 1978, [n. p.], (multigraphié).

P. DENIS : Douarnenez. F. ELEGOET : Plouguerneau. D. LAURENT : La région de Saint-Nicolas-du-Pélem. Y. LAMBERT : Limerzel. Etc.

311 FAVEREAU (F.). Ar brezhonekaad. *Mein-Harz*, n° 4, décembre 1977, p. 8-11.

312 AR FRI HIR. Ur briedelezh e brezhoneg. *Pobl Vreizh*, n° 102, gouere 1978, p. 2.

313 HEWITT (Stephen). The degree of acceptability of modern literary Breton to native breton speakers. Cambridge, auteur, 1977, 60 p., (multigraphié).

314 HEWIT (Stephen. Al lagenn o skediñ pe: Nouvelles de la brousse. *Ar Falz*, n° 19, avril 1977, p. 29-42.

315 K. (G.). Brezhoneg d'ar vugale e bro-Dreger. *Al Liamm*, n° 187, meurzh-ebrel 1978, p. 135-136.

316 Implij ofisiel ar brezhoneg. *Hor Yezh*, n° 117, gouere 1977, p. 49-56.

Reprint de « An trede amprest-brezel », publié à Paris en 1917, par « Moulerez ar Vro » (Imprimerie nationale).

317 KERVILIO (Eflamm G.). Un torfed disakr ouzhpenn, pe : « Hag ay ê prest ar c'hozh langach-se da n'om gâd ? ». *Ar Falz*, n° 23, janvier-mars 1978, p. 31-34.

A propos des articles de S. Hewitt.

318 PALAIS DES ARTS ET DE LA CULTURE. Brest en Europe : étude d'opinions. Comment les Brestois perçoivent leurs relations avec les différentes cultures européennes. Brest, auteur, 1978, 139 p.

Questions sur la connaissance du breton par les Brestois.

319 La Révolution dans le Finistère. 1789-1799. Recueil de documents pour l'enseignement. Annales du Centre de recherches et de documentation pédagogiques, n° 2, 1978. 85 documents.

Reproduction de quelques documents en breton.

320 Vakañsou brezhoneg evid ar vugale. Pennad-kaoz gant Annaig ar Gwillou. *Evid ar Brezhoneg*, n° 83, mezheven 1977, p. 4-7, ill.

Voir aussi les numéros : 60, 85, 87, 88, 116, 196.

XXIII. MEDIA

321 Afer René Richard bet kelaouenner brezhoneg e Radio-Brest. *Evid ar Brezhoneg*, n° 96, 16 a viz kerzu 1977, p. 1-8, ill. ; n° 97, 1 a viz genver 1978, p. 4-6, ill.

322 ANDOUARD (L.). Diwar-benn maro ur gelaouenn vrezhonek. *Barr-Heol*, n° 99-100, kerzu 1978, p. 14-16.

La disparition de *Barr-Heol*.

323 DURAND (Philippe). Comment j'ai pu penser à un cinéma breton. *Le Peuple breton*, n° 179, octobre 1978, p. 21, ill.

324 HUON (Ronan). 1023 koumananter. *Al Liamm*, n° 185, du-kerzu 1977, p. 427-428.

325 KLERG. Un drammsell war bemp bloavezhiad warn-ugent « Barr-Heol » (1953-1978). *Barr-Heol*, kerzu 1978, n° 99-100, p. 7-13.

326 KLERG. Radio-skinwel. *Barr-Heol*, n° 96, meurzh 1978, p. 45-46.

327 KLERG. Radio brezhonek. *Barr-Heol*, n° 94, gwengolo 1977, p. 49.

328 KOMBOT (Paolig). Une « radio-tele brezhoneg » pour quoi faire ? *Ar Falz*, n° 19, avril 1977, p. 22-24.

329 « Micher » lennerien « Al Liamm ». *Al Liamm*, n° 180, genver-c'hwevrer 1977, p. 75.

330 MORVANNOU (F.). Le numéro 100 de Pobl Vreizh. Propos receuillis par J. Guéguéniat. *Le Peuple breton*, n° 174, mai 1978, p. 26-27, ill.

331 59 enrolladur e Breizh a-bezh. *Evid ar Brezhoneg*, n° 100, 1 a viz meurzh 1978, p. 2-4, carte.

Les interviews publiées par *Evid ar Brezhoneg*.

332 RHUN (Per). Quelle radio-télévision pour les Bretons ? *Ar Falz*, n° 20, juillet 1977, p. 5-10.

333 TELEMANN (Jorj). Radio ha tele. *Breizh Dihun*, n° 239, novembre 1978, p. 22.

Voir aussi les numéros : 225, 354, 523.

XXIV. ACTION REVENDICATIVE

334 ABALEA (René). Culture, colonialisme et lutte de libération nationale. *Mein-Harz*, n° 2, novembre 1976, p. 25-27.

335 Amañ Emgleo Breiz. *La Bretagne à Paris*, janvier 1977-décembre 1978.

Communiqué hebdomadaire d'Emgleo Breiz, paraissant également dans d'autres périodiques.

336 Anvioù brezhonek e Breizh. *Al Liamm*, n° 186, genver-c'hwevrer 1978, 57-58, ill.

Pour la rédaction bilingue des panneaux de signalisation.

337 Les chèques en breton. *Breizh*, n° 240, décembre 1978, p. 27.

338 CONGRÈS CELTIQUE INTERNATIONAL. Pour le respect des droits culturels du peuple breton. *Armor-Magazine*, n° 96, janvier 1978, p. 36.

339 DAUMER (Y.) et CONAN (J.). Stourm evid ar brezoneg, ya, med penaoz ? *Brud Nevez*, n° 19, du 1978, p. 37-40.

340 Du côté des syndicats. *Ar Falz*, n° 20, juillet-septembre 1977, p. 30-34.

S.G.E.N.-C F.D.T. : Langues et cultures opprimées. S.N.E.S.-F.E N. : Langues et cultures régionales.

341 FAVEREAU (F.). Luttes culturelles, lutte politique. *Mein-Harz*, n° 4, décembre 1977, p. 12-21.

342 FRONT CULTUREL PROGRESSISTE BRETON. Nos revendications minimales. *Ar Falz*, n° 21-22, octobre-décembre 1977, p. 29-32.

343 GIRAUDON (Daniel). Strolladou an tu kleiz hag ar brezhoneg. *Pobl Vreizh*, n° 83, genver 1977, p. 7, ill.

344 GUÉGUÉNIAT (Jean), KEGINER (Kristian), KEINEG (Paol), LE PAGE (Laurent), MORVANNOU (Fanch) et PIRIOU (Yann-Ber). Lutte culturelle, lutte politique : débat. *Mein-Harz*, n° 5, mai 1978, p. 1-18, ill.

345 GWEGEN (Andrev). Sortir du ghetto. *Mein-Harz*, n° 5, mais 1978, p. 19-20.

346 KELC'H SEVENADUREL GWENED. Lettre ouverte à V. Giscard d'Estaing. *Armor-Magazine*, n° 94, novembre 1977, p. 38.

347 KERAVAL (A.). Ar stourm evid ar brezoneg. Haby : eur jestr pe zaou hebken... *Brud Nevez*, n° 1, genver 1977, p. 23-24.

348 [KERAVEL] (A.). Ar stourm evid Breiz hag he yez : peleh emaer erru ? *Brud Nevez*, n° 6, even 1977, p. 23-25.

349 KOLLO (Maoris ar C'h.). Stourm Yann-Vari Perrot en-dro d'ar Bleun-Brug. *Al Liamm*, n° 185, du-kerzu 1977, p. 456-463.

350 Kudenn ar chekennou e brezhoneg. *Al Liamm*, n° 180, genver-c'hwevrer 1977, p. 85 ; n° 182, mae-mezheven 1977, p. 243.

351 LINTANF (Laorañs). Brezhoneg er skol. *Le Peuple breton,* n° 179, octobre 1978, p. 22-23, ill.
En français, sur les revendications d'enseignement du breton.

352 MEVEL (P.-M.). Kontadennou an amzer-vremañ. Ar garantez treh d'ar vuoh. *Brud Nevez,* n° 19, du 1978, p. 9-15.
Nouvelle sur le thème du symbole.

353 Pannellou-lec'h diwyezheg. Panneaux bilingues. *Evid ar Brezhoneg,* n° 106, 1 a viz mezheven 1976, p. 7, ill.

354 RADIO-TELE BREZHONEG. La bataille des 10 %. *Armor-Magazine,* n° 86, mars 1977, p. 41, ill.

355 S.G.E.N.-C.F.D.T. Langues et cultures opprimées. *Ar Falz,* n° 10, janvier-mars 1978, p. 26-29.

356 Texte présenté par la section de Lambézellec au congrès de Loctudy II [de l'U.D.B.]. *Mein-Harz,* n° 4, décembre 1977, p. 3.
Sur la défense de la langue bretonne.

Voir aussi les numéros : 84, 239, 240, 266, 376, et le chapitre suivant.

XXV. CHARTE CULTURELLE

357 AR FALZ. La charte culturelle : la mise en route. *Ar Falz,* n° 24, avril 1978, p. 5-8.

358 AR FALZ. La charte retour de Paris : démasquons la mascarade. *Ar Falz,* n° 23, janvier-mars 1978, p. 3-27.

359 A propos de la charte culturelle bretonne : un vœu des associations culturelles bretonnes. *Breizh,* n° 229, décembre 1977, p. 5.

360 Autres documents relatifs à la charte culturelle. *Breizh,* n° 228, novembre 1977, p. 22-23.

361 L'avant-projet de charte culturelle de Bretagne. *Breizh,* n° 226, août-septembre 1977, p. 19-22.

362 Charte culturelle. *Bretagne aujourd'hui,* n° 27, 3e trimestre 1977, p. 2-12.
Comment y croire ? Une politique culturelle pour la Bretagne. Et maintenant ?

363 La « Charte » votée par le Conseil régional. *Breizh,* n° 228, novembre 1977, p. 24-26.

364 Charte culturelle : les Hauts-Bretons encore moins satisfaits. *Le Peuple breton,* n° 172, mars 1978, p. 21.

365 EMGLEO BREIZ. Ar pez a gaver... hag ar pez ne gaver ket e skriddiazez Pariz. *Brud Nevez,* n° 11, genver 1978, p. 18-21.

366 Un entretien du chef de l'Etat avec les représentants du mouvement culturel breton : une grande première. *Breizh,* n° 221, mars 1977, p. 4.

367 GICQUEL (Yvonig). La Charte culturelle : une victoire bretonne encore inachevée. *Breizh,* n° 221, mars 1977, p. 3.

368 GICQUEL (Yvonig). Quelle charte culturelle bretonne ? *Breizh,* n° 222, avril 1977, p. 3-4 et 24.

369 GICQUEL (Yvonig). La charte culturelle : quel contenu ? *Breizh*, n° 223, mai 1977, p. 3-4.

370 GICQUEL (Yvonig). Sur un propos du préfet de la région - programme « autour » de la charte culturelle bretonne. *Breizh*, n° 224, juin 1977, p. 3.

371 GICQUEL (Yvonig). La balle est dans le camp de l'Etat. *Breizh*, n° 227, octobre 1977, p. 3.

372 GICQUEL (Yvonig). Encore la charte culturelle bretonne. *Breizh*, n° 228, novembre 1977, p. 3 .

373 GICQUEL (Y.). La charte culturelle bretonne finale : oui mais. *Breizh*, n° 230, janvier 1978, p. 3-4.

374 GICQUEL (Yvonig). Le conseil culturel breton : réponse ou défi ? *Breizh*, n° 235, juin 1978, p. 3.

375 GISCARD D'ESTAING (V.). Une charte culturelle pour la Bretagne. *La Bretagne à Paris*, n° 1 573, 11 février 1977, p. 8.

376 KERAVEL (A.). Ar stourm evid ar brezhoneg : Diwar-benn promesa Blouarzel. *Brud Nevez*, n° 3, meurz 1977, p. 2-4.

377 KERAVEL (A.). Danvez ar skrid-diazez sevenadurel evid Breizh. *Brud Nevez*, n° 8, gwengolo 1977, p. 32-35.

378 KERAVEL (A.). « Chart » ar gouarnamant : eur pej lakaet dirag ar Vretoned. *Brud Nevez*, n° 11, genver 1978, p. 22-25.

379 KERAVEL (A.). Ar chart spazet. *Armor-Magazine*, n° 98, mars 1978, p. 39.

380 KERAVEL (A.). Ar skrid-diazez sevenadurel evid Breiz. *Brud Nevez*, n° 15, mae 1978, p. 25-28.

381 LAURENT (Pierre). Une charte en peau de chagrin. *Armor-Magazine*, n° 107, décembre 1978, p. 41.

382 LETERTRE (Raymond). Recherche, action culturelle : deux nouvelles politiques régionales. *Armor-Magazine*, n° 96, janvier 1978, p. 11-13.

383 LETERTRE (Raymond). La charte culturelle bretonne : vers la fin d'un divorce. *Armor-Magazine*, n° 90-91, juillet-août 1977, p. 9-11.

384 Quelques commentaires à propos de la charte culturelle bretonne. *Breizh*, n° 232, mars 1978, p. 12-13.

385 Le texte de la charte culturelle proposé à la signature des co-contractants. *Breizh*, n° 230, janvier 1978, p. 12-16.

XXVI. LITTÉRATURE, CRITIQUE

386 A.T. Karantez ha karantez. *Breizh Dihun*, n° 232, mars 1978, p. 21.
(Compte rendu du recueil de Naig Rozmor).

387 ARZ MAEL. Un témoignage culturel : Loeiz Herrieu. *Breizh*, n°s 221-239, mars 1977 - novembre 1978.
Article mensuel, illustré.

388 B. (F.). Petra 'dalvez istoriou Asteriks ha Lucky Lucke e brezoneg ? *Brud Nevez*, n° 7, gouere-eost 1977, p. 24-25.

389 BELLAING (Vefa DE). Eun nebeud eñvorennou. *Imbourc'h*, n° 86, c'hwe vrer 1977, p. 107-110.
Langleiz.

390 BERR (Y. ar). Lan Inizan : e vuhez hag e skridou. *Brud Nevez*, n° 5, mae 1977, p. 21-24.

391 BIHAN (Anna ar). Brezhoneg ar brezel. *Hor Yezh*, n° 123, kerzu 1978, 98 p.
Textes bretons extraits du périodique *L'Heure bretonne*, 1940-1944.

392 BOUESSEL DU BOURG (Yann). Langleiz, peintre, écrivain, illustrateur. Rennes, Kanevedenn, 1977, 105 p., ill.

393 BOUESSEL DU BOURG (Yann). Ernest Le Barzic. *Breizh*, n° 230, janvier 1978, p. 30, ill.

394 BROUDIC (F.). Danvez konta ha danvez lenn evid ar vugale. *Brud Nevez*, n° 2, c'hwevrer 1977, p. 6-9.

395 Ar brezhoneg e kañv : Roparz Hemon (1900-1978). *Barr-Heol*, n° 97-98, mezheven-gwengolo 1968, p. 78-81, ill.

396 Le chanoine Biel Eliès. *Bleun-Brug*, n° 216, 3e trimestre 1978, p. 2-6, ill.

397 CHOQUET (F.). La mort de Roparz Hemon endeuille la langue bretonne. *La Bretagne à Paris*, n° 1646, 7 juillet 1978, p. 2.

398 CNCC. Roparz Hemon, l'homme et l'œuvre. *Armor-Magazine*, n° 104, septembre 1978, p. 46, ill.

399 Une critique des œuvres bretonnes est-elle possible ? Après un article controversé. *Le Peuple breton*, n° 172, mars 1978, p. 20.

400 DENEZ (Per). La Bretagne en deuil après la mort de Roparz Hemon. *Breizh*, n° 237, août 1978, p. 34-37, ill.

401 DENEZ (Per). The breton translations of Synge's plays. *Cahier du Centre d'études irlandaises*, n° 2, 1977, p. 87-88.

402 Distro Roparz Hemon. *Evid ar Brezhoneg*, n° 108, 1 a viz gouere 1978, p. 1-7, ill.

403 DREZEN (Youenn). Notre-Dame Bigoudenn. Préface de P.-J. Helias, Paris, Denoel, 1977, 227 p.

404 DUVAL (Anjela). E koun Roparz Hemon. *Al Liamm*, n° 191, du-kerzu 1978, p. 438-440.

405 EVID AR BREZHONEG. Piw 'oa Ernest ar Barzhig ? *Evid ar Brezhoneg*, n° 95, kerzu 1977, p. 1, ill.

406 EGILE [OLIER] (Y.). A-dreuz lenn. *Imbourc'h*, n° 92, eost 1977, p. 383-412.
Lan INISAN : *Emgann Kergidu*. D. TRELLU : *Barzonegou. Le brasier des ancêtres...*

407 Embannaduriou. *Al Liamm*, n° 180, genver-c'hwevrer 1977, p. 86-88 ; n° 182, mae-mezheven 1977, p. 240-241.
Comptes rendus divers.

408 GLANNDOUR (Maodez), KAERLEON (Ronan), GALBRUN (Ivona) et TASSEL (Remont). Testeniou. *Al Liamm*, n° 190, gwengolo-here 1978, p. 359-372.
Témoignages sur Roparz Hemon.

409 GLANNDOUR (Maodez). En ur dreiñ follennou va eñvor. *Al Liamm*, n° 191, du-kerzu 1978, p. 429-437.

Les relations de l'auteur avec Roparz Hemon.

410 GLANNDOUR (M.). Priz lennegel Langleiz. *Al Liamm*, n° 180, genver-c'hwevrer 1977, p. 82-83.

411 GOURMELON (Y.). Un nebeut notennou diwar-benn Gwalarn. *Ar Falz*, n° 26, octobre 1978, p. 10-16.

412 GWERNIG (Y.). Nous sommes encore au cœur de la nuit, mais l'aube vient. Propos recueillis par Y. Pelletier. *Armor-Magazine*, n° 94, novembre 1977, p. 44, ill.

413 GWILHOM (Joakim). Levr al labourer. Adembannet ha skouerikaet gant Goulven Pennaod. *Preder*, n°s 223-227, genver-mae 1978, 151 p.

414 H. (H.). Mab an Dig. *Breizh Dihun*, n° 238, octobre 1978, p. 21-22.

415 HERRY (Hervé). Langleiz. *Breizh Dihun*, n° 231, février 1978, p. 20.

416 HEUSSAFF (Alan). Roparz Hemon e Dulenn. *Al Liamm*, n° 190, gwengolo-here 1978, p. 337-344.

417 HUON (Ronan). Kenavo da Roparz Hemon. *Al Liamm*, n° 189, gouere-eost 1978, p. 227-228.

418 HUON (Ronan). Roparz Hemon, bloavezhiadou hag oberennou pennañ. *Al Liamm*, n° 190, gwengolo-here 1978, p. 316-319

419 HUITOREL (J.-M.). Poullaouen, histoire et tradition. Poullaouen, M.J.C., 1976, [n. p.].

Prosper Proux et les bardes de Poullaouen. La pastorale.

420 INISAN (Lan). La bataille de Kerguidu. Traduit par Yves Le Berre. Préface de F. Falc'hun. Paris, Laffont, 1977, 348 p.

(Comptes rendus par Charles LE QUINTREC, dans *La Bretagne à Paris*, n° 1 596, 22 juillet 1977, p. 2 ; Yves CRESSARD, n° 1 586, 13 mai 1977, p. 2 ; F. MORVANNOU, dans *Le Peuple breton*, n° 164, juillet 1977, p. 21-22 ; KLERG, dans *Barr-Heol*, n° 94, gwengolo 1977, p. 24-25).

421 INISAN (Lan). Emgann Kergidu. Brest, Al Liamm, 1977, 2 vol., 237 + 242 p.

(Compte rendu par F. TRIMER, dans *La Bretagne à Paris*, n° 1 597, 29 juillet 1977, p. 2).

422 JOUET (Ph.). Roparz Hemon ou le refus. *La Bretagne à Paris*, n° 1 657, 22 septembre 1978, p. 3.

423 KEDEZ (Koulizh). Levriou. *Emsav*, n° 125, 1978, p. 29-48.

Youenn Drezen : *Itron Varia Garmez*.

424 KEDEZ (Koulizh). Roparz Hemon diverzhet eus Kerney. *La Bretagne à Paris*, n° 1 658, 29 septembre 1978, p. 2.

425 KEINEG (Paol). Youenn Gwernig. *Bretagnes*, n° 6, newez-amzer 1977, p. 37-38.

426 Kelaouennou. *Al Liamm*, n° 183, gouere-eost 1977, p. 333-334 ; n° 185. du-kerzu 1977, p. 486-487.

427 Kelaouennou brezoneg. Leoriou brezoneg. *Bleun-Brug*, n° 211, 2e trimestre 1977, p. 30-34.

428 KERMOAL (Pierrette). Gwalarn hag ar vojennouriezh hengeltiek : Youenn Drezen ha Roparz Hemon. *Al Liamm*, n° 190, gwengolo-here 1978, p. 378-387.

429 KERVORC'H. Langleiz, livour ha skrivagner : kounient. *Imbourc'h*, n° 86, c'hwevrer 1977, p. 73-105.

430 KLERG. Plede evit levr Buhez ar Sent. *Barr-Heol*, n° 99-100, kerzu 1978, p. 36-44, ill.

431 KLERG. Ur skrivagner eus bro-Wened : ar chaloni Matelin Prielleg (1869-1945). *Barr-Heol*, n° 96, meurzh 1978, p. 26-35, ill.

432 KLERG. Ar skrivagnerien vrezhonek. *Barr-Heol*, n° 95, kerzu 1977, p. 1-2.

433 KIDNA (Sten). Qui fut Roparzh Hemon ? *Le Peuple breton*, n° 178, septembre 1978, p. 23, ill.

434 KONGAR (Kenan). Ul leur barzhonegou. *Al Liamm*, n° 183, gouere-eost 1977, p. 324-325.

Naig Rozmor : *Karantez ha karantez.*

434 *bis* KONGAR (Kenan). Roparz Hemon, hor mestr. *Al Liamm*, n° 190, gwengolo-here 1978, p. 345-358.

435 KONGAR (Kenan). Yezh ha lennegezh : Trifina hag ar Roue Arzhur. *Al Liamm*, n° 189, gouere-eost 1978, p. 250-270.

436 KONGAR (Kenan). War hent Kergidu. *Al Liamm*, n° 183, gouere-eost 1977, p. 313-322, carte.

Biographie et bibliographie de Lan Inizan. Carte des lieux cités dans *Emgann Kergidu.*

437 LANNDIERN (Herve). E ser troidigezh c'hallek « Emgann Kergidu », pe eus Lan Inisan da Yves Le Berre. *Imbourc'h*, n° 96, kerzu 1977, p. 611-622.

438 LANNDIERN (Herve). Va c'henlabour gant Ernest ar Barzhig. Brezhoneg gant Youenn Olier. *Al Liamm*, n° 186, genver-c'hwevrer 1978, p. 3-11, ill.

439 LANNDIERN (Herve). Ernest ar Barzhig. *Barr-Heol*, n° 96, meurzh 1978, p. 2-4.

440 LATIMIER (Herve). Roparz Hemon (1900-1978). *Pobl Vreizh*, n° 103, eost 1978, p. 9.

441 LE BERRE (Yves). « Emgann Kergidu » de Lan Inisan : un homme, une œuvre, un terroir. Brest, auteur, 1978, 2 vol., 522 p. (Thèse de 3e cycle, dactylographiée).

442 LE BOTERF (Hervé). Un humoriste méconnu. *La Bretagne à Paris*, n° 1 657, 22 septembre 1978, p. 3.

R. Hemon.

443 LE MERCIER D'ERM (Camille). Les bardes et poètes nationaux de la Bretagne armoricaine. Anthologie contemporaine des XIXe-XXe siècles. Guipavas, Kelenn, 1977, 803 p.

Reprint de l'édition de 1919.

444 Leoriou bugale. *Bleun-Brug*, n° 214, mars-mai 1978, p. 26-31.

445 Levriou. *Barr-Heol*, n° 92, meurzh 1978, p. 34-35 et 37-44.

Compte rendu de diverses publications bretonnes.

446 Lizhiri. *Al Liamm*, n° 180, genver-c'hwevrer 1977, p. 76-82.

Correspondance sur l'intérêt de traduire *Lucky Lucke en breton.*

447 M. (P.M.). An ti satanazet : eur romant pobleg. *Brud Nevez*, n° 2, c'hwevrer 1977, p. 11-12.

448 MALMANCHE (Tanguy). Deux lettres à E. Mocaër. *Les Cahiers de l'Iroise*, 25e année, n° 3, juillet-septembre 1978, p. 137-139.

449 Maro eo Roparz Hemon. *Imbourc'h*, n° 102-103, gouere 1978, p. 309-310.

450 MEVEL (P.-M.). Mab an Dig a zo maro... *Brud Nevez*, n° 12, c'hwevrer 1978, p. 20-23.

451 MEVEL (P.-M.). Eur gwir melezour euz temz-spered Y. Drezen : « Itron Varia Garmez. » *Brud Nevez*, n° 10, kerzu 1977, p. 23-26.

452 MEVEL (P.-M.). Ernest ar Barzig. *Brud Nevez*, n° 9, du 1977, p. 2-3 et 24.

453 MOAL (François). L'œuvre de Roparz Hemon : un monument prodigieux. *Armor-Magazine*, n° 106, novembre 1978, p. 42.

454 MORVANNOU (F.). Kammdro an ankoù. *Skol Vreizh*, n° 51-52, avril 1977, 55 p. ill.

Etude du carnet de guerre de L. Herrieu.

455 MORVANNOU (Fanch). « Etrezom e brehoneg. » *Pobl Vreizh*, n° 87, ebrel 1977, p. 6.

Critique des chroniques de Mabedad, dans *La Liberté du Morbihan.*

456 MURDOCH (B.-O.). The breton « Creation ar bet » and the mediaeval drama of Adam and Eve. *Zeitschrift für celtische Philologie*, Band 36, 1977, p. 157-179.

457 NEMO (Aimée). Va breur, p'edomp yaouank, ha kosoc'h. *Al Liamm*, n° 190, gwengolo-here 1978, p. 320-336.

Souvenirs d'enfance et de jeunesse de la sœur de R. Hemon.

458 [OLIER] (Y.). A-dreuz ar wask vreizhat. *Imbourc'h*, n° 107, du 1978, p. 572-582.

Barr-Heol, Ar Falz, Skol Vreizh, Evid ar Brezhoneg, Wanig ha Wenig, Pobl Vreizh.

459 [OLIER] (Y.). Burutellerezh. *Imbourc'h*, n° 100, ebrel 1978, p. 201-216.

Paol FEVAL : *Ar bleiz gwenn.* Naig ROZMOR : *Karantez ha karantez.* P.-M. MEVEL : *Kan ha stourm.* Goulven JACQ : *Pinvidigezh ar paour.* Meven MORDIERN : *Eñvorennou tiegezh. Lapous-den Penn ar Bed.* Ar Falz, Tri barzh : Alan Botrel, Yann-Baol an Noalleg, Koulizh Kedez.

460 [OLIER] (Y.). Peseurt lec'h en deus Langleiz en Emsav ? *Imbourc'h*, n° 86, c'hwevrer 1977, p. 57-71.

461 PADRAIG. Paysanne et poète : Angela Duval. *Pax*, chronique de Landévennec, n° 15, juillet 1978, p. 125-131, ill.

462 Piw 'oa Youenn Drezen ? *Evid ar Brezhoneg*, n° 98, 1 a viz c'hwevrer 1978, p. 3, ill.

463 PIRIOU (Yann-Ber). En breton dans le texte. *Le Peuple breton*, nos 159-177, février 1977 - août 1978.

Chronique mensuelle rendant compte de l'actualité littéraire de langue bretonne.

464 PIRIOU (Yann-Ber). Roparz Hemon. *Le Peuple breton,* n° 177, août 1978, p. 24-25, ill.

465 PIRIOU (Yann-Ber). Défense de cracher par terre et de parler breton. Poèmes de combat, 1950-1970. Anthologie bilingue. Le Havre, P.-J. Oswald, 1977, 259 p.

Réédition d'après le volume publié en 1971.

466 PRADIG. En eñvor da Ernest ar Barzhig. *Al Liamm,* n° 191, du-kerzu 1978, p. 445-464, ill.

467 SALAÜN (J.). En ano ar garantez : Naig Rozmor. *Brud Nevez,* n° 3, meurz 1977, p. 19-21, ill.

468 SÉGALEN (A.-P.). Vers un atlas littéraire de la Bretagne : de Saint-Pol-de-Léon à Brignogan. *Les Cahiers de l'Iroise,* 25e année, n° 2, avril-juin 1978, p. 55-58, carte.

469 SEITÉ (Visant), Mab an Dig. *Bleun-Brug,* n° 215, 2e trimestre 1978, p. 17-21.

470 Skridou brezoneg. *Bleun-Brug,* n° 216, 3e trimestre 1978, p. 29-36.

471 Tanguy Malmanche aux mains des charognards. *Bretagnes,* n° 5, hiver 1976-1977, p. 28-31.

472 TRIMER (Fanch). Gerbe pour le tombeau d'un grand Breton. *La Bretagne à Paris,* n° 1657, 22 septembre 1978, p. 3.

R. Hemon.

473 X. Leoriou bugale. *Al Liamm,* n° 181, meurzh-ebrel 1977, p. 157-158.

Compte rendu de quatre livres publiés en traduction bretonne, dans la collection des albums du Père Castor.

Voir aussi les numéros 44, 48, 59, 62, 66, 73, 87, 116, 137, 139, 140, 142, 143, 145, 146, 243, 483.

XXVII. LITTÉRATURE POPULAIRE, ETHNOGRAPHIE

474 BODÉNÈS (L.-M.). Plougastel-Daoulas, ses villages, ses traditions. Brest, éd. de la Cité, 1977, 320 p., ill.

475 BOUET (Alexandre) et PERRIN (Olivier). Breiz-Izel, ou la vie des Bretons de l'Armorique. Mayenne, Quimper, Floc'h, Société archéologique du Finistère, 1977, XL-278 p., ill.

476 Le brasier des ancêtres. Poèmes populaires de la Bretagne. Textes bretons établis par Loeiz ar Floc'h, traduits par Jean-Pierre Foucher. Paris, U.G.E., 1977, 2 vol., 430 + 372 p. (Collection *10/18*).

Edition bilingue.

(Compte rendu dans *Barr-Heol,* n° 94, gwengolo 1977, p. 29).

477 Bro-Fañch : Djezaoù ha Kroec'haoù. *Dastum,* n° 5, 1978, p. 41-114, ill.

Chants et contes recueillis en pays fañch, avec commentaires.

478 BROUDIC (F.). Loeiz Roparz : re e vez kaozeet euz festou-noz. *Brud Nevez,* n° 9, du 1977, p. 11-15, ill.

479 BROUDIC (F.). Louzaouennou da barea euz ar hleñvejou. *Brud Nevez,* n° 20, kerzu 1978, p. 23-26.

480 Contes du Cap-Sizun, traduits du breton par R. Gargadennec. Paris, Maisonneuve, 1978, 257 p.

481 Contes populaires et légendes de Bretagne. Paris, Les Presses de la Renaissance, 1977, 440 p.

482 COURSON (Aurélien DE), COURCY (Pol DE) [et alia]. La Bretagne contemporaine. Sites pittoresques, monuments, costumes, scènes de mœurs, histoire, traditions et usages des cinq départements de cette province. Dessins d'après nature par Félix Benoist, lithographies de J. Arnout, J. Lalaisse [et alia]. Bruxelles, Culture et Civilisation, 1977, 2 vol., ill.

483 COURSON (Aurélien DE), COURCY (Pol DE) [et alia]. La Bretagne contemporaine. Sites pittoresques, monuments, costumes, scènes de mœurs, histoire, légendes, traditions et usages des cinq départements de cette province. Dessins d'après nature par Félix Benoist, lithographies de J. Arnout, J. Lalaisse [et alia]. Grenoble, les Quatre Seigneurs, 1977, 5 vol., LXX-96 p., ill. h.t.

Deux *reprints* de l'édition originale de 1865. Comporte l'épilogue sur la poésie bretonne, par H. de La Villemarqué.

484 GAUDART (H.) Rimadellou euz Bro-Skaer ha Bro-Vanleg. *Brud Nevez*, n° 18, here 1978, p. 3-5.

485 [GLANNDOUR] (M.). Chants profonds de la Bretagne. *Studi hag ober*, n° 24-25, 1978, p. 67.

Compte rendu du disque de J.-F. Quemener.

486 GUILCHER (J.-M.). La tradition populaire de danse en Basse-Bretagne. Paris, Mouton, 1977, 619 p., ill.

487 GOW (Yeun ar). E skeud tour bras Sant Jermen. Brest, *Al Liamm*, 1978, 255 p.

488 HAMONIC (Gilbert). Les relations d'échange d'une communauté paysanne de Basse-Bretagne : essai d'ethnohistoire sur les « breuriez » de Plougastel-Daoulas. Paris, auteur, 1977, 306 p. (Thèse de 3e cycle, ethnologie) [multigraphié].

489 HELIAS (Pierre-Jakez). Les autres et les miens. Paris, Plon, 1977, 510 p.

490 JACQ (Goulven). Pinvidigezh ar paour. Brest, *Al Liamm*.

491 Kantikou war follennou-nij. *Hor Yezh*, n° 121, gouere 1978, 63 p., ill.

492 KERRAIN (Mark). E Sant-Nigouden : Teo Michel. *Hor Yezh*, n° 117, gouere 1977, p. 3-48.

493 KLERG. Dall Rokamadour. *Barr-Heol*, n° 97-98, mezheven 1978, p. 17-22.

494 KLERG. Giziou koz. *Barr-Heol*, n° 93, mezheven 1977, p. 46-48.

La fontaine de Saint-Iened. Lanvezeac. Fontaines et sources.

495 KLERG. Lazhañ ar festou-noz ? *Barr-Heol*, n° 95, kerzu 1977, p. 51-52.

496 LAURENT (Donatien). Aymar de Blois (1760-1852) et les premières collectes de chants populaires bretons. *Les Cahiers de l'Iroise*, 24e année, n° 1, janvier-février 1977, p. 1-8, ill.

497 LAURENT (Donatien). Eur zon a dalvoudegez vraz : hini ar martolod yaouank divroet. *Brud Nevez*, n° 4, ebrel 1977, p. 4-10.

498 LAURENT (Donatien). Gwerz Skolan. *Brud Nevez*, n° 13, meurz 1978, p. 3-11.

499 LAURENT (Donatien). Autour du Barzaz-Breiz. Ar Falc'hon : Le Faucon. Texte inventé ou chant recueilli ? *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CV, 1977, p. 333-349, ill.

500 LAURENT (Donatien). Le chant d'adieu d'un matelot breton d'après le carnet de terrain de La Villemarqué. *Le Petit Perroquet*, n° 20, 1976-1977, p. 19-21.

501 LAURENT (Donatien). Poésie orale bretonne. Les collecteurs de chants populaires au XIX^e siècle. Brest, Bibliothèque municipale, 1977, 12 p.

Présentation d'exposition.

502 LAURENT (Donatien). Récits et contes populaires. Bretagne. I. Le pays de Pontivy. Paris, Gallimard, 1978, 189 p.

503 LAURENT (Donatien). Breton orally transmitted folk poetry, dans *The european mediaeval ballad. Proceedings of the second international symposium*. Odense Press, 1978, p. 16-25.

504 LOZACHMEUR (J.-C.). Le motif du passage périlleux dans les romans arthuriens et dans la littérature orale bretonne. *Etudes celtiques*, vol. XV, fasc. 1, p. 291-302.

505 MABEDAD. Laredeu. *La Liberté du Morbihan*, janvier 1977-décembre 1978.

Dans la chronique « Etrehom... e brehoneg » du samedi.

506 MAROT (Jeanine). Histoire de la chanson populaire bretonne et de la musique d'inspiration armoricaine. Avant-propos et introduction de Robert Marot. Quimper, auteur, 1973, 364 p. (manuscrit).

(Compte rendu dans *Bleun-Brug*, n° 213, 4^e trimestre 1977, p. 23-24).

507 Pennad-kaoz gand ar breudeur Morvan. *Evid ar Brezhoneg*, n° 94, 16 a viz du 1977, p. 2-7, ill. ; n° 95, 1 a viz kerzu 1977, p. 5-7, ill.

508 PRIEL (Jarl). Va zammig buhez. Brest, *Al Liamm*, 1975, 193 p.

509 Skol vrezhoneg Uhelgoad. *Hor Yezh*, stagadenn d'an n° 112, genver 1977, 78 p.

Textes recueillis au cours de veillées.

Voir aussi les numéros 41, 87, 98, 147, 198, 310.

XXIX. THÉATRE

510 A. (R.). Le théâtre bretonnant se porte bien. *Le Peuple breton*, n° 175, juin 1978, p. 20, ill.

511 CAOUISSIN (Herry). Le théâtre de l'abbé Perrot n'est pas périmé. *Bleun-Brug*, n° 211, 2^e trimestre 1977, p. 9-14, ill.

512 CAOUISSIN (Herry). Il y a quarante ans, création du « Faust » de Marlowe adapté par R. Hemon. *La Bretagne à Paris*, n° 1659, 6 octobre 1978, p. 2.

513 C'hoariva e brezhoneg. *Evid ar Brezhoneg*, n° 82, 15 a viz mae 1977, p. 6, ill.

514 DERRIEN (Rémy). N'hellfem ket c'hoari pez e galleg. *Brud Nevez*, n° 5, mae 1977, p. 3-6, ill.

515 DERRIEN (Rémi). Respont d'eun nebeud tamallou bet greet da C'hoariva Brezoneg Penn-ar-Bed. *Brud Nevez,* n° 12, c'hwevrer 1978, p. 17-19.

516 F. (F.). Gouel ar Brezhoneg e Kreis-Breizh. Brud Nevez ar c'hoariva brezhoneg. *Pobl Vreizh,* n° 91, eost 1977, p. 8.

517 FAVEREAU (F.). En breton ou en français : deux expériences théâtrales nouvelles. *Le Peuple breton,* n° 164, juillet 1977, p. 18-19, ill.

Le Théâtre de poche de Hédé. Strollad ar vro bagan.

518 KAOUISSIN (Herri). Roparz Hemon hag arz ar c'hoariva : « Fostus an doktor daonet. » *Al Liamm,* n° 191, du-kerzu 1978, p. 441-445.

519 KERVELLA (Goulc'hen). Penaos e c'helljen-me kanañ laouen ? *Le Peuple breton,* n° 165, août 1977, p. 24-25, ill.

520 KERVELLA (Goulven). Le renouveau du théâtre en breton. *Le Peuple breton,* n° 176, juillet 1978, p. 22-23, ill.

521 MORVANNOU (F.). Buhez Dom Mikael an Nobletz. Danjeruz ? Tamm ebed ! *Pobl Vreizh,* n° 102, gouere 1978, p. 8-9, ill.

522 Pennad-kaos gant Strollad C'hoariva Karaez. *Pobl Vreizh,* n° 90, gouere 1977, p. 4, ill.

523 ROTTE (J.-R.). Roparz Hemon et le théâtre breton. *La Bretagne à Paris,* n° 1657, 22 septembre 1978, p. 3.

Répertoire. Le théâtre breton à la radio pendant la guerre.

Voir aussi les numéros 48, 62, 401, 448, 471.

XXX. CHANSON, MUSIQUE

524 BELZ (Jorj). Libres propos... au sujet de « Kan ar Bobl ». *Ar Falz,* n° 24, avril 1978, p. 15-27.

525 BELZ (Jorj). La chanson bretonne : renaissance ou mode éphémère ? Interview recueillie par Yann-Lukas Le Bitoux. *La Bretagne à Paris,* n° 1606, 30 septembre 1977, p. 3.

526 BOLLORÉ (Anne-Gwenn). Le renouveau culturel breton à travers la chanson contemporaine. Paris, auteur, 1977, 130 p. (Mémoire présenté à l'Institut d'études politiques de Paris.)

(Compte rendu par A.-G. HAMON, dans *La Bretagne à Paris,* n° 1613, 18 novembre 1977, p. 3.)

527 CORBES (H.). Notes sur les folklores musicaux du pays de Galles et de l'Ecosse. *Mémoires de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord,* t. CV, 1977, p. 130-144.

528 CORBES (H.). Quarante ans d'études sur la musique celtique. *Mémoires de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord,* t. CV, 1977, p. 145-148.

Table des articles de l'auteur.

529 Glenmor : ur barzh e 1977. *Evid ar Brezhoneg,* n° 75, 31 a viz genver 1977, p. 1-5 ; n° 77, 1 a viz meurzh 1977, p. 3-8, ill.

530 GOUILH (Andrea ar). Ur veaj e bro-Japan. *Evid ar Brezhoneg,* n° 107, 16 a viz mezheven 1978, p. 2-6, ill.

531 HAMON (André-Georges). Du changement dans la fidélité : Kadig. *Armor-Magazine,* n° 94, novembre 1977, p. 43, ill.

532 HAMON (André-Georges). Pour Glenmor la chanson a joué un rôle d'impact sur le public. *Armor-Magazine,* n° 96, janvier 1978, p. 43, ill.

533 MALRIEU (Patrick). « Gus » le sonneur. *Armor-Magazine,* n° 96, janvier 1978, p. 44, ill.

Auguste Salaun.

534 MONJARRET (Polig). Sonneur, un métier... *Ar Soner,* n° 242, juin-juillet 1978, p. 3-13 ; n° 243, août-septembre 1978, p. 9-15.

535 POILVET (Yann et Anne-Marie). Glenmor : le Breton de l'année 1978. *Armor-Magazine,* n° 107, décembre 1978, p. 5-7, ill.

536 Kanennoù a vro-Wened. Pennad-kaoz ged Bernez Kadig hag Annaig ar Puilh. *Evid ar Brezhoneg,* n° 89, gwengolo 1977, p. 2-6, ill.

537 STIVELL (Alan). Itinéraires. Propos recueillis par J. Le Fevre. *Le Peuple breton,* n° 171, février 1978, p. 26-27, ill.

538 Waraok, kit... n° 2 : 36 partitions pour Bagad, en marche et en concert. Lorient, B.A.S., 1978, 32 p.

Voir aussi les numéros 7, 506.

XXXI. SOCIOLOGIE, ANTHROPOLOGIE

539 ELEGOET (Fanch). Un den, ur vro, *Hor Yezh,* n° 101-102, 1975, 183 p.

540 ELEGOET (Fanch). Du rejet de soi à la réaffirmation. *Bretagne aujourd'hui,* n° 25, décembre 1976 - janvier 1977, p. 14-20.

541 ELEGOET (Fanch). Mémoires d'un village breton : séquences biographiques enregistrées. Plouguerneau, auteur, 1977, 477 p.

542 ELEGOET (Fanch). « Nous ne savions que le breton et il fallait parler français. » Mémoires d'un paysan du Léon. La Baule, Breiz, 1978, 227 p., ill. h.t.

Traduction du texte cité au n° 539.

543 ELEGOET (Fanch). Le breton, langue stigmate. *Ar Falz,* n° 18, janvier-mars 1977, p. 20-25.

Deux témoignages en breton et une analyse en français.

544 MARI. Amzer eurus meche paset, me bourap... Komzou dastumet gant Liliane ar Bras. *Hor Yezh,* n° 110, eost 1976, 67 p.

545 QUÉRÉ (Louis). Jeux interdits à la frontière. Essai sur les mouvements régionaux. Paris, Anthropos, 1978, 382 p.

Voir aussi les numéros 6, 310.

XXXII. HISTOIRE

546 CORBES (H.). Au berceau du panceltisme : Abergavenny. *Mémoires de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord,* t. CVI, 1978, p. 3-16.

Courte esquisse des relations interceltiques avant 1900.

547 DUVAL (Michel). L'Association bretonne et l'Union régionaliste bretonne. *Association bretonne,* t. 84, 1976, p. 54-62.

548 Istor an Emsav : « Unvaniezh Arvor » war-lerc'h ar brezel kentañ. *Imbourc'h*, n° 95, du 1977, p. 537-544.

549 MINOIS (Georges). Les visites épiscopales dans le diocèse de Tréguier de 1700 à 1750. Quelques aspects de la vie religieuse. *Mémoires de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord*, t. CVI, 1978, p. 17-33.

550 TANGUY (Bernard). Le renouveau des études bretonnes au XIX[e] siècle. Préface de F. Falc'hun. Paris, U.G.E., 1977, 439 p. (*10/18. Aux origines du nationalisme breton*, 1).

Le nationalisme breton, sa genèse au XIX[e] siècle, et ses éléments constitutifs : l'œuvre d'Hersart de La Villemarqué, les bases historiques (La Borderie, etc.). Les notes de ce volume se trouvent à la fin du volume *Essai sur l'histoire de la langue bretonne*, par Th. Hersart de La Villemarqué (*Aux origines du nationalisme breton*, 2).
(Compte rendu par Herve LANNDIERN, dans *Imbourc'h*, n° 102-103, gouere 1978, p. 345-351).

Voir aussi les numéros 1, 116, 131, 133, 134, 241, 251, 252, 306, 307 et les livres d'histoire mentionnés au chapitre I.

INDEX DES AUTEURS

A. (R.), 510.
ABALEA (René), 334.
ABIVEN (Yvon), 282.
AMOURET (M.-L.), 41, 201, 291.
ANDOUARD (L.), 322.
AR FALZ, 156, 357, 358.
ARNOUT (J.), 482, 483.
ARZ MAEL, 387.
ARZUR (Anna-Mari), 260.
A. T., 386.

B. (F.), 304, 388.
BACHELLERY (E.), 42. 43, 46, 54, 70, 98.
BAMMESBERGER (Alfred), 99.
BEAUVIR (Georges), 1.
BELLAING (Vefa DE), 389.
BELZ (Jorj), 524, 525.
BEMONT (C.), 54.
BENOIST (Felix), 482, 483.
BERNARD (Pierre), 81.
BERNIER (Gildas), 147.
BERR (Y. ar), 390. Cf. LE BERRE (Y.).
BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE DE BREST, 45.
BIHAN (Anna ar), 391.
BLEUN-BRUG, 284.
BODÉNÈS (L.-M.), 474.
BOLLORÉ (Anne-Gwenn), 526.
BONFANTE (G.), 100.
BOUDET (Abbé H.), 2.
BOUESSEL DU BOURG (Yann), 82, 392, 393.
BOUET (Alexandre), 475.
BOULOUMIE (P.), 46.
BOURDELLÈS (P.), 71, 130.
BOZEC (J.-C.), 262, 263, 281.
BRAS (Liliane ar), 544.
BREKILIEN (Yann), 3, 4.
BRIANT (Mikael), 84, 165, 166, 253, 254.
BROUDIC (F.), 47, 394, 478, 479.
BROUSMICHE, 5.
BURGUIÈRE (André), 6.

CAMPANILE (Enrico), 102, 154.
CAOUISSIN (Herry), 511, 512. Cf. KAOUISSIN (H.).
CERTEAU (Michel de), 306, 307.
CHAPEL (Loik), 308.
CHARDRONNET (J.), 148.
CHOQUET (F.), 397.
CNCC, 398.
C.N.R.S.-A.T.P.-3381, 310.
COENE (Armand de), 101.
COISEL (Nicole), 49.
CONAN (J.), 339.
CONGRÈS CELTIQUE INTERNATIONAL, 338.
CORBEL (Jos), 285.
CORBES (H.), 8, 527, 546.
CORNOU (Jakez), 9.
CORRE (M.-T.), 291.
COULOUARN (André), 232.
COURCY (Pol de), 482, 483.
COURSON (Aurélien de), 482, 483.
CRAFF (Yvon), 233.
CRESSART (Yves), 420.
CROIX (Alain), 10.

DANIEL (Tanguy), 50, 52, 133.
DAUMER (Y.), 339.
DAUZAT (Albert), 234.
DELAPORTE (R.), 203, 286.
DELOUCHE (Denise), 13.
DENEZ (Per), 217, 220, 286 à 289, 400, 401.
DENIS (P.), 310.
DERRIEN (Rémi), 514, 515.
DESBORDES (Yann), 208.
DRESSLER (W.U.), 154.
DREZEN (Youen), 403.
DURAND (Philippe), 323.
DUVAL (Anjela), 404.
DUVAL (Michel), 547.
DUVAL (Paul-Marie), 121.

EGILE, 406.
ELÉGOUET (Fanch), 168, 310, 539 à 543.
ELLIS (P. Berresford), 102.
ELSIE (Robert), 178, 300.
EMGLEO BREIZ, 335, 365.
ERLANNIG, 73.
ERNAULT (E.), 169.
ERTEACH, 51.
ESNAULT (G.), 170.
ETIENNE (Guy), 255.
EVANS (C.), 235.
EVANS (D. Ellis), 103.
EVENOU (E.), 218.
EVID AR BREZHONEG, 405.

F. (F.), 516.
FALCHIER (T.), 291.
FALC'HUN (F.), 122, 131, 132, 227, 231, 236.
FAVEREAU (F.), 311, 341, 517.
FAVREAU (Mme), 267.
FEUTREN (Jean), 190, 238.
FLATRÈS (P.), 237.
FLEURIOT (L.), 46, 54, 74, 104, 105, 123, 133, 171.
FLEURIOT (S.), 104.

Floc'h (Loeiz ar), 476.
Foucher (Jean-Pierre), 476.
Fouéré (Yann), 14.
Ar Fri Hir, 312.
Front culturel progressiste breton, 342.

Gall (Per ar), 86.
Gargadennec (R.), 480.
Gaudart (H.), 484.
Gicquel (Yvonig), 16, 367 à 374.
Giordan (Henri), 15.
Giot (Pierre-Roland), 9, 133.
Giraudon (Daniel), 343.
Giscard d'Estaing (V.), 375.
Glanndour (Maodez), 75, 172, 173, 408, 409, 410, 485.
Gleau (Ronan ar), 174.
Gougaud (Dom Louis), 134.
Gouilh (Andrea ar), 530.
Gourmelon (Y.), 175, 411.
Gourvil (Fr.), 141, 238.
Gow (Yeun ar), 17, 487.
Grall (Xavier), 18.
Gras (Christian), 37.
Griffiths (Gwyn), 19.
Gros (Jules), 176.
Guéguéniat (Jean), 344.
Guiffan (Jean), 10.
Guilcher (J.-M.). 486.
Guillou (Chantal), 52.
Guin (Yannick), 20.
Guiomar (J.-Y.), 30.
Guyonvarc'h (Christian-J.), 167, 177.
Gwegen (Andrev), 345.
Gwernig (Y.), 412.
Gwilhom (Joakim), 413.
Gwillou (Annaig ar), 320.

H. (H.)., 414.
Haarmann (Harald), 178.
Hamilton (Joel), 142, 143.
Hamon (A.-G.), 526, 531, 532.
Hamonic (Gilbert), 488.
Hamp (Eric-P.), 106 à 108, 109 à 113, 124, 135, 136.
Helias (Pierre-Jakez), 21, 87, 403, 489.
Hemon (Roparz), 140, 179 à 186, 204.
Herrieu (Loeiz), 219.
Herry (Herve), 415.
Heussaff (Alan), 205, 416.
Hewitt (Stephen), 88, 221, 313, 314.
Huitorel (J.-M.), 419.
Humphrey (Lloyd Humphreys), 222.
Huon (Ronan), 324, 417, 418.
Huws (Jo), 99.

Inisan (Lan), 420, 421.

Jackson (Kenneth). 115, 204.
Jacq (Goulven), 490.
Jakez (Gloada), 76.
Jenkis (Dafydd), 106.
Jones (Bedwyr Lewis), 99.
Jones (Gwyn), 106.
Jouet (Philippe), 422.
Julia (Dominique), 306.

K. (P.), 315.
Kadig (Bernez), 536.
Kalvez (Tugdual), 239, 240.
Kaouissin (Herri), 518. Cf. Caouissin (H.).
Kedez (Koulizh), 423, 424.
Keginer (Kristian), 344.
Keineg (Paol), 344, 425.
Kelc'h sevenadurel Gwened, 346.
Keravel (Armand), 270, 293, 347, 348, 376 à 380.
Kergoat (L.), 268.
Kerlouegan (François), 187.
Kermoal (Pierrette), 428.
Kerrain (Mark), 492.
Kervella (Anna-Gwenola), 53.
Kervella (F.), 23, 207, 208, 269.
Kervella (Goulc'hen), 519, 520.
Kervilio (Eflamm G.), 18, 317.
Kervorc'h (Yann), 188, 209, 429.
Kidna (Sten), 433.
Klerg, 89, 149 à 151, 180 à 187, 189, 223 à 225, 241, 242, 325 à 327, 420, 430 à 432, 493 à 495.
Kog (Yann Vari ar C'h.), 206.
Kollo (Maris ar C'h.), 349.
Kombot (Paolig), 328.
Kongar (Kenan), 434 à 436.
Koshaneg (Erwan), 35.
Kreac'h (Guy), 271.
Kreizenn Imbourc'h sturyezhouriezh, 258, 259.
Kruta (Venceslas), 54, 114.

Lagadeuc (Jean), 167, 190.
Lalaisse (J.), 482, 483.
Lambert (P.-Y.), 42, 43, 46, 54, 55, 98, 210, 211.
Lambert (Y.), 310.
Lanndiern (Herve), 437, 438, 439.
Laouenan (Roger), 24.
Latimier (Herve), 53, 440.
Laurent (Donatien), 310, 496 à 503.
Laurent (Pierre), 381.
La Villemarqué (Hersart de), 116, 482, 483.
Le Berre (Yves), 90, 420, 441. Cf. Berr (Y. ar).
Le Bitoux (Yann-Lukas), 525.
Le Boterf (Hervé), 442.

Le Bris (Michel), 25.
Le Du (Jean), 90, 226.
Le Fevre (J.), 537.
Le Gallo (Yves), 36.
Le Goffic (Ch.), 26.
Le Jeune (Michel), 125 à 127.
Le Lannou (Maurice), 27.
Le Menn (Gwennole), 144 à 146, 204.
Le Mercier d'Erm (Camille), 443.
Le Page (Laurent), 344.
Le Quintrec (Charles), 18, 420.
Le Roux (Pierre), 227.
Letertre (Raymond), 382, 383.
Lindeman (F.-O.), 117.
Linnard (W.), 99, 108.
Lintanff (Laorañs), 351.
Livet (Georges), 37.
Lockwodd (W.-B.), 108, 191.
Loth (Joseph), 192.
Lozachmeur (J.-C.), 243, 504.

M. (P.-M.), 447.
Mabedad, 91, 193, 194, 505.
Madeg (Mikael), 244, 274, 295.
Malmanche (Tanguy), 448.
Malrieu (Patrick), 533.
Marc (Fr.), 77,
Marc'heg (Fanch), 275.
Mari, 544.
Marichal (R.), 125.
Markale (Jean), 21, 28, 29.
Marot (Jeanine), 506.
Masson (Emile), 30.
Mauny (Michel de), 31.
Mckenna (Malachy), 228, 229.
Menn (Herve ar), 245.
Merser (A.), 276, 296, 297, 298
Mevel (P.-M.), 352, 450, 451, 452.
Minois (Georges), 549.
Moal (François), 453.
Monjarret (Polig), 534.
Mordrel (Olier), 32.
Morlet (M.-T.), 234.
Morvan (frères), 507.
Morvannou (Fanch), 92, 299, 300, 330, 344, 420, 454, 455, 521.
Mosser (Françoise), 56 à 58.
Mulon (Marianne), 246.
Murdoch (B. O.), 456.
Navatte (Jean-Paul), 152.
Nedeleg (Jo), 296.
Nemo (Aimée), 457.

O'Briain (F.), 153.
Oftedal (Magne), 231.
Olier (Noela), 277.
Olier (Y.), 406, 458 à 460.
Olivier (Fanch), 33.

Padel (Olivier-J.), 247, 248.
Padraig, 461.
Palais des arts et de la culture (Brest), 318.
Pedersen (Holger), 118.
Pennaod (Goulven), 413.
Perrin (Olivier), 475.
Petrella (Ricardo), 34.
Philippe (Jef), 195.
Pichavant (René), 196.
Piriou (Yann-Ber), 344, 464, 465.
Planson (Glaoda), 35.
Ploneis (Jean-Marie), 230.
Poilvet (Yann et Anne-Marie), 535.
Pradig, 466.
Price (G.), 60.
Priel (Jarl), 508.

Queffélec (Henri), 36.
Quéré (Louis), 545.

Radio tele brezhoneg, 354.
Raude (A.-J.), 128, 163, 197.
Reele (Jack-E.), 38.
Rees (Brinley), 108.
Revel (Jacques), 306, 307.
Rhun (Per), 332.
Richard (René), 321.
Rotte (J.-R.), 523.
Roudaut (Jean), 61.
Rous (Bernez), 249.

Salaun (J.), 467.
Schmidt (G.), 119.
Schmidt (Karl Horst), 120, 140.
Schmitt (Christian), 129.
Ségalen (A.-P.), 468.
Seite (Visant), 66, 78, 79, 279, 302, 303, 469.
S.G.E.N.-C.F.D.T., 340, 355.
Sims-Williams (Patrick), 108.
S.N.E.S.-F.E.N., 340.
Sommerfelt (Alf), 231.
Stephens (Janig), 212.
Stephens (Meic), 39.
Sterckx (Claude), 198.
Stivell (Alan), 250, 537.
Strollad C'hoariva Kaaraez, 522.
Swanton (Michael), 199.
Szemerenyi (Oswald), 120.

Tanguy (Bernard), 116, 251, 252, 550.
Telemann (Jorj), 333.
Ternes (Elmar), 155.
Texier (Marcel), 95.
Treleger, 96, 164.
Tremel (Fanch), 80.
Tremel (Roland), 283.
Trevidig (T.-G.), 213 à 215.
Trimer (F.), 122, 131, 186, 190, 421, 472.

U.D.B., 356.
UNIVERSITÉ DE BRETAGNE OCCIDENTALE, 69.
URIEN (J.-Y.), 216, 217.

WATKINS (T. Arwyn), 106.
WILLIAMS (J.-E.), 106.

YOUENOU (Anna), 40.

X, 473.

Comptes rendus bibliographiques*

HISTOIRE GÉNÉRALE DE BRETAGNE

J.-J. SOYER. *Histoire de la Bretagne (des origines à 1815).* S.l., 1979. In-8°, 151 pages, tableaux, bibliographie.

Voici un historien, le docteur Jean-Jacques Soyer, de Lorient, qui se présente d'emblée comme un redresseur de torts. Dans sa préface, il expose la thèse que défend son *Histoire:* la « quasi-totalité des histoires de Bretagne écrites depuis le milieu du XIXe siècle, écrit-il, donne une version manichéenne des événements, d'un côté les bons, de l'autre les méchants » (p. 9), les bons étant les Bretons, les méchants les Gallos. Et de citer La Borderie et... Maurice Duhamel!

A vrai dire, peu d'historiens d'aujourd'hui auraient l'idée de fonder un travail sur le tome I du premier ou sur l'*Histoire du peuple breton* du second. Bien de l'eau a passé sous les ponts, et le docteur Soyer le sait bien lui-même, puisqu'il cite Durtelle de Saint-Sauveur, Waquet et Delumeau. Mais s'il faut absolument prouver que les Gallos ne sont pas pires que les Bretons et que le langage de ceux-ci n'est pas supérieur au parler de ceux-là, soit. Fallait-il donc cent cinquante pages pour prouver ce que tout le monde sait? Et pourquoi arrêter *ex abrupto* cette histoire à 1815, en déclarant que l'histoire continue, mais que « malgré l'abondance des documents, chacun fabrique sa « vérité » qui n'est pas celle des autres » ? Voilà une façon un peu sommaire de traiter le problème de l'objectivité en histoire!

Le dernier tiers de l'ouvrage, à la suite d'un long récit événementiel des origines à 1815, consacre des chapitres à la vie sociale et économique, aux révoltes paysannes en Bretagne (est-ce donc en dehors de la « vie sociale » ? Et quelle surprise de voir critiquer — sans les replacer dans leur milieu et leur époque — les thèses de La Borderie, Pitre-Chevalier et... Michelet!), l'art en Bretagne, la langue bretonne (« Il faut reconnaître, affirme l'auteur, si on est honnête, les insuffisances du breton, son vocabulaire est essentiellement rural » [p. 142]), la langue française en Bretagne. Voilà une étrange façon de distribuer la matière historique: on peut craindre qu'un lecteur non initié renonce vite à reconstituer chaque période dans ses aspects divers. Il y a là un problème de méthode, au-delà même des thèses que l'on a voulu dénoncer.

Tanguy Daniel.

---

* Il est rendu compte, dans cette chronique, des ouvrages concernant la Bretagne et plus particulièrement le Finistère, adressés à la Société archéologique par leurs auteurs. On trouvera ici le compte rendu des livres reçus en 1979.

Pierre-Roland GIOT, Jean L'HELGOUAC'H et Jean-Laurent MONNIER. *Préhistoire de la Bretagne.* Rennes, Ouest-France Université, 1979. In-8°, 444 pages, plans, cartes, hors-textes.

Si l'on consulte à nouveau l'ouvrage *La Bretagne* paru chez Arthaud en 1962, on se rend compte du chemin parcouru depuis dans la connaissance des origines lointaines de la province. Le Néolithique ayant déjà fait l'objet d'une grande synthèse, il y a une quinzaine d'années, l'apport principal de l'ouvrage est de prime abord l'œuvre de J.-L. Monnier, qui brosse un tableau complet du Pléistocène à la lueur d'analyses géologiques et sédimentologiques.

Après une courte présentation géographique, climatologique, le lecteur est entraîné dans le Quaternaire. Cette région, longtemps considérée comme peu fréquentée pendant des dizaines de milliers d'années, se peuple désormais. Le vide se comble par la découverte de gisements littoraux (Bréhat, Kerlouan, Carnac), les études récentes de stations connues depuis longtemps (Guengat). Le matériel issu de fouilles anciennes est réexaminé (Mont-Dol). Outre la présentation traditionnelle des outils, éclats, etc., J.-L. Monnier replace l'homme dans son contexte géographique, climatique, faunique, M.-Th. Morzadec se chargeant par ailleurs de retracer le paysage végétal.

Le Mésolithique a servi pendant longtemps, en raison de l'importance des découvertes de Téviec et Hoëdic, en Morbihan, d'introduction à la préhistoire armoricaine. Les recherches récentes de P.-L. Gouletquer en pays bigouden, et d'une façon plus générale sur tout le littoral, ont mis en évidence plusieurs faciès locaux et, vers la fin de cette période, la coexistence de certains groupes avec les premiers constructeurs de dolmens.

Mieux connu était déjà le Néolithique depuis la grande synthèse de J. L'Helgouac'h consacrée aux dolmens à couloir et allées couvertes. D'autre part, les lecteurs du *Bulletin de la Société archéologique du Finistère* ont pu, sous la plume de P.-R. Giot, suivre la progression des fouilles de Barnénez, Carn, Gaignog. A ces « grands travaux » ont succédé, ces dernières années, des investigations sur les monuments du Morbihan (Colpo, Gâvres), des Côtes-du-Nord (Crec'h-Quillé [en Saint-Quay-Perros]), de Loire-Atlantique (Dissignac [en Saint-Nazaire], Les Mousseaux [en Pornic]). Hormis le mobilier et le dégagement des structures, l'adoption d'une chronologique longue, faisant débuter le Néolithique vers le milieu du V[e] millénaire, en est le principal résultat. La mise en évidence de faciès céramiques locaux (Carn [en Ploudalmézeau], Le Souc'h [en Plouhinec], Castellic [en Carnac], Kerugou [en Plomeur]...), plus tard d'influences orientales (Chasséen, Seine-et-Oise-Marne), nordiques, témoignent de relations pluridirectionnelles, tandis que se manifestent des particularismes architecturaux (sépulture coudée de Gâvres, allées couvertes de Liscuis [en Laniscat], Plélauff).

La civilisation néolithique ne se résume cependant pas qu'à des structures funéraires et au mobilier associé: bonne place est faite à l'art de ces monuments, vraisemblablement rituel, car « au fond, l'art n'existe pas, pendant la préhistoire » (P.-R. Giot, p. 382). Les figurations pariétales des dolmens, déjà analysées par H. Breuil, ont été récemment complétées par les découvertes finistériennes, morbihannaises, de Loire-Atlantique. Place est faite également à l'examen des conditions de vie, de l'organisation de l'espace, à l'artisanat, pour ne pas dire « l'industrie », quand on se réfère aux travaux de C.-T. Le Roux sur l'atelier de Plussulien, travaux ayant établi différents modes d'extraction au cours des siècles et fait connaître les formes de commercialisation des haches polies.

Les amateurs de sensationnel seront sans doute étonnés, sinon déçus, par la façon dont P.-R. Giot parle des menhirs... La prudence, aisément concevable, règne en ce domaine et l'auteur laisse le soin à d'autres de délirer dans différentes directions. Tout au plus se borne-t-on à des constatations. Les associations menhirs-points d'eau, menhirs-sépultures sont très nettes dans plusieurs cas. Au-delà de la fonction indicatrice, il faut sans doute y voir pour d'autres les témoins de manifestations rituelles, ce qui ne fait que reculer le problème. Cependant, force est de reconnaître que les travaux de A. Thom dans la région de Carnac, même s'ils ne reçoivent pas l'assentiment de tous, sont bien séduisants.

Josick Peuziat.

Pierre-Roland GIOT, Jacques BRIARD et Louis PAPE. *Protohistoire de la Bretagne.* Rennes, Ouest-France Université, 1979. In-8°, 443 pages, cartes, plans, hors-textes.

Ce volume a été conçu dans le même esprit que le précédent. D'emblée, P.-R. Giot aborde la définition du terme «protohistoire» utilisé surtout par facilité et commodité pour recouvrir les âges des métaux.

Dans sa thèse soutenue en 1965, consacrée principalement aux dépôts bretons, J. Briard établissait un schéma d'évolution de l'âge du bronze. Les recherches effectuées depuis lors ne l'ont pas modifié considérablement. Comme au Néolithique, on assiste à un glissement vers l'établissement d'une chronologie haute, d'après les datations radiométriques «corrigées» faisant débuter cette civilisation vers 2000 av. J.-C. Les nombreux tumulus disséqués depuis une vingtaine d'années ont fourni de multiples renseignements tant structuraux que mobiliers. La découverte d'une maison funéraire à l'intérieur du monument de Saint-Jude II (en Bourbriac) suggère ce que pouvaient être les habitations de l'époque. Le riche mobilier issu des tumulus de Kernonen (en Plouvorn), de Saint-Adrien (Côtes-du-Nord), est désormais bien connu, tout comme l'œuvre iconoclaste des constructeurs de Kersandy en Plouhinec...

La distinction chronologique établie en 1951 entre les tombes à pointes de flèches et armes de bronze et celles à poterie paraît s'amenuiser et il semble même que la contemporanéité de certains soit précoce. L'origine de cette civilisation des tumulus et de son homologue britannique du Wessex doit vraisemblablement être recherchée vers le nord de l'Europe. Quant aux relations avec Mycènes et le Moyen-Orient, les calibrations des datations C 14 semblent les faire tomber aux oubliettes, les objets précieux devenant le fruit des artistes locaux.

Par la suite, l'exhumation, la connaissance et l'examen de découvertes anciennes ont largement complété la liste des dépôts déjà connus du Bronze moyen et final (Carnoët, Plonéour-Lanvern). C'est l'époque où naît une métallurgie régionale. Les influences continentales sont cependant loin d'être absentes. Malgré tout, cela aboutit à l'individualisation d'un groupe dit atlantique. L'épineux problème des gros dépôts de haches à douille a, peut-être, trouvé un début de solution. Certains «ateliers» locaux ayant été déterminés, J. Briard y verrait volontiers une phase prémonétaire.

«Cette vision quelque peu simpliste» de la situation à l'âge du bronze est suivie d'une évocation de la vie quotidienne. Les traces d'habitat sont relativement nombreuses, s'intercalant très souvent entre le Néolithique et l'âge du fer. Les cultures attestées dès la phase précédente par l'analyse pollinique s'intensifient — existence fréquente de meules dormantes mêlées aux pierres des tumulus — des bribes de lin ou de chanvre encore fixées à des fragments de bronze prouvent l'existence d'un métier à tisser rudimentaire. Aux pièces d'armement sont associées les témoins d'un artisanat varié: alènes, ciseaux à douille, poinçons, rasoirs, parures. L'extrême fin de cette période voit apparaître les premières installations de récupération du sel marin.

Sur le plan anthropologique, on est confronté aux mêmes problèmes que précédemment: le matériel humain fait cruellement défaut; les quelques sujets exhumés montrent l'existence de plusieurs types.

L'âge du fer, traité par l'éminent spécialiste P.-R. Giot, est sujet à un long développement. La perduration de l'utilisation des haches à douille, les timides débuts de l'utilisation du fer, en sont autant de traits qui peuvent rendre difficile la compréhension de cette période charnière que l'auteur fait remonter à une date assez haute.

Témoignent de cette époque un peu trouble, un ensemble complexe de tombelles, de sépultures circulaires, de coffres, de tombes plates où l'incinération, au grand dam de l'anthropologiste, devient un rite quasi général. Les débris osseux sont réunis dans les urnes aux formes et décors variés, contenant aussi parfois des perles de verre, des fibules de bronze, de fer. Les influences et importations de la France orientale, centrale, méridionale, sont intéressantes à souligner.

L'auteur met une fois de plus l'accent sur l'ambiguïté des appellations Hallstatt, La Tène, car des régions excentrées comme la Bretagne ont eu très peu de rapports avec ces régions éponymes.

Le second âge du fer est bien mieux connu. L'auteur préfère parler de « Celto-Armoricains » ou d'acculturation celtique. Les vagues et autres migrations celtiques ont vécu. Les importations d'origine méditerranéenne ou de l'Est se voient encore (Saint-Jean-Trolimon) mais elles semblent moins nombreuses que précédemment. Les pratiques funéraires perdurent avec, parfois, quelques inhumations en coffre. Un nouvel élément original, typique de la Bretagne occidentale, fait son apparition : la stèle gauloise armoricaine, à destination funéraire à première vue, mais dont le sens a pu varier.

Autre caractère singulier de cette région : les souterrains régulièrement répartis sur l'ensemble des trois départements occidentaux. Dans quel but creusait-on ces galeries ? Certaines associations avec des structures de surface visibles sur les photographies aériennes permettent sans doute d'y voir de simples caves plutôt que des refuges comme anciennement.

La céramique de cette période est également bien connue. Très variée par ses formes, son décor évolutif devenant très exubérant dans certains cas, elle est encore le témoin d'influences ou de relations avec diverses régions européennes. A côté de ces vases à décor estampé étudié récemment par F. Schwappach, on trouve des récipients enduits extérieurement d'hématite, de graphite, les plus luxueux étant ceux décorés de motifs dérivés de la palmette, ou de esses très travaillées. A côté de cette céramique luxueuse, existe toute une variété de poteries plus grossières, utilisées usuellement et de fabrication locale.

Y sont également représentées les multiples activités de la vie quotidienne : taille de la pierre au travers des stèles, des meules rotatives, pour moudre les produits cultivés ; artisans confectionnant les parures telles que fibules, bracelets, perles, pièces de harnais. Une métallurgie du fer régionale existe vraisemblablement, mais la corrosion rapide du métal a vite fait d'estomper toutes traces. Notons au passage quelques lignes humoristiques consacrées aux boissons réputées celtes...

Avec la poterie, les briquetages destinés à l'extraction du sel marin sont les témoins très bien représentés d'un artisanat vivant, le long du littoral.

Cette période est-elle aussi sûre que toute ces activités pourraient le laisser croire ? On peut en douter, si l'on considère le nombre de camps fortifiés : promontoires littoraux ou au confluent de rivières, sommets de collines.

On s'achemine lentement vers la fin de l'indépendance, traitée par L. Pape au dernier chapitre. Le monnayage, d'après les travaux de J.-B. Colbert de Beaulieu, est introduit en Armorique par les Veneti. Chaque cité bat sa propre monnaie, sans équivalence apparente, ce qui limite et même empêche les échanges...

Jules César a vulgarisé la suite de la situation... Les raisons qu'il allègue de son expédition en Armorique sont un peu différentes de celles de Dion Cassius dont le texte est reproduit. On y retrouve la description des « villes » séparées du continent à marée haute, celle des vaisseaux lourds, munis de leur voile de peau. Après la défaite de 56, Jules César semble oublier l'Armorique et ses cités. En 52, à Alésia, il n'en cite que trois dans la composition de la coalition de secours.

L. Pape consacre encore quelques lignes à la « civilisation des Armoricains » parlant notamment des navires vénètes, jadis étudiés par R.-Y. Creston, du camp d'Artus, à Huelgoat, célèbre par son *murus gallicus,* de la religion d'après les textes anciens.

L'ouvrage se termine par une introduction à la paléométallurgie, redigée par J. Briard et J. Bourhis, et les longues réflexions de celui qui reste l'initiateur d'une préhistoire armoricaine moderne, P.-R. Giot, sur le devenir du patrimoine archéologique.

Une bibliographie, jadis qualifiée « d'incomplète et peu probe » par certain, est adjointe à chaque chapitre et résume l'activité considérable exercée en Bretagne depuis une vingtaine d'années.

*
* *

Ces deux ouvrages, conçus pour un large public, n'en sont pas moins exhaustifs. Œuvres de spécialistes groupant plusieurs disciplines : préhistoire, géologie du Quaternaire, sédimentologie, anthropologie, palynologie, paléométallurgie, histoire,

elles ne souffrent pas du manque d'unité que l'on peut redouter dans ce genre. Ils sont, ainsi que le dit J.-P. Mohen, le « remarquable bilan d'un travail acharné et passionné, qu'on aimerait avoir pour toutes les régions de France ».

Aux auteurs, il faut associer les illustrateurs Y. Onnée et Y. Lecerf qui ont produit les planches d'outils, les plans et remarquables vues isométriques des monuments mégalithiques et tombes du Bronze. Un seul regret, la noirceur de certaines reproductions photographiques, plus imputable au procédé d'impression lui-même qu'aux originaux.

Josick Peuziat.

HISTOIRE DE L'ART

Victor-Henry DEBIDOUR. *L'art de Bretagne.* Paris, Arthaud, 1979. 27 x 20 cm, 310 pages, 240 illustrations en noir, 73 illustrations en couleurs.

Dès la première ligne de son avant-propos, l'auteur nous fait part de son hésitation, des scrupules qui l'ont habité lorsqu'il s'est agi pour lui de titrer son ouvrage: l'art breton? L'art en Bretagne? L'art de Bretagne? Eu égard à la complexité d'un tel sujet et à la rigueur, exempte de sentimentalisme romantique, habituellement requise aujourd'hui pour l'aborder, cette attitude n'a rien de pusillanime. Elle témoigne de la probité intellectuelle de V.-H. Debidour qui lui commande de nous introduire, avant toute autre considération, au cœur du vaste et difficile problème auquel il s'est affronté.

Ainsi mis en situation, nous pouvons le suivre, en pleine connaissance de cause, dans son inlassable course aux trésors et essayer d'atteindre l'essence même de ce foisonnant patrimoine.

En ce qui concerne celui-ci, V.-H. Debidour s'empresse de nous éclairer sur la nature et la finalité de sa démarche. Ecoutons-le: « Ainsi peut-être se précise le double regard qu'il faut porter sur l'art breton pour le saisir dans son caractère qui est de n'être jamais autonome dans sa grammaire architectonique, décorative et plastique et d'être si unique dans son accent... L'art de Bretagne parle beaucoup en français de Normandie, du Poitou, du Maine, de Paris, de Versailles et en anglais, en flamand, en allemand, en italien... mais ce qu'il chante, et Dieu sait s'il sait chanter, c'est en breton » (p. 8).

Et ce chant n'a cessé de ravir V.-H. Debidour, amoureux de longue date de notre province. Grâce à un bonheur d'écriture auquel concourrent également une sensibilité extrême et une sagacité nourrie de l'érudition la plus éblouissante, sa passion devient vite contagieuse à travers les 310 pages de son livre qu'agrémentent, judicieusement réparties, 313 illustrations de premier ordre, dont 73 en couleurs.

L'ouvrage propose au lecteur une étude magistrale de l'art en Bretagne, à la fois chronologique et thématique, des origines à nos jours et couvrant toute la province, non frustrée, comme elle le fut souvent sur ce thème, parce que trop « française », de son aire géographique marginale qui s'étend de Saint-Malo à Rennes et à Nantes.

Tout d'abord sont soulignés les traits dominants de l'art en Bretagne au sujet desquels est mise en évidence la part importante de « ce qui est venu du dehors » (p. 11). Nul n'ignore en effet qu'en dépit de sa situation excentrique, la péninsule a été, au cours de son histoire, par mer et par terre, très perméable aux influences extérieures et l'auteur cite une foule d'exemples particulièrement révélateurs des différentes formes d'infiltrations dont on regrette de ne pouvoir faire état ici. Elles n'ont pas, selon lui, été préjudiciables à l'art de Bretagne qui, pour avoir su bien les assimiler, en a été vivifié.

On peut enregistrer, comme un juste retour des choses, l'immigration à la fin du siècle dernier du groupe cosmopolite des peintres venus à Pont-Aven s'inspirer de nos champs cloisonnés, de l'étrange beauté de nos costumes et de la « bienheureuse naïveté » de nos imagiers populaires, ciseleurs du calvaire de Nizon et du Christ jaune de Trémalo, génialement transposés par Gauguin.

Puis est montré l'un des aspects les plus étonnants de cet art, consécutif à sa parfaite adéquation au paysage dans lequel il est intégré, lui-même fonction du climat, de la géologie, de la géographie humaine caractérisée ici par l'extrême dispersion de l'habitat. De plus, les matériaux locaux dont il est tributaire (schiste, granit, chêne, châtaignier) le rendent entièrement solidaire de son environnement en lui conférant sa spécificité bretonne.

Autre particularité de cet art breton, il est essentiellement un art de «paroisse» enraciné dans le bourg et en parfaite compatibilité d'humeur avec les choses et les gens du terroir. Point n'est besoin de rappeler l'origine de ces paroisses intialement *plou, lan* et *loc,* petits clans aux structures sociales primitives disséminés dans un espace demeuré essentiellement campagnard. Toute la création artistique s'y articule, s'y développe, intimement liée à la vie quotidienne et régie par la piété populaire, comme l'attestent les monogrammes du Christ, les inscriptions, les attributs liturgiques gravés sur les armoires, les lits clos, les buffets-vaisseliers, les cuillers de mariage ou brodés sur les costumes sans oublier les statuettes de faïence de sainte Anne, de la Vierge, de sainte Barbe, etc. Mais c'est dans l'enclos paroissial que s'exalte cet art sacré, avec son église et son cimetière, «maison de Dieu et champ des morts» (p. 32), c'est là qu'il fait montre de la plus grande richesse architecturale et que se déploient ses qualités ornementales proliférantes.

Faut-il en conclure que l'art breton est exclusivement paysan? Selon l'auteur, ce n'est le cas ni pour le vitrail, auquel il fait ici une large place, ni pour l'orfèvrerie, techniques nécessitant de longs apprentissages dans les ateliers spécialisés des villes. «A proprement parler, nulle œuvre d'architecture non plus, nous fait-il remarquer encore, n'est d'essence strictement populaire dès qu'il s'agit d'autre chose que de maisons privées, de granges, de moulins, de puits ou de fours» (p. 39).

A l'exception de ces bâtiments utilitaires, les autres créations architecturales «sont du peuple, certes, mais d'un peuple y compris ses élites: architectes aux plans très calculés, sculpteurs dont la main expérimentée n'en était pas à quitter, à temps perdu, la charrue pour saisir le ciseau ou la gouge, clercs avertis, seigneurs soucieux de patronner une belle entreprise commune» (p. 38) et V.-H. Debidour ajoute, preuves à l'appui: «la place de la classe, ou plutôt des classes aristocratiques, est considérable dans les monuments comme dans leur décor» (p. 39).

«La plus véritable signature du caractère populaire de l'art breton, c'est dans la sculpture, nous précise-t-il, qu'il faut la chercher» (p. 39). Suit une analyse des plus pénétrantes de cet art authentiquement paysan que le misérabilisme rebute et qui mettra à profit, dans la sculpture polychrome des statues de dévotion et des retables, le triomphalisme de la Contre-Réforme pour s'abandonner à son goût de la surcharge décorative, des couleurs vives et de l'or. Il en sera ainsi pendant trois siècles afin de conférer, selon le vœu des pauvres et humbles fidèles, toujours plus de faste à leur sanctuaire. La gaucherie est indéniable. Elle valut à cette production d'être qualifiée d'ouvrage de «croquants». Maintenant elle fait le charme de nos vieux saints en granit et en bois, miroir de l'âme paysanne de nos ancêtres.

L'art breton est-il retardataire? Le lecteur suivra avec le plus vif intérêt les développements particulièrement subtils et nuancés de V.-H. Debidour sur ce point, étayés de ses savantes références pour enfin y répondre négativement ainsi: «La clé de la contradiction entre l'incontestable actualité des conceptions mises en œuvre et le caractère évidemment attardé qu'elles revêtent si souvent serait dans cette observation: ce n'est pas un art retardé, encore moins rétrograde (il ne le fut qu'au XIXe siècle, quand il le fut partout); c'est un art de maintenance qui ne quitte pas volontiers ce qu'il a une fois adopté, digéré, où il a pris ses habitudes. Il y a donc des prolongations, qui sont toutes naturelles et dont il ne se fait aucun scrupule, mettant ses pas dans le pas des ancêtres» (p. 45-46).

Chacun des principaux chapitres de ce livre (Des mégalithes aux donjons, L'âge d'or des arts religieux, De logis en musées, des urbanistes aux artisans) mériterait qu'on s'y attarde longuement pour saisir l'évolution de cet art à travers les fluctuations de l'histoire, dans le milieu politique, social, économique et culturel dont il est inséparable. S'en dégagerait nettement son incontestable originalité, faite de sa constante aptitude à intégrer, d'où qu'ils viennent, les apports médiévaux, renaissants, classiques ou baroques.

On ne saurait résumer un ouvrage aussi riche d'enseignements et d'idées neuves sur la matière bretonne. Nous ne pouvons qu'engager vivement le public à en prendre connaissance. Dispensatrice de joies indicibles, commencera alors pour lui,

simultanée dans l'espace et le temps, la prodigieuse exploration de nos cathédrales, de nos chapelles, de nos abbayes, de nos calvaires, de nos châteaux et de nos modestes demeures rurales, de nos vitraux, de notre orfèvrerie, de nos costumes, de notre mobilier, des objets de notre vie domestique et artisanale.

La dernière page tournée, le lecteur, fort de cette somme considérable d'informations sur tous les aspects de l'art breton, pourra en juger par lui-même. Ne restera pas moins évidente à ses yeux, j'en suis sûr, son authenticité, même si bon nombre de ses composantes jusque-là occultées, ou différemment perçues, l'auront, par leur apparente hétérodoxie «bretonnante», un court instant déconcerté.

Et que de fructueuses réflexions ne sont pas ici suggérées sur les difficiles problèmes que pose la conservation des témoignages de ce prestigieux passé?

Pierre Quiniou.

*
* *

André MUSSAT. *Arts et cultures de Bretagne. Un millénaire.* Paris, Berger-Levrault, 1979. 31 x 22 cm, 356 pages, 500 illustrations dont 50 en couleurs, 7 cartes, 13 plans.

Nous connaissions d'André Mussat, fondateur de l'enseignement de l'histoire de l'art à l'université de Rennes et responsable de la Commission régionale de l'Inventaire, de nombreuses études consacrées aux arts de la Bretagne et de l'ouest de la France. Il nous présente aujourd'hui un livre exceptionnel, *Arts et cultures de Bretagne, un millénaire.*

Dans son avant-propos, l'auteur, en expliquant le choix du titre et en présentant le plan de l'ouvrage, affirme le sens profond de sa démarche: c'est seulement depuis dix siècles que la Bretagne a trouvé les limites traditionnelles qui sont d'ailleurs les siennes encore actuellement. La recherche d'une identité n'a pu se faire que dans ces limites. Ce millénaire n'a pas été le développement continu d'un art breton originel, mais bien au contraire une superposition d'arts et de cultures suivant les mouvements de l'histoire.

Après une introduction intitulée «Quatre siècles pour une réalité» (du VI[e] au IX[e] siècle), A. Mussat consacre une première partie à la création, du Moyen Age au siècle de Louis XIV, du roman au flamboyant. L'art breton est replacé constamment dans la chronologie et est associé étroitement aux contextes économiques, politiques, sociaux et cuturels. Sont en particulier étudiées les influences extérieures: Normandie, pays de Loire, Angleterre, Aquitaine, et la diffusion des modèles par les classes dirigeantes — cour ducale, grande noblesse, haut clergé —. Ainsi est mise en évidence l'originalité de la création, compte tenu de l'assimilation par un artisanat de qualité des formules extérieures. La liberté des artisans s'exprime alors par la variété des solutions adoptées et par la mise au point d'œuvres quasi originales à partir de multiples emprunts à l'extérieur. Le lecteur sera particulièrement intéressé par l'interrogation de l'historien quant à l'existence et la formulation d'un art populaire breton.

Cet art populaire, c'est le plus souvent l'art de l'élite paysanne. C'est un art rural, qui profite des apports des villes voisines, ainsi que de ceux du milieu ducal, puis parlementaire. Son originalité et sa créativité tiennent à sa capacité d'assimiler les divers apports extérieurs.

Par quelques exemples bien choisis, A. Mussat nous démontre l'inexistence d'un quelconque retard de l'art breton par rapport aux autres cultures provinciales. Les formules nouvelles sont d'abord expérimentées. En cas de succès, elles sont reprises et conservées parfois durant plusieurs décennies. Le décalage chronologique que l'on rencontre souvent n'est donc pas l'expression d'un retard, mais plutôt du succès d'un modèle.

Après cette étude des œuvres bretonnes, essentiellement l'architecture et la sculpture, selon l'histoire des cultures et des mentalités, une deuxième partie détaille le paysage architectural du XVII[e] siècle. A la structure complexe des pouvoirs correspond

le réseau dense des villes, des bourgs, des petites capitales locales, des châteaux et manoirs, des villages et fermes. A la cohérence de la communauté rurale fortement constituée et encadrée par les autorités religieuses et sociales répond la cohérence des constructions et des décors. A. Mussat nous rappelle les fonctions précises, tant pour les commanditaires que pour les utilisateurs, des chapelles, calvaires, porches ou retables et met en parallèle au sein même d'un espace physique comme un bourg ou une paroisse, relations économiques ou idéologiques et création.

Dans une troisième partie, appelée «Les chocs du monde moderne» sont décrits les changements et mutations: «La nouvelle église», «Le nouveau royaume» — et les permanences jusqu'au début du XIXe siècle: art de la Contre-Réforme, rôle de place de guerre dévolu à la Bretagne, développement de la classe marchande... Aux désagrégations sociales, aux ruptures économiques, à la chute de la vitalité de la civilisation rurale correspondent une normalisation unificatrice et la banalisation des expressions. Ce dernier chapitre s'achève par l'évocation de la naissance au XIXe siècle du cliché et du stéréotype de l'art breton, encore en vigueur de nos jours.

André Mussat a mis à profit sa grande érudition afin de nourrir une démonstration serrée, rigoureuse, particulièrement brillante, soutenue tout au long de l'ouvrage par une illustration judicieusement sélectionnée.

André Cariou.

*
* *

Roger BARRIÉ. *Étude sur le vitrail en Cornouaille au XVIe siècle. Plogonnec et un groupe d'églises de l'ancien diocèse de Quimper.* Thèse de troisième cycle présentée devant l'université de Haute-Bretagne en 1979. 2 volumes de texte, 181-122 pages (multigr.), 2 volumes d'illustrations.

Née d'une émotion esthétique suscitée par les verrières de l'église paroissiale de Plogonnec, la thèse de R. Barrié est le résultat d'un travail considérable qui tend à légitimer cette émotion.

Une très abondante bibliographie critique a permis à l'auteur de faire revivre le contexte historique dans lequel ont éclos les œuvres, de retrouver les complexes cheminements des thèmes iconographiques ou, à un niveau plus détaillé, à travers les monographies locales et régionales, de reconstituer minutieusement la destinée des verrières étudiées.

Le contexte historique, très clairement exposé, bénéficie des nombreux travaux de recherches historiques consacrés ces trois dernières décennies aux aspects socio-économiques, politiques, religieux et artistiques de la région pour l'époque envisagée, qui couvre la fin du XVe et la première moitié du XVIe siècle. Ainsi revivent, chacune suivant sa destinée, les petites cités cornouaillaises, dont les noms jalonnent la thèse parce qu'elles ont conservé, en partie, leur parure ancienne de vitraux, témoin tangible d'une période de calme et de prospérité. La courbe démographique ascendante, la fortune momentanée de Penmarc'h, assise sur le roulage et la pêche, celle, plus durable, de l'industrie toilière (sacs à sel et toiles à voiles) de Locronan, celle enfin, plus limitée mais plus stable, des bourgs terriens de Plogonnec et de Guengat, permettent à cette zone de la Cornouaille méridionale d'occuper une place privilégiée dans les échanges commerciaux avec l'Europe du Nord et la Méditerranée. En 1520, les 200 navires de Penmarc'h, sur un total de 548 navires bretons recensés dans l'avant-port d'Anvers, Arnemuiden, sont en quelque sorte le symbole de ce dynamisme économique et des échanges socio-culturels qui l'ont accompagné.

Ce climat général est donc favorable à un épanouissement artistique et R. Barrié tente, avec raison, de définir d'abord le contexte architectural dans lequel les verrières ont été programmées. S'il nous est permis d'émettre des réserves sur la reconstitution de l'état ancien proposé pour l'église de Plogonnec, notamment au sujet de la structure architectonique du chœur modifiée au XVIIe siècle, on ne peut que sougliner la pertinence et la finesse des analyses qui conduisent l'auteur, à travers la petite famille d'églises considérées, à donner une vision précise de l'église cornouaillaise flamboyante.

On en vient au propos essentiel, le vitrail. Un premier groupe d'œuvres, cinq verrières évoquant la Vie du Christ ou la Passion, entre 1510 et 1520 (Penmarc'h, Guengat, Lanvénégen, Ergué-Gabéric, Plogonnec), est l'occasion, sur le plan iconographique, de souligner la récurrence de certains cartons en même temps que la diversité des sources dont l'essentiel provient des livres xylographiques (*Biblia pauperum* et *Speculum humanae salvationis*) et des livres d'heures, ces derniers bénéficiant, à la fin du XVe siècle, d'une large diffusion grâce aux progrès de l'imprimerie. Sous l'angle de la composition, les cycles de la Vie du Christ et les Passions sont régis par le principe de l'accumulation : « le discours narratif progresse à travers un découpage, au même format, de l'action qui rappelle l'agencement des albâtres et retables du XVe siècle ». Pourtant, note l'auteur, un réel effort est tenté pour contrebalancer ce foisonnement en faisant l'économie de certains détails, en optant pour une composition claire, en distribuant les personnages suivant différents plans suggérant la perspective, en réduisant les bordures verticales qui doublaient les meneaux ; c'est l'annonce d'une esthétique nouvelle. Sur le plan technique, l'emploi de verres de petites dimensions, l'usage modéré de la gravure et du sertissage à plomb vif, en même temps qu'une gamme chromatique « sonore » faisant appel à quelques teintes de complément ainsi qu'à la sanguine sont, en résumé, les caractéristiques essentielles de ce groupe d'œuvres où se discerne la personnalité d'Olivier Le Sodec et l'écho du peintre verrier normand Arnoult de Nimègue.

Vient ensuite le « grand atelier » illustré par douze œuvres qui, de 1520 à 1540, « manifestent la même qualité d'exécution technique et picturale ainsi qu'une parenté stylistique indéniable ».

La recherche iconographique menée à propos de la Transfiguration (Plogonnec, Le Faouët) est l'occasion d'évoquer la part des Carmes dans la diffusion du thème pour lui-même ou en association avec la dévotion mariale : ainsi s'explique le costume monastique d'Elie, ainsi s'explique aussi, au registre inférieur, la présence des trois personnages féminins, Vierge, Catherine, Madeleine, qui, par rapport au Christ, symbolisent « la hiérarchie des sexes, des fonctions et des mérites ».

L'étude du décor amène à résumer, en un tableau significatif, la répétition des formules à Kerdévot, Plogonnec et Ergué-Gabéric. D'un point de vue général, l'adoption du décor Renaissance à Plogonnec, Le Faouët, Clohars-Fouesnant et Dinéault appelle, à nouveau, de nombreux rapprochements avec l'œuvre d'Arnoult de Nimègue en Normandie au début du siècle. Sans doute les relations maritimes et commerciales de la Cornouaille avec l'Europe du Nord ont-elles facilité la connaissance des romanistes anversois, probablement grâce aux relais normands.

Analysées sous l'angle de la composition, les œuvres du grand atelier optent pour plus de lisibilité et abandonnent le principe d'accumulation des précédents cycles narratifs. Orientation nouvelle sensible à Kerfeunteun où l'Arbre de Jessé tend à s'affranchir du cadre architectural. Technique et style évoluent vers plus de souplesse et de variété. L'atelier atteint à la maturité stylistique. A Kerfeunteun, les mains d'Olivier et de Laurent Le Sodec ont dessiné des visages différents qui permettent, semble-t-il, de les individualiser. Les uns, œuvre possible d'Olivier, ont assimilé « la leçon rouennaise où se mêlent l'expressivité virile des traits, héritée de la peinture nordique, et une gravité contenue, exprimée par le regard ». Par contre, le visage de Josaphat (œuvre de Laurent ?), aux contours et aux traits plus doux, annonce les aspirations ligériennes.

La technique picturale atteint une plénitude justement soulignée et analysée à propos de la Vierge de la Transfiguration à Plogonnec. L'image de la Vierge, quant à elle, nettement léonardiste, montre les acheminements complexes du modèle italien transmis par les maîtres néerlandais tandis que la figure de l'Enfant évoque plus directement Dürer.

L'analyse méthodique des œuvres fait l'objet d'un catalogue où sont précisés pour chacune les sources, le cadre architectural, les restaurations et l'état de conservation. La description proprement dite explicite l'iconographie et le décor et s'achève par l'examen des verres et de leur mise en œuvre. La rigueur de son observation permet à R. Barrié de déceler que, dans la verrière de la Passion de Plogonnec, la présence du verre rouge gravé de l'étendard du Baptiste est inadaptée et que la pièce provient certainement d'une autre verrière. D'autres constatations intéressantes permettent de préciser le vieillissement différencié des verres selon les teintes, de conclure au rôle protecteur du jaune d'argent et à celui, généralement destructeur, de la peinture noire dite grisaille.

La lecture de cette documentation considérable s'enrichit de sa confrontation avec les quelque 206 documents figurés (plans, schémas d'authenticité, photographies — ces dernières tout particulièrement d'une qualité exceptionnelle).

A la qualité de son travail, très approfondi et méthodique, s'ajoutent les acquis d'une formation littéraire, sensible dans l'aisance à formuler les références à la pensée médiévale et à la pensée humaniste, appréciable également dans l'écriture à la fois sobre et dense.

Souhaitons la publication rapide de cet ouvrage qui apporte beaucoup sur le plan méthodologique et situe à sa juste place l'atelier cornouaillais de la première moitié du XVI[e] siècle dans la peinture sur verre en Bretagne et en France.

Denise Dufief.

ÉTUDES RÉGIONALES

Louis CALVEZ. *La presqu'île de Crozon. Itinéraires religieux.* Crozon, Association Saint-Pierre, 1979. 21 x 25 cm, 111 pages, photographies, cartes, index.

Cet ouvrage de cent douze pages a été programmé par Louis Calvez, curé de Crozon et doyen de la presqu'île. Il s'agit d'un travail à caractère strictement religieux. Il se présente sous la forme d'un «guide» pour la découverte des richesses artistiques religieuses de la presqu'île et des paroisses limitrophes de Plomodiern, Saint-Nic et Dinéault. A cet effet, trois itinéraires sont proposés. Pour chacun d'entre eux figure une présentation des monuments, situés dans leur cadre géographique et historique, avec l'inventaire des richesses artistiques, dûment datées chaque fois que cela a été possible. Un beau cahier de vingt-quatre planches donne un échantillonnage visuel, dans la variété, de ce qu'on peut découvrir et admirer. Ce cahier est l'œuvre de P. Forey, D. Le Doaré, G. Quélen, M. Deney. Cette première partie de l'ouvrage, très soignée, permet d'apprécier à peu près tout le patrimoine artistique religieux de cette région.

Mais il existe, dans le livre, un quatrième itinéraire, qui n'est pas signalé comme tel: c'est l'itinéraire historique. Sur une trentaine de pages, on brosse la trame de l'histoire religieuse de la presqu'île. Cette étude porte son intérêt en elle-même. Mais ce qui la spécifie, en quelque sorte, c'est le souci de réintégrer dans l'histoire ce patrimoine religieux. Le court essai des frères Grégoire et Marc, de Landévennec, sur le culte de la Vierge et des saints, explique l'origine et la variation de l'iconographie en fonction des événements historiques. Un travail collectif a été réalisé par M. Aumont, A. Dizerbo, J.-Y. Eveillard, Th. Keraudren, Y. Le Gallo, B. Tanguy. Cette étude retrace l'histoire religieuse de la presqu'île des origines à nos jours. Beaucoup de réponses y sont apportées aux questions posées habituellement par les visiteurs sur l'organisation historique de la vie religieuse en Bretagne, la signification des noms de lieux, l'origine des dévotions, la construction ou la destruction des monuments. On y trouve aussi l'esquisse de la spiritualité d'un peuple, spiritualité vécue, incarnée dans les vicissitudes des événements historiques, qui ne manquent pas de lui donner sa coloration particulière.

Les ambitions de l'ouvrage, à lire l'introduction de Louis Calvez, étaient limitées: «Pour faciliter la découverte de la presqu'île et permettre que son cœur et son âme se révèlent au promeneur attentif, nous proposons trois itinéraires». Il faut reconnaître que ce travail soigné et substantiel nous apporte bien plus que les communs circuits touristiques. Ce sont les signes d'une vie spirituelle que l'ouvrage nous restitue.

Jean-Louis Le Floc'h.

Maurice DILASSER [sous la direction de]. *Un pays de Cornouaille. Locronan et sa région.* Paris, Nouvelle Librairie de France, 1979. In-8°, 701 pages, cartes, photographies, illustrations, index.

Après la presqu'île de Crozon, voici que Locronan et sa région sont l'objet d'un gros ouvrage, réalisé par une équipe de chercheurs et d'universitaires rassemblés par le recteur de Locronan, l'abbé Maurice Dilasser. La mode semble ainsi passée des monographies communales ou paroissiales publiées par un érudit local à des études de synthèse, fruit d'un travail de groupe, sur un « pays ». L'idée est séduisante, le résultat intéressant, même si la méthode présente des inconvénients.

Et d'abord, de quel « pays » s'agit-il ? De « toute la région aux quarante clochers qui va de Saint-Nic à Plogonnec et Guengat et de Cast à Douarnenez... La délimitation de cet espace n'est pas stricte. Selon les époques et le sujet, ou les contraintes, le panorama s'étendra ou se rétrécira, mais restera axé sur le Ménez Lokorn » (p. 11). C'est ici que surgit la première ambiguïté : il est en fait question de plusieurs petits pays bien individualisés, et si Locronan forme le nœud de l'ouvrage, cela ne suffit pas à assurer l'unité de la zone étudiée, notamment lorsque l'on aborde Douarnenez ou la Cornouaille quimpéroise au sud du Ménez Lokorn. L'inconvénient serait mineur s'il ne rejaillissait sur le contenu même du livre dont certains chapitres traitent du seul bourg de Locronan, d'autres du Porzay, les derniers enfin embrassant toute la « région aux quarante clochers ».

Le manque d'unité ne provient pas seulement d'une définition floue de l'espace territorial, il tient à la personnalité même des auteurs : c'est le lot de tout ouvrage collectif. Chacun a son style, son tempérament, ses conceptions, si bien que, parfois, passant d'un chapitre à l'autre, on retire l'impression d'un recueil d'articles plus que d'un travail de synthèse.

A vrai dire, ces critiques, somme toute secondaires, sont singulièrement atténuées par la qualité des travaux présentés. Nous avons là un livre d'une grande richesse, et l'on ne peut qu'exprimer son admiration devant la somme de recherches auxquelles se sont livrés la plupart des auteurs. La première partie — la plus longue — est consacrée à l'histoire de Locronan et de sa région dans son déroulement diachronique (après une introduction géographique) ; la seconde concerne les arts envisagés par grands thèmes, d'une part, sous la forme de notices descriptives des édifices religieux, d'autre part.

Jacques Garreau ouvre le feu avec un tableau géographique remarquable de clarté. Si la préhistoire n'a laissé que de rares vestiges archéologiques dans le Porzay (ce qui, affirme Pierre-Louis Gouletquer, n'est pas la preuve d'un faible peuplement), l'occupation gallo-romaine offre encore des traces abondantes — et notamment les établissements de salaison de poissons — dans tout le Porzay et sur la côte de la baie de Douarnenez : Jean-Yves Eveillard dresse avec nuance un bilan de cette civilisation. L'antiquité de ce peuplement, Bernard Tanguy la confirme en s'appuyant sur la toponymie, assurant en même temps la continuité avec un Moyen Age jalonné par la sacralisation des lieux sous l'influence de saint Ronan (ce saint irlandais que Bernard Merdrignac place, après Couffon, au IX^e^ ou au X^e^ siècle), et par « l'affirmation progressive du sanctuaire et d'un bourg marchand », étudiée par Hervé Martin. De cette longue histoire émerge encore de nos jours la célèbre Troménie, pour laquelle Donatien Laurent tente, à travers les rites, les traditions, les textes anciens, les cantiques, les comparaisons avec d'autres processions circumambulatoires, de démêler l'écheveau complexe de la légende et de l'histoire.

Jean Tanguy, pour sa part, a écrit un véritable livre dans le livre. Son chapitre sur Locronan et sa région du XVI^e^ au XVIII^e^ siècle occupe cent cinq pages excellentes qui sont comme la préfiguration d'une thèse sur l'industrie et le commerce des toiles que tous les historiens attendent avec impatience. La Révolution, selon le chanoine Jean-Louis Le Floc'h, n'a pas connu les grands troubles de bien d'autres régions, mais le déclin était pourtant déjà amorcé : Yves Le Gallo fait un sort au XIX^e^ siècle qui fut pour le Porzay « triste, terne et misérable ». En revanche, le XX^e^ siècle est celui du renouveau : Maurice Dilasser, puis Annick Cleac'h et Nicole Piriou expliquent comment ce bourg a connu un « second souffle » avec l'essor du tourisme, ce qui ne va pas d'ailleurs sans causer des soucis aux responsables d'aujourd'hui : il faut aussi vivre en dehors de la saison estivale...

L'art et l'archéologie se partagent les cinq derniers chapitres de l'ouvrage : les quatre premiers présentent des articles de synthèse dus à Yves-Pascal Castel

(architecture religieuse, orfèvrerie), à Daniel Collet (architecture civile), à Victor-Henry Debidour (sculpture) et à Roger Barrié (peinture, vitrail). Le dernier chapitre, œuvre de Maurice Dilasser et de Yannick Hillion, est un ensemble de notices sur chaque édifice religieux de la région, où chaque monument est décrit «dans son cadre, avec son histoire, les traits caractéristiques de sa construction et son mobilier». Inventaire précieux dont la lecture est rendue aisée par un glossaire pour les lecteurs peu familiers des termes techniques d'architecture.

L'ouvrage se termine par la bibliographie et les notes de chaque chapitre, réunies d'un seul tenant de façon à ne pas surcharger le corps du texte. Il faut dire que cette disposition est bien malcommode: si l'on ne voulait pas alourdir la composition avec des notes de bas de page, il eût été préférable de placer les références à la fin de chaque chapitre. Un index très complet permet enfin de retrouver les noms de personnes, de lieux et de choses.

Tel qu'il est, le livre de M. l'abbé Dilasser et de ses collaborateurs apporte bien des éléments nouveaux à la connaissance d'un de nos «pays» les plus attachants. Il fait honneur à ses auteurs et sera sans nul doute, avec son prédécesseur crozonnais, un modèle qui fera école: on nous annonce dans le Finistère une entreprise analogue pour un autre «pays»; on ne peut que s'en réjouir.

Tanguy Daniel.

*
* *

Louis LE GUENNEC. *Le Finistère monumental. Tome I. Morlaix et sa région.* Quimper, Les Amis de Louis Le Guennec, 1979. In-8°, 413 pages, cartes, dessins.

Louis Le Guennec est disparu en 1935 à l'âge de cinquante-sept ans, laissant derrière lui une œuvre d'une richesse abondante dispersée dans de nombreux périodiques. Afin que ces études attachantes consacrées au passé breton soient accessibles, ses amis, et ils étaient très nombreux, constituèrent, dès janvier 1936, l'association des *Amis de Louis Le Guennec*, avec pour objet de réunir en volumes tous ces travaux épars.

Daniel Bernard a publié, en 1960, dans notre *Bulletin*, une bibliographie qui totalise 951 articles. C'est dire combien le travail réalisé a été prodigieux. Et nous avons depuis recensé une trentaine d'études omises qui feront l'objet d'un additif.

Très habile dans l'art du dessin, Louis Le Guennec a beaucoup produit. En 1904, il écrivait posséder un album contenant 400 dessins. Trente ans plus tard, combien en avait-il fait? Nous en avons recensé près de 2000 dispersés dans plus d'une centaine de livres ou de périodiques différents. Louis Le Guennec était l'obligeance personnifiée; il ne refusait jamais son concours, toujours désintéressé, dès qu'il s'agissait d'une œuvre de bienfaisance, culturelle ou religieuse. Il était toujours prêt à rendre service. Combien de dessins connus ou inconnus sont encore conservés par de nombreuses personnes? Combien ont été perdus ou détruits pendant la dernière guerre?

Nous avions envisagé d'établir une nomenclature des dessins. Il s'avère qu'elle serait trop incomplète pour que nous envisagions de la publier. Pourtant, ce travail aurait rendu des services. Beaucoup de dessins ou de croquis rapidement exécutés illustrent un patrimoine aujourd'hui disparu dont il n'existe pas toujours d'autres traces.

Les Amis de Louis Le Guennec ont publié en volumes petit in-4° de 300 pages environ: *Nos vieux manoirs à légendes* (deux volumes différents, 2e tome épuisé); *Choses et gens de Bretagne; Vieux souvenirs bas-bretons* (épuisé); *En Breiz Izel autrefois* (épuisé).

Le livre que nous présentons aujourd'hui aurait dû paraître il y a cinquante ans. En 1924, l'imprimerie de la Presse libérale chargea Louis Le Guennec de réviser, en vue de sa réédition, le *Finistère pittoresque*, publié entre 1906 et 1910, par fascicules cantonaux, à compte d'auteur, par Guillaume Toscer.

Passionné par ce travail, Louis Le Guennec a dépassé largement la mission qui lui avait été confiée, refondant complètement l'ouvrage de Toscer. Lorsqu'il présenta le manuscrit à l'imprimeur, celui-ci leva les bras au ciel, déclarant qu'il lui était impossible de le publier parce que trop important, le prix de revient rendrait l'ouvrage invendable.

Plusieurs fois Louis Le Guennec envisagea lui-même de l'éditer à ses frais. Hélas, il n'avait pas d'argent et, de plus, il était trop occupé par ses travaux. D'autres éditeurs s'intéressèrent aussi à cette publication, mais tous reculèrent devant l'incertitude du résultat.

Après la mort de Louis Le Guennec, en 1935, ses amis réunis en société eurent pour premier objectif, à la demande instante des Morlaisiens, l'édition du *Finistère pittoresque et monumental.* Faute de moyens financiers, l'association dut donner la priorité à des éditions ne nécessitant pas de mise de fonds.

Aujourd'hui, l'association s'est finalement attaquée au gros morceau en publiant un premier tome consacré exclusivement à *Morlaix et sa région.* Il concerne tout l'arrondissement de Morlaix, plus le canton d'Huelgoat. Chaque commune a sa notice, aussi complète que possible, mentionnant et décrivant tout les monuments dignes d'intérêt, pierres mégalithiques, camps et tumulus, chapelles, églises, croix, fontaines, châteaux et manoirs, sans négliger les curiosités naturelles, l'histoire locale, les légendes et la biographie. Des illustrations dues à la plume ou au crayon de l'auteur ont pu, malgré des lacunes regrettables, être regroupées grâce à l'obligeance de ses héritiers et de ses nombreux amis.

Tel qu'il se présente, c'est un volume de 413 pages, petit in-4°, illustré de 290 dessins, cinq cartes détaillées de la région (carte touristique, carte archéologique, carte de la baie de Morlaix, deux cartes du Tro Breiz), par l'auteur.

Depuis longtemps, on attendait la publication de cet ouvrage, «*un chef-d'œuvre, une valeur or*», écrit Pierre Avez, dans le *Télégramme.* On en parlera longtemps car il constitue un excellent répertoire documentaire et artistique en même temps que le meilleur et le plus complet des guides à travers une des plus intéressantes parties de notre belle Bretagne.

On nous demande ce que nous publierons ensuite. La matière ne manque pas. Pour l'instant nous espérons sortir vers Pâques 1981 le second tome du *Finistère monumental: Brest et sa région.* Ce sera également une œuvre de la qualité du précédent volume. Nos adhérents recevront en temps utile des bulletins de souscription. Il serait souhaitable, bien sûr, de poursuivre ce travail pour le reste du Finistère. Cela pose quelques difficultés, car si Le Guennec avait rassemblé les matériaux nécessaires, il n'avait pas mis au point la rédaction définitive. Un ouvrage *Quimper et son canton* serait possible à brève échéance. Nous n'avons pas publié tous les *Manoirs à légendes,* il en reste une vingtaine. Quant à l'histoire de nombreux châteaux et manoirs publiés, surtout dans *la Résistance* et *la Dépêche,* qui ne sont pas assortis de légendes, leur publication serait intéressante. Une importante histoire de la famille Barbier de Lescoët, qui est aussi celle des grandes familles du Léon, est toujours à l'état de manuscrit à Lesquiffiou. Les articles rédigés en français par Le Guennec et traduits en breton par l'abbé Perrot, constituent un trésor peu connu ; le texte français a été détruit au cours de la dernière guerre, mais le texte breton est à notre disposition dans *Feiz ha Breiz* (30 contes, 30 biographies de personnages illustres, 25 châteaux ou manoirs, 50 églises ou chapelles et une vingtaine d'articles divers). On nous demande aussi la réédition des ouvrages épuisés et *Sur les vieilles routes morlaisiennes* dans son édition complète.

Il faudra sans doute se limiter. Il serait souhaitable de terminer par un ouvrage consacré entièrement à Louis Le Guennec, reproduire quelques correspondances — elles sont remarquables — les notices biographiques et nécrologiques le concernant et enfin une table analytique de tous les ouvrages (1).

Alexis Le Bihan.

---

(1) Les ouvrages encore disponibles sont en vente dans les librairies (à défaut, on peut s'adresser à M. Le Bihan, trésorier des Amis de Louis Le Guennec, 1, rue Edgar-Quinet à Quimper). Leur prix figure en page 3 de la couverture du présent *Bulletin.*

MONOGRAPHIES COMMUNALES

Jean-Jacques BALEY. *Tréflez et ses trois saints. Monographie d'une petite commune du Léon.* S.l. n. d. [1979]. In-8°, 264 pages, 80 photographies, 4 cartes et plans, 4 graphiques.

Tréflez n'avait pas encore de monographie: cette commune léonarde mi-maritime mi-terrienne a trouvé son historien en la personne de M. J.-J. Baley, dévoué membre correspondant de la Société archéologique dans le canton de Plouescat.

M. Baley, retiré depuis quelques années à Keremma, occupe ses loisirs à sillonner son terroir, à découvrir les traces d'occupation ancienne, à chercher les documents concernant sa commune. Faisant partie du Cercle d'histoire et d'archéologie animé à Lesneven par notre ami H. Le Bras, il a eu l'idée de mettre en œuvre les innombrables renseignements qu'il a réunis, et d'en faire un livre destiné à ceux qui aiment ce joli coin de Bretagne.

L'ouvrage se divise en deux parties: la première, intitulée «Tréflez de paroisse devient commune», la seconde, «Les trois saints [de Tréflez], (Guévroc, Judicael, Ediltrude). Des cartes, de nombreuses photographies, des graphiques, des tableaux statistiques, une bibliographie complètent et illustrent un texte abondant et divers.

Tréflez n'ayant jamais fait l'objet d'une monographie, on se réjouira de trouver rassemblés une somme de documents ou de renseignements que l'on aurait dû aller chercher dans des ouvrages dispersés. Et il faut savoir gré à M. Baley d'avoir mis à notre disposition des listes et des descriptions de monuments, des extraits d'archives, des passages d'articles, des transcriptions de cantiques (avec même la notation musicale) que l'on n'aurait pu trouver ailleurs.

Sans doute peut-on regretter que M. Baley n'ait pas cru devoir adopter un plan plus rigoureux pour distribuer la riche matière qu'il avait rassemblée. On a le sentiment d'être quelque peu bousculé à la lecture de ses chapitres qui ne se succèdent pas toujours dans un ordre faisant appel à la logique ou à la chronologie. On est assez surpris, pour ne prendre qu'un exemple, de trouver réunis dans les mêmes pages la bataille du comte Even contre les Normands au X^e^ siècle, le combat de la *Belle-Poule* contre l'*Aréthuse* en 1778, et la retraite allemande en 1944.

Les progrès techniques de l'imprimerie ne vont pas forcément dans le sens d'une amélioration matérielle des livres: si M. Baley a bien fait de proposer une abondante iconographie, on ne saurait dire que la qualité des photos soit de nature à donner toujours une idée précise du sujet représenté. Enfin — ce n'est qu'un détail — la composition en capitales de tous les noms propres rend la lecture sinon difficile, du moins désagréable à l'œil.

Il n'en reste pas moins que l'œuvre de M. Baley est utile puisque Tréflez restait jusqu'à lui en grande partie *terra incognita* dans l'histoire locale. Grâce soit rendue à l'auteur de nous offrir des documents nouveaux sur ce coin du Léon.

Tanguy Daniel.

***

Félix LANNUZEL. *Résonances du Léon.* Paris, La Pensée universelle, 1979. In-8°, 216 pages.

M. Félix Lannuzel a écrit un livre original sur sa commune natale. Plourin-Ploudalmézeau. En réalité, il ne s'agit pas d'une monographie: on n'y trouvera pas les renseignements que requiert le genre, mais seulement, dans une première partie, une série de notices sur les recteurs de Plourin du XIV^e^ au XX^e^ siècle et sur les événements qui ont marqué le rectorat de chacun d'eux, puis, dans une seconde partie (à partir de la page 57), les souvenirs de jeunesse de l'auteur (né en 1921) à Plourin, à Ouessant et à Saint-Martin de Brest.

Qu'on ne s'attende donc pas à lire un ouvrage rigoureusement construit: on sera assez surpris de trouver dans la notice sur le recteur François Le Moan (1902-1925) un

long texte du chanoine Guéguen sur Plourin au XVII[e] siècle et sur son recteur Servais Moulin (1648-1683)...

La deuxième partie, autobiographique, relève plutôt du genre ethnologique tant à la mode aujourd'hui. Dans un style haut en couleurs, les traditions, les modes de vie, les réactions des Léonards de l'entre-deux-guerres sont évoqués avec un sens du récit qui ne manque pas de piquant. Les relations familiales, les travaux de la campagne, les cérémonies religieuses, l'année scolaire, etc., tout cela surgit, avec un grand sens de l'observation, de pages imagées qui sont, comme l'a voulu M. Lannuzel, de nostalgiques «résonances du Léon».

Tanguy Daniel.

*
* *

Gwenc'hlan LE SCOUÉZEC. *Brasparts, une paroisse des monts d'Arrée.* Paris, éd. du Seuil, 1980. 20 x 28 cm, 126 pages, photographies.

La photographie ancienne est un document rarement utilisé de façon systématique dans les monographies communales: c'est pourtant le type même d'archives qui permet d'appréhender de la façon la plus directe qui soit la vie d'une collectivité. Le docteur Le Scouézec a réussi à regrouper sur Brasparts un ensemble de photographies tout à fait extraordinaire, grâce à l'exploitation de fonds privés.

Une grande partie de l'iconographie qui nous est proposée vient de la collection François-Joncour. Celui-ci, ancien horloger-bijoutier, pionnier de la photographie à Brasparts dès la fin du XIX[e] siècle, est plus qu'un simple photographe; c'est un véritable ethnographe, et un artiste. Editeur de la quasi-totalité des cartes postales sur la commune entre 1900 et 1930, il a laissé un nombre impressionnant de clichés qui sont une source inappréciable de renseignements sur la vie quotidienne des monts d'Arrée au début de ce siècle: photos de familles, portraits individuels, travaux quotidiens, monuments aujourd'huis disparus, tout Brasparts renaît visuellement sous son objectif. Aucune description écrite ne saurait approcher la valeur irremplaçable de ces documents figurés.

Le docteur Le Scouézec a pu compléter ce fonds par d'autres photographies anciennes (notamment celle de la famille Dantec), par la consultation des archives communales et de quelques archives familiales, et par l'«interview» d'habitants de Brasparts, dont les souvenirs des décennies écoulées constituent encore la mémoire vivante de cette «paroisse des monts d'Arrée».

Sans doute regrettera-t-on que l'auteur n'ait pas cru devoir présenter son texte en le scandant de quelques titres évocateurs, de façon à jalonner un récit où le lecteur se perd parfois. Mais qu'importe, l'essentiel est ici l'image, et l'on est royalement servi.

Tanguy Daniel.

*
* *

Parc naturel régional d'Armorique. Ouessant. Enez Eussa. S.l. n.d. [1979]. 24,5 x 11,5 cm, 84 pages, photographies, planches, cartes, bibliographie.

Le Parc naturel régional d'Armorique nous offre un deuxième guide d'Ouessant. Le premier, publié en 1974, présentait «les principaux aspects de l'île, tant physiques qu'humains». Celui-ci complète cette «introduction générale» en initiant le lecteur à la flore et à la faune marines.

Le résultat du travail collectif qui a abouti à ce petit volume est très séduisant. J.-Y. Le Floch et J.-Y. Monnat, maîtres assistants à l'université de Bretagne occidentale, ainsi que J.-P. Gestin, responsable des écomusées au Parc d'Armorique, ont su proposer, sous forme de deux itinéraires à travers l'île, une remarquable promenade, aussi savante qu'attrayante, dans le petit monde ouessantin. Une présentation

typographique soignée et originale, des photographies et des planches d'une grande netteté, un jeu de symboles qui caractérisent dans les marges du livre les données botaniques, ou les points d'histoire, ou les choses de la mer, etc., en fin du livre, une excellente bibliographie et une carte de la moitié est de l'île (la carte de la moitié ouest figure dans le premier guide), tout cela rend très agréable l'utilisation de ce petit guide qui tranche sur tant de banalités qui submergent de nos jours les rayonnages des librairies.

Tanguy Daniel.

TOPONYMIE

François FALC'HUN (avec la collaboration de Bernard TANGUY). *Les noms de lieux celtiques. Troisième série. Nouvelle méthode de recherche en toponymie celtique.* Bourg-Blanc, Editions armoricaines, [1979]. In-8°, 63 pages.

François FALC'HUN. *Sur quelques noms de lieux gaulois de l'Orléanais et du bassin ligérien.* Extrait du *Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais.* Nouvelle série, tome VII, année 1977 (1978), n° 48, pages 157-170, 4 cartes.

Pour être « né du hasard», l'itinéraire scientifique du professeur F. Falc'hun n'en est pas moins logique. D'abord phonéticien qui s'attache à la description rigoureuse de son parler d'origine (celui de Bourg-Blanc), puis le compare aux autres parlers de la Basse-Bretagne (en s'appuyant sur l'*Atlas* de Pierre Le Roux), le dialectologue s'interroge sur la genèse et l'histoire des variétés linguistiques qu'il observe; il étend à cette occasion son champ d'investigation à l'ensemble des dialectes français fixés au début du siècle dans l'*Atlas* de Gilliéron et tire de ces recherches des conclusions malheureusement encore inédites; l'étude d'une période-clé, celle de la romanisation de la Gaule, lui révèle l'importance déterminante — à la fois pour le breton et pour le français modernes — du substrat gaulois. Mais que connaît-on du gaulois? Peu de choses, à vrai dire: des noms propres, de brèves inscriptions et voilà tout. Est-ce l'impasse? Non, car — c'est là qu'intervient le « « hasard» — F. Falc'hun trace une voie toute nouvelle, celle de la toponymie descriptive, issue d'une critique épistémologique de la théorie «juridique» de d'Arbois de Jubainville (et de ses successeurs Dauzat et Rostaing), et jalonnée depuis une quinzaine d'années de travaux qui témoignent à la fois d'un refus permanent de tout dogmatisme et d'une fécondité qui semble loin d'être épuisée.

Habitué, en bon phonéticien, à ne raisonner que sur des faits observables et mesurables, F. Falc'hun fonde sa méthode sur la réalité topographique. L'observation des sites par les cartes, les photographies aériennes, les visites sur le terrain; l'accumulation de données convergentes lui permettent le déchiffrement — on pourrait presque dire le décodage — de séries entières de toponymes liés à des sites physiquement comparables. D'où la succession des travaux traitant systématiquement des noms de vallées et de plaines (1966), puis des noms de hauteurs (1970), puis des noms de forêts (1980). Simultanément, l'étude des cartes dialectales — construites, elles aussi, à partir de faits vérifiés et fixés dans le temps et l'espace — lui suggère, au-delà des «aires» apparemment statiques de mots et de formes, un mouvement des frontières linguistiques en relation avec les voies de circulation des hommes et des marchandises: routes et fleuves. Il prend ici l'exemple du bassin de la Loire qui fut longtemps intermédiaire «entre la Gaule la plus romanisée... et celle qui a échappé à la romanisation...». Cette méthode originale emprunte beaucoup à la géographie, à l'histoire économique et religieuse; mais, tout en restant strictement linguistique, elle leur rembourse largement intérêt et principal.

Ses résultats n'intéressent pas en effet les seuls celtisants: expliquer *Blanot* et *Blagny* par une forme du nom de la colline (en gallois *blaen*, en breton *blein)* et non plus par le nom d'un hypothétique propriétaire gaulois, romain, grec ou germain, ne remet pas seulement en cause une «traduction» du mot, mais bien ce qu'on a dit sur une prétendue communauté d'origines de la propriété foncière et des noms de lieux habités en France, et cela concerne les historiens; montrer comment des mots ont progressé vers l'Océan, le long de la Loire, à partir de l'axe Paris-Orléans, n'est pas sans intérêt pour la géographie humaine et pour l'histoire économique; enfin, avancer que la langue bretonne est vraisemblablement «la continuatrice du gaulois d'Armorique», enrichie pendant le Bas-Empire et le haut Moyen Age «d'apports dialectaux d'origine insulaire» touche et l'intelligence et le cœur de bien des Bretons, qu'ils soient ou non historiens ou celtisants.

La démarche, la méthode et les acquis scientifiques contenus dans les travaux du professeur Falc'hun sont bien résumés dans la phrase qui conclut sa troisième série des *Noms de lieux celtiques:* «Les immigrés n'ont pu introduire en Armorique des noms de lieux celtiques qu'on ne trouve nulle part en Grande-Bretagne, mais qui abondent en d'autres régions de l'ancienne Gaule».

Yves Le Berre.

Jeanne BLUTEAU. *Petite navigation celtique.* Le Guilvinec, éd. Signor, 1979. In-8°, 114 pages. Illustrations de Robert Bluteau.

Ce n'est pas la coutume dans ce bulletin de rendre compte d'ouvrages d'imagination ou de recueils de poèmes. Il s'agit dans cette *Navigation celtique* d'un recueil de poèmes, mais de poèmes composés dans des circonstances particulières. L'auteur, Mme Bluteau, participa à la navigation celtique que suivirent, des années durant, de fidèles membres de la Société archéologique consacrant leurs vacances à visiter Cornwall, pays de Galles, Ecosse et Irlande, où tous admirèrent les paysages, visitèrent les monuments, étudièrent l'histoire sur le terrain. Mme Bluteau fit mieux et, sans le révéler, prit des notes mentalement dont elle devait tirer ses poèmes. Son mari ne pouvait dissimuler qu'il prenait des croquis et peignait des aquarelles, qu'on trouve avec plaisir dans ce recueil. Dans sa préface, Pierre-Jakès Hélias a dit tout le bien qu'il pensait de ces vers; ajoutons la musique qui chante discrètement, accompagnant la navigation et le retour au pays, à Lannion, à Loctudy et à Brest, car il est une poésie de Brest que Mme Bluteau a su découvrir.

René Daniel.

ELISABETH YVES LE FEBVRE

Yves Le Febvre, historien*

Au mois de février 1978, évoquant ici même le souvenir de mon père, Yves Le Febvre, à la demande de la Société des amis du musée de Morlaix, j'avais pu dire ce qui, dans ses origines et dans les circonstances de sa jeunesse et de sa vie, avait pu influer sur son caractère, sur l'évolution de sa pensée et sur la création de son œuvre. Je m'étais attardée, en ce qui concerne cette dernière, sur ses romans bretons, *La Terre des Prêtres* et *Clauda Jegou, paysan de l'Arrée,* pour dissiper les malentendus qui pouvaient subsister dans des esprits malveillants ou mal informés, en raison d'un procès qui fit quelque bruit en son temps, bien qu'Yves Le Febvre l'ait gagné, en ce qui concernait le roman.

Je n'y reviendrai pas, puisque nous avons choisi, aujourd'hui, de vous parler, non pas de toute l'œuvre de mon père, mais seulement d'une partie de cette œuvre, probablement la moins connue, bien qu'elle soit essentielle, l'œuvre de l'historien, qu'il fut aussi.

Pourtant, avant d'aborder notre sujet, je crois utile de rappeler rapidement deux choses: la première, c'est qu'Yves le Febvre est né le 14 décembre 1874, dans une adorable vieille maison, dans une charmante vieille rue du vieux Morlaix, et d'une famille où le goût des lettres et de l'érudition se transmettait de générations en générations. Son père, le docteur Ferdinand Le Febvre. homme de grande culture, avait fait partie de notre Société vers 1892. Sa mère était la petite-nièce de Daniel Miorcec de Kerdanet, archéologue et écrivain connu du début du XIX[e] siècle, auquel on doit, entre autres choses, une réédition savante de l'ouvrage, alors devenu introuvable, du dominicain morlaisien Albert Le Grand, *La Vie des saints de la Bretagne Armorique,* réédition qui servit, ultérieurement, de base à celle des chanoines Abgrall et Thomas, en 1904. C'est aussi au travail de son arrière-grand-oncle qu'Yves Le Febvre devait emprunter les récits des vies de saints bretons, inclus dans sa *Geste des vieux saints bretons,* en 1939.

La seconde, c'est qu'Yves Le Febvre a lui-même longuement appartenu à notre Société, depuis le temps de sa jeunesse jusqu'à sa mort, en 1959, et

---

* Conférence prononcée le 22 avril 1979 à l'hôtel de ville de Morlaix en séance de la Société archéologique du Finistère.

qu'il y a œuvré, en compagnie de collègues éminents : le commandant Devoir, avec lequel il a prospecté des gisements de silex et de tessons d'âges divers, et des monuments mégalithiques non encore répertoriés ; le chanoine Abgrall, avec qui il a, entre autres choses, fait procéder aux fouilles d'une maison de bains gallo-romaine, près de Plouescat ; Louis Le Guennec, avec lequel il a participé à la fondation de la Société des amis de Kerjean et à la création du musée du château de Kerjean, en 1916. J'ai trace, aussi, de communications faites, vers la même époque, par mon père et publiées dans le *Bulletin de la Société archéologique...*

L'œuvre historique d'Yves Le Febvre qui nous occupe aujourd'hui prend place dans un ensemble important, qui comprend des recueils de nouvelles, des romans, des « études » et des essais, divers d'inspiration — en tout dix-sept titres parus en librairie, et aussi un nombre considérable d'articles et d'essais, publiés dans de nombreux journaux ou revues, dont je n'ai pu, pour encore, dresser une liste exhaustive, et dont je ne signalerai, en raison de l'importance qu'ils ont eue pour Yves Le Febvre, que *La Pensée Bretonne* et *Les Cahiers bretons,* fondés et dirigés par lui pendant de nombreuses années. On doit aussi tenir compte, si l'on veut cerner l'importance de l'œuvre laissée par l'écrivain, de nombreux inédits, dont certains parfaitement achevés mais dont la publication, annoncée, a été empêchée par la maladie, qui l'a frappé en pleine activité, en 1947, et l'a muré dans le silence pendant les douze dernières années de sa vie.

La partie de cette œuvre qui retient aujourd'hui notre attention, comporte plusieurs séries d'ouvrages : d'abord quatre romans historiques ; puis des essais assez nombreux sur l'histoire bretonne ; trois études importantes — dont l'une encore inédite — sur une période de l'histoire de France allant du XI^e^ au XIV^e^ siècle ; enfin une histoire des religions anciennes en trois volumes, qui devait paraître sous le nom du *Linceul de pourpre,* mais qui est restée, elle aussi, inédite, et dont je ne parlerai que pour mémoire, pour cette raison.

On pourrait encore rattacher au travail de l'historien un certain nombre d'écrits, qui participent à la fois de l'étude historique et de la critique littéraire, comme *Le Génie du christianisme,* paru en 1929 dans la collection des « Grands événements littéraires » dirigée par Edgar Malfère (1), ou de l'essai philosophique, comme une étude sur *Ignace de Loyola,* qui allait paraître, en 1947, au moment même où la maladie est venue mettre un terme au travail de mon père.

Les quatre romans historiques d'Yves Le Febvre, écrits entre 1901 et 1909, représentaient, aux yeux de leur auteur, « une œuvre de jeunesse ». Ils retracent l'évolution des sociétés occidentales du V^e^ au XI^e^ siècle, dans une série de tableaux, qui sont comme une sorte de fresque épique, sauvage, violente et colorée.

---

(1) *Le Génie du christianisme.* Paris, Société française d'éditions littéraires et techniques, Edgar Malfère, 1929. 18 cm, 175 p. (Les grands événements littéraires).

C'est d'abord *La Gaule conquérante* écrite en 1901 ou 1902 et postfacée en 1907, pour être dédiée à Jean Jaurès ; c'est le récit de l'invasion du Latium au début du Ve siècle, par les tribus barbares et de leur échec sous les murs du Capitole, en même temps que c'est l'épopée dramatique d'un « Bren » barbare (2).

C'est ensuite *Les Barbares,* publiés en 1908, qui, soutenus par Gustave Geffroy et Rosny aîné, manquèrent de peu le prix Goncourt, et qui retracent la chute de l'Empire romain, sous les assauts répétés des barbares, et le sac de Rome, en 410 (3).

C'est encore *La Franque aux cheveux d'or,* publiée en feuilleton vers 1909 ou 1910, dans *La Petite République* de Géraud Richard, sous le nom de *L'Ombre romaine,* et en librairie, en 1927, sous son titre actuel, beaucoup moins évocateur du sujet du roman qui, autour d'un récit romanesque, retrace la naissance de l'empire carolingien, dans la nostalgie de la grandeur de l'Empire romain (4).

C'est enfin *Les Féodaux,* publiés en 1909, évocation du tassement du monde féodal, et de la lutte, au XIe siècle, du duc d'Anjou Foulques Nerra contre son fils Geoffroy Martel (5).

Ces ouvrages sont des romans, dans la mesure où leur intrigue est imaginaire, mais ils sont de l'histoire, dans la mesure où cette intrigue s'insère dans des faits historiquement exacts, scrupuleusement reconstitués. Ils ont été écrits par un historien, assez visionnaire pour revivre lui-même par l'esprit et faire revivre par l'imagination, des moments de l'histoire, minutieusement reconstitués jusque dans leurs détails. Yves Le Febvre apportait, dans cette reconstitution, une opiniâtreté et une patience de bénédictin, remontant aux sources de l'information, accumulant les notes, entreprenant les voyages qui pouvaient l'amener aux lieux mêmes où s'étaient déroulés les faits historiques. Il croyait, en effet, à la résonance du milieu physique sur le déroulement de l'événement et, lui-même, très sensible au paysage, éprouvait le besoin de s'en pénétrer. Chacun des ouvrages historiques d'Yves Le Febvre, les romans comme les études plus graves, dont je parlerai tout à l'heure, a fait l'objet d'un travail considérable de recherche, dont témoignent encore les notes conservées avec la plupart des manuscrits.

On peut penser qu'au milieu de ces travaux austères, menés pratiquement toute une vie, les romans bretons ou les nouvelles bretonnes, ont été, pour Yves Le Febvre une sorte de délassement, de retour aux sources, de récréation de l'esprit. Quoi qu'il en soit, on ne saurait détacher de l'œuvre de l'historien les quatre romans historiques dont j'ai parlé.

---

(2) *La Gaule conquérante.* Paris, G. Jacques, (s.d.). In-18, 250 p., couv. ill.

(3) *Les Barbares.* Paris, Stock, 1908. In-18, 372 p.

(4) *La Franque aux cheveux d'or.* Amiens, E. Malfère, 1927. In-16, 251 p. (Bibliothèque du Hérisson).

(5) *Les Féodaux.* Paris, Stock, 1909. In-16, 357 p.

Les critiques ne s'y sont pas d'ailleurs trompés, aussi bien au moment où ils ont paru, que plus tard, avec le recul du temps. C'est ainsi que A. M. Gossez a écrit, en 1929, dans la *Revue méditerranéenne:* « Il [Yves Le Febvre] renonce dès l'abord à la facile méthode qui consiste à transformer l'histoire en aventure de cape et d'épée, à la manière divertissante, mais populaire, d'Alexandre Dumas. Il tente d'intégrer dans une aventure réelle une intrigue probable, et d'y condenser toute la vie passionnelle d'une époque... En fait, dans chaque roman, à côté de l'intrigue où se donne libre cours l'imagination créatrice, Yves Le Febvre construit des évocations somptueuses et tragiques de moments dramatiques de l'histoire... ».

Gabriel Bounoure, dans une étude plus générale de l'œuvre d'Yves Le Febvre, a écrit en 1920 : « Une même grandeur épique éclate presque à chaque page des quatre grands romans qu'Yves Le Febvre a publiés de 1902 à 1909. C'est la même inspiration..., l'épopée de l'instinct et de la force, du fer et du sang, des superbes désordres historiques où, dans les cris de fureur et les râles de souffrance, les races se sont heurtées, les sociétés se sont dissoutes et refaites, l'humanité s'est soulevée dans un tragique arrachement, soit pour retomber sur elle-même, soit pour s'élever à un état supérieur de la civilisation et de la conscience ».

Une remarque me paraît devoir être faite, à propos des romans historiques de mon père, parce qu'elle me semble valoir pour l'ensemble de ses ouvrages à caractère historique, à l'exception, peut-être, de l'*Essai sur l'histoire bretonne:* chaque œuvre, roman ou étude, commence par un premier chapitre, plus ou moins long, qui situe le récit qui va suivre, imaginaire ou vrai, dans le déroulement historique des faits de l'époque envisagée. L'écrivain voyait, d'ailleurs, dans le déroulement même de l'histoire, une sorte de fatalité, chaque fait, chaque époque étant enchaîné inéluctablement aux autres. Les premières lignes d'*Etienne Marcel ou le Paris des marchands au XIV^e^ siècle* illustre, me semble-t-il, assez bien cette philosophie de l'histoire : « Nous aimons à enfermer nos pensées et nos visions dans des limites précises, écrit-il. Le besoin d'ordre et de symétrie que nous portons en nous se fait sentir dans toutes les œuvres, les plus modestes comme les plus grandes. Il nous faut à toute chose un commencement et une fin. L'histoire nous apparaît, de la sorte, comme une suite de chapitres qu'un lien subtil relie dans le temps et dans l'espace. Mais ce besoin de synthèses précises est une illusion ou une infirmité de l'esprit. Pour demeurer dans la vie de l'histoire, nous ne pouvons ignorer ce qui les a précédées ou ce qui les a suivies, dans leurs causes et dans leurs effets, pas plus que nous ne devons perdre de vue la complexité des événements qui les enveloppe d'une gangue, étrangère seulement à leur objet ».

Dans les années qui ont suivi les romans historiques, Yves Le Febvre a écrit et publié une série d'essais sur l'histoire bretonne, dont les plus importants sont, en 1922-1924, *Le Vieux Duché de Bretagne* (6) qui couvre

(6) *Essai sur l'histoire bretonne. Le vieux duché de Bretagne,* publié dans *La Pensée bretonne,* 1922-1924.

l'histoire de la province depuis des origines obscures de la préhistoire jusqu'à la fin de la lutte menée par le parlement de Bretagne et les états de Bretagne, à la veille de la Révolution, contre l'absolutisme royal, et en 1939, *La Geste des vieux saints bretons* (7), où il cherche, à travers les vieilles légendes, la vérité de l'histoire. Ce dernier essai n'est pas le plus important des essais sur l'histoire bretonne, mais c'est le plus charmant, tout imprégné de poésie et comme d'une sorte de tendresse pour le vieux pays.

Je ne m'attarderai pas davantage, car il faut encore et surtout parler des grandes études historiques auxquelles mon père attachait une importance particulière, et que sont *Etienne Marcel ou le Paris des marchands au XIV^e^ siècle,* publié en 1926 (8), et *Pierre l'Ermite et la croisade,* publié en 1946 (9).

Etienne Marcel ou le Paris des marchands au XIV^e^ siècle a été, je crois, aux yeux d'Yves Le Febvre, de toute son œuvre, l'ouvrage essentiel. C'est le fruit d'un long travail. Sa conception, autant que je sache, remonte à 1909. J'en retrouve la trace dans une lettre d'Augustin Hamon datée du 10 novembre 1909, confirmée par une seconde lettre du 19 mars 1911. J'ai le souvenir d'y voir travailler mon père, à Plouescat, vers 1915 ou 1916. Je l'entends encore en parler à ma mère. Plus tard, dans mon adolescence, je me rappelle l'entendre nous lire, le soir, les chapitres écrits dans la journée. Le livre a dû être achevé vers 1924 ou 1925. Il a donc rempli une longue période de la vie de l'écrivain.

C'est le recit d'un court moment de notre histoire, celui de la révolution parisienne de 1358 : « La période de l'histoire de France que j'entreprends de raconter et de commenter commence à la révolution parisienne de 1358 et au meutre des maréchaux de Champagne et de Normandie. Elle se termine à la mort d'Etienne Marcel, le 31 juillet 1358. Elle embrasse moins d'une année, cinq ou six mois à peine ; mais il y a des heures dans la vie d'un peuple, qui valent plusieurs années. Elles semblent condenser brusquement, dans des raccourcis d'histoire, toutes les forces éparses et multiples. Aubes ou crépuscules, les deux quelquefois, on sent que l'avenir est demeuré un moment en suspens sur leurs cimes et que les destinées ont oscillé confusément entre la volonté des hommes et le hasard des événements ». C'est ainsi qu'Yves Le Febvre, dès l'abord, a présenté son ouvrage.

L'auteur a vu dans ces journées dramatiques, ardentes et passionnées, une première tentative vers la démocratie et la liberté, ce qui, à l'époque où il écrivait, paraît avoir été une vue originale. C'est, du moins, ce qu'a reconnu un autre historien, Jacques d'Avout, en citant *Etienne Marcel ou le Paris des Marchands* dans les sources de son propre ouvrage : *Le Meurtre d'Etienne*

---

(7) *La Geste des vieux saints bretons.* Quimper, Le Citoyen, 1939.

(8) *Etienne Marcel ou le Paris des marchands au XIV^e^ siècle.* Illustrations de Pierre Robiquet. Paris, La Pensée française, 1926. Gr. in-8°, 209 p., pl., fig. et plan.

(9) *Pierre l'Ermite et la croisade.* Amiens, E. Malfère, 1946. 19 cm, 221 p. (Les grandes heures de l'histoire, 1).

Marcel, publié dans la série des *Trente journées qui ont fait la France,* en 1960, chez Gallimard.

Si grave que soit le sujet de l'étude, si savante que soit sa documentation, *Etienne Marcel ou le Paris des marchands au XIV^e^ siècle,* se lit avec une grande facilité et me paraît accessible à tous, tant l'écriture, qui est belle et imagée, reste claire et simple. Yves Le Febvre y déploie ce don assez extraordinaire d'évocation qui lui est propre. Il reconstitue, autour d'Etienne Marcel, un Paris médiéval vivant, coloré comme une enluminure, chargé d'une poésie visionnaire. Quelques courts passages, cueillis au hasard des pages, illustreront mieux mon propos que de longues digressions : « Paris, durant les mois d'hiver, avait facilement un aspect sordide. Hormis quelques voies récemment pavées, comme les rues Saint-Martin, Saint-Denis et Saint-Jacques, c'était un réseau de ruelles fangeuses plus que de rues où les hauts pignons, surplombant et cahotant, entretenaient l'ombre et l'humidité ; mais l'été venu, Paris retrouvait sa fraîcheur, sa grâce et son charme. L'ombre des rues et des ruelles devenait douce. Les murs des vieux et vastes jardins se couvraient de lierre, de vigne, de valérianes blanches et rouges, de clématites en grappe, de glycines violettes et de houblons verts. En même temps, les jardins eux-mêmes embaumaient l'air de l'odeur des lilas, des buis, des roses et des menthes. C'était comme une griserie des sens. Les carrefours au sortir des ruelles, s'ensoleillaient brusquement avec des contrastes pittoresques. La lumière la plus vive accusait, ici et là, le profil d'une église ou d'une chapelle, le relief d'un beau pignon bourgeois, la façade d'un hôtel aux fenêtres à meneaux, un balcon de fer, une tourelle d'angle, un porche ciselé, une ogive de fer, une fontaine, un puits, une enseigne découpée ou peinte et mille détails de ces sculptures où le licencieux talent des imagiers se donnait libre cours. Toute la vie se ressentait de cette joie de la lumière. Les cris des étuviers, des cuisiniers, des marchands de vin, de légumes ou d'oublies se mêlaient plus bruyants, plus sonores dans le dédale des rues et des ruelles, sur les places, au parvis des églises... » (page 157).

Et puis cette évocation de la demeure d'Etienne Marcel, à la veille de sa mort : « ... Il me semble revoir la maison d'un Etienne Marcel, dans cette rue de la Vieille-Draperie, où il habitait. Illusion de l'esprit ! je revois la rue et la maison, dans la vision familière de ces rues d'autrefois, aux beaux pignons moulurés et sculptés, qui demeurent la moyenâgeuse parure de quelques-unes parmi nos villes bretonnes. J'en connais la disposition intérieure. Derrière la boutique au long comptoir où s'entassaient, sur les étagères, les draperies des Flandres, les molequins de lin, les tapis sarrasinois, les soieries du Levant et d'Italie, les orfrois d'or, la bure et la laine, les étoffes de toutes couleurs et de tous prix, se trouvait « l'ouvrouer » ou salle commune, avec sa cheminée à haut manteau, ses fauteuils, ses escabeaux et ses bancs, ses dressoirs et ses crédences, sa riche vaisselle d'argent et d'étain. Les chambres étaient au-dessus, étroites, parquetées, tendues d'étoffe. C'était dans l'« ouvrouer », vaste salle où de larges bûches brûlaient, en hiver, sur les landiers, et dont la pénombre se faisait fraîche, en été, que les bourgeois comme les nobles, aimaient à se tenir, à recevoir, à deviser. Dans un coin de la

pièce, près de la fenêtre aux vitraux clairs, il y avait une sorte de pupitre ou scriptional et une écritoire. Et c'est là, sans doute, que, ses enfants couchés, dans le silence de la nuit, Etienne Marcel écrivit à la lueur de quelque chandelle fichée dans un chandelier de fer ou de cuivre, cette lettre du 11 juillet «aux bonnes villes de France et de Flandres», dont nous avons précédemment parlé, à l'occasion de la Jacquerie...» (page 158). Et enfin, ces dernières heures avant le drame et la mort d'Etienne Marcel: «Lentement, tragiquement, le mois de juillet s'achevait. On était au 31 juillet. La chaleur du jour avait été accablante. L'air demeurait orageux. Vers le soir, cependant, un peu de fraîcheur s'était répandue dans les rues et les ruelles, entre les hauts pignons surplombants. L'odeur des roses et des menthes se faisait plus douce, plus pénétrante. La nuit tombait vaste et tardive, profonde et silencieuse, sous un ciel sans lune semé d'étoiles. Les artisans avaient assuré leurs ventaux de bois sur leurs boutiques obscures. Les chaînes avaient été tendues en travers des rues. Les dernières lumières s'éteignaient au fond des tavernes. Seul, quelque cierge ou quelque lampe huileuse, brillant devant une statue de Vierge ou de saint, piquait l'ombre des carrefours. Le couvre-feu avait été sonné comme d'habitude aux clochers des vieilles paroisses et le sommeil déjà gagnait la ville, sur les deux rives du fleuve. Soudain, elle parut s'éveiller et s'animer au pas pesant de troupes ou de bandes en marche, aux appels, aux cris, à toutes les clameurs de l'émeute et de la bataille, comme s'anime, au souffle de la tempête, la forêt pleine d'ombre et de silence...»

Je crois que *Etienne Marcel ou le Paris des marchands,* longuement pensé et mûri, écrit avec tout l'art dont il était capable, a été en quelque sorte, pour Yves Le Febvre, son «chef-d'œuvre de maîtrise», au vieux sens du terme. Le livre, publié avec soin dans une édition de luxe, au tirage limité, n'est malheureusement plus dans le commerce depuis longtemps et on ne peut guère espérer le trouver que dans quelques bibliothèques qui ont su le conserver.

Pierre l'Ermite et la croisade, publié en 1946, était le premier volume d'une histoire plus générale des croisades, dont le second volume, *La Chanson d'Antioche,* terminé et annoncé, n'a pu paraître. Yves Le Febvre y travaillait dans les années de l'entre-deux-guerres, à Amiens, où les hasards de sa carrière de magistrat l'avait amené. Il a dû l'achever sous l'Occupation ou tout de suite après. Le livre s'en ressent: il y a quelque chose de plus sévère que les œuvres précédentes, bien que l'on y retrouve la même écriture visionnaire, le même sens de l'épopée historique. C'est le récit de la première croisade, depuis sa prédication par le pape Urbain II, au concile de Clermont, en 1088, jusqu'à l'arrivée des croisés sous les murs de Byzance, avec l'épopée tragique, et presque incroyable, de la croisade populaire, conduite par Pierre l'Ermite.

Le second volume, *La Chanson d'Antioche,* rapportait l'odyssée des croisés à travers l'Asie Mineure, avec la création du royaume de Jérusalem, avec aussi les malheurs des croisés à côté de leurs triomphes.

Je pense que l'idée première de ces ouvrages est venue à Yves Le Febvre au moment où il préparait le *Féodaux* et où il avait dû évoquer déjà les

difficultés des pèlerinages en Terre sainte, au XI[e] siècle, difficultés d'où devait naître la prédication d'Urbain II.

Pierre l'Ermite et la croisade, tout imprégné des vieilles chroniques du temps, a repris, aujourd'hui, une singulière actualité, sous l'éclairage sanglant des récents événements du Liban et de l'Iran. On y trouve déjà tout le fanatisme de l'islam, qui bâtit son paradis « à l'ombre des épées ».

Le livre a pratiquement disparu, ce qui restait de l'édition première s'étant évanoui dans la déplorable faillite du dernier des éditeurs de mon père, en 1949, et qui avait l'ouvrage en dépôt, au moment où Yves Le Febvre a été frappé par la maladie et où ma mère et moi, ignorantes des affaires de mon père et désarmées, n'avons rien pu faire pour sauver de ce naufrage ce qui appartenait à mon père et n'aurait jamais dû entrer dans les biens de la faillite...

Je pense avoir succinctement résumé ce qu'il est peut-être bon de savoir de l'œuvre d'un historien méconnu — et, plus grave sans doute, oublié, injustement oublié — sauf, peut-être, en Picardie, où subsiste encore, vivace, son souvenir... Et je suis reconnaissante à la Société archéologique du Finistère de m'avoir permis de remuer un peu les cendres de l'oubli et de ranimer le souvenir en Bretagne, aussi.

la vie de la société archéologique

Procès-verbaux des séances et excursions

SÉANCE DU 27 JANVIER 1979

Quimper

Présidence de M. Tanguy Daniel, président

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté sans observations.

Assemblée générale ordinaire. — Le président présente le rapport d'activité de l'année 1978 et souligne la vitalité de la Société. Cent soixante-sept nouvelles adhésions ont été enregistrées. Treize décès ont été signalés au cours de l'année. Onze séances de travail ont eu lieu. Cinq excursions ont mené les membres de la Société archéologique en pays bigouden (Loctudy, Plobannalec, Plomeur), en Léon (Ploudaniel, Plabennec), dans la région de Briec (Briec, Edern, Gouézec, Pleyben) dans le Morbihan (Le Faouët, Kernascléden, Locmalo, Ménoray, Ploerdut, Crénénan, sous la direction de M. le chanoine Danigo, de la Société polymathique du Morbihan), enfin à Logonna-Daoulas. Un voyage a été organisé en Irlande. La Société archéologique a participé massivement au congrès des sociétés savantes de Bretagne à Pornic. Le *Bulletin* annuel, gros de 475 pages et de nombreuses illustrations, a été publié en novembre.

M. le chanoine Le Floc'h, vice-président, donne ensuite lecture du nouveau réglement intérieur de la Société qui est adopté à l'unanimité.

Enfin M. Hervé Glorennec, trésorier, donne un bilan financier qui laisse apparaître une situation saine et solide. M. Glorennec reçoit les félicitations des commissaires aux comptes pour sa parfaite gestion.

Adhésions. — Dix-sept nouveaux membres sont admis dans la Société:

— Mme Marine BEDEL, élève de l'Ecole nationale des chartes, de Paris, présentée par le docteur Bénard et M. le chanoine Le Floc'h;

— Mme Yves CABILLIC, de Brest, présentée par Mmes Coyaud et Piot;

— M. Jean DORNIC, cadre à la Caisse d'allocations familiales du Nord-Finistère, présenté par Mmes Valmier-Quéignec et T. Daniel;

— Mme FÉREC, de Brest, présentée par MM. T. Daniel et H. Glorennec;

— Mme JANNÈS, de Quimper, présentée par Mlle Keraval et Mme R. Daniel;

— Mme Henri JEAUNEAUD, de Quimper, présentée par les mêmes;

— M. Jean-Louis KAISER, pharmacien, de Brest, présenté par MM. J. Jacq et H. Glorennec;

— M. Guy de LA BARRE, de Loctudy, présenté par MM. J. Le Minor et T. Daniel;

— M. Hervé LE BIHAN, de Plabennec, présenté par MM. T. Daniel et H. Glorennec;

— M. Jean LE FAOU, magistrat général (C.R.) de Brest, présenté par MM. le médecin général C. Laurent et A. Dizerbo;

— M. Noël LE HÉNAFF, de Beuzec-Cap-Sizun, présenté par MM. Y. Rozec et R. Daniel;

— M. Jean-Pierre LE MAT, ingénieur agronome, de Plounévézel, présenté par MM. T. Daniel et H. Glorennec;

— M. Marc LETISSIER, photographe, de Kerlouan, présenté par M. l'abbé Irien et M. T. Daniel;

— M. Roger MAGUEUR, instituteur, de Quimper, présenté par MM. P. Keraval et G. Henry;

— M. Roger MANUEL, bureau d'études d'architecture, de Quimper, présenté par MM. J.-J. Sévellec et T. Daniel;

— Mme Marie PANN, enseignante retraitée, de Saint-Thois, présentée par le docteur Ménard et M. T. Daniel;

— Mlle Elisabeth de SALLIER-DUPIN, conservateur de la bibliothèque universitaire de Brest, présentée par M. et Mme T. Daniel.

Distinction. — M. Georges-Michel Thomas, vice-président de la Société archéologique, a été élu président de la Société d'études de Brest et du Léon, succédant à M. Edmond Soufflet qui s'est retiré après une présidence de quelque vingt-cinq ans. M. Tanguy Daniel, au nom de toute la Société archéologique, adresse ses félicitations à M. Thomas.

Bibliographie. — Le président présente plusieurs ouvrages récemment publiés: un *Guide de l'art et de la nature,* consacré au Finistère, œuvre de M. Michel de La Torre et regroupant, par commune, l'essentiel des renseignements d'ordre historique, archéologique et artistique. Un ouvrage d'ethnographie du sociologue F. Elegoët, *Nous ne savions que le breton et il fallait parler français, mémoires d'un paysan du Léon.* Enfin un travail fondamental pour la connaissance du XVII[e] siècle breton: le rapport de Charles Colbert de Croissy sur la Bretagne en 1665, édité avec de copieuses notes par trois enseignants de l'université de Bretagne occidentale, Jean Kerhervé, François Roudaut et Jean Tanguy.

Les matelots de Concarneau. — MM. Michel Guéguen et Louis-Pierre Le Maître présentent le résultat de leurs recherches sur l'histoire sociale de Concarneau entre 1800 et 1914, recherches qu'ils ont publiées récemment en un livre intitulé *Matelots de Concarneau* (et dont est rendu compte dans notre *Bulletin* de 1978, t. CVI, p. 447-448). L'exposé, illustré de diapositives, reprend les grands thèmes de leur ouvrage.

Le secrétaire,
Grégoire Le Clech

Le président,
Tanguy Daniel

ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL

Dans notre précédent bulletin, nous n'avions pu présenter de notice sur le docteur Jean Caraes, décédé le 10 novembre 1978. Qu'on veuille bien trouver ici l'hommage qui lui était dû.

Jean Caraes (1897-1978)

Né le 4 novembre 1897, à Lannilis, Jean Caraes était le fils du docteur Joseph Caraes, médecin à Lannilis. Ses études secondaires au collège Notre-Dame du Kreisker à Saint-Pol-de-Léon achevées en pleine guerre, il fut appelé sous les drapeaux le 4 janvier 1916 et combattit au Chemin des Dames en octobre 1917 et à Villers-Cotterêts en juin 1918. Démobilisé, il entreprit des études de médecine, à Rennes puis à Paris, à l'issue desquelles il s'installa à Coray, puis en 1928 à Ploudalmézeau où il exerça pendant près de cinquante ans.

Elu maire de Ploudalmézeau en 1945, le docteur Caraes occupa cette charge jusqu'en 1956, dans les conditions difficiles qui suivirent la Seconde Guerre mondiale. Il démissionna pour raison de santé, non sans avoir accompli une œuvre importante de remise en ordre de sa commune. Il se consacra de nouveau à son activité de médecin à travers tout le canton, ne négligeant pas pour autant de participer à la vie administrative, scolaire et culturelle de sa région.

Avec le docteur Caraes, Ploudalmézeau a perdu l'une de ses personnalités les plus remarquables: la foule particulièrement nombreuse qui a assisté à ses obsèques témoigne de l'influence qu'il avait su acquérir dans tout le bas Léon.

Homme de cœur, dévoué jour et nuit à ses malades, le docteur Caraes fut aussi un érudit (il était membre de la Société archéologique depuis 1927). Malgré la tâche écrasante d'un médecin rural, il avait trouvé le temps d'amasser de la documentation sur le canton de Ploudalmézeau et de publier des articles dans le bulletin paroissial ou dans les *Cahiers de l'Iroise*, de répondre à des enquêtes officielles sur les sites et monuments du canton de Ploudalmézeau, sur l'architecture des maisons rurales, sur l'alimentation, sur les jeux d'autrefois, etc., montrant ainsi les voies multiples de ses talents.

Et l'on ne saurait oublier les initiatives culturelles à l'origine desquelles il fut: les salons de peinture des artistes locaux ou fréquentant la région, l'animation du club d'histoire locale à la recherche des traditions et surtout les promenades archéologiques d'été organisées chaque année depuis 1967.

Le docteur Caraes laissera le souvenir d'un humaniste au plein sens du terme. Avec lui, la Société archéologique du Finistère a perdu l'un de ses membres les plus éminents.

Tanguy Daniel.

SÉANCE DU 24 FÉVRIER 1979

Quimper

Présidence de M. le chanoine Jean-Louis Le Floc'h, vice-président

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté sans observations.

Adhésions. — Quatorze nouveaux membres sont admis dans la Société:

— M. Marcel ARZEL, de Brest, présenté par MM. Y.-P. Castel et J.-G. Kaigre;

— M. Jean-Yves BONDERF, professeur à Brest, présenté par MM. J.-J. Sévellec et T. Daniel;

— M. Bernard CADORET, de Sainte-Marine, en Combrit, présenté par M. et Mme T. Daniel;

— M. l'abbé Louis CALVEZ, curé de Crozon, présenté par M. A. Dizerbo et M. l'abbé Y.-P. Castel;

— M. Michel CAROFF, étudiant, de Plonévez-Porzay, présenté par M. G. Jaouen et Mlle Philippe;

— M. Yves DÉNIEL, étudiant, de Quimper, présenté par MM. P. Keraval et G. Henry;

— M. Nicolas DIASCORN, préposé des P.T.T., de Pont-l'Abbé, présenté par MM. P. Friant et T. Daniel;

— Mme Yvette JAOUEN, professeur à Brest, présentée par le colonel C. Colleau et M. T. Daniel;

— Mme Anne JULLION, de Quimper, présentée par Mlle R. Keraval et M. G. Le Clech;

— M. l'abbé Marcel LE GOFF, recteur de Confort-Meilars, présenté par M. le chanoine J.-L. Le Floc'h et M. l'abbé J. Bégoc;

— M. Jean LE ROUX, propriétaire exploitant, d'Ergué-Gabéric, présenté par MM. P. Keraval et G. Henry;

— M. Alain LE ROY, d'Hanvec, présenté par M. et Mme P. Galliou;

— M. Jean POULET, président de la Chambre de commerce, de Loctudy, présenté par MM. P. Keraval et Y. Coupa;

— M. François TOURNEVACHE, retraité de la S.N.C.F., de Brest, présenté MM. J.-J. Sévellec et T. Daniel.

Nécrologie. — Le président fait part du décès de quatre membres de la Société: M. le chanoine Balbous, Mme Cardaliaguet, Mlle Kerdranvat et M. Jean Lemoine, président de l'Association quimpéroise des personnes âgées; il présente à leurs familles les condoléances de la Société.

Le naufrage de la « Vénus » aux Glénan en 1781. — M. Guéguen, de Concarneau, correspondant des Antiquités historiques, retrace un épisode de la lutte maritime qui opposa la France à l'Angleterre au cours de la guerre d'Indépendance américaine. Le projet de fondre à l'improviste sur l'Angleterre et d'investir Londres ayant été conçu, ordre fut donné en 1779 de réparer tous les navires en état de prendre la mer et d'en construire de nouveaux dans les ports non occupés par les réparations. Deux frégates furent mises en chantier à Saint-Malo, dont la *Vénus,* bâtiment très rapide et bien armé qui fut lancé le 5 mars 1780. Le navire n'eut qu'une brève carrière puisque, après avoir connu quelques succès contre des corsaires anglais, il s'éventra sur une roche à fleur d'eau dans les parages difficiles des Glénan, dans la nuit du 3 au 4 août 1781.

Le commandant André-Marie de Gouzillon donna l'ordre d'élinguer les vingt-six canons, qu'on pourrait récupérer quelques jours après, mais malgré cet allègement, l'eau continuait de monter. De Concarneau, de Lorient, des secours arrivèrent: il fallut se résoudre à vider le navire puis, pour que l'épave ne tombe pas aux mains des Anglais, à y mettre le feu, le 19 août. Des vingt-six canons, treize furent récupérés. Il en resta donc treize autres sous l'eau, dont plusieurs ont été repêchés récemment et que M. Guéguen projette de faire placer sur les tours de la ville close à Concarneau.

Tandis que le pilote était traduit en justice et emprisonné, Gouzillon se vit acquitter par un conseil de guerre réuni à Brest. Promu chef d'escadre en 1786, il s'exila sans doute en Angleterre pendant la Terreur et finit sa vie lors de l'expédition de Quiberon: il fut massacré le 21 juillet 1795.

Le raz-de-marée de décembre 1865. — M. le chanoine Jean-Louis Le Floc'h évoque ensuite le raz-de-marée qui ravagea la côte sud de la Bretagne, de la pointe du Raz à l'embouchure de la Loire, dans la nuit du 3 au 4 décembre 1865. Longtemps demeura dans le souvenir des riverains « l'année où la mer avait passé dans le marais »,

de Penmarc'h à Lesconil. Les meules de paille et de foin, les tas de betteraves disparurent des champs, les maisons furent inondées; à Quimper même, à 18 kilomètres de la mer, les chaloupes, échouées sur la terre ferme, se retrouvèrent au pied du Frugy. A Concarneau, on crut à la fin du monde. Devant l'étendue du désastre, le préfet du Finistère lança une souscription publique afin de secourir les familles sinistrées.

Un sauvetage en mer à Audierne en 1892. — Mme Jeanne Bluteau, vice-président des Ecrivains bretons, donne lecture d'un récit dont l'auteur est son propre père, Hervé Couillandre. Celui-ci, à l'âge de huit ans, fut témoin d'une violente tempête à Noël 1892 et rapporte ses souvenirs du difficile sauvetage qui fut alors organisé (Voir ce récit dans le *Bulletin* de 1978, t. CVI, p. 437-440).

Le secrétaire,
Grégoire Le Clech

Le vice-président,
Jean-Louis Le Floc'h

SÉANCE DU 31 MARS 1979

Quimper

Présidence de M. Pierre Keraval, vice-président

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté sans observations.

Adhésions. — Dix-huit nouveaux membres sont admis dans la Société:

— M. Marcel ACCURSO, joaillier à Quimper, présenté par MM. P. Keraval et R. Daniel;

— M. Michel BOZEC, professeur à Quimper, présenté par MM. T. Daniel et P. Keraval;

— BREIZ SANTEL, mouvement pour la protection des monuments religieux bretons, à Vannes, présenté par M. et Mme T. Daniel;

— M. Jean-Marie DENOEL, étudiant, de Quimperlé, présenté par MM. M. Chacun et H. Glorennec;

— DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'ÉQUIPEMENT, à Quimper;

— M. l'abbé François FALC'HUN, curé de Daoulas, présenté par M. le chanoine J.-L. Le Floc'h et M. E. Danguy des Déserts;

— Mme Marguerite FOLL, fondé de pouvoir C.A.F. (E.R.), de Quimper présentée par M. A. Le Rest et Mlle G. Brenner;

— Mlle Gabrielle FOURNEL, sculpteur modeleur, de Quimper, présentée par MM. T. Daniel et H. Glorennec;

— M. et Mme Claude FOURNY, dentistes, de Quimper, présentés par MM. Le Minor et Le Roy;

— M. Jean-René LAGADIC, médecin psychiatre, de Montsurs (Mayenne), présenté par MM. Y. Tanneau et C. Lagadic;

— Mme Christiane LAVAT, pharmacien honoraire, de Bannalec, présentée par MM. G. Le Clech et P. Keraval;

— M. Joseph LE LIJOUR, professeur, de Mellac, présenté par M. et Mme Le Guillou;

— M. Hervé MORICE, géomètre, de Brest, présenté par M. l'abbé Y.-P. Castel et M. J.-G. Kaigre;

— M. Pierre PION, comptable à Quimper, présenté par MM. P. Keraval et R. Daniel;

— M. Yvon SÉVELLEC, agent d'affaires à Crozon, présenté par MM. R. Daniel et H. Glorennec;

— M. Robert STÉPHAN, de Douarnenez, présenté par le général de Carné-Marcein et M. T. Daniel;

— M. Serge VAN DER MERSCH, directeur de banque à Bruxelles, présenté par MM. P. Keraval et R. Daniel.

Nécrologie. — Le président fait part du décès de Mme Le Bot, de Brest, et de Mme Bouché, de Quimper, et présente à leurs familles les condoléances de la Société.

Bibliographie. — Le président présente des revues reçues récemment: *Breiz Santel,* les *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest, Penn ar Bed, Norois, Les Cahiers de l'Iroise, Archéologie en Bretagne.*

Il présente également un livre très important de M. P.-R. Giot sur la *Préhistoire de la Bretagne.* M. René Daniel rend compte de l'ouvrage de M. V.-H. Debidour, *l'Art de Bretagne.*

Classement parmi les monuments historiques. — Plusieurs mégalithes ont été l'objet de mesures de protection par classement parmi les monuments historiques: trois menhirs situés sur la parcelle n° 851 au lieu-dit Tingoff, section C du plan cadastral de Plomelin (décret du 2 août 1978); le dolmen avec cairn de l'île Brunec situé sur la parcelle n° 34, section N du plan cadastral de la commune de Fouesnant (décret du 6 octobre 1978).

Une révolte paysanne en 1490. — Mme Le Bars, s'appuyant sur les textes contemporains, la tradition orale, la toponymie, la recherche sur le terrain, reprend l'étude de la révolte paysanne de 1490, jacquerie partie de la Montagne Noire et qui se termina en un combat, le 4 août 1490, sur le territoire de la paroisse de Pluguffan.

Toponymie. — M. Pierre Toulhoat, tenant, selon son expression, des « propos innocents » sur la toponymie, s'élève contre le déferlement en librairie de publications sur la Bretagne qui ne sont trop souvent que des compilations pures et simples, dans lesquelles bien des auteurs se répètent mutuellement, sans contrôler la valeur de leur information.

Sans prétendre aux méthodes universitaires, M. Toulhoat montre les multiples directions dans lesquelles il faut orienter la recherche pour comprendre le sens des noms de lieux. Prenant des exemples précis (et notamment l'île de Sein, dont il donne une dizaine de désignations plus ou moins proches), il constate qu'aucune interprétation n'est satisfaisante si l'on s'en tient à la seule connaissance du breton. Toute recherche toponymique en Bretagne doit s'appuyer aussi sur les langues gaéliques, le gaulois et même les langues germaniques.

Le secrétaire,
Grégoire Le Clech

Le président,
Tanguy Daniel

SÉANCE DU 22 AVRIL 1979

Morlaix

Présidence de M. Tanguy Daniel, président

En présence de cent vingt personnes, le président ouvre la séance à l'hôtel de ville de Morlaix et remercie M. Jean Ascoët qui a bien voulu se charger de l'organisation de la journée.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté sans observations.

Adhésions. — Neuf nouveaux membres sont admis dans la Société:

— M. Job BIHAN, principal de collège, maire de Daoulas, présenté par MM. G.-M. Thomas et T. Daniel;

— M. Marcel BUREL, professeur, de Brest, présenté par MM. P. Keraval et H. Glorennec;

— M. Jacques CHAPEL, de Morlaix, présenté par MM. H. Glorennec et R. Daniel;

— M. Gildas CORNIC, de Douarnenez, présenté par MM. J.-J. Le Hénaff et A. Breut;

— Mme HELIGOIN, de Paris, présentée par M. l'abbé Y.-P. Castel et M. J.-G. Kaigre;

— Mlle Adèle KERGOURLAY, directrice de collège, de Concarneau, présentée par MM. G. Le Clech et P. Keraval;

— M. Maurice LORIN, de Plougasnou, présenté par le colonel C. Colleau et M. T. Daniel;

— M. et Mme Yves REMOND, de Saint-Hernin, présentés par MM. C. Le Gall et H. Glorennec.

Nécrologie. — Le président a le regret d'annoncer le décès de M. René Le Moigne, journaliste à *Ouest-France,* auteur de recueils de poèmes. Le président présente les condoléances de la Société à sa famille.

Napoléon est-il né à Sainte-Sève? — Le colonel Le Gac, ancien adjoint au maire de Morlaix, reprend la controverse au sujet de la naissance de Napoléon 1[er]; problème déjà débattu par Louis Le Guennec, Charles Chassé et Francis Gourvil. On a pu se poser la question de savoir si Laetitia Ramolino était venue en Bretagne en 1769, au manoir de Penanvern, en Sainte-Sève, propriété du comte Louis-Charles-René de Marbeuf, gouverneur de la Corse. Y aurait-elle accouché d'un fils? Ce fils était-il l'enfant du comte de Marbeuf? Cet enfant était-il le futur Napoléon?

L'examen des registres de baptême de Sainte-Sève, le fait que l'authenticité de l'acte de baptême du 15 août 1769 à Ajaccio semble douteuse, la grande sollicitude de Marbeuf pour le jeune Bonaparte, les faveurs dont bénéficièrent les Marbeuf sous l'Empire sont des éléments intéressants du problème, mais insuffisants pour résoudre l'énigme.

L'œuvre historique d'Yves Le Febvre. — Yves Le Febvre, né à Morlaix en 1874, est surtout connu pour son roman, *La Terre des prêtres,* publié en 1924, qui suscita de très vives polémiques. Mlle Elisabeth Le Febvre s'attache surtout à évoquer les ouvrages historiques publiés par son père, notamment sur le Moyen Age.

Cette communication sera publiée dans le *Bulletin.*

Les doyens à l'honneur. — Au cours du repas servi à Plourin-lès-Morlaix, des souvenirs sont remis aux deux doyens de la Société archéologique, M. Francis

Gourvil et M. Alfred Le Bars, tous deux nonagénaires et membres de la Société depuis soixante ans pour le premier, depuis quarante-cinq ans pour le second. C'est en effet en 1919, à la séance du 30 octobre, que M. Gourvil fut admis dans la société sous le parrainage de Louis Le Guennec et d'Adolphe Le Goaziou. M. Le Bars fut admis le 28 juin 1934, présenté par Louis Le Guennec et Francis Gourvil. Tous deux participent régulièrement aux travaux de la Société archéologique en publiant des articles dans le *Bulletin* ou en participant à nos excursions.

La visite de Morlaix. — Sous la direction de M. Jean Ascoët, les membres présents visitent successivement les églises Saint-Melaine et Saint-Mathieu, les vieilles rues de la ville. Le musée des Jacobins est présenté par son conservateur, Mme Françoise Daniel.

Le secrétaire,
Grégoire Le Clech

Le président,
Tanguy Daniel

ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL

René Le Moigne (1913-1979)

Le 19 mars 1979 décédait à Quimper, sa ville d'élection, René Le Moigne qui, durant trente et un ans, fut journaliste à la rédaction quimpéroise d'*Ouest-France.* Il avait commencé le journalisme au *Progrès de Cornouaille.* Durant vingt et un ans, j'ai travaillé dans le même bureau que René. Nous avons été des confrères. Mieux, des amis. Je l'écris aujourd'hui comme je l'ai vécu pendant plus de vingt ans.

René Le Moigne, né à Gouézec, bourg de Cornouaille, aimait y retourner pour consolider les racines qui l'unissaient profondément à la terre, à la nature. De solides études au petit séminaire de Pont-Croix, il avait gardé un humanisme qui ne l'a jamais abandonné. Il était sous-jacent dans ses articles, comme il transparaît dans son œuvre littéraire. Excellent journaliste (l'un de mes confrères disait : « Celui qui écrit le mieux de nous tous, c'est René »), il laisse également une littérature de qualité. Même si la préoccupation professionnelle l'empêcha de lui donner la dimension qu'il se sentait capable de lui donner.

René Le Moigne n'a vécu que deux ans sa retraite. La maladie, puis la mort, l'ont prématurément arrêté sur le chemin de la création littéraire, à laquelle il avait désormais la possibilité de consacrer tout son temps. On se rappellera qu'il emporta un grand prix de littérature bretonne et que sa dernière œuvre est constituée par *Poèmes originaux.*

Mon ami est mort à l'âge de soixante-quatre ans, le 19 mars 1979, quatre jours après la Pâque de cette année. J'inscris ceci pour témoigner de sa foi très profonde. Et pour lui dire une nouvelle fois au revoir, je lui emprunte, il me le pardonnera, un quatrain de *Mes étoiles à moi :*

« Loin des murs à l'écart de ce monde risible
Mes étoiles à moi glissent à travers champs
Les pins sur la hauteur les passent à leur crible
Seuls les saisissent les bergers et les enfants... »

Louis Boucher.

SÉANCE DU 20 MAI 1979

Brest

Présidence de M. le médecin général Charles Laurent, vice-président

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté sans observations.

Adhésions. — Quatre nouveaux membres sont admis dans la Société:

— Mme Claude de LA BERNARDIE, de Brest, présentée par M. et Mme T. Daniel;

— M. Jean-Pierre LE BACCON, professeur, d'Aulnay-sous-Bois, présentée par MM. T. Daniel et H. Glorennec;

— Mlle Aline LE MER, secrétaire de mairie à Commana, présentée par M. R. Guyomard et Mme T. Daniel;

— M. Jean-Pierre SALLOU, assureur, de Brest, présenté par M. l'abbé Y.-P. Castel et M. J.-G. Kaigre.

Nécrologie. — Le président fait part du décès de Mlle Suzanne Stéphan, ancienne directrice de C.E.G. à Brest, et de M. Alain Breut, de Douarnenez, membre du conseil d'administration et ancien secrétaire de la Société archéologique, collaborateur de notre *Bulletin.*

Au nom de la Société, le président présente ses condoléances à leurs familles.

Bibliographie. — Le président présente les publications récemment adressées à la Société archéologique: *Les Cahiers de l'Iroise,* livraison consacrée à Douarnenez; les *Annales de Bretagne;* la *Protohistoire de la Bretagne,* par MM. Giot, Briard et Pape, ouvrage publié aux éditions Ouest-France, et dont il sera rendu compte dans le *Bulletin.*

La critique et les peintres de la Bretagne au XIX^e^ siècle. — Mme Denise Delouche, professeur à l'université de Haute-Bretagne, auteur d'une thèse sur les peintres de la Bretagne au XIX^e^ siècle, prononce une conférence particulièrement appréciée, illustrée de nombreuses diapositives, sur la critique d'art comme source de l'histoire de la peinture bretonne au XIX^e^ siècle.

Cette communication sera publiée dans le *Bulletin.*

Excursion dans la presqu'île de Crozon. — Après un déjeuner à Crozon, l'excursion dans la presqu'île de Crozon est savamment dirigée par M. A.-H. Dizerbo, professeur honoraire à l'université de Bretagne occidentale. Il fait admirer les retables, la chaire et le buffet d'orgue de l'église Saint-Pierre de Crozon, puis la chapelle Saint-Hernot et ses statues, dont une Vierge dorée du type dit «de Marseille», sans doute apportée par des marins.

A Lostmarc'h, un éperon barré est le témoin visible d'une occupation ancienne sur un site où l'on a relevé aussi des vestiges préhistoriques et romains.

D'une butte habilement choisie, M. Dizerbo décrit le déroulement de la bataille navale de Camaret, le 8 juin 1694, au cours de laquelle les Anglais, qui voulaient attaquer Brest, durent se replier précipitamment.

L'excursion s'est terminée à Saint-Marie-du-Ménez-Hom, en Plomodiern, qui possède un magnifique ensemble de retables en bois peint du XVII^e^ siècle.

Le secrétaire,
Yvonne Picquenard

Le président,
Tanguy Daniel

ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL

Alain Breut (1925-1979)

12 mai 1979. Il faisait beau ce jour-là et nous n'étions pas nombreux autour de son cercueil en l'église du Sacré-Cœur, à Douarnenez. Alain Breut venait d'achever sa vie

de cinquante-trois ans que la maladie avait cruellement affectée dans les derniers moments.

Il avait caché ses misères jusqu'au bout, comme un loup blessé regagne sa tanière. Cher Alain, imbibé d'Histoire, des temps mégalithiques surtout, dont il tentait de percer le mystère en apportant toute son intuition et ses connaissances profondes.

Il aimait raconter ses recherches par le menu, ses voyages aux Shetland et au-delà où il chassait les menhirs, ses idées sur les Armoricains et les Bretons, sur les migrations successives à travers la Manche. Intarissable sur le sujet. Un vrai puits de science où il laissait boire à satiété.

La Société archéologique était son havre de bonheur. Il lui réservait ses découvertes, ses rapports et lui donnait en partage l'érudition acquise au fil de sa passion. Si bien qu'il en devint naturellement le secrétaire en 1969.

Né à Vannes le 11 novembre 1925, Alain Breut arriva, enfant, à Douarnenez, où son père fut percepteur. Etudes secondaires au collège Saint-Louis de Brest. Bachelier de mathématiques élémentaires. Au sortir de la guerre, en 1945, il s'engagea dans l'armée de terre, dans le corps des parachutistes, en sortit au bout de cinq ans au grade de caporal-chef, mais avec des décorations dont il ne parlait jamais : la médaille coloniale avec agrafe d'Extrême-Orient, la croix de guerre T.O.E. avec deux étoiles d'argent.

Le 16 mai 1958, il entrait, sur concours, dans ce qu'on appelait encore l'Inscription maritime, en qualité de secrétaire administratif. Première affectation au quartier de Concarneau pour s'occuper du régime social des marins. Le 2 janvier 1969, il retrouvait le Douarnenez de sa jeunesse où il devait mourir prématurément, après avoir agrandi le cercle de ses amis.

Nous garderons de lui le souvenir du sportif étonnant qui prenait son bain de mer quotidien jusqu'au plus froid de l'hiver ; de l'homme hanté par les vieux livres qui lui procuraient la pâture spirituelle dont il avait un besoin absolu.

René Pichavant.

SÉANCE DU 25 JUIN 1979

Carhaix

Présidence de M. Tanguy Daniel, président

La séance, réunissant cent trente assistants, est ouverte dans la Salle des écoles, en présence de MM. Daniel Boloh et Roger Guenver, membres du Groupe de recherches archéologiques du Poher et conseillers municipaux représentant M. le Maire, retenu par ses fonctions.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté sans observations.

Adhésions. — Neuf nouveaux membres sont admis dans la Société :

— Mme Yannick HILLION, assistante à l'université de Bretagne occidentale à Brest, présentée par M. et Mme T. Daniel ;

— Amiral Guy LE BORGNE (C.R.), de Brest, présenté par le commandant L. Ménès et M. L. Rotteleur ;

— Mme Noëlle LE BOURC'H, secrétaire comptable (E.R.), de Brest, présentée par Mme M. Belbéoc'h et Mlle Pichavant ;

— M. Louis LE ROC'H-MORGÈRE, élève de l'Ecole nationale des chartes, de Brest, présenté par M. et Mme P. Henwood ;

— M. et Mme Gilles OLLIVIER, commissaire aux comptes, de Brest, présentés par M. et Mme T. Daniel ;

— Mme André POSTIC, employée au S.E.I.T.A., de Morlaix, présentée par M. Y. Le Clech et Mlle M. Le Clech;

— Mme RIOU, de Brest, présentée par Mme A. Bescond et M. G. Jaouen;

— Mme Henriette VIÉNOT, infirmière, de Châteaulin, présentée par le frère G. Leclerc et M. T. Daniel.

Nécrologie. — Le président fait part du décès de deux membres de la Société: celui de M. Albert Guillou, ancien chef-pilote de l'Aéro-club de Quimper, et celui de M. Georges-Marc Le Forestier de Lesmadec, pharmacien biologiste à Villeneuve-sur-Yonne.

Le président présente aux familles les condoléances de la Société.

Le congrès des sociétés savantes de Bretagne. — Le congrès de la Fédération des sociétés savantes de Bretagne et de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne se tiendra cette année à Pontivy, les 4, 5 et 6 septembre 1979. Les membres de la Société archéologique sont, comme chaque année, invités à y prendre part. Le thème retenu pour les communications porte sur l'architecture rurale en Bretagne.

Bibliographie. — Le président présente les dernières publications reçues par la Société archéologique: le *Bulletin de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord;* le *Bulletin de la Société historique et archéologique de Loire-Atlantique;* le *Bulletin de l'Association bretonne; Archéologie en Bretagne* (numéro consacré à *Vorganium*). La Société a également reçu un ouvrage de M. l'abbé Louis Calvez, curé de Crozon: *Itinéraires religieux de la presqu'île de Crozon* (dont il sera rendu compte dans le Bulletin) et un tiré à part d'une étude de notre vice-président, M. le chanoine Jean-Louis Le Floc'h, consacrée à *l'enquête de 1902 sur l'usage de la langue bretonne dans le diocèse de Quimper et de Léon.*

Les origines romaines de Carhaix. — M. René Sanquer, directeur des Antiquités historiques de Bretagne, entretient ensuite l'assistance des récentes découvertes archéologiques à Carhaix et des perspectives nouvelles qu'elles ouvrent à la connaissance du passé romain de la ville.

Notre civilisation dans son ensemble, constate M. Sanquer, est coupable d'indifférence envers le patrimoine archéologique de notre pays. Indifférence qui a tendance, heureusement, à diminuer sous la pression d'un mouvement général dont la loi du 10 juillet 1976 sur l'environnement et le cadre de vie est une manifestation. Un signe tangible de ce nouvel intérêt est, pour le Finistère, l'adhésion de M. le directeur départemental de l'Equipement à la Société archéologique.

Mais, jusqu'à ce jour, le bilan des pertes est lourd. Ainsi, à l'époque de Prosper Mérimée, le site de Kerilien comptait cent hectares. Déjà beaucoup moins à celle du chanoine Abgrall. En 1940, il y avait encore de beaux vestiges. Il n'y a pratiquement plus rien désormais.

A Carhaix, après de premières recherches sur les origines gallo-romaines par le chevalier de La Tour d'Auvergne, il y eut un essai de reprise en 1900, mais c'est seulement en 1975 qu'un groupe d'amateurs fit des découvertes importantes, notamment en fouillant, après des démolitions, la décharge publique. Il convient ici de rendre un vif hommage à ce groupe archéologique local et en particulier à l'activité de son président, M. Yves Guenver. De beaux spécimens de pierre et de poteries sont ainsi, actuellement, mis en valeur.

Carhaix aurait été créée de toutes pièces par les occupants romains. En effet, on ne trouve aucune trace de l'existence antérieure d'une ville gauloise. Mais Carhaix est-elle *Vorganium* ou *Vorgium?*

Plusieurs hypothèses s'affrontent:

— Ptolémée écrit, en parlant de la capitale des Osismes: « Vorganium », mais il n'en situe pas le lieu;

— la carte dite de Peutinger, découverte au XVI[e] siècle par un moine allemand, signale une ville importante dans cette région, mais elle parle de « Vorgium »;

— une borne milliaire à Maël-Carhaix porte une inscription très effacée. On peut y lire vraisemblablement: « Vorgium à 6 lieues ».

Il n'y a donc pas encore de certitude.

Pourquoi les Romains ont-ils choisi le site de Carhaix? Il n'y a pas de nécessité de pont, il n'y a pas de défenses naturelles. Il s'agit donc d'une création de l'homme, voulue par l'homme. Louis Pape fait remarquer que le site géographique est intéressant. C'est un plateau de schistes tendres, d'une altitude relativement élevée. En outre, du point de vue militaire, il permettait de tenir la Bretagne par l'intérieur. Carhaix est une étoile de routes vers laquelle convergent douze voies romaines.

Au lotissement de Poulpry, on a retrouvé de très belles pierres de granit sculptées, que l'on peut faire remonter à l'époque d'Auguste. A l'emplacement de l'hôtel Gradlon, on a découvert récemment des égouts et des vestiges de bâtiments importants. En 1978, plusieurs éléments d'un grand monument de plus de dix mètres de hauteur y furent mis au jour, ainsi qu'un système de distribution d'eau par canalisations suivant le tracé des rues de la ville romaine, doublé d'un système d'égouts de 0,30 m x 0,30 m, recouvert de schiste.

Des éléments retrouvés dans la campagne ont permis de délimiter le parcours d'un aqueduc de Glomel à Carhaix, sur 20 kilomètres, d'une hauteur de 1,20 m et d'une largeur de 0,80 m, et d'en calculer le débit.

A l'issue de sa conférence, M. Sanquer montre, en ville, les découvertes dont il a entretenu les assistants.

Excursion à Cléden-Poher. — Après un buffet campagnard à Cléden-Poher, M. Guy Leclerc, vice-président de la Société, assisté de M. Parlier, maire de la commune, guide les participants à travers les richesses de Cléden. M. Parlier expose d'abord la situation de la commune et ses projets.

La première visite est pour l'église et son enclos. L'intérieur enferme des panneaux sculptés des XVI[e] et XVII[e] siècles (classés), des statues, des retables, des lambris peints et une chaire, du XVIII[e] siècle. A l'extérieur, le grand calvaire, daté de 1575, est peut-être issu du même atelier que ceux de Guimiliau et Saint-Thégonnec. L'ossuaire, sans doute de la seconde moitié du XVI[e] siècle, menace ruine et doit être restauré.

Au manoir du Ster, du XVI[e] siècle, il reste une tour avec un escalier à vis, une cave voûtée, des dépendances avec une belle fenêtre et une porte en ogive. Les membres de la Société archéologique constatent avec regret que le propriétaire, malgré sa bonne volonté, sera contraint, s'il ne peut assurer la restauration, d'envisager la démolition. Une telle contrainte est scandaleuse, mais comment réunir les 70 millions d'anciens francs nécessaires aux travaux?

Un camp fortifié, à La Roche, au-dessus de l'Aulne, constitue un éperon barré au-dessus de la rivière. Il comporte une enceinte de terre à l'intérieur de laquelle se dresse une motte conique de dix mètres de haut. L'ensemble, difficile à dater (X[e] - XII[e] siècle?), a subi de graves amputations récemment.

La chapelle du Mur, du XVIII[e] siècle (mais bâtie à l'emplacement d'un ancien édifice datant du XIV[e]), est située au centre d'une sorte de camp dont on se demande s'il était un établissement de défense ou un enclos cultuel délimitant un espace sacré.

Enfin le château de Pratulo, que ses propriétaires ouvrent aimablement à la visite, est un édifice à corps central avec deux pavillons en ailes, construit au XVI[e] siècle et transformé aux XVII[e] et XVIII[e] siècles. A proximité du château subsistent le colombier et la chapelle.

Le secrétaire,
Yvonne Picquenard

Le président,
Tanguy Daniel

SÉANCE DU 29 JUILLET 1979

Concarneau

Présidence de M. Tanguy Daniel, président

La séance est ouverte au Centre des arts et de la culture de Concarneau, en présence de M. le Maire qui prononce une allocution de bienvenue.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté sans observations.

Adhésions. — Dix-sept nouveaux membres sont admis dans la Société:

— Mme Hubert BARJOU, de Kerlouan, présentée par MM. P.-A. Rousseau et J.-J. Baley;

— M. BROUSTAL, professeur à Quimper, présenté par MM. P. Keraval et R. Daniel;

— Mme Bernadette GUILLOU, docteur en médecine, de Brest, présentée par Mlles Le Goaziou et Brenner;

— M. Gwénolé KAIGRE, joaillier graveur, de Brest, présenté par MM. J. et J.-G. Kaigre;

— Mme Marie-Madeleine LAMBERT, bibliothécaire (E.R.), de Brest, présentée par M. et Mme T. Daniel;

— Mme M. LAVALOU, de Concarneau, présentée par Mme J.-L. Le Roux et M. R. Daniel;

— M. et Mme LAVENANT, opticien, de Brest, présentés par MM. H. et J. Miriel;

— Mme LE BLEIS, professeur à Quimper, présentée par MM. P. Keraval et R. Daniel;

— Mme Nelly MENEZ, sténodactylographe, de Landrévarzec, présentée par M. H. Glorennec et Mme M.-A. Gloaguen;

— M. Jean NIVART, de Châteauneuf-du-Faou, présenté par MM. C. Ménard et T. Daniel;

— M. PERROT, docteur en médecine, de Quimper, présenté par MM. P. Keraval et R. Daniel;

— Mme Claire POUPINEL, conseillère pédagogique, de Quimper, présentée par MM. H. Glorennec et T. Daniel;

— Mme Raymonde ROZEN, professeur à Brest, présentée par MM. J.-J. Sévellec et A. Schmitt;

— Mme Marie-Rose SÉVELLEC, de Brest, présentée par Mme H. Bescond et Mlle A. de Coëtlogon;

— Mme Marie-Louise VALLÉE, de Belle-Ile-en-Mer, présentée par MM. P.-J. Helias et R. Daniel.

Bibliographie. — Le président signale la publication récente d'un gros ouvrage sur *Locronan et sa région,* sous la direction de M. l'abbé Maurice Dilasser, recteur de Locronan. Ce livre a été rédigé en collaboration par des universitaires de Brest. On y relève aussi les signatures de notre vice-président, M. le chanoine Le Floc'h, et de M. l'abbé Yves-Pascal Castel. Il sera rendu compte de cet ouvrage dans le *Bulletin.*

L'histoire du château de Keriolet, en Concarneau. — M. Louis-Pierre Le Maître, historien de Concarneau, relate l'histoire du château de Keriolet, à l'origine petit manoir de campagne que l'architecte Joseph Bigot transforma en un somptueux château néo-gothique entre 1863 et 1885. (Voir l'article de Mme Jeanne Baylé dans notre *Bulletin* de 1977, t. CV, p. 246 - 248).

A l'époque où Bigot entreprit les travaux, le manoir primitif appartenait à la princesse Narischkine, fille d'un richissime maître de forges et propriétaire de mines polonais, veuve du prince Ioussoupov, épouse du comte Chauveau, secrétaire de la Chambre de l'empereur et nouveau conseiller général de Concarneau en 1860.

Installé à Keriolet en 1862, le couple fit la connaissance de Joseph Bigot qui proposa de transformer le petit manoir en un vaste château de style elisabéthain. La princesse refusa et Bigot habilla le vieux logis de granit ciselé ; on y ajouta bientôt une aile donnant sur la mer, une chapelle, deux fontaines dans le parc (près de 50 ha) ainsi que deux statues d'Anne de Bretagne et de Charles VIII.

Les travaux, qui durèrent vingt ans, coûtèrent 1 500 000 francs. La « restauration » finie, le comte de Chauveau fit embaucher des marins nécessiteux de Concarneau pour construire le mur d'enceinte. Le propriétaire (qui adhéra à la Société archéologique en 1873) devint par la suite maire de Beuzec-Conq en 1874-1876 et mourut à Keriolet en 1889. La princesse Narischkine fit don de son château au département avant de mourir, à Paris, en 1893. Keriolet, avec toutes ses richesses, devint musée départemental. On sait que le prince Félix Ioussoupov, petit-fils de la princesse Narischkine (et meurtrier de Raspoutine) intenta un procès au département qui n'avait pas scrupuleusement respecté les clauses de la donation: en 1956, le domaine de Keriolet revint au prince, les collections furent dispersées au hasard des salles de vente; en 1960, Keriolet fut loti et vendu à divers particuliers; en 1971, la chapelle fut démolie et ses matériaux servirent à construire une villa... Aujourd'hui, personne n'entretient plus cet extraordinaire édifice.

M. le chanoine Le Floc'h montre aux assistants un album des plans faits à la plume par Bigot et conservé aux archives de l'évêché.

Excursion. — La conférence de M. Le Maître est aussitôt suivie de la visite du château de Keriolet. Du parc et du jardin, on peut encore admirer l'extérieur de l'édifice qui laisse voir, malheureusement, son état de délabrement.

Après un buffet campagnard servi à Melgven, M. le chanoine Le Floc'h commente la visite de l'église de Melgven, paroisse de l'ancien évêché de Cornouaille dotée de nombreuses trêves: Cadol, La Trinité, Bonne-Nouvelle, Loc-Amand et La Forêt-Fouesnant. L'église actuelle a été remodelée par Bigot sur un édifice du XVI^e^ siècle menaçant ruine. L'année 1844 vit le raccordement des portions de murs encore solides et l'érection du porche nord identique au porche sud. L'abside garde un écusson de pierre et des vitraux du XVI^e^ siècle.

M. Le Maître présente ensuite d'autres monuments de la région: le manoir du Fresq, en Melgven, conserve un mur de défense et une porte de l'époque où le manoir

fut le siège d'une importante seigneurie (dont dépendait la chapelle Saint-Antoine, non loin de là). Des affrontements entre catholiques et protestants marquèrent l'histoire de cette seigneurie en 1576.

Le manoir de Meros, à la limite de Melgven et de Beuzec, beaucoup plus petit, est non moins intéressant avec ses fortifications, son pigeonnier et un cadran solaire de 1539. Une légende locale rapporte que, près du pont de Beuzec, de grosses souches se déplaçaient le soir et venaient barrer le pont pour empêcher les filles d'aller au bal!

L'église de Lanriec, visitée ensuite, est un édifice du XVI[e] siècle, d'abord dédié à saint Rioc, ou Riec, aujourd'hui à Notre-Dame de Lorette. Elle desservait jusqu'en 1926 Le Passage et Lanriec. Le chœur date du XIII[e] siècle, le reste fut restauré au XVI[e] siècle (sauf les fonts baptismaux, du XVIII[e] siècle). L'église faillit être rasée en 1900: elle ne présentait, paraît-il, aucun intérêt artistique...

L'église de Beuzec-Conq date de 1890, mais la reconstruction a utilisé bon nombre de pierres de l'ancien édifice qui datait du XV[e] siècle. A part deux statues anciennes (saint Budoc et saint Pierre), le mobilier est néo-gothique: le maître-autel (1892) est dû au sculpteur landernéen Toularhoat. Les stalles (1913), du sculpteur quimpérois Arthur Autrou, sont « politisées »: les têtes des démons représentés sont celles d'Emile Combes et d'Emile Zola! L'autel de Sainte-Anne porte un retable de 1921, toujours du même sculpteur, où les têtes des diables sont des têtes de « Boches » en casques à pointe... Les vitraux, de 1923-1926, sont de Marie-Françoise Huré, élève de Maurice Denis.

L'excursion s'achève au manoir du Moros, en Concarneau, aimablement ouvert par Mme de Carmoy. Dans cette demeure qui date de 1526 et fut restaurée aussi par l'architecte Bigot, règne le souvenir d'Abraham Duquesne qui en fut propriétaire en 1650.

Le secrétaire,
Yvonne Picquenard

Le président,
Tanguy Daniel.

SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 1979

Quimper

Présidence de M. Tanguy Daniel, président

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté sans observations.

Adhésions. — Dix-sept nouveaux membres sont admis dans la Société:

— M. André BERNICOT, docteur en chirurgie dentaire, de Daoulas, présenté par MM. J. Peuziat et J.-L. Deuffic;

— Mme Anne-Marie BERTHOU, infirmière puéricultrice, de Brest, présentée par Mlle M.-F. Moal et M. T. Daniel;

— M. Claude CAILL, de Plouzévédé (qui prend la suite de son père, décédé).

— Mlle Gwenaëlle CLÉMENT, étudiante, de Quimper, présentée par MM. J.-Cl. Le Goff et J.-P. Pérennou;

— M. et Mme CHALM, de Landerneau, présentés par M. l'abbé Y.-P. Castel et M. Kersébet;

— M. Raymond CORNON, architecte en chef des monuments historiques (E.R.), de Rennes, présenté par MM. J. Charpy et T. Daniel;

— M. Léon EMIRY, cadre de la Sécurité sociale, d'Orléans, présenté par MM. T. Daniel et H. Glorennec;

— M. Louis GUILLOU, de Saint-Pol-de-Léon, présenté par M. l'abbé Y.-P. Castel et Mme A. Mauban;

— Mme Jeanne LAVALOU, retraitée, de Brest, présentée par MM. Belbeoch et Le Bourch;

— Mme Annie LE COSSEC, de Lesconil, présentée par MM. H. Glorennec et T. Daniel;

— M. Benoît LOUARN, lycéen, de Douarnenez, présenté par Mlle A. Hicher et Mme R. Daniel;

— Mlle Marie-Thérèse LOUET, étudiante, de Quimper, présentée par MM. J.-Cl. Le Goff et J.-P. Pérennou;

— Mlle Gaëlle MAUDIRE, étudiante, des Clayes-sous-Bois, présentée par M. l'abbé Y.-P. Castel et M. Bothorel;

— M. Jean-Michel MOULLEC, étudiant, de Plougoulm, présenté par MM. J.-Cl. Le Goff et J.-P. Pérennou;

— Mme Nicole MULLER, de Paris, présentée par M. et Mlle Trutt;

— Mme Aline VERANT, infirmière anesthésiste, de Brest, présentée par Mmes Kerbérénès et Quéméneur.

Nécrologie. — Le président fait part du décès de trois membres de la Société: le comte de Kersauzon, de Plourin-Ploudalmézeau; Mme Le Berre, professeur de première supérieure au lycée de Kerichen, à Brest; le frère François Le Bail, minéralogiste et ancien directeur du Likès, à Quimper. Le président, au nom de la Société, présente ses condoléances aux familles des disparus.

Congrès des sociétés savantes de Bretagne à Pontivy. — Le président rend compte du congrès des sociétés savantes de Bretagne qui s'est tenu à Pontivy les 4, 5 et 6 septembre. Les 47 membres présents de la Société archéologique représentaient le tiers des congressistes. M. Jacques Charpy, conservateur en chef des archives d'Ille-et-Vilaine et ancien archiviste du Finistère, a remis un souvenir à la trésorière de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne, Mlle Françoise Mosser, directeur des services d'archives du Morbihan, récemment nommée directeur régional des affaires culturelles de Basse-Normandie. L'an prochain, le congrès se tiendra à Saint-Malo.

Bibliographie. — Le président présente diverses publications récemment adressées à la Société: le *Bulletin de la Société polymathique du Morbihan;* les *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne;* les *Annales de la Société historique et archéologique de l'arrondissement de Saint-Malo;* les *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest.*

Inscriptions à l'Inventaire supplémentaire des monuments historiques. — Le moulin à vent de Kerouan, en Beuzec-Cap-Sizun, a été inscrit à l'Inventaire supplémentaire des monuments historiques par arrêtés ministériels des 29 août 1977 et 2 avril 1979. La partie instrumentale des orgues de la cathédrale de Saint-Pol-de-Léon est l'objet de la même protection par arrêté préfectoral en date du 5 septembre 1979.

Campagne de fouilles dans le pays bigouden. — Des campagnes de fouilles effectuées sous la direction de M. Pierre Gouletquer, depuis dix ans, dans le pays bigouden et tout particulièrement dans la commune de Plovan, ont livré aux chercheurs un matériel archéologique abondant et important par sa variété. Il faut souligner l'originalité de ces prospections, auxquelles les jeunes écoliers de la commune ont été associés.

M. Philippe, avec le Cercle de recherches de Plomelin, ayant récolté sur le site de Ty-Lan un certain nombre de spécimens de l'époque antérieure au Néolithique, en présente des planches.

Le Cercle de Plomelin entretient d'excellentes relations avec les spécialistes de la Direction régionale des antiquités préhistoriques de Bretagne, et les échantillons, découverts fortuitement ou systématiquement en surface, leur sont adressés pour l'étude en laboratoire. Une observation a été faite et confirmation en a été donnée sur le terrain à Ty-Lan. Non seulement on y récolte des outils en silex, mais également des blocs de grès lustré, analogues à celui du site paléolithique de Kervouster, en Guengat, qui a fait l'objet, ces dernières années, de chantiers officiels de fouilles.

D'autre part, le matériel de Ty-Lan se présente dans une très grande variété, quant à la taille des échantillons recueillis. Il s'y trouve de très petits outils triangulaires ou trapézoïdaux, mais aussi de gros rognons de silex. Le matériel recueilli sur ce site a été récolté sur trois parcelles voisines, après les labours de cette année et avec l'agrément du propriétaire, présent sur les lieux.

L'abondance et la variété des échantillons semblent prouver une intense activité et une occupation prolongée de ces sites, proches des bancs littoraux, où se trouvait la matière première pour la confection des outils: lames, burins et grattoirs.

Les groupes du cavalier et de l'anguipède. — M. Philippe apporte de nouvelles précisions sur ses communications précédentes concernant ces statues mystérieuses, dites « du cavalier et de l'anguipède », dont trois avaient été découvertes à Plouaret, Briec et Plomelin. Une centaine existent dans la région rhénane et le pays vosgien. S'agit-il de statues érigées en haut d'une colonne pour fêter des victoires, ou encore de symboles cosmiques, ou bien d'une roue enflammée, lancée dans une rivière pour célébrer l'eau?

Le président signale que M. Louis-Pierre Le Maître, de Concarneau, a découvert un nouveau groupe à Landudal, près d'un fragment de colonne. Ces objets ont été transmis à M. René Sanquer, directeur des Antiquités historiques de Bretagne.

La langue bretonne dans le Finistère en 1902. — M. le chanoine Jean-Louis Le Floc'h donne lecture d'une communication sur l'usage de la langue bretonne au début du XX[e] siècle dans le Finistère, d'après une enquête effectuée en 1902 par Mgr Dubillard auprès des recteurs de son diocèse, au temps des luttes anticléricales du ministère Combes.

Cette étude sera publiée dans le *Bulletin.*

Le secrétaire,
Grégoire Le Clech

Le président,
Tanguy Daniel

ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL

Le frère François Le Bail (1903-1979)

Né à Meslan (Morbihan) en 1903, le frère F. Le Bail est décédé à l'hôpital de Lorient, le 13 septembre 1979.

Homme de science, ses goûts le portèrent très tôt vers les sciences naturelles. Il manifeste pour celles-ci des aptitudes exceptionnelles, moins portées à l'abstraction qu'à l'observation patiente des phénomènes, et servies par une endurance physique qui autorisait les explorations, les fouilles minutieuses et le transport de lourdes charges d'échantillons.

Il entreprit ses études supérieures à l'université catholique de Lille. Il obtint des certificats de mathématiques générales, de botanique générale, de minéralogie, de géologie générale, de zoologie et S.P.C.N. Dans l'éventail de ces disciplines scientifiques variées, les sciences de la Terre auront toujours la préférence du frère Le Bail. Nanti de ces solides bases, il ne tarde pas à se lancer avec bonheur dans la recherche. Professeur au Likès, dès juillet 1937, sa vie se confondra désormais avec celle de cet important établissement scolaire quimpérois. Il en deviendra le directeur en 1944 et le demeurera jusqu'en juillet 1947. Ensuite, en témoignage de son autorité et de son expérience, il sera nommé pro-directeur. En 1969, il demande à être relevé de son rôle de chef de division, mais pendant six années environ, il continue à enseigner au Likès. Educateur-né, il fera preuve d'incontestables qualités dans son enseignement, chacun s'est plu à le reconnaître.

Parallèlement, le frère Le Bail poursuit son œuvre scientifique. Au cours de ses études, à Guernesey, puis à Lille, il avait commencé à constituer une collection de roches et de fossiles. Progressivement l'intérêt du collectionneur deviendra passion de savant. Le laboratoire du Likès, riche aujourd'hui d'environ 5000 échantillons, en bénéficiera.

En 1962, il devient conseiller géologique d'une société d'exploitation de minerais uranifères qui a entrepris des recherches sur des gîtes du Morbihan.

Le rayonnement scientifique du frère Le Bail peut se résumer en trois volets:

— la constitution d'une collection minéralogique et paléontologique de premier ordre;

— les contacts avec les minéralogistes français et étrangers ainsi qu'avec des amateurs désireux de développer leurs connaissances;

— les publications scientifiques dans des revues et ouvrages spécialisés.

Dans ces trois domaines, le frère Le Bail se montrera un savant éminent.

Membre de la Société de géologie de France, de la Société française de minéralogie et cristallographie, de la Société géologique et minéralogique de Bretagne, il verra son action et ses travaux récompensés par sa promotion dans l'ordre national du Mérite et dans celui des Palmes académiques.

Pour tous ceux qui l'ont approché, le frère François Le Bail demeurera le symbole du chercheur passionné, modeste mais d'un immense enthousiasme, d'un solide équilibre intellectuel et moral. Mais pour ceux qui furent les privilégiés de son savoir, qui œuvrèrent à ses côtés, une image s'impose: l'homme accueillant, d'une extraordinaire simplicité, d'une extrême gentillesse, d'une inlassable patience, d'une santé de fer aussi.

Sa dernière recherche sur le terrain le porta à l'île de Groix qu'il aimait particulièrement. Malgré un stimulateur cardiaque, les fatigues d'une prospection des falaises abruptes eurent raison de son endurance légendaire. Transporté par hélicoptère à l'hôpital Bodélio à Lorient, il succombait dans la nuit du 12 au 13 septembre 1979.

La Société archéologique du Finistère s'honore d'avoir compté au nombre de ses membres ce parfait «honnête homme», ce savant authentique dont le rayonnement scientifique dépassa largement les frontières de notre pays, ce religieux qui sut insuffler un bel enthousiasme à des générations de chercheurs amateurs de chez nous.

J. Philippe.

SÉANCE DU 14 OCTOBRE 1979

Brest

Présidence de M. le médecin général Charles Laurent, vice-président

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté sans observations.

Adhésions. — Sept nouveaux membres sont admis dans la Société:

— M. et Mme Michel DANVEL, magistrat, de Quimper, présentés par M. et Mme Lévénez;

— M. Alain FEUNTEUN, directeur départemental adjoint des P.T.T. (E.R.), de Quimper, présenté par Mme Le Masson et Mlle Jézéquel;

— M. Yves GÉLÉBART, officier de carrière, de Lyon, présenté par MM. P. Durand et G.-M. Thomas;

— M. et Mme GODET, directeur du Comptoir métallurgique quimpérois, de Quimper, présentés par MM. H. Glorennec et T. Daniel;

— Mme Marie-Louise LALOT, de Brest, présentée par Mlle Le Roux et M. René Daniel.

Nécrologie. — Le président fait part du décès de M. Georges Kermarrec, maire du Conquet, membre de la Société depuis 1977. Au nom de la Société, le président présente ses condoléances à sa famille.

Bibliographie. — M. Tanguy Daniel présente deux publications récemment reçues par la Société: *Breiz santel* et *Archéologie en Bretagne.* M. René Daniel rend compte d'un recueil de poèmes de Mme Jeanne Bluteau, membre de notre Société: *Petite navigation celtique.*

Le moulin à papier de Coat-an-Fers, en Ploudiry. — M. Georges-Michel Thomas, vice-président de la Société, donne lecture d'une étude sur les moulins à papier en Bretagne et particulièrement sur celui de Coat-an-Fers, en Ploudiry, qui fonctionna aux XVII[e] et XVIII[e] siècles.

Cette étude sera publiée dans le *Bulletin.*

Le chanoine Doble. — M. René Daniel, président honoraire de la Société archéologique, propose ensuite une étude sur Gilbert Doble, chanoine anglican et hagiographe breton.

Né en février 1880, Gilbert Hunter Doble fit de solides études de théologie et d'histoire à Oxford. Prêtre de l'Eglise anglicane, il se rapprocha de l'Eglise romaine, mais, tout en se disant catholique, il ne fut jamais « papiste ». Ce qui ne l'empêcha point de revenir en Bretagne chaque année de 1920 jusqu'à la guerre, et d'y rencontrer nombre de ses confrères qui, eux, l'étaient.

Lors de son premier voyage, Adolphe Le Goaziou, libraire à Quimper, l'initia aux vies des saints de Bretagne armorique, dont beaucoup sont venus de Cornwall. Ce fut le début d'une vocation d'historien hagiographe. Le prêtre anglican, devenu chanoine de la cathédrale de Truro au titre de saint Pétroc, le saint qui, chez nous, donna son nom à Lopérec, publia quarante-deux vies de saints, et étudia, en Bretagne et en Cornwall, les noms de lieux qui laissent trace de leurs pérégrinations. Il mourut en 1945, curé de Wendron.

Son œuvre a été publiée en anglais en cinq volumes. Peut-être les brochures traduites en français seront-elles, à leur tour, regroupées et publiées.

Excursion. — Après le repas, servi au Tréhou, les quelque cent trente participants sont guidés dans la région par des spécialistes compétents qui font découvrir à leur auditoire de très grandes beautés architecturales: l'église Sainte-Pitère au Tréhou est présentée par M. Roger Barrié, professeur à l'I.U.T. de Brest; l'église de Commana par Mme Annie Henwood, archiviste paléographe, conservateur des archives de la ville de Brest; le moulin et le village de Kerouet, en Commana, par M. Jean-Pierre Gestin, directeur du Parc d'Armorique; l'église de Sizun par M. Philippe Henwood,

archiviste paléographe, conservateur des archives de la IIe région maritime, et par M. Jean-Claude Guéret, spécialiste des orgues.

Le secrétaire,
Yvonne Picquenard

Le président,
Tanguy Daniel

SÉANCE DU 24 NOVEMBRE 1979

Quimper

Présidence de M. le chanoine Jean-Louis Le Floc'h, vice-président

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté sans observations.

Adhésions. — Vingt-deux nouveaux membres sont admis dans la Société:

— M. Georges BLEUNVEN, architecte, de Nantes, présenté par Mgr F. Barbu et M. le chanoine J.-L. Le Floc'h;

— Le CERCLE CULTUREL DES VIEUX QUIMPÉROIS, 27, rue Jeanne-d'Arc, à Quimper, présenté par MM. P. Keraval et A. Le Grand;

— M. Hubert COURTET, commissaire de la Marine, de Brest, présenté par le commandant et Mme R. Piot;

— Mme Michel DU RUSQUEC, de Tréméven, présentée par Mme A. Brillet et M. J. Portier;

— Mme Françoise GAURIER-PRIEUR, graphologue conseil, de Bohars, présentée par Mmes Ph. de La Bernardie et T. Daniel;

— M. Noël GUÉVEL, négociant, de Pleyber-Christ, présenté par M. et Mme Olier;

— M. Alain GUIDOU, géologue, de Brest, présenté par MM. Gargadennec et Hubert;

— M. Marc GUYADER, étudiant, de Quimper, présenté par M. et Mme Olier;

— Mme Marie-Agnès LE DOARÉ, de Douarnenez, présentée par MM. P. Ancel et T. Daniel;

— M. Paul LE MOIGNE, de Plonéour-Lanvern, agent d'enquêtes, pour prendre la suite de son père, décédé;

— M. LENNON, professeur agrégé, de Quimper, présenté par MM. P. Keraval et R. Daniel;

— M. Raymond LEOSTIC, retraité, de Brest, présenté par MM. G.-M. Thomas et T. Daniel;

— M. Alain LE SAUX, directeur d'école à Saint-Thois, présenté par MM. Y. et G. Le Clech;

— Mlle Renée LOSSEC, de Brest, présentée par M. le médecin général Laurent et Mme Sévellec;

— Mme Marie-Claire MARÉCHAL, de Laval, présentée par MM. R.-P. Neveu et T. Daniel;

— Mme Henriette NERZIC, de Brest, présentée par MM. T. Daniel et H. Glorennec;

— M. Yann OLLIVIER, notaire, de Brest, présenté par MM. J. Le Guern et P. Friant;

— Mme Marie-Claire RAILLARD, visiteuse familiale, de Locmaria- Plouzané, présentée par Mmes A. Raillard et J. Bellion;

— Mme Jacqueline ROLLAND, de Brest, présentée par Mmes de La Bernardie et T. Daniel;

— M. Pierre THÉRÉNÉ, ingénieur au Commissariat à l'énergie atomique (E.R.), de l'Ile de Batz, présenté par MM. H. Glorennec et T. Daniel;

— M. Erwan VALLERIE, de Vannes, présenté par MM. P. Denis et G. Le Scouézec.

Nécrologie. — Le président a le regret d'annoncer le décès de M. Eugène Leclerc, père de Guy Leclerc, directeur de l'Institution Saint-Louis à Châteaulin et vice-président de la Société archéologique. Il présente à celui-ci les condoléances de la Société.

La bataille de Kerguidu. — M. Yves Le Berre, chargé de cours de breton à l'université de Bretagne occidentale, à Brest, fait une communication sur le livre de Lan Inizan, *Emgann Kergidu* (la Bataille de Kerguidu) publié en 1877-1878. M. Le Berre en a donné en 1977 une traduction précédée d'une étude sur l'ouvrage.

Le conférencier s'attache à montrer que *la Bataille de Kerguidu et autres événements survenus en Basse-Bretagne pendant la Révolution de 1793* (titre complet) n'est pas une œuvre d'historien, mais un livre de propagande, de combat même, qui a pour but de défendre les valeurs traditionnelles de la société léonarde contre les idées «subversives» de la III^e^ République naissante. Il connut un grand succès dans les campagnes du Léon: on le lisait le soir à la veillée, après la vie des saints *(Buhez ar Zent)* comme une chanson de geste ou un conte populaire. Avec rigueur, M. Le Berre se livre à une étude approfondie des lieux, des personnes, des événements replacés dans leur cadre géographique, afin de mieux cerner la réalité historique vue par un prêtre monarchiste de la fin du XIX^e^ siècle.

M. Le Berre souligne aussi la valeur littéraire de la *Bataille de Kerguidu,* en insistant sur la richesse d'une langue, très élaborée mais pourtant facilement compréhensible par un public assez peu instruit dans l'ensemble, et sur l'extraordinaire don de conteur de Lan Inizan qui fait preuve d'un véritable tempérament d'écrivain.

Les origines sociales des subdélégués de l'intendant à Brest. — Complétant une étude sur la fonction des subdélégués brestois entre 1690 et 1790 — étude communiquée à la Société archéologique et publiée dans les *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest* en 1978 —, M. Yves Tripier, maître assistant à la faculté de droit de Brest, expose le résultat de ses recherches sur les origines sociales de ces subdélégués.

Ce travail sera publié dans notre *Bulletin.*

Le secrétaire,
Grégoire Le Clech

Le président,
Tanguy Daniel

SÉANCE DU 29 DÉCEMBRE 1979

Quimper

Présidence de M. Pierre Keraval, vice-président

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté sans observations.

Adhésions. — Quinze nouveaux membres sont admis dans la Société:

— M. Joseph CONAN, inspecteur central des douanes, de Brest, présenté par M. et Mme T. Daniel;

— Mme FOREY, de Landerneau, présentée par MM. J. Bazin et P. Jarry;

— M. Alain GOUDEDRANCHE, magasinier, de Douarnenez, présenté par MM. Y. Goudedranche et P. Keraval;

— M. Louis LE BOURHIS, de Quimper, présenté par MM. P. Keraval et G. Pernez;

— M. Jean-Pierre LEGUAY, professeur à l'université de Savoie, à Aix-les-Bains, présenté par MM. T. Daniel et J. Charpy;

— M. Jean LE VIOL, de Quimper, présenté par MM. H. Glorennec et J. Philippe;

— M. et Mme Guy LIDEC, officier d'infanterie, de Givet, présentés par MM. G. Le Clech et H. Glorennec;

— Mlle Henriette MÉRAND, de Quimper, présentée par MM. P. Keraval et F. Péru;

— M. Alfred MORILLON, de Quimper, présenté par MM. G. et W. Pernez;

— M. Michel PERU, de Quimper, présenté par MM. P. Keraval et G. Henry;

— M. et Mme Patrice RAILLARD, officier de marine, de Brest, présentés par Mme R. Piot et M. T. Daniel;

— M. Emile RIVOAL, exploitant agricole, de Châteauneuf-du-Faou, présenté par MM. C. Ménard et T. Daniel;

— Mlle Denise ROSPARS, de Quimper, présentée par MM. P. Keraval et G. Henry.

Bibliographie. — M. Pierre Keraval présente les ouvrages et publications reçus récemment par la Société: *l'Inventaire des archives d'Ille-et-Vilaine,* série C (Intendance), rédigé sous la direction de M. Jacques Charpy par Mme Catherine Laurent, instrument de travail indispensable à toute étude bretonne et finistérienne au XVIII[e] siècle. M. Félix Lannuzel a fait parvenir ses *Résonances du Léon* qui relatent avec humour les années de sa vie dans le monde paysan du bas Léon entre 1930 et 1940.

Distinction. — La Société archéologique adresse ses vives félicitations à l'un de ses membres, M. Pierre Toulhoat, à qui a été attribué le prix départemental des métiers d'art pour son œuvre, notamment de maître verrier.

Les activités du Cercle de recherches archéologiques et géologiques de Plomelin. — Comme chaque année, M. Jos Philippe présente un bilan des activités du Cercle de recherches archéologiques et géologiques de Plomelin, dont il est l'animateur.

Six excursions ont été organisées durant l'année 1979. La première a mené les membres du Cercle dans la presqu'île de Plougastel-Daoulas et plus particulièrement dans le secteur de la pointe de l'Armorique et l'anse du Caro. Cette région présente un important intérêt tant pour l'étude de certains minéraux (calcaires, schistes) que pour la prospection paléontologique, compte tenu de la relative abondance de fossiles dans les falaises littorales.

Puis, en mai, une sortie, exclusivement consacrée à l'étude et à l'identification des algues communes, dans le secteur de Rospico en Névez, sous la conduite de Marc Richard, membre du Cercle, étudiant en biologie marine.

Le 24 juin, prospection géologique à l'île de Groix, sous la direction du frère François Le Bail, dont ce fut la dernière excursion au Cercle de recherches dont il était membre depuis mars 1974.

Au second semestre, la diversification des objectifs, amorcée depuis un an à la demande des adhérents, a été accentuée.

Le 23 septembre, la matinée a été consacrée à la prospection des roches filoniennes de la rade de Brest: microgranite, kerstantite et dolérite, dans la région de L'Hôpital-Camfrout, Logonna-Daoulas et Daoulas. L'après-midi, le groupe participa à une visite commentée de l'ancienne abbatiale de Daoulas, ensemble architectural d'art roman, sous la conduite de Jean-Luc Deuffic, membre de notre Société.

La sortie de novembre mena le Cercle sur les rivages de Landévennec. Au programme de la matinée: paléontologie dans la vasière au nord de la nouvelle abbaye. Repas chez les moines. L'après-midi, le père Grégoire dirigea une visite, longuement commentée, des vestiges de l'ancienne abbaye. En soirée, bref passage de l'Aber-Rosan avec une halte à l'ancien four à chaux, près d'une carrière de roches calcaires aujourd'hui abandonnée. L'édifice, construit en 1840, demeure un témoin d'une industrie jadis prospère, celle des amendements calcaires pour l'agriculture et de la chaux pour l'industrie.

Pour clore le cycle des excursions, le choix s'était porté sur le pays bigouden. Le frère Marcellin Caillon commenta pour les participants l'architecture des chapelles de Lanvern, Languivoa et Languidou. La journée s'acheva en bord de mer par l'observation, dans les dunes de Plovan, des conséquences des phénomènes périglaciaires sur le rivage monastirien.

Le vœu a été présenté par le Cercle au Parc d'Armorique que soient mises en place des vitrines avec échantillons et photographies, se rapportant aux sites géologiques intéressants du département. Le conseil d'administration du Parc a donné son accord à la réalisation de cette initiative bénévole. Ce projet d'aménagement se concrétisera au courant de l'année 1980 au domaine de Menez-Meur. Un chantier archéologique est envisagé également en 1980, dès l'obtention des accords. Parmi les suggestions faites en assemblée générale: visite de chapelles (Sainte-Marie-du-Ménez-Hom, Saint-Sébastien en Saint-Ségal, Rumengol) et du cairn préhistorique de Barnenez, en Plouézoc'h. Pour ces sorties, le concours de gens compétents sera recherché par le Cercle.

La chanson du voyer de Quimperlé. — M. Pierre-Yves Lambert, chargé de recherches au C.N.R.S., spécialiste des langues celtiques, a procédé à l'étude d'un texte en moyen breton, daté de 1502, intitulé *La chanson du voyer de Quimperlé.*

Cette étude sera publiée dans le *Bulletin.*

La microtoponymie des monts d'Arrée. — M. Jean-Marie Plonéis, originaire de Berrien et auteur d'une thèse sur le breton de sa commune natale, professeur au lycée de Douarnenez, a entrepris une vaste enquête sur les noms de parcelles et de champs situés dans les monts d'Arrée. Très riche d'enseignements sur l'homme, sa vie, son histoire, la microtoponymie est un domaine encore à peine exploré. A la différence de la toponymie, l'on a rarement des formes écrites anciennes et, souvent, celles que l'on a sont difficiles à exploiter du fait de la quasi-impossibilité de situer le nom de lieu, dans un paysage profondément changé par l'homme au cours des siècles.

Il nous faut donc, tout d'abord, admettre une grande modestie face à une si vaste question.

La démarche a deux lignes directrices:

a) L'exploitation des premiers cadastres de la région datant de 1818-1836. Il s'agit de documents irremplaçables car, outre leur caractère systématique, ils permettent de bien situer les noms des lieux et donc d'en favoriser l'interprétation.

b) de fréquentes enquêtes sur place auprès de personnes âgées ayant toujours vécu dans la région. Ces enquêtes permettent de mieux cerner les relevés et d'éviter de très nombreuses erreurs d'interprétation.

A travers des exemples multiples, M. Plonéis montre combien riche est cette étude car ces noms de parcelles racontent à leur manière l'histoire du monde paysan. On connaît donc son habitat, ses cultures, ses terres et le droit rural... en définitive un passé hélas peu connu.

Un examen fructueux implique une excellente connaissance des parlers locaux et l'enquête sur place est absolument nécessaire pour mieux apprécier ces multiples noms et, éventuellement, corriger de nombreuses erreurs faites par les scribes chargés de la rédaction des cadastres.

Le secrétaire,
Grégoire Le Clech

Le président,
Tanguy Daniel

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Pages

P.-R. GIOT. — *Chronique de préhistoire et de protohistoire finistériennes pour 1979*

Fig. 1. — Plougoulm. Le Tevenn. Traces de parcellaire antique 15

P.-R. GIOT, B. HALLEGOUET, J.-L. MONNIER. — *Le cairn au péril de la mer de l'îlot de Roc'h-Avel en Landéda (Finistère)*

Fig. 1. — Plan schématique, d'après E. Morel 24
Fig. 2. — Plan du cairn et des pierres vues par E. Morel 25
Fig. 3. — Elévation perspective, d'après E. Morel 26
Fig. 4. — Section et situation par rapport au niveau des plus hautes mers de vives-eaux, d'après E. Morel 26
Fig. 5. — Dessin original de E. Morel 28
Fig. 6. — Plan de situation dans la chambre en pierres sèches.. 29

J. BRIARD, J. BOURHIS, H. CABILLIC, Y. ONNEE. — *Tumulus et coffres à Plouhinec (Finistère). Les fouilles de Kergoglay, 1978.*

Fig. 1. — Plouhinec, tumulus de Kergoglay. Topographie et plan de fouille 34
Fig. 2. — Plan général de la fouille..... 36
Fig. 3. — Tumulus en fin de fouille 38
Fig. 4. — Vase provenant de la sépulture centrale 40
Fig. 5. — Plan et coupe de la tranchée ouest 42
Fig. 6. — Mobilier 44
Fig. 7. — Plouhinec, polissoir d'Ar Vouarm 46
Fig. 8. — Plouhinec, dalle de Lannilis 49
Fig. 9. — Plouhinec, coffre de Tréouzien avec squelette recroquevillé 53

René SANQUER. — *Chronique d'archéologie antique et médiévale (1979).*

Fig. 1. — Carte des lieux cités dans le texte 56
Fig. 2. — Carhaix, impasse de la rue de l'aqueduc romain. Restes de l'hypocauste 62
Fig. 3. — Panneau d'enduit peint de la voûte 63
Fig. 4. — Panneau d'enduit peint des murs..... 64
Fig. 5. — Fibule zoomorphe et fragment de *pelta* 65

Pages

Fig. 6. — Douarnenez, Trogouzel. Plan hypothétique du temple gallo-romain 67
Fig. 7. — Lampaul-Plouarzel, en mer. Cruche et poêlons 71
Fig. 8. — Mahalon, Lavanant. Statuette de Mars (?) 73
Fig. 9. — Plogastel-Saint-Germain, Kergurunet. Fragment de céramique 76
Fig. 10. — Plonévez-du-Faou, Kervoel. Chatière du souterrain n° 1 78
Fig. 11. — Ploumoguer, Kerven. Cache souterraine 79
Fig. 12. — Ploumoguer, Kerven. Cache souterraine, plan et coupe 80
Fig. 13. — Ploumoguer, Lamber. Plan du donjon 82
Fig. 14. — Ploumoguer, Lamber. Croix pattée (muraille sud) ... 85
Fig. 15. — Tréflaouénan, Lanorguer. Pilier sculpté 88
Fig. 16. — Tréflez, Kervren. *Log an ludu* (cabane pour la cendre) 89

Jean-Luc DEUFFIC. — *Les documents nécrologiques de l'abbaye Notre-Dame de Daoulas.*

Fig. 1. — Manuscrit fr. 22329 de la Bibliothèque nationale, Paris. Jour où l'on retrouve au moins une notice nécrologique 113
Fig. 2. — Manuscrit de la bibliothèque abbatiale de Landévennec. Jour où l'on retrouve au moins une notice nécrologique 135
Fig. 3. — Daoulas et ses prieurés, carte 139
Fig. 4. — Daoulas, cimetière. Tombe de l'abbé Charles Jégou . 141

Jean-Pierre LEGUAY. — *Le Léon, ses villes et Morlaix au Moyen Age.*

Fig. 1. — Graphique de la recette du billot à Morlaix au XV^e siècle 198
Fig. 2. — Plan de Saint-Renan 207
Fig. 3. — Plan de Saint-Pol-de-Léon 212

Yves TRIPIER. — *Les origines sociales des subdélégués brestois.*

Fig. 1. — Carte de la subdélégation de Brest 244

Louis-Pierre LE MAITRE. — *L'hôpital de la Trinité en ville close de Concarneau.*

Fig. 1. — Porte de l'ancien hôpital de la Trinité 269

Monuments et objets d'art du Finistère. Études, découvertes, restaurations (année 1979).

Fig. 1. — Brasparts, église Saint-Tujan. Inscription des tableaux de saint Ambroise et saint Augustin 316
Fig. 2. — Cartouche des tableaux de saint Matthieu et saint Luc 317
Fig. 3. — Daoulas, presbytère. Chapiteau provenant de la chapelle Sainte-Anne 321
Fig. 4. — Daoulas. Chapiteau roman 322
Fig. 5. — Chapiteau en pierre de Logonna 322
Fig. 6. — Tête sculptée 323
Fig. 7. — Guimiliau, église Saint-Miliau. Pharaon fait triompher Joseph, panneau sculpté 327
Fig. 8. — Jean Le Pautre. Pharaon fait triompher Joseph, gravure 327
Fig. 9. — Landéda. Pierres phalliques 329
Fig. 9 a. — Morlaix, clocher de la collégiale Notre-Dame-du-Mur. Dessin A. Le Bars 332
Fig. 9 b. — Saint-Pol-de-Léon, clocher de la chapelle du Kreisker. Dessin A. Le Bars 333

Pages

Fig. 10. — Plouhinec, église Saint-Vinoc. La Vierge avec l'Enfant Jésus et Jean-Baptiste, panneau sculpté 335
Fig. 11. — Boulanger. La Vierge avec l'Enfant Jésus et Jean-Baptiste, gravure 335
Fig. 12. — Pont-Croix, église Notre-Dame de Roscudon. Inscription dans le bas-côté nord 337
Fig. 13. — Saint-Ségal, chapelle Saint-Sébastien. La Nativité, panneau sculpté 341
Fig. 14. — Jean Le Clerc. La Nativité, gravure 341

Yves-Pascal CASTEL. — *Plats d'offrande de la région mosane (XV^e-XVI^e siècles).*

Fig. 1. — Goulien. Plat d'offrande n° 1 347
Fig. 2. — Bretagne, collection privée. Plats d'offrande 349
Fig. 3. — Plat d'offrande n° 2 350
Fig. 4. — Kerfeunteun. Plat d'offrande 351
Fig. 5. — Mézel (Alpes-de-Haute-Provence). Plat d'offrande ... 353

Jean-Claude GUÉRET. — *L'orgue de Saint-Thégonnec. Une synthèse de trois siècles.*

Fig. 1. — Saint-Thégonnec. Vue générale de l'orgue 356

Couverture, page 4: Bretagne, *collection privée.* Plat d'offrande à l'Annonciation.

Achevé d'imprimer
sur les presses
de l'Imprimerie Régionale
29114 Bannalec,
le 30 novembre 1980

Dépôt légal: 4e trimestre 1980